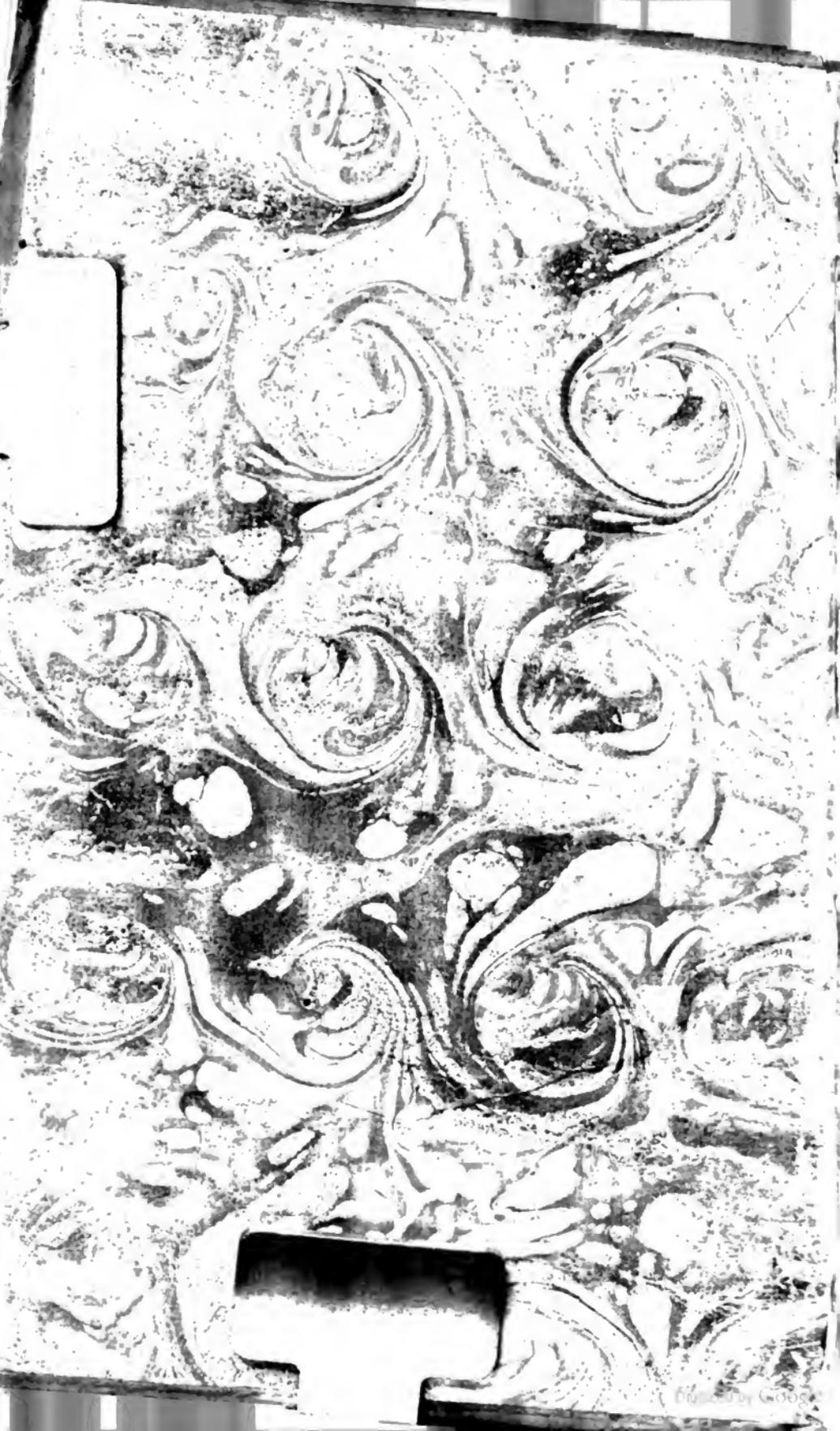


**LES ANCIENNES  
LITURGIES OU LA  
MANIERE DONT  
ON A DIT LA  
SAINTE MESSE...**

---

Jean Grancolas







15.5.109

15.5.109

NSA

31

PO 5715

11

11/11

101.271

Ex legato D: Equitij Antonij Francisci  
De Marmis

# LES ANCIENNES LITURGIES

07

LA MANIERE DONT ON A DIT  
la sainte Messe dans chaque siecle, dans  
les Eglises d'Orient, & dans celles  
d'Occident.

*Avec la recherche de toutes les Pratiques,  
Prieres & Ceremonies qui s'observent  
dans le saint Sacrifice.*

*Par \*\*\*\* Docteur en Theologie de la Faculté  
de Paris.*



A PARIS,  
Chez JEAN DE NULLY, rue saint Jacques,  
à l'Image saint Pierre.

---

M. DCCIV.

*Avec Approbations & Privilège du Roy.*





A MONSEIGNEUR,  
MONSEIGNEUR  
FABIO BRULART  
DE SILLERY,  
EVÊQUE DE SOISSONS,  
CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS, &c.

**M**ONSEIGNEUR,

*C'est la remarque de saint Chrysostome, Lib. 3. de  
que le sacerdoce de l'Eglise, encore qu'il*  
*Si. e. d.*

## EPISTRE.

s'exerce en terre, doit neanmoins estre mis au rang des biens du Ciel, puisque ce n'a pas esté un homme, ny un Ange, ny aucune Puissance créée, mais le Saint-Esprit luy-même qui a établi cet Ordre sacré, & qui a fait concevoir aux hommes qu'ils exercent un ministère d'Ange dans un corps mortel; c'est pourquoy celuy qui est élevé au Sacerdoce doit estre aussi pur que s'il estoit déjà dans le Ciel parmy les Esprits bienheureux. Lors donc, continuë ce Pere, que vous voyez Jesus-Christ immolé sur l'Autel, le Pontife celebrant le sacrifice & priant pour le peuple teint & rougi de ce sang si precieux, ne croyez-vous pas estre ravi dans le Ciel, contemplant les choses celestes avec un esprit tout pur? O miracle, ô bonté de Dieu! Celuy qui est assis en haut avec son Pere, se laisse toucher, & se donne à embrasser à ceux qui le veulent; le Prestre fait descendre sur l'Autel par ses prieres, non le feu du ciel, comme fit Elie, mais le Saint Esprit. Qu'il est donc à souhaiter que les Prestres & les Fidelles soient instruits de la grandeur du

## EPISTRE.

*saint Sacrifice & des saintes prieres & ceremonies avec lesquelles on le celebre. Cela excitera leur foy, rechauffera leur zele, animera leur devotion, entretiendra leur pieté. C'est, MONSEIGNEUR, ce que je me suis proposé dans l'ouvrage que je prens la liberté de presenter à Vostre Grandeur. Il n'y a rien qui convienne mieux à un Prelat aussi versé dans l'Histoire de l'Antiquité, & aussi consommé dans les travaux de l'Episcopat que la recherche de toutes les Liturgies : car sans parler de la gloire de vostre illustre Maison qui s'est de tout temps distinguée dans les Emplois les plus considerables de l'Eglise & de l'Erat, on ne peut assez admirer vostre profonde érudition, la pieté & le zele que vous faites paroistre dans l'Episcopat, la prudence & la sagesse avec laquelle vous conduisez les affaires les plus délicates, la bonne grace qui se remarque dans toutes vos actions, l'application avec laquelle vous gouvernez le troupeau qui a esté confié à vos soins, cet air de grandeur & de politesse, de douceur & de*

## EPISTRE.

*bonté, de magnificence & de modestie avec lequel vous sçavez gagner l'estime & l'affection des hommes & édifier les Fidelles; ce qui me porte à marquer qu'on ne peut estre avec un plus profond respect que je suis,*

**MONSEIGNEUR,**

**DE VOSTRE GRANDEUR;**

**Le tres-humble & tres-obéissant  
serviteur \*\*\*\***



A  
MONSEIGNEUR  
MONSEIGNEUR  
LOUIS ANTOINE  
DE NOAILLES,  
ARCHEVESQUE DE PARIS,  
Duc & Pair de France, Comman-  
deur de l'Ordre du S. Esprit.

**M**ONSEIGNEUR,

*Les grands exemples de vertu que vous  
donnez au public, & le respect que vous  
Partie I. à iij*

## EPISTRE.

*inspirez pour nos sacréz Mysteres par vôtre piété, & par les sages ordonnances que vous avez faites pour regler le Culte divin, me font esperer de la bonté de vôtre Grandeur qu'elle ne desapprouvera pas que j'aye l'honneur de lui offrir un ouvrage qui est un tableau fidel de tout ce qui s'est observé dans l'Eglise dans l'administration des Sacremens, avec les Reglemens des Conciles, pour instruire les Prêtres & pour former les Clergé aux ceremonies augustes de l'Eglise. Ce présent étoit dû à vôtre Grandeur, comme un hommage que je rends à la gloire de son nom; & peut-être jugera-t-elle qu'il n'est pas indigne de sa piété d'honorer de sa protection, un ouvrage qui comprend ce qu'il y a de plus auguste dans nos sacréz Mysteres: & à qui peut-il mieux appartenir qu'au premier Prélat de l'Eglise de France, qui a en dépost la sainteté des Sacremens & la majesté des ceremonies, qui est le modele du Clergé, l'organe sacré de la voix de Dieu pour apprendre la pureté de la doctrine, & la sainteté de la Religion? C'est la vaste étendue de l'esprit de l'Eglise Pastorale.*

## EPISTRE.

*dont vous êtes animé, qui vous fait regretter tout ce qui regarde le Tabernacle & la conduite des Levites, comme fit autrefois Moïse; & nous avons cette consolation en nos jours de pouvoir dire que Dieu vous a donné à son Eglise, & principalement à ce grand Diocèse, comme un nouvel Esdras, pour relever les ruines de son peuple, pour renouveler le Clergé & rallumer par vos soins les flammes de cette ancienne charité, dont les premiers Chrétiens étoient embrasés, ne pouvant assez admirer cette exactitude, à remplir une charge dont les devoirs sont un fardeau formidable aux Anges mêmes, Onus Angelicis humeris formidandum, dit le Concile de Trente, ni relever votre zèle vraiment Apostolique, dont on peut dire ce qu'autrefois Possidius rapportoit de saint Augustin, qu'il étoit ravi lorsque par son ministère ou par celui des autres, il voyoit le nombre des enfans de l'Eglise se multiplier & s'accroître par la conversion des Herétiques ou des Impies; qu'il favorisoit tous les desseins & toutes les bonnes œuvres; qu'il toléroit charitablement & sainement les dé-*

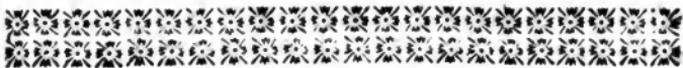
## EPISTRE.

reglemens de ses freres ; qu'il gémissoit des iniquitez des méchans , se réjouissoit ainsi de tous les gains que Dieu faisoit , & s'attristant de toutes ses pertes. Je n'ose toucher toutes vos autres qualitez , me contentant de déclarer le tres-profond respect avec lequel je suis ,

MONSEIGNEUR,

DE VÔTRE GRANDEUR,

Le tres-humble & obéissant  
serviteur, J. GRANCOLAS,



## P R E F A C E.



E toutes les études propres aux Ecclésiastiques ; il y en a peu qui leur conviennent davantage que la connoissance des pratiques que l'Eglise observe dans la celebration des Sacremens & dans celle des divins Offices : on se contente souvent de sçavoir la tradition des Peres sur les questions dogmatiques ; & la plupart du temps on ignore l'antiquité des Ceremonies dont on se sert dans le Culte divin : on offre tous les jours le Sacrifice , ou bien l'on y assiste sans être instruits des Prieres & des Rites avec lesquelles on le celebre : & c'est pour être de quelque utilité à ceux qui déservent le Sanctuaire , que j'ay recherché l'usage ancien des Liturgies , & de toutes les pratiques qui s'observent dans la celebration de la sainte Messe , tant dans les Eglises d'Orient que dans celles d'Occident. Je ne sçay même s'il y a chose dans la Religion plus capable d'exciter dans les Fidelles la Foy & la solide devotion envers Jesus-Christ, & qui soit plus propre à confondre l'erreur & l'opiniâreté des Herétiques , que l'unité , la perpetuité & l'uniformité du Sacrifice ; de voir que tous les Sacrifices differens des anciens peuples ne se celebrent plus, & qu'il n'y ait que Jesus-Christ seul qui soit immolé sur tous les Autels , où le vray Dieu est reconnu ; que dans tous les siecles & dans tous les lieux depuis les Apôtres jusqu'à present , il y ait eu non seulement une succession de Prêtres pour offrir , mais que la seule & même Victime ait été

## P R E F A C E.

offerte à Dieu dans toutes les Eglises du monde ; & qu'avec les Rites differens des peuples on trouve cependant une parfaite uniformité entr'eux sur les parties les plus considerables de la Liturgie. Et même il n'y a rien qui marque davantage la croyance & la foy universelle de tous les Fidelles envers la presence & la realité du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie , que la pompe & la magnificence avec laquelle on a de tout temps celebré le Sacrifice ; c'est la preuve publique & le témoignage autentique de la confession des peuples ; c'est la voix de l'Eglise qui parle plus efficacement par la necessité & la pompe de ce culte ; quoique simple , que par tous les raisonnemens & les disputes des Docteurs , comme on s'en assurera par la lecture de ce Livre. Pour donner une idée de mon Ouvrage , je m'applique d'abord au corps de la Liturgie , sçavoir si elle s'est de tout temps celebrée , & de quelle maniere elle se pratiquoit dans les Eglises d'Orient & d'Occident. J'y ajoûteray une infinité d'autres remarques sur les Messes & les Offices de toute l'année , avec une explication literale & morale de chaque Messe ou Office en particulier.





# T A B L E

## DES TITRES DE CET OUVRAGE.

<b>D</b> es noms dont on a appellé le Sacrifice des Chrétiens.	Page 1
De la maniere que Jesus-Christ a institué l'Eucharistie.	8
Jesus-Christ ne consacra qu'un pain.	10
De l'action de grâces de Jesus-Christ.	11
Si la benediction & l'action de grâces doivent être distinguées.	12
Si Jesus-Christ benit le pain.	13
Quelle étoit la benediction que Jesus-Christ fit sur le pain.	15
Par quelles paroles Jesus-Christ a consacré le pain & le vin.	16
Comment Jesus-Christ rompit le pain à la Cene.	20
De la consecration du Calice.	22
Que Jesus-Christ institua l'Eucharistie comme Sacrifice.	23
De quelle maniere les Apôtres ont célébré les saints Mysteres.	30
On prouve que les Apôtres ont dit la Messe par le Chapitre 2. des Actes.	ibid.
Preuve de la Messe au Chapitre 6. des Actes.	34
Le Sacrifice prouvé par le Chapitre 13. des Actes.	36
Saint Paul celebre la Messe un jour de Dimanche.	38
L'usage du Sacrifice au temps des Apôtres, par la premiere Epître aux Corinthiens Chap. 10.	40
Plusieurs pratiques de la Liturgie marquées par saint Paul.	45

TABLE DES TITRES

<i>L'ordre de la Liturgie selon saint Paul.</i>	49
<i>De la Liturgie des Apôtres.</i>	ibid.
<i>Des Liturgies attribuées aux Apôtres , &amp; s'ils en sont les Auteurs.</i>	51
<i>Si saint Pierre a fait une Liturgie , &amp; s'il est l'auteur de celle qui porte son nom.</i>	ibid.
<i>Les principales choses contenues dans la Liturgie de saint Pierre.</i>	55
<i>De la Liturgie de saint Mathieu.</i>	57
<i>De la Liturgie de saint Marc.</i>	ibid.
<i>L'ordre de la Liturgie de saint Marc.</i>	58
<i>De la Liturgie de saint Jacques.</i>	61
<i>L'ordre de la Liturgie de saint Jacques.</i>	65
<i>On examine la Liturgie de l'Eglise de Jerusalem par les saints Peres , &amp; par les Auteurs qui ont vécu dans cette Eglise.</i>	74
<i>Saint Justin sur la Liturgie.</i>	ibid.
<i>Saint Cyrille de Jerusalem.</i>	79
<i>Liturgie des Constitutions Apostoliques.</i>	87
<i>Maniere de dire la Messe , rapportée par l'Auteur du livre de la Hierarchie.</i>	181
<i>Jean de Jerusalem.</i>	105
<i>Hesichius Prestre de Jerusalem.</i>	107
<i>De la Liturgie de l'Eglise d'Alexandrie.</i>	110
<i>De la Liturgie des Esseniens.</i>	108
<i>Saint Clement d'Alexandrie sur la Liturgie.</i>	112
<i>Origene sur le Sacrifice.</i>	113
<i>Saint Denis Evêque d'Alexandrie.</i>	115
<i>Saint Pierre d'Alexandrie.</i>	116
<i>Saint Athanase.</i>	117
<i>Pierre d'Alexandrie.</i>	119
<i>Timothee d'Alexandrie.</i>	119
<i>Saint Isidore de Damiette.</i>	ibid.
<i>Saint Cyrille d'Alexandrie.</i>	121
<i>Euloge d'Alexandrie.</i>	123

## DE CET OUVRAGE.

<i>Des Liturgies Arabes de l'Eglise d'Alexandrie.</i>	124
<i>Premiere Liturgie d'Alexandrie sous le nom de saint Basile.</i>	125
<i>La seconde Liturgie de l'Eglise d'Alexandrie.</i>	127
<i>Liturgie de saint Cyrille d'Alexandrie.</i>	129
<i>Liturgie de l'Eglise d'Antioche.</i>	130
<i>Saint Ignace Evêque d'Antioche sur la Liturgie.</i>	131
<i>Saint Ephrem.</i>	132
<i>Theodoret.</i>	133
<i>Anastase Sinaïte.</i>	ibid.
<i>La Liturgie de saint Chrysostome prouvée par ses écrits.</i>	134
<i>Ordre de la Liturgie de saint Chrysostome.</i>	149
<i>De la Liturgie de l'Eglise de Constantinople.</i>	161
<i>Saint Gregoire de Nazianze sur la Liturgie.</i>	157
<i>Pallade Evêque d'Hellenople.</i>	162
<i>Saint Nil disciple de saint Chrysostome.</i>	163
<i>Procle Patriarche de Constantinople.</i>	164
<i>Eutyque Patriarche de Constantin.</i>	165
<i>Eustrate Prestre de Constantin.</i>	167
<i>Saint Germain Patriarche de Constantinople.</i>	ibid.
<i>Liturgie de l'Eglise du Pont.</i>	175
<i>Saint Gregoire de Nyffe sur la Liturgie.</i>	ibid.
<i>Saint Gregoire Thaumaturge.</i>	177
<i>Saint Basile.</i>	178
<i>De la Liturgie attribuée à saint Basile.</i>	180
<i>L'ordre de la Liturgie de saint Basile.</i>	182
<i>Autre Liturgie de saint Basile appelée Anaphora.</i>	185.
<i>Extraits de quelques autres anciens Peres Grecs &amp; Conciles sur les Liturgies des Eglises d'Orient.</i>	187
<i>Saint Irenée.</i>	188
<i>Saint Epiphane.</i>	189
<i>Les Canons des Apôtres sur la Liturgie.</i>	196
<i>Les Conciles de Neocesarie , de Nice , de Gangres,</i>	

## TABLE DES TITRES

<i>à Antioche &amp; de Laodicée sur la Liturgie.</i>	ibid.
<i>Simeon de Thessalonique sur la Liturgie.</i>	193
<i>Nicolas Cabasilas sur la Messe.</i>	196
<i>Diverses manieres dont quelques Heretiques des premiers siecles contrefaisoient la celebration des saints Mysteres.</i>	197
<i>Les Gnostiques.</i>	195
<i>Les Montanistes.</i>	196
<i>Les Marcossiens ou Marcites.</i>	202
<i>Les Ophites.</i>	203
<i>Les Ariotyrites.</i>	204
<i>Les Encratiques.</i>	ibid.
<i>Remarques sur les parties principales de la Liturgie des Grecs.</i>	205
<i>Des Eglises des Grecs &amp; de leur disposition.</i>	ibid.
<i>Des vases sacrez &amp; autres instrumens dont les Grecs se servent pour dire la Messe.</i>	207
<i>Des habits destinez pour le Sacrifice.</i>	209
<i>De la preparation de la Messe des Grecs.</i>	ibid.
<i>De la forme du pain chez les Grecs.</i>	210
<i>Diverses remarques sur la preparation du pain.</i>	211
<i>De l'Introite.</i>	213
<i>Des Collectes ou Prieres.</i>	214
<i>De l'Épître &amp; du Graduel.</i>	ibid.
<i>De l'Évangile.</i>	215
<i>De l'Offertoire.</i>	216
<i>Du Symbole &amp; du baiser de paix.</i>	218
<i>De la Preface &amp; du Canon.</i>	ibid.
<i>De la consecration , par quelles paroles les Grecs consacrent.</i>	219
<i>Si les particules du pain que les Grecs rompent , sont consacrées.</i>	230
<i>Suite de la Liturgie des Grecs.</i>	232
<i>De la memoire des Saints.</i>	ibid.
<i>Si les Grecs prient pour les morts dans le Sacrifice.</i>	233

## DE CET OUVRAGE.

<i>De l'élevation de l'Hostie.</i>	233
<i>De l'eau chaude que mettent les Grecs dans le calice avant la Communion.</i>	234
<i>De la Communion &amp; de la fin de la Messe.</i>	236
<i>Les rapports &amp; les convenances de la Liturgie des Grecs avec celle des Latins.</i>	238
<i>Des Liturgies Arabes &amp; Syriaques.</i>	243
<i>La Liturgie des Ethiopiens.</i>	ibid.
<i>La Liturgie des Jacobites &amp; des Maronites.</i>	247
<i>La Liturgie des Arméniens.</i>	252
<i>La Liturgie des Moscovites.</i>	256
<i>La Messe des Indiens convertis à la Foy.</i>	257
<i>Les anciennes Liturgies des Eglises d'Occident.</i>	261
<i>Liturgie de l'Eglise d'Afrique.</i>	ibid.
<i>Tertullien sur le Sacrifice.</i>	262
<i>Saint Cyprien.</i>	271
<i>Saint Optat.</i>	277
<i>Marius Victorin d'Afrique.</i>	280
<i>Les anciens Conciles de Carthage.</i>	281
<i>Saint Augustin.</i>	284
<i>Saint Fulgence.</i>	296
<i>La Liturgie des Eglises d'Espagne.</i>	299
<i>Le Concile d'Elvire sur la Liturgie.</i>	ibid.
<i>Saint Patien Evêque de Barcelone.</i>	300
<i>Les anciens Conciles de Tolède.</i>	ibid.
<i>Les anciens Conciles de Saragoffe, de Brague, de Seville, &amp; autres tenus en Espagne.</i>	304
<i>Saint Isidore Evêque de Seville.</i>	306
<i>De la Messe Mozarabique.</i>	309
<i>L'ordre de la Liturgie Mozarabique.</i>	319
<i>La Liturgie de l'Eglise Gallicane.</i>	326
<i>Des principaux Auteurs de la Liturgie Gallicane.</i>	327.
<i>Saint Irenée.</i>	329
<i>Saint Hilaire Evêque de Poitiers.</i>	ibid.

TABLE DES TITRES

<i>Saint Martin Evêque de Tours.</i>	331
<i>Saint Eucher Evêque de Lyon.</i>	ibid.
<i>Saint Prosper.</i>	332
<i>Jean Cassien.</i>	333
<i>Saint Avit Evêque de Vienne.</i>	334
<i>Saint Loup Evêque de Troye.</i>	335
<i>Saint Hilaire Evêque d'Arles.</i>	ibid.
<i>Fortunat Evêque de Poitiers.</i>	ibid.
<i>Saint Gregoire de Tours.</i>	336
<i>Saint Cesaire d'Arles.</i>	341
<i>Saint Eloy Evêque de Noyon.</i>	343
<i>Saint Colomban.</i>	344
<i>Les anciens Conciles de France sur la Liturgie.</i>	ibid.
<i>L'ordre de la Liturgie Gallicane.</i>	349
<i>De la prééminence de la Liturgie Gallicane au-dessus des autres Liturgies Latines.</i>	350
<i>En quel temps on a cessé en France de dire l'ancienne Liturgie Gallicane.</i>	352
<i>Combien il y avoit de sortes d'anciennes Liturgies en France.</i>	354
<i>Les rapports entre la même Liturgie Gallicane &amp; la Messe Mozarabique.</i>	356
<i>Si la Messe donnée par Illyricus, est l'ancienne Messe qu'on disoit autrefois en France.</i>	360
<i>L'ordre de la Messe Latine donnée par Illyricus.</i>	363.
<i>De quelle maniere on disoit la Messe en Angleterre, ou de la Liturgie Anglicane.</i>	368
<i>Bede sur la Liturgie.</i>	371
<i>Quelques anciens Conciles d'Angleterre.</i>	374
<i>Theodore de Cantorbery.</i>	375
<i>Liturgie des Eglises d'Allemagne.</i>	376
<i>De la Liturgie Ambrosienne, d'Italie, ou de Mi- lan.</i>	377
<i>Saint Ambroise sur la Liturgie.</i>	ibid.

## DE CET OUVRAGE.

<i>Auteur des Livres des Sacremens entre les œuvres de saint Ambroise.</i>	387
<i>l'ordre de la Liturgie Ambrosienne.</i>	392
<i>In quel temps on a cessé de dire la Liturgie Ambrosienne.</i>	397
<i>De la Liturgie de l'Eglise de Rome.</i>	400
<i>saint Jérôme.</i>	403
<i>le Pape Damase.</i>	407
<i>saint Paulin Evêque de Nole.</i>	408
<i>le Pape Sirice.</i>	409
<i>le Pape Innocent I.</i>	ibid.
<i>le Pape Celestin.</i>	412
<i>saint Leon.</i>	ibid.
<i>le Pape Gelase &amp; du Missel Gale sien.</i>	415
<i>le Pape Vigile.</i>	417
<i>Du Pape saint Gregoire.</i>	418
<i>Du Sacramentaire de saint Gregoire.</i>	425
<i>La maniere de dire la Messe selon l'Ordre Romain.</i>	427
<i>La recherche des pratiques, des prieres &amp; des ceremonies de la Liturgie Romaine.</i>	431
<i>De l'heure de la Messe.</i>	ibid.
<i>De la preparation à la Messe.</i>	435
<i>De la pureté de conscience requise pour celebrer.</i>	ibid.
<i>Des prieres que le Prestre disoit pour se preparer au Sacrifice.</i>	439
<i>Le Prestre lavoit les mains &amp; sa bouche avant que de celebrer.</i>	441
<i>Des prieres du Prestre en prenant ses vêtements.</i>	442
<i>De l'entrée à l'Autel.</i>	443
<i>Du Pseaume Judica.</i>	444
<i>Du Confiteor.</i>	447
<i>De la priere Misereatur.</i>	453
<i>De l'Absolution Indulgentiam.</i>	455
<i>Des versets Deus tu conversus.</i>	456

## TABLE DES TITRES

<i>De la priere Aufer à nobis.</i>	ibid.
<i>Du baiser de l'Autel , &amp; de l'Oraison Oremus per merita.</i>	457
<i>De l'Introite.</i>	459
<i>Du Kyrie eleison.</i>	464
<i>Du Gloria in excelsis.</i>	467
<i>Du salut que fait le Prestre en disant Dominus vo- biscum.</i>	475
<i>Des Oraisons ou Collectes.</i>	479
<i>De l'Epitre.</i>	494
<i>Des Jubez ou Tribunes où l'on disoit les Leçons.</i>	504
<i>Des Graduels , Traits , Alleluia , Profes.</i>	507
<i>De l'Evangile.</i>	512
<i>Du Prône ou Predication qui se faisoit au milieu de la Messe.</i>	524
<i>Du Symbole.</i>	530
<i>De l'Offertoire.</i>	537
<i>Des prieres que dit le Prestre en offrant à Dieu le pain &amp; le vin.</i>	552
<i>Du mélange de l'eau &amp; du vin , &amp; du temps auquel on les versoit dans le calice.</i>	556
<i>De la forme du pain dont on se seruoit pour la celebra- tion des saints Mysteres , &amp; de la maniere qu'on le preparoit.</i>	561
<i>Quand on a commencé à se servir dans le Sacrifice du pain azyme , ou sans levain.</i>	569
<i>Du pain benit.</i>	575
<i>De l'encensement des oblations.</i>	581
<i>Après l'offrande le Prestre lave ses mains.</i>	590
<i>De l'Orate fratres.</i>	591
<i>De la Secrete , &amp; de la réponse des peuples Amen. 592.</i>	
<i>De la Preface Sursum corda.</i>	594
<i>Du Sanctus.</i>	601
<i>Du Canon de la Messe.</i>	603

DE CET OUVRAGE.

<i>De la premiere Oraison du Canon Te igitur.</i>	607
<i>On nommoit le Pape , l'Evêque , le Roy dans le Sa-</i> <i>cristicé des Tables &amp; des Dyptiques de l'Eglise.</i>	610
<i>Du Memento des vivans.</i>	618
<i>De Communicantes , &amp; de la Memoire des Saints</i> <i>dans le Sacrifice.</i>	620
<i>Si le Canon se disoit autrefois en secret , ou à haute</i> <i>voix.</i>	628
<i>Des signes de Croix , &amp; autres ceremonies qui se pra-</i> <i>tiquent dans le Canon.</i>	632
<i>De la priere Hanc igitur, &amp; Quam oblationem.</i>	637
<i>De la consecration.</i>	639
<i>De l'élevation de l'Hostie &amp; de celle du calice , &amp; de</i> <i>leur adoration.</i>	643
<i>De la suite du Canon , &amp; de la priere Unde &amp; me-</i> <i>mores.</i>	656
<i>De la priere Supplices.</i>	657
<i>De la priere Supra quæ.</i>	660
<i>Du Memento pour les morts.</i>	661
<i>De la derniere Oraison du Canon Nobis quoque, &amp;</i> <i>de la seconde elevation.</i>	662
<i>De l'Oraison Dominicale à la Messe.</i>	666
<i>De la fraction de l'Hostie, &amp; du mélange d'une par-</i> <i>tie de l'Hostie avec le Sang de Notre Seigneur.</i>	672
<i>Du baiser de paix à la Messe.</i>	676
<i>De la benediction solemnelle des Evêques avant l'A-</i> <i>gnus Dei.</i>	685
<i>De l'Agnus Dei.</i>	690
<i>De la Communion.</i>	692
<i>Des prieres du Prestre devant &amp; après la Communion.</i> 697.	
<i>Des ablutions après la Communion.</i>	698
<i>De la derniere benediction &amp; de la fin de la Messe.</i>	703

Fin de la Table.

---

*Approbation de Monsieur l'Abbé Courcier.*

**J'**Ay lû un Manuscrit contenant 348. rôles, paragraphes par premier & dernier, qui porte pour titre *Les Anciennes Liturgies, ou la maniere dont on a dit la sainte Messè dans chaque siecle.* Fait à Paris le 17. Avril 1697.

COURCIER, Theologal de Paris.

---

*Autre Approbation des Docteurs.*

**N**OUS soussignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris ; certifions que par l'ordre de ladite Faculté , nous avons lû & examiné un livre qui a pour titre *Les Anciennes Liturgies, ou la maniere dont on a dit la sainte Messe dans chaque Eglise* , composé par \*\*\*\* Docteur de nostre Faculté ; & que nous n'y avons rien trouvé de contraire ni à la Foy Catholique ni aux bonnes mœurs , en foy dequoy nous avons signé. Fait à Paris le 12. Decembre 1696.

DE LA ROCQUE.

POCQUELIN.



PRIVILEGE DU ROY.

**L**OUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A nos Amez & Feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requestes ordinaires de nôtre Hôtel, Baillifs, Senéchaux, Prevôts, Juges, leurs Lieutenans, & à tous autres nos Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, SALUT. Nôtre bien amé **CRISTOPHLE REMY**, Marchand Libraire à Paris, Nous a fait remontrer qu'il desiroit faire imprimer un Livre qui a pour Titre, *Les Ceremonies qui se pratiquent dans l'administration des Sacremens, justifiées & expliquées par l'usage des premiers siecles de l'Eglise*; auquel effet il Nous a tres-humblement fait supplier de luy en accorder la Permission & nos Lettres sur ce necessaires : **A CES CAUSES**, Voulant favorablement traiter ledit Exposant, Nous luy avons permis & accordé, permettons & accordons par ces presentes, d'imprimer & faire imprimer ledit Livre, en tel volume, marge & caractère, & autant de fois que bon luy semblera, pendant le temps de huit années consecutives, à commencer du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la premiere fois, iceluy vendre & debiter par tout nôtre Royaume, & terres de nôtre obéissance : Faisons défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre ni debiter ledit Livre, sous quelque pretexte que ce soit, même d'impression étrangere, ou autrement, sans le consentement de l'Exposant ou de ses ayans causes, à peine de confiscation des Exemplaires con-

refaits , trois mil livres d'amende payable sans éport par chacun des contrevenans , applicables un tiers à Nous , un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris , & l'autre tiers à l'Exposant , & de tous dépens , dommages & interests , à la charge de mettre deux Exemplaires dudit Livre en nôtre bibliothèque , un en celle du Cabinet de Livre de nôtre Château du Louvre , & en celle de nôtre tres-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur Boucherau , de faire faire l'impression dudit Livre dans nôtre Royaume , & ailleurs , en beaux caracteres & papier , conformément à nos Reglemens des années mil six cents soixante dix-huit , & mil six cents quatre-vingts-six , & de faire registrer ces presentes Registres de la Communauté des Marchands Libraires de nôtre bonne Ville de Paris , à peine de nullité des presentes ; du contenu desquelles nous mandons & enjoignons faire jouir & user ledit Exposant ou ceux qui auront droit de luy , paisiblement & paisiblement , cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens au contraire. Voulons qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre l'Extrait des presentes , elles soient tenuës pour dûëment signifiées , & qu'aux copies collationnées par un de nos amez & feaux Conseillers Secretaires , foy soit ajoutée comme au present Original : Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent sur ce requis , faire pour l'exécution des presentes , tous Exploits , Significations , Défences & autres Actes nécessaires , sans demander autre permission : C A R tel est nôtre plaisir. DONNE' à Paris le quatrième jour de Mars , l'an de grace mil six cents quatre-vingts-douze ; Et de nôtre Regne le qua-

rante-neuvième. Par le Roy en son Conseil,  
Signé GUESLIS.

Ledit Sieur Remy a cédé son droit au Privilege à l'Auteur desdits Livres, qui l'a retrocedé à Jean de Nully Libraire à Paris pour les Anciennes Liturgies seulement, suivant l'accord fait entr'eux.

*Registré sur le Livre de la Communauté des  
Libraires & Imprimeurs de Paris, le 12. Mars  
1692.*

Signé P. AUBOUIN, Syndic.



LES ANCIENNES  
LITURGIES,

OU

LA MANIERE  
DONT ON A DIT LA  
Sainte Messe dans chaque Siecle,  
tant dans les Eglises d'Orient que  
dans celles d'Occident.

avec la recherche des Prieres, des Pratiques  
& des Ceremonies qui s'observent  
dans le saint Sacrifice.

---

*Des noms differens dont on a appellé le  
Sacrifice des Chrétiens.*

**C**OMME il n'y a rien de plus grand &  
de plus utile dans nôtre sainte Religion,  
que le Sacrifice de la Messe, on ne sçau-  
roit aussi s'appliquer avec trop de soin à  
connoître l'Antiquité & l'excellence des Prieres &  
des Ceremonies avec lesquelles on le celebre. Tout  
le monde sçait la fureur avec laquelle les en-

A

2 *Les Anciennes Liturgies.*

nemis de l'Eglise en parlent; combien ils nous accusent de nouveauté & de superstition dans la variété & dans la multitude des choses qui composent nos Liturgies: c'est pourquoy on a jugé à propos de rapporter toutes les anciennes manieres de celebrer le Sacrifice, tant celles des Eglises d'Orient que celles de l'Occident; de faire voir dans leur variété prétendue, une véritable uniformité dans toutes les Eglises du monde sur les parties essentielles qui composent les Liturgies, & de rapporter sur chacune des Prières ou des Ceremonies de la Messe, tout ce qui nous a paru de considerable dans les Auteurs Ecclesiastiques; afin que les Fideles estant suffisamment instruits de nos Mysteres, conservent pour eux toute la veneration & tout le respect qu'ils meritent. Mais avant toutes choses il nous faut rechercher les noms differens dont on a appellé le Sacrifice de la Religion Chrestienne.

Les Grecs ont de tout temps appellé Liturgie la celebration du Sacrifice: ce nom de luy-mesme signifie toute sorte de Ministère public; c'est pourquoy il se trouve dans les Auteurs profanes, comme dans Platon, dans Aristote, dans Demosthene & dans plusieurs autres, pour marquer une charge ou une fonction civile. Mais il y a long-temps qu'il est en usage pour signifier un Ministère sacré, tant dans l'ancien que dans le nouveau Testament. Les Septantes traduisant le Livre des Nombres ont exprimé par Liturgie le service que les Levites rendoient au Tabernacle, *καὶ αὐτοὶ λειτουργησούσιν ἐν αὐτῇ*, & *ipfi ( Levita ) ministrabant in eo*: Les Levites servoient au Tabernacle. Dans le nouveau Testament S. Luc s'en sert plusieurs fois dans le même sens pour un Ministère saint: car pour exprimer les fonctions du Sacrifice de Zacharie pere de saint Jean-Baptiste, & le temps qu'il devoit servir au T.

Num. c. 1.

Luc. 1.

employe le mot de Liturgie, *αι ημερας της λειτουρ-  
 ριας αυτου. Cum Sacerdotio fungeretur* : & lorsqu'il ra-  
 porte ce que firent les Apôtres avant que d'ordon-  
 ner S. Paul & S. Barnabé, il dit : *Λειτουργουντων εν τω* Cap. 13.  
*κυριω*, qu'ils faisoient la Liturgie au Seigneur, ou  
 qu'ils exerçoient un ministere saint, ainsi qu'a tra-  
 vait l'Auteur de la Vulgate, *Ministrantibus Domino*.  
 S. Paul dit qu'il a reçu du Seigneur la grace Rom. 15.  
 d'estre le Ministre de Jesus-Christ, & exprime cette v. 1.  
 qualité par le terme de Liturgie, *εις το ειναι λειτουρ-  
 γου, ut sim minister Christi*. Il s'en sert encore pour  
 marquer l'exercice de la charité avec laquelle ceux  
 de Corinthe donnoient leurs biens pour survenir  
 aux necessitez des pauvres, *Διακονία της λειτουργιας* 2. Cor. 11.  
*αυτης, administratio hujus officii*. Il appelle Epaphro-  
 dite le Ministre de ses besoins, parce qu'il l'avoit  
 recouru dans la necessité : *Λειτουργον, ministrum ne-* Philip. 2.  
*cessitatis mea*. De sorte qu'on voit que ce terme est  
 consacré par l'Ecriture sainte pour marquer le mi-  
 nistere le plus saint, qui est celuy du Sacrifice, ou  
 celuy de la charité : c'est pourquoy comme de tou-  
 tes les fonctions publiques & saintes, il n'y en a  
 point qui le soit davantage que le Sacrifice qui est  
 offert à Dieu par le Prestre dans le Temple, & en  
 assemblée des peuples, le nom de Liturgie luy con-  
 vient tres-bien, & luy a esté donné de tout temps.  
 On le trouve dans <sup>a</sup> saint Ignace d'Antioche, dans <sup>a</sup> *Epist. ad*  
 S. Gregoire de Nazianze, <sup>b</sup> dans les Conciles les plus *Trallian.*  
 anciens, comme celuy d'Ancyre, Canon 1. celuy *bin Apolog.*  
 de Gangres, Canon 4. & dans le Canon 28. des  
 Apôtres.

Remarquez cependant que ces mêmes Auteurs  
 appellent le Sacrifice la Liturgie, y ajoutent ordi-  
 nairement le nom de sacrée, ou de mystique, pour a Lib. 4. d.  
 déterminer à cette sainte action, comme Eu- vita Con-  
 stantin, *Mysticum sacrificium* <sup>2.</sup> Le Concile in Trullo b Can. 22.

4 *Les Anciennes Liturgies.*

*Qui mysticam Liturgiam nobis scripto tradiderunt.*

*In cap. 8. ad Theodoret, Sacerdotes mysticam Liturgiam. Hebraos.*

D'autres Peres Grecs ont appellé le Sacrifice la *Mystagogie*, ou la *preparation & celebration des Mysteres*, la *sainte Theorie*. Ces noms se trouvent dans l'Auteur du Livre de la Hierarchie, ch. 1. dans saint Gregoire de Nazianze, Oraison 17. & S. Cyrille de Jerusalem appelle Catecheses *Mystagogiques*. celles où il parle des Sacremens, & principalement du Sacrifice. Il n'y a rien même de plus ordinaire à saint Chrysostome que de l'appeller *les SS. Mysteres*. D'autres Auteurs ont nommé le Sacrifice *Anaphora*, *Sursum elevatio*, l'action où on s'éleve à Dieu, parce qu'on luy offre le Sacrifice, & aussi à cause que le Prêtre avant que de le celebrer, avertit les Peuples d'élever leurs esprits en haut, cela se voit dans Anastase Sinaïte; & il y a encore une Liturgie sous le nom de saint Basile, qui est appellée *Anaphora*: Les Peres Grecs l'ont encore assez souvent appellé l'oblation *Prosp'hora*; comme saint Ignace, <sup>a</sup> Eusebe de Cesarée, <sup>b</sup> le Concile de Neocesarée, <sup>c</sup> & celuy de Nicée, <sup>d</sup> *προσφέρειν, qui habent offerendi potestatem*, ou bien *τίσιαν, quod offertur*. Saint Justin dans son Dialogue contre Triphon. Le Canon 3. des Apôtres, *Si quis de sacrificio aliquid offert*: & saint Gregoire de Nazianze, *Or. de Funere Basilii*. L'Auteur du Livre de la Hierarchie l'appelle quelquefois *τελετη*, ou bien *τελετην πέλετων*, la perfection des perfections, parce que c'est la plus haute fonction que les hommes puissent exercer.

<sup>a</sup> *Epist. ad Smyrn.*  
<sup>b</sup> *lib. 6. hist.*  
<sup>c</sup> *Can. 9.*  
<sup>d</sup> *c. 18.*

Les Latins ont aussi donné plusieurs sortes de noms au Sacrifice: les uns l'ont appellé la *Collecte*, *Collecta*; parce que les Peuples s'assemblent pour y assister. Saint Augustin dans le recit de la Conference de Carthage, dit: *Confitebantur se Collectam & Dominicum egisse*. Qu'on avoit fait la *Collecte* &

celebré ce que le Seigneur avoit ordonné, pour marquer qu'on avoit offert le Sacrifice. Ce mot de *dominicum* pour signer le Sacrifice se trouve dans Cyprien, qui dit que nous ne celebrons pas l'Eucharistie *Domicum* après le souper. Et quand saint Augustin parle du Sacrifice que saint Paul celebra le jour de Dimanche à Troade, pour marquer qu'il soit le temps de l'offrir; il dit qu'il estoit l'heure de faire ce que le Seigneur avoit ordonné, *hominici*. On trouve que ce Saint l'appelloit quelquefois l'Action *Actio*, l'action par excellence, *ordo agendi*. L'ordre de faire l'action. Et cela vient de ce que chez les Payens aussi-bien que chez les Pasteurs Ecclesiastiques le verbe *agere*, faire, se prend pour sacrifier; parce que c'est de toutes les Actions la plus grande & la plus considerable. L'Auteur de la Vulgate dit si souvent on fera une victime, pour dire on l'offrira en sacrifice, *Faciet victimum pro peccato, & alterum in holocaustum*; ce qui est repeté en plusieurs endroits. Le 2. Concile de Carthage l'appelle aussi l'action, ce qu'il faut faire, *Agenda*, & nous voyons que le Canon est encore appellé l'action, que les prieres sont intitulées *in actionem*.

Mais les noms les plus ordinaires sont ceux d'oblation & de Messe; Tertullien appelle le sacrifice oblation. *Heureux*, dit-il, *le mariage que l'Eglise fait; & qu'elle confirme par l'oblation: confirmat oblatio*. Saint Opat parlant de l'Autel de l'Eglise de Carthage, dit que tant de saints Evêques y avoient offert; c'est-à-dire, y avoient célébré: & saint Augustin rapportant l'usage de différentes Eglises de dire la Messe tous les jours, ou moins souvent, se sert du terme d'offrir. *Il y en a*, dit-il, *où l'on offre tous les jours, & ailleurs on n'offre que le Samedi & le Dimanche. Alibi nullus dies quo non offeratur*.

Lib. 1. Li-  
turg.

Quant au mot de Messe, je ne m'arresteray pas à la remarque de Pamélius, qui a crû le trouver dans le ch. 16. du Deuteronomie v. 10. où il y a en Hebreu, *Missach nedaba*, que le Traducteur a rendu par *oblationem spontaneam*. Je diray qu'il n'y a aucun des anciens Peres qui l'ait appliqué à nôtre sacrifice; que S. Jérôme a traduit ces mots par *oblationem spontaneam*, une oblation volontaire, & si c'eust esté un usage chez les Hebreux d'appeller le sacrifice du nom de Messe, ce nom fut resté dans les Eglises Syriennes & Maronites, qui ont parlé un langage aprochant de l'Hebreu depuis les Apôtres, jusqu'au temps qu'ils ont esté soumis aux Sarazins; & même ce mot se seroit conservé dans les Offices, tant Grecs que Latins, aussi bien que ceux d'*Hosannath*, de *Sabaorb*, de *Pasque*, d'*Amen*, d'*Alleluia*. Enfin on ne trouve point que les Peres Grecs, ny même que les Latins avant le 4. siecle ayent appellé le Sacrifice du nom de Messe, ce qui auroit ce semble dû arriver, si l'on eut sçû que l'Ecriture luy eut donné ce nom. Ce n'est que les Latins qui l'ont ainsi appellé, encore d'abord ils ont donné le nom de Messe à toutes sortes d'Office divin, soit que la Messe y fut comprise ou non. Le 4. Concile de Carthage ordonne qu'on permettra à toute sorte de personnes, même aux Infideles d'entrer dans l'Eglise jusqu'à la Messe des Catecumenes, *Usque ad Missam Catechumenorum*. C'estoit lors qu'on les renvoyoit; ce qui se faisoit après les lectures, avant l'Offrande. Le Concile de Valence appelle la Messe des Catecumenes tout ce qui se disoit avant l'Offrande. *On lira, dit-il, les saints Evangiles au temps qu'on fait les lectures dans la Messe des Catecumenes avant qu'on offre les dons. Ut sacro sancta Evangelia ante munusculum illationem in Missa Catechumenorum legantur*, Et saint

Can. 84.

Can. 1.

Ambroise est un des plus anciens Peres qui ait apelé la Messe, le sacrifice où assistoient les fideles; c'est dans la Lettre à sa sœur Marceline, où il dit qu'il demeura dans la fonction, qu'il commença le dire la Messe, & que pendant qu'il offroit, il apprit qu'on avoit enlevé un nommé Castule, que les Arriens croyoient être un Prêtre, & qu'il se mit à pleurer devant Dieu, & à prier dans l'oblation, afin qu'il le protegeât: *Ego mansi in munere; Missam facere cœpi... dum offero raptum cognovi à populo Castulum... amarissimè flere, & orare in ipsa oblatione Deum cœpi.* L'Auteur du Sermon 126. de *Tempore*, parmy les Ouvrages de saint Augustin, dit qu'après le Sermon on fait la Messe aux Catecumenes, c'est-à-dire, on les fait sortir, que les fideles resteront, & on fera la priere. *Ecce post sermonem, fit Missa Catecumenis; manebunt fideles venietur ad locum orationis.* Saint Leon ordonnant à Dioscore de réitérer plusieurs fois le Sacrifice les grandes Fêtes, se sert aussi du mot de Messe, & l'apelle le Sacrifice de la Messe. *Si unius tantum Missa sacrificium offerre non possint.* S. Celsaire d'Arles se plaignant de ce que plusieurs sortoient avant la fin du Sacrifice, disoit: *Si vous y faites reflexion, vous connoîtrez que ce n'est pas quand on recite les leçons dans l'Eglise, que l'on dit la Messe; mais c'est au temps qu'on offre les oblations, & que l'on consacre le Corps & le Sang de Jesus-Christ; c'est pourquoy celuy qui veut entendre la Messe entiere ne doit point sortir qu'il n'ait reçu la benediction du Celebrant. Tunc non fiunt Missa, quando divina lectiones in Ecclesia recitantur, sed quando munera offeruntur... qui vult Missam ad integrum celebrare, usquequo benedictio populo desur.*

*Ep. ad Dioscor.*

*Serm. 80.*

Le nom de Messe qui est en usage pour designer le Sacrifice, vient du mot Latin *mittere*, qui signifie renvoyer, parce qu'on renvoyoit les Catecumenes,

& les Penitens, avant que de celebrer les saints My-  
steres, à la fin desquels on congédioit aussi les Fide-  
les, comme nous faisons encore. *Ite missa est, allex  
vous en, il est permis de sortir.* C'est ainsi que saint

a *Ep. 1.*

b *Lib. 6.*

c *Origen. c.*

d *De Inst.*

*cleric. c. 32.*

Avit Evêque de Vienne, a Saint Isidore de Se-  
ville, b Raban, c Florus d & Remy d'Auxerre l'ex-  
pliquent dans leur Commentaire, ou exposition  
de la Messe : & cela est venu de ce que c'estoit l'u-

sage parmy les Fideles, que quand ils estoient assem-  
blez dans l'Eglise, ils n'en sortoient qu'au temps  
qu'on leur marquoit : cela paroît non-seulement  
dans les Auteurs Latins que nous avons cité ; mais

*Ep. ad soli-  
tar.*

aussi chez les Grecs. S. Athanase dit que la plupart  
des Peuples estoient déjà sortis de l'Eglise d'où on  
les avoit renvoyez après la celebration des Myste-  
res, & qu'il n'y estoit resté que quelques femmes  
lorsque les Ariens y commirent tant d'insolences,

*Plerique populorum, missione è sacris factâ, abierant ;*

*aliquot mulierculis remanentibus.* Et saint Chryso-  
stome disoit à ses Peuples : Vous estes entré dans l'E-  
glise, n'en sortez qu'au temps qu'on vous renvoye-  
ra ; car si vous en sortez plutôt, vous en rendrez

*Homil. de  
Eccles. &  
myst.*

raison comme un fugitif. *Ingressus es Ecclesiam, ne  
ex eas, nisi dimittare, ante missionem ne exieris.* Voilà  
ce qu'il y a de plus considerable sur les noms  
qu'on a donné au Sacrifice de l'Eglise.

### *De la maniere que Jesus-Christ a institué l'Eucharistie.*

Pour remonter jusqu'à la source & à l'origine  
du saint Sacrifice, nous commencerons par la  
maniere avec laquelle Jesus-Christ l'institua à la  
Cene. Pour ce sujet il n'y a qu'à parcourir ce que  
les Evangelistes & saint Paul nous en ont appris, &

n y trouvera une espèce de Liturgie ; puisqu'on y oit les prieres, les actions ou ceremonies, & les paroles avec lesquelles le Sauveur établit cet Auguste Sacrifice : paroles, actions, prieres, ceremonies qu'on peut réduire à celles-cy, qu'il prit du pain, il rendit graces à son Pere : il benit ce pain, & l'ayant consacré, il le donna à ses Disciples ; il en fit de même du Calice ; & après cette sainte action il chanta un Hymne. Nous tirerons aisément de ces choses l'institution des prieres & des ceremonies de la Liturgie.

Car sans parler qu'il fit préparer un lieu propre & orné, pour apprendre la décoration des Eglises, & sur tout des Autels, sur lesquels on celebre de si saints Mysteres ; sans nous arrester à la ceremonie qu'il pratiqua de laver les pieds à ses Apôtres avant la Cene, pour marquer la sainteté & la pureté avec laquelle les Ministres doivent offrir cette adorable Victime. Ce qui publie hautement le culte extérieur, & les dispositions que l'Eglise demande pour ce Sacrifice : faisons seulement nos reflexions sur les actions & sur les paroles de Jesus-Christ.

Il y en a qui ont crû que Jesus-Christ en instituant l'Eucharistie, avoit observé ce que les Juifs pratiquoient en faisant la Pasque : car ceux qui ont écrit de la maniere qu'ils celebrent cette Feste, rapportent que le Pere de Famille estant à Table avec les conviez, prenoit un verre plein de vin, & faisoit une priere dessus, disant en leur langue : *Que le Seigneur nôtre Dieu qui a creé le fruit de la vigne soit beny.* . . . Il en beuvoit le premier, & en donnoit à boire à toute l'assemblée. 2. Il prenoit un pain entier & l'offroit à Dieu, en disant : *Que le Seigneur qui fait sortir le pain de la terre soit beny.* . . . Il rompoit ce pain & en distribuoit à chaque particulier, selon l'usage des Juifs, qui

*Apud Cas-  
sand. de Li-  
turg.*

ne coupoient pas leur pain, mais le rompoient ; puis on faisoit le repas, qui finissoit par une priere en action de graces.

J.C. ne consacra qu'un pain.

1. Cor. 10.

An. 695. c. 6.

Mais quoy qu'il en soit de la pratique & des observations des Juifs ; il est plus seur de suivre l'Evangile, & d'y chercher de quelle maniere Jesus-Christ institua l'Eucharistie. On trouve d'abord qu'il prit un pain, *accepit panem*. C'est conformément à cela que saint Paul dit *que nous sommes participans d'un même pain*. Et tous les anciens Auteurs marquent qu'il n'y avoit qu'un seul pain rompu & distribué pour tous : nous avons même le 16. Concile de Tolède, qui nous assure *que les paroles du Redempteur témoignent qu'il a pris un pain entier, & non pas un morceau, & qu'il l'a donné à prendre par parcelles à ses Disciples en le rompant après l'avoir beny*. Ce pain estoit fait comme sont nos tourtes ou gâteaux, en rond. Voilà ce qui paroît de la forme du pain dont Jesus-Christ se servit.

### ACTIONS de graces de Jesus-Christ.

Jean. 17.

LA seconde action de Jesus-Christ, fut qu'il rendit graces à son Pere. L'action de graces est une priere particuliere par laquelle on reconnoît Dieu comme Auteur de tous les biens, & on le remercie de ceux qu'il nous a faits ; c'estoit donc par une priere particuliere que l'Escriture n'a point rapportée ; mais qui pouvoit avoir un grand raport avec celle qui se lit dans saint Jean : *Sublevatis oculis in cælum dixit pater...* Priere qui contient toutes les demandes qu'on peut faire à Dieu, la reconnoissance des bienfaits, l'invocation de son secours, & l'accomplissement de ses promesses, *clarifica filium* ; l'objet de ses prieres ; *non pro mundo rogo, sed pro iis quos dedisti...* C'est à l'imitation de Jesus-Christ que les Peres

ont de tout temps fait précéder l'action de grâces à la célébration des saints Mystères, après avoir exhorté les Fidèles à élever leurs esprits & leurs cœurs à Dieu. S. Justin dit que conformément à l'exemple de Jésus-Christ, celui qui préside parmi les frères ayant reçu d'eux le Pain & le Calice, offre à notre Père commun la louange & l'action de grâces qui lui est due. Saint Irénée s'explique de même que Jésus-Christ, ayant pris le pain qui est une substance créée, il rendit grâces à Dieu, enseignant à l'Eglise l'oblation du nouveau Testament, que l'Eglise offre avec action de grâces: c'est ce qui s'observe dans toutes les Liturgies, dans ce que nous appelons la Préface, ainsi que nous le dirons.

Apolog. 2.

Lib. 4. c. 32.

*De la bénédiction que Jésus-Christ fit sur le Pain, & si la bénédiction & l'action de grâces doivent être distinguées.*

Jésus-Christ ayant rendu grâces, bénit le pain, *benedixit*. Avant que d'expliquer cette bénédiction, il faut entrer dans une discussion qu'on ne peut omettre sur ce sujet; sçavoir, si la bénédiction & l'action de grâces sont la même chose, ou si elles enferment des actions & des prières différentes de Jésus-Christ. Pour démêler cette difficulté, on doit remarquer que saint Marc parlant du pain, dit que Jésus-Christ le bénit, & qu'il rendit grâces en prenant le Calice: *Accipit panem & benedixit & fregit & dedit. . . & accepto calice gratias agens dedit eis.* Saint Luc & saint Paul ne font mention que de l'action de grâces, tant pour le Pain que pour le Calice. *Accipit panem & dedit eis gratias. . . & accepto pane gratias egit fregit & dedit eis.* Et saint Paul, *Accipit panem & dedit eis gratias agens, fregit & dixit. . .* & il ne raporte

Marc. 14.

Luc. 22.

1. Cor. 11.

point ce que fit Jesus-Christ avant la consecration du Calice. Saint Matthieu ne parle point de l'action de graces pour le Pain, mais seulement pour le Calice: *Accipit panem, benedixit, & fregit, deditque...* Et accipiens Calicem gratias egit & dedit illis dicens. Cela a fait croire a quelques-uns que l'action de graces estoit proprement la benediction que Jesus-Christ fit à la Cene, puisque les Evangelistes disent indifferemment l'une ou l'autre; & il semble même que l'Auteur du Canon de l'Eglise Latine ait ainsi entendu le mot de rendre graces, faisant dire à Jesus-Christ que rendant graces à son Pere, il benit le pain, *gratias agens benedixit.*

Cependant je ne vois pas pourquoy on veut confondre des actions que l'Eglise a toujours distinguées, aussi-bien que les Evangelistes; car s'ils rapportent ces deux actions de Jesus-Christ ce n'est pas pour dire qu'elles soient une même chose, mais pour apprendre qu'il a observé l'une & l'autre; & même selon le Canon de l'Eglise Latine, l'action de graces se faisoit à Dieu, *Tibi gratias agens*, & la benediction regarde le pain, ce qui marque que l'Auteur de cette priere a distingué ces deux choses.

Il est vray que saint Paul semble appeler toute sorte de prieres du nom d'action de graces, lorsqu'il dit qu'il ne faut rien rejeter de ce qu'on prend avec action de graces, parce qu'il est sanctifié par la parole de Dieu & par la priere. Mais l'Apôtre veut seulement dire qu'il faut prier sur les viandes avant que de les prendre, & qu'elles sont sanctifiées par la priere que l'on fait dessus, en reconnoissant que Dieu en est l'auteur. Ce qui marque que l'action de graces est une priere; mais non pas qu'elle soit la même chose que la benediction.

En effet pourquoy confondre deux choses qui sont si fort distinguées, & qu'on a fait succeder

*Nihil rejiciendum quod cum gratiarum actione percipitur sanctificatur enim per verbum Dei & orationem.*

1. Tim. 4.

ne à l'autre, *gratias agens benedixit*. Et les saints 1. Cor. 11.  
 res font aussi preceder l'action de graces à la  
 benediction. Saint Justin dit que le pain & le vin Apolog. 2.  
 lesquels on a rendu graces sont consacrez par la  
 benediction. C'est la benediction qui les destine à de-  
 venir le Corps de Jesus-Christ. Origene apelle le Lib. 2. cont.  
 pain avant la consecration le symbole de l'action Cels.  
 de graces; & saint Irenée, que le pain sur lequel Lib. 4. c.  
 on a rendu graces, reçoit l'invocation. Saint Chryso- 34.  
 stome dit aussi que le Seigneur rendit graces pour Homil. 24.  
 le pain & le vin, & enseigner comment on doit faire ce Sacrement, & in 1. Cor.  
 benir le Pain & le Calice, qui est apellé Calice  
 de benediction, parce que le tenant en nos mains nous  
 nous adressons à Dieu des Hymnes & des loüanges, &  
 nous rendons graces. Cela paroît encore aussi clairement  
 par saint Augustin, qui declare qu'on fait des prieres Ep. ad Pant.  
 pendant la celebration de l'Eucharistie, avant qu'on com- lin.  
 mence de benir ce qui est sur la Table du Seigneur,  
 & qu'on fait des Oraisons quand on les benit, & puis on  
 les consacre.

*Jesus-Christ benit le Pain & le Calice.*

[ Mais une chose qu'il est bon de remarquer  
 icy, c'est que les Protestans prétendent que  
 Jesus-Christ benit son Pere en le priant, & non  
 que sa benediction tomba sur le pain & sur le  
 vin: cependant il est évident par saint Paul, qui  
 cite sans doute l'exemple de Jesus-Christ, que  
 la benediction du Sauveur se fit sur le pain & sur  
 le vin, puisque cet Apôtre dit: *Le Calice que nous* 1. Cor. 10.  
*boissons est la communication du Sang de Jesus-Christ.*  
*in cui benedicimus*; & cela est conforme à ce qui  
 arriva dans le miracle de la multiplication des  
 pains, dans lequel S. Luc nous assure que Jesus-  
 Christ benit le pain, *benedixit eos*. Et quand S. Marc Luc. 9.

raporte l'institution de l'Eucharistie, il dit que Jesus-Christ prit du pain, & l'ayant beny, le rompit & le donna, *Accipio pane benedixit, fregit deditque.* Ainsi la benediction tomba sur ce qu'il rompit & sur ce qu'il donna; sçavoir, sur le pain.

*Per verbum  
precatonis  
& gratia-  
rum actio-  
nis sacra-  
tam ab ipso  
alimoniam.*  
Apolog. 2.

C'est pour cela que S. Justin dit que le pain & le vin ayant esté consacrez par la priere & par l'action de graces que Jesus-Christ nous a laissées, sont la Chair & son Sang. Les Liturgies Grecques portent qu'ayant rendu graces, il benit & sanctifia le pain: *Gratias agens sanctificavit, seu benedixit panem.* Comme aussi S. Cyprien dit que Jesus-Christ avoit beny & sanctifié le Calice; ce qu'aucun des Evangelistes n'avoit rapporté: ce Pere le sçavoit sans doute par la Tradition: *In Calice Dominico sanctificando... Calicem sub die Passionis accipiens benedixit & dedit Discipulis.* Saint Ambroise dit aussi que nous trouvons une infinité d'exemples pour montrer que ce qu'on reçoit à l'Autel, n'est pas ce qui a esté formé par la nature, mais ce qui a esté consacré par la benediction. *Quod benedictio consecravit.* Le 16. Concile de Toléte raporte que Jesus-Christ distribuait le pain après l'avoir beny.

*Ep. 63.*

*De initiad.*  
c. 9.

*An. 693.*  
c. 9.

*Quelle estoit la benediction que Jesus-Christ fit sur le pain.*

*Lib. 3. de  
Bapt. c. 16.*

*Lib. de  
Bapt. c. 7.*

**I**L nous reste maintenant à chercher en quoy consistoit cette benediction de Jesus-Christ. S. Augustin nous apprend que toute benediction renfermoit deux choses; la ceremonie de l'extenſion ou imposition des mains, & une priere, *Manus impositio est oratio super hominem*, on benit les choses lors qu'on étend les mains dessus, en disant une priere. Tertullien l'appelle une priere qui invite le saint Esprit à descendre sur les choses créées pour les sancti-

& pour les changer : *Manus imponitur per benedictionem advocans & invitans Spiritum sanctum.* Et le concile de Carthage parlant de la benediction l'on fait sur un Evêque en l'ordonnant, marqu'elle consiste dans l'imposition des mains & la priere : *Episcopo eum benedicente, & manum caput ejus tenente.* Saint Ambroise se plaignant Lib. de penit. c. 7. des Penitentiens qui se contentoient de mettre les peccateurs en penitence sans leur donner la reconciliation leur reproche de separer ce qui avoit toujours joint ensemble ; sçavoir, l'imposition des mains benediction de la priere, ou reconciliation. *ergo manus imponitis, & benedictionis opus non est?* Saint Augustin nous en donne la même Ep. ad P. sm. l. 1. Que quand les Evêques benissent le peuple, ils imposent les mains sur luy, l'offrant à la misericorde de Dieu. Et c'est ainsi que saint Luc décrit la benediction que Jesus-Christ donna à ses Apôtres avant qu'il monter au Ciel : *Elevatis manibus benedixit illis.* Sans doute que Jesus-Christ imposa les mains sur les Apôtres, Symboles, à l'imitation de ce qui s'observoit à l'égard de la Loy : Les Prestres étendoient les mains sur les victimes pour les consacrer & les vouër à Dieu luy immoler : *Imponet manum super caput hostiæ acceptabilis est.* Et dans le Livre des Nombres Cap. 8. les Levites devoient mettre leurs mains sur la tête des bœufs : *Levite quoque manus suas ponent super capita boum.* Cela paroît en plusieurs autres endroits, comme dans l'expulsion du bouc emissaire dans le Sacrifice que le Roy Ezechias fit offrir pour purifier le Temple des abominations que Achaz y avoit commises. Cette imposition des mains est la marque de l'autorité que Dieu exerce sur les creatures, & represente la soumission & l'oblation de l'Hostie qu'on luy offre ; c'est pourquoy l'Eglise l'observe dans le Sacrifice à cette

priere, *Hanc igitur oblationem*. Ainsi Jesus-Christ benissant le pain, fit une priere dessus, qui le pre-  
paroit à devenir son corps par les paroles qu'il pro-  
nonça ensuite. C'est encore une discussion qu'il ne  
faut pas omettre, & qui est une autre action de la  
Cene; sçavoir, la consecration.

*Par quelles paroles Jesus-Christ a consacré  
le pain & le vin.*

Q Uelques-uns se sont imaginez que Jesus-  
Christ avoit consacré le pain & le vin par la  
benediction qu'il fit dessus, ou par les prieres qui  
accompagnerent l'action de graces qu'il fit à son  
Pere, & qu'il n'avoit prononcé ces paroles, *Cecy  
est mon Corps*, qu'en designant ce qu'il avoit déjà  
fait; mais quoy que la benediction de Jesus-Christ  
fût toute-puissante, & qu'il eût pû changer les  
symboles en son Corps & en son Sang, sans pro-  
noncer aucune parole, ainsi qu'il changea l'eau en  
vin aux noces de Cana, & qu'il multiplia deux  
fois les pains dans le desert, sans que l'Evangile  
nous ait rapporté aucune des paroles dont il s'é-  
toit servy en faisant ces miracles, d'autant que sa  
puissance n'est point attachée, ny dépendante d'au-  
cune parole, ny d'aucune ceremonie exterieure;  
cependant c'est le sentiment le plus ordinaire des  
Saints Peres, que Jesus-Christ consacra le pain &  
le vin, en disant: *Cecy est mon Corps; cecy est mon*  
*Sang*; Saint Justin le marque expressément, que  
Jesus-Christ *ayant pris du pain & du vin, il les fit  
sa Chair & son Sang par la vertu de sa parole, en  
disant: Cecy est mon Corps. Eam in qua per preces  
Verbi ab ipso profecti gratia acta sunt alimoniam in-  
carnati illius Jesu carnem & sanguinem esse edocti su-  
runt: Sic enim tradunt Evangelista eum pane accepto  
dixisse.*

*Apolog. 2.*

ifse, hoc est Corpus meum. Saint Irenée enseigne Lib. 5. c. 2.  
 même chose que le pain & le Calice deviennent  
 ucharistique du Corps & du Sang de Jesus-Christ par  
 parole. Saint Clement d'Alexandrie dit que Je-  
 -Christ a beni le pain, en disant: Cecy est mon  
 rps. Tertullien est aussi formel, que Jesus-Christ Lib. 4. cont.  
 ant pris du pain & le distribuant à ses Disciples, Marc. c. 40.  
 le fit son Corps, en disant: Cecy est mon Corps.  
 rpus suum, illum ( panem ) fecit, Hoc est Corpus  
 um dicendo. Saint Chrysostome l'explique d'une Homil. de  
 aniere tres-belle & tres-éloquente, lorsqu'il dit: prodit. Juda.  
 e n'est pas simplement un homme qui fait que les  
 ofes offerres deviennent le Corps de Jesus-Christ, mais  
 est Jesus-Christ luy-même: c'est bien en effet le Prestre  
 ue vous voyez debout à l'Autel, & qui remplit sa  
 lace, qui accomplit la fonction, qui prononce ces sain-  
 s paroles; mais la puissance & la grace viennent de  
 Dieu. C'est luy-mesme qui dit: Cecy est mon Corps;  
 'est par cette parole que les choses offerres par les Fi-  
 leles sont consacrées. Et comme ces paroles de Dieu  
 roissez, multipliez & remplissez toute la terre, n'ayant  
 esté dites qu'une seule fois dans la creation du monde  
 ne laissent pas de produire leur effet, en donnant à la  
 nature humaine la force & la vertu d'engendrer des  
 enfans dans le cours des siècles. De même quoy que ces  
 paroles venerables de Jesus-Christ: Cecy est mon  
 Corps, n'ayent esté prononcées par sa bouche qu'une  
 seule fois, ce sont elles neanmoins qui ont imprimé à ce  
 Sacrifice toute la force qu'il a eue jusqu'à present sur  
 les Autels de l'Eglise, & qui la luy imprimeront sans  
 cesse jusqu'à l'avènement du Seigneur. Saint Ambroise De inistad.  
 parle d'une maniere aussi claire. Que dirons-nous c. 9.  
 de la propre consecration divine dans laquelle les pa-  
 roles memes du Sauveur operent tout ce qui se fait; car  
 le Sacrement que vous recevez est formé par les paroles  
 de Jesus-Christ. Et plus bas, Jesus-Christ dit luy-

même, cecy est mon Corps : ainsi avant la consecration qui se fait avec les paroles celestes, on donne à cela un autre nom ; mais après la consecration cela est nommé le Corps de Jesus-Christ. L'Auteur des Livres des Sacremens, attribuez à Saint Ambroise, établit fort au long que la consecration ne se fait que par les paroles que Jesus-Christ luy-même prononça lorsqu'il consacra. *Quand le Prestre, dit-il, est au temps de la consecration, il ne se sert plus de ses paroles ; mais de celles de Jesus-Christ & ces paroles sont telles-là même dont il s'est servy. Consecratio quibus verbis fit ? ... Domini Jesu ; ubi venit ut consecratur Sacramentum. ... utitur sacerdos sermonibus Christi.* On peut ajoûter à ces Anciens Peres ce passage de saint Jean Damascene. *Le Verbe avoit dit autrefois que la terre produise, & elle produit tous les jours par la fecondité & la vertu que luy imprima ce commandement : il a dit depuis ; cecy est mon Corps, cecy est mon Sang ; & pour obéir à ce commandement absolu, cet effet admirable s'accomplit tous les jours dans l'Eglise, ce sont les propres termes dont il s'est servy.*

*De fide orthodox. lib. 4. c. 14.*

*Lib. 4. de Myster. Missa. c. 6.*

*De celebr. Miss.*

Il est vray que le Pape Innocent III. a cru que Jesus-Christ consacra par sa benediction sans prononcer aucune parole sur le pain, & qu'il commanda seulement à l'Eglise de les prononcer quand les Prestres voudroient consacrer : *Sane dici potest quod Christus virtute divinâ confecit, & postea formam expressit.* Mais c'est plutôt une opinion particuliere que ce Pape a voulu proposer, qu'un sentiment qu'il ait entrepris de soutenir ; puisque dans le chapitre *Cum Martha* ; il declare que Jesus-Christ consacra par ces paroles : *Cecy est mon Corps* : car répondant à l'Archevêque de Lyon qui l'avoit consulté sur cette question, il luy raporte les paroles des Evangelistes. Il ne faut pourtant

as disconvenir qu'il y a quelques Auteurs Eccle-  
 astiques qui semblent marquer que le pain étoit  
 déjà consacré quand Jesus-Christ prononça les pa-  
 roles avec lesquelles nous consacrons. Saint Gau-  
 ence dit que le Seigneur presenta à ses Disciples le  
 pain & le vin consacré, en disant : Cecy est mon  
 Corps. L'Auteur des Promesses & des Prédications, Part. 2. c. 3.  
 sous le nom de saint Prosper, parlant de Jesus-  
 Christ à la Cene, dit qu'il affirma à sa Table que le  
 pain sanctifié est son Corps. Et selon Raban Arche- Lib. 1. In-  
 vêque de Mayence : Le Seigneur a consacré pre- stis. Cler.  
 mierement par la benediction & par l'action de graces c. 32.  
 les Sacremens de son Corps & de son Sang, & les a  
 donnez à ses Apôtres.

Mais ces manieres de parler qui semblent confon-  
 dre les trois actions que nous distinguons dans l'in-  
 stitution de l'Eucharistie, sçavoir, l'action de graces,  
 la benediction & la consecration, ne sont que pour  
 marquer que Jesus-Christ a luy-même consacré le  
 pain & le vin, sans specifier par quelle action par-  
 ticuliere il l'a fait; estant persuadez que l'une ou  
 l'autre suffisoit pour operer ce grand Mystere, à cau-  
 se de la puissance absoluë du Sauveur. La parole Jean. 1.  
 de Jesus-Christ & sa priere ont la même vertu; &  
 comme celle-cy est toujours efficace pour obtenir  
 de son Pere tout ce qu'il luy demande, aussi sa pa-  
 role est toute-puissante pour changer les symboles,  
 puisqu'il est luy-même la parole éternelle du Pere,  
 par laquelle il a fait toutes choses, & sans laquelle  
 il ne fait rien. C'est pour cela que plusieurs saints  
 Peres attribuent la consecration des Mysteres à la  
 priere de Jesus-Christ, non qu'elle fut separée de  
 la parole, mais parce qu'elle la precedoit, ou l'ac-  
 compagnoit: car comme dit saint Gregoire de Nys- Orat. Cate-  
 se, le pain est sanctifié par la parole de Dieu, & par ches. 2. c.  
 la priere. Et Theophile d'Alexandrie parlant d'O- 87.

*Ep. Paschal.* rigene, dit qu'il ne considere pas que le pain de nôtre-Seigneur & le sacré Calice sont consacrez par la priere & par l'arrivée du saint Esprit. Saint Cyrille d'Alexandrie distingue trois choses dans l'Eucharistie, la sanctification, la benediction & la consecration. Nous croyons, dit-il, que les oblations qui se font dans l'Eglise, sont sanctifiées, benites & consacrées par Jesus-Christ.

### Comment Jesus-Christ rompit le pain à la Cene.

**P**our suivre toutes les actions de Jesus-Christ dans la celebration de l'Eucharistie, il faut parler de la fraction du pain, après avoir marqué sa consecration; puisque l'Ecriture dit qu'il le rompit, *fregit*. Cela fait connoître qu'elle estoit la forme de ce pain, ce ne pouvoit estre un pain fort épais, il auroit esté difficile de le rompre; mais il estoit plus étendu en rond ou en long à la maniere de nos gâteaux & biscuits qui se rompent aisément sans couteau. On sçait que saint Luc appelle toujours l'Eucharistie la *fraction du pain*; & selon l'Ecriture, faire l'aumône, s'est rompre son pain au pauvre, *frange esurienti panem*. Ce qui marque que les Juifs faisoient leurs pains d'une maniere qu'ils estoient plus facile à rompre qu'à couper. Theodoret parlant du pain que Jesus-Christ rompit à la Cene, dit que cela signifioit quelque mystere; cela representoit les souffrances de la Croix. Et Bede dit aussi que Jesus-Christ rompit luy-même le pain qu'il presenta à ses Disciples, afin de montrer la fraction de son corps.

Le Pain ayant esté rompu, Jesus-Christ le distribua à ses Apôtres, il fit seul l'Office & la fonction de celebrant; ses Apôtres n'y assisterent que comme des fideles particuliers qui devoient estre

noins de ce Mystere, & qui y participerent en  
 cevant de leur divin Maître ce précieux gage de  
 ur salut: c'est pourquoy saint Chrysostome ap- *Homil. 27.*  
 elle Jesus-Christ à la Cene un Pere de famille qui *in 1. Cor.*  
 Rembla ses enfans, & leur fit part à tous de les  
 iens: & il dit que c'est pour cela que l'Apôtre ap-  
 elle ce souper du Seigneur le souper commun; car  
 stant de nôtre-Seigneur comme il l'est en effet, per-  
 onne ne peut se l'approprier, mais il le rend commun  
 à tous, comme estant le Maître & le Seigneur de  
 tous. Et l'Auteur des Commentaires sur les Epîtres *In cap. 13.*  
 de saint Paul qui est parmy les œuvres de saint Je- *1. Cor.*  
 rôme, dit aussi que la Cene du Seigneur doit estre  
 commune à tous, parce qu'il donna les Sacremens à  
 tous ses Disciples également. Voilà ce que l'Ecrite-  
 re nous a dit de la maniere que Jesus-Christ con-  
 sacra l'Eucharistie: il y a seulement une action du  
 Sauveur qui est rapportée dans le Canon de l'Eglise  
 Latine, & qui ne se lit pas dans l'Evangile; sça-  
 voir, qu'il leva les yeux au Ciel avant que de benir  
 le pain: *Elevatis oculis in calum.* On sçait que c'estoit *Si Jesus-*  
 l'usage ordinaire de Jesus-Christ de faire cette *Christ leva*  
 action dans la priere, & qu'il la fit aussi avant que *les yeux au*  
 de benir les pains qu'il multiplia dans le desert. *Ciel avant*  
 On a pû sçavoir par la Tradition qu'il l'avoit aussi *la consecra-*  
 observé en celebrant l'Eucharistie, & le Pape In- *tion.*  
 nocent III. dans la réponse à l'Archevêque de *Cap. Cum*  
 Lyon le justifie, parce que selon les Evangelistes *Martha. de*  
 (S. Matthieu 14. S. Marc 9. S. Luc 2. S. Jean 11.) c'é- *celebrat.*  
 toit la coûtume de Jesus-Christ de lever les yeux *Miss.*  
 en rendant graces à son Pere; & cela se trouve dans  
 la Liturgie Grecque de saint Jacques, & dans l'A- *Lib. 2. c.*  
 teur des Constitutions Apostoliques: *Suspiciens in* *17.*  
*te Deum suum & Patrem frangensque dedit Discipu-*  
*lis;* comme aussi dans les Livres des Sacremens at-  
 tribuez à S. Ambroise. Difons maintenant quelque *Lib. 4. c. 5.*

chose de la maniere que le Calice fut consacré.

*De la consecration du Calice.*

Ep 63.

**O**N a déjà rapporté un passage de saint Cyprien, où il dit que Jesus-Christ avoit beny le Calice avant que de le donner à ses Apôtres, c'est ce qu'aucun Evangeliste n'avoit marqué. *Calicem sub die passionis accipiens benedixit, & dedit.* Il en faut dire de même des liqueurs contenues dans le Calice: l'Ecriture ne parle que du vin; mais pour faire voir qu'elle n'a pas rapporté tout ce que le Sauveur a fait, c'est que la Tradition la plus ancienne nous apprend qu'il y versa de l'eau & du vin; & c'estoit sur cet usage sans doute que saint Justin raconte que de son temps on offroit un Calice avec du vin mêlé d'eau. Mais S. Cyprien nous assure qu'il le sçavoit par la Tradition. *Que si quelques-uns, dit-il, par ignorance ou par simplicité ne font pas ce que Jesus-Christ a fait, lorsqu'ils sanctifient le Calice de Notre-Seigneur, ainsi qu'il a enseigné de faire par ses preceptes & par son exemple, le Seigneur peut pardonner à sa simplicité: mais pour nous, il ne nous seroit pas pardonnable si estant instruits & avertis comme nous sommes par le Seigneur, d'offrir un Calice avec du vin & de l'eau, ainsi que Jesus-Christ l'a offert.* Le troisième Concile de Carthage dit aussi que Jesus-Christ mêla l'eau avec le vin, défendant d'offrir aucune chose dans le Sacrifice que ce que le Seigneur a offert; sçavoir, du pain, du vin & de l'eau. Il n'est pas nécessaire de s'arrester à décrire de quelle forme estoit ce Calice, non plus que le plat ou bassin dans lequel estoit le pain, on peut seulement faire cette remarque avec saint Chrysostome, que la Table sur laquelle Jesus-Christ fit la Cene avec ses Disciples n'estoit pas d'argent, & le

Homil. 91.  
in Matth.

alice dans lequel il leur donna son Sang n'estoit pas or, & néanmoins tout y estoit précieux, & digne une extrême reverence, parce que tout y estoit rempli de l'Esprit saint. Ce Pere repete cela en plusieurs endroits, en exhortant les fideles d'avoir plus de soin de faire la charité aux pauvres, que de donner des Vases d'or à l'Eglise. Après avoir examiné toutes les circonstances de l'institution de l'Eucharistie, on y trouvera le fondement de nos Liturgies; la preparation de la matiere; sçavoir, du pain & du vin mêlé d'eau, ce que nous observons dans l'Offertoire; l'action de graces se fait à la Preface; la benediction, ou priere qui precede la consecration avec l'extension des mains sur les symboles se pratique dans le Canon; avant que de consacrer, le Prestre leve les yeux au ciel, il benit le pain, il le consacre par les paroles, *Cecy est mon Corps, Cecy est mon Sang*; on rompt le pain pour le distribuer à la Communion, puis suit l'Hymne de reconnaissance, *Hymno dicto*, qui est la conclusion de tout l'Office, conformément à ce que Jesus-Christ a fait. Voyons quelle estoit pour lors son intention, & s'il institua l'Eucharistie comme sacrifice: c'est ce que les Protestans ne veulent pas reconnoître, & c'est cependant ce que les saints Peres nous ont enseigné, conformément aux paroles des Evangelistes.

*Que Jesus-Christ institua l'Eucharistie comme Sacrifice.*

IL est aisé de s'en convaincre, si on pense que Jesus-Christ instituant l'Eucharistie, dit à ses Disciples: *Prenez, cecy est mon Corps qui est donné pour vous: Quod pro vobis datur*: c'est ainsi que le rapporte saint Luc; & saint Paul selon Luc. 22. le Grec, dit: *Quod pro vobis frangitur*, qui est

rompu pour vous, quoique la Vulgate porte, *Quod tradetur*: surquoy saint Chrysofome dit que cela ne peut avoir raport à la Croix, parce que l'Écriture dit qu'on ne brisa aucun de ses os; mais cela se voit accompli en l'Eucharistie, & ce qu'il n'a point souffert en la Croix, il le souffre en oblation pour nous.

Et saint Irénée dit que Jesus-Christ ayant pris le pain d'entre les creatures, & rendant grâces, dit: Ceci est mon Corps, & a enseigné, en disant: Faites ceci en memoire de moy, l'oblation du nouveau Testament, laquelle l'Eglise ayant reçûe des Apôtres, elle l'offre par tout le monde à Dieu: & selon saint Cyprien, le Prestre offre un vray & plein Sacrifice en l'Eglise à Dieu le Pere, s'il offre comme il voit que Jesus-Christ a offert. Et c'est une reflexion qu'on a si souvent faite que Jesus-Christ dit que c'estoit son Corps qui estoit donné; c'est-à-dire, offert pour nous: c'est selon saint Luc la Coupe (c'est-à-dire, le Sang contenu dans la Coupe) qui est répandu pour la remission des pechez, ce qui ne peut se faire que par un veritable Sacrifice, qui appliquoit par avance le fruit & le merite que Jesus-Christ nous a acquis par le Sacrifice de la Croix. Il est vray qu'on nous objectera que l'Écriture dit tantôt au present ce qu'elle marque ailleurs au futur; que si saint Luc dit *funditur*, & saint Paul *frangitur*, les autres Evangelistes & la Vulgate lit dans S. Paul *tradetur*, ainsi que saint Luc l'avoit dit en parlant de la consecration du pain; & on peut ajouter que S. Cyprien dans son Epître à Cecilien rapportant le passage de S. Luc, lit *effundetur*, aussi-bien que le Canon de l'Eglise Latine. Mais toutes ces differentes lectures du present & du futur marquent qu'il estoit Sacrifice, & dans le temps que Jesus-Christ l'a institué, & qu'il le devoit estre dans la suite jusqu'à la consommation des siècles. C'est pour cela

Homil. 24.  
1a 1. Cor.

Libr. 4.  
c. 31.

Ep. 63.

Luc. 22.

Ep. 63.

que le saint Esprit dit, & au present & au futur, c'est le Corps qui est rompu pour vous, ou qui sera rompu; c'est le Calice du Sang qui est répandu, & aussi qui sera répandu, enseignant comme dit saint Irenée par son *Sacrifice*, l'oblation qui devoit estre offerte par tout le monde. Et comme dit saint Chrysostome, après que Jesus-Christ nôtre souverain Sacrificateur, a offert le premier l'hostie de nôtre expiation, nous offrons la même qu'il a offerte alors; cecy se fait en memoire de ce qui s'est fait alors, car il dit faites cecy en memoire de moy. Saint Ambroise explique comment Jesus-Christ institua l'Eucharistie comme Sacrifice propitiatoire: *Devant ce temps*, dit-il, l'Agneau estoit offert, maintenant c'est Jesus-Christ comme homme qui est immolé, & c'est luy-même qui s'offre comme Prestre afin de nous pardonner nos pechez. C'est aussi la remarque de saint Augustin sur ces paroles que le Calice contient le Sang qui est répandu pour la remission des pechez. Il estoit, dit-il, étroitement défendu au peuple Juif de participer au Sang des Sacrifices qui estoient offerts pour les pechez. Mais tous ces Sacrifices figuroient cet unique Sacrifice (de l'Eucharistie) où se fait la vraie remission des pechez.

Homil. 17.  
in Ep. ad  
Hebr.

Lib. 1. de  
Offic. c. 48.

Qu. 57. in  
Levit.

Enfin il est si constant que Jesus-Christ institua l'Eucharistie comme Sacrifice, qu'il n'y a presque point de Pere qui ne l'ait dit, soit en expliquant comment Jesus-Christ est Prestre selon l'ordre de Melchisedech, soit en marquant les autres Prophetes qui parlent de son Sacerdoce. Saint Justin prouve par le Prophete Malachie le Sacrifice de l'Eglise: *Que Dieu predis que les Gentils; c'est-à-dire les Chrestiens, par le moyen du Sacrifice que nous offrons par toute la terre; sçavoir, le pain & le breuvage de l'Eucharistie, rendroient un jour celebre en tous lieux son saint nom, lequel les Juifs prophanoient.*

Dialog. contr.  
Triph.

Lib. 4. c.  
37.

Saint Irenée établit le Sacrifice de l'Eglise par la même Prophetie de Malachie, & ajoute que Jesus-Christ en instituant l'Eucharistie enseigna la nouvelle oblation du nouveau Testament, laquelle l'Eglise ayant reçüe des Apôtres, elle l'offre à Dieu par toute la terre.

Ep. 63.

Saint Cyprien prouve que Jesus-Christ avoit fait la fonction de Prestre à la Cene. Afin, dit-il, que le Grand Prestre Melchisedech pût benir Abraham, l'image du Sacrifice de Jesus-Christ fut représentée dans le pain & dans le vin, & nôtre Seigneur a accompli ce Sacrifice en offrant du pain & du vin; ainsi celui qui est la plénitude & la perfection de toutes choses, a accompli la vérité que cette image figuroit.

Orat. 1. de  
Resurreç.

Saint Gregoire de Nylle dit, que Jesus-Christ établit un Sacrifice en quelque sens invisible, en s'offrant luy-même comme l'Hostie & la Victime de son Sacrifice; qu'il prévint la violence des bourreaux en s'offrant luy-même de ses propres mains pour nous comme nôtre Oblation & notre Victime, estant ensemble le Prestre & l'Agneau de Dieu qui efface les pechez du monde: & quand est-ce qu'il a fait cela? c'est lorsqu'il donna son Corps à manger & son Sang à boire à ses Disciples qui estoient assemblez, & déclara par là que le Sacrifice de l'Agneau estoit achevé; car le corps d'une Victime n'est pas propre à manger, lorsqu'il est animé; c'est pourquoy il s'est caché sous des Symboles visibles & extérieurs, afin qu'on pût le sa-

De demon-  
strat. Evang.  
lib. 3. c. 3.

crifier en le mangeant. Eusebe de Cesarée declare que Jesus-Christ accomplit encore à present par ses serviteurs, à la maniere de Melchisedech, ce qui est du Sacrifice entre les hommes, que Jesus-Christ le premier, & puis tous les Ministres, expriment avec du pain & du vin les Mysteres de son Corps & de son Sang; & que Melchisedech ayant prévu ces choses par l'Esprit de Dieu, s'est servy auparavant des images des choses futures, l'Ecriture témoignant qu'il ap-

du pain & du vin, Saint Chrysoſtome a re- *Homil. 89.*  
 plusieurs fois cette verité. C'eſt pour cela, *in Marc.*  
 il, que Jeſus-Chriſt avoit témoigné qu'il deſiroit de  
 e la Paſque avec ſes Diſciples, leur voulant donner  
 choſes nouvelles, & une Paſque qui les rendit ſpiri-  
 s. Il but luy-même du Calice, de peur qu'ils ne  
 ènt troublez en mangeant ſa Chair & buvant ſon  
 ig, ainſi que quelques-uns s'eſtoient ſcandalifez  
 qu'il en avoit parlé, de peur que cela arrivât,  
 fit le premier, afin de les porter avec un eſprit tran-  
 lle à la communion des Myſteres; c'eſt pour cela  
 après avoir commencé le premier, il leur dit: Faites-  
 en memoire de moy. Ce paſſage nous apprend une  
 conſtance de la Cene que l'Evangile n'a point  
 porté; ſçavoir, que Jeſus-Chriſt ſe communia luy-  
 ème, & qu'il prit le premier ſon Corps & ſon Sang  
 ant que de le donner à ſes Diſciples. Le même *Homil. 24.*  
 re dit ailleurs, Qu'on offroit le ſang des Viſtîmes *in 1. Cor.*  
 x idoles; mais Jeſus-Chriſt voulut prendre luy-mê-  
 de ſon Sang, afin de détourner les hommes de l'i-  
 latrie, & auſſi pour donner des marques de ſon  
 our, n'y ayant rien de plus admirable & de plus  
 agnifique que de changer le Sacrifice des beſtes en  
 luy de ſa Chair, & de commander qu'on offrit ſon  
 ang à la place de celui des animaux, & non ſeu-  
 ment il offrit ſon Corps, mais c'eſt le Corps qui eſt  
 mpu non ſur la Croix, car ſes os ne furent pas briſez,  
 ais c'eſt dans le Sacrement: ce qu'il n'a pas ſouffert  
 ur la Croix, il le ſouffre dans l'oblation, il veut eſtre  
 mpu pour nous, afin de nourrir tout le monde. Et le *Homil. 11.*  
 même ſaint Chryſoſtome rendant raiſon pourquoy *in Ep. 2. ad*  
 n méchant Prêtre conſacre la même Hoſtie qu'un *Tim.*  
 on: C'eſt, dit-il, parce que ce n'eſt pas le merite du  
 reſtre qui offre, ny qui celebre le Sacrifice, c'eſt Je-  
 ſus-Chriſt luy-même qui l'a une fois conſacrée à la  
 Cene, & qui la renouvelle tous les jours. Et ailleurs: *In Pf. 109.*

Pourquoy, dit-il, *Jesus-Christ est-il Prestre selon Melchisedech? à cause des Sacremens du pain & du vin, lesquels Melchisedech avoit offerts à Abraham.* Saint Jérôme prouve par l'autorité des Peres qui l'avoient precedé que *Jesus-Christ avoit fait la fonction de Prestre à la Cene, & qu'il avoit institué l'Eucharistie comme Sacrifice.* Ayez recours, dit-il, à la Genese, & vous trouverez *Melchisedech Roy de Salem, lequel dès-lors en figure de Jesus-Christ, offrit du pain & du vin, & dédia le Mystere des Chrestiens au Corps & au Sang du Seigneur Jesus.* Puis il montre par des passages tirez de saint Irenée, d'Hypolyte, d'Eusebe de Cesarée, d'Eusebe d'Emese, d'Apollinaire & d'Eustathe, que l'ordre de Melchisedech consistoit en ce qu'il n'insmola pas des Victimes sanglantes, mais qu'il dédia par le pain & par le vin le Sacrement de Jesus-Christ. Et si S. Paul dans son Epître aux Hebreux, lorsqu'il prouve que *Jesus-Christ est Prestre selon l'ordre de Melchisedech* ne parle point de l'Eucharistie: Saint Jérôme dit dans une autre Lettre que l'Apôtre s'en est abstenu, parce qu'il falloit cacher ce Mystere aux Infideles: *L'Apôtre, dit ce Pere, declare qu'il avoit un grand discours & une grande interpretation à faire sur le Sacerdoce de Melchisedech, non que l'Apôtre ne le pût interpreter, mais parce que ce n'estoit pas pour lors le temps; car il écrivoit aux Hebreux, c'est-à-dire, aux Juifs & non aux Fideles, ausquels il luy fut licite de découvrir ce Sacrement.* Voilà comment saint Jérôme auroit répondu aux Protestans qui nient que *Jesus-Christ ait esté Prestre selon Melchisedech à la Cene, parce que saint Paul ne l'a point marqué dans son Epître aux Hebreux.* Saint Augustin ne s'est pas expliqué moins clairement que les autres Peres: *Remettez-vous, dit-il, devant les yeux deux sortes de Sacrifices, celui d'Aaron & celui de Melchi-*

*Ep. ad Marcellam.*

*Ep. ad Evagr.*

*In Ps. 109.*

eob ; celuy-là a cessé, & celuy de Melchisedech a  
 commencé à se célébrer lorsque Jesus-Christ a voulu que  
 ce salut fût dans sa Chair & dans son Sang, & qu'il  
 nous a recommandé de prendre l'un & l'autre par son  
 ministère ; car s'il n'estoit humble, il ne se seroit pas  
 offert pour estre mangé, ny pour estre bu. Et ailleurs : *Conc. 3. in*  
 près qu'il a fait cesser le Sacrifice d'Aaron, il a institué *und. Ps.*  
 un autre Sacrifice de son Corps & de son Sang,  
 selon l'ordre de Melchisedech. Et dans un autre en- *Lib. 10. de*  
 droit : Quoique Jesus-Christ reçoive le Sacrifice aussi *cris. c. 10.*  
 en que son Pere, auquel il est égal dans la forme de  
 Dieu ; cependant il s'est fait sa Victime dans la forme  
 de l'homme, & est en même-temps le Prestre & la Vi-  
 time qui est offerte ; & c'est dans le Sacrifice que  
 l'Eglise offre tous les jours, comme elle l'a appris de  
 Moïse, que cela se pratique. On peut ajouter à ces té- *Serm. 72*  
 moignages celuy de saint Leon qui dit que Jesus- *De Pass.*  
 Christ consommant l'ancien Testament établit une  
 nouvelle Pasque, en donnant à ses Apôtres le Sacre-  
 ment de son Corps & de son Sang, & aprenant quelle  
 hostie on devoit dans la suite offrir à Dieu en Sa-  
 crifice. C'est ce que Isichius Prestre de Jerusalem *In Levit.*  
 au 5. siecle explique aussi clairement. On n'auroit *c. 4.*  
 osé, dit-il, mettre la main sur Jesus-Christ pour le  
 faire mourir, s'il ne se fût luy-même livré aux Juifs ;  
 mais prevenant leur immolation, il s'immola luy-mê-  
 me à la Cene des Apôtres, ainsi que le savent ceux  
 qui participent aux Mysteres : il consumma de ses mains  
 son Sacrifice dans la Cene mystique en prenant le pain  
 & le rompant ; & ensuite à la Croix lorsqu'il y fut atta-  
 ché, luy-même immola sa propre chair, il fut luy-même  
 le Pontife de son Sacrifice, quand il donna le Calice de  
 son Sang du nouveau Testament. Après toutes ces re-  
 marques, on peut connoître suffisamment de quel-  
 le maniere Jesus-Christ institua l'Eucharistie, &  
 quelle fut la première Liturgie qui se soit observée

dans l'Eglise. Voyons maintenant comment les Apôtres ont célébré les saints Mysteres.

*De quelle manière les Apôtres ont célébré les saints Mysteres.*

*On prouve que les Apôtres ont dit la Messe par le ch. 2. des Actes.*

SI de l'exemple de Jesus-Christ nous passons aux pratiques des Apôtres, nous y trouverons une Liturgie plus étendue qui a encore plus de rapport avec la nôtre : cela paroît dans les Actes, où il est dit que les Fideles perseveroient dans la doctrine des Apôtres, dans la communication de la fraction du pain, & dans l'Oraison. Voilà ce qui s'observoit dans les premières assemblées des Apôtres avec les Fideles. Ils les instruisoient par de longues exhortations, ils les offroient à Dieu par le Sacrifice & par les longues prieres qui l'accompagnoient, & ensuite ils les sanctifioient par la distribution de l'Eucharistie. C'est ainsi que plusieurs Auteurs ont expliqué ce passage. Jonas Evêque d'Orleans dit, *Nous sçavons que les Apôtres celebrent tous les jours les Mysteres du Corps du Seigneur, & qu'ils les distribuient aux Fideles, comme il est dit au Ch. 2.*

*Lib. 3. de cult. Imag.*

*De offic. Eccles. c. 20.*

*des Actes.* Vvalfride Strabon exhorte à la frequente Communion, à l'exemple des premiers Chrétiens, dont il est dit qu'ils perseveroient dans l'Oraison & dans la fraction du pain que les Apôtres consacroient tous les jours. Le Cardinal Humbert écrivant contre la Messe des Presanctifiez que celebrent les Grecs les jours de Carême dit, *qu'elle est contraire à la pratique des Apôtres, qui ne gardoient pas l'Eucharistie d'un jour à l'autre pour se communier, mais qui celebrent tous les jours le Sacrifice parfait, en consacrant de nouveau pain & le donnant aux Fideles pour communier.* Et le Pape Urbain IV.

ns la Bulle pour l'institution de la Fête du saint Sacrement, se sert aussi de ce passage des Actes pour établir que les Apôtres après avoir reçu le saint Esprit celebrent souvent les saints Mysteres, & qu'ils élevoient les Chrétiens dans la participation quotidienne de ce Sacrement. Et ce n'est pas seulement dans ces siècles plus reculez qu'on a crû que la Religion avoit commencé par le Sacrifice. On voit dans Hysichius qui vivoit au cinquième siècle que c'estoit un sentiment reçu de tout le monde, que les Apôtres avoient célébré la sainte Messe le jour même de la Pentecôte: *Qu'estant substituez à Jesus-Christ, ainsi que les Levites succederent à Aaron, ils devoient, dit-il, exercer les fonctions de la souveraine Sacrificature, & que ce fut dans le jour que les Juifs estoient assemblez de toutes parts pour célébrer la Feste de la Pentecoste, que le saint Esprit descendit sur les Apôtres, qui firent connoître à tous ces Peuples le Sacrifice que Jesus-Christ avoit institué; & que comme la Manne tomba dans le désert au temps que Moïse reçût la Loy, aussi les Apôtres ayant reçû le saint Esprit, qui est la Loy vivante de Dieu pour nous instruire des veritez du salut, ils sacrifierent le pain vivant descendu du Ciel pour estre leur nourriture. Le saint Esprit leur fit pratiquer ce que Jesus-Christ avoit ordonné, lorsqu'il avoit dit: Faites cecy en memoire de moy; c'estoit même le jour de Dimanche auquel les Apôtres devoient célébrer les saints Mysteres. Et cet Auteur ajoute, qu'il falloit que la Doctrine de l'Eglise commençât par le Sacrifice, afin de disposer les Peuples à croire ce que la Passion de Jesus-Christ nous avoit procuré, en la représentant par le Sacrifice. C'est donc, continuë-t-il, ce que les Apôtres faisoient lorsqu'ils estoient assemblez avant la descente du saint Esprit, s'appliquant à tout ce qui regardoit l'établissement de l'Eglise, la maniere de for-*

Lib. 4. in  
Levit. c. 9.

*mer des Pasteurs, ce qu'il falloit enseigner aux Peuples, & les Sacremens qu'on devoit leur administrer.*

*De tradit.  
S. Miss.*

Procle Evêque de Constantinople rapporte la même chose. *Après, dit-il, que Notre-Seigneur fut monté au Ciel, les Apôtres célébrèrent la sainte Liturgie.*

*In 6. 2. Act.*

*Et Bede dit, que le saint Esprit consacra le jour du Dimanche par sa descente, & montra qu'il falloit célébrer la vraie Pasque en ce jour.*

Pour donc revenir au Livre des Actes, cette persévérance d'Oraison, *perseverantes in oratione*, comprend sans doute de longues prières que l'on faisoit durant la célébration du Sacrifice, soit pour la préparation ou pour la consécration, ou au temps de la communion. Les instructions precedoient ainsi que nous faisons aujourd'hui, on fait les lectures des Epîtres & des Evangiles avant que de célébrer : & afin qu'on soit persuadé que les Apôtres avoient pour lors un nombre de prières déterminées pour la célébration des saints Mysteres, nous rapporterons S. Chrysostome qui assure qu'ils chantoient des Pseaumes, des Prières, des Cantiques. *Considera cum sacras illas Cœnas accipiebant Apostoli, quid tum faciebant? Nonne in preces convertebantur & hymnos? nonne in sanctas vigili-  
lias, nonne in longam illam doctrinam, & multæ Philosophiæ plenam?*

*Homil. 27.  
in 1. Cor.*

S. Basile nous apprend qu'entre les paroles de la consécration qui estoient rapportées par les Evangelistes, il y avoit un corps de Prières qui precedoient & qui suivoient cette sainte action qui n'estoient point écrites, & que les Apôtres avoient eux-mêmes composées, que les Prêtres & les Evêques avoient reçues d'eux par la Tradition. *Invocationis verba in productione seu renuntiatione panis Eucharistici, & poculi benedictionis, quis sanctorum scripto nobis reliquit? Non enim his contenti sumus quorum Apostolus aut Evangelista mentionem fecit: sed ante & post dicimus alia velu-*

*De Spirit.  
S. c. 27.*

*magni.*

*Magnum robur & pondus ad mysterium habentia, quae doctrinâ scripto non traditâ, nos accepimus.* Nous sommes donc obligez à la Tradition de nous avoir appris que les Apôtres disoient des Prières devant & après la consécration, qui n'estoient pas écrites & rapportées par aucun Auteur, *sed ante & post eum.* Prières cependant qui estoient tres-importantes, qui contenoient de grands mystères, & si roy qu'elles ne soient pas si essentielles que les paroles mêmes de la consécration, elles ne laissent pas d'estre d'une grande force & d'un grand poids dans la célébration du Sacrifice. *Magnum robur & pondus ad mysterium habentia.* Ces Prières dont les Apôtres se servoient estoient si longues que l'on ne peut depuis obligez de les abréger, lorsque la piété des Fideles commençant à se ralentir, ils témoignèrent ne pouvoit en soutenir la durée; & Proclus Patriarche de Constantinople nous assure que saint Basile l'avoit abrégé, & qu'estant encore trop long. *An. 433.* S. Chrysostome en retrancha plusieurs prières. *Orat. de* *tradit. S.* *Missæ.* *Magnum robur & pondus ad mysterium habentia.* *sed ante & post eum.* *Magnum robur & pondus ad mysterium habentia.* Ces Prières dont les Apôtres se servoient estoient si longues que l'on ne peut depuis obligez de les abréger, lorsque la piété des Fideles commençant à se ralentir, ils témoignèrent ne pouvoit en soutenir la durée; & Proclus Patriarche de Constantinople nous assure que saint Basile l'avoit abrégé, & qu'estant encore trop long. S. Chrysostome en retrancha plusieurs prières. dit-il, que les Apôtres se séparassent pour aller prêcher l'Evangile par toute la terre, les Fideles conspiroient tous ensemble d'un commun esprit à passer tous les jours dans la prière, & trouvant une es-grande consolation dans le Sacrifice mystique du Corps du Seigneur, ils employoient beaucoup de temps, & faisoient de longues prières dans la célébration de la Liturgie: car ils croyoient que ces mystères divins, qui renfermoient aussi les instructions que l'on donnoit au peuple Chrétien estoient referables à tout le reste; & ils estoient d'autant plus embrasés d'amour & d'ardeur pour les choses de Dieu, & pour le saint Sacrifice, & employoient autant plus de temps à l'Oraison, qu'ils conservoient toujours ces paroles du Seigneur profondément gravées dans leur souvenir: *Cecy est mon Corps,*

& Faites cecy en memoire de moy ; & celuy qui mange ma Chair & boit mon Sang demeure en moy , & moy je demeure en luy. Ainsi ils prioient long-temps avec un cœur contrit & humilié , & imploroient le secours de Dieu avec beaucoup d'affiduité & de ferveur. . . . Mais il est arrivé quelque temps après la naissance de l'Eglise , que ceux qui avoient cette premiere ferveur , s'occupant trop du soin des choses du monde , ont commencé à s'ennuyer & à se lasser de la longueur de la Liturgie. . . . c'est ce qui a porté S. Basile à abreger le divin Office ; & un peu après luy , saint Jean , surnommé Chrysostome , accourcit de beaucoup la Liturgie. On voit par ces Auteurs combien il est faux de dire que les Apôtres recitoient seulement l'Oraison Dominicale quand ils celebrent la sainte Messe : cela n'est fondé que

Lib. 7. Re-  
gist. Ep. 63.

sur un passage du Pape S. Gregoire : *Ad solam Orationem Dominicam Apostoli consecrabant*. Mais ce Saint veut seulement dire que les Apôtres ajoutoient l'Oraison Dominicale à la consecration , comme nous le pratiquons. Il se plaint de ceux qui se contentoient de dire le Canon à la Messe , & qui omettoient l'Oraison que le Seigneur a enseignée , & il declare que les Apôtres la recitoient aussi dans la celebration du Sacrifice de la Messe. Continuons à chercher des preuves du Sacrifice dans l'Ecriture.

Preuve de  
la Messe au  
ch. 6. des  
Actes.

On peut encore trouver l'usage du Sacrifice célébré par les Apôtres dans le chap. 6. des Actes , où il est parlé de l'institution des Diacres que les Apôtres choisirent & qu'ils ordonnerent pour servir aux Tables , se reservant le soin de la predication , & de la priere ; c'est-à-dire , du Sacrifice. *Non est æquum nos derelinquere verbum Dei & ministrare mensis . . . septem viros constituamus super hoc opus , nos vero orationi & ministerio verti instantes erimus*. Les fonctions des Diacres estoient proprement pour ser-

vir à l'Autel. Les Fideles apportoient d'abord leurs oblations, que les Diacres recevoient, & après le Sacrifice on servoit en commun tout ce qu'on avoit apporté, & c'estoit une des fonctions des Diacres de faire servir ces Tables; mais c'estoit après en avoir exercé une beaucoup plus considerable; sçavoir, celle d'avoir assisté les Apôtres dans la celebration du Sacrifice, & d'avoir même distribué les saints Mysteres; c'est ce qui paroît par les plus anciens Auteurs, comme S. Ignace, qui dit que *les Diacres sont les imitateurs de Jesus-Christ, qu'ils servent à l'Evêque comme Jesus-Christ estoit soumis à son Pere. Que c'est ainsi que S. Estienne servoit à saint Jacques, & que Timothée estoit soumis à saint Paul.* C'estoit principalement dans le Sacrifice que paroissoit cette subordination, & la fonction de Ministre: le Prestre ne celebroit point sans son Diacre, & le Diacre ne devoit jamais se separer de l'Evêque. Il les appelle Ministres des Mysteres de Jesus-Christ, & il veut qu'ils soient agreables à Dieu en toutes choses, *n'estant pas seulement Ministres du manger & du boire, dont les pauvres ont besoin pour la vie du corps; mais estant Administrateurs de l'Eglise de Dieu.* S. Justin dit que *l'action de graces estant faite par le Prelat, les Diacres donnent aux assistans une partie du Pain & du Calice sur quoy l'action de graces a esté faite.* Toutes les Liturgies expriment cet Office des Diacres d'assister le Prestre à l'Autel, & de distribuer au moins le Calice. Saint Cyprien dit qu'après le Sacrifice le Diacre presentoit le Calice selon la coutume. Saint Laurent disoit au Pape Xiste qu'il n'avoit jamais accoutumé d'offrir le Sacrifice sans luy, & qu'il luy avoit confié la dispensation du Sang du Seigneur, *Dominici sanguinis dispensationem,* ou même selon d'anciennes Editions *consecrationem.* Saint Epiphane raporte qu'en l'Eglise il n'est pas per-

Ep. ad Trall.

Ep. ad Trall.

Apolog. 2.

De lapsis.

S. Ambr. lib. 1. de Offic. c. 41.

Hares. 79.

*mis aux Diacres de celebrer les Mysteres, mais seulement de les administrer.* Mais pour faire voir qu'on a crû que les Apôtres les avoient établis pour cela, je rapporteray encore quelques témoignages qui le disent formellement, comme S. Jérôme, qui assure que les Traditions venues des Apôtres nous apprennent que les Diacres sont dans l'Eglise à l'égard des Evêques & des Prestres, ce que les Levites estoient dans l'ancien Testament pour servir au Temple & au Sacrifice.

*Epist. ad  
Evag.*

*De divin.  
Offic. lib. 2.*

Et Isidore de Seville attribué aux Apôtres & à leurs successeurs d'avoir choisi sept Diacres qui servissent à l'Autel pendant le Sacrifice, sur le modele des sept Esprits qui sont dans le Ciel devant le Thrône de Dieu. Que si l'écriture n'a parlé que du Ministère des Tables communes auxquelles servoient les Diacres, on sçait que pour lors on n'aprenoit pas seulement le pain materiel, mais aussi celuy de l'Eucharistie qui precedoit le repas que les Fideles prenoient ensemble. Voyons une autre preuve de la Liturgie Apostolique, je la tire du chap. 13. des Actes, où il est dit, selon nostre Vulgate, que les Apôtres servoient au Seigneur, & qu'ils imposèrent les mains sur S. Paul, & sur S. Barnabé pour les envoyer prêcher l'Évangile, *Ministrantibus Domino*. Et pour ne se point trop presser sur le sens de ces paroles, je diray qu'à la verité S. Chrysostome les a entendu du Ministère de la Predication, de la Prophetie & des instructions que faisoient les Apôtres; d'autres croyent qu'il y est seulement parlé de la priere; mais l'opinion la plus commune est d'entendre ces paroles du Sacrifice offert par les Apôtres; & cela vient de ce que ce mot peut comprendre tout cela ensemble, ou chacune de ces choses en particulier; car le mot de *Ministere* & de *Service divin* renferme la Priere publique, le Sacrifice de la Messe, & la Predication; comme quand les

*Le Sacrifice  
prouvé par  
le ch. 13. des  
Actes.*

Conciles ordonnent d'assister au Service divin, on sçait qu'ils parlent principalement de la Messe qui en est la partie la plus considerable: & aussi quand les Conciles ou les Ordonnances des Rois défendent de travailler ou de vendre pendant l'Office divin, ils entendent tout ce qui se fait en public dans l'Eglise. Mais ce qui doit déterminer ces paroles au Sacrifice seulement, c'est le terme Grec dont S. Luc se sert, *Λειτουργούντων δὲ τῷ κυρίῳ*, *Sacrificantibus Domino*. Car ce Saint parlant des fonctions du Prestre Zacharie, pere de S. Jean, & du Sacrifice qu'il offroit, l'appelle les jours de sa Liturgie, *dies officii ejus*, & en Grec *τῆς λειτουργίας*, les jours de son Office, de son Ministère, qui consistoit à offrir le Sacrifice; ce qui fait croire qu'il a voulu signifier la même chose, en parlant de la Liturgie des Apôtres, & même les circonstances avec lesquelles elle se fit le marquent encore; car ils jeûnerent & prièrent, puis imposèrent les mains. *Jejunantes, & orantes, imponentesque eis manus dimiserunt eos*. Cela ne se peut donc entendre de la Predication, mais de la Priere publique; sçavoir, du Sacrifice qui se celebroit à jeun, & avant que d'ordonner des Prestres ou de donner la Mission aux Disciples. Cette Liturgie appartenoit à la Priere publique & au culte qu'on rend à Dieu, & non pas à la Predication, & c'est le sens de ces paroles, *Ministrantibus Domino*; ce qui détermine un service public qu'on rend à Dieu, tel qu'est le Sacrifice; au lieu que la Predication est un service qu'on rend aux Peuples auxquels on annonce la divine parole, & a rapport au prochain: la Priere même ne regarde que l'utilité de l'Eglise; mais le Sacrifice est proprement le culte & le service de Dieu. Metaphraste dans la vie de saint Pierre détermine aussi cet endroit des Actes à un Ministère sacré. *Ubi Domino sacrum obeuntes*

Luc. 1.

Vita S. Petri.

*ministerium à Spiritu sancto segregantur.* Et saint Epiphane parlant de la même action, dit que les Apôtres ont les premiers célébré les saints Mystères, & qu'ils ont dressé la maniere de faire le Sacrifice.

S. Paul célèbre la Messe un jour de Dimanche.

Sans sortir des Actes je trouve encore une occasion considerable en laquelle S. Paul celebra le Sacrifice, comme il est rapporté au chap. 20. *Le premier jour de la Semaine comme nous estions assemblez pour rompre le pain, Paul disputant contre ceux avec qui il devoit partir le lendemain, il fit durer son discours jusqu'au milieu de la nuit.* Et ayant rendu la vie à un jeune homme qui s'estoit tué en tombant du haut de la maison en bas, *il remonta & rompit le pain, & en mangea. Una Sabbati cum venissemus ad frangendum panem... ascendens autem, frangensque panem & gustans.* Dans le Grec il y a *convenientibus nobiscum Discipulis.* Ce qui marque plus expressement l'assemblée des Fideles le Dimanche, que saint Jean appelle *prima Sabbati*, le premier jour de la Semaine; & saint Luc dit *una Sabbati*, un jour de la Semaine qui estoit le premier. Il n'y a rien dans ce passage qui ne contribuë à l'entendre du Sacrifice, non seulement parce que saint Luc appelle toujours l'Eucharistie la fraction du pain, & que selon luy, rompre le pain c'est célébrer ou recevoir l'Eucharistie; mais de plus toutes les circonstances montrent qu'on n'estoit pas assemblez pour un repas commun; car c'estoit le Dimanche, & un jour que les Fideles se trouvoient ensemble pour prier, ils y estoient avec S. Paul, S. Luc & les autres Disciples qui l'accompagnoient, *cum venissemus.* Voilà les Ministres du Sacrifice, c'estoit pour rompre le pain, c'estoit le sujet pour lequel on s'assembloit, *ad frangendum panem.* La Predication precede & suit ce repas, c'estoit de tres-grand matin, après minuit, ce n'est guere le temps de donner un re-

pas commun, c'estoit dans un lieu élevé à un troisième étage, afin d'estre plus caché : faute de place on se mettoit sur le bord d'une fenestre, comme estoit placé ce jeune homme qui tomba, tout cela ne marque point un repas ordinaire. Enfin S. Luc qui parle si souvent des Predications de S. Paul, n'a jamais remarqué qu'il les fit à l'occasion d'un repas ordinaire, & même dans la Version Syriaque il y a que c'estoit pour rompre le pain de l'Eucharistie *Ad frangendam Eucharistiam*. Et la glose ordinaire dit que c'estoit pour faire la fraction, comme on la fait dans le Sacrement du Corps de Jesus-Christ: *Fractionem qualis est in Sacramento Corporis Dominici*. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur S. Matthieu, entre les Oeuvres de S. Chrysostome, dit sur ce passage, que S. Paul benit le pain, le consacra, & le donna à S. Luc & aux autres Disciples pour communier. Bede l'a aussi entendu de même, que les fideles estoient assemblez un jour de Dimanche pour celebrer avec S. Paul les saints Mysteres. Mais saint Augustin avoit fait ces remarques avant luy : il observe sur ce passage la pratique des Apôtres de celebrer le Sacrifice le Dimanche, d'assembler les fideles la nuit, selon l'usage de ces temps, de s'occuper pendant les veilles de la Priere, de la Predication & de l'Eucharistie. Puis il ajoute : Le jour du Sabbat ou Samedy estant passé, ils s'assembloient au commencement de la nuit, & cette nuit appartenoit au jour de Dimanche (parce que l'usage des Juifs estoit de commencer leur Feste au soir du jour precedent) & dans cette nuit, ils estoient ensemble pour rompre le pain, comme on le rompt dans le Sacrement du Corps de Jesus-Christ. S. Paul continua son discours jusqu'au milieu de la nuit, afin qu'après avoir celebré les Sacremens, il recommença à prêcher jusqu'au point du jour, pour estre en

Homil. 17.

In c. 20.

Act.

Ep. ad  
Cesulan.

6 état de partir le Dimanche dès le matin, dautant  
 6 qu'il estoit pressé de faire son voyage. Les Priscil-  
 6 lianistes vouloient se servir de ce passage pour prou-  
 6 ver qu'on pouvoit jeûner le Dimanche; mais saint  
 6 Augustin dit que le jeûne que saint Paul pratiqua  
 6 en cette occasion, aussi-bien que ceux de sa suite,  
 6 estoit pour estre en état de recevoir l'Eucharistie.

L'usage du  
 Sacrifice au  
 temps des  
 Apôtres par  
 la 1. Ep. de  
 de S. Paul  
 aux Corin-  
 thiens. ch.

10. Enfin la celebration du Sacrifice estoit si fort en  
 usage du temps des Apôtres, que S. Paul en parle  
 comme d'une chose qui s'observoit communément;  
 il en tire même des consequences & des instru-  
 ctions pour les Fideles, & pour la conduite de  
 leur vie & de leurs mœurs; c'est ce qu'il fait en-  
 tr'autres dans sa 1. Epistre aux Corinthiens. Quand  
 nous recevons avec action de graces le Calice que  
 Jesus-Christ a beny, & que nous benissons après luy,  
 n'est-ce pas le Sang de Jesus-Christ que nous rece-  
 vons? & quand nous rompons le pain ne mangeons-  
 nous pas le Corps du Seigneur? car mangeant d'un  
 même pain & beuvant d'un même Calice, nous té-  
 moignons que nous ne faisons tous qu'un corps.  
 Jettez les yeux sur les Sacrifices charnels des Israë-  
 lites, n'est-il pas vray que parmy eux les personnes  
 qui mangent des Victimes qui ont esté immolées,  
 ont part à l'Autel, en participant au Sacrifice; mais  
 ce que les Gentils immolent, c'est aux Demons  
 qu'ils sacrifient, & je ne puis souffrir que vous ayez  
 aucun commerce avec les Demons en participant à  
 leurs Sacrifices; car vous ne pouvez boire le Calice  
 du Seigneur, & celuy des Demons, ny participer  
 à la Table du Seigneur, & à celle des Demons. Ce  
 passage nous marque plusieurs choses qui se trou-  
 vent dans la Liturgie: il y est parlé de la matiere  
 du Sacrifice; sçavoir, le pain & le vin; que le pain  
 estoit rompu & distribué, & que le Calice estoit  
 beny pour estre consacré. *Calix benedictionis cui*

*benedicimus*, qu'on n'offroit qu'un pain qui estoit distribué à tous pour exprimer l'union qui doit estre entre les Fideles, qui sont nourris d'un même pain. Il y est fait mention d'Autel, qu'on appelle la *Table du Seigneur*, sur laquelle on celebroit son Corps, & où il se donnoit aux Fideles. Malachie *Malach. 1.* avoit ainsi appelé la Table du Seigneur, l'Autel sur lequel on devoit dans la suite offrir à Dieu en tout lieu une Victime pure, & qui luy fut agreable. Saint Paul appelle le Sacrifice des Juifs & celuy des Payens une immolation, *quod immolantes*; & celuy des Chrestiens un Calice de benediction, un pain qu'on rompt, peut-estre pour cacher nostre Sacrifice aux Payens, ou bien à cause que Jesus-Christ n'est plus immolé dans le Sacrifice, c'est l'oblation d'une Victime immolée sur la Croix. Ce passage a toujours paru si convainquant pour prouver le Sacrifice de l'Eglise, que le Concile de Trente s'en sert pour l'établir, & on ne peut l'appliquer au Sacrifice de la Croix, dont saint Paul ne dit pas un mot dans ce chapitre, où il parle seulement d'une Victime, dont les Corinthiens étoient tous les jours participans. Enfin où il y a un Autel, & une Victime, il doit y avoir des Prestres ou Sacrificateurs, & un Sacrifice. Saint Hilaire prouve tout cela par ce passage: *Ne parlons pas*, dit-il, *de la Table des Sacrifices qui s'offroient au temps de la Loy, mais écoutons l'Apostre qui nous dit qu'on participe à la Table du Seigneur, c'est nostre Sacrifice, & ceux qui ont part aux viandes offertes aux Idoles ne sçauroient manger à cette Table.* Et saint Chrysostome se recrie sur ce passage, comme sur un des endroits des plus favorables au Sacrifice des Chrestiens. Que dites-vous, ô grand & bienheureux Paul ! lorsque voulant confondre ceux qui écoutent & les faire souvenir des terribles My-

*Malach. 1.**seff. 12. c. 1.**In Ps. 66.**Homil. 24.**In 1. Corinib.*

» steres, vous appelez le Calice de benediction, ce  
 » Calice terrible qui ne doit pas imprimer moins de  
 » terreur que de foy dans les esprits ; car elles nous  
 » enseignent que ce qui est dans le Calice est le mê-  
 » me Sang qui a coulé du coté percé sur la Croix.  
 » L'Apôtre l'appelle Calice de benediction, parce  
 » que le tenant entre nos mains, & ne pouvant assez  
 » l'admirer, tout étonnez & ravis que nous sommes  
 » d'un bien si grand & si ineffable, nous l'hono-  
 » rons par nos Hymnes & nos Cantiques de loüan-  
 » ges, non seulement de ce qu'il a répandu ce mê-  
 » me Sang dans sa Passion, afin que nous ne demeu-  
 » rassions plus dans l'erreur ; mais aussi de ce qu'il a  
 » daigné nous en faire part à tous dans ce Sacre-  
 » ment ; comme s'il nous disoit, si vous desirez m'of-  
 » frir du Sang, n'enfanglantez pas les Autels des Ido-  
 » les du sang des bestes ; mais rougissez mon Autel  
 » de mon propre Sang. . . . Et l'Apôtre a dit : *Le pain*  
 » *que nous rompons est la communion du Corps de Jesus-*  
 » *Christ plutôt que la participation.* Voulant exprimer  
 » par le mot de communion quelque chose de plus  
 » fort que les liaisons ordinaires, & marquer une  
 » tres-étroite union du peuple avec Jesus-Christ,  
 » parce que nous entrons en communion avec luy,  
 » non seulement en y participant & le recevant en  
 » nous, mais aussi en nous unissant parfaitement  
 » avec luy. L'Apôtre ajoute : *Le pain que nous rom-*  
 » *pons, c'est parce que cela se fait dans l'Eucharistie, ce*  
 » *qui n'est pas arrivé sur la Croix.* Ce Pere avoit dit  
 » auparavant, que selon l'Apôtre, on prend la Chair  
 » de Jesus-Christ sur la sainte Table, c'est-à-dire,  
 » l'Autel ; & que parlant des Juifs, il ne dit pas qu'ils  
 » soient participans de Dieu, mais seulement qu'ils  
 » sont participans de l'Autel, parce que ce qui s'of-  
 » froit autrefois sur l'ancien Autel, devoit estre con-  
 » sumé par le feu. Il n'en est pas de même du Corps

de Jesus-Christ, il se fait une communication de ce même Corps à tous les Fideles, & ainsi nous ne sommes pas participans de l'Autel, mais du Corps même de Jesus-Christ. Saint Chrysofome reconnoît dans ce passage de saint Paul que cet Apôtre y parle du Sacrifice, que l'on disoit des Hymnes & des Prieres particulieres pour la consecration du Calice, & pour celle du Pain; qu'il y avoit un Autel sur lequel on consacroit, & qui estoit teint & arrosé du Sang de Jesus-Christ. Saint Augustin trouvoit les mêmes choses dans cet endroit de l'Apôtre. Voicy comme parle ce Pere: Je ne vois pas comment on nous accuse d'honorer également le Pain & le Calice, vû que les Manichéens croyent que non seulement ce n'est pas une Religion que de boire du Calice, mais que c'est un sacrilege.... Or nostre Calice n'est pas toute sorte de breuvage, ny nostre Pain toutes sortes de pain, comme si Jesus-Christ estoit attaché aux épis de bled, ou aux seps de vigne, comme les Manichéens se l'imaginent ridiculement. C'est celuy qui estant rendu Mystique par la consecration, & non le vin comme il sort de la grape; il ne naist pas le Corps de Jesus-Christ, mais il le devient. Quelques-uns nous accusent d'honorer Ceres & Baccus, à cause que nous prenons du pain & du vin. . . Or le vray Sacrifice qui est dû à ce seul vray Dieu, & dont Jesus-Christ remplit son Autel, les demons tâchent de se l'attribuer en faisant égorger des Victimes sur ses Autels, & c'est pour cela que l'Apôtre dit que les Gentils offrent au demon leurs Sacrifices; & non à Dieu, parce qu'il n'y a point d'autre Sacrifice qu'on puisse offrir à Dieu, que celuy que luy offre toute l'Eglise par tout le monde. Les Juifs offroient bien des Victimes, mais elles n'estoient que l'ombre & la figure de Jesus-Christ, au lieu

Lib. 20.

contr.

Fausst. c.

13. 18.

„ que les Chrestiens faisant memoire du Sacrifice  
 „ que Jesus-Christ a fait de luy-même, celebrent la  
 „ tres-sainte Oblation, & y participent. Saint Au-  
 gustin suivant la pensée de saint Paul, reconnoît  
 que l'Apôtre-y parle du Sacrifice offert au vray  
 Dieu, qu'il oppose aux sacrifices des Idoles; il y  
 declare que nostre Sacrifice est l'oblation du Corps  
 & du Sang de Jesus-Christ, que la communion se  
 fait en y participant; que ce Sacrifice s'offre sur  
 le vray Autel de Jesus-Christ, & c'est principale-  
 ment ce que je veux établir par ce passage de saint  
 Paul. Et comme par la Table des Demons, il en-  
 tend l'Autel sur lequel on sacrifioit aux Demons  
 les Victimes, aussi par la Table du Seigneur on ne  
 peut entendre que l'Autel sur lequel on offroit à  
 Dieu le Corps & le Sang de son Fils. Saint Cyprien  
 prouve par ce passage de saint Paul qu'on ne peut  
 participer au Sacrifice des Chrestiens, & à celuy  
 des Demons, & rapporte la punition que Dieu  
 exerça envers un Enfant qui avoit pris du Calice  
 que le Diacre luy avoit fait avaler au temps de la  
 communion, après que sa Nourrice luy avoit fait  
 manger du pain trempé dans du vin offert aux Ido-  
 les. Saint Ambroise, Theodoret, & plusieurs au-  
 tres prouvent la même chose par ce passage. On  
 peut encore remarquer quelques pratiques qui s'ob-  
 servoient dans les Sacrifices des Chrestiens & dans  
 ceux des Gentils; c'est que dans ceux-cy on parti-  
 cipoit au Sacrifice en mangeant à l'entrée du Tem-  
 ple de la viande cuite & offerte en Sacrifice; cela se  
 voit même dans l'Ecriture: aussi les Chrestiens  
 participoient au Pain & au Calice de leur Sacrifice  
 qu'ils finissoient par la communion. 2. Les Payens  
 emportoient chez eux quelque portion de leurs Sa-  
 crifices, pour en faire part à leurs parens ou amis,  
 comme il paroît par Herodote; aussi les Chrestiens

*De lapsis.*

1. Reg. 9.  
2. 13.

apportoient chez eux l'Eucharistie, & se l'envoyoient en marque de communion, comme il se voit dans plusieurs Auteurs Ecclesiastiques. Mais si on veut parcourir les Epîtres de saint Paul, on trouvera plusieurs parties de la Liturgie qui y sont décrites.

Dans le chapitre 11. de la 1. Ep. aux Corinthiens, il entre encore dans un plus grand détail, décrivant la maniere que Jesus-Christ avoit fait la Cene; il marque entr'autres qu'il y avoit des lieux destinez aux assemblées des Fideles, *cum convenitis*. Il blâme ceux qui profanoient l'Eglise, qui est la maison du Seigneur. *Numquid domos non habetis, aut Ecclesiam Dei contemnitis*. Il appelle le lieu de l'assemblée une Eglise, donnant au lieu où s'assemblent les Fideles le nom de l'assemblée, comme dit S. Augustin, qu'on appelle l'Eglise le lieu dans l'enceinte duquel se fait l'assemblée de l'Eglise. Dans l'Epître aux Hebreux, S. Paul fait mention d'Autel: *Nous avons*, dit-il, *un Autel, auquel ceux qui servent au Tabernacle n'ont pas pouvoir de manger*. Dans le Grec il y a *θυσιαστήριον*, un Sacrificatoire, un lieu destiné à faire un Sacrifice; ce qui ne peut estre que l'Autel des Chrestiens, auquel les Juifs ne peuvent participer. Il y a un Autel, & non pas une Victime, il faut donc le chercher dans l'Eglise; il ne peut estre que celuy de la Croix, ou celuy de la Messe; mais quand S. Paul dit, *nous avons un Autel*, il ne peut entendre la Croix, nous ne l'avons pas, nous n'en avons que la memoire, & l'Autel Eucharistique n'en est que la commemoration. L'Apôtre parle d'un Autel stable permanent, & qui durera jusqu'à la fin des siecles, & ce ne peut estre que la Table de l'Eucharistie: & même il marque un Autel où l'on mange; or on ne mange veritablement que sur l'Autel de la Messe. S. Paul oppose cet Autel que

*Plusieurs pratiques de la Liturgie marquées par S. Paul.*

1. Cor. 11.

2e. 7. in Lect.

Hebr. 13.

nous avons à celuy des Juifs, la nourriture ou le pain que nous y mangeons, aux viandes & à l'Autel des Juifs, il faut donc qu'il ait voulu parler d'un vray Autel subsistant: & S. Chrysostome expliquant ce passage, dit que nostre Autel n'est pas comme celuy des Juifs pour la maniere d'y participer. Voilà donc l'Eglise & l'Autel, & la Victime dans S. Paul: les Prestres y sont marquez tres-souvent. Quant aux exercices des Fideles durant le Sacrifice, saint Chrysostome assure que les Apôtres y annonçoient la parole de Dieu; qu'on y faisoit des prieres devant & après la celebration des saints Mysteres, qu'on donnoit la communion, & puis qu'on faisoit les Agapes ou repas de charité. Les Offrandes ou Oblations des peuples s'y trouvent aussi. Les Fideles apportoient à l'Eglise ce qu'ils vouloient offrir, & cela se distribuoit ensuite aux pauvres, pour en faire ces Agapes, dont saint Paul blâme les abus qui estoient à Corinthe, & que l'Auteur des Commentaires entre les Ouvrages de saint Ambroise exprime ainsi: *Que l'Apôtre se plaint de ceux qui apportoient leurs presens aux Prestres, & s'attribuoient tout ce qu'ils avoient apporté, au lieu qu'on devoit assembler toutes ces Offrandes, pour les distribuer également aux pauvres & aux riches.* On trouve aussi dans saint Paul comment se faisoit la louange ou la psalmodie; ce n'estoit pas à deux Chœurs, un seul recitoit un Pseaume & les autres écoutoient & suivoient de l'esprit & du cœur celuy qui lisoit, & on répondoit Amen. *Unusquisque Psalmum habet* ( les Pseaumes ) *doctrinam habet* ( les lectures & instructions ) *Apocalypsim habet*, c'estoit l'explication des lectures: les hommes prioient la teste découverte, & les femmes estoient voilées. Le corps de prieres qui se disoient dans la celebration du Sacrifice, se trouve aussi dans S. Paul, comme l'a re-

*Homil. 33.  
in Ep. ad  
Hebr.*

*Homil. su-  
per illud  
oportet he-  
reses esse.*

*I. Cor. II.*

*In cap. II.  
I. Cor.*

*I. Cor. I. A.*

*Ibid.*

arqué S. Augustin expliquant ces paroles : *Je vous* 1. Tim. 2.  
*ie de faire des prieres, des demandes, des instan-* u. 1.  
*s & des actions de graces pour tous les hommes,*  
*our les Rois & autres, afin que chacun vive dans*  
*paix.* Ce saint Docteur recherche ce qu'il faut  
 entendre par ces prieres, par ces demandes & par  
 ces instances & actions de graces ; & il dit que saint Ep. ad  
 Paul par ces termes entend ce qui se passe dans la Paulin.  
 celebration des Mysteres, que la supplication mar-  
 que les prieres qui se disent pendant la benediction  
 de ce qui se met sur la Table du Seigneur ; que par  
 les prieres, il faut entendre ce qui se fait dans le  
 temps qu'on benit les Oblations, qu'on les sancti-  
 fie, qu'on les partage pour les distribuer au Fideles ;  
 que l'interpellation se fait quand on benit le peu-  
 ple, & que l'Evêque étendant la main sur luy,  
 l'offrent à la misericorde de Dieu ; & qu'ensuite  
 vient l'action de graces qui se fait quand on par-  
 ticipe au grand Sacrement, & qui est comme la  
 conclusion de tout le reste. Voilà ce grand détail  
 de prieres & de ceremonies du Sacrifice que saint  
 Augustin a trouvé dans ces paroles de saint Paul.  
 Saint Chrysostome a fait presque les mêmes remar-  
 ques sur ce passage : il dit que l'Apôtre represente Homil. 6.  
 le Prestre à l'Autel, offrant le Sacrifice comme un in Ep. 1.  
 Pere commun qui s'interesse pour tous les besoins ad Tim.  
 des particuliers, à l'exemple de Dieu dont il est le  
 Ministre ; ainsi il le supplie pour les Rois, pour  
 le salut de tous les hommes, & cela dans le Sacri-  
 fice qui s'offre tous les jours, & selon les pratiques  
 qui ont esté de tout temps observées dans la sainte  
 & divine Religion. C'est sur ce modele que l'Eglise  
 a formé les prieres, & que dans le Sacrifice, le  
 Prestre plaide la cause de tous les hommes en priant  
 pour toutes sortes de personnes, ainsi que le dit le  
 Pape Celestin : Considerons les prieres que les Epist. 1.

„ Prestres font à l'Autel, que nous avons reçûes des  
 „ Apôtres par la Tradition, & qui se disent par tou-  
 „ te l'Eglise Catholique, répanduë par toute la terre  
 „ de la même maniere, comme si les prieres re-  
 „ gloient nostre croyance, & que la Loy qui nous  
 „ ordonne de prier, nous apprend ce qu'il faut croire;  
 „ car quand les Prestres font à l'Autel, & qu'ils  
 „ exercent leur ministere, ils presentent les besoins  
 „ de tous en particulier; ils prient pour les Infideles,  
 „ afin qu'ils arrivent à la connoissance de la verité;  
 „ pour les Rois... Saint Prospere nous assure pa-  
 „ reillement que saint Paul avoit prescrit la maniere  
 „ de prier, & que toute l'Eglise l'observoit par toute  
 „ la terre; que dans le temps du Sacrifice lorsque  
 „ tous les Fideles estoient assemblez le Prestre prioit  
 „ non seulement pour les Saints & pour les bap-  
 „ tisez, mais aussi pour les Infideles, & qu'il n'y avoit  
 „ aucun endroit dans le monde où cela ne se pra-  
 „ tiquât conformément à l'ordre que l'Apôtre nous  
 „ en avoit donné. Ce n'est pas seulement dans l'E-  
 „ pître à Timothée que saint Paul recommande cette  
 „ diversité d'Oraisons & de Prieres qui composent  
 „ la Liturgie. Il le repete aussi dans sa Lettre aux  
 „ Philippiens, ordonnant dans leurs prieres de fai-  
 „ re des demandes, des supplications, des actions  
 „ de graces, & de les presenter à Dieu, c'estoit sans  
 „ doute dans le Sacrifice en union avec le Prestre :  
 „ *Nihil solliciti sitis; sed in omni oratione, & obse-*  
 „ *ratione, cum gratiarum actione petitiones vestre in-*  
 „ *notescant.* J'ajouterois encore une autre pratique  
 „ du Sacrifice, & qui se trouve dans saint Paul, &  
 „ qu'il a appris à l'Eglise d'observer; c'est le baiser  
 „ de paix que les Fideles se donnent avant la com-  
 „ munion, *in osculo sancto.* Origene dit que c'est de  
 „ l'Apôtre que les Eglises ont appris aux Fideles de  
 „ s'embrasser durant le Sacrifice. Sedulius qui vivoit

*De Vocar.*  
*gent. lib.*  
*t. c. 4.*

*Philip. 4.*

*Rom. 16.*

*In Ep. ad*  
*Rom.*

à la fin du cinquième siècle, dit de même que c'est de saint Paul qu'est venue la coutume des Fideles de s'embrasser dans le temps du Sacrifice, qu'il ordonna que ce baiser fût saint, parce que les baisers doivent estre chastes dans l'Eglise.

In cap. 16.  
Ep. ad Rom.

Enfin pour reduire en un corps de Liturgie les pratiques qui se trouvent dans les Epîtres de saint Paul, on y voit la plûpart des choses que nous observons presentement dans le Sacrifice; on chantoit des Pseaumes, on faisoit des lectures, des instructions, le peuple y souscrivoit en répondant Amen.

Ordre de la  
Liturgie se-  
lon saint  
Paul.

1. Cor. 14.

On recevoit les Oblations des Fideles, & sur tout des riches, & après qu'on en avoit pris ce qui estoit nécessaire pour le Sacrifice & pour la Communion; le reste se mangeoit dans un repas commun, les riches avec les pauvres. On faisoit des questes les jours de Dimanches: *De collectis qua fiunt... per unam Sabbati*; c'estoit pour les besoins de l'Eglise.

1. Cor. 16.

On prioit sur les Oblations, on les consacroit; on benissoit le peuple, on faisoit des prieres pour tous les Fideles & pour les Infideles, on lavoit ses mains pour recevoir l'Eucharistie. *Levantes manus puras*, on se donnoit le baiser de paix avant que de communier, on finissoit par l'action de grâces, on se preparoit à la Communion & au Sacrifice, *probet seipsum homo*: le peuple s'unissoit aux prieres du Prestre, disant: *Que le Seigneur Jesus soit avec vostre Esprit*.

1. Cor. 11.

2. Tim. 4.  
v. 22.

Et pour finir cet article de la Liturgie des Apôtres, on doit supposer avec saint Augustin, qu'il faut croire que ce qui s'observe dans toute l'Eglise, sans avoir esté éably par aucun Concile, & ce qui a tous jours esté pratiqué, ne peut venir que de l'autorité des Apôtres. Sur ce principe nous pouvons dire que les principales parties de la Liturgie ont esté ordonnées par ces premiers Disciples de Jesus-Christ, puis-

La Liturgie  
des Apôtres.  
Lib. 4. de  
Bap. c. 24.

que nous les voyons presque toutes universellement observées, sans en trouver le commencement, il ne faut que les parcourir pour s'en assurer. Dans toutes les Liturgies Grecques & Latines, le Prestre se purifie avant que de commencer le Sacrifice, on y lit les Epîtres & les Evangiles, on y chante des Pseaumes, le Prestre prie seul, & le peuple répond *Amen*. On y reçoit les Offrandes, on y dit ce que nous appellons la Preface, on y consacre avec les paroles de Jesus-Christ, on recite l'Oraison Dominicale, on donne le baiser de paix, enfin on y communie. Il n'y a aucune Liturgie, où cela ne se trouve: on ne sçauroit aussi montrer le commencement d'aucune de ces pratiques; il faut donc croire qu'elles viennent des Apôtres, & que ces saints hommes les ont instituées; mais je veux en marquer quelques-unes que les saints Peres ont reconnu avoir été établies par les Apôtres. Saint Augustin dit que

*Ep. ad Jan-  
var.*

ce sont eux qui ont ordonné qu'on recevoit l'Eucharistie à jeun: *Pour le respect qui est dû à un si grand Sacrement, il a semblé bon au S. Esprit que le Corps de Jesus-Christ entrât dans la bouche des Chrétiens avant toute autre viande, & que cela s'observoit*

*Lib. 1. ad-  
vers. Pelag.  
e. 18.*

*par toute la terre.* Saint Jérôme écrivant contre les Pelagiens, nous apprend que les Apôtres, selon que Jesus-Christ leur avoit enseigné, avoient ordonné qu'on diroit tous les jours l'Oraison Dominicale au temps

*Homil. 3. in  
Ep. ad Phi-  
lipp.*

du Sacrifice. Saint Gregoire rapporte que les Apôtres la disoient après la consecration. Et saint Chrysostome écrit que c'est une Tradition qui vient des Apôtres de faire memoire des morts dans le Sacrifice.



Des Liturgies attribuées aux Apôtres, & s'ils en sont les Auteurs.

IL paroît par tout ce que nous avons dit, combien les Apôtres se sont appliquez à regler ce qu'il falloit observer dans la celebration du Sacrifice, & on doit croire sans doute qu'ils avoient fait un corps de prieres pour dire pendant la Messe; c'est à mon avis le sens le plus naturel de S. Paul, lors qu'après avoir parlé de l'Eucharistie, il dit aux Corinthiens: *Cetera cum venero disponam*, qu'il reglera toute chose lorsqu'il sera parmi eux, & c'est sur ces paroles que saint Augustin dit, qu'encore que l'Apôtre parût tout occupé de l'Eucharistie dans son Epître, il leur promet pourtant de leur en dire davantage & de leur enseigner plus au long que ne pouvoit contenir une Epître, l'ordre qu'il faut observer dans l'Eglise pour celebrer les saints Mysteres, & qu'il falloit l'autorité d'un Apôtre pour établir cette forme de priere, parce qu'un chacun auroit pû en introduire de nouvelles. Après tout ce que nous trouvons dans S. Paul au sujet de l'Eucharistie, il est suprenant comment on ne luy a pas attribué quelque Liturgie particuliere, comme on a fait à plusieurs autres Apôtres; c'est peut-estre parce que comme il n'a point eu de Siege fixe, personne ne s'est interessé à le faire Auteur de sa Liturgie; & qu'à Rome où il a demeuré plus longtemps, on a mieux aimé attribuer à saint Pierre celle qui s'y disoit, comme au chef des Apôtres. Voyons maintenant si celle qui porte son nom est veritablement de luy.

On ne peut disconvenir qu'entre les Apôtres Si saint S: Pierre n'ait eu la meilleure part à tout ce qu'ils Pierre a j...

*une Litur-  
gie, & s'il  
est l'Auteur  
de celle qui  
porte son  
nom.*

*Ep. ad De-  
cent. c. 1.*

*Ep. ad Pro-  
suar.*

*L. 1. de  
Offic. Eccl.  
c. 15.*

avoient ordonné pour la celebration du saint Sa-  
crifice; ainsi je ne doute point que ce Saint n'ait re-  
commandé toutes les pratiques que l'on a marqué  
estre de l'institution des Apôtres. Il est aussi con-  
stant par plusieurs Auteurs que saint Pierre avoit  
composé l'ordre des prieres & des pratiques de la  
Messe. Le Pape Innocent I. prétend que si toutes  
les Eglises avoient gardé les pratiques qu'elles a-  
voient reçûes des Apôtres, elles se feroient toutes  
accordées dans une même discipline, & que toute  
la différence qui cause un si grand scandale au peu-  
ple, vient de ce que l'on s'est éloigné de la Tradi-  
tion des Apôtres. De ce principe ce Pape conclut  
que l'on doit observer par tout la maniere de cele-  
brer le Sacrifice que l'Eglise de Rome a reçû de  
S. Pierre, & qu'elle a toujours conservée. On ne  
peut donc disconvenir qu'il y avoit une Liturgie  
formée à Rome au temps d'Innocent I. & qu'on  
croyoit que S. Pierre l'avoit dressée. Il est facile  
après cela d'ajouter foy au Pape Vigile, qui dit que  
le Canon dont l'Eglise de Rome se sert dans la celebration  
des saints Mysteres, vient de la Tradition des Apôtres.  
Comme on estoit fort religieux à Rome de conser-  
ver tout ce qu'on croyoit venir de S. Pierre, c'est  
pour cela qu'on suivoit exactement la Liturgie qu'il  
avoit dressée. Isidore de Seville rapportant la croyan-  
ce de son siecle, & ce qu'il avoit pû apprendre par  
son étude, dit que l'ordre de la Messe & les prieres  
par lesquelles on consacre à Dieu les dons qui luy sont  
offerts, a esté d'abord institué par S. Pierre, que l'E-  
glise a toujours observé, & qu'elle observe par tout  
l'ordre des prieres que cet Apôtre avoit dressées. Que  
si on demande quelle estoit cette Liturgie de saint  
Pierre, nous en parlerons quand nous serons arri-  
vés aux usages de l'Eglise de Rome; je diray seu-  
lement que S. Isidore fait mention de sept Oraisons

u parties, que cet Apôtre avoit établies dans le sacrifice. Remy d'Auxerre ne rapporte que trois raisons, voulant que S. Pierre ne commença ce que nous disons du Canon qu'à cette priere, *Hanc Liturgiam oblationem*, comme si tout ce qui la precede voit esté ajoûté depuis cet Apôtre. Ce n'est donc point la Liturgie que S. Pierre a composé, que je cherche présentement; mais si celle qui luy est attribuée, & que l'on trouve dans la Bibliothèque des Peres sous son nom, est véritablement de cet Apôtre.

*Lib. 1. de  
celebr. Miss.*

Pour cela il faut sçavoir que cette Liturgie est Grecque & Latine, qu'elle nous a esté donnée à la fin du seizième siècle par Lindanus Evêque de Gand, qui l'avoit trouvée manuscrite dans la Bibliothèque du Cardinal Sirlet: il la fit imprimer à Anvers l'an 1589. & elle le fut à Paris l'an 1595. on l'a inserée dans la Bibliothèque des Peres: cet Evêque la fit imprimer avec des Notes, après avoir soutenu qu'elle estoit de S. Pierre; il avouë pourtant qu'on y a fait des Additions, mais que cela ne regarde point le fond ny la substance de cette piece, qui est, dit-il, demeurée dans son entier comme S. Pierre l'avoit composée.

Pour moy je croy que cette Messe n'est autre chose qu'un mélange de la Liturgie Grecque & de celle de Rome que des Grecs avoient dressée en leur langue, & que depuis on a traduit en Latin. Le commencement est pris de la Messe de S. Basile, la Preface, le Canon, & la Priere qui suit l'Oraison Dominicale, sont tirez de la Liturgie de Rome: c'est visiblement un Ouvrage qu'on ne peut attribuer à saint Pierre; car il n'est pas seur que cet Apôtre ait composé le Canon de la Messe des Latins; au contraire S. Gregoire dit que ce fut un homme de Lettres, qu'il appelle un Scholastique qui l'avoit fait, à *Scholastico*.

Il y est fait mention des Papes qui ont succédé à S. Pierre, & d'autres Saints qui ont vécu bien depuis, comme S. Corneille, S. Cyprien. Il y a des prières tirées de la Liturgie de S. Chrysostome; on y prie pour le Patriarche, qui estoit un nom inconnu au temps de S. Pierre; on prie aussi pour le tres-Religieux Empereur, & on sçait qu'ils estoient Payens dans les premiers siècles; la sainte Vierge y est appelée Mere de Dieu, *Dei genitrix*. Le Pape Celestin l'auroit peut-estre citée contre Nestorius, de même qu'il raporte les prières de l'Eglise contre les Pelagiens. On dit aussi contre cette Liturgie, que si S. Pierre en eut composé une, on l'auroit citée, on auroit eu autant de respect pour cet Ouvrage que pour ses Epîtres.

Pour moy qui suis persuadé que S. Pierre a dressée une Liturgie, comme je l'ay établi par les Auteurs que j'ay rapportez, je ne donne pas volontiers dans la raison de ceux qui la rejettent, parce que personne ne l'a citée; car outre Innocent I. le Pape Vigile & S. Isidore qui en font mention; c'est qu'on mettoit cette différence entre les Epîtres & la Liturgie, qu'on lisoit publiquement les Lettres qui ne contenoient que des principes de morale, on les donnoit à lire à tout le monde; mais pour les Mysteres on estoit si reservé qu'on n'en parloit que tres-peu aux Fideles mêmes, de peur qu'ils ne vinssent à la connoissance des Payens. Et le Pape Innocent I. dit à un Evêque au sujet de la Confirmation, *qu'il ne peut pas reciter les paroles avec lesquelles on donnoit ce Sacrement, de peur de découvrir les Mysteres en voulant répondre à sa consultation*. Si donc un Pape au 5. siècle estoit si reservé en écrivant à un Evêque au sujet de la Confirmation, on doit croire qu'on l'estoit bien davantage dans les siècles precedens; il n'y avoit guere que

*Ep. ad Decent. c. 3.*

Prelats qui en eussent connoissance, ces Liturgies ne sortiroient point du lieu le plus sacré de l'Eglise : c'est pourquoy S. Pierre peut avoir composé une Liturgie sans qu'on l'ait citée. Pour ce qui est des noms des Papes & des Saints, & celui même de l'Empereur & du Patriarche, qui se trouvent dans cet Ouvrage, cela n'empêcheroit pas de croire qu'elle ne fût de cet Apôtre ; car ces Additions de Saints, de Princes & d'Evêques se sont faites dans chaque siècle, selon la devotion.

Je conclus cependant que cette piece, telle que Lindan nous l'a donnée, n'est point de S. Pierre, que c'est un mélange des deux Liturgies Grecque & Latine, qu'elle a esté ainsi disposée par quelque Prestre Grec qui l'a traduit en sa Langue, & qui y a inseré quelques prieres de la Liturgie de S. Basile & de celle de S. Chrysostome, afin de la faire dire dans les Eglises de sa Nation, comme estant moins longue que celle de ces deux Peres qu'on y dit ordinairement. On l'a appelée la Liturgie de saint Pierre, afin qu'elle eût plus d'autorité, & parce qu'elle contenoit une grande partie de la Messe qu'on disoit à Rome. Voicy l'ordre de cette Liturgie.

Le Prestre commence par preparer le pain & le Calice ; on encense les Oblations, on les couvre avec un voile, on dit plusieurs Oraisons en forme de Versets & de Répons, puis on prie pour l'Evêque, en disant d'abord : *Oremus pro Pontifice*. Ce qui s'observe à chaque sujet pour lequel on prie, comme pour les affligez, pour les voyageurs, . . . . pour les Catecumenes. . . . Après ces Oraisons on dit plusieurs fois *Kyrie*, ce qui est accompagné de quelque Oraison particuliere, puis le *Trisagion Sanctus Deus, sanctus fortis*. . . . Ensuite on dit l'Epître, l'Evangile, on fait l'Offertoire, le Prestre lave ses

*Les principales choses contenues dans la Liturgie de saint Pierre.*

mains, il dit la Preface, qui est comme celle qu'on dit ordinairement chez les Latins, le *Sanctus*, le Canon *Te igitur*, avec cette différence d'avec le nôtre qu'il y a *ut benedicas hæc dona, hanc oblationem, hanc sanctam hostiam irreprehensam... imprimis... una cum famulo Papa N. Patriarcha N. N. meque misero & indigno*: dans le premier *Memento*, il n'y a pas *pro quibus tibi offerimus*: au *Communicantes*, on ajoute, *memoriam venerantes, Ave Maria gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu, in primis sancta & gloriosa semperque Virginis*, au Canon il y a, *Qui pridie quam pateretur... dedit Discipulis suis dicens*, puis élevant sa voix: *Accipite, comedite, Hoc est Corpus meum quod pro vobis frangitur*; puis baissant sa voix: *Similiter postquam cœnatum est... Discipulis dicens*, élevant sa voix: *Bibite ex eo omnes, hic est Sanguis meus*. Le peuple répond *Amen*; puis le Prestre dit: *Hæc quotiescumque feceritis... Unde memores... gloriosa in cœlos Ascensionis*; & élevant sa voix: *Tua ex tuis offerimus veneranda majestati tue de donis tuis & charismatis hostiam puram... Supra quæ... Supplices... Memento Domine... in primis Archiepiscopi... Nobis quoque peccatoribus... per ipsum*, en faisant trois signes de croix avec l'Hostie sur le Calice; puis élevant sa voix: *In sæcula sæculorum. r. Amen. Oremus*. Le peuple dit trois fois *Kyrie eleison*, & puis le *Pater*. Le Prestre dit à haute voix: *Præceptis salutaribus*; mais le peuple dit *Pater noster*, à la fin duquel le Prestre dit seul à haute voix la conclusion: *Quoniam tuum est Regnum & potestas & gloria; pax omnibus*, puis: *Libera nos*. Les Collectes se terminent ainsi: *Per Dominum nostrum Jesum Christum, cum quo vivis & regnas Deus noster in unitate Spiritus Sancti, per omnia sæcula sæculorum*. Avant la communion le Prestre éleve l'Hostie, disant: *Sancta*

*in Etis*, le Diacre *attendamus*; puis se fait la Communion & l'action de graces. Il paroît que c'est Messe & le Canon des Latins qu'on a accommodé aux Rits & aux Usages des Grecs.

Les Chrestiens d'Ethiopie attribuent leur Liturgie à S. Matthieu; mais celle que nous avons sous le nom de ce Saint, est tirée d'un ancien Manuscrit d'un Monastere Grec de l'Ordre de S. Basile en Calabre, que le Cardinal Sirlet envoya à Paris au seizième siecle, & qu'on imprima en Grec & en Latin. C'est un sentiment reçu par tous les sçavans que cette piece n'est aucunement de saint Matthieu; jamais Auteur n'en a parlé, & ne l'a jamais citée, on y prie pour le Pape, pour les Rois, pour les Princes & Archevêques, les douze Apôtres y sont nommez; les quatre Evangelistes, les trois premiers Conciles Generaux; celui de Nicée, ceux de Constantinople & d'Ephese; on y recite le Symbole de Nicée, avec la particule *filioque*, pour la procession du S. Esprit, il y est fait mention du *Trisagion*, de S. Athanase, de S. Gregoire. Il n'y a aucune preuve ny raison pour l'attribuer à S. Matthieu; c'est donc une piece supposée, faite par quelque Grec qui l'a mise sous le nom d'un Apôtre, pour luy donner plus de credit & plus d'autorité. Nous avons aussi dans la Bibliotheque des Peres, une Liturgie sous le nom de S. Marc; elle fut tirée de la Bibliotheque du Cardinal Sirlet, & imprimée à Paris l'an 1595. Il y a dans cet Ouvrage plusieurs choses qui ne peuvent s'accorder avec le temps de S. Marc. Il y est parlé du *Trisagion*, qui fut composé longtemps après ce Saint; on y prie pour le Roy, & pour S. Marc Evêque; il y est parlé des Moines & des Religieuses; on y raporte le Concile de Constantinople, en parlant du S. Esprit: *Spiritum sanctum Dominum vivificantem, qui in lege & Prophetis*

De la Liturgie de saint Matthieu.

De la Liturgie de saint Marc.

58 Les Anciennes Liturgies.

*& Apostolis locutus est, tibi consubstantialis ex te procedens.* Il est trop visible que ces paroles ont esté tirées du Symbole; on y prie pour le Roy Orthodoxe, qui commandoit à Alexandrie, & on sçait que du temps de S. Marc il n'y en avoit point; on y fait mention des Evêques & du Pape, & ce nom n'estoit pas en usage pour lors; il y est dit que l'Evêque quand il offre le Sacrifice est assisté des Prêtres, des Diacres, des Lecteurs, des Chantres & des Sous-Diacres: il n'est pas bien constant que tous ces ordres, fussent établis & en usage au premier siecle. Il y est ordonné de lire S. Paul, & de chanter *Alleluia*. Enfin, comme dit Balsamon, il n'y a aucun Auteur, ny Concile qui ait parlé de la Liturgie de S. Marc. Il y a pourtant quelque apparence que cette Liturgie se disoit dans une Eglise ou fondée par S. Marc, ou qui l'honoroit comme son Patron; car on y lit: *Et sancti Patri nostri Marci Apostoli & Evangeliste qui demonstravit nobis viam vite.* Et comme il y est dit par deux fois qu'on demande à Dieu de faire enfler les eaux du Fleuve pour se déborder dans les Terres: *Fluviales aquas ad eorum mensuram tua gratia sursum elcito*, ce qui convient fort bien au fleuve du Nil; on croiroit que cette Liturgie a esté dite quelquefois à Alexandrie.

L'ordre de  
La Liturgie  
de saint  
Marc.

La Liturgie attribuée à S. Marc fut imprimée à Paris l'an 1583. & voicy quelle est la disposition & l'ordre des prieres qui la composent. Le Prestre commence par saluer le peuple, disant: *Pax omnibus*, & on répond, *& cum spiritu tuo*. Le Diacre dit *Orate*, puis on chante *Kyrie eleison, Domine misere-re*. Ensuite le Prestre fait une priere, par laquelle il demande à Dieu pardon de ses fautes: la seconde Oraison se fait pour le Roy; la troisième pour le Pape, pour les Evêques & pour le Clergé. Dans

prieres le Prestre dit à chaque Oraison : *Pax vobis*, & on répond, & *cum spiritu tuo* : le Diacre chante : *Ad orationem state*. On dit trois fois *Kyrie*, à la fin de chaque Collecte, le Prestre élevant voix, termine sa priere par cette conclusion : *Gratias & commiseratione & benignitate Unigeniti filii tui propter quem, & cum quo tibi gloria & imperium cum sanctissimo & bono & vivifico Spiritu nunc & semper & in sacula saculorum*, & on répond *Amen*. On chante le Trifagion *Sanctus Deus*... le Prestre dit, *Pax omnibus*. On recite l'Epître, ensuite *Alleluia*; on benit l'encens pour l'Evangile, & le Diacre avertit le Prestre, *Domine benedicite*; le Prestre, *Domine Deus benedicat & fortificet, & auditores nos faciat sancti sui Evangelii, qui est benedictus Deus nunc & semper & in sacula saculorum. Amen*. Le Diacre s'écrie : *State recti, & audiamus sanctum Evangelium*. Le Prestre dit, *pax omnibus*, le peuple répond, & *cum spiritu tuo*, puis le Diacre chante l'Evangile; ensuite le Prestre prie pour la paix, pour l'Eglise, pour les Fideles, pour les biens de la terre, & pour toutes sortes de besoins : on fait sortir les Catechumenes, on encense les Oblations avec quelque priere, on chante le Symbole, & à ces paroles, & *Incar-natus est de Spiritu sancto*, on fait le signe de la croix, aussi bien que quand on dit, *crucifixus etiam pro nobis*, & à la fin du Symbole. Après le *Credo*, le Prêtre dit la Preface : *Pax omnibus*... *Sursum corda*... *Gratias agamus*... *Vere quippe dignum justum est*. Cette Preface est fort longue, on y fait memoire de tous les Saints, de toute sorte de personne, à la fin on chante *Sanctus*; puis suit le Canon, qui est assez court. Avant la consecration le Prestre élevant sa voix à ces paroles : *Accipite & comedite*, le Diacre dit, *Attendite*; puis le Prestre d'une voix haute, prononce les paroles : *Hoc est enim*

*Corpus meum quod pro vobis frangitur & distribuitur in remissionem peccatorum.* Le peuple répond, *Amen* ; puis le Prestre répond : *Similiter & Calicem postquam cœnavit accipiens, factâque vini & aquæ commixtione, suspiciens in cœlum ad te Patrem suum, Deumque nostrum & Deum universorum, gratias egit, benedixit sanctificavit implevit Spiritu sancto & tradidit sanctis & beatis Discipulis suis & Apostolis dicens, & élevant sa voix : Bibite ex eo omnes, le Diacre s'écrie, Attendite ; puis le Prestre à haute voix : Hic est enim Sanguis meus Novi Testamenti qui pro vobis & multis effunditur & distribuitur in remissionem peccatorum. R. Amen.* Après la consecration le Prestre recite une priere & il demande que le S. Esprit descende sur le Sacrifice : *Emitte præterea super nos, & super panes istos & Calices istos Spiritum sanctum tuum, ut eos sanctificet, & consecret tanquam Deus omnipotens, & élevant sa voix : Et faciat panem quidem Corpus : le Peuple répond Amen. Calicem autem Sanguinem novi Testamenti ipsius Domini & Dei & Servatoris, & summi Regis nostri Jesu Christi.* Ensuite de quelques prieres on recite l'Oraison Dominicale, *Pater noster*, le peuple la chante avec le Prestre ; puis on donne la benediction au peuple, avant laquelle le Diacre dit : *Inclinate capita vestra Jesu Christo.* Le Prestre fait une priere sur le peuple, & la finit en donnant la benediction par ces paroles : *Dominus cum omnibus :* & ayant rompu le pain, il dit : *Dominus benedicat & vobiscum ministret,* on crie *Sancta sanctis* ; puis se fait la Communion, pendant laquelle on chante des Pseaumes : & en donnant l'Eucharistie, le Prestre dit, *Corpus sanctum :* & en présentant le Calice : *Sanguis pretiosi Domini, & Dei, & Servatoris nostri ;* puis on fait l'action de grâces.

De toutes les Liturgies Grecques la plus celebre est celle qu'on attribue à S. Jacques, premier Evêque de Jerusalem. Leo Allatius la justifie & cite plusieurs Auteurs considerables qui sont de son sentiment. Proclus Patriarche de Constantinople en fait mention, aussi-bien que le Concile *in Trullo*, qui condamne ceux qui ne mettoient que de l'eau dans le Calice, parce que S. Jacques dans la Liturgie qu'il a composé, a ordonné de mettre de l'eau & du vin dans le Calice. *Nam Jacobus Frater Domini & B. Basilius in scriptis traditis sacrificium ita consecrandum in divina Missâ & aquâ & vino Sacramentum didicerunt.*

Il faut pourtant avouer qu'il y a plusieurs choses qui semblent faire voir qu'elle est plus recente que ce Saint. On y voit le mot de θεοτοκος, attribué à la sainte Vierge avant le Concile d'Ephese, celui de ομοουσιος, qui n'estoit guere connu avant le Concile de Nicée pour exprimer la consubstantialité du Verbe, & si ces noms y eussent esté, on les auroit cité dans ces Conciles: il y a aussi le *Trisagion Sanctus Deus*, qui fut dressé au temps de l'Empereur Theodose. De plus cette Liturgie est pleine de citations des Lettres de S. Paul; le Verbe est appelé consubstantiel, aussi-bien que le S. Esprit, & la sainte Trinité. *Verbum consubstantiale Patri, & Spiritus sanctus consubstantialis, & consubstantialis Trinitas.* La sainte Vierge y est nommée & invoquée avec de grands éloges. *Dignum est ut te vere beatam dicamus Deiparam, semper beatam & omnibus modis immaculatam, & matrem Domini nostri, honorabiliorem quam Cherubim revera Deiparam magnificam.* On auroit bien refuté les Nestoriens par ce passage, s'il eut esté rapporté du temps du Concile d'Ephese. Balsamon dans son Ouvrage du Droit Grec Romain, estant consulté si les Liturgies qu'on

De la Liturgie de saint Jacques.

Lib. 5.

attribué à S. Jacques & à S. Marc sont véritablement d'eux, répond que ny l'Ecriture, ny aucun Concile n'avoient attribué à S. Marc la Liturgie qui porte son nom, qu'il n'y avoit que le 32. Canon du Concile *in Trullo*, qui attribuoit à S. Jacques la Liturgie qui estoit sous son nom, mais que le 85. Canon des Apôtres, & le 59. de Laodicée dans le dénombrement des Livres Canoniques composez par les Apôtres, ne font aucune mention de ces Liturgies. On peut ajouter à toutes ces preuves qu'il y est parlé six fois du mot de *consubstantiel*, & que Macaire Evêque de Jerusalem, n'auroit pas manqué de produire quelqu'un de ces témoignages dans le Concile de Nicée, où il estoit present: il y est repeté par quatre fois que la Vierge est Mere de Dieu, *θετοκος*, pourquoy n'auroit-on pas apporté l'autorité de S. Jacques dans le Concile d'Ephèse; outre qu'on ne sçait pas si la Vierge estoit morte avant S. Jacques, & qu'on ne croit pas qu'avant que d'estre assuré de sa mort; on l'ait invoqué dans les Liturgies. On y trouve la Doxologie, *Gloria Patri*, & *sicut erat*, ce qui n'a guere esté en usage avant le Concile de Nicée; on y parle des Confesseurs & des Moines, *pro iis qui in Virginitate & castitate in Monasteriis, & venerando conjugio degunt*. Enfin cette Liturgie commence par un grand nombre de prieres, par plusieurs ceremonies, comme Processions, Introïts, Encensemens. Il y est parlé des Lecteurs, des Chantres; toutes les parties de l'Eglise sont marquées, le Chœur, la Sacristie, la Nef, le Vestibule: toutes ces choses semblent n'avoir esté en usage qu'au temps de la paix de l'Eglise. Voilà ce qu'on peut dire de plus considerable pour oster cette Liturgie à saint Jacques.

Avant que de m'expliquer sur cette question, je

remarque d'abord que dans cette Liturgie celui qui l'a composée parle en Apôtre, comme s'il eut esté present à la Cene; car à la consecration il fait dire à Jesus-Christ qu'il rompoit le pain à nous qui sommes les Disciples, *frangens dedit nobis Discipulis suis*. Et aussi de même qu'il reçût le Calice des mains de Jesus-Christ comme estant un Apôtre, *Similiter & calicem dedit nobis Discipulis suis*. Et dans la dernière Oraison il dit aussi parlant à Jesus-Christ: *C'est vous qui nous avez commandé de remettre les pechez, Tu enim es qui praecepisti nobis, docens quacumque ligaveris*. Or il n'y a pas d'apparence qu'on eut jamais reçu dans une Eglise une Liturgie dont l'Auteur auroit voulu passer pour un Apôtre, lorsqu'on auroit sçû qu'il ne l'estoit pas. Je remarque en second lieu que Proclus qui vivoit au cinquième siecle dit en propres termes: *Que plu-*

*De Traditio  
Divin.  
Miss.*

*sieurs Pasteurs & Docteurs de l'Eglise qui ont succédé aux Apôtres ayant écrit l'ordre & la forme du Sacrifice ont laissé le tout à l'Eglise par Tradition, entre lesquels est le divin S. Jacques qui a esté établi le premier Evêque de Jerusalem.* Ce que le Concile in Trullo, Can. 32. reconnoît pareillement que S. Jacques avoit composé une Liturgie. J'ay de la peine à ne pas déferer à ces autoritez, & je ne puis m'empêcher de croire que ce Saint ne se soit appliqué à cet Ouvrage. En effet les Juifs eurent une veneration toute singuliere pour S. Jacques comme Sacrificateur, ils luy permirent d'entrer dans le sanctuaire du Temple, & de porter sur la teste une lame d'or qui estoit un ornement sacerdotal, ainsi que S. Clement d'Alexandrie, S. Epiphane & Eusebe le rapportent; & saint Ignace, *Ep. ad Tral.* avoit dit que les Diacres servoient à S. Jacques au temps du Sacrifice. S. Epiphane *Heref.* 79. le met à la teste des Prêtres & des Pontifes de la nouvelle Loy, & dit qu'il avoit

offre le Sacrifice. Quoy dans la premiere Eglise du monde où les Apôtres celebrent tous les jours les Mysteres dans la société des premiers Fideles, dans un endroit où l'on alloit de toutes parts pour visiter les saints lieux, on n'auroit pas réglé les prières qu'il auroit fallu dire dans l'assemblée des peuples, cela n'est pas croyable, sur tout quand nous voyons au second siecle dans S. Justin une Liturgie formée dans cette Eglise. Je ne fais donc point difficulté de dire & de soutenir que l'Eglise de Jerusalem a eue de tout temps la maniere & la forme de celebrer les saints Mysteres, & que c'est S. Jacques qui l'a voit dressée; sçavoir si c'estoit celle que nous avons aujourd'huy, c'est ce qu'on ne peut pas décider si facilement, je trouve seulement qu'il y est parlé des saints lieux que Jesus-Christ a voulu honorer après la Resurrection de ses glorieuses Apparitions, & de la descente du S. Esprit. *Offerimus tibi Domine & pro sanctis locis quos glorificasti divina apparitione Christi tui & adventu sanctissimi tui Spiritus & precipue pro gloriosa Sion matre omnium Ecclesiarum.* Voilà donc Jerusalem bien marquée, c'estoit donc pour l'Eglise de cette Ville qu'estoit cette Liturgie: & comme dans la consecration il est fait mention d'Apôtre qui assista à la Cene, je crois que tout cela joint ensemble marque qu'elle se disoit par S. Jacques; je ne puis pas la luy ôter, quoiqu'on propose tant de difficultez contre ce sentiment. Mais toutes ces objections prouvent seulement qu'on a fait des additions à cet Office, & c'est ce dont je conviens volontiers; je croy que le fond est de S. Jacques, & que depuis on y a ajouté plusieurs prières, sur tout pour autoriser la Foy de nos Mysteres après qu'Arius ou Nestorius les eurent attaquez, on y repete tant de fois, *ομολογῶς* le *δεσποτικῶς*, la gloire à la Trinité pour affermir les Fideles dans

la

la croyance de ces veritez ; le *Trisagion* y fut aussi ajouté comme aux autres Liturgies Grecques, parce que l'Empereur Theodose ordonna qu'on le chantât par tout son Empire ; j'en dis de même de ce qu'on y fait mention des Moines, des Vierges ; car comme on prioit pour tous les états & conditions, on y a nommé les Moines & les Vierges quand on les a vûs en grand nombre dans l'Eglise. Il sera bon presentement de remarquer les principales choses qui sont contenuës dans cette Liturgie de saint Jacques.

La Liturgie de S. Jacques est plus étendue que celles dont nous venons de parler, je remarqueray seulement l'ordre des prieres & des actions qui la composent. Le Prestre revêtu des habits destinez au Sacrifice, sortant de la Sacristie dit une priere, par laquelle il se declare indigne d'aprocher du saint Autel, il confesse ses fautes, puis il fait une autre priere à la sainte Trinité, qui commence par *Gloria Patri*. Il benit l'encens, disant : Seigneur Jesus « Verbe du Pere, qui vous estes offert volontairement « à Dieu le Pere pour estre la Victime sans tache sur « l'Autel de la Croix, qui estes le charbon des deux « natures, qui avez touché d'une pincette les levres « de vostre Prophete, & en ce faisant l'avez purifié « de tous pechez, touchez pareillement nos sens nous « qui sommes pecheurs, purgez nos ames de toute tache, afin que nous puissions en pureté de conscience approcher de vostre saint Autel, & vous offrir un Sacrifice de loüange. Puis le Diacre l'avertit de faire une priere quand il entre dans l'Eglise, disant : *Dominum nostrum Oremus*, & le Prestre répond : *Nostre Seigneur Jesus-Christ qui par un excez de bonté avez esté crucifié, qui nous avez donné ce Mystere caché & redoutable, afin de nous souvenir éternellement de luy, benissez ce mien ministère & nostre entrée.* Les Collectedes

ou Oraisons se terminent ainsi. *Quia benedictus es & te gloria decet Patrem & Filium & Spiritum sanctum, nunc & semper & in sacula saculorum. Amen.* Le Prestre estant à l'Autel, il dit : *Pax omnibus*, le peuple répond : *Et spiritui tuo.* Et il ajoute : *Le Seigneur vous benisse & sanctifie tous, à l'entrée & celebration des divins & immaculez Mysteres.* Le Diacre insinuë la Collecte marquant les sujets pour lesquels il faut prier. Ensuite les Lecteurs commencent à chanter le *Trisagion*. Le Diacre annonce les sujets pour lesquels on doit prier. *Dominum oremus ut nobis pacem det. . . Dominum oremus ut remittat peccata*, à peu près comme les Latins disent le Vendredy Saint : *Oremus dilectissimi pro. . .* Puis suit la Collecte, avec cette difference que dans cette Liturgie le Prestre comprend dans une seule Oraison toutes les personnes & les sujets differens pour lesquels il prie, au lieu que les Latins ont des Collectes propres qui suivent chaque Preface. Cette Collecte se termine en élevant sa voix, & disant : *Quoniam sanctus es Domine Deus noster, & in sanctis habitas & requiescis, & tibi gloriam, ac ter sanctum hymnum illum mittimus. Patri & Filio & Spiritui sancto, nunc & semper, in sacula saculorum*, le peuple répond : *Amen.* Ensuite le Prestre saluë : *Pax omnibus. R. Et cum Spiritui tuo.* On fait les lectures de l'Epître & de l'Evangile : le Diacre commence encore les sujets pour lesquels il faut prier, & à la fin de ces exhortations le peuple répond : *Kyrie eleison.* Ces prieres estant finies, on fait sortir les Catecumenes, & ceux qui ne sont pas baptisez, on benit l'encens par une priere qui est propre, on chante l'Hymne des Cherubins & *Alleluia*, & on apporte les Oblations à l'Autel, on chante le Symbole de Constantinople ; le Diacre dit, *Stemus honeste* ; le Prestre saluë :

*Pax omnibus* ; le Diacre ordonne aux Fideles de se donner le baiser de paix : *Osculemur, inter nos sancto osculo. Capita nostra Domino inclinemus.* On fait une priere que les Grecs appellent *Catholicam*, parce qu'on fait memoire de toutes sortes de personnes, des Evêques, des Prestres, des Clercs, des Princes, des Vierges, des Veuves, des Gens mariez, des Malades, des Voyageurs, de ceux qui ont fait quelque offrande à l'Eglise. On prie pour les pecheurs, pour les fruits de la terre, pour la paix, pour les vivans & pour les morts, puis on fait memoire de la Vierge : *Commemorationem agentes sanctissima immaculata, gloriosissima Benedicta Domina nostra Matris Dei & semper Virginis.* Et à la fin le peuple chante trois fois, *Kyrie elison.* Alors le Prestre apportant sur l'Autel les dons sacrez, dit : O Dieu qui avez envoyé du ciel le pain celeste pour estre la nourriture de tout le monde, nostre Seigneur Jesus-Christ Sauveur & Redempteur, qui nous benit & sanctifie, benissez vous-même cette Oblation, & nous confervez irreprochables en la sacrée operation de vos divins Mysteres. Après il s'incline à l'Autel, faisant cette priere : Vous qui estes le seul Seigneur & Dieu de misericorde, envoyez d'enhaut vostre grace favorable à ceux qui s'inclinent & baissent la teste devant vostre Autel, & qui vous demandent des faveurs spirituelles. Le Prestre fait des signes de croix sur les Oblations, & se tourne de côté & d'autre, *inclinans se hinc & inde*, & dit : *Magnificate Dominum mecum & exaltemus nomen ejus in idipsum* ; ce qui a raport à l'*Orate fratres* des Latins ; & le peuple répond : *Spiritus sanctus veniet super te, & virtus Altissimi obumbrabit tibi.* Le Prestre fait devant une priere assez longue sur les dons, puis suit l'Oraison du Voile : *Oratio velaminis.* C'est quand le Prestre est à l'Autel, & qu'on a tiré les rideaux sur luy, il

„ dit : Nous vous remercions , Seigneur nostre Dieu ,  
 „ de ce que vous nous avez donné l'assurance de  
 „ venir dans vos saints lieux ; puis donc que vous  
 „ nous avez fait la grace d'entrer au lieu du Taber-  
 „ nacle de vostre gloire , & que nous sommes au de-  
 „ dans de ce voile , & qu'il nous est permis de regarder  
 „ ce Saint des Saints , nous nous prosternons devant  
 „ vostre bonté , ayez pitié de nous ; car nous fremis-  
 „ sons & nous tremblons , quand il nous faut appro-  
 „ cher de vostre saint Autel , & offrir ce redoutable &  
 „ non sanglant Sacrifice. Après cette priere , on com-  
 „ mence la Preface ; le Prestre dit , *Pax omnibus* ; puis  
 le Diacre s'écrie , *Stemus honeste* ; le peuple répond ,  
*Oleum pacis , Sacrificium laudis*. On fait une priere  
 en secret , à la fin de laquelle le Prestre élève sa voix ,  
 disant : *Charitas Domini & Patris , gratia Domini &  
 Filii & communicatio ac donum Spiritus Sancti sit  
 cum omnibus vobis* ; on répond , *& spiritui tuo* ; puis  
*sursum habeamus mentem & corda*. R. *Dignum & ju-  
 stum est*. Le Prestre , *Vere dignum & justum est ; ut te  
 laudemus*... On fait memoire des Anges & des Es-  
 prits Bienheureux avec lesquels on dit , *Sanctus. Ple-  
 num cælum & terra*... *Benedictus*... Puis suit le Ca-  
 non : *Vere Sanctus es Deus*. On fait des signes  
 de croix sur le pain & sur le vin. *Qui nocte qua  
 tradebatur , vel potius seipsum tradebat pro vita &  
 salute mundi* ; & prenant le pain entre ses mains il  
 dit : *Accipiens panem in sanctas immaculatas , & in-  
 culpabiles manus suas , in cælum suspiciens ac tibi  
 Deo & Patri ostendens , gratias agens , sanctificans  
 frangens , dedit sanctis Discipulis suis & Apostolis  
 dicens*. Les Diacres répondent : *In remissionem pec-  
 catorum , & in vitam aeternam* : puis le Prestre éle-  
 vant sa voix : *Accipite & comedite , Hoc est Corpus  
 meum quod pro vobis frangitur & datur in remissio-  
 nem peccatorum* ; & le peuple répond , *Amen*. Puis

le Prestre prenant le Calice, dit : *Similiter postquam cœnavit accipiens calicem & permiscens ex vino & aquâ & aspiciens in cœlum ac ostendens tibi Deo & Patri gratias agens, sanctificans, benedicens, implens Spiritu sancto, dedit Sanctis ac beatis Discipulis suis dicens: Bibite ex hoc omnes, Hic est sanguis meus, Novi Testamenti qui pro vobis & multis effunditur & datur in remissionem peccatorum*; on répond, *Amen*. Le Prestre reprend, *Hoc facite in meam commemorationem...* Le Diacre dit : *Credimus & confitemur...* Ensuite le Prestre fait memoire des Mysteres de Jesus-Christ, de sa Passion, de sa Sepulture, de sa Resurrection, & de son second Avenement, s'incline profondement & demande que le saint Esprit descende sur les sacrez Mysteres. *Ipsum Spiritum sanctum dimitte nunc quoque in nos & in hac dona proposita* : & s'élevant il dit à haute voix : *Ut superveniens sanctâ & bonâ & gloriosâ suâ presentia sanctificet, & efficiat hunc panem Corpus sanctum Christi tui*. Le peuple répond, *Amen*. Puis le Prestre, *Et calicem hunc preciosum sanguinem Christi tui*; on répond *Amen*. Puis le Prestre, *Ut sit omnibus sumentibus in remissionem peccatorum*. Après suivent les *Memento*. On nomme la sainte Vierge, les Patriarches, les Prophetes, les Apôtres, les Martyrs, les Confesseurs, les Docteurs, & tous ceux qui sont morts dans la foy : on dit la Salutation Angelique, *Ave Maria... benedictus fructus ventris tui*, & on fait deux Oraisons à sa louange, après lesquelles on dit l'Oraison Dominicale que le peuple chante; puis le Prestre fait des prieres sur le peuple qui est incliné pendant ce temps, ensuite on fait l'elevation de l'Hostie ou du pain consacré, dont on met dans le Calice la partie que le Prestre tient de la main droite, disant : *C'est l'union du tres-saint & precieux Corps & du precieux Sang de Nostre-Seigneur & Dieu & Sauveur*.

Il fait le signe de la Croix sur le pain qui est dans la main gauche, & on commence à en couper plusieurs morceaux, & à en mettre une portion dans chaque Calice, disant: *Unitum est & sanctificatum & consummatum in nomine Patri & Filii, & Spiritus sancti, nunc & semper.* En faisant le signe de la croix sur le pain, il dit: *Voicy l'Agneau de Dieu, le Fils du Pere, qui efface les pechez du monde, & qui est immolé pour la vie & pour le salut du monde.* Et en donnant la Communion le Prestre dit: *C'est une portion sainte de Jesus-Christ pleine de la grace & de la verité du Pere & du S. Esprit, à qui soit gloire & regne dans tous les siecles des siecles.* Pendant qu'on communie on chante les Pseaumes, *Dominus regit me. . . Benedicam Dominum in omni tempore. Exaltabo te Domine Deus Rex. Laudate Dominum omnes gentes.* Puis le Prestre benit le peuple, le Diacre dit: *Goutez & voyez combien Dieu est bon, lequel estant distribué par parcelles, demeure indivisé en luy-même, & donne la remission des pechez à ceux qui le reçoivent.* Avant la communion on dit ces deux Oraisons.

„ Nous nous humilions devant vous, nous qui sommes vos serviteurs, baissant la teste devant vostre  
 „ saint Autel, attendant une abondance de vos misericordes. Sanctifiez nos ames, nos corps & nos  
 „ esprits, afin que nous soyons dignes de participer à vos saints Mysteres pour la remission des pechez,  
 „ & pour la vie éternelle. Puis celle-cy: Seigneur mon Dieu qui estes le pain celeste & la vie de l'Univers, j'ay péché contre le ciel & devant vous,  
 „ & ne suis pas digne de participer à vos immaculez Mysteres; mais comme un Dieu misericordieux que vous estes, faites moy la grace que je puisse  
 „ sans reproche participer à vostre sacré Corps & precieux Sang, pour la remission de mes pechez & la vie éternelle. Toutes ces prieres marquent bien la

croissance de la présence de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, & le respect avec lequel on le recevoit, le fruit & les graces que procure le saint Sacrifice. Cependant les Protestans n'ont pas laissé que de nous faire des objections tirées de cette Liturgie: ils objectent qu'au commencement il y a *divin & celeste Mystere, Table spirituelle en laquelle le Fils de Dieu est mystiquement*; & ils concluent que l'Autel n'est qu'une Table spirituelle, & que Jesus-Christ n'est dans l'Eucharistie que *mystiquement*, & non en sa présence réelle & veritable: dans le Grec il y a *divin & plus que celeste Mystere, Table sacrée en laquelle le Fils de Dieu est proposé mystiquement en Sacrifice*; mais ces expressions ne sont point contraires à la présence réelle, ny à la verité du Sacrifice: on l'appelle une Table spirituelle, parce que le pain qui y est offert, est produit par l'operation du S. Esprit; & encore qu'il soit pris par l'organe corporelle, il est destiné à la nourriture spirituelle de l'ame; de même Jesus-Christ y est mystiquement, c'est-à-dire, d'une maniere mystérieuse, cachée & incomprehensible; car on sçait que le terme de *spirituel* se prend souvent pour signifier les choses surnaturelles & miraculeuses. C'est ainsi que S. Hilaire appelle la conception de Jesus-Christ spirituelle, non pour en exclure la verité de la chair, mais pour exprimer la maniere qu'elle s'estoit faite. Theodoret nie que la Vierge ait engendré Jesus-Christ *charnellement*, & reprend S. Cyrille qui l'avoit dit, & declare que si elle l'avoit ainsi engendré, elle ne l'auroit pas conçu par l'operation du S. Esprit. S. Epiphane dit qu'Enoch fut enlevé *spirituellement*; & S. Chrysostome que Jesus-Christ est né d'une Vierge spirituellement, & qu'il est resuscité de même; ce qu'il dit de Jonas sortant de la Baleine, de la naissance d'Isaac & des enfans de

*Lib. 10. de  
Trinit.*

*Epist. ad  
Joun. Antiochen.*

*Hares. 64.*

*Homil. 7. in  
Ep. 1. Cor.*

Rebecca. Ainsi comme dans la Liturgie on demande que le S. Esprit descende sur les Symboles, on peut appeller l'Autel une Table spirituelle. On dit de même que Jesus-Christ y est mystiquement, c'est-à-dire, d'une maniere cachée & incomprehensible; ainsi que S. Augustin appelle l'Incarnation de Jesus-Christ *l'union mystique de l'Humanité*; & que S. Gregoire de Nazianze dit *que Dieu a lié le corps & l'ame de l'homme mystiquement.*

On objecte aussi que dans cette Liturgie après les paroles de la consecration, on dit: *Nous annonçons la mort de Jesus-Christ, & confessons sa Resurrection*, comme si l'Eucharistie n'estoit que la memoire de ces deux Mysteres. Mais je répons que si elle en est la memoire, c'est principalement parce qu'elle contient là Victime veritable de ces deux Mysteres; car c'est la chair de Jesus-Christ mort pour nos pechez, & ressuscité pour nostre justification; & c'est en ce sens que S. Cyrille dit *qu'il nous donne sa chair à toucher, afin que nous croyons fermement qu'il a veritablement ressuscité son Temple.* Il y a encore une autre difficulté qu'on tire de cette priere, c'est qu'à la communion on dit: *Goûtez & voyez que le Seigneur est doux, qui est distribué en parties, & non divisé, & distribué aux Fideles, & non consommé*, comme si la fraction & la distribution ne se faisoit que dans le pain & dans le Sacrement; mais en cela il n'y a personne qui ne sçache qu'on attribüe au Corps de Jesus-Christ plusieurs choses qui ne luy conviennent qu'à cause des Symboles sous lesquels il est caché; ce n'est que le pain qu'on rompt proprement, Jesus-Christ demeure indivisé sous chaque partie du pain. Enfin pour estre persuadé combien cette Liturgie est favorable à la croyance de la realité, il n'y a qu'à voir ce que dit le Prestre en montrant le pain consacré:

*Voicy l'Agneau de Dieu, le Fils de Dieu, celui qui ôte les pechez du monde, immolé pour le salut du monde. Lorsqu'on met une partie du pain dans les Calices: Portion sainte de Jesus-Christ, pleine de grace & de verité du Pere, du Fils & du S. Esprit. A la Communion: Le Seigneur nous benira, & nous fera dignes que nous prenions avec de pures tenailles le charbon ardent ( c'est ainsi qu'il appelle le Corps de Jesus-Christ ) & le mettions en la bouche des Fideles pour la purgation & renouvellement de leurs ames & de leurs corps, maintenant & à jamais.*

Il me reste encore une remarque à faire au sujet de cette Liturgie, c'est qu'il y en a qui ont crû qu'elle n'estoit que du VIII. siecle: cela est dit sans aucun fondement, puisque Proclus Evêque de Constantinople en 450. en fait mention; que le Concile in Trullo dit expressément que Jacques frere can. 32 de Jesus-Christ selon la chair, & qui fut premier Evêque de Jerusalem, nous a laissé par écrit l'ordre de celebrer le Sacrifice mystique. Et quand on y auroit fait depuis plusieurs additions pour expliquer & pour éclaircir les Mysteres de la Foy, comme ce qui regarde la consubstantialité du Verbe, la Trinité des Personnes divines, & autres: il a pû arriver à cet Ouvrage comme au Symbole que les Apôtres avoient d'abord composé en abrégé, & que les Conciles ont depuis fort étendu pour expliquer nos Mysteres.

Après avoir ainsi parlé des Liturgies des Apôtres, nous chercherons de quelle maniere on celebrait le Sacrifice dans les plus celebres Eglises du monde, & nous tâcherons de le découvrir dans les Auteurs qui nous ont laissé quelque chose dans leurs Ecrits sur ce sujet. Commençons par l'Eglise de Jerusalem,

*On examine la Liturgie de l'Eglise de Jerusalem  
par les saints Peres, & par les Auteurs  
qui ont vécu dans cette Eglise.*

*Theodoret  
lib. 5. hist.  
c. 9.*

L'Eglise de Jerusalem a eüe des avantages si considerables d'avoir esté fondée & établie par Jesus-Christ même, d'avoir eüe un Apôtre & un parent du Sauveur pour son premier Evêque, d'avoir reçu le S. Esprit que les Apôtres ont porté aux autres Eglises, que c'est avec raison que Theodoret l'appelle *la mere de toutes les autres Eglises*. C'est donc par cette Eglise qui a esté la premiere fondée, que nous commencerons pour sçavoir l'ordre de la Liturgie, & la maniere qu'on y celebrait les saints Mysteres: ce que nous rechercherons dans les Auteurs qui ont vécu dans cette Eglise, qui estoient instruits de ce qu'ils disoient, & de ce qui se passoit chez eux. Je commence par saint Justin Martyr.

*S. Justin  
sur La Li-  
turgie au  
2. siecle.*

Saint Justin estoit de la ville de Sichem en Palestine, appelée Naples de Palestine. Il fut longtemps Philosophe & Payen; mais il se convertit à la Foy de Jesus-Christ, défendit nostre Religion par ses écrits, & la scella de son sang par un glorieux Martyre, environ l'an 163. de Nostre-Seigneur. Nous avons de ce Saint plusieurs Ouvrages tres-considerables, entr'autres un Dialogue contre un Juif nommé Tryphon, dans lequel il justifie nostre Foy & nostre croyance contre les reproches des Juifs. Ce que je remarque d'abord dans S. Justin, c'est de quelle maniere il parle du Sacrifice de la nouvelle Loy, qu'il dit avoir esté substitué à la place de ceux des Levites, & que c'est cette oblation pure dont il est parlé dans Malachie.

Dieu, *dis-il*, parlant par la bouche de Malachie des Sacrifices qu'on luy offroit en ce temps-là, dit: *cc*  
 Vous ne suivez pas ma volonté, & je ne recevray *cc Dialogue*  
 point de vos mains les Sacrifices que vous m'offrez; *cc contre Ty-*  
 car mon nom est grand & celebre parmi les Na- *cc phon-*  
 tions. . . C'est ainsi que Dieu predit que les Gentils, *cc*  
 par le moyen du Sacrifice que nous offrons par tou- *cc*  
 te la terre; sçavoit, le pain & le breuvage de l'E- *cc*  
 charistie, rendroient un jour celebre en tous lieux *cc*  
 son saint Nom. Voilà donc l'Eucharistie reconnüe *cc*  
 comme Sacrifice, & predite par Malachie. Mais *cc*  
 S. Justin parle encore plus clairement dans la sui- *cc*  
 te, lorsqu'il dit: Estant dépouillez des sales veste- *cc*  
 mens de nos pechez, & estant purifiez par le feu de *cc*  
 la parole de nostre vocation, nous sommes faits les *cc*  
 vrais Pontifes de Dieu pour luy offrir des Victimes *cc*  
 agreables; & comme Dieu ne reçoit des Victimes *cc*  
 de personne que par les mains de ses Prestres, Dieu *cc*  
 reçoit pour agreables les Sacrifices de ce nom, qui *cc*  
 nous ont esté laissez par Jesus-Christ; sçavoir, l'E- *cc*  
 charistie du pain & du calice, en quelque endroit *cc*  
 de la terre qu'ils soient faits par les Chrestiens; & *cc*  
 au contraire il rejette & refuse vos Sacrifices, & ceux *cc*  
 qui sont offerts de la main de vos Prestres. . . Ce sont *cc*  
 là les seuls Sacrifices qui sont usitez parmi les Chré- *cc*  
 tiens, afin que par le moyen de ce pain & de ce *cc*  
 breuvage ils rapellent en leur memoire ce que Dieu *cc*  
 le Fils de Dieu a souffert en cette même nature *cc*  
 pour leur salut. Ce Saint justifie encore nostre Sa- *cc*  
 crifice, en montrant qu'il avoit esté figuré dans les *cc*  
 autres Sacrifices des Juifs. Vous sçavez, *dis-il*, que *cc*  
 l'oblation solemnelle de la farine qu'on avoit ac- *cc*  
 coûtumé de preparer dans la Loy pour ceux qui *cc*  
 avoient esté gueris de la lepre, signifioit en figure *cc*  
 le pain de l'Eucharistie, que Jesus-Christ Nostre- *cc*  
 Seigneur a ordonné à tous ceux qui le devoient sui- *cc*

vre, de celebrer en memoire de sa Passion, qui purifie les ames de tout peché, afin que nous rendions graces à Dieu, tant de ce qu'il a créé le monde que de ce qu'il a fait en faveur de l'homme. Et comme les Juifs se sentoient presséz par la force de ces passages, ils répondoient aux Chrestiens, comme le dit S. Justin au même endroit: Que les Victimes qui estoient autrefois offertes à Jerusalem, estoient à la verité abolies & rejetées de Dieu; mais qu'il avoit confessé luy-même qu'il auroit pour agreables les prieres de ceux de cette Nation, qui estoient pour lors dispersez par tout le monde, & qu'il appelle ces prieres-là des Sacrifices. Saint Justin refute cette explication, & leur repartit: Vous vous trompez, & vos Prestres aussi, lorsqu'ils interpretent les Escritures des Prophetes de ceux de vostre Nation, qui seront dispersez par tout le monde; comme si Dieu promettoit que leurs prieres, comme de pures oblations faites en tout lieu, luy devoient estre agreables. Reconnoissez, je vous prie, vostre ignorance & vostre mensonge, & que vous tâchez en tout & par tout de vous tromper vous-mêmes & de vous seduire. Voilà ce que j'ay bien voulu rapporter de S. Justin en faveur du Sacrifice. Voyons presentement comment il décrit la Liturgie qui se disoit en son temps, nous l'apprendrons dans son Apologie pour les Chrestiens qu'il écrivit dans la persecution qui s'éleva sous l'Empereur Antonin le Pieux, successeur d'Adrien, l'an 150. après la naissance de Nostre-Seigneur, comme il le dit luy-même dans cette Apologie. *Dici à nobis Christum ante 150. annos natum sub Cyrenio.* Il l'adressa à cet Empereur & aux Césars ses enfans. Nous avons dans cette Apologie un grand détail de tout ce qui se passoit au temps du Sacrifice. Les peuples estant assemblez avec le Prelat, on faisoit plusieurs

Ann. 150.

prières, on se donnoit le baiser de la paix, les peuples presentoient leur offrande au Celebrant, qui offroit du pain & du vin mêlé d'eau, il les presentoit à Dieu & à la sainte Trinité en chantant des Pseaumes de louange & d'action de graces. On estoit tres-long-temps à celebrer le Sacrifice: à la fin des prieres le peuple disoit *Amen*; on distribuoit l'Eucharistie. C'estoit le jour de Dimanche qu'on s'assembloit, on lisoit des Ecritures des Apôtres & des Prophetes, le Prelat faisoit les exhortations, on estoit assis pendant ce temps, puis on se levoit pour aller à l'offrande. Il y a ainſi la plupart des choses qui s'observent dans le sacrifice décrites. Il est plus à propos de rapporter les paroles même de ce Saint. La priere que nous faisons dans nos assemblées estant achevée, nous nous entre-saluons avec un baiser de paix; puis celuy qui preside parmy les freres ayant reçu d'eux le pain & le calice où est le vin mêlé d'eau, offre à nostre Pere commun au nom du Fils & du saint Esprit la louange & l'action de graces qui luy est dûe, & employe un assez long espace de temps à la celebration de l'Eucharistie. A la fin de ces prieres & de cette celebration, toute l'assemblée chante *Amen*, d'une voix commune. Le Prelat ayant achevé l'action de graces, & les Fideles l'ayant accompagnée de leurs benedictions & de leurs vœux, ceux que nous appelons parmy nous Diacres, distribuent à chacun des assistans de ce pain & de ce vin meslé d'eau, qui ont esté consacrez avec action de graces, & permettent que l'on en porte aux absens. Or cette nourriture s'appelle parmy nous l'Eucharistie, & l'on n'admet personne à y participer, que ceux qui croient que nostre doctrine est veritable, qui ont esté lavez de leurs pechez par une nouvelle naissance dans le Baptême, & qui vivent ainſi que Jesus-Christ l'a

„ enseigné. Le Dimanche, *continuë ce Saint*, se font  
 „ les assemblées des Chrestiens, tant des villes que  
 „ de la campagne. On lit d'abord autant qu'on le  
 „ peut des Ecritures des Apôtres & des Prophetes.  
 „ Après la lecture le Prelat fait son exhortation pour  
 „ porter les Fideles à imiter de si bons exemples.  
 „ Nous nous levons tous ensuite, & nous offions à  
 „ Dieu nos prieres, & puis on presente le pain & le  
 „ vin meslé d'eau. Alors le Prelat celebre les prieres  
 „ & les actions de graces avec toute la ferveur qui  
 „ luy est possible, & le peuple répond *Amen*. Cela  
 „ fait, on distribüë aux assistans les dons consacrez,  
 „ & on les envoye par les Diacres aux Fideles qui  
 „ sont absens. Les riches donnent ensuite de leurs  
 „ biens chacun selon son pouvoir & sa bonne vo-  
 „ lonté, & les offrandes sont déposées entre les mains  
 „ du Prelat, qui les employe au soulagement des or-  
 „ phelins & des veuves, & de ceux qui sont reduits  
 „ en necessité par quelque maladie ou quelque infor-  
 „ tune, comme aussi pour assister les prisonniers &  
 „ les voyageurs. En un mot il est chargé du soin de  
 „ pourvoir aux besoins de tous les pauvres, Or nous  
 „ faisons nos assemblées aux jours de Dimanche, par-  
 „ ce que ç'a esté premierement en ce jour-là que  
 „ Dieu ayant dissipé les tenebres & formé la lumie-  
 „ re, il crea le monde, & que ç'a aussi esté en ce  
 „ même jour que Nostre-Seigneur Jesus-Christ est  
 „ ressuscité des-morts. Il ne faut pas omettre que  
 „ cette Apologie est appellée la premiere par Eusebe  
 „ liv. 4. c. 17. & par Anastase Bibliotecaire, quoi-  
 „ que vulgairement on l'appelle la seconde. Il y  
 „ parle clairement de nos Mysteres à des Payens,  
 „ parce qu'ils estoient prevenus contre les Chrestiens  
 „ par d'horribles calomnies; sçavoir, que dans leurs  
 „ assemblées nocturnes & clandestines, ils man-  
 „ geoient la chair d'un enfant.

Quoique S. Justin nous ait appris plusieurs particularitez de la Liturgie de l'Eglise de Jerusalem, nous trouvons dans S. Cyrille Evêque de cette Ville, encore un plus grand détail de ce qui se passoit dans la celebration des saints Mysteres: mais avant que de rapporter ces passages, il est nécessaire de faire quelque remarque sur les Ouvrages d'où ils sont tirez. S. Cyrille fut d'abord Pretre de Jerusalem, du vivant de Maxime, auquel il succeda, il assista au premier Concile de Constantinople l'an 380. & mourut en 386. Il a écrit deux sortes de Catecheses ou Instructions. Les premières au nombre de dix-huit sont adressées aux Catecumenes. Theodoret en cite quelques-unes dans le Dialogue 2. Il rapporte un passage qui est dans la quatrième Catechese; & S. Jean Damascene (*Orat. de Imag.*) en apporte aussi un autre qui est dans la douzième. Outre ces Catecheses il y en a cinq autres appellez Mystagogiques, qui sont des instructions pour des nouveaux baptisez. Les Protestans les croient supposées, parce qu'elles parlent trop clairement de nos Mysteres, & n'en ont autre preuve que de dire que leur style ne paroît pas conforme aux autres, & qu'elles ne sont pas citées comme elles par les anciens Auteurs. Mais assurément le style y est tres-conforme, & fait voir qu'elles sont du même Auteur. On y voit la même maniere d'écrire, les mêmes expressions, la même methode, le même esprit, un style familier, naturel, instructif, sans art, sans affectation, se servant de l'Ecriture sainte pour soutenir tout ce qu'il dit. Il y a même une preuve convaincante que ces dernières Catecheses sont du même Auteur que les premières; c'est que dans la dix-huitième faite aux Catecumenes, il leur dit: *Après Pasques avec le secours de Dieu vous enten-*

S. Cyrille  
de Jerusalem sur la  
Liturgie de  
son Eglise,  
A. siecle.

*dre* d'autres Catecheses : Premièrement sur ce qui se fait avant le Baptême ; secondement pour expliquer comment vous avez esté purifiez de vos pechez par le Baptême, & enfin des saints Mysteres de l'Autel. Or ces sujets sont traitez dans les cinq Catecheses mystagogiques ; la premiere est du Baptême, la seconde de la remission des pechez, & la troisième de l'Eucharistie. Et même outre l'ordre qui paroît estre entre ces deux sortes d'Ouvrages, c'est que S. Cyrille après avoir promis les dernieres, lorsqu'il prêchoit les premieres, marque aussi dans ces cinq Mystagogiques qu'elles ne sont que la suite de ce qu'il avoit enseigné avant le Baptême, il leur dit qu'il a attendu qu'ils eussent esté baptisez pour les instruire parfaitement des Mysteres divins, il les fait souvenir qu'il leur a expliqué le Symbole dans les Catecheses precedentes. Il paroît donc que ces deux sortes de Catecheses sont du même Auteur & de la même personne. Je ne croy pas qu'on doive beaucoup s'arrester à ce que dit Rivet, protestant que dans un Catalogue Grec ces Catecheses sont attribuées à Jean de Jerusalem ; mais ce Catalogue n'est d'aucune autorité. Theodoret, S. Jean Damascene, ont reconnu que les Catecheses estoient de S. Cyrille ; & dans la sixième l'Auteur dit qu'il écrivoit 70. ans après le commencement de l'heresie des Manichéens. C'est encore une foible objection de dire que les Anciens n'ont point reconnu deux sortes de Catecheses ; car ils n'ont pas dit qu'il n'y en eut que d'une sorte. Cela estant ainsi suppose, voyons comme ce Saint raconte ce qui passoit au temps de la Liturgie. Il nous apprend qu'après les lectures & l'offrande l'Evêque lavoit ses mains, & les Prêtres qui l'accompagnoient, qu'on se donnoit le baiser de paix, qu'on disoit la Préface, le peuple

y répondoit; puis le *Sanctus*, le Canon, ou les prieres par lesquelles se fait la consecration: on prioit pour les Rois, pour les Fideles, pour les malades & autres; on faisoit memoire des Martyrs, des Saints; on y prioit pour les morts; le baiser de paix se donnoit avant la Preface; on y invoque le saint Esprit, afin de faire que le pain devienne le Corps de Jesus-Christ. Il appelle la Messe le *Sacrifice non sanglant*; on offroit pour les vivans & pour les morts; on disoit l'Oraison Dominicale; le Prestre disoit *Sancta Sanctis*, pour marquer la sainteté que demande la Communion au Saint des Saints, on répondoit, *Unus Sanctus, unus Dominus*, comme on le pratique encore chez les Grecs; on chantoit à la Communion l'endroit du Pseaume *Gustate & videte quoniam suavis est Dominus*. Le Prestre donnant l'Eucharistie, disoit c'est le Corps de Jesus-Christ, & on répondoit *Amen*. On la recevoit dans sa main, on apprehendoit extrêmement qu'il n'en tombât par terre; on adoroit le Sang de Jesus-Christ avant que de le recevoir, puis on faisoit l'action de graces. Mais on aura plus de satisfaction à lire le passage de ce Pere. Voicy ses paroles: Vous avez vû qu'un Diacre donnoit à laver les mains au Prelat qui officioit, & aux Prestres qui estoient autour de l'Autel de Dieu. Pensez-vous que ce fut afin de nettoyer le corps? nullement. Car nous n'avons pas accoutumé d'être en tel état quand nous entrons dans l'Eglise, que nous ayons besoin de nous laver de la sorte pour nous rendre nets; mais ce lavement des mains nous marque que nous devons estre purs de tous pechez, parce que les mains signifient les actions, laver nos mains n'est autre chose que purifier nos cœurs. Le Diacre ayant dit ensuite à haute voix: Embrassez-vous, & vous entre-donnez le baiser

„ de paix. Nous nous entre-saluons tous avec un  
 „ baiser qui est saint, puisqu'il est la figure d'une  
 „ parfaite reconciliation des cœurs, & de l'oubli  
 „ de toute injure reçûe. Après cela le Prestre qui  
 „ officie, dit tout haut: Elevez vos cœurs, parce que  
 „ c'est principalement en ce moment redoutable  
 „ qu'il faut élever nos cœurs à Dieu, & ne les pas  
 „ abaisser vers les choses de la terre. Le Prestre or-  
 „ donne donc à ceux qui assistent au Sacrifice de  
 „ bannir de leurs esprits en cette heure-là toutes les  
 „ pensées du monde, & tous les soins des affaires  
 „ domestiques, afin que leurs cœurs soient dans le  
 „ Ciel en la presence de Dieu, qui a témoigné aux  
 „ hommes un si grand amour. A ces paroles du Prê-  
 „ tre vous répondez: Nous avons nos cœurs élevez  
 „ vers le Seigneur, & ainsi vous protestez de faire  
 „ ce qu'il a dit. Le Prestre ajoute: Rendez graces  
 „ au Seigneur, & nous devons bien en effet luy ren-  
 „ dre graces de ce qu'estant aussi indignes que nous  
 „ le sommes d'un don si rare & si excellent, il dai-  
 „ gne nous en faire part, en ce qu'estant ses ennemis  
 „ il a la bonté de nous reconcilier avec luy, & de ce  
 „ qu'estant si grands pecheurs il veut bien nous faire  
 „ devenir ses enfans par l'esprit d'adoption qu'il nous  
 „ communique. Vous répondez à ces paroles du Prê-  
 „ tre: Il est juste & raisonnable de luy rendre graces;  
 „ car lorsque nous rendons graces à Dieu, nous fai-  
 „ sons une chose juste, & que nous sommes obligez  
 „ de faire; mais lorsque Dieu nous donne de si grands  
 „ biens, il ne fait pas une chose qui soit de justice;  
 „ mais qui est de faveur & de pure grace. Nous  
 „ recitons ensuite cet Hymne sacrée que les Sera-  
 „ phins chantent dans le Ciel en l'honneur des trois  
 „ Personnes divines, afin que par cette psalmodie  
 „ toute celeste nous communiquions avec la subli-  
 „ me milice des Anges, & qu'estant sanctifiez de

plus en plus par ces Cantiques spirituels, nous  
faisons plus purs pour prier un Dieu si bon & si  
formidable d'envoyer le S. Esprit sur les choses  
qu'on luy offre, & de faire que le pain devienne le  
Corps de Jesus-Christ, & que le vin devienne son  
Sang... Or quand ce Sacrifice spirituel est finy, &  
que le culte non sanglant, qu'on rend à Dieu par  
le moyen de l'Hostie d'expiation est achevé. Alors  
nous le prions pour la paix universelle des Eglises,  
pour la tranquillité de tout le monde, pour les  
Rois, pour leurs Armées, pour leurs Alliez, pour  
les malades, pour les affligés; en un mot, pour  
tous ceux qui ont besoin de son assistance. Et nous  
disons à Dieu, nous vous prions tous, & nous vous  
offrons ce Sacrifice, afin qu'en faisant aussi memoire  
de ceux qui sont morts avant nous; sçavoir, des  
Patriarches, des Prophètes, des Apôtres & des  
Martyrs, vous receviez favorablement nos Oraisons  
par le merite de leurs prieres. Ensuite nous  
prions pour les saints Peres & les Evêques qui sont  
morts, & enfin pour tous ceux qui sont sortis de  
ce monde dans nostre Communion, croyant que  
leurs âmes reçoivent un très-grand soulagement  
des prieres qu'on offre pour eux dans ce saint &  
redoutable Sacrifice qui est sur l'Autel... C'est  
ainsi que nous adressons nos prieres à Dieu pour  
ceux qui sont morts, quoy qu'ils soient pecheurs,  
non pas en luy présentant quelque couronne, mais  
en luy offrant Jesus-Christ même qui a esté immolé  
pour nos pechez, afin que celuy qui est si miseri-  
cordieux & si bon, leur devienne favorable aussi  
bien qu'à nous. Vous dites ensuite, nostre Pere qui  
estes dans les Cieux, & le reste. Après que l'Oraison  
du Seigneur est achevée, le Prestre dit: Les choses  
saintes sont pour les Saints; c'est-à-dire, que  
les choses qui sont présentées sur l'Autel & sancti-

„ fiées par la descente du S. Esprit, sont pour vous  
 „ qui estes saints par l'infusion du même Esprit-Saint  
 „ qui vous a esté donné, & c'est ainsi que les choses  
 „ saintes sont pour les Saints. Puis vous répondez,  
 „ Jesus-Christ seul est Saint, luy seul est le Maistre  
 „ & le Seigneur. Et ce n'est pas sans raison que vous  
 „ parlez de la sorte; car en effet il n'y a de verita-  
 „ ble Saint que celuy-là seul qui est tel par soy-mê-  
 „ me & par sa nature; & quant à vous, quelques  
 „ Saints que vous soyez, vous ne l'estes pas par vô-  
 „ tre propre nature, mais seulement par la partici-  
 „ pation de sa sainteté, par les exercices spirituels  
 „ que vous pratiquez, & par les prieres que vous  
 „ adressez à Sa Majesté suprême. Vous entendez en-  
 „ suite une musique celeste & toute divine, qui pour  
 „ nous inviter à la Communion des sacrez Mysteres,  
 „ chante ces paroles: Goûtez & voyez combien le  
 „ Seigneur est doux. Pensez-vous que l'on vous or-  
 „ donne de faire ce discernement par le sentiment  
 „ du goût? nullement; mais bien par le témoignage  
 „ de la Foy qui est certain, & qui ne laisse aucun  
 „ doute. Car lorsque vous en prenez, on ne vous  
 „ commande pas de prendre du pain & du vin, mais  
 „ de prendre le Corps & le Sang de Jesus-Christ. Or  
 „ quand vous vous en approchez pour communier,  
 „ il ne faut pas y venir les mains étenduës ny les  
 „ doigts ouverts; mais soutenant de la main gauche  
 „ vostre main droite qui doit contenir un si grand  
 „ Roy, vous recevez le Corps de Jesus-Christ dans  
 „ le creux de vostre main, en disant, *Amen*. Alors  
 „ après avoir eu soin de sanctifier vos yeux par l'at-  
 „ touchement d'un Corps si saint & si venerable,  
 „ vous y communiez en le mangeant. Mais prenez  
 „ bien garde qu'il n'en tombe rien, considerant la  
 „ perte que vous feriez de la moindre miette, com-  
 „ me si vous perdiez quelqu'un de vos membres. Si

l'on vous donnoit des lingots d'or, quel soin n'ap-  
 porteriez-vous pas pour les bien garder, & n'en  
 rien perdre? quelle precaution ne devons-nous  
 point avoir pour faire qu'il ne tombe pas la moi-  
 dre partie d'une chose infiniment plus chere & plus  
 precieuse que l'or ny les diamans? Après avoir  
 ainsi communié au Corps de Jesus-Christ, appro-  
 chez-vous du Calice du Sang, non pas en étendant  
 les mains, mais en v'ous inclinant comme pour l'a-  
 dorer & luy rendre hommage, & dites *Amen.*  
 En attendant la derniere priere du Prestre, remer-  
 ciez Dieu de ce qu'il vous a rendus dignes de par-  
 ticiper à des Mysteres si grands & si élevez. Voilà  
 une belle explication des prieres & des ceremonies  
 de la Messe: on voit que ce Pere decouvroit de  
 grands Mysteres dans toutes les pratiques qui s'y  
 observoient, & il en instruit les Fideles, afin que  
 s'occupant de ces choses ils tirent du Sacrifice le  
 fruit qui en est inseparable.

Tout se suit dans l'ordre qu'elles se disoient, &  
 depuis l'Offertoire jusqu'à la Communion, il ne  
 semble pas que S. Cyrille ait rien omis; ainsi on  
 peut remarquer que le Prestre lavoit ses mains de  
 nouveau après l'Offertoire, que les Prestres qui  
 l'assistoient les lavoient pareillement pour estre  
 plus nettes au temps de la consecration & de la  
 Communion: c'estoit le Diacre qui versoit l'eau  
 pour laver les mains des Prestres; que le baiser de  
 paix se donnoit avant la Preface; que le Prestre  
 disoit *Sursum corda*; que le peuple répondoit *Ha-*  
*bemus ad Dominum*; que le Prestre ajoûte, *Gra-*  
*tias agamus Domino*, & on répondoit *Dignum &*  
*justum est*. Après la Preface *Sanctus*, *Sanctus*; que  
 dans le Canon on invoquoit le saint Esprit, afin  
 qu'il descendit sur les dons. Après la consecration  
 on prioit pour l'Eglise & pour tous les besoins;

on faisoit memoire des Prophetes, des Patriarches, des Apôtres & des Martyrs seulement; on prioit pour les Evêques, & pour tous les Fideles qui sont morts; on estoit persuadé combien il leur estoit utile qu'on priât pour eux dans le Sacrifice. Le peuple recitoit l'Oraison Dominicale, & ensuite le Prestre disoit *Sancta, Sanctis*; le peuple répondoit: *Unus est Sanctus, unus Magister & Dominus Jesus Christus*; puis tout le Clergé chantoit *Gustate & videte quoniam suavis est Dominus*. C'estoit pour inviter à la Communion, On s'approchoit de l'Autel pour communier, on répondoit *Amen*, après avoir reçu le Corps & le Sang de Jesus-Christ; on recevoit le Pain sacré dans le creux de la main; on s'inclinoit en forme d'adoration en buvant le Sang, & puis on rendoit graces à Dieu après la Communion.

*Catech. 4.  
Myst.*

Quant à la forme de la consecration, ce saint Evêque dans la Catechese qui precede celle que nous venons de rapporter, s'en tient à ce qui estoit marqué dans saint Paul, comme s'il n'y eut point d'autres paroles que celles qui sont dans cet Apôtre. Vous avez oïi, dit-il, dans la lecture qu'on vient de faire de l'Apôtre, que Nostre-Seigneur ayant pris du pain le rompit & le donna à ses Disciples, en leur disant: *Prenez & mangez cecy est mon Corps*; ensuite prenant le Calice & rendant graces, il leur dit: *Prenez & buvez cecy est mon Sang*. Puis donc qu'en parlant du pain il a déclaré que c'est son Corps, qui osera jamais revoquer en doute cette verité? & puis qu'en parlant du vin il a assuré si positivement que c'estoit son Sang, qui jamais en pourra douter, & osera dire qu'il n'est pas vray que ce soit son Sang? Cela marque que dans la consecration du Pain on disoit, *Hoc est Corpus meum*, & qu'à celle du Calice il n'y avoit

que ces paroles, *Hic est Sanguis meus*. Je croy que cela peut suffire pour nous apprendre l'ordre de la Liturgie de l'Eglise de Jerusalem au quatrième siecle. Voyons-la encore dans un plus grand détail environ le même-temps, dans l'Auteur des Constitutions Apostoliques.

Avant que de rapporter la Liturgie qui est marquée dans les Constitutions Apostoliques, il faut établir deux choses: La premiere, si c'est celle de l'Eglise de Jerusalem qui y est décrite, ou de quelque autre Eglise: la seconde, en quel temps vivoit l'Auteur de ces Livres.

*Liturgie des  
Constitu-  
tions Apo-  
stoliques.*

Pour ce qui est de la raison pour laquelle j'attribuë à l'Eglise de Jerusalem la description de la Liturgie que fait cet Auteur, c'est qu'affectant par tout de passer pour un Disciple des Apôtres, & de rapporter ce qui avoit esté ordonné par eux, il marque mieux l'Eglise de Jerusalem où ils ont tous esté assemblez pendant quelques années qu'aucune autre Eglise. Il luy estoit plus facile de faire courir son Ouvrage sous le nom des Apôtres, en rapportant que c'estoient les usages & les pratiques de Jerusalem, que s'il eut esté en quelque autre Ville, où à peine on auroit trouvé deux Apôtres.

Mais plus je lis cet Ouvrage, & plus je suis persuadé que l'Auteur vivoit à Jerusalem. Il y est souvent parlé d'une maniere fort honorable de S. Jacques, & au rang des Festes qu'on celebrbit, il joint celle de S. Estienne aux Festes des Apôtres. Ce saint Diacre estoit comme le Patron de cette Eglise, & c'estoit sur ce modele que Rome avoit pris saint Laurent Diacre: *De Martyribus ut apud nos in honore sint, sicut apud nos fuerunt. Jacobus Episcopus, & Condiaconus Stephanus.* Enfin il y a tant de rapport entre la Liturgie de cet Auteur & celle de S. Cyrille, qu'il semble qu'il n'ait

*Lib. 5. c. 7.*

fait que l'étendre, s'il a vécu depuis S. Cyrille, ou que ce Saint l'ait abrégé s'il a précédé le temps de saint Cyrille.

Quant au nom de l'Auteur il est incertain, & si elles sont attribuées à S. Clement, ce ne peut estre le Pape qui estoit Latin, & qui l'auroit écrit en sa Langue; il auroit aussi rapporté la Liturgie des Romains, au lieu que cet Auteur écrit en Grec, & ne parle point de ce qui se pratiquoit à Rome: il pouvoit avoir nom Clement, & que pour la ressemblance des noms, quelques-uns ayent crû que ce fut le Pape saint Clement.

Il est aussi incertain de marquer le temps auquel vivoit cet Auteur; ce qui est vray, c'est que S. Epiphane Heres. 45. cite un passage qui est au commencement des constitutions. Dans l'Herésie 80. il cite un autre qui est au Livre 1. ch. 3. touchant la barbe des Prestres. Dans l'Herésie 25. il en rapporte un autre qui se voit dans le Livre 5. c. 14. & 17. Dans l'Herésie 70. il marque que les Audiens les citoient & en rapporte un passage qui est au Livre 5. c. 17. Eusebe lib. 3. c. 25. S. Athanase dans ses Epistres & dans son abrégé *Synopsi*, citent un Livre qu'on appelloit la Doctrine ou les preceptes des Apôtres. Zonare *in Ep. Athan.* Nicephore *in Sticomatria*, Matthieu *Blastres* dans une collection de Canons, croyent que ce sont les constitutions.

Sur ce principe il auroit fallu que l'Auteur eut vécu à la fin du troisième siècle, ou bien au commencement du quatrième, & ainsi il auroit précédé saint Cyrille.

*Lib. 8. c. 5.  
E 109.*

Il y en a qui pretendent qu'on y a fait des additions, sur tout au dernier Livre; mais comme ces choses sont fort incertaines, je me contenteray de rapporter la Liturgie telle qu'elle est dans cet Auteur, laissant à chacun la liberté de la placer

à l'année & au temps qu'il jugera le plus propre.

Il y a dans ces Livres deux sortes de Liturgies, & qui sont assez semblables. On trouve la première qui est abrégée dans le 2. Livre, & l'autre dans le 8. Si bien que quand il seroit vray qu'on auroit fait quelques additions à cet Ouvrage sur tout au huitième Livre, ainsi que de certains Auteurs l'ont avancé sans preuve, on doit croire que l'un & l'autre Liturgie estoient en usage au temps que vivoit celui qui a composé ces Livres : il est sûr que le Concile *in Trullo* les cite sous le nom de S. Clement Can. 2. *Sanctorum Apostolorum per Clementem Constitutiones*. Sans parler de S. Epiphane qui vivoit au 4. siècle qui les cite, quoy qu'il reconnoisse qu'elles ne sont pas des Apôtres, ainsi que j'en suis tres-persuadé. Voicy ce qui est dans le Livre 2. ch. 57. Vous Evêques ayez grand soin quand les peuples s'assemblent, qu'ils soient placez avec ordre dans l'Eglise qui doit estre bâtie en long, & tournée du costé du Levant, semblable à un Vaisseau, avec deux Sacristies aux deux costez. Le Siege de l'Evêque sera placé au milieu, & les Prestres seront assis autour de luy de chaque costé, & les Diacres plus bas, qui auront soin que les Laïcs ne fassent point de bruit dans l'Eglise, & qu'ils y soient rangés dans l'ordre, qu'ils soient separez des femmes & dans le silence; au milieu le Lecteur lira d'un lieu élevé les Livres de Moyse & les autres de l'Ancien Testament, lisant deux Leçons de deux Livres; un autre chantera les Pseaumes de David, & le peuple chantera aussi le commencement des versets, puis on lira des Epistres de S. Paul; ensuite un Prestre ou un Diacre lira l'Evangile, & pendant qu'on le lira les Prestres, les Diacres & tous les peuples seront debout dans une grande attention; puis les Prestres chacun à leur tour feront

» l'Exhortation ou Sermon, Il y aura des Portiers aux  
 » portes du costé des hommes, & des Diaconisses du  
 » costé des femmes : & quand quelqu'un sera trouvé  
 » n'estre pas dans la place qu'il doit occuper, les  
 » Diacres luy feront des reproches, & le placeront  
 » au lieu où il doit estre ; car autant que le lieu le  
 » permettra, les jeunes gens seront assis à part, ou  
 » debout, s'il n'y avoit point de sieges ; les plus avan-  
 » cez en âge seront rangez selon leur rang, & les  
 » enfans auprès leurs peres & meres : les jeunes fil-  
 » les seront après les femmes ; les Vierges, les Veu-  
 » ves seront les premieres, & il y aura un Diacre  
 » qui aura soin de faire mettre chacun à son rang,  
 » & de prendre garde qu'il n'y ait du bruit, ou qu'on  
 » ne cause pendant l'Office. Chacun estant ainsi pla-  
 » cé & tourné du costé de l'Orient, après qu'on au-  
 » ra fait sortir les Catecumenes & les Penitens, on  
 » priera Dieu, & après cette priere les Diacres pré-  
 » pareront l'Oblation de l'Eucharistie ; puis on aver-  
 » tira les peuples de s'embrasser, & pour lors un  
 » Diacre dira à haute voix que personne ne soit fa-  
 » ché contre son frere, qu'il l'embrasse de bon cœur  
 » & non avec feinte & déguisement comme Judas,  
 » que les hommes embrassent les hommes, & les  
 » femmes embrassent les femmes ; puis le Diacre  
 » avertira de prier pour toute l'Eglise, pour tout  
 » l'Univers, pour la fertilité de la Terre, pour les  
 » Magistrats, pour l'Evêque, pour le Roy, & pour  
 » la paix ; & le Celebrant ayant fait cette priere, il  
 » benira le peuple ainsi que fit Moÿse ( num. 6. )  
 » disant : *Benedicat tibi Dominus & custodiat te, &*  
 » *ostendat faciem suam super te, & det tibi pacem.*  
 » Puis l'Evêque fera cette priere : Conservez, Sei-  
 » gneur, ce peuple sans danger, benissez vostre  
 » heritage que vous possédez par le Sang de Jesus-  
 » Christ vostre Fils, & que vous vous estes acquis ;

ensuite il fera le Sacrifice, tout le peuple estant debout & priant en silence, & après que l'Oblation aura esté faite, chacun communira en son rang, en approchant avec foy & crainte comme du corps du Roy; les femmes auront un voile sur la teste. On gardera les portes de l'Eglise de peur qu'il n'y entre quelqu'un qui n'ait pas esté baptisé. Voilà ce qui est dans le 2. Livre, mais elle est bien plus étendue dans le huitième.

Après que le peuple est assemblé on lit quelque chose de la Loy & des Prophetes, des Epistres des Apostres & des Evangiles. *Fit lectio legis & Prophetarum & Epistolatum, & Evangeliorum;* puis l'Evêque saluë le peuple, disant: *Gratia Domini nostri Jesu Christi, Charitas Dei Patris & communicatio Spiritus sancti cum omnibus vobis.* Que la grace de Jesus-Christ nostre-Seigneur, que la charité de Dieu le Pere, & la communication du S. Esprit soit avec vous tous, & on répond, *& cum Spiritu tuo.* Après cela l'Evêque fait son Instruction au peuple, puis le Diacre crie d'un lieu élevé, que les Catecumeses se mettent en prieres, & que les Fideles prient, disant: *Kyrie eleison,* & aussi-tost les Fideles prient pour les Catecumeses, & disent la priere qu'on leur a marqué, & le Diacre reprend, prions pour les Catecumeses, prions Dieu qui est bon & plein de charité, qu'il écoute leurs prieres, qu'il leur soit favorable, & que leur donnant la connoissance de l'Evangile de Jesus-Christ, il les fasse entrer dans le nombre des Elûs, afin qu'ayant reçu le pardon de leurs pechez par le Baptême, ils puissent estre admis aux saints Mysteres de l'Euchariste. A chaque fois le peuple répond, *Kyrie eleison:* les enfans commencent les premiers, puis les Catecumeses ayant la teste baissée, estant inclinez profondement, l'Evêque leur donne la be-

» benediction, en faisant une priere sur eux, disant :  
 » Dieu tout-puissant & éternel qui estes le Pere de  
 » Jesus-Christ, daignez regarder tous les Catecu-  
 » menes vos serviteurs, donnez leur un cœur nou-  
 » veau & un esprit droit, pour connoître & pour  
 » faire vostre volonté ; faites-les participans des  
 » saints Mysteres, nous vous en prions par Jesus-  
 » Christ qui est nostre esperance, qui est mort pour  
 » eux, & par qui la gloire & le respect vous appar-  
 » tiennent avec le saint Esprit dans les siecles des  
 » siecles. *Amen.* Puis le Diacre fait sortir les Cate-  
 » cumenes, disant : Que les Catecumenes s'en ail-  
 » lent en paix. *Exite Catecumeni in pace.* Après on  
 » fait la même chose sur les Energumenes. Le Dia-  
 » cre dit prions pour les Energumenes que Dieu les  
 » délivre de la possession des Demons, qu'il les en  
 » retire par sa puissance ; puis on leur disoit de s'in-  
 » cliner profondement pour recevoir la benediction  
 » de l'Evêque qui prioit sur eux, disant à Jesus-  
 » Christ que puisque c'est luy qui a lié le fort armé,  
 » qui a brisé toutes ses forces, & comme il a don-  
 » né à son Eglise le pouvoir de fouler aux pieds les  
 » Serpens, & de les écraser, qu'il veuille aussi chasser  
 » les malins esprits, & arracher l'ouvrage de ses  
 » mains de la puissance d'un esprit étranger, parce  
 » que la gloire & l'honneur luy appartient, & par  
 » luy au Pere dans le saint Esprit. *Quoniam tibi glo-*  
 » *ria & honor, & veneratio & per te Patri tuo in sancto*  
 » *Spiritu. Amen.* Puis le Diacre fait sortir les Ener-  
 » gumenes, disant : *Exite Energumeni.* Ensuite on  
 » prie pour les Competens. Le Diacre dit : Priez  
 » vous qui demandez à recevoir le Baptême : *Orate*  
 » *qui baptismum petitis.* Que les Fideles se mettent en  
 » prieres, afin que le Seigneur les rendent dignes  
 » qu'estant baptisez en la mort de Jesus-Christ, ils  
 » ressuscitent avec luy. On les faisoit aussi incliner

pour recevoir la benediction de l'Evêque, qui prioit ainsi : O Dieu qui avez marqué par vos Prophetes que ceux qui seroient initiez par le saint Baptême, seroient lavez & purifiez de toutes leurs iniquitez, regardez ceux qui demandent à estre baptifez, benissez-les & les preparez, nous vous en prions par Jesus-Christ nostre Sauveur. . . Puis le Diacre dit que ceux qui doivent estre baptifez sortent. *Exite qui illuminabimini.* On fait la même chose à l'égard des Penitens ; on invite à prier pour eux. *Precamini pro pœnitentibus ;* & puis l'Evêque leur impose les mains & les benit par une priere semblable aux precedentes, & on les fait sortir, le Diacre criant à haute voix. *Exite qui in pœnitentia estis.*

Les Penitens estant sortis de l'Eglise, le Diacre s'adresse aux Fideles, leur dit de se mettre à genoux & de prier Dieu par Jesus-Christ. *Omnes fideles flectamus genua : Oremus Deum per Christum : Omnes intente obsecremus.* Il demande l'attention aux prieres, & dit prions pour la paix & pour la tranquillité de l'Univers & des saintes Eglises, afin que Dieu nous accorde la paix que nul autre que luy ne peut donner, qu'il nous accorde la perseverance. Prions pour l'Eglise Catholique & Apostolique répandue par toute la terre, afin que Dieu la protege, la conserve : prions pour ce saint Diocese. . . Ensuite il dit au peuple de se lever & d'estre attentifs aux prieres qu'on va faire. *Surgamus intente orantes.* Puis l'Evêque prie pour les Fideles, disant : Seigneur tout-puissant regardez ce troupeau qui est icy assemblé en vostre nom, delivrez-le de toute ignorance & de toute mauvaise action, soyez-luy misericordieux & favorable, sanctifiez-le, rendez-le digne de la vie éternelle, nous vous en prions par Jesus-Christ vostre Fils unique & nostre

„ Sauveur, par qui la gloire & la veneration vôtis  
 „ appartient dans le S. Esprit perpetuellement dans  
 „ les siècles des siècles. *Per quem tibi gloria & vene-*  
 „ *ratio in Spiritu sancto nunc & in secula seculorum.*  
 „ Amen. Ensuite le Diacre dit, *Attendamus.* Le Prê-  
 „ tre salue le peuple, disant: *Pax Dei cum omnibus*  
 „ *vobis*, que la paix de Dieu soit avec vous tous; &  
 „ on répond: *Et cum Spiritu tuo.* Puis on donne le  
 „ baiser de paix, en disant: *Osculamini vos mutuo*  
 „ *osculo sancto.* Embrassez-vous les uns les autres pour  
 „ vous baiser; les Clercs vont recevoir le baiser de  
 „ l'Evêque, les hommes laïques baisent les laïques,  
 „ & les femmes baisent les femmes. Les enfans  
 „ seront placez auprès de la Chaire, & il y aura  
 „ un Diacre parmy eux pour les empêcher de  
 „ faire du bruit, & de troubler l'ordre du Sacri-  
 „ fice: d'autres Diares monteront au haut de l'E-  
 „ glise pour considerer si les hommes & les fem-  
 „ mes sont à leur place, & pour empêcher qu'on  
 „ ne fasse aucun murmure, pour éveiller ceux qui  
 „ dorment, & faire taire ceux qui toussent ou qui  
 „ causent, ou se feroient signe de parler. Les  
 „ Diares s'empareront des portes par lesquelles les  
 „ hommes entrent à l'Eglise, d'autres par où les  
 „ femmes vont à leur place, & les Diares em-  
 „ pêcheront qu'aucun des Fideles ne sorte au temps  
 „ du Sacrifice, ny qu'on ouvre les portes à aucun  
 „ pour y entrer; puis un Soudiacre versera de l'eau  
 „ au Prestre pour laver ses mains. Le Diacre disant  
 „ à haute voix qu'on se leve & qu'on soit debout:  
 „ *Stemus erecti.* Puis le Diacre apporte à l'Autel les  
 „ dons, les presente à l'Evêque; les Prestres seront  
 „ autour de l'Autel à la droite & à la gauche de l'E-  
 „ vêque, comme des Disciples qui assistent leur Maî-  
 „ tre. Deux Diares seront aux deux costez de  
 „ l'Autel avec des vents pour chasser les mouches

qui viendroient sur le pain ou sur le vin voltiger autour du Calice. Ces choses estant ainsi faites, l'Evêque fait une priere en secret avec les Prestres qui l'accompagnent, puis il prend une robe éclatante & vient ainsi à l'Autel, faisant sur le front le signe de la Croix, en disant: Que la grace du Dieu tout-puissant, & que la charité de Nostre-Seigneur Jesus-Christ, & la communication du S. Esprit soit avec vous tous, & on répondra, & avec vostre Esprit; puis il dira, *Sursum mentem. R. Habemus ad Dominum. Gratias agamus Domino. R. Dignum & justum est.* Puis l'Evêque reprend, il est digne, il est juste. *Vere dignum & justum est.* C'est une longue Preface, dans laquelle il est parlé de toutes les merveilles de Dieu, & des marques qu'il nous a données de sa bonté & de sa protection, de tout ce qu'il a fait dans la creation du monde & dans le Mystere de nostre Redemption; ensuite il y est parlé des Anges qui l'environnent dans la gloire. Vous Seigneur qu'un nombre infiny d'Anges & d'Archanges, de Thronnes & de Dominations, de Principautez, de Cherubins & de Seraphins, adorent & loüent sans interruption; & le peuple répond, Saint, Saint, Saint, Seigneur des Armées, le Ciel & la Terre sont pleins de vostre gloire, soyez beny dans tous les siecles. *Amen. Te adorant innumerabiles Angeli... nullo puncto temporis intermisso & sine intercapedine vocis clamantium. Et omnis populus dicat Sanctus... Dominus Sabaoth, Plenum est cœlum & terra gloria ejus. Benedictus in sacula. Amen.*

L'Evêque reprend cet Hymne, disant: Vous estes vraiment Saint, & en toute chose vous estes Saint & grand, & élevé au-dessus de tous dans les siecles. Vostre Fils est Saint: *Sanctus enim vere es, ex omni parte Sanctus excelsus, & supra quam excelsus in sa-*

„ cula; *Sanctus Unigenitus Filius tuus.*... Puis il ajoute,  
 „ & en memoire encore de ce que vostre Fils a souf-  
 „ fert pour nous, nous vous rendons graces, & nous  
 „ accomplissons ce qu'il a commandé; car la nuit  
 „ qu'il fut livré il prit du pain dans ses saintes  
 „ mains, & ayant élevé les yeux à vous qui estes  
 „ Dieu son Pere, & l'ayant rompu, il le donna à  
 „ ses Disciples, disant: Voicy le Mystere de la nou-  
 „ velle Alliance, prenez & mangez, cecy est mon  
 „ Corps qui est rompu pour plusieurs, pour la re-  
 „ mission des pechez; & de même ayant meslé l'eau  
 „ avec le vin dans le Calice, & après qu'il l'eut san-  
 „ ctifié, il leur donna, disant: Beuvez en tous, cecy  
 „ est mon Sang qui est répandu pour plusieurs en  
 „ remission des pechez: Faites cecy en memoire de  
 „ moy: *In quâ enim nocte tradebatur cum accepisset pa-*  
 „ *nem sanctis & ab omni labe puris manibus suis! sustu-*  
 „ *lissetque oculos ad te Deum suum, ac Patrem, & fre-*  
 „ *gisset, dedit Discipulis suis, dicens: Hoc est Mysterium*  
 „ *novi Testamenti, accipite ex eo & comedite, Hoc est*  
 „ *Corpus meum quod pro multis frangitur, in remissionem*  
 „ *peccatorum: Similiter & Calicem postquam miscuit ex*  
 „ *vino & aquâ, & sanctificavit, dedit eisdem, dicens:*  
 „ *Bibite ex eo omnes. Hic est Sanguis meus qui pro mul-*  
 „ *tis effunditur in remissionem peccatorum. Hoc facite in*  
 „ *meam commemorationem.* L'Evêque continuë ainsi,  
 „ C'est pourquoy nous souvenant de sa Passion, de  
 „ sa Mort, de sa Resurrection, de son retour au Ciel,  
 „ & de son second Avenement... Nous vous offrons  
 „ à vous qui estes Roy & Dieu, comme il l'a or-  
 „ donné, ce pain & ce Calice, vous rendant graces  
 „ par luy... Et nous vous prions de recevoir agrea-  
 „ blement l'Offrande que nous vous en faisons en  
 „ l'honneur de Jesus-Christ; & faites descendre sur  
 „ ce Sacrifice vostre Esprit, afin que ce pain soit le  
 „ Corps de Jesus-Christ vostre Fils, & le Calice son  
 Sang,

Sang; & que ceux qui y participeront soient affermis dans la priere, & qu'ils reçoivent la remission de leurs pechez. Puis, *Gratias agemus tibi per eum. . . Ac te precamur ut in hac munera proposita benevolè aspicias tu Deus. . . & mittas super hoc sacrificium, tuum Spiritum, ut efficiat panem hunc Corpus Christi tui, & Calicem hunc Sanguinem Christi tui; ut qui eum participaverint ad pietatem firmentur, remissionem peccatorum consequantur.* La consécration étant ainsi achevée, l'Evêque prie pour toutes sortes de personnes. Nous vous prions encore Seigneur pour vostre sainte Eglise Catholique. . . . pour moy qui ne suis rien, quoique je vous offre ce Sacrifice, pour toute l'assemblée des Prestres, & pour tout le Clergé. . . Nous vous prions pour le Roy, & pour tous ceux qui sont en dignité, pour ceux qui sont à l'armée, afin que vous leur donniez la paix & à nous. Nous vous offrons encore ce Sacrifice en l'honneur de tous les Saints qui vous ont esté agreables, comme ont esté les Patriarches, les Prophetes, & tous les Apôtres, les Martyrs, les Confesseurs, les Evêques, les Prêtres, les Diacres, les Sous-Diacres, les Lecteurs, & pour tous ceux dont vous connoissez les noms. Nous vous le presentons aussi pour tout vostre peuple, pour les Vierges, pour les Veuves, pour les Habitans de cette Ville, pour les Malades, pour ceux qui sont en exil, pour les Captifs, pour ceux qui sont sur mer, ou qui voyagent sur terre, pour ceux qui nous haïssent, pour la serenité de l'air, pour les fruits de la terre, pour ceux qui ne peuvent assister au Sacrifice, parce qu'à vous, ô Dieu! appartient l'honneur, l'adoration, la gloire, l'action de graces dans tous les siecles: &c. *Amen.* L'Evêque saluë le peuple en luy donnant la paix. *Pax Domini cum omnibus vobis;* on répond, & avec vostre Esprit.

» Le Diacre exhorte à prier Dieu par Jesus-Christ  
 » pour les Oblations, afin que Dieu les reçoive  
 » par Jesus-Christ nostre Mediateur devant son Au-  
 » tel en odeur de suavité, qu'on fasse memoire des  
 » Martyrs & des Saints, afin d'estre un jour parti-  
 » cipans de leur felicité, & aussi qu'on prie pour  
 » ceux qui sont morts dans la Foy. *Preceatur quoque*  
 » *pro iis qui in fide requieverunt.* Et après cette invi-  
 » tation du Diacre, l'Evêque fait prier pour toutes  
 » ces choses, & à la fin le peuple répond *Amen.* Le  
 » Diacre avertit d'estre attentifs, *Attendamus,* & l'E-  
 » vêque dit au peuple *Sancta Sanctis.* Les choses  
 » saintes sont pour les Saints, & le peuple dit à hau-  
 » te voix: *Unus Dominus, unus Christus in gloria Dei*  
*Patris, benedictus in secula, gloria in altissimis & in*  
*terra pax hominibus bonae voluntatis, Hosanna filio*  
*David, qui venit in nomine Domini Deus apparuit*  
 » *nobis Osanna in altissimis.* Il n'y a que Jesus-Christ  
 » le seul Seigneur dans la gloire du Pere, qui soit  
 » beny dans les siecles: gloire au plus haut des Cieux,  
 » & la paix aux hommes de bonne volonté; gloire  
 » au Fils de David qui est venu au nom du Seigneur,  
 » & qui s'est fait voir au monde. Ensuite de ces prie-  
 » res l'Eveque communie, puis les Prestres, & les  
 » autres Ministres inferieurs, les Chantres, les Le-  
 » cturs, & les Solitaires. Entre les femmes, les  
 » Diaconisses, les Vierges & les Veuves, puis les  
 » Enfans; ensuite tout le peuple, & cela avec res-  
 » pe&t reverence. Quand l'Evêque donne la com-  
 » munion, il dit: C'est le Corps de Jesus-Christ:  
 » *Corpus Christi.* Et celuy qui reçoit répond *Amen.*  
 » Le Diacre presente le Calice, disant: C'est le Sang  
 » de Jesus-Christ, le Calice de vie: *Sanguis Christi,*  
 » *Calix vitae.* Et celuy qui en boit répond *Amen.*  
 » Pendant la Communion on recite le Pseaume 33.  
 » *Benedicam Dominum in omni tempore.* Puis suivent

les actions de graces, & on donne la benediction :  
 le Diacre dit de s'incliner pour la recevoir. *Deo* "  
*per Christum ipsius inclinate, & accipite benedictio-* "  
*nem.* L'Evêque fait une priere, demandant à Dieu "  
 qui regle l'entrée & la sortie des hommes, de con- "  
 server ses Serviteurs, parce qu'à luy appartient la "  
 gloire dans les siècles des siècles. *Domine Deus...* "  
*introitus & exitus via tuorum serva quoniam tibi* "  
*laus...* Et on répond *Amen.* Le Diacre dit, allez "  
 en paix : *Ite in pace.* "

Voilà une des plus belles & des plus grandes Liturgies qui se trouve dans l'Antiquité, & j'ay voulu la rapporter exactement, afin que chacun connoisse le détail de ces saintes prieres qui se disoient pendant le Sacrifice. On y voit les lectures de l'ancien & du nouveau Testament, qu'on lisoit des Livres de Moÿse & des Prophetes entre les Livres de l'ancien; & pour le nouveau c'estoit les Evangiles & les Epîtres de saint Paul. Le salut de l'Evêque se faisoit en donnant la paix, on prêchoit après l'Evangile, ensuite de la Predication on prioit pour les Catecumes, puis on leur imposoit les mains, & on les renvoyoit, & puis on prioit pour les Competens, & on les faisoit sortir de l'Eglise aussi-bien que les Penitens. Tous ces gens estoient inclinez profondement dans le temps que l'Evêque leur imposoit les mains, & qu'il prioit sur eux; ainsi tous ces gens assistoient aux Lectures & à la Predication, mais on les faisoit sortir de l'Eglise avant l'Offertoire. Quand ils estoient dehors les Diares s'emparoiert des portes de l'Eglise pour empêcher qu'il n'entrât personne, & qu'il n'en sortît point aussi. On se mettoit en priere pour les Fideles & pour toutes les necessitez de l'Eglise, & de ceux qui l'a composent; on se donnoit le baiser de paix au temps de l'Offertoire; l'Evêque

prenoit une robe considerable pour le Sacrifice, & ce n'estoit qu'à l'Offertoire qu'il s'en revêtoit; il paroissoit éclatant à l'Autel avec cet habillement; il faisoit le signe de la croix sur le front avec le pouce; on disoit la Preface, & dans cette Preface on comprenoit toutes les merveilles de Dieu, on parloit de la louange & de l'honneur que luy rendent les Esprit Bienheureux; on s'unissoit à eux pour louer la sainteté de Dieu; & après que le peuple avoit ainsi chanté *Sanctus*, le Prestre le repetoit encore. Dans le Canon ou l'ordre de la Consecration on y fait mention que Jesus-Christ leva les yeux au Ciel avant que de consacrer le pain; qu'il dit: *Cecy est mon Corps qui est rompu pour plusieurs en remission des pechez*; qu'il mêla l'eau & le vin dans le Calice, qu'il le consacra, en disant: *Cecy est mon Sang qui est répandu pour plusieurs en remission des pechez*. On fait ensuite memoire de la Mort, de la Passion, de la Resurrection & du retour de Jesus-Christ. On demande la presence du S. Esprit sur les dons. L'Evêque prie pour l'Eglise, pour luy-même, pour le Clergé, pour les Rois, & autres; on fait memoire des Saints, on prie pour les morts, c'est l'Evêque à la Communion qui dit *Sancta Sanctis*; on donne les deux especes au peuple, avec des Formules de Communion pour chaque espece; le peuple répond *Amen* en recevant le Corps de Jesus-Christ; on fait l'action de grâces, on benit le peuple & on le renvoye. On y peut remarquer le rang d'un chacun; les Prestres autour de l'Autel, les Diacres aux côtés, & les Chantres, les Lecteurs & autres Clercs à leurs places. Dans la Nef les hommes separez des femmes, & les enfans aussi. A la Communion le Clergé commence, ensuite les Vierges, les Veuves, les Enfans & les gens mariez. Le silence & le respect pendant tout ce temps. Les

Diacres observoient que chacun fût en sa place & avec modestie. On ne permettoit pas de sortir de l'Eglise quand le Sacrifice estoit commencé. Il y a mille belles choses dans cette Liturgie sans parler des prieres qui sont si justes, si chrétiennes, si pleines de pieté & d'onction; les conclusions sont si respectueuses & si pleines de soumission envers le grand Dieu qu'on invoque: la sainte Trinité y est bien glorifiée. Enfin rien ne me paroît prouver & établir davantage la croyance de la presence réelle de Jesus-Christ... que ce culte pompeux & magnifique du Sacrifice. Il n'y a rien dans toute cette Liturgie qui ne sente la premiere Antiquité; & tout ce qu'on reproche aux Liturgies qui portent les noms des Apôtres, comme ayant des marques des siècles posterieurs, ne se trouve point dans celle-cy, & j'y trouve tant de rapport avec celle de saint Cyrille, que je ne scaurois m'empêcher de croire qu'elle ne soit de l'Eglise de Jerusalem au temps même de saint Cyrille, & peut estre devant. Voyons encore celle qui est rapportée par l'Auteur du Livre de la Hierarchie.

Je declare par avance que je n'ay aucune preuve qui me fasse croire que l'Auteur de ces Livres attribuez à S. Denys, & sur tout de la Hierarchie, ait demeuré à Jerusalem, & qu'il ait vécu dans l'étenduë de cette Eglise; mais comme il est inconnu, & qu'il contient plusieurs choses semblables aux Constitutions Apostoliques, j'ay bien voulu le placer à sa suite. J'ay dit que l'Auteur estoit inconnu, parce que je ne croy pas qu'il y ait personne qui ne soit convaincu que S. Denys l'Areopagite n'a jamais composé ces Ouvrages. Cela a esté démontré par tant d'habiles gens que je ne veux pas entreprendre icy de le faire. On ne voit point que les Ouvrages de cet Auteur ayent esté citez avant le vi. siècle.

*Maniere de dire la Messe rapportée par l'Auteur du Livre de la Hierarchie.*

Les Heretiques Severiens les citerent pour la premiere fois dans un Concile de Constantinople l'an 332. Eusebe, S. Jerôme, S. Ambroise, S. Augustin, S. Gregoire de Nazianze n'en ont point parlé : c'est l'argument des Catholiques contre les Severiens ; car c'est ainsi qu'on leur disoit : *D'où pouvez-vous montrer que ces témoignages que vous dites estre de saint Denys l'Areopagite soient veritables, s'ils en estoient, ils n'eussent pas esté inconnus au Bienheureux Cyrille, ny à S. Athanase, au Concile de Nicée contre Arius ; que si pas un des Anciens ne les a citez, d'où pourriez-vous montrer qu'ils sont de luy ?* C'est donc sur ce fondement que l'on ne doit pas attribuer à S. Denys ces Ouvrages. Mais puisqu'ils paroissoient au sixième siecle, c'estoit donc l'usage de son temps d'observer dans la Liturgie tout ce qu'il en rapporte ; je dis par avance qu'il a tant de ressemblance avec les Constitutions Apostoliques qu'il semble n'avoir fait que l'abreger, ce qui me porté à dire que c'estoit la Liturgie de la même Eglise, c'est pourquoy je l'attribuë à celle de Jerusalem. Nous rapporterons, dit cet Auteur, le mieux qu'il nous sera possible tout ce qui est chanté par les divins Pontifes, en consacrant & immolant la Victime non sanglante. Le Pontife ( ou l'Evêque ) ayant achevé sa priere au divin Autel, & ayant commencé à encenser, il fait tout le tour du lieu sacré ; & estant retourné derechef au divin Autel, il commence la sacrée melodie des Pseaumes ; tout le Clergé luy répond & chante avec luy des Pseaumes ; les Ministres font la lecture des Livres sacrez. Après cette lecture on fait sortir de l'Eglise les Catecumenes, & avec eux les Possédez ou Energumenes & les Penitens, & il ne demeure que ceux qui sont dignes de voir les divins Mysteres, & d'y participer. Or entre les Ministres il y en a qui se

tiennent debout près les portes du Temple qui sont fermées, les autres font quelque fonction propre à leur Ministère, les autres qui sont des principaux d'entre les Ministres avec les Prestres, mettent sur le divin Autel le pain sacré & le Calice de benediction. La Psalmodie Ecclesiastique ayant esté premierement chantée par toute la troupe des Fideles. Cependant le divin Pontife acheve la sacre Oraison, & annonce la paix à tout le monde; & après qu'ils se sont tous donné le baiser l'un à l'autre, on acheve la lecture mystique des saintes Escritures, on recite *Sanctus*; puis se fait l'ablution des mains du Pontife & des Prestres, jusqu'au bout des doigts, devant les signes sacrez, comme devant Jesus-Christ même, qui voit à découvert nos plus secrettes pensées, & après que le Pontife a lavé ses mains, aussi-bien que les Prestres qui l'assistent, il se met au milieu de l'Autel, ayant à l'entour de luy les principaux Ministres seulement avec les Prestres; après quoy il louë les Ouvrages de Dieu (*c'est la Preface*) & les sacrées operations de Jesus-Christ, lesquelles il a accomplies sous le bon plaisir du tres-saint Pere, par l'entremise & vertu du S. Esprit, comme parlent les Escritures pour le salut du genre humain (*c'est la consecration*) & après que le Pontife avec une gravité a chanté les Hymnes sacrées de la divine operation (c'est-à-dire après qu'il a recité ce que le Seigneur fit à la Cene en instituant ce grand Mystere) il s'excuse envers Dieu de ce qu'il ose entreprendre de faire un Sacrifice qui est si élevé au-dessus de luy, s'écriant saintement, vous avez dit: *Faites cecy en memoire de moy*: puis priant de le rendre digne de ce Sacrifice à l'imitation de Dieu, & de luy faire la grace de celebrer les saints Mysteres de la maniere que Jesus-Christ a fait, &

» de le distribuer dans une très-grande pureté au  
 » peuple fidele, il consacre & accomplit les tres-  
 » divins Mysteres, & expose à la vûe de tout le  
 » monde les choses qui ont esté celebrées ou consa-  
 » crées par le moyen des Symboles saintement pro-  
 » posez, & après avoir montré les dons gratuits des  
 » operations divines, il approche luy-mesme de la  
 » sacrée Communion, & invite les autres a y parti-  
 » ciper, & ayant reçu luy-même & distribué aux  
 » autres la divine Communion, il finit par une sacrée  
 » action de graces; le simple peuple à la verité s'at-  
 » tache seulement aux signes divins; mais le Pontife  
 » éclairé des lumieres du S. Esprit, élevant sa pensée  
 » aux principes des Mysteres qui y sont cachez, s'é-  
 » crie: O tres-divin Sacrement découvrez les voiles  
 » dont vous estes envelopé, faites vous voir à dé-  
 » couvert, & remplissez les yeux de nostre entende-  
 » ment de cet unique & incomprehensible lumiere.

Tout ce que cet Auteur raporte du Sacrifice, mar-  
 que combien il estoit penetré de respect & de ve-  
 neration pour un si grand Mystere. Ses paroles in-  
 spirent une tres-grande devotion, & expriment la  
 Foy dont il estoit remply; mais elles ne nous in-  
 struisent pas moins des parties de la Liturgie, &  
 de principales ceremonies qu'on observoit dans la  
 celebration du saint Sacrement. On encensoit  
 l'Autel au commencement, on chantoit des Pseaumes,  
 on lisoit les Livres sacrez, après ces lectures  
 on faisoit sortir les Catecumenes, les Possédez &  
 les Penitens, il n'y avoit que les Fideles qui re-  
 stoient; il y avoit des Clercs aux portes de l'Eglise  
 pour les fermer & empêcher que personne n'entrât  
 durant le temps qu'on celebroit. Les Prestres ac-  
 compagnoient l'Evêque pour l'assister, les Diacres  
 servoient, on mettoit le pain & le vin sur l'Autel,  
 on chantoit des Pseaumes pendant ce temps, le

Pontife faisoit une priere, puis on donnoit le baiser de paix. Après cela l'Evêque & les Prestres la voient leurs mains; & s'estant mis autour de l'Autel, l'Evêque au milieu, on celebre les saints Mysteres, on consacre le pain & le vin, ensuite on les montre au peuple, puis le Prestre communie & donne la Communion aux autres; la Communion est suivie d'Action de graces. Il ne faut pas manquer de faire attention à l'invocation que cet Auteur fait de l'Eucharistie; c'est surquoy Pachymere dans sa Paraphrase fait cette remarque, *Qu'il l'appelle ô grand Sacrement! & qu'il luy parle comme animé & avec raison, ainsi que fait Gregoire le Theologien, lorsqu'il dit, ô Pasque grande & sacrée! car nostre Pasque aussi-bien que ce Sacrement, est Jesus-Christ meme, à qui le Saint adresse sa parole, afin que decouvrant les voiles il remplisse son entendement d'une lumiere singuliere.*

*Pachymere  
lib. de Hier.  
arch. c. 3.*

Je veux bien encore ajoûter à ces Auteurs quelques autres qui ont vécu dans l'Eglise de Jerusalem, qui confirmeront la plûpart des pratiques que nous venons de raporter: entr'autres Jean Evêque de Jerusalem, successeur de saint Cyrille. S. Augustin dans la Lettre contre Petilien Donatiste en fait mention. *Quand, dit-il, les Catholiques seroient aussi méchans, comme vous les en accusez sans raison, que vous a fait la Chaire Romaine en laquelle Pierre a esté assis, & en laquelle Anastase l'est maintenant? ou celle de l'Eglise de Jerusalem, en laquelle Jacques a esté assis, & en laquelle Jean l'est aujourd'huy?* Ce fut luy qui presida au Concile de Diospole contre Pelage en 415. S. Augustin luy écrivit pour avoir les Actes de ce Concile. Il mourut environ l'an 416. Nous avons de luy quelques Homelies qui estoient autrefois attribuées à S. Chrysostome, & que Vastelius Carme reformé a justifié

*Jean de Jerusalem.*

Serm. de  
EUCAR. in  
EUCAR.

estre de Jean de Jerusalem. Voicy comme il parle dans un Sermon de l'Eucharistie. O hommes, que faites-vous lorsque le Prestre a dit: Elevez vos esprits & vos cœurs en haut; ne l'avez-vous pas promis en répondant: Nous les avons élevez vers le Seigneur? Cependant vous n'avez point de honte de manquer à vostre parole, & vous n'en rougissez point... Cette Table est couverte de Mysteres, l'Agneau de Dieu y est immolé pour vous. Le Prestre y agit avec un zele ardent pour vostre salut. Une flâme toute spirituelle sort de cette Table sacrée. Les Cherubins y assistent, les Seraphins s'y viennent rendre, & intercedent pour vous avec le Prestre. Voilà le feu spirituel qui descend du Ciel. Voilà dans le Calice le Sang même qui a esté tiré du pur & divin côté de Jesus-Christ, afin de vous purifier... Lors donc que vous approchez pour communier, ne pensez pas que vous receviez ce Corps divin de la main d'un homme, mais que c'est le feu que vit Isaïe que vous recevez des Seraphins mêmes, qui par reverence ne l'osoient toucher qu'avec des pincettes. Representez-vous ce Sang si salutaire, comme coulant encore du côté tout pur & tout divin de Jesus-Christ; & ainsi vous en approchant dans cette pensée, recevez-le avec une bouche toute pure. C'est pourquoy je vous prie de ne vous point absenter de l'Eglise, de ne vous y point occuper en des discours inutiles. Soyons-y dans le tremblement & la reverence, les yeux baissés & l'ame élevée, gemissant, mais en silence, & chantant, mais seulement dans le fond du cœur. On trouve dans ce passage un petit extrait de la Liturgie, la Preface *Elevez vos esprits*, la réponse du peuple, la grande idée qu'on doit avoir de l'Autel où s'immole le Sacrifice, la memoire des Anges qui y assistent, la

consecration du pain & du calice, la maniere qu'on y communioit, Jesus-Christ appellé un charbon ardent, comme il est dit dans la Liturgie de S. Jacques, le respect, la modestie & le silence dans lequel estoient les peuples pendant le Sacrifice.

Je produirai aussi le témoignage d'Hesichius *Hesichius*  
Prestre de Jerusalem, qui fleurissoit au cinquième *Prestre de*  
sicle environ l'an 460. ainsi qu'il est marqué dans *Jerusalem* ;  
la vie de saint Euthyme, Abbé des Monasteres de  
Jerusalem, écrite par Cyrille Religieux Grec de  
ce temps-là, qui dit que ce S. Abbé connoissoit  
fort Hesichius, qu'il appelle un homme divin, &  
cet Abbé mourut en 473. Theophane dans son  
Histoire Chronologique, fait Hesichius Contem-  
porain de S. Cyrille d'Alexandrie. Ainsi ce n'est  
pas le même qu'Hesique Evêque de Salone, à qui  
S. Augustin a écrit deux Lettres, quoique le Car-  
dinal du Perron l'ait crû ; car il n'est appellé que  
Prestre de Jerusalem par Cyrille & par Theopha-  
ne. Il y a eu un Evêque de Jerusalem de ce nom  
au sixième sicle, & Bellarmin a cru que c'estoit  
l'Auteur des Commentaires sur le Levitique ; mais  
c'est une autre faute que de les confondre ; le Prê-  
tre vivoit du temps de S. Cyrille, & il est cité dans  
le cinquième Concile General tenu en 553. avant  
l'Evêque de Jerusalem ; qui estoit Contemporain  
de S. Gregoire Pape. Cet Hesichius dans ses Com-  
mentaires sur le Levitique, dit : L'Autel est le lieu *in Levit.*  
saint, parce que c'est où repose le Saint des Saints... *lib. 2. c. 8.*  
Et Dieu n'a laissé aucun sujet de douter que cela  
ne se doive entendre de la sorte, puisqu'il a or-  
donné dans l'ancienne Loy de manger la chair des  
bestes immolées avec les pains qu'on avoit offerts,  
afin de nous faire connoître qu'il vouloit marquer  
par ces paroles le Mystere qui est tout ensemble  
& pain & chair, comme estant le Corps de Jesus-

" Christ, lequel est le pain vivant qui est descendu  
 " du Ciel. Dieu a voulu figurer par avance ce Myste-  
 " re, qui ne doit estre preparé ni mangé que dans  
 " l'Eglise & dans le lieu Saint ; c'est-à-dire, sur l'Au-  
 " tel, jamais ailleurs. Si Jesus-Christ estant attiré  
 " par les prieres des Prestres ne vient luy-même, ne  
 " sanctifie la Cene, & n'y répand sa benediction,  
 " elle ne devient nullement le Sacrifice du Seigneur.  
 " Dieu a aussi ordonné dans l'ancienne Loy qu'on  
 " brûlât ce qui resteroit des chairs & des pains des  
 " Sacrifices ; c'est ce que nous voyons de nos yeux  
 " s'accomplir encore dans l'Eglise, où l'on brûle dans  
 " le feu tout ce qui est resté après la celebration des  
 " Mysteres & la Communion des Fideles ; ainsi cette  
 " action sensible represente qu'il faut manger & con-  
 " sumer par le feu de l'esprit, en considerant que les  
 " choses qui nous paroissent impossibles, ne laissent  
 " pas d'estre possibles à la vertu de l'Esprit saint. Les  
 " Mysteres de Jesus-Christ sont proprement le Saint  
 " des Saints, parce que c'est le Corps de celuy duquel  
 " l'Ange dit à la Vierge : *Le Saint qui naîtra de vous*  
 " *sera nommé le Fils de Dieu.* . . Il faut attribuer la san-  
 " ctification du Sacrifice mystique, & le changement  
 " & transformation des choses sensibles aux spirituel-  
 " les, à celuy qui est le veritable Prestre ; sçavoir,  
 " Jesus-Christ, c'est-à-dire, le reconnoître pour le  
 " seul Auteur de ce miracle, parce que sa puissance  
 " & la parole qu'il a prononcée, sanctifie autant les  
 " choses visibles, comme elle les éleve au-dessus de  
 " toute la pureté des sens. Cet Auteur parle excel-  
 " lemment de l'Autel, qui est le seul lieu où se fasse le  
 " Sacrifice, que Jesus-Christ y est attiré par les prie-  
 " res des Prestres, qu'il sanctifie & fait les saints  
 " Mysteres par la benediction qu'il donne aux Sym-  
 " boles, & qu'on brûle ce qui est resté du Sacrifice.  
 " Les Protestans ne manquent pas de nous objecter

cette pratique comme contraire à la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie; mais il n'y a qu'à lire le passage que nous en avons rapporté, pour estre persuadé que cet Auteur-là croyoit autant qu'aucun Catholique; & ce n'estoit pas par irreverence qu'on brûloit les restes du pain consacré, ce que nous appellons des particules, lors sur tout qu'elles ne sont plus en état d'estre prises, soit à cause qu'elles sont changies ou moisies; aussi Alger écrivant contre Beranger, justifie cette pratique. Ce qu'on nous objecte, dit-il, que les espèces sacramentelles sont mises au feu par des personnes même religieuses & devotes, & y sont consumées, cela ne retourne point à l'indignité de Jesus-Christ, comme si luy-même estoit exposé au feu pour estre brûlé, ce qui est impossible, estant le Dieu de tous les éléments. Mais lorsqu'il arrive par negligence une telle indignité au Sacrement, que les espèces sensibles du pain & du vin, lesquelles Dieu par un profond conseil de sa sagesse, veut qu'elles demeurent après que leur substance est changée en la substance du Corps de son Fils, fassent mal au cœur, elles sont mises au feu pour y estre consumées, & c'est sans aucune impureté, puisque le feu est le plus pur des éléments. Il y avoit des Eglises où on donnoit aux enfans à manger ces sortes de particules, comme le rapporte Evagre, & le deuxième Concile de Mâcon. Mais Hefichius estoit bien persuadé que ce n'estoit point commettre une irreverence envers Jesus-Christ que de brûler ces restes, n'y ayant personne qui ait parlé avec plus de respect de ce Sacrement, appellant l'Autel le lieu Saint, parce que le Saint des Saints y repose, & disant que les Anges n'osent pas même l'y contempler.

On peut voir par ces Auteurs l'ordre & la dis-

*Lib. 7. In-  
dicit. 2. Ep.  
64.*

position des prieres & des ceremonies qui composoient la Liturgie de l'Eglise de Jerusalem. J'ajoutéray seulement ce que dit S. Gregoire Pape, qu'on y chantoit *Alleluia* après la Pentecôte, & que c'estoit de cette Eglise que S. Jérôme l'avoit pris & introduit à Rome au temps du Pape Damase; comme aussi qu'avant la Communion on recitoit le Symbole & l'Oraison Dominicale, comme le rapporte Sophrone Evêque de Jerusalem en 630. dans la Vie qu'il a écrite de sainte Marie Egyptienne morte environ l'an 525. qu'avant que l'Abbé *Zozime* luy donna la Communion, elle le pria de reciter le Symbole & l'Oraison du Seigneur; ce qu'ayant fait elle reçût les vivifiants Mysteres; puis élevant ses mains au Ciel, & mêlant ses soupirs avec ses larmes, elle proféra ces mots à haute voix: Seigneur, vous laissez maintenant aller en paix vostre servante, selon vostre parole, parce que mes yeux ont vû mon Sauveur.

---

*De la Liturgie de l'Eglise d'Alexandrie.*

Pour suivre mon premier dessein qui est d'exposer la Liturgie d'une Eglise par les Auteurs qui y ont vécu, je chercheray depuis l'origine de l'Eglise d'Alexandrie jusqu'aux siècles plus avancez, ce qui a rapport au Sacrifice dans les saints Evêques, ou autres Auteurs dont il nous reste quelques écrits, & qui ont vécu dans l'étendue de cette Eglise Patriarchale. Tout le monde sçait qu'Alexandrie estoit un des Sieges des plus considerables de l'Eglise, que cette Ville qui estoit la capitale de l'Egypte, l'abord d'une infinité de Nations, merita d'avoir saint Marc Evangeliste pour son premier Evêque. Commençons par examiner

si ce Saint a travaillé à l'Office des divins Mysteres. S. Jérôme rapporte qu'après qu'il eut embrassé *Prolog. in*  
 la Foy de Jesus-Christ, il s'estoit coupé le ponce, afin *Marc.*  
 qu'il ne put estre admis au Sacerdoce; mais qu'il  
 avoit merité par ses Predications & par son Evan-  
 gile, d'occuper un des premiers Sieges du monde,  
 ayant esté Evêque d'Alexandrie. Saint Isidore de Se- *Lib. 7. Pa-*  
 ville écrit la même chose qu'on disoit de S. Marc *trum novi*  
 qu'il s'estoit coupé le ponce, afin de n'estre point *Test.*  
 obligé de sacrifier.

Quoiqu'il en soit de ce fait qui n'est rapporté que  
 comme un bruit qui couroit au temps de S. Jérôme,  
*amputasse sibi pollicem manus dicitur*, ou comme  
 dit S. Isidore, *fertur*, il est difficile de croire  
 que l'excellence de son rare merite qui l'avoit fait  
 placer Evêque d'Alexandrie, malgré sa prétenduë  
 irrégularité, ne le portât à celebrer les Mysteres  
 avec cette incommodité. Dans la description que *De vita*  
 Philon fait des Ascetes ou Essenens, il est dit que *Consepl.*  
*ces gens* ( qu'on peut considerer comme de veritables  
 Chrétiens, quoiqu'en disent quelques-uns ) *s'assem-*  
*bloient les jours de Dimanche, & chantoient des*  
*Hymnes pendant qu'on celebrait le Sacrifice à l'Au-*  
*sel*: voicy comme en parle Philon. Et Eusebe dit:  
 Que chacun d'eux avoit un Oratoire dans sa maison, &  
 qu'ils s'occupoient à lire la Loy & les Prophetes, &  
 à chanter des Hymnes pour s'exciter à la priere &  
 dans la connoissance des veritez, qu'ils ne for-  
 toient point de leurs maisons ou cellules pendant  
 les six jours de la semaine, que le septième jour ils  
 s'assembloient avec un habit décent, chacun se pla-  
 çoit en son rang, que le plus ancien estoit au milieu  
 comme celuy qui avoit plus d'experience & de gra-  
 vité, qu'il prêchoit, que tous les autres l'écouroient  
 dans un grand silence, applaudissant à tout ce qu'il  
 disoit; & après la Predication un d'entr'eux se le-

voit qui chantoit des Pſeaumes & des Hymnes à la  
 loüange de Dieu; qu'entre ces Hymnes il y en avoit  
 qu'on chantoit devant l'Autel au tems du Sacrifice:  
*Tum exurgens unus, Hymnum canit in Dei laudem  
 Prozodias & Hymnos varios qui ad libamina ad  
 aram in stationibus & choris concinuntur.* Dans le  
 Grec de Philon il y a τῆς ἑπὶ τραπεζῆς. Le Tra-  
 ducteur d'Eusebe & de Nicephore, ont ainsi tra-  
 duit, *Ecclesiastica Liturgia.* Ruffin l'appelle le di-  
 vin Ministère: *Divinum Ministerium.* Je ne veux  
 pas m'arrêter davantage à ce passage, qui marque  
 seulement que parmy les Esseniens on celebroit le  
 Sacrifice à Alexandrie: voyons quelque chose de  
 plus positif sur ce sujet. Je commence par S. Cle-  
 ment d'Alexandrie.

S. Clement  
 d'Alexan-  
 drie sur la  
 Liturgie.

Saint Clement Prestre d'Alexandrie estoit Dis-  
 ciple du celebre Pantœnus, Maistre de l'Ecole qui  
 estoit dans cette grande Ville. Il mourut l'an 210.  
 Il a composé plusieurs Ouvrages, & entr'autres un  
 qui a pour titre des Stromates ou Tapissieries, par-  
 ce qu'ils contiennent plusieurs pensées recueillies  
 de differens endroits, ce qui fait une varieté sem-  
 blable aux Tapissieries. Dans le Livre premier de  
 cet Ouvrage, il parle beaucoup à la loüange du  
 Sacrifice, & nous apprend que l'usage de son  
 tems estoit qu'on ne consacroit qu'un pain au  
 tems de la Messe, & qu'on rompoit ensuite ce  
 pain consacré pour le distribuer aux Fideles selon  
 la coûtume. *Quelques Ministres de l'Eglise selon la  
 coûtume, ayant divisé l'Eucharistie, ils permettent à  
 chacun d'en prendre sa part, laissant à juger à leur  
 conscience s'ils doivent s'approcher de la Communion  
 ou s'en éloigner.*

Lib. 1.  
 Strom.

Dans le Livre quatriéme il dit que le Sacerdoce  
 de Jesus-Christ estoit figuré par celuy de Melchi-  
 sedech, qui donna du pain & du vin à Abraham,  
 &c

& qui figuroit l'Eucharistie. Au Livre sixième il represente les Prestres & les Diacres assistans l'Evêque pendant le Sacrifice, comme les Anges qui accompagnent Dieu dans sa gloire. Au Livre deuxième du Pedagogue, il condamne les heritiques qui se servoient d'autre chose pour le Sacrifice que du pain & du vin mêlé d'eau, qui sont, dit-il, la seule matiere de l'Eucharistie. Cap. 21

Origene fut un des plus sçavans & des plus celebres Prestres de l'Eglise d'Alexandrie. Il mourut environ l'an 230. Nous avons dans ses Ecrits plusieurs choses qui ont raport à nostre sujet. Je commence par la fonction propre qu'il reconnoit dans les Prestres, qui est de sacrifier au Seigneur; ce qui montre l'usage du Sacrifice. Voulez-vous sçavoir, dit-il, quelle difference il y a entre les Prestres de Dieu & les Prestres de Pharaon. Pharaon donne des terres aux Prestres, & Nostre-Seigneur ne laisse aucune part en la terre à ses Prestres; mais il leur dit: Je suis vostre portion, prenez donc garde vous tous qui estes les Prestres du Seigneur, quelle est la marque & distinction des Prestres, de peur que ceux qui ont part en la terre, semblent estre plutôt les Prestres de Pharaon que du Seigneur; car c'est Pharaon qui veut que les Prestres possèdent les biens de la terre, & qu'ils cultivent les champs & non les ames; & Jesus-Christ dit aux siens: Celuy qui n'aura renoncé generalement à tout ce qu'il possède, ne peut pas estre du nombre de mes Disciples... Selon Origene la fonction des Prestres de l'Eglise est seulement d'immoler Jesus-Christ, de prier pour les peuples. Et ailleurs: c'est, dit-il, une chose bien utile d'offrir aux Prestres Evangeliques les premices, le Seigneur l'a ainsi ordonné, que ceux qui servent à l'Autel, participent aux oblations de l'Autel. Origene sur le Sacrifice, Homil. 16. in Genes. Homil. 11. in num.

Dans ce même endroit il est souvent parlé d'Autel,

„ de Prestres, d'offrandes. Il ajoute, que c'est une  
 „ chose injuste & impie, que celuy qui adore Dieu,  
 „ qui sçait que les Prestres & les Ministres sont à  
 „ l'Autel, & qu'ils sont occupez ou à la Predication  
 „ de la parole de Dieu, ou au Ministère de l'Eglise,  
 „ n'offre pas au Prestre les premices des fruits de la  
 „ terre. Il se plaint aussi au même endroit de ceux  
 „ qui ayant reçu l'Eucharistie, ne la consomment pas  
 „ dans l'Eglise. Ceux, dit-il, qui déchirent l'Eglise  
 „ par leurs mauvaises doctrines, pensent pouvoir  
 „ manger les chairs sacrées hors le Temple de Dieu,  
 „ & hors la maison du Seigneur. Les Sacrifices de  
 „ ces gens-là sont des Sacrifices prophanes, parce  
 „ qu'ils sont faits contre la Loy du Seigneur. Il est  
 „ ordonné de les manger dans un lieu saint, il faut  
 „ qu'elles soient dans le Tabernacle du témoignage.  
 On voit l'usage des Eglises, & qu'elles estoient des-  
 tinées à la celebration des saints Mysteres, qu'il  
 n'estoit pas permis de sacrifier dans une maison  
 prophane. Ces Eglises estoient en des lieux secrets;  
 c'est pourquoy il dit contre Celse, *que c'est à tort*  
*que Celse blâme & desapprouve les Sacrifices des Chrè-*  
*tiens qui se font en secret.* Et ailleurs il explique da-  
 vantage les actions du Sacrifice, qu'on l'offroit en  
 reconnoissance des bienfaits reçus de Dieu, qu'on  
 le celebrait avec des prieres & des actions de gra-  
 ces, & que c'estoit par une priere mystique que le  
 pain devenoit le Corps de Jesus-Christ. *Nous tâ-*  
*chons, dit-il, de plaire au Createur, luy offrant avec*  
*prieres & actions de graces pour les biens qu'il nous a*  
*faits, nous mangeons les pains offerts en Sacrifice, qui*  
*sont faits le Corps du Seigneur par la priere.* Et dans  
 l'Homelie cinquième sur les Nombres, il nous ap-  
 prend qu'on disoit à la Communion la priere du  
 Centenier, qu'on s'humilioit devant Jesus-Christ  
 avant que de le recevoir. Quand, dit-il, vous

*Lib. 1. con-*  
*tra Celsum.*

recevrez cette viande sainte & incorruptible, quand vous recevez ce pain de vie, vous mangez & beuvez le Corps & le Sang de Jesus-Christ, lors Dieu loge dans vostre poitrine. Humiliez-vous donc, & dites avec le Centenier : Seigneur, je ne suis pas digne que vous veniez chez moy. Et dans l'Home- lie treizième, il marque combien on prenoit garde au temps des saints Mysteres qu'il ne tomba à terre la moindre miette de pain consacré, & qu'on se rendoit coupable d'une grande faute, s'il en tomboit quelque chose par negligence. Au Livre troisième sur Job, il parle de la priere que les Prestres faisoient pour les morts. Dans son Traité de la Priere, il dit que Jesus-Christ, Pontife de nos Oblations, prie avec nous, que les Anges prient avec luy, & que les Saints prient pour nous. On faisoit donc memoire des Anges & des Saints dans le Sacrifice. Il ajoûte qu'il faut purifier son cœur avant la priere, élever les mains en haut, estre à genoux ou debout, ne permettant qu'aux malades de prier assis ou couchez, & on adresse ses prieres à Dieu le Pere. En parlant du Sacrifice, il dit que c'est une action à laquelle les Anges sont presens, où l'on ressent la vertu de Jesus-Christ, celle du saint Esprit, & où se font les suffrages pour les morts.

Saint Denis Evêque d'Alexandrie mourut l'an 265. il avoit écrit des Lettres à Basilide, dont il nous en est resté une qui est imprimée dans le premier tome des Conciles; & au Canon deuxième il parle des Eglises & des dispositions pour recevoir l'Eucharistie. Il ne veut pas que les femmes entrent dans le Temple, ny qu'elles reçoivent l'Eucharistie au temps de leurs infirmités ordinaires, parce qu'il faut estre pur de corps & d'esprit pour entrer dans la Maison du Seigneur, & pour recevoir son Corps. Dans le Canon quatrième, il

*Saint Denis  
Evêque  
d'Alexandrie.*

laisse la liberté à ceux qui ont eue quelque illusion pendant le sommeil, de s'approcher ou de se retirer de l'Eucharistie, suivant les mouvemens de leur conscience. Nous avons aussi une autre Epître de ce Saint écrite au Pape Sixte, dans laquelle il parle d'un vieillard qui avoit esté baptisé par les Heritiques, & qui demandoit à recevoir de nouveau ce Sacrement dans l'Eglise Catholique, parce qu'il ne croyoit pas avoir esté bien baptisé. Cet Evêque en consultant le Pape sur cela, marque qu'il n'a osé baptiser cet homme, parce qu'il y avoit long-temps qu'il assistoit au Sacrifice, qu'il communioit, qu'il avoit répondu Amen, & qu'il avoit tendu la main pour recevoir le pain celeste. Ces passages nous apprennent qu'il y avoit des Eglises, & qu'il falloit beaucoup de pureté & de disposition même du corps pour recevoir l'Eucharistie, qu'on offroit le Sacrifice, que le peuple répondoit *Amen* aux prieres qui s'y faisoient, & principalement en recevant le Corps de Jesus-Christ qu'on mettoit dans la main.

*S. Pierre  
d'Alexan-  
drie.*

Nous avons les Canons Penitentiaux de Pierre d'Alexandrie, qui eut la teste tranchée la neuvième année de la persécution de Diocletien l'an 311. de Jesus-Christ. Dans ces Canons il est dit qu'il est juste de faire participans de la Communion du Corps & du Sang de Jesus-Christ, des prieres de l'Eglise & de la parole de Dieu; ceux qui après avoir esté vaincus, sont retournez au combat, & ont esté mis en prison. Ce Saint reduit la Liturgie ou l'Office de la Messe à trois choses, aux prieres, aux instructions, & à la Communion. Dans le dernier Canon il approuve les jeûnes des Mercredis & des Vendredis, à cause que ce fut le Mercredi que les Juifs prirent la resolution de livrer Jesus-Christ à la mort, & le Vendredi à cause qu'il a souffert ce

*Can. 8.*

*Can. 12.*

jour-là ; & puis il ajoûte, que le jour de Dimanche est un jour de joye, parce que Jesus-Christ est ressuscité en ce jour-là, c'est pourquoy nous ne faisons point nos prieres à genoux en ce jour ; ce qui marque le respect qu'on avoit pour le Dimanche à cause que c'estoit faire memoire de la Resurrection du Seigneur ; les assemblez en ce jour, la situation des Fideles au temps du Sacrifice, ils estoient debout à l'Eglise, au lieu que les autres jours ils y assistoient à genoux.

Saint Athanase fut une des grandes lumieres de S. Athanase l'Eglise d'Alexandrie, il fut élu Evêque de ce Siege l'an 326. & nous trouvons dans ses écrits plusieurs choses qui ont raport à la celebration des saints Mysteres. Lorsque le Comte Heraclius eut publié un Edit de l'Empereur Constance, qui permettoit qu'on poursuivit S. Athanase, il dit que quelques libertins estant entrez dans l'Eglise pour se saisir de luy, ils rompirent les voiles, les bancs, & les ornemens de l'Eglise, briserent la Chaire Episcopale. Ces choses estoient donc dans l'Eglise. Dans l'Apologie qu'il écrivit après qu'il eut esté chassé de son Siege, & qu'il adressa à l'Empereur Constance, on l'avoit accusé d'avoir celebré les saints Mysteres dans la grande Eglise, avant qu'elle fut consacrée ; & il s'excuse sur l'affluence du peuple qui estoit venu à Alexandrie le jour de la Feste de Pasques, que les anciennes Eglises estoient trop petites & en tres-petit nombre, le peuple demandant de s'assembler dans la grande Eglise, il n'avoit pu obliger les peuples à n'y pas consentir. Cela prouve la Dedicace des Eglises avant que d'y celebrer les saints Mysteres. Dans la seconde Apologie il dit : Que les Thrônes des Evêques estoient ornez d'une maniere particuliere, que le peuple communioit sous les deux especes, & que dans les Eglises d'E-

„ gypte les Diacres n'y administroient pas le Calice  
 „ aux peuples comme dans beaucoup d'autres en-  
 Page 785. „ droits ; mais que cette fonction estoit reservée aux  
 „ Prestres, & que l'on regardoit comme tres-saint le  
 „ lieu où l'on conservoit l'Eucharistie ; que tout le  
 „ peuple répondoit *Amen* à haute voix, lorsqu'on  
 „ celebroit le Sacrifice. Dans la Lettre du Synode  
 „ d'Alexandrie, on y voit que l'on cachoit soigneu-  
 „ sement l'Eucharistie à ceux qui n'estoient pas ini-  
 „ tiez ; on regardoit comme une grande impieté de  
 „ briser un Calice, & de répandre le Sang de Jésus-  
 „ Christ, qu'on ne consacroit l'Eucharistie que le Di-  
 „ manche, & qu'il n'y avoit que les Prestres ordon-  
 „ nez pour cela qui la pouvoient consacrer & distri-  
 „ buer. Dans l'Épître aux Orthodoxes, il dit que l'on  
 „ offroit l'Eucharistie sur un Autel de bois ; c'est en  
 „ rapportant la fureur des Ariens qui briserent cet  
 „ Autel ; qu'il y avoit des sieges pour le peuple dans  
 „ les Eglises, qu'il y avoit des voiles ou rideaux pour  
 „ cacher les divins Mysteres aux profanes pendant le  
 „ Sacrifice. Il y fait aussi mention de l'encens qu'on y  
 „ brûloit, des cierges qu'on allumoit & des chande-  
 „ liers. Dans un autre endroit il rapporte que c'é-  
 „ toit une coutume ancienne de reciter pendant le  
 „ Sacrifice les noms des Evêques qui estoient morts  
 „ dans la Communion Catholique ; que les Pseu-  
 „ mes que l'on chantoit dans l'Eglise, ne se chan-  
 „ toient que par un seul.

De Sent.  
 Dyon. p.  
 550.

Pierre  
 d'Alexandrie.

J'ajouteray à ces remarques de S. Athanase, ce  
 qui est dans une Lettre de Pierre d'Alexandrie, qui  
 succeda à S. Athanase en 371. dans laquelle il dé-  
 crit les violences des Ariens, & leur sacrilege dans  
 l'Eglise : *Qu'ils avoient fait entrer dans la grande  
 Eglise de S. Thomas des soldats qui avoient violé les  
 Vierges, fait danser sur l'Autel un jeune homme, de  
 l'avoir fait monter dans la Chaire du Predicateur, où*

il avoit prononcé mille impietez, d'avoir voulu placer Lucius Arien dans le Siege Episcopal. Cette Lettre est rapportée par Theodoret, lib. 4. hist. ch. 22.

Timothée d'Alexandrie succeda à Nicene dans le Siege de cette Eglise. Il mourut l'an 397. Nous avons ses réponses à quelques Consultations, dans lesquelles il y en a quelques-unes qui parlent des pratiques de l'Eglise au sujet de l'Eucharistie. Dans la troisième réponse, il veut bien qu'on laisse approcher des saints Mysteres les Energumenes, pourvu que le Demon ne les porte pas à découvrir ces Mysteres, ny à les blasphemer. Dans la cinquième, il conseille aux personnes mariées de se contenir le jour de la Communion. Dans la septième, il ne veut pas que les femmes communient au temps de leurs infirmités ordinaires. Dans la neuvième, il rapporte que le Diacre saluoit le peuple, & qu'il faisoit retirer ceux qui ne communioient pas, en disant : Que ceux qui ne communient pas se retirent. Il permet dans la quatorzième réponse d'offrir le Sacrifice pour ceux qui se tuënt par frenesie. Et dans la seizième on luy avoit demandé si une personne qui jeûne pour communier, ayant avalé par hazard quelque gousse d'eau en se baignant ou en lavant sa bouche, doit communier ou non ; & il répond qu'elle le doit, d'autant plus que c'est le Demon qui se sert de cet artifice pour l'empêcher de communier.

Je mets S. Isidore de Damiette dans le rang des Auteurs de l'Eglise d'Alexandrie, parce qu'il estoit Prestre de Damiette en Egypte, & par consequent dans l'étendue du Patriarchat d'Alexandrie. Il fleurissoit en 435. Nous avons un grand nombre d'Epîtres de ce Saint. Je rapporteray succinctement ce qui a le plus de rapport à la celebration des saints Mysteres. Dans le premier Livre de ses Let-

S. Isidore  
de Damiet-  
te.

Lib. 1. Ep.  
112.

- tres, il parle des habits que portoient les Prestres & le Diacre au temps du Sacrifice. *Les Diares avoient l'étole, & les Evêques avoient une espece de manteau de laine qui leur cachoit le col & les épaules, qu'ils quittoient quand on commençoit à lire l'Evangile.* Il dit aussi que le saint Esprit fait le vin le Sang de Jesus-Christ. Ailleurs il décrit la magnificence des Temples, les richesses des Eglises, qu'elles estoient tres-richement parées, tres-superbes & tres-ornées. Il raporte que l'Evêque dans les saints Mysteres, souhaitoit la paix au peuple, & que l'assemblée luy répondoit : *Qu'elle soit avec vous.* Au Livre deuxième de ses Epitres, il dit que la coutume permettoit aux femmes de chanter dans l'Eglise; mais il les avertit que si elles abusoient de cette pratique pour faire admirer la douceur & la beauté de leur voix, elles n'estoient pas moins coupables que si elles chantoient des chansons profanes, & qu'il leur falloit défendre de chanter à l'avenir dans l'Eglise. Dans un autre endroit il raporte qu'on consacroit sur une nappe d'Autel le Corps de Jesus-Christ; & marque qu'il est aussi indubitablement sur la nappe de l'Autel après la consecration, qu'il estoit dans le linceul de Joseph d'Arimathie. Le Ministre des
- Ep. 123.*  
*Lib. 1. Ep.*  
 48.
- Lib. 1. Ep.*  
 74.
- Ep. 246.*
- Lib. 3. Ep.*  
 725.
- „ Prestres, dit-il, qui consacrent les dons divins sur  
 „ un linge net qu'ils étendent sur l'Autel, est le même  
 „ que celui de Joseph d'Arimathie envers Jesus-  
 „ Christ; car comme ce Sénateur enveloppa dans un  
 „ linge, & ensevelit dans le tombeau le Corps du  
 „ Seigneur, par lequel toute la nature humaine a  
 „ recueilly le fruit de la Resurrection; ainsi lorsque  
 „ nous sanctifions sur le linge le pain qui est offert,  
 „ nous le trouvons indubitablement le Corps de  
 „ Jesus-Christ, & il répand sur nous, comme d'une  
 „ source, l'immortalité que le même Sauveur ense-  
 „ vely par Joseph d'Arimathie, daigna nous donner,

Après qu'il fut passé de la mort à la vie par sa Resurrection. Il marque aussi la memoire qu'on faisoit des Martyrs dans le Sacrifice, qu'on l'offroit sur leurs Reliques, qu'on érigeoit des Autels à leur honneur, qu'on y faisoit des offrandes.

Une autre grande lumiere de l'Eglise d'Alexandrie a esté S. Cyrille, surnommé d'Alexandrie, parce qu'il estoit Evêque de ce Siege; il presida au Concile d'Ephese en qualité de Legat du Pape Celestin, & comme Patriarche de la premiere Eglise après celle de Rome. Ce Saint dans la plûpart de ces Ouvrages combat Nestorius, qui disoit qu'il y avoit deux personnes en Jesus-Christ, que Marie estoit mere de l'Humanité, & non pas de l'Homme-Dieu; & pour cela il dit que si dans nos Mysteres la Divinité & l'Humanité de Jesus-Christ ne faisoient pas une même personne, nous ne mangerions en l'Eucharistie que la chair d'un simple homme, qu'on y adoreroit qu'un pur homme, que cette Humanité ainsi separée de la Divinité ne pourroit nous vivifier; ce qui nous apprend combien on estoit persuadé de la realité, & la devotion qu'on rendoit à Jesus-Christ dans ce Sacrement. Jesus-Christ, dit-il, a livré son Corps pour la vie de tous, & puis il nous communique de nouveau la vie au-dedans de nous par ce même Corps. Car après que ce Verbe divin & vivifiant s'est revêtu de la chair, il l'a renduë participante du bien qui luy est propre; sçavoir, de la vie, & estant étroitement joint à elle par une maniere d'union qui est ineffable, il l'a renduë vivifiante, ainsi que luy-même est vivifiant par sa nature; c'est pourquoy le Corps de Jesus-Christ est vivifiant par sa nature. Ailleurs il dit qu'on faisoit sortir les Catecumes au temps du Sacrifice, qu'à la Communion on crioit *Sancta Sanctis*. Nous chassons de l'Autel les Catecu-

*Ep. 394.**S. Cyrille  
d'Alexan-  
drie.**“ Lib. 4. in  
Joan.**Lib. 12. in  
Joan.*

„ menes, & après qu'ils ont esté baptisez, & remplis  
 „ du S. Esprit, il n'y a plus rien qui les empêche de  
 „ toucher nostre Sauveur Jesus-Christ; c'est pourquoy  
 „ les Ministres des divins Mysteres disent à haute  
 „ voix à ceux qui veulent participer à l'Eulogie My-  
 „ stique, les choses saintes sont pour les Saints. On  
 „ ne communit que dans l'Eglise. Ceux qui ont esté  
 „ baptisez s'ils sont paresseux d'aller à l'Eglise pour  
 „ recevoir l'Eucharistie, ils se privent eux-mêmes de  
 „ la vie éternelle. Il explique comment Jesus-Christ  
 „ est immolé dans le Sacrifice. Ce Mystere dont nous  
 „ parlons est terrible, ce qui s'y passe est étonnant.  
 „ L'Agneau de Dieu qui efface les pechez du monde  
 „ y est sacrifié; le Pere s'en réjouit, le Fils y est vo-  
 „ lontairement immolé non plus par ses ennemis,  
 „ mais par luy-même, afin de faire connoître aux  
 „ hommes que les tourmens qu'il a endurez pour leur  
 „ salut, ont esté tous volontaires. On gardoit l'E-  
 „ charistie: J'apprens qu'il y a des personnes qui  
 „ osent dire que l'Eucharistie ne peut communiquer  
 „ aucune sainteté à ceux qui la reçoivent, si on la  
 „ garde d'un jour à l'autre. Il faut certes que ceux qui  
 „ avancent ces discours ayent perdu le sens; car Jesus-  
 „ Christ n'est point sujet à aucune alteration, & son  
 „ saint Corps n'est point susceptible de changement;  
 „ mais la vertu & la force de la benediction, & la  
 „ grace vivifiante que le Corps de Jesus-Christ ren-  
 „ ferme toujourns en soy-même, y est immuable &  
 „ perpetuelle. On disoit en donnant la communion  
 „ que le Corps & le Sang de Jesus-Christ donne la  
 „ vie éternelle. Si le Corps de Jesus-Christ estant  
 „ une nourriture, & son Sang un breuvage, Jesus-  
 „ Christ n'est simplement qu'un homme, ainsi que le  
 „ veulent les Nestoriens, pourquoy dit-on à ceux  
 „ qui s'approchent de la sacrée Table, que ce Corps  
 „ & ce Sang leur donnera la vie éternelle: Mais ce

*Lib. 3. in*  
*Joan.*

*Homil. in*  
*mystic.*  
*canam.*  
*Tom. 5.*  
*Part. 2.*

*Ep. ad*  
*Calosy-*  
*rium.*

*Homil. in*  
*mystic.*  
*canam.*

qu'il ajoûte est bien remarquable pour le Sacrifice, & pour la maniere dont Jesus-Christ y existe. Comment le Corps de Jesus-Christ, pourroit-il estre divisé & distribué à tant de personnes, dans tous les endroits de la terre, sans recevoir aucune diminution en luy-même, s'il n'estoit un Dieu? Recevons donc le Corps de la vie même qui a bien voulu habiter dans nostre corps pour l'amour de nous, & beuvons son sacré Sang pour obtenir la remission de nos pechez, & la participation de l'immortalité qu'il possède, croyant en même temps qu'il est tout ensemble luy-même le Prestre qui sacrifie & l'Hostie sacrifiée, celui qui offre & celui qui est offert, celui qui reçoit & celui qui donne. On trouve plusieurs semblables expressions dans ce Pere. J'ajoûteray à ces Auteurs un autre Evêque d'Alexandrie nommé Euloge, à qui saint Gregoire Pape écrivit une belle Lettre pour le louer du zele avec lequel il avoit défendu la Foy de l'Eglise contre les Agnoïtes: *Qu'il entendoit en sa personne la voix de S. Marc, qui retentissoit dans toute l'Eglise, & entroit jusques dans le Sanctuaire, & qu'il le consideroit comme une organe de Dieu qui faisoit entendre la verité dans toute la terre.* Euloge fut élu Patriarche d'Alexandrie l'an 681. il a écrit contre les Novatiens, Photius en raporte des extraits, entr'autres: *Que le Sacrifice venerable du Corps de Dieu que nous celebrons, ne consiste pas en plusieurs Sacrifices differens; mais il renouvelle seulement la memoire de l'Hostie qui a esté immolée une seule fois. Faites cecy, dit Jesus-Christ, en memoire de moy. Et l'Apôtre dit aussi: Toutes les fois que vous le faisons, nous annonçons la mort du Seigneur.* Ce qui marque que le Sacrifice de la Messe est la même chose que celui de la Croix, qu'il en renouvelle la memoire, & qu'il contient le même Corps de

*Euloge d'Alexandrie.  
Lib. 8. Epist.  
82.*

*Apud Photium cod.  
280. ex lib.  
5. adv. Novatianum.*

Jesus-Christ immolé. Voilà ce qu'il a de plus considerable dans les anciens Auteurs qui ont vécu dans l'Eglise d'Alexandrie au sujet du Sacrifice. Passons presentement aux Liturgies de cette Eglise qu'on nous a données au siecle dernier.

*Des Liturgies Arabes de l'Église d'Alexandrie.*

L'an 1603. Victorius Scialath Maronite, Moine du Mont-Liban, traduisit de l'Arabe en Latin trois Liturgies de l'Eglise d'Alexandrie & les fit imprimer à Rome. Ces trois pieces sont attribuées à trois Auteurs differens : La premiere est sous le nom de S. Basile ; la seconde sous celuy de S. Gregoire ; & la troisiéme porte le nom de S. Cyrille d'Alexandrie. Ce Traducteur prétend dans sa Preface sur ces Liturgies, qu'encore que ces Ouvrages portent les noms de ces trois Saints, on ne doit pas croire qu'ils en soient les Auteurs, parce que c'est une Tradition reçüe dans toute l'Egypte, que saint Marc a composé l'ordre de la celebration des saints Mysteres ; mais que depuis on y a ajoûté, ou retranché quelque chose, & c'est ce qu'ont fait les Saints auxquels on attribüé ces Liturgies. Ce Traducteur, veut même que ce fut saint Pierre qui dressa la Liturgie d'Alexandrie & qui la donna à S. Marc ; mais quoy qu'il en soit de cette Tradition, je diray seulement qu'au temps de S. Leon l'Eglise d'Alexandrie se conformoit assez à celle de Rome, puisque ce Pape dans sa Lettre à Dioscore, luy marque de faire réiterer le Sacrifice aux Festes solennelles, afin, dit-il, que l'Office de vostre Eglise & de la nostre soit uniforme. Et même ces Liturgies Arabes traduites par Scialath, ne peuvent estre des Saints auxquels on les attribüé, en la maniere que nous les avons, puisqu'on y fait memoire de ces Saints, & d'autres qui ont vécu depuis eux. Je veux seulement les rapporter toutes les trois le plus brièvement qu'il se pourra.

*Epist. 81.*

L'ordre de la premiere Liturgie d'Alexandrie est ainsi : Le Prestre prend des vestemens destinez pour le Sacrifice , & il fait des prieres en s'habillant , il reçoit les oblations , & les presente à Dieu par une priere qui est pour cela , on benit l'encens , puis se fait lecture de l'Epître qui est tirée de S. Paul , on prie pour toute l'Eglise , ensuite on lit l'Evangile qu'on encense , après lequel se disent plusieurs prieres , & on apporte les oblations sur l'Autel , le peuple se donne le baiser de paix , puis suit la Preface. Pour lors le Diacre commence par dire , *Attendite sistite vos , & orientem versus aspiciate* : Faites attention soyez debout , & vous tournez du côté de l'Orient. *Afferte misericordiam , & oblationem perfectam* : Ayez la paix & la reconciliation & vostre oblation sera parfaite. Le Prestre salüant le peuple , dit : *Dominus vobiscum omnibus* : Que le Seigneur soit avec vous tous. On répond , *& cum spiritu tuo*. Puis le Prestre dit , où sont vos pensées ? *Ubi mentes vestrae* ? & on répond , elles sont au Seigneur : *Sunt apud Dominum*. Le Prestre continuë , *Gratias agamus* ; & on répond , *Dignum & justum est*. Le Prestre reprend cette réponse : *Dignus & justus est. Dominus . . . per quem creata sunt omnia , qui adoratur ab universis sanctis*. Puis le Diacre à haute voix , que ceux qui sont assis se levent : *Qui sedent surgant* ; & le Prestre continuë sa Preface en faisant memoire des Anges : *Cui assistunt Angeli , Archangeli virtutes* : à ces paroles le Diacre avertit encore de regarder du côté de l'Orient , *Ad Orientem respiciate* ; & le Prestre ajoute : *Tu es cui assistunt Cherubim & Seraphim qui perpetuo laudant & dicunt* : à ces paroles le peuple chante trois fois *Sanctus . . . Plenum est cœlum & terra . . .* puis le Prestre le reprend trois fois , *Sanctus es vere Dominus . . .* & poursuit le Canon , & à la consecration il dit :

Premiere  
Liturgie  
d'Alexan-  
drie sous le  
nom de saint  
Basile.

*Exhibuit hoc Sacramentum pietatis, & voluit se tradere morti pro vita mundi, suspexit in cœlum ad se Deum Patrem suum & Dominum omnium & gratias egit.* Le peuple dit *Amen*. Le Prestre continuë, & *benedixit eum*; le peuple dit *Amen*: le Prestre reprend, & *sanctificavit eum*, on répond *Amen*; puis le Prestre continuë, & *fregit deditque dilectis suis Discipulis sanctis & Apostolis puris dicens, accipite & manducate ex eo omnes, Hoc est Corpus meum, quod pro vobis tradetur, & pro multis dabitur in remissionem peccatorum, hoc facite in meam commemorationem.* Le peuple répond *Amen*. Le Prestre ensuite consacre le Calice: *Atque etiam hunc Calicem post cœnam commiscuit cum vino & aqua, & gratias egit.* Le peuple répond *Amen*. Le Prestre, *benedixit eum*. Le peuple répond *Amen*. Le Prestre continuë ainsi: *Et gustavit eum, & dedit dilectis suis Discipulis & Apostolis puris dicens, accipite & bibite ex eo omnes, Hic est Sanguis meus novi Testamenti, qui effundetur pro vobis, & dabitur in remissionem peccatorum, hoc facite in meam commemorationem.* Le peuple répond *Amen*. Le Prestre leve les yeux au ciel avant la consecration, il étend ses mains sur le Calice en le benissant, & après qu'il a consacré il dit une priere, dans laquelle il fait memoire des Mysteres de Jesus-Christ. Le Diacre ensuite dit à haute voix; *Adorate Deum in timore & tremore*; puis le Prestre prie en secret demandant que le S. Esprit descende sur les dons. *Te adoramus & rogamus, ut descendat super nos Spiritus tuus sanctus & super tuas oblationes propositas, ut purificet illas & exhibeas sanctas sanctis tuis.* Et élevant sa voix, *Hunc panem faciat Corpus suum sanctificatum sibi Dominus Deus, dabitur in remissionem peccatorum...* Le peuple dit *Amen*. On prie pour l'Eglise & pour tous les Etats differens, on fait memoire des Saints, on prie pour les morts,

puis le Prestre rompt le pain, & en le rompant il fait une priere, & puis suit la Communion. Le Prestre la donne, & dit : *Corpus Sacro-sanctum & pretiosus Jesu Christi Filii Dei*. Le peuple répond *Amen. Sacro-sanctum & aeternum Corpus & Sanguis verus Jesu Christi Filii Dei, Amen. Hoc est vere Corpus Emmanuëlis Dei nostri, Amen. Credo, Credo, & Confiteor usque ad extremum Spiritum: Hoc esse Corpus vivificum quod Filius Dei assumpsit à Domina & sancta & pura Marià. C'est le Corps saint & sacré de Jesus-Christ Fils de Dieu, & son precieux Sang, & on répond Amen*. Puis tout le monde fait cet acte de Foy de la presence & de la grandeur de Jesus-Christ : *C'est le vray & sacré Corps d'Emmanuël nostre Dieu, je le croy, je le croy, je le confesse jusqu'au dernier soupir de la vie, qu'il est le Corps vivifiant que le Fils de Dieu a pris de la sainte & pure Marie*. Ensuite on fait les actions de graces pour la Communion, les prieres, la benediction que le Prestre donne au peuple, &c. le pain beny.

La seconde Liturgie que Scialath a traduit est sous le nom de S. Gregoire. Ce Religieux écrit qu'elle a esté composée par S. Gregoire le Theologien qui fut Evêque de Nazianze ; peut-estre est-elle de quelque Gregoire Evêque d'Alexandrie. Voicy l'ordre de cette Liturgie. Le Prestre prepare les oblations, les presente à Dieu, dit l'Oraison du voile, *Oratio veli*, on se donne le baiser de paix, *Oratio pacis*, & on dit la Preface qui commence ainsi par le Prestre : *Amor Dei Patris & gratia Filii unigeniti, & communicatio Spiritus sancti cum omnibus vobis. &c. Et cum spiritu tuo*. Le Prestre demande à quoy on s'applique, *Ubi mentes vestra*, & le peuple répond qu'on pense au Seigneur, *Habemus ad Dominum*. Le Prestre recommande l'action de graces, *Agite Deo gratias*, & on dit, *Dignum & justum*

*La seconde  
Liturgie de  
l'Eglise  
d'Alexan-  
drie.*

est. Puis le Prestre dit trois fois, *Vere dignum & iustum est*, & continuë la Preface dans laquelle il fait mention des perfections & de la grandeur de Dieu, des Anges, & le Diacre avertit pour lors d'estre debout, *Qui sedetis, surgite*, & de se tourner vers l'Orient, *respice ad Orientem*. Après la Preface le peuple dit *Sanctus, Pleni sunt cæli... Benedictus*; cela est à la marge, & peut-estre qu'on l'y a ajoûté: le Prestre dit aussi trois fois *Sanctus*, puis le Canon, & pour consacrer il dit: *Nam in eâ nocte in qua traditus es pro voluntate & potestate tua solus accepisti panem in manus tuas sanctas, illibatas immaculatas, beatas vivificantes, & suspexisti in cælum ad Patrem tuum Deum & Dominum omnium, & gratias egisti*. Le peuple répond *Amen*. *Et sanctificasti illum*, le peuple *Amen*. *Et divisisti illum*, R. *Amen*. *Et dedisti dilectis tuis venerabilibus Discipulis sanctis & Apostolis dicens, accipite comedite ex eo omnes. Hoc est Corpus meum, quod offerretur pro vobis, & pro multis tradetur in remissionem peccatorum. Hoc facite in meam commemorationem*. Le peuple répond *Amen*. Puis le Prestre, *Ita etiam postquam comederunt accepisti Calicem, & miscuisti eum ex fructu vinea & aquâ & gratias egisti*. On répond *Amen*. *Et gustasti ex illo*, R. *Amen*. *Et dedisti illum dilectis tuis venerabilibus Discipulis sanctis, & Apostolis tuis dicens, accipite bibite ex eo omnes. Hic est Sanguis meus novi Testamenti, qui effundetur pro vobis & pro multis tradetur in remissionem peccatorum. Hoc facite in meam commemorationem*, le peuple répond *Amen*. *Hoc est in veritate*: Cela est vray. Ensuite le Prestre offre à Dieu le Corps de son Fils: *Offerimus tibi ex iis qua tua sunt per omnia*; & le Diacre avertit d'adorer Dieu, *Adorate Deum*; & le Prestre demande que le saint Esprit descende: *Mitte super nos gratiam Spiritus sancti*

*sancti tui qui purificet, & commuet has propositas oblationes in Corpus & Sanguinem liberationis nostra & hic fiat panis Corpus Sacro-sanctum tuum. . . detur in remissionem peccatorum & in vitam aeternam sumentibus eum.* Le peuple dit *Amen*. Ensuite on prie pour les vivans & pour les morts; le Prestre prie pour soy, il rompt le pain, dit l'Oraison Dominicale, & distribuë la Communion; en la donnant il dit: *Corpus Sacro-sanctum, Sanguis praeiosus Filii Dei*. C'est le sacré & le saint Corps, & le précieux Sang du Fils de Dieu; le peuple répond *Amen*. On y fait l'adoration & la profession de Foy, comme dans l'autre, puis suit l'action de graces.

La troisième Messe que Scialath a traduite de l'Arabe est celle de S. Cyrille d'Alexandrie. Elle commence à la Preface, parce que tout ce qui la precede se prend de la Messe de S. Basile. Le Prestre dit: *Dominus vobiscum. R. Et cum spiritu. Ubi mentes vestrae? R. Habemus agite Deo gratias.* Puis la Preface, ensuite on fait des prieres pour toute sorte de personnes, on recite le Canon, & à la consecration il dit: *Qua nocte traditus est. . . Accipit panes in manus suas sanctas, & illibatas immaculatas & beatas, vivificantes, & suspexit caelum ad te patrem suum & Deum omnium & gratias egit.* Le peuple répond *Amen. Et benedixit illum. R. Amen. Et dedit sanctis Discipulis & Apostolis puris, dicens accipite & comedite ex eo omnes, hoc est Corpus meum quod pro vobis & pro multis tradetur in remissionem peccatorum: Hoc facite in meam commemorationem. . . similiter post cenam commiscuit vino & aqua, & gratias egit.* Le peuple répond *Amen. Bibite ex eo omnes, Hic est Sanguis meus novi Testamenti qui effundetur pro vobis, & pro multis tradetur in remissionem peccatorum.* Le Diacre dit, qu'on adore Dieu avec crainte & ferveur: *Adorate Deum cum timore.* Le Prestre

*Liturgie de  
S. Cyrille  
d'Alexan-  
drie.*

fait une priere, ensuite il invoque le saint Esprit...  
*Emitte super nos & super has oblationes Spiritum  
 sanctum ut sanctificentur & commutentur.* Et élevant  
 sa voix: *Fac Panem hunc Corpus sanctum Christi,  
 Amen.* On rompt le pain consacré; on recite  
 l'Oraison Dominicale, & puis suit l'adoration du  
 Corps de Jesus-Christ, & la Communion.

Ce qu'on peut remarquer sur ces Liturgies, c'est  
 qu'elles sont assez conformes à tout ce que nous  
 avons rapporté des Auteurs qui ont vécu dans l'Egli-  
 se d'Alexandrie. Tout ressent assez l'antiquité, & il  
 n'y a aucune priere ny ceremonie qu'on ne trouve  
 dans les Peres que nous avons rapportez. L'ordre  
 & la disposition de l'Eglise & de l'Autel sont dans  
 S. Athanase, aussi-bien que l'encens & les cierges.  
 Le Canon, la Communion & les autres actions du  
 Sacrifice sont assez semblables aux autres Liturgies.

### Liturgie de l'Eglise d'Antioche.

*Ep. 18.*  
**L'**Eglise d'Antioche a la gloire d'avoir esté fon-  
 dée par S. Pierre, d'avoir esté instruite & éclai-  
 rée par les predications de S. Paul & de S. Barnabé,  
 & elle a mérité, comme dit le Pape Innocent I. de  
 recevoir du Concile de Nicée la jurisdiction sur tout  
 un Diocèse, & cette dignité ne luy a point tant esté ac-  
 cordée à cause de la grandeur de la Ville d'Antioche,  
 que parce qu'elle a esté le premiere Siege de S. Pierre,  
 & qu'elle a mérité qu'on y fit la plus celebre assem-  
 blée des Apôtres; de sorte, dit ce Pape, qu'elle ne ce-  
 deroit pas à l'Eglise de Rome, si ce n'est que celle-cy  
 a eu la fin & la consommation de ce que l'autre n'a eue  
 qu'en passant. C'est donc la maniere qu'on celebroit  
 les saints Mysteres dans cette fameuse Eglise, qu'il  
 nous faut presentement rechercher dans les Au-

teurs qui ont esté les témoins & les Ministres de ces choses. Je commenceray par un de ses plus Anciens Evêques, c'est saint Ignace.

Saint Ignace succeda à Evode en la Chaire de l'Eglise d'Antioche l'an 70. de Nostre Seigneur il estoit contemporain des Apôtres, Disciple particulier de S. Jean l'Evangeliste, & il avoit vû & connu Jesus-Christ comme il le dit. Nous avons de ce Saint plusieurs Epîtres; les unes sont rejeettées de tout ce qu'il y a de Sçavans, comme estant fausses & supposées; mais il y en a quelques autres, que presque tout ce qu'il y a d'habilles gens avouë & reconnoît estre de luy, parce qu'on y trouve des passages qui ont esté citez par les anciens Peres, & qui sont attribuez à S. Ignace. Nous ne rapporterons que des endroits tirez des Epîtres qui sont reconnues estre veritablement de ce Saint: je commence par l'Epître adressée aux Tralliens, dans laquelle ce Saint parle d'Autel, d'Evêques, de Prestre: *Celuy*, dit-il, *qui est au dedans de l'Autel est pur & sans peché, & partant il obéit à l'Evêque & aux Prestres; mais celui qui est hors de l'Autel, c'est celui qui fait quelque chose sans l'Evêque, & les Prestres & les Diacres & celui-là est pire qu'un infidele.* Mais parce qu'il s'est trouvé des gens qui ont voulu dire que S. Ignace parloit d'un Autel Mystique, sçavoir l'Eglise; je veux produire un passage dans lequel on reconnoitra incontestablement que par l'Autel il a entendu la sainte Table sur laquelle on celebre l'Eucharistie. Quoy qu'on pourroit dire que si S. Ignace appelle l'Eglise du nom d'Autel, c'estoit parce que la vraye Eglise n'a jamais esté sans un Autel & sans un Sacrifice. C'est dans l'Epître aux Ephesiens où il dit: *Que celui qui n'approche point de l'Autel, est privé du pain de Dieu. Nisi quis intra altare sit, privatur pane Dei.* Voicy le pain de Dieu joint à l'Autel

*S. Ignace  
Evêque  
d'Antioche  
sur la Li-  
turgie.*

sur lequel il est sacrifié par le Prestre, & ensuite distribué, & ce Saint veut établir l'utilité qu'il y a de se trouver dans les Assemblées des Fideles, parce qu'on y participe aux saints Mysteres, ce qu'on n'accorde point à ceux qui ne s'y trouvent point; c'est ce qui paroît encore mieux dans l'Epître à ceux de Philadelphie, où il dit: *Assemblez-vous tous en commun pour participer à une même Eucharistie; car il n'y a qu'une seule & même chair de Nostre-Seigneur Jesus-Christ, & un seul & même Calice dans l'unité de son Sang, il n'y a qu'un Autel comme il n'y a qu'un Evêque avec son Clergé, composé des Prestres & des Diacres qui sont serviteurs de Dieu avec moy.* On ne peut pas marquer plus clairement l'unité d'une Victime, d'un pain, un Calice, un Autel, un Evêque accompagné du Clergé. Dans l'Epître à ceux de Smyrne, il refute l'erreur de ceux qui nioient que Jesus-Christ eût une veritable chair & qu'il eût souffert réellement: Il dit, *Que ces Heretiques se separoient des prieres de l'Eglise & de l'Eucharistie, ne croyant pas qu'elle fût la chair de Jesus-Christ qui avoit esté attachée pour nous à la Croix, & depuis ressuscitée.* Theodoret rapporte ce passage.

*Epist. ad  
Smyrn.*

*Dialog. 3.*

Dans la Syrie qui estoit du ressort du Patriarchat d'Antioche. Saint Ephrem Diacre de l'Eglise d'Edesse nous apprendra aussi quelque particularité de la Liturgie; sçavoir, que dans la Communion on y reçoit Jesus-Christ tout entier, qu'il faut une grande foy, & une grande pureté pour en approcher, qu'il ne faut pas juger de ce Sacrement par les sens, ny par le raisonnement. Celuy, *di-il*, qui voit par l'œil de la Foy, contemple manifestement & clairement le Seigneur, & avec une ferme & pleine croyance, il mange le tres-saint Corps, & boit le tres-sacré Sang de l'Agneau sans tache, qui est l'u-

*De natura  
Des curio-  
se non  
scrutanda.*

nique Fils du Pere celeste, sans vouloir approfondir  
 par une vaine curiosité, les Mysteres d'une Foy qui  
 est toute sainte & toute divine. . . Ne sçavez-vous  
 pas que si vous entrez en curiosité dans cette recher-  
 che, vous ne porterez plus le nom de Fidele, mais  
 de curieux. Contentez-vous de participer avec une  
 Foy pleine & entiere au Corps & au Sang immacu-  
 lé de vostre Maistre, sans douter que vous ne man-  
 giez entierement ce divin Agneau qui a racheté les  
 pechez du monde. Theodoret Evêque de Cyr, ville  
 de Syrie, éloigné d'Antioche d'environ 20. lieues,  
 dit plusieurs choses qui ont assez de raport à nostre  
 sujet, je me contenteray de ce qu'il nous apprend,  
 que dans le Village nommé Homere, où le Divin  
 Maris avoit bâti une petite maison, il s'y enferma,  
 & y demeura sept ans; il conserva toujourns son corps  
 & son ame chastes: or comme il y avoit long-tems  
 qu'il souhaitoit de voir offrir le spirituel & mystique  
 Sacrifice, il me pria un jour de vouloir presenter à  
 Dieu dans sa Cellule cette oblation sainte du don  
 divin qu'il a fait aux hommes, ce que je luy accor-  
 day volontiers: J'envoyay querir des Vases sacrez  
 dans l'Eglise du Bourg qui n'est pas loing, & me  
 servant des mains des Diacres au lieu d'Autel, j'of-  
 fris le mystique, le divin & le salutaire Sacrifice,  
 durant lequel ce saint homme estoit si transporté  
 d'une joye toute spirituelle, qu'il s'imaginoit estre  
 dans le Ciel, & disoit depuis n'avoir jamais reçu  
 en toute sa vie une si sensible consolation.

*Theodores  
 mort l'an  
 470.*

Nous avons aussi Anastase Sinaïte qui fut Pa-  
 triarche d'Antioche en 598. qui dit plusieurs choses  
 touchant la Liturgie, entr'autres: Assistez modeste-  
 ment devant Dieu, & avec une veritable compon-  
 ction de cœur confessez-luy vos pechez par l'entre-  
 mise des Prestres, ne rougissez point de condamner  
 vos mauvaises actions, passez saintement le tems

*Orat. de sa-  
 cra Synaxi.*

„ dans l'Eglise; le Prestre dit élevez vos cœurs en  
 „ haut, & nous luy répondons, nous les avons éle-  
 „ vez vers le Seigneur. Que dites-vous? que faites-  
 „ vous? vostre esprit est attaché aux choses mortelles...  
 „ corrigez-vous, joignez vostre voix à celle du Prê-  
 „ tre qui prie pour vous, joignez vos travaux à ceux  
 „ du Prestre qui combat pour vous; vostre priere ne  
 „ sera puissante que quand vous vous joindrez au  
 „ Prestre... Après l'Oraison Dominicale, & après la  
 „ consecration, le Prestre leve en haut le pain de vie,  
 „ le montre à tous les assistans, & le Diacre crie à  
 „ haute voix: Faites attention, & aussi-tost le Prê-  
 „ tre dit, les choses saintes aux Saints. Mais comme  
 S. Chrysostome a esté long-temps Prestre d'Antio-  
 che avant qu'il fut Evêque de Constantinople, &  
 qu'il y a une fameuse Liturgie Grecque sous son  
 nom; il nous faut chercher dans ses Ecrits les Prie-  
 res & les Pratiques de la Liturgie, & on verra en  
 même-tems celle de ces deux grandes Eglises que  
 nous tirerons des Ecrits de ce grand Saint; je diray  
 seulement que S. Jerôme, S. Augustin, ny Theo-  
 doret ne l'appellent point Chrysostome, mais seule-  
 ment Jean de Constantinople. On ne sçait en quel  
 tems on luy a donné ce nom; on le trouve pour-  
 tant dans Proclus dans son Oraison de la Messe.

*La Liturgie  
 de S. Chry-  
 sostome  
 prouvée par  
 ses écrits.*

Il y a tant de choses dans S. Chrysostome au sujet  
 de l'Eucharistie, que la difficulté est plus grande à  
 faire le choix des passages, que non pas à en trouver;  
 je commence par l'idée qu'il donne du Sacrifice,  
 établissant que c'est Jesus-Christ luy-même qui l'of-  
 fre par le Ministère des Prestres. Ce n'est pas, dit-il,  
 „ la puissance des hommes qui agit sur ces choses que  
 „ l'on offre sur le saint Autel. Jesus-Christ qui opera  
 „ autrefois des merveilles dans la Cene qu'il fit avec  
 „ ses Apôtres, est le même qui les opere maintenant;  
 „ nous tenons icy la place de ses Officiers, & de ses

*Homil. 83.  
 in Math.*

Ministres ; mais c'est luy qui sanctifie ces offrandes & qui les change en son Corps & en son Sang. Et ailleurs : Vous autres Laïques, lorsque vous voyez le Prestre à l'Autel offrant à Dieu l'oblation sainte, ne pensez pas que ce soit le Prestre qui la luy offre ; mais que c'est Jesus-Christ même qui étend yiblement sa main pour offrir ce Sacrifice à Dieu son Pere. Et encore que vous n'entendiez pas sa voix, il parle par la bouche des Evangelistes : croyez donc que c'est icy cette même Cene ou Jesus-Christ estoit assis avec ses Apôtres, puisqu'il n'y a aucune différence entre ces deux Cenes ; car on ne peut pas dire que c'est un homme qui fait celle-cy, au lieu que c'est Jesus-Christ qui fait celle-là ; mais c'est Jesus-Christ qui fait l'une & l'autre. Il prouve que la Messe est le Sacrifice non-sanglant du Corps & du Sang de Jesus-Christ par l'exemple du Sacrifice d'Abraham. La main d'Abraham n'a pas immolé Isaac, mais sa volonté l'a immolé. Il est vray qu'il n'a pas plongé son épée dans le sein de ce cher fils ; mais il y a un Sacrifice qui s'accomplit même sans effusion de sang. Ceux qui ont esté instruits des Mysteres sacrez entendent bien ce que je dis. Or ce Sacrifice d'Isaac a esté accompli sans aucune effusion de Sang, parce qu'il devoit estre la figure du Sacrifice de l'Autel. Vous voyez l'image de ce Mystere tracée par avance dans l'ancienne Loy depuis tant de siècles, ne refusez donc pas maintenant d'ajouter foy à la verité même qui nous est présentée. Voilà ce qu'on peut dire aux Protestans. Ce Pere prouve aussi l'unité du Sacrifice. Il est bien vray que nous l'offrons tous les jours, mais nous ne le faisons qu'en memoire de la mort de Jesus-Christ, comme il n'y a qu'une seule Hostie, & non pas plusieurs ; & comment n'y en a-t-il qu'une & non pas plusieurs ? Parce qu'elle n'a esté offerte qu'une seule fois : de même

*Homil. 51.  
Martib.*

*Homil. 52.  
ad popul.  
Antioch.*

*Homil. 17.  
ad Heb.*

„ que dans l'ancienne Loy l'on ne presentoit qu'une  
 „ seule offrande tous les ans dans le lieu qu'on appel-  
 „ loit le Saint des Saints, le Sacrifice que l'on offre  
 „ maintenant dans l'Eglise est la figure de celuy de la  
 „ Croix, c'est-à-dire, de la mort de Jesus-Christ, &  
 „ l'oblation qui se faisoit autrefois dans la Loy, estoit  
 „ aussi la figure de même Sacrifice de la Croix, c'est-  
 „ à-dire, de la mort de Jesus-Christ; car nous n'of-  
 „ frons toujourns qu'un même Sacrifice, autrement si  
 „ c'estoient plusieurs Sacrifices, comme on l'offre en  
 „ plusieurs lieux, ce seroient plusieurs Christs; mais  
 „ cela n'est nullement vray, puisqu'en tous les lieux  
 „ où on offre, ce n'est qu'un seul Christ qui est tout en-  
 „ tier en un lieu, aussi-bien qu'en l'autre, n'ayant par  
 „ tout qu'un seul Corps. Et ailleurs: le Mystere que  
 „ nous celebrons à Pâque n'a rien de plus que celuy  
 „ qu'on celebre les autres jours, comme il est unique  
 „ c'est toujourns le même, la grace du S. Esprit qui l'o-  
 „ pere, est toujourns la même, & à quelque jour qu'on  
 „ la celebre c'est toujourns la Pâque. Vous entendez  
 „ bien ce que nous disons, vous qui estes initiés aux  
 „ sacrez Mysteres, & vous n'ignorez pas, que soit  
 „ qu'on offre le Vendredi ou le Samedi, ou le Diman-  
 „ che, ou dans les solemnitez des Martyrs, c'est tou-  
 „ jours la même Hostie qu'on immole, c'est toujourns  
 „ le même Sacrifice qu'on accomplit. Il marque l'ex-  
 „ cellence du Sacerdoce, & les dispositions avec les-  
 „ quelles le Prestre doit offrir le Sacrifice. Quelles  
 „ qualitez doit avoir celuy dont la fonction est d'être  
 „ intercesseur envers Dieu pour toute une Ville.  
 „ Mais que dis-je pour toute une Ville, pour toute  
 „ la Terre habitable, & pour obtenir le pardon des  
 „ pechez de tous les hommes, non-seulement des  
 „ vivans, mais même des morts? Lors donc qu'il  
 „ invoque le saint Esprit qu'il acheve ce Sacrifi-  
 „ ce redoutable, qu'il tient long-temps entre ses

*Homil. 5.  
 in 1. ad  
 Tim.*

*1. sb. 6. de  
 sacerdot.  
 c. 4.*

mains le Seigneur de tout l'Univers, je vous de-  
 mande en quel rang nous le devons mettre, Quel  
 zele & quelle pureté nous devons exiger de luy ?  
 considerez quelles doivent estre les mains qui ser-  
 vent à ce Ministère ? quelle est la langue qui pro-  
 nonce ces sacrées paroles ? & s'il y a chose au mon-  
 de qui doit estre si pure & si sainte que l'ame qui  
 reçoit ce divin Esprit ! Durant que le Prestre sacri-  
 fie ; les Anges y assistent avec luy : Tout le San-  
 ctuaire retentit de leurs acclamations , & l'en-  
 ceinte de l'Autel est toute remplie du chœur de  
 ces puissances celestes qui s'y assemblent pour ren-  
 dre honneur à celuy qui y repose. Ce que la con-  
 noissance que nous avons de la grandeur & de la  
 dignité de ce Sacrifice , suffit elle seule pour nous  
 faire croire. On y apprend le respect avec lequel les  
 Fideles assistoient au Sacrifice. L'Eglise, dit-il, est la  
 retraite des Anges & des Archanges, le Palais de  
 Dieu , & le Ciel mesme : & comme si l'on nous  
 ouvroit le Ciel, & qu'on nous y fit entrer, enco-  
 re que vous y vissiez un Pere ou un Frere , vous  
 porteriez trop de respect à un lieu si saint, pour  
 leur y dire la moindre parole : de mesme dans l'E-  
 glise vous ne devriez jamais y ouvrir la bouche,  
 que pour proferer les paroles spirituelles qu'on y  
 recite ; puisqu'il est vray que le Ciel se rencontre  
 aussi dans nos Eglises , si vous en doutez, regar-  
 dez cette Table , & considerez , à quel usage elle  
 est destinée. Representez-vous quel est celuy qui  
 doit y descendre, reverez & admirez par avance  
 un si auguste appareil. Car n'est-il pas vray que  
 si on regarde seulement le Thrône d'un Roy,  
 avant mesme qu'il y soit assis, l'esprit est touché  
 de quelque respect en attendant sa venue ? Com-  
 ment donc ne seriez - vous pas dans l'attention,  
 l'admiration, & la reverence, avant mesme que

Homil. 1  
 36. in A.  
 Cor.

„ cette heure étonnante d'offrir le Sacrifice soit arri-  
 „ vée, montez en esprit jusques dans le Ciel avant  
 „ qu'on tire les rideaux, & ces voiles qui couvrent  
 „ ce Sanctuaire, & avant que les Chœurs des Anges  
 „ soient descendus pour environner avec une sainte  
 „ magnificence les factez Autels.

*Homil. O-*  
*portes hare-*  
*ses esse post*  
*1. ad Cor.*

Ce saint Docteur réduit la Liturgie à trois actions  
 principales, aux Instructions & Lectures, aux prieres,  
 & à la Communion. C'est lors qu'il exhorte les riches à  
 nourrir les pauvres au sortir du Sacrifice. C'étoit, *dit-il*, une  
 ancienne pratique parmi les Fideles, qu'après qu'ils avoient  
 assisté aux assemblées, qu'ils avoient ouï les Instructions,  
 après les prieres; & quand ils avoient communiqué,  
 de faire un repas en commun. Voyons maintenant le détail  
 de chaque action de la Liturgie, on se préparoit au Sacrifice  
 par la pureté de conscience & en lavant ses mains.

*Homil. 52.*  
*in Matth.*

„ dans plusieurs Eglises qu'on a grand soin de laver  
 „ ses mains, & d'avoir des habits propres quand on  
 „ vient à l'Eglise : Ce n'est pas que je reprenne cet  
 „ usage ; mais je demande que l'on ait plus de soin  
 „ de purifier son ame, que de laver ses mains ou pa-  
 „ rer son corps.

*Homil. 3.*  
*in Epist.*  
*ad Colioff.*

„ L'Evesque entrant en l'Eglise salue  
 „ le peuple. Après que celui qui preside à l'Eglise  
 „ est entré, aussi-tost il dit : La paix soit avec vous.  
 „ On disoit aussi : Le Seigneur soit avec vous. Aussi-  
 „ tost que nous avons commencé à dire : Le Sei-  
 „ gneur soit avec vous, le peuple répond : Et avec

*Homil. 36.*  
*in 1. Cor.*

„ vostre Esprit. Il explique le sens de ce salut & de

*Homil. 18.*  
*in 1. Cor.*

„ cette réponse du peuple. Dans les redoutables  
 „ Mysteres, comme le Prestre prie pour le peuple,  
 „ aussi le peuple fait des prieres pour le Prestre ; car  
 „ ces paroles : Et avec vostre Esprit, ne signifient  
 „ autre chose. Nous avons les Collectes, & le nom-

*Homil. 72.*  
*in Matth.*

„ bre des Oraisons marqué. Nous faisons d'abord

une priere sur les Energumenes.... la seconde est pour les Penitens.... & la troisieme est pour vous. C'estoit pour les Fidelles, Avant que de faire ces Prieres : Le Diacre dit prions pour les Catecumenes.... & il est necessaire de s'adresser à Dieu & de le prier pour les Fideles, pour les Evêques, pour les Prestres, pour les Rois, pour les Magistrats, pour tout l'Univers,

Les Prestres de l'Eglise, dit-il en un autre endroit, lorsqu'ils assemblent les Fideles gemissent devant Dieu & le supplient de donner la Foy aux Infidèles : d'oster de dessus le cœur des Juifs le voile qui les empêche de connoistre la verité : Que les Heretiques reviennent dans le sein de l'Eglise : Que les Schismatiques rentrent dans l'unité. Que les pecheurs fassent penitence : & que la porte du Ciel soit ouverte aux Catecumenes par le saint Baptême. Nous trouvons les Lectures. Vous ne craignez point, dit-il, Vous qui de la mesme oreille dont vous entendez les Prophetes & l'Apôtre, écoutez des salerez : ailleurs. Vous qui ignorez nos Mysteres, quand vous entendez lire le Prophete en ces termes, le Seigneur dit ces choses : Pensez quel est celuy qui vous parle par luy. Le Diacre avoit soin de faire faire silence avant qu'on fit les Lectures. Quand celuy qui doit lire se leve, & qu'il dit, le Seigneur parle ainsi : Le Diacre avertit un chacun d'écouter, & de garder le silence. Il dit ailleurs qu'on lisoit deux ou trois fois par semaine l'Evangile, & saint Paul deux fois. Ce saint Docteur n'a pas oublié la Preface. Le Prestre & le peuple s'unissent mutuellement, dit-il, à reconnoistre les bienfaits qu'ils ont reçu de Dieu pour l'en remercier, & se préparent ainsi à luy offrir les redoutables Mysteres. Vous ne pensez-pas, dit-il aussi, à ce que vous avez répondu au Prestre :

» Nous avons le cœur élevé au Seigneur, & cepen-  
 » dant vous vous occupez à autre chose. Il nous  
 » donne une Preface toute composée, lorsqu'il dit :  
*Tom. 5.* » Comme si Dieu avoit besoin de nos actions de  
*Hom. 38.* » graces, il nous commande de le remercier ; mais  
*homil. 26.* » c'est afin que tout l'avantage nous en revienne, &  
*in Genes.* » que nous nous rendions dignes de recevoir de luy  
 » de plus grands secours ; & comme nous ne pou-  
 » vons pas le remercier autant qu'il le merite, parce  
 » que nostre nature est vile & fragile : Nous nous  
 » unissons aux substances spirituelles, aux Vertus,  
 » aux Principautez, aux Puissances & aux Cherubins,  
*homil. 26.* » non que ces Esprits le glorifient autant qu'il me-  
*in Matth.* » rite, mais comme ils peuvent. C'estoit la coûtume  
 » de faire memoire des vivans & des morts dans  
 » le Sacrifice. Lors que le Prestre est à l'Autel, il  
 » prie pour tout le monde, pour ceux qui sont ab-  
 » sents & pour ceux qui sont présens : pour ceux qui  
*Homil. 18.* » on vescu avant nous. On recitoit à l'Autel les  
*in Act.* » noms de ceux qui avoient offert. Est-ce peu de  
*apost.* » chose, dit-il parlant aux Fideles, que dans le temps  
 » du Sacrifice on vous nomme à l'Autel.

Il nous apprend aussi qu'on disoit l'Hymne des  
*Homil. 11.* » Anges : Les Fideles, dit-il, sçavent bien quel est  
*in Ep. ad* » l'Hymne que chantent les Esprits bien-heureux qui  
*Coloss.* » disent : Gloire au Tres-haut dans le Ciel, & la paix  
*Homi. 14.* » aux hommes, le *Sanctus*. Pensez-vous, dit-il, que  
*ad Eph.* » vous assistez au Sacrifice avec les Anges, & com-  
 » ment pouvez-vous dire avec eux Saint, Saint,  
 » Saint, vous qui faites servir vostre langue aux in-  
*Serm. 33.* » jures. Et dans un autre endroit : Les Anges & les  
*in Christi* » Cherubins voilent leurs visages devant l'Autel, &  
*natalem.* » les Seraphins chantent avec une profonde reve-  
 » rence, Saint, Saint, Saint est le Seigneur, & vous  
*Homil. in* » avez encore la hardiesse d'y estre avec confusion.  
*Seraphim.* » Et ailleurs : Jesus-Christ se trouvant luy-même

présent devant cette sainte Table pour rendre à Dieu un culte spirituel, & luy offrir un Sacrifice non sanglant, il ne veut pas que nous soyons seuls. à luy adresser cette triple acclamation de louange; mais après avoir nommé les Cherubins & les Seraphins, il nous invite tous ensemble à chanter cette Hymne sainte & venerable, afin que sçachant ceux avec qui nous mêlons nos voix, nos esprits soient plus facilement élevez de la terre jusques dans le Ciel. C'est comme si le Seigneur disoit : Vous chantez icy de concert avec les Seraphins, assistez donc devant mon Autel avec la même reverence. Il nous represente si bien l'action du Prestre qui communique avec Dieu pendant le Canon : Lorsque vous voyez Nostre-Seigneur immolé & reposant sur l'Autel, le Pontife celebrant ce saint Sacrifice, & offrant à Dieu ses prieres, & tout le peuple fidelle qui l'environne, teint & rougi de ce Sang précieux, pensez-vous estre encore parmi les hommes & sur la terre ? Ne croyez-vous pas avoir esté ravi en un instant jusques dans le Ciel ? & bannissant toutes les pensees de la chair, ne contemplez-vous pas les choses celestes avec un esprit tout pur & une ame toute degagée des sens ? O merveille ! ô bonté de Dieu ! celui qui est assis au plus haut des Cieux avec son Pere, se laisse toucher en cette heure-là par les mains de tous, & se donne luy-même à tenir & à embrasser à ceux qui le veulent. Que si vous voulez encore voir par un autre miracle l'excellence de ce saint Mystere, representez-vous Elie, la multitude infinie de ce peuple qui l'environne, la victime preparée sur l'Autel de pierre, tous les assistans dans un grand silence, le Prophete seul faisant sa priere, & la flamme tombant tout à coup du Ciel sur le Sacrifice. Tout cela est prodigieux, "

Lib. 3. de  
Sacerdos.  
cap. 4.

» & il n'y a rien au monde de plus étonnant. Mais  
 » si de ces Mysteres anciens vous passez aux nostres,  
 » vous trouverez qu'ils sont plus merveilleux : car  
 » l'Evêque estant à l'Autel, n'y fait pas descendre  
 » le feu, mais le Saint-Esprit. Il demeure long-  
 » temps en priere, non pour faire tomber du Ciel  
 » une flamme qui consume les choses offerres,  
 » mais pour attirer la grace de Dieu sur le Sacri-  
 » fice, qui delà se répandant dans les ames des  
 » assistans, les embrase & les rend plus pures & plus  
 » luisantes que l'argent qui a esté purifié par le feu.

*Homil. 3.  
in Ep. ad  
Eph.*

» Avant la Preface on faisoit des prieres sur les Ca-  
 » tecumenes, sur les Penitens, & sur les Energou-  
 » menes, puis on les faisoit sortir. Je vois un dé-  
 » reglement étrange en vostre conduite..... En  
 » vain nous celebrons le Sacrifice tous les jours, &  
 » personne ne communie. Ce que je vous dis, non  
 » afin que vous alliez simplement à la Communion,  
 » mais afin que vous vous en rendiez dignes. N'en-  
 » tendez-vous pas celuy qui dit à haute voix : Que  
 » tous ceux qui sont en penitence sortent de l'E-  
 » glise : & tous ceux qui ne communient sont en

*Homil. 72.  
in Math.*

» penitence. *Et ailleurs* : Dans la premiere Orai-  
 » son qui se dit en la celebration de l'Eucharistie,  
 » & qui est pour les possédez, nous representons à  
 » Dieu la grandeur de ses misericordes. Dans la  
 » seconde qui est pour les pecheurs, nous cherchons  
 » humblement pour eux les effets de sa clemence.  
 » Dans la troisième qui est pour nous-mêmes, on  
 » fait approcher les enfans qui émeuvent plus ten-  
 » drement la misericorde de Dieu par leur inno-  
 » cence. Car après avoir reconnu nos pechez, nous  
 » implorons la bonté de Dieu pour ceux qui ont  
 » déjà commis beaucoup de pechez, ou qui en peu-  
 » vent encore commettre ; mais nous faisons prier  
 » pour nous les enfans, sçachant que ceux qui im-

tent leur simplicité, obtiendront le Royaume ce-  
 leste. Dans un autre endroit il décrit la maniere  
 qu'on prioit sur les possédez. Comme les hom-  
 mes ont accoutumé d'élever en la presence des  
 Rois des rameaux d'oliviers qu'ils tiennent entre  
 leurs mains, afin de leur remettre en memoire la  
 misericorde & la clemence ; de même à ce mo-  
 ment redoutable les Anges presentant au Seigneur,  
 au lieu de rameaux d'oliviers le Corps mesme de  
 Jesus-Christ, le prient en faveur des hommes, com-  
 me s'ils disoient : Seigneur, nous vous prions pour  
 ceux que vous avez prevenus par vostre amour,  
 jusqu'à souffrir la mort pour leur salut, & à don-  
 ner sur la Croix vostre propre vie. Nous répan-  
 dons nos prieres pour ceux pour qui vous avez  
 vous-même répandu votre propre Sang, & nous  
 implorons vostre bonté en faveur de ceux pour qui  
 vous avez immolé ce même Corps. Et en ce mê-  
 me temps le Diacre fait aussi approcher les Energumenes  
 ou possédez, & leur commande de baisser  
 la teste, & de prier en cette posture ; car ne leur  
 estant pas permis de prier avec les autres Fideles,  
 on les amene dans ce moment en nostre presen-  
 ce, afin qu'ayant pitié de ce qu'ils sont si misera-  
 blement tourmentez, & de ce qu'ils ne peuvent  
 vous parler, vous agissiez de tout vostre pouvoir  
 pour les secourir. Et dans l'Homelie suivante, il  
 explique encore cette ceremonie. Pourquoi pen-  
 sez-vous que le Diacre amene à ce moment dans  
 l'Eglise des hommes possédez du Demon & agitez  
 de fureur, & qu'il leur fait baisser la teste devant  
 l'Autel ? Je veux vous en dire la raison. La violence  
 & la tyrannie avec laquelle les Demons possèdent  
 l'homme, est comme une chaîne dure & pesante, &  
 bien plus forte que celle de fer dont on charge les

Homil. 28.  
 ad popul.  
 Antioch.

Homil.  
 29.

,, criminels. Or comme lorsqu'un Juge est prest de  
 ,, sortir en public pour monter sur le Tribunal de la  
 ,, Justice, les Geoliers tirent des Prisons ceux qu'ils y  
 ,, gardent, & emmenent devant les barreaux qui en-  
 ,, vironnent ce Tribunal ces miserables tout couverts  
 ,, d'ordure & de saleté, ayant les cheveux longs &  
 ,, pleins de crasse, & estant revestus de méchans ha-  
 ,, bits; de même les Peres ont ordonné que quand  
 ,, le temps approche où Jesus-Christ est comme prest  
 ,, de s'asseoir sur le sublime Tribunal de sa Justice,  
 ,, & de paroistre dans les divins Sacremens, ceux  
 ,, qui estant possédez du Diable sont comme liez  
 ,, par des chaînes invisibles, fussent amenez en sa  
 ,, presence, non pour subir l'examen, & souffrir le  
 ,, châtiment des crimes qu'ils ont commis, ainsi qu'on  
 ,, fait dans la Justice seculiere à l'égard des crimi-  
 ,, nels; mais afin que tout le peuple de la Ville é-  
 ,, tant present, on fit des prieres publiques pour eux,  
 ,, & qu'ainsi tous les Fideles joignissent ensemble  
 ,, leurs prieres dans l'union d'un mesme esprit, pour  
 ,, implorer de leur commun Maistre par leurs voix  
 ,, & par leurs instances les effets de sa misericorde  
 ,, sur ces malheureux. La memoire des Martyrs  
 ,, & la priere pour les morts, y est tres-expressé-  
 ,, ment recommandée. Ce n'est pas en vain,  
 ,, dit-il, qu'on offre pour les morts: ce n'est pas  
 ,, sans sujet que le Ministre crie: Prions pour ceux  
 ,, qui dorment en Jesus-Christ, & pour ceux qui  
 ,, celebrent leur memoire. . . . Les Anges y sont pre-  
 ,, sens, le Fils de Dieu s'y trouve, & avec luy toute  
 ,, l'assistance qui intercede pour eux. . . . Dans ce  
 ,, temps-là on nomme les Martyrs; & c'est pour eux  
 ,, un grand honneur, tout Saints qu'ils sont, d'estre  
 ,, nommez en la presence de leur Seigneur, dans le  
 ,, temps qu'on represente sa mort, qu'on l'offre en  
 ,, Sacrifice,

*Homil.*  
*et in Act.*  
*Apost.*

Sacrifice, & qu'on celebre les ineffables Sacrements, de même que quand on érige des trophées à la gloire des Rois, on celebre en même-temps la memoire de ceux qui ont eu part à ses victoires, & que pendant ce temps on ouvre les prisons pour donner la liberté aux captifs; & que quand le Prince a fait son entrée, celuy qui n'a rien obtenu dans le temps du triomphe, n'obtient rien; aussi le Sacrifice est le temps des trophées & des victoires. Dans un autre endroit il s'explique presque de la même maniere. C'est, dit-il, avec bien de la raison, que nous faisons memoire des morts dans le temps du Sacrifice, & que le Prestre qui est à l'Autel crie: Prions pour ceux qui dorment en Jesus-Christ, & pour ceux qui font memoire d'eux. . . Ne nous lassons donc point de leur donner du secours, & d'offrir pour eux des prieres: la victime commune de tout l'Univers, est la priere la plus efficace; c'est pourquoy pleins de confiance, nous nommons les morts au milieu des Martyrs & des Confesseurs, & en l'assemblée des Prêtres, parce que nous ne faisons tous ensemble qu'un même corps, quoy qu'il y ait des membres plus nobles les uns que les autres; & peut-estre que pressans de toutes parts la bonté de Dieu, & par nos prieres, & par nos offrandes, & par l'intercession des Saints, dont on recite avec eux les noms à l'Autel, il leur accorde le pardon de leurs pechez. La consecration se fait par les paroles mêmes dont Jesus-Christ s'est servy. Celuy qui autrefois couvrit & orna la Table sacrée où il fit la Cene, couvre encore à present celle de son saint Autel; car ce n'est pas simplement un homme qui fait que les choses offertes deviennent le Corps & le Sang de Jesus-Christ; mais c'est Jesus-Christ

Homil.

41. 130 1.  
Cor.

- Homil. de prodit. Juda,* » luy-même. C'est bien en effet le Prestre que vous  
 » voyez debout à l'Autel qui remplit sa place, qui  
 » accomplit sa fonction & son ministere, & qui pro-  
 » nonce les saintes paroles; mais la puissance & la  
 » grace viennent de Dieu, c'est luy-même qui dit :  
 » *Cecy est mon Corps.* C'est par ces paroles que les  
 » choses offerites sont consacrées. On élevoit le pain  
 » consacré pour le faire voir aux Fideles. Lorsque  
*Homil. 3. ad Ephef.* » l'Hostie estant élevée, & que Jesus est immolé  
 » comme la victime de Dieu, vous entendez qu'on  
 » crie : Prions tous ensemble; on ouvre les portes,  
 » on tire les rideaux, on vous découvre l'Autel; re-  
 » presentez-vous le Ciel. Le peuple adoroit Jesus-  
 » Christ entre les mains du Prestre qui monstroit  
*Homil. 24. in 1. Cor.* » l'Hostie: Les Mages ont adoré ce Corps dans l'é-  
 » table entre les bras d'une femme, & tu ne l'ado-  
 » reras pas lorsqu'il est sur l'Autel, & entre les mains  
 » du Prestre ?
- Epist. ad Eutrop.* » On disoit l'Oraison Dominicale dans le Sacri-  
 » fice : Si l'Empereur ne demande pas raison des in-  
 » jures qu'on luy a faites, que ne doivent pas faire  
 » les Saints & les Enfans de l'Eglise, qui doivent ap-  
 » procher des choses saintes un peu après qu'on a  
 » dit l'Oraison Dominicale, & qu'ils ont dû dire :  
 » Pardonnez-nous nos offenses, comme nous les  
 » pardonnons ? Le baiser de paix y est aussi marqué:  
*Lib. 7. de Com- punct.* » C'est l'usage de donner la paix dans le temps du  
 » Sacrifice. Un acte d'humilité avant la Commu-  
 » nion : *Domine non sum dignus.* Disons à nostre Re-  
*Homil. de S. Tb.* » dempteur quand il vient à nous : Seigneur, je ne  
 » suis pas digne que vous veniez à moy. Enfin l'action  
 » de graces après la Communion : Que ceux qui n'at-  
*Homil. 83. in Matth.* » tendent pas la dernière Oraison, en apprennent  
 » le Mystere. Jesus-Christ rendit graces à son Pere  
 » avant que de donner l'Eucharistie à ses Disciples,

afin de nous instruire qu'il faut ainsi commencer le Sacrifice; & après que le même Sauveur eut communiqué les Apôtres, il chanta un Hymne de remerciement, afin que nous fissions la même chose. Le Prestre salué à la fin de la Messe. Quand l'Evêque a offert le Sacrifice, & que tout est achevé, il dit: La paix soit avec vous. Voilà sans doute dans un grand détail les pratiques & les ceremonies du saint Sacrifice. Je veux encore y en ajouter quelqu'autres qui regardent la Communion. Le Prestre appelle les Saints à cette Table divine, criant à haute voix: Les choses saintes sont pour les Saints, afin que personne ne s'en approche sans être bien préparé... C'est pour ôter le faux prétexte qu'on pourroit apporter, en disant qu'on ne sçavoit pas qu'il fallut tant de preparation. C'est, dis-je, pour vous ôter ce faux prétexte que le Prestre estant debout en un lieu éminent, & levant la main comme le Héraut de Dieu, crie à haute voix, & d'un ton terrible dans ce profond silence, & fait retentir ces paroles étonnantes qui appellent les uns, & rejettent les autres de la participation des sacrez Mysteres. Ce n'est pas la main qui fait cette separation; mais c'est la langue qui la fait bien plus clairement & bien plus puissamment que la main. Car cette voix effroyable, est comme une main forte & puissante qui repousse & chasse les uns de la Table sainte, & y attire & fait approcher les autres, puisque quand le Prestre dit publiquement: Les choses saintes sont pour les Saints, il veut dire, si quelqu'un n'est pas saint, qu'il n'approche point de cette Table. On reçoit l'Eucharistie dans sa main. Considerez ce que vostre main doit recevoir; & après cela ne soyez pas si hardy que de l'étendre pour frapper quelqu'un... Pensez de plus que non-seulement vous y recevez le Sacre-

Homil. 3.  
ad Coloss.

Homil. 17.  
in Ep. ad  
Hebr.

Homil. 17.  
ad popul.  
Aust.

„ ment du Seigneur , mais que vous le portez ensuite  
 „ à vostre bouche pour communier. Respectez donc  
 „ vostre main & vostre langue. C'estoit pour cela  
 „ qu'on lavoit ses mains avant que de venir à la  
 „ Messe. Dites-moy, auriez-vous la hardiesse de vous  
 „ approcher du Sacrifice pour y recevoir la sainte  
 „ Hostie dans vos mains, sans avoir eu auparavant  
 „ le soin de les laver? Je ne le puis croire; & je m'as-  
 „ sure que vous ne vous en approcheriez plutôt  
 „ point, que de vous en approcher avec des mains  
 „ sales. Pourquoi ne lavez & ne purifiez-vous pas  
 „ vostre ame? On adoroit Jésus-Christ dans l'Eucha-  
 „ ristie avant que de le recevoir. Approchons-nous  
 „ du Corps de Jesus-Christ avec beaucoup de fer-  
 „ veur & avec une ardente charité, & n'attirons pas  
 „ sur nous la severité de ses châtimens. . . . Autrefois  
 „ les Mages ont témoigné de la reverence pour ce  
 „ divin Corps, lors même qu'il estoit couché sur une  
 „ Creche & dans une Etable. Ces hommes infideles  
 „ estans arrivez où il estoit, l'adorerent avec une  
 „ crainte respectueuse & une profonde reverence. . . .  
 „ Imitons au moins ces barbares, nous qui sommes  
 „ Citoyens du Ciel. Ils trouverent Jesus-Christ dans  
 „ une Cabane & dans une Etable. Quant à vous, ce  
 „ n'est plus sur une Creche que vous le voyez, c'est sur  
 „ un Autel; ce n'est plus entre les bras d'une femme,  
 „ c'est entre les mains du Prestre, & sous les aîles du  
 „ S. Esprit qui descend sur les oblations avec une  
 „ abondance de graces. On baisoit la sainte Hostie  
 „ avant que de l'avalier pour marqué de respect. Ap-  
 „ prochons de luy avec une frayeur respectueuse, ré-  
 „ pandons des larmes, purifions-nous en allant à luy  
 „ dans le silence & dans le respect que nous luy de-  
 „ vons comme au Roy des Cieux; & recevant cette  
 „ pure & cette sainte Hostie, baisons-la, faisons-la  
 „ toucher à nos yeux, & soyons tous embrasés dans  
 „

*Homil. 3.*  
*in Ep. ad*  
*Ephes.*

*Homil.*  
*24. in 1.*  
*Cor.*

*Serm. 33.*  
*in diem*  
*natal.*  
*Christi.*

l'esprit & dans le cœur par la consideration d'un si grand Mystere. Voicy encore comme il explique le baiser de paix que les Fideles se donnoient avant que de communier. Nous sommes le Temple de Jesus-Christ, & ainsi lorsque nous nous donnons les uns les autres le saint baiser, c'est comme si nous baissons le seuil de la porte du Temple de Dieu; car n'en voyez-vous pas plusieurs qui le baissent, les uns en se baissant, les autres en le touchant avec la main qu'ils portent ensuite à leur bouche. Or les bouches des Fideles sont comme de saintes portes par où est entré Jesus Christ, & par où il entre encore dans nous toutes les fois que nous communions.

*Homil.*  
30. in  
*Ep. 2. ad*  
*Cor.*

Après tous ces témoignages tirez des Ouvrages de S. Chrysostome, il est aisé de croire que s'il n'a composé une Liturgie, il y en avoit une toute formée de son temps, & assez semblable à celle qui porte son nom. Proclus assure que ce Saint en avoit dressé une, & que même il avoit abrégé celle de saint Basile. Il y en a pourtant qui croient que celle que nous avons aujourd'huy sous le nom de S. Chrysostome, n'a eüe sa dernière perfection qu'au temps de Jean II, aussi Patriarche de Constantinople, qui vivoit au sixième siècle. Voicy quel est l'ordre de cette Liturgie.

*Orat. de*  
*Trad. S.*  
*Miss.*

Le Prestre se prepare au Sacrifice, il se confesse, & doit s'estre reconcilié s'il estoit en quelque division. L'heure du Sacrifice estant venuë, il entre dans l'Eglise accompagné du Diacre, ils se prosternent par trois fois du côté de l'Orient devant une Image de Nostre-Seigneur, en disant une priere; puis ils se tournent vers le Chœur pour le saluer; de là ils vont à la Sacristie s'habiller. Le Diacre presente sa tunique avec l'étole au Prestre, afin qu'il les benisse; ce qu'il fait par une priere qui est

*Ordre de la*  
*Liturgie de*  
*S. Chryso-*  
*stome.*

marquée pour cela : & en mettant ces vêtemens, il y a des Oraisons propres, comme aussi pour ceux du Prestre. Le Celebrant estant habillé avec le Diacre, ils vont à la Prothèse ou Table, ils lavent leurs mains, en disant : *Lavabo inter innocentes manus*, avec le reste du Pseaume. Le Diacre prepare un bassin qu'il met au côté gauche, & le Calice est au côté droit ; le Prestre prend de sa main gauche le pain, & de la droite une petite lance avec laquelle il fait des croix sur ce pain ; & enfonçant la lance dans le pain, il le perce, en disant : *Tanquam ovis ad occisionem ductus*, & coupe le pain en plusieurs morceaux, que le Diacre met dans le bassin. Le pain estant ainsi préparé, le Diacre verse de l'eau & du vin dans le Calice, qu'il presente au Prestre pour le benir, disant : *Benedic Domine*. Le Prestre le benit, le presente à Dieu avec les oblations ; il benit aussi l'encens, & encense le pain & le vin : le Diacre ensuite encense l'Autel, puis le Celebrant & toute l'Eglise, disant le Pseaume 50. *Miserere*. Le Prestre baise le Livre des Evangiles, & ayant donné sa benediction au Diacre, on commence ainsi la Messe. Le Prestre dit à haute voix : *Benedictum regnum Patris, & Filii, & Spiritus sancti, nunc & semper, & in sacula saculorum* : Le Chœur répond *Amen*. Le Diacre avertit d'estre en silence & de prier : *In pace Dominum precemur* : Le Chœur dit *Kyrie eleison* ; le Diacre annonce chaque chose pour laquelle il faut prier, pour l'Eglise, pour la paix, pour le Roy, pour les biens de la terre, pour les habitans, & pour toutes les necessitez ; & ces prieres se font par le Prestre qui saluë d'abord le peuple, disant : *Pax omnibus*. Ensuite de ces prieres le Diacre s'écrie : Soyons attentifs, *Attentus*. Un Lecteur lit l'Épître du jour, après laquelle le Prestre saluë le peuple ; le Diacre apporte

l'encens que le Prestre benit, puis le Diacre encense autour de l'Autel & le Sanctuaire, & demande la benediction au Celebrant pour dire l'Evangile, & il luy donne avec ces paroles: *Deus per intercessionem sancti Apostoli & Evangelista det verbum tibi evangelizandi virtute multa.* Le Diacre ayant reçu la benediction, fait une inclination à l'Autel, monte à une tribune ou un lieu élevé avec des cierges, & se tournant du côté de l'Occident, il crie à haute voix: Voicy la Sagesse, soyons debout, écoutons le saint Evangile: *Sapientia Recti. Audiamus sanctum Evangelium.* Il marque l'endroit d'où est tiré ce qu'il va lire. *Ex Evangelio sancti Evangelista N. lectio.* Le Chœur dit, *Gloria tibi Domine.* Le Prestre recommande l'attention, *Attendamus.* Après l'Evangile le Diacre revient à l'Autel, & fait baiser le Livre des Evangiles au Celebrant, & à tous les Prestres qui l'accompagnent. Le Prestre embrasse le Diacre, luy disant: *Pax tibi.* Ensuite on fait les prieres sur les Catecumenes; sur les Penitens; & quand elles sont dites, on les fait sortir de l'Eglise, & puis on prie pour les Fideles: c'est le Diacre qui annonce les sujets, & les personnes pour lesquelles on va prier; & à chaque fois le Chœur dit, *Kyrie eleison;* puis on chante le *Trisagion.* Ces prieres estant faites, on étend le corporal ou la nappe sur l'Autel, le Prestre accompagné du Diacre va à la Prothèse sur laquelle on a préparé le pain & le vin; il les encense, & met une maniere de voile ou d'écharpe sur l'épaule gauche du Diacre qui prend le bassin dans lequel est le pain & le porte sur sa teste, tenant l'encensoir de la main droite; le Prestre porte seulement le Calice, & ils passent ainsi au milieu de l'Eglise. En arrivant à l'Autel, on dit: *Benedictus qui venit in nomine Domini.* On met les oblations sur l'Autel, &

on découvre le Calice & le bassin ; on ôte l'écharpe de dessus l'épaule du Diacre , & on encense les oblations , ensuite les Prestres ; puis après avoir fait les prieres que le Diacre avoit marquées , on donne le baiser de paix , on dit le Symbole *Credo* , & ensuite la Preface qui commence en cet ordre. Le Diacre avertit d'estre debout & attentifs au Sacrifice qu'on doit offrir en paix & en silence : *Sistemus honeste , attendamus sanctam oblationem in pace offerre*. Le Chœur répond , *Misericordiam pacis , Sacrificiam laudis*. Le Prestre commence à haute voix : *Gratia Domini nostri Jesu . . . dilectio Dei & Patris , & communicatio Spiritus sancti , sit cum vobis omnibus*. R. *Et cum Spiritu tuo*. Puis *Sursum corda habemus*. R. *Habemus ad Dominum*. *Gratias agamus Domino*. On répond *Dignum & justum est adorare Patrem & Filium & Spiritum sanctum*. Le Prestre reprend , *Dignum & justum est te celebrare . . . etsi tibi adsint millia Archangelorum , Angelorum , Cherubim & Seraphim , qui victoriam hymnum clamant & dicunt*. Le Chœur dit trois fois , *Sanctus Deus . . . Pleni sunt . . . Benedictus* : puis le Prestre fait une priere en secret : *Orat Sacerdos secreta* ; c'est le Canon qui est fort court , & qui finit comme celui des Latins. *Qui nocte qua tradebatur , accepto pane in sanctis suis & illibatis & innoxiiis manibus cum gratias egisset , & benedixisset , & sanctificasset , fregisset , & dedit sanctis suis Apostolis & Discipulis dicens* : & faisant une inclination il benit le pain , étendant la main droite dessus ; & puis élevant sa voix il dit : *Accipite comedite , Hoc est Corpus meum quod pro vobis frangitur in remissionem peccatorum* ; & on répond *Amen* : puis le Diacre presente le Calice , & le Prestre dit d'une voix basse : *Similiter & Calicem postquam cœnavit dicens*. Il benit le Calice avec la main , & poursuit à haute

voix : *Bibite ex hoc omnes, Hic est Sanguis meus novi Testamenti, qui pro vobis & multis effunditur in remissionem peccatorum* ; le chœur répond, *Amen*. Le Prestre s'inclinant dit en secret : *Memores igitur salutaris hujus mandati & omnium qua pro nobis facta sunt, crucis, sepulchri, Resurrectionis, in cælos Ascensionis, à dextris sessionis, secundi & gloriosi rursus Adventus*. Il élève sa voix, disant : *Tua ex tuis tibi offerimus per omnia & in omnibus*. Le chœur répond : *Te laudamus, & benedicimus, tibi gratias agimus*. Le Prestre continuë en secret : *Etiam offerimus tibi rationalem hunc & incruentum cultum, & rogamus, & oramus, emitte spiritum tuum in nos, & in hac dona propostia*. Le Prestre & le Diacre s'inclinant profondément trois fois devant l'Autel, disent : *Deus propitius esto mihi peccatori*. Le Diacre, *Benedic Demine sanctum panem*. Le Prestre fait trois signes de croix sur le pain, & dit en secret : *Fac quidem panem hunc pretiosum Corpus Christi tui*. Le Diacre répond, *Amen* ; & on dit la même chose sur le Calice : *Ut fiat communicantibus in emundationem anima, in remissionem peccatorum*. Le Prestre fait memoire des Patriarches, des Prophetes, des Apôtres, des Martyrs, des Confesseurs, ensuite de la sainte Vierge Mere de Dieu ; & pour lors il élève sa voix, disant : *Præsertim pro sanctissimâ, illibatâ gloriosâ Reginâ nostrâ Disparâ, & semper Virgine Mariâ*. Et le chœur répond, qu'il est digne de louer la sainte Mere de Dieu. Le Prestre continuë en secret, & fait memoire de saint Jean-Baptiste, de tous les Saints, particulièrement de celui dont on fait la Feste. *Sancti cujus memoriam celebramus, & omnium sanctorum quorum precibus. protege nos* ; puis suit le *Memento* des morts : *Memento omnium qui post dormierunt in spe Resurrectionis aterna vita*. Le Diacre presente les Dypti-

ques au Prestre, où sont écrits les noms des vivans & des morts ; le Prestre y ajoute ceux pour lesquels il a intention de prier : *Memoriam agit quorum vult vivorum & mortuorum* ; puis on prie pour l'Eglise universelle, pour le Metropolitan & l'Evêque, pour le Prestre qui offre le Sacrifice, pour l'Empereur, pour tous les Estats : *Et cunctorum, & cunctarum*. Toutes ces prieres estant finies, on dit l'Oraison Dominicale en cette maniere. Le Prestre eleve sa voix, disant : *Et dignos facias nos Domine cum fiducia, & sine crimine invocare te super caelestem Deum Patrem, & dicere*. Le chœur chante, *Pater noster qui es in caelis.....* & à la fin le Prestre reprend la conclusion : *Quia tibi convenit regnum & virtus & gloria Patri, & Filio & Spiritui sancto nunc & semper in sacula saeculorum*. Le chœur répond, *Amen*. Le Diacre avertit le peuple de s'incliner : *Capita vestra inclinate Domino* ; & après quelques prieres le Diacre & le Prestre adorent l'Eucharistie aussi-bien que le peuple ; & quand le Diacre voit que le Prestre prend le pain pour le montrer au peuple, il crie : Soyons attentifs, *Attendamus*. Le Prestre dit, *Sancta sanctis*, & le chœur répond, *Unus Sanctus, unus Dominus Jesus Christus in gloria Dei Patris, Amen*. Après l'élévation le Prestre rompt l'Hostie en quatre parties qu'il joint en forme de croix, & prend une de ces parties qu'il met dans le Calice, disant : *Plenitudo fidei Spiritus sancti* ; & faisant un signe de Croix avec cette partie, il la met dans le Calice, & le Diacre répond, *Amen*, & presente de l'eau chaude au Prestre, disant : *Benedic Domine hanc Fervidam*. Le Prestre la benit, & le Diacre verse de cette eau en faisant un signe de Croix, disant : *Fervor fidei plenus Spiritu sancto. Amen*. La Communion se fait ensuite en cet ordre ; le Diacre se presente devant

le Prestre, luy disant : *Impertire mihi Domine pretiosum & sanctum Corpus Domini & Dei salvatoris nostri Jesu Christi in remissionem peccatorum in vitam aeternam.* Le Prestre avant que de se communier, fait un acte de foy, disant : *Credo Domine quod tu es Christum Filius Dei viventis.* Un acte d'humilité : *Domine non sum dignus, ut sub sordidum tectum anima mea ingrediariis.* Il demande à Dieu pardon de ses pechez : *Deus meus condona & relaxa & remitte mihi peccata mea, quaecumque sciens, vel per ignorantiam, vel verbo aut opere perpetravi. . . . Indulge mihi cuncta intercessione S. Virginis.* Il prend le Calice à trois reprises, disant à la premiere, *In nomine Patris,* à la seconde, *& Filii :* & à la troisième, *& Spiritus sancti ;* puis il essuye avec une étoffe le bord du Calice & ses lèvres, disant : *Hoc tetigit labia mea, & auferet iniquitates meas, & peccata mea expurgabit, nunc & semper & in sacula.* Le Diacre approchant pour communier, dit : *Ecce venio ad Regem immortalem. . . . Credo Domine, & Confiteor,* ainsi que le Prestre avoit dit ; lequel en donnant la Communion prononce ses paroles : *Communicas serve Dei Diacone pretioso & sancto Corpori & Sanguini Domini nostri Jesu Christi in remissionem peccatorum tuorum, & in vitam aeternam.* Le Prestre & le Diacre ayant communié, on ouvre les portes du Sanctuaire, & le Diacre montre au peuple le Calice, luy disant d'approcher : *Accedite cum timore Dei & fide,* le chœur répond *Amen* par trois fois : *Benedictus qui venit in nomine Domini.* Le Prestre benit le peuple, disant : *Salva Domine populum tuum, & benedic hereditati tue,* le chœur répond, *In multos annos Domine,* & on communie le peuple. Après la Communion on fait des prieres en action de graces, le Diacre renvoye le peuple, disant : *In pace procedamus,* le chœur répond : *In nomine Domini.*

Le Prestre dit à haute voix une priere, en donnant la benediction, à la fin de laquelle le peuple dit par trois fois : *Sit nomen Domini benedictum*, & le Pseaume 22. *Benedicam Dominum in omni tempore semper laus ejus in ore meo* ; ensuite on distribuë le Pain beny. Toutes ces choses estant faites, le Diacre ou le Prestre, quand il n'y a point de Diacre, retourne à la Prothese ; & s'il estoit resté du sang dans le Calice, il le prend, & purifie le Calice par trois ablutions, disant : *Nunc dimittis*. . . . Le Prestre va se deshabiller en recitant quelque priere, puis revenant aux Portes du chœur, il donne la dernière benediction ; disant à haute voix : *Custodiat Dominus omnes vos suâ gratiâ & humanitate perpetuâ, nunc & semper & in sacula saculorum. Amen.* Et le peuple estant incliné reçoit la benediction, & dit : *Benedicentem & sanctificantem nos Domine conserva in multos annos*, puis on se retire. Il y a plusieurs remarques à faire sur cette Liturgie ; & je commence par les prieres qui confirment la Foy & la croyance de l'Eglise. D'abord le Prestre declare que la Messe est un Sacrifice non sanglant ; c'est ainsi qu'il s'adresse à Dieu en entrant dans l'Eglise.

» Seigneur, qui estes nostre Dieu, étendez vostre  
 » main favorable sur nous du lieu saint où vous ha-  
 » bitez, & fortifiez-moy de telle sorte pour m'ac-  
 » quitter du Ministère dont je vais faire les fonctions,  
 » que je n'attire pas sur moy vostre colere, en me pre-  
 » sentant à vostre Autel redoutable, & en offrant au-  
 » jourd'hui le Sacrifice non sanglant, qui s'offrira tou-  
 » jours dans l'Eglise jusqu'à la consommation des sie-  
 » cles. *Amen.* Ainsi cette priere prouve le Sacrifice de  
 la Messe, & sa durée jusqu'à la fin du monde. Le  
 Prestre invoque aussi la Toute-puissance de Dieu,  
 afin que le pain & le vin soient changez au Corps de  
Jesus-Christ ; c'est ce qu'il fait dans une Oraison se

erette : Seigneur qui estes nostre Dieu , & qui vous “  
estes offert vous-même comme un Agneau sans ta- “  
che pour donner la vie au monde , jetez les yeux “  
sur nous & sur ce pain & ce vin , & faites qu'ils “  
deviennent vostre saint Corps & vostre precieux “  
Sang , afin que nos ames & nos corps y participent. “  
Les Fideles demandent à Dieu la grace d'assister “  
saintement au Sacrifice. Seigneur qui estes le Dieu “  
des vertus , nous vous rendons graces de ce que “  
vous daignez nous permettre d'assister maintenant “  
à vostre saint Autel , & de nous prosterner devant “  
vous , afin d'implorer vostre misericorde pour nos “  
pechez , & pour les ignorances du peuple fidele. O “  
Dieu , recevez nostre priere , rendez-nous dignes “  
de vous offrir nos demandes , nos supplications & “  
les sacrifices non sanglans en faveur de vostre pe- “  
ple ; donnez aussi à ceux qui prient avec nous la “  
grace de s'avancer de plus en plus dans la vraye “  
foy , & de participer à vos saints Mysteres. “

Le Prestre declare avec qu'elle pureté il faut ap- “  
procher de l'Autel. Seigneur qui estant devenu no- “  
stre grand Prestre , avez institué la forme des Sa- “  
crifices que vous desiriez de nous , en nous ordon- “  
nant de celebrer , de vous offrir ce Sacrifice solem- “  
nel & non sanglant comme à celuy qui est le sou- “  
verain Seigneur de toutes choses. Je vous supplie “  
de regarder favorablement ce pauvre pecheur , ce “  
serviteur inutile , de purifier mon ame & mon cœur “  
de tout mal & de tout peché , & de me fortifier de “  
telle sorte par la vertu de vostre Esprit saint , qu'é- “  
tant revêtu de la grace de vostre Sacerdoce , je sois “  
digne d'assister à vostre sacrée Table pour y con- “  
sacrer vostre saint Corps , & vostre precieux Sang. “  
La Transubstantiation y est tres-expressément mar- “  
quée lorsque le Prestre demande que le S. Esprit “  
descende sur le pain & sur le vin. Mon Dieu faites “

de ce pain le precieux Corps de vostre Christ , &  
 de ce qui est dans le Calice le precieux Sang de vô-  
 tre Christ , en changeant la substance de ces cho-  
 ses par vostre Esprit saint. On y adore le Corps de  
 Jesus-Christ dans le Sacrifice avant la Communion,  
 on s'adresse à Jesus-Christ, luy disant : Seigneur  
 ayez pitié de moy qui suis un pauvre pecheur.  
 Quand on éleve l'Hostie, le Chœur chante : Un  
 seul est Saint, un seul est le Seigneur. C'est Jesus-  
 Christ qui est dans la gloire de Dieu son Pere. En  
 rompant l'Hostie, le Prestre dit : L'Agneau de  
 Dieu, le Fils du Pere est rompu & divisé ; il est  
 rompu & demeure tout entier ; il est toujours man-  
 gé & ne se consume point ; mais sanctifie ceux qui  
 en sont participans. Quand le Prestre met une par-  
 ticule du pain dans le Calice, il dit : Que la ple-  
 nitude du S. Esprit nous soit donnée maintenant &  
 toujours & dans tous les siècles. Le Prestre s'adresse  
 encore à Jesus-Christ sur l'Autel avant la commu-  
 nion, disant : Faites-moy, ô Fils de Dieu, parti-  
 ciper aujourd'huy à vostre Cene mystique, que je  
 ne vous donne pas un baiser de traître comme fit  
 Judas ; mais que je vous confesse, en disant comme  
 le Bienheureux Larron sur la Croix : Seigneur sou-  
 venez-vous de moy quand vous serez en vostre  
 Royaume. Les Protestans ne laissent pas de nous  
 faire quelque difficulté qu'ils tirent des Prieres &  
 des Ceremonies de cette Liturgie ; ils ne veulent  
 pas que S. Chrysostome en soit l'Auteur, parce que  
 la sainte Vierge y est appelée Mere de Dieu, &  
 aussi parce qu'il y est parlé des encensemens qui se  
 font pendant le Sacrifice ; choses, disent-ils, qui  
 estoient inconnuës au temps de ce saint Patriarche.  
 Mais c'est une marque de leur ignorance, aussi bien  
 que de leur opiniâreté, de pretendre que la Vierge  
 ne fut point appelée Mere de Dieu avant S. Chry-

sofome; je produiray seulement un passage de saint Gregoire de Nazianze qui a vécu avant luy, qui dit que *si quelqu'un ne croit pas que la sainte Vierge Marie soit la Mere de Dieu, il est exclus de la Divinité.* Ep. ad Cle. don.

On estoit donc persuadé de cette verité bien auparavant le Concile d'Ephese & avant S. Chrysostome pour ce qui est de l'usage de l'encens dans le Sacrifice, S. Chrysostome en parle dans ses Commentaires sur saint Matthieu, ainsi que plusieurs autres Peres.

On objecte aussi que dans cette Liturgie on prie Dieu après la conseration pour les dons proposez, en demandant leur sanctification: *Envoyez vostre S. Esprit sur nous, & sur ces dons proposez.* C'est ainsi que lisent les Protestans, au lieu qu'Erasme a traduit *ἱερῶν, sur les dons sanctifiants: super oblati & sanctificationis donis.* On demande le saint Esprit pour les assistans, afin qu'ils reçoivent la vertu du Sacrifice; c'est ainsi que l'explique Cabasilas. *Prions-nous pour les dons sanctifiez, afin qu'ils soient sanctifiez, nullement, car ils sont déjà sanctifiez; mais afin qu'ils nous sanctifient, afin que Dieu qui les a sanctifiez nous sanctifie aussi par eux.* In Expos. Liturg. cap. 30.

On peut considerer dans cette Liturgie l'ordre & la preparation au Sacrifice, qui consiste dans la Confession du Prestre, dans les prieres qu'il fait pour se disposer à cette sainte action; les vêtemens, les Oraisons qu'il recite en s'habillant; il lave les mains, & prepare sur une credance ou petit Autel le pain & le vin; il fait des prieres dessus les oblations, les encense, & il benit l'eau avant que de la verser dans le Calice. Voilà ce qui precede le Sacrifice. Dans la seconde partie on voit le commencement de la Messe, le Prestre vient à l'Autel avec le Diacre, il s'incline profondement, baise le Livre des Evangiles, on chante trois An-

tiennes ou Répons qui sont les Introïtes, le Diacre annonce les sujets pour lesquels il faut prier, on dit *Kyrie*. Le Prestre recite seul la Collecte, dit la conclusion à haute voix : on lit l'Épître & l'Évangile ; on fait sortir les Catecumes & les Penitens. La troisième partie comprend le grand Offertoire, lorsqu'on apporte sur l'Autel les oblations, le baiser de paix, le Symbole, la Preface, le *Sanctus*, le Canon, la consecration, l'Oraison Dominicale, l'élevation du pain, la fraction, le mélange du pain avec le vin dans le Calice, puis l'eau chaude qu'on y verse, la Communion, l'action de grâces & les benedictions. Il faut bien remarquer que les Grecs ne se servent que de trois Liturgies; sçavoir, de celle de S. Chrysostome, de celle de S. Basile, & de celle de S. Gregoire, qu'ils appellent le Dialogue ; c'est ainsi qu'ils nomment le Pape S. Gregoire, parce qu'il a écrit des Dialogues, le faisant Auteur de la Messe des Presanctifiez, qu'ils disent tous les jours de Carême. Ils ne se servent point de celle de S. Jacques, & même celle de S. Basile ne se dit que douze fois l'année; sçavoir, les sept Dimanches de Carême, à commencer à la Septuagesime ; car celui des Rameaux n'en est pas, le Jeudy & le Samedi Saint, la veille de Noel, & celle de l'Épiphanie, & aussi le premier jour de Janvier qui est la Feste de S. Basile : tous les autres jours & Festes ils disent la Liturgie de S. Chrysostome, & les jours de Carême la Messe des Presanctifiez, qu'ils attribuent à saint Gregoire. Quoique cette Liturgie de S. Chrysostome se trouve presque toute entiere dans les Ouvrages de ce Pere, ainsi que je l'ay fait voir, il y en a qui croient qu'elle n'a eue sa perfection, & telle que nous l'avons aujourd'hui, qu'au temps de Jean II. Patriarche de Constantinople, qui mourut l'an 596. environ deux cens

ans

ans après S. Chrysofome, parce qu'il y a un endroit où l'on prie pour le Pere spirituel qui est Evêque & Religieux. *Qui Sacerdos & Monachus est;* ce qui convient à Jean II. qui estoit Religieux lorsqu'il fut fait Patriarche, au lieu que saint Chrysofome estoit Prestre d'Antioche.

*De la Liturgie de l'Eglise de Constantinople.*

J'ay placé saint Chrysofome à la fin des Auteurs de l'Eglise d'Antioche, & à la teste de ceux qui ont vécu dans celle de Constantinople; parce que ce Saint ayant esté dans ces deux Eglises nous a appris quelle en estoit la Liturgie. On peut donc sçavoir au juste la maniere qu'on celebrait les saints Mysteres à Constantinople, par les passages que nous avons rapportez du plus fameux Evêque qui ait gouverné cette grande Eglise, j'ajouteray seulement quelques autres Auteurs qui l'ont précédé, ou qui ont vécu depuis luy; je commence par saint Gregoire de Nazianze.

Ce Saint ayant gouverné quelque temps l'Eglise de Nazianze avec son pere nommé aussi Gregoire qui en estoit Evêque, fut depuis élu Evêque de Constantinople en 379. mais ayant esté traversé dans ce Siege, il s'en démit volontairement l'an 387. Ce Saint dans l'Oraison qu'il écrivit au sujet de sa retraite dans le Pont, aussi-tôt qu'il fut ordonné Prestre décrivant les qualitez que doit avoir celuy qui veut offrir à Dieu des Sacrifices, dit qu'il est bien difficile de trouver un homme capable d'entrer en société avec les Anges, de glorifier Dieu avec les Archanges, de faire passer les Sacrifices jusqu'à l'Autel suprême du Roy du Ciel, d'exercer avec Jesus Christ la fonction sacrée du Sacerdoce; qu'il faut s'immoler à

*S. Gregoire de Nazianze sur la Liturgie.*

*Orat. xi*

Orat. 19.

Dieu avant que de luy pouvoir offrir ce Sacrifice extérieur, cet Antitype des grands Mysteres, & prendre le nom & la dignité de Prestre. Et dans un discours funebre qu'il fit à la loüange de son Pere, il rapporte qu'il celebrait la Messe quoique malade, & qu'un jour n'estant pas en état d'aller à l'Eglise, il celebra chez luy en presence du peuple, en y recitant le moins de prieres qu'il put, & qu'après avoir prononcé les paroles de la consecration de l'Eucharistie, & avoir beny le peuple, il se remit dans son lit; il ajoute qu'il imita Moïse priant sur la montagne, & que dans le temps que ses infirmités, ne luy permettoient pas de venir à l'Eglise, il élevoit ses mains jointes au Ciel pour offrir le Sacrifice, qu'il consacroit avec les paroles & les prieres qui estoient en usage. *Cum Eucharistia verba, ita ut consuetudo fert, affatus esset.* Ce qui se peut entendre de toute la Liturgie, qu'il benissoit le peuple, & trouvoit de nouvelles forces dans ce Sacrement, il se sentoit tout rétably quand il avoit célébré les divins Mysteres. *Et quidem persape singulis diebus ex solâ Liturgiâ robur concipiebat: & morbus tanquam ex edicto & imperio fatigans, se subducebat.*

*Pallade Evêque d'Helenople.*

Nous avons aussi quelques particularitez du Sacrifice rapportées par Pallade Evêque d'Helenople, ville de Bithynie, que Constantin fit bâtir en l'honneur de sainte Helene sa mere. Cet Auteur estoit amy de saint Chrysostome dont il a décrit la Vie, & il rapporte, que ce Saint estant allé à l'Eglise, parce que c'estoit l'heure du Sacrifice; après avoir donné la paix & la benediction au peuple selon la coutume, il s'assit avec les Prelats qui l'accompagnoient pour lors, & qui estoient venus à Constantinople pour quelque différent, & que dans ce tems un de ces Evêques le pressa avec tant de chaleur

de luy vouloir rendre justice, que le peuple étonné de son imprudence, crut qu'il avoit commis quelque grand crime. Saint Jean le voyant parler avec tant de vehemence, & en ayant esté un peu troublé, il ne voulut pas que le trouble où il estoit en causât au peuple. Il prit le papier, & après que la lecture des Livres saints fut achevée, il pria Pansope Evêque de Pisidie, d'offrir à Dieu en sa place les divins Mysteres; puis se retira avec les autres Evêques; car il craignoit d'offrir le Sacrifice avec émotion d'esprit. Cela marque la disposition en laquelle on doit être pour célébrer, & aussi que l'Evêque en entrant à l'Eglise donnoit la paix au peuple, le saluoit, qu'on faisoit des lectures avant que d'offrir le Sacrifice. Pallade rapporte aussi qu'un saint Solitaire nommé Macaire ne voulut point guerir un Prestre malade, qui estoit tombé dans un peché honteux, qu'il ne luy eût promis de ne célébrer de sa vie les saints Mysteres à l'Autel, & de demeurer toujours au rang des Laïques.

*Vita Patr.*  
c. 19- 20.

Au même temps vivoit un celebre Magistrat de Constantinople nommé Nil, Disciple de S. Chrysostome, qui se retira dans la solitude dans le desert de Sinai, où il mourut environ l'an 420. Dans son Epître à Anastase Evêque, il rapporte encore quelques circonstances arrivées au temps que saint Chrysostome offroit le Sacrifice. Jean, dit-il, cet admirable Evêque de Constantinople, voyoit pres- que à toute heure la Maison du Seigneur remplie d'une grande multitude d'Ange, & principalement durant que l'on offroit le divin & non sanglant Sacrifice. Il en estoit tout transporté d'étonnement & de joye, & voicy comme il l'a raconté en secret à ses amis, qui estoient des personnes saintes & spirituelles. Aussi- tost leur disoit-il, que

*S. Nil Disciple de S. Chrysostome.*

*Tom. 5.  
part. 2.  
Bibl. Pat.*

„ le Prestre commençoit d'offrir le saint Sacrifice, un  
 „ grand nombre d'Esprits Bienheureux descendans  
 „ du Ciel, revêtus de robes tres-éclatantes, ayant  
 „ les pieds nuds, baissant les yeux, & se courbant,  
 „ environnoient l'Autel avec un grand silence & avec  
 „ un profond respect, jusqu'à ce qu'on achevât le  
 „ venerable Mystere ; puis se répandant çà & là par  
 „ toute l'Eglise, ils accompagnoient les Evêques, les  
 „ Prestres & les Diacres lorsqu'ils distribuoient aux  
 „ Fideles le saint Corps & le precieux Sang du Sei-  
 „ gneur, & les assistoient avec beaucoup de soin &  
 „ d'attention dans ce Ministère. Or je vous écris cecy,  
 „ afin que voyant quelle est l'éminence & la dignité  
 „ de ce divin Sacrifice, vous preniez garde de ne pas  
 „ perdre la crainte de Dieu en dispensant ses Myste-  
 „ res avec negligence, & de n'y pas admettre ceux  
 „ qui en s'en approchant se pressent & se querellent  
 „ l'un l'autre, qui excitent de la confusion & du bruit,  
 „ qui répondent d'une façon immodeste aux paroles  
 „ saintes du Prestre, qui sortent de leurs places, qui  
 „ s'amuse à regarder de tous côrez avec curiosité,  
 „ & enfin qui se conduisent mal en cette rencontre ;  
 „ car le Seigneur dit autrefois à Moïse, & il le dit  
 „ par luy à tous les Prestres de la nouvelle Loy : Fai-  
 „ tes que les Enfans d'Israël soient modestes & pi-  
 „ eux, & ne traitez pas les choses saintes avec indiffe-  
 „ rence & avec mépris.

*Procle Pa-  
 riarche de  
 Constanti-  
 nople.*

Nous avons encore un celebre Disciple de saint  
 Chryostome, & qui fut Patriarche de Constantino-  
 ple, c'est Procle, qui nous a appris assez de choses au  
 sujet du Sacrifice. Il fut élu l'an 434. ce fut luy  
 qui acheva la conversion du fameux Volusien Ro-  
 main, à qui S. Augustin avoit écrit : ce fut de son  
 temps en 444. lorsqu'il officioit dans la grande  
 Eglise de Constantinople, qu'on entendit chanter  
 par un Ange & par un enfant en presence de l'Em-

pereur Theodose & tout le peuple, le fameux *Trisagion*; c'est-à-dire, *Sanctus Deus, Sanctus fortis, Sanctus immortalis, miserere nobis*. Et ce fut par l'ordre de cet Empereur qu'on l'insera dans la Liturgie. Nous avons aussi de Procle un écrit intitulé, *De la Tradition de la divine Liturgie*. Cet Ouvrage fut imprimé en Grec à Paris l'an 1560. & depuis traduit par M. de Saintes qui fut Evêque d'Evreux. Baronius (*ad an. 446.*) dit qu'il l'avoit trouvé par tout entre les Ouvrages de Procle; Lindan Evêque de Gand, Xiste de Sienne, Bellarmin, Antoine Demonchaes, luy attribuent; & selon Riccardus ou Richard Theatin, qui nous a donné les Ouvrages de cet Evêque, après les avoir revûs & corrigez sur plusieurs Exemplaires Grecs: Proclus fit ce discours pour confondre les erreurs des Nestoriens, qui blasphemoiert contre le Sacrifice, comme le marque Leontius dans le Livre 3. contre Nestorius, que cet Heretique rejettoit la Liturgie des Apôtres & celle de S. Basile, & qu'il en introduisoit une nouvelle. J'ay bien voulu rapporter cela pour donner l'autorité au passage de Procle, que j'ay déjà beaucoup cité au commencement de cet Ouvrage, en parlant de la Liturgie des Apôtres, où il dit que ces bienheureux Disciples avoient eux-mêmes dressé une Liturgie qui estoit tres-longue, que saint Basile l'avoit abregée, & que S. Jean Chrysostome y en avoit encore retranché plusieurs choses, afin qu'elle fut moins longue.

Dans le sixième siecle, Eutyque Evêque de Constantinople, parle de l'Eucharistie & du Sacrifice d'une maniere qui merite bien que nous le rapportions. Celuy, *dit-il*, qui ne reçoit qu'une partie des especes consacrées, ne laisse pas de recevoir tout entier le tres-saint Corps & l'adorable Sang du Seigneur: car quoique le Corps & le Sang soit divisé

Eutyque  
Patriarche  
de Constantinople en  
1560.  
« Apud Nicet. Chomat. l. 3.  
« *Annal.*

» & distribué à tous, parce qu'il se mêle en chacun  
 » d'eux, il ne laisse pas de demeurer toujours indivi-  
 » sible en luy-même, comme un seul cachet estant  
 » imprimé sur plusieurs cires différentes, leur donne à  
 » chacune en particulier toute sa figure & toute sa  
 » forme, & ne laisse pas de demeurer toujours unique  
 » en soy-même, sans que la multiplicité des sujets qui  
 » reçoivent l'impression de son image divise ou chan-  
 » ge son unité, & comme la voix qui est proferée par  
 » un seul homme, & qui se répand dans l'air, est tou-  
 » te entiere dans sa bouche & entre toute entiere dans  
 » les oreilles de ceux qui l'entendent, sans que l'un  
 » en reçoive plus ou moins que l'autre, parce qu'en-  
 » core que la voix soit un corps, n'estant autre chose  
 » qu'un air agité, elle est tellement une & indivisible,  
 » que tous l'entendent également, quand il y auroit  
 » ensemble dix mille auditeurs: ainsi personne ne doit  
 » douter qu'après la consécration mystique & la sain-  
 » te fraction, le Sang du Seigneur incorruptible, im-  
 » mortel, saint & vivifiant, se formant par la vertu  
 » du Sacrifice dans les especes consacrées, n'imprime  
 » toute sa forme dans chacun de ceux qui le reçoivent,  
 » & ne se trouve tout entier en tous. Ce passage  
 » explique une des plus grandes difficultez de l'Eucharistie,  
 » & la ceremonie de la fraction du pain qui se fait dans le  
 » Sacrifice. On peut encore ajouter Leonce Scholastique de  
 » Constantinople en 580. lequel écrivant contre Theodore  
 » Mopsueste, dit, comme je l'ay déjà raporté, qu'il avoit corrompuë  
 » la Messe que les Peres ont laissée aux Eglises par  
 » tradition, sans avoir aucun respect ny pour celle  
 » des Apôtres, ny pour celle du grand Basile, qui  
 » avoit esté composée par le même esprit, & que dans  
 » cette Messe il remplit de blasphèmes, & non de  
 » prieres les paroles du Mystere de l'Eucharistie.  
 » Après cela devons-nous attendre encore un autre

*Lib. 2.*  
*cont. Nestor. &*  
*Eutyc. 1.*  
*6. Bibl.*  
*Patr.*

Antechrist, qui haïse autant Jesus-Christ, & qui s'efforce de changer ce qui est à Jesus-Christ. Certes je ne le croy pas. Cet Antechrist de nos jours s'est fit luy seul pour tenir en tout la place de celuy qui doit venir à la fin du monde. Voilà comme on regardoit un homme qui avoit osé inserer des erreurs dans le corps de la Liturgie, on l'appelle l'Antechrist; & ainsi comment doit-on considerer ceux qui veulent abolir le Sacrifice même?

Photius nous a aussi conservé un passage d'un celebre Prestre de Constantinople, nommé Eustrate qui vivoit au septième siecle, qui dit qu'on avoit beaucoup écrit pour prouver que les Sacrifices offerts par les Prestres pour ceux qui sont morts dans la Foy, & les offrandes, & les prieres & aumones qu'on fait pour eux, sont certainement tres-utiles pour leur salut, & pour la remission de leur pechez. Il rapporte aussi qu'on offre pour eux le Sacrifice au troisième jour, afin de fortifier les prieres par la vertu du Mystere de la Resurrection du Seigneur qui se fit au troisième jour. On l'offre neuf jours après, à cause que Jesus-Christ apparut de nouveau à ses Disciples neuf jours après la Resurrection: on l'offre le quarantième jour, à cause que Jesus-Christ se montra pour la dernière fois à ses Disciples quarante jours après la Resurrection.

*Eustrate  
Prestre de  
Constantinople au  
7. siecle.  
Apud  
Photium  
Cod. 171.*

Nous avons encore un celebre Patriarche de Constantinople, qui nous a laissé une longue explication de la Messe, c'est S. Germain. Il n'est pas tout-à-fait constant du temps qu'il vivoit, parce qu'il y en a eu deux de ce nom qui ont esté Patriarches de cette Eglise; mais qui ont vécu en des temps assez éloignés: l'un est du huitième siecle, l'autre est du douzième. Il est difficile de dire lequel des deux est l'Auteur de la *Theorie des Mysteres*. Les Protestans qui éloignent autant qu'ils peuvent de

*S. Germain  
Patriarche  
de Constantinople au 7.  
siecle.*

l'antiquité tout ce qui a rapport à nos saintes pratiques, disent que l'Auteur de cet Ouvrage est Germain, qui vivoit au douzième siecle. Le Cardinal du Perron dans son Traité de l'Eucharistie, le place aussi en ce siecle, sans neanmoins l'examiner. Cependant le sentiment le plus commun reconnoît que cette exposition de la Messe est de Germain, qui vivoit au huitième siecle, qui fut transferé de l'Eglise de Cysique en celle de Constantinople l'an 715. à cause de sa grande pieté. Il défendit la doctrine de la Tradition des Peres touchant les Images contre l'Empereur Leon Isaurique, & mourut l'an 731. Son ouvrage de la *Theorie des Mysteres*, est tres-beau & plein de pensées fort édifiantes; c'est une explication allegorique & spirituelle de toutes les ceremonies de la Messe. J'en feray seulement un extrait pour marquer les pratiques qui s'observoient

» de son temps dans la celebration du Sacrifice. L'E-  
 » glise, dit il, est le lieu où s'offre le Sacrifice mystique  
 » & vivant, la sainte Table figure le tombeau de Jesus-  
 » Christ, parce que c'est sur elle qu'on presente le pain  
 » celeste & veritable, c'est-à dire, le Sacrifice mysti-  
 » que & non sanglant, qui n'est autre que Jesus-Christ  
 » même, lequel estant immolé, a donné sa Chair &  
 » son Sang aux Fideles d'une nourriture & d'un breu-  
 » vage qui leur communique la vie éternelle. Cette  
 » Table est aussi le Throne de Dieu, sur lequel il veut  
 » bien que son Corps repose; c'est à cette Table qu'il  
 » est encore maintenant assis au milieu de ses Apô-  
 » tres, comme il fut autrefois à celle où il fit la Cene  
 » mystique. Le Throne de l'Evêque au milieu des  
 » sieges des Prestres, represente Jesus-Christ au mi-  
 » lieu des douze Thrones, jugeant les Tribus d'Israël.  
 » Le Chœur est separé par des balustres du lieu où  
 » sont les peuples; ces barreaux sont de fer ou de  
 » cuivre, afin qu'on ne les brise point pour entrer; le

Jubé *Ambo* , est de pierre comme une montagne « élevée sur laquelle on evangelise. Sion. On se tour- « ne du côté de l'Orient pour prier , ainsi qu'on l'a « appris par la Tradition. On ne prie point à genoux « le jour du Dimanche pour honorer la Résurrection « de Jesus-Christ, & la nostre étans sortis du peché. « Les Prestres ont une Tonsure faite en forme de « couronne au haut de la teste , pour représenter la « couronne d'épines que Jesus-Christ porta. L'Étole « sacerdotale est une robbe qui pend jusqu'aux ta- « lons , à l'exemple de celle d'Aaron. Elle est de « couleur rouge, pour marquer le zele des Ministres « du Seigneur figuré par le feu. La Ceinture signifie « les cordes dont Jesus-Christ fut lié. La Chasuble « représente le vêtement du pourpre dont il fut re- « vêtu. L'Evêque est accompagné de vingt-quatre « Prestres & de sept Diacres. Les Prestres represen- « tent les Seraphins qui sont autour du Thône de « Dieu , & qui chantent ses loiianges. Les Diacres « font la fonction des Anges prêts à aller par tout « pour servir l'Evêque. On prepare les oblations « dans la Sacristie , où l'on représente ce que Jesus- « Christ souffrit sur le Calvaire. L'oblation du pain « marque celle qu'il fit de luy-même. On prie sur « le pain , afin de le sanctifier ; ce qui signifie la sain- « teté de Jesus-Christ. On le perce avec une lance, « à l'imitation du soldat qui perça le côté de Jesus- « Christ. Le bassin dans lequel le Prestre & le Dia- « cre mettent le pain préparé, est comme le tom- « beau où Jesus-Christ fut enseveli ; & le vin re- « présente le Sang , & l'eau celle qui sortit de son « côté. Quand le pain & le vin sont ainsi preparez, « le Diacre pendant ce temps recite une oraison : la « Prothese représente la crèche de Bethléem, où le « Sauveur vint au monde ; le Calice est à l'exemple « de celuy où Jesus-Christ fit la Cene , & peut re-

„ présenter les mammelles de la sainte Vierge ; la  
 „ nappe ou corporal est comme le suaire où Jesus-  
 „ Christ fut enveloppé ; le voile qu'on met dessus le  
 „ bassin, est comme un autre linceul qui couvroit le  
 „ sepulchre ; le rideau que l'on tire au devant, est  
 „ comme la pierre qu'on mit sur le sepulchre pour  
 „ le fermer ; l'encens représente l'humanité de Jesus-  
 „ Christ , & le feu sa Divinité , l'odeur signifie la  
 „ grace du S. Esprit. On s'en sert à l'exemple des  
 „ Mages qui luy en offrirent , & pour imiter les  
 „ saintes femmes qui vinrent à son sepulchre avec  
 „ des parfums pour embaûmer son Corps. Le Prêtre  
 „ qui commence la Liturgie , est semblable à Jean-  
 „ Baptiste , & est comme le Precurseur de Jesus-  
 „ Christ : il l'annonce par ses Predications. Le Dia-  
 „ cre dit d'abord : *Benissez Seigneur , & le Prestre*  
 „ *répond* : *Beni soit le regne du Pere , du Fils & du*  
 „ *S. Esprit , commençant par la Doxologie ou la*  
 „ *glorification de la sainte Trinité , & on répond,*  
 „ *Amen.* Le Diacre dit , *Prions le Seigneur en paix,*  
 „ *recommandant le silence & l'attention pendant ce*  
 „ *temps. On chante une autre Antienne ou Répons,*  
 „ *qui doit estre tiré des Prophetes qui ont annoncé*  
 „ *la venue de Jesus-Christ. Ce Répons est pris du*  
 „ *Pseaume , Bonum est confiteri Domino.* On recom-  
 „ mande encore de prier Dieu en paix. Le Prestre  
 „ élève sa voix en disant la conclusion des Oraisons  
 „ qui est ainsi : *Quia tua est potentia , & tuum regnum*  
 „ *& potestas & gloria Patris & Filii & Spiritus san-*  
 „ *cti , nunc & semper , & in sacula seculorum, Amen.*  
 „ On dit au second Répons , *Dominus regnavit deco-*  
 „ *rem indutus est.* On fait memoire de la sainte Vier-  
 „ ge après le premier Répons , parce qu'elle est com-  
 „ me le guide du Ministère , & celle qui nous a  
 „ donné Jesus-Christ. Après le second Répons on  
 „ fait memoire des Saints , afin qu'ils s'unissent à

nos prieres dans le Sacrifice. Le *Troparium* est une Antienne qui se chante après le second Répons, qui est ainsi conçu. Verbe & Fils unique de Dieu, qui étant immortel avez daigné prendre une chair de la sainte Mere de Dieu, & toujours Vierge Marie pour nostre salut, vous étant fait homme, sans que cette nature se soit détruite ou changée, qui avez été attaché à une croix, & avez triomphé de la mort par vostre mort, qui êtes un dans la sainte Trinité, & glorifié avec le Pere & le S. Esprit, sauvez-nous. Cette priere a été ajoutée à l'Office par l'ordre de l'Empereur Justinien. A la fin le Diacre recommande l'attention, & le Prestre élevant sa voix, dit : Parce que Seigneur vous êtes bon, vous êtes un Dieu qui aimez les hommes, nous vous glorifions avec le Fils & le Saint-Esprit. Après on dit la troisième Antienne prise du Pseaume *Venite exultemus* ; & ensuite se fait l'Introite ou l'entrée pour l'Evangile, qui represente la premiere manifestation de Jesus-Christ faite par Saint Jean, lorsqu'il commença à prêcher. On dit le *Trisagion* à l'imitation des Anges ; le Pere est le Dieu saint par sa nature ; le Fils est le saint Fort, d'autant que par sa parole nous triomphons de toutes les forces du Diable ; le S. Esprit est le Dieu immortel, parce qu'il nous donne la vie. A la fin du *Trisagion* l'Evêque monte sur son thron & benit le peuple, pour marquer que toutes les Propheties de Jesus-Christ sont accomplies. On lit l'Epître qui est tirée de Saint Paul, le Diacre disant auparavant : *Soyez attentifs, écoutons avec un esprit tranquile la Sagesse*, puis on chante *Alleluia*. On prepare l'encens pour l'Evangile. Le Diacre avertit qu'on soit debout pour entendre la parole de Dieu, ensuite on fait plusieurs prieres pour les Catecumenes, & on les fait sortir ; puis on prie

» pour les Fidelles qui restent dans l'Eglise & pour  
 » l'Evêque, invoquant la miséricorde de Dieu, &  
 » disant *Kyrie eleison*. Ces prieres estant faites, on  
 » apporte avec pompe les dons à l'Autel, les Dia-  
 » cres marchent les premiers, tenans des vents ou  
 » fleaux en leurs mains, d'autres portent l'encens  
 » & parfument l'Eglise, & on chante l'Hymne des  
 » Cherubins; ensuite on met sur le grand Autel les  
 » oblations. Cette pompe ou procession represente  
 » l'entrée de Jesus-Christ à Jerusalem aux acclama-  
 » tions des peuples. Après cela le Celebrant lave ses  
 » mains pour marquer la pureté avec laquelle il  
 » faut approcher de Dieu, & dit *Lavabo* avec le  
 » reste du Pseaume. On fait memoire de la sainte  
 » Vierge, de S. Jean-Baptiste, des Apostres & des  
 » autres Saints. On donne le baiser de Paix, le Ce-  
 » lebrant avertissant les Fidelles de s'entre-baiser,  
 » disant : *Pax omnibus*. On chante le Symbole qui  
 » est celuy de Constantinople, on ferme les portes,  
 » & on tire un rideau au devant, ce qui se pratique  
 » dans les Monasteres; & le Prestre ne parle & ne  
 » converse plus qu'avec Dieu & avec les Anges. On  
 » avertit les peuples d'unir leurs prieres aux siennes,  
 » de lever leurs esprits au Ciel, de rendre graces à  
 » Dieu. *Sursum habeamus corda..... Gratias agamus.....*  
 » Et après que le Prestre a ainsi conversé seul avec  
 » Dieu, comme fit Moïse sur la montagne, le peu-  
 » ple chante l'Hymne de la Victoire. *Sanctus, San-*  
 » *ctus, Dominus Deus Sabaoth... Osanna... Bene-*  
 » *dictus....* Ensuite le Prestre consacre par les paro-  
 » les de Jesus-Christ, puis il fait memoire de son  
 » Incarnation, de sa Naissance, de sa Mort, de sa  
 » Resurrection & de son Ascension, & demande que  
 » le Saint Esprit descende sur les dons, pour les faire  
 » le Corps & le Sang du Seigneur. Le peuple chante  
 » *Tua ex his offerimus*. Et pendant tout ce temps le

Prestre est incliné profondement, il fait des signes de Croix sur les dons , puis on fait memoire des morts ; on dit l'Oraison Dominicale , à la fin de laquelle on ajoute : *Quoniam tuum est regnum.* Le Prestre dit *Sancta Sanctis* , le peuple répond : *Unus Sanctus , unus Dominus.* Le Prestre éleve le Corps de Nostre Seigneur , pour représenter sa Mort & sa Resurrection ; il fait trois signes de Croix en l'air avec le pain , une en haut comme pour sanctifier le Ciel, la seconde au milieu pour sanctifier l'air , & la troisième plus bas , afin que la terre soit aussi sanctifiée par Jesus-Christ ; & ce dernier signe de Croix se fait avec le pain qu'on met sur le Calice & auprès du Calice , pour signifier que le divin Corps a esté enseveli dans la terre , & qu'il en est sorti plein de vie ; on le fait sur le Calice , pour marquer les quatre parties du monde consacrées par la presence de Jesus-Christ. Après l'élevation on rompt le pain pour la Communion ; on apporte de l'eau chaude , & on la verse dans le Calice. Le Prestre communique prenant séparément le pain & le Calice ; & après qu'il a communiqué , on dit un Pseaume , *Parasti in conspectu.* On avertit les Fidelles d'approcher de Jesus-Christ nostre Dieu & nostre Roy, avec crainte , avec foy & charité : *Accedite cum timore Dei , & fide , & charitate.* On communique debout , on fait l'action de graces , puis suit une Oraison , la Benediction du Prestre , & le Pain-beni qu'on distribué au peuple. J'ajouteray encore la signification de quelques-unes de ces pratiques qui sont expliquées par ce même Auteur. Les prieres & les demandes qu'on fait à Dieu dans la celebration des saints Mysteres après la lecture des divins Evangiles , jusques à l'Hymne des Cherubins , representent la doctrine que Jesus-Christ nostre Dieu a prêché sur la terre

„ durant trois années. Ces prieres se font pour les  
 „ Catecumenes , pour les Fidelles , & pour le Pon-  
 „ tife qui celebre le Sacrifice. Car les saints Peres  
 „ sçachant quelles doivent estre l'ame & les mains  
 „ de celuy qui touche le tres-saint Corps de Jesus-  
 „ Christ nostre Dieu , & qu'il faut qu'elles soient  
 „ plus pures que les rayons mesme du Soleil , ils ont  
 „ institué ces prieres pour obtenir le pardon de leurs  
 „ fautes par le merite de l'humanité du Fils de Dieu,  
 „ en disant *Kyrie eleison*. O Dieu, ayez pitié de nous  
 „ par vostre grande misericorde, c'est-à-dire par vô-  
 „ tre Fils & vôtre Verbe, que vous avez envoyé au  
 „ monde pour estre l'expiation de nos pechez. Il ex-  
 „ plique aussi la presence du Corps de Jesus-Christ  
 „ par les paroles de la consecration , & celle du S.  
 „ Esprit par sa vertu. C'est luy-mesme qui a dit :  
 „ Cecy est mon Corps , cecy est mon Sang ; & il a  
 „ luy-même commandé à ses Apostres , & par eux  
 „ à toute l'Eglise de faire la mesme chose , lorsqu'il  
 „ a dit : Faites cecy en memoire de moy ; ce qu'il  
 „ ne leur eut pas sans doute ordonné , s'il ne les eut  
 „ en même temps revêtus de la force du Saint Esprit  
 „ pour le pouvoir faire. Or Nostre Seigneur ne s'est  
 „ pas contenté de nous envoyer le Saint Esprit pour  
 „ demeurer avec nous ; mais il a aussi promis qu'il  
 „ y demeurerait luy-même jusqu'à la fin des siecles ;  
 „ & il y a cette difference entre l'un & l'autre , que  
 „ le S. Esprit n'ayant point de corps , y est invisible  
 „ & incorporel : mais Jesus. Christ s'estant revêtu de  
 „ nostre nature corporelle pour ne s'en dépouiller  
 „ jamais , souffre qu'on le voye & qu'on le touche  
 „ dans les sacrez & redoutables Mysteres. Cet Au-  
 „ teur explique aussi tres-clairement la Transsub-  
 „ stantiation. Le Prestre offre sa priere à Dieu, afin  
 „ que le Mystere de son Fils s'accomplisse , c'est-à-  
 „ dire que le pain & le vin soient changez en la

substance du Corps & du Sang de Jesus-Christ qui est aussi Dieu : c'est pourquoy le S. Esprit se trouvant alors invisiblement present par l'ordre du Pere & la volonté du Fils , produit cette operation divine , & par la main visible du Prestre consacre & change les dons sacrez qu'on a offerts , en les transformant au Corps & au Sang de Nostre Seigneur Jesus-Christ. Il explique ce que signifient les inclinations du Prestre. Quand le Prestre se baïsse en offrant à Dieu les prieres de la divine Liturgie , il montre par cette posture qu'il parle invisiblement à Dieu seul. C'est alors qu'il voit comme apparôître une lumiere du Ciel , qu'il est tout transporté de joye à la vûë de la gloire resplendissante du Fils de Dieu , & qu'il s'humilie profondement devant luy par un sentiment de crainte & de reverence ; ainsi que Moïse ayant vû le Seigneur sur la montagne en forme de feu , se retira tout effrayé , & se couvrit le visage. Il donne aussi la signification des signes de Croix qui se font dans le Sacrifice. On fait le signe de la Croix sur ces dons divins , afin que le S. Esprit y descendant les change par sa glorieuse presence au precieux Corps , & au Sang precieux qui a esté répandu pour donner le salut & la vie au monde , & qu'ainsi ceux qui y participent reçoivent le pardon de leurs pechez , & la vie éternelle.

*Liturgie de l'Eglise du Pont.*

**N**OUS avons des Auteurs celebres qui ont vécû dans l'Eglise du Pont , & qui meritent bien que nous rapportions ce qu'ils ont écrit sur les saints Mysteres. Je commence par S. Gregoire de Nyffe frere de S. Basile , & de S. Pierre Evêque

*S. Gregoire  
de Nyffe sur  
la Liturgie.*

de Sebaste en Armenie. Nyſſe eſt une Ville de la Capadoce, dont S. Gregoire fut fait Evêque environ l'an 369. Il mourut en 396. Ce Saint dit plusieurs belles choſes en faveur de la réalité : mais ce à quoy je m'arreſte preſentement, c'eſt qu'il explique comment le même Corps de Jeſus-Chriſt

Orat. Catechet. c. 37.

» peut eſtre diſtribué à pluſieurs perſonnes. Comme  
 » il n'y a, *dit-il*, que le ſeul Corps de Jeſus-Chriſt  
 » auquel la Divinité s'eſt unie, qui a reçu la grace  
 » de nous communiquer la vie, c'eſt pour cela que  
 » noſtre corps peut avoir part à l'immortalité, s'il  
 » participe à l'incorruption, en participant à la vertu  
 » de celui qui eſt immortel. Mais conſiderons  
 » icy comment il ſe peut faire que ce Corps qui à  
 » toute heure eſt diſtribué ſeul à tant de millions de  
 » Fidelles par toute la terre, eſt tout entier en cha-  
 » cun d'eux dans chaque partie qu'ils reçoivent, &  
 » ne laiſſe pas de demeurer encore tout entier en  
 luy-même. Il marque auſſi que la conſecration ſe  
 fait par les paroles de Jeſus-Chriſt. Le Corps de  
 » Jeſus-Chriſt ayant eſté habité par le Verbe de Dieu,  
 » a eſté changé en la dignité divine. C'eſt donc avec  
 » raiſon que je croy encore aujourd'huy que le pain  
 » eſtant ſanctifié par le Verbe de Dieu, eſt changé  
 » au Corps du Verbe de Dieu : car icy le pain eſt  
 » ſanctifié par le Verbe de Dieu & par la priere ; non  
 » qu'il paſſe maintenant au Corps du Verbe de Dieu  
 » par le moyen du manger, mais parce qu'il ſe trans-  
 » forme & ſe change à l'heure même en ſon Corps,  
 » comme le Verbe l'a dit par ces paroles: *Cecy eſt mon*  
 » *Corps*. . . Le Seigneur nous fait part de ces dons di-  
 » vins, loſqu'il change & transforme en ſon Corps la  
 » nature des eſpeces viſibles, par la vertu de la benediction ſacrée. Les Heretiques ont voulu douter ſi  
 cette oraiſon eſtoit de S. Gregoire; mais Theodoret  
 la cite pluſieurs fois dans ſes Dialogues. Euthymius  
 la

la rapporte. Je ne veux pas omettre un autre Saint Gregoire plus ancien que celui dont j'ay parlé; c'est S. Gregoire Thaumaturge, qui fut ainsi nommé à cause du grand nombre de miracles qu'il faisoit. Il fut ordonné Evêque par Phebidinus Evêque d'Amasée, l'an 240. & mourut l'an 265. Nous avons de luy une Epître canonique, qui fut citée dans le sixième Concile general, & qui est rapportée par Balsamon. Dans cette Epître qui est adressée à des Evêques dont on ne sçait pas les noms, il décrit la maniere de recevoir les Penitens, & marque les prieres auxquelles ils assistoient, & celles où ils ne pouvoient se trouver, & donne une idée assez exacte de la Liturgie de son temps. Les pleurs, dit-il, & les gemissemens consistent à estre hors la porte de l'Eglise, où il faut que le pecheur sollicite ceux qui entreront, de prier Dieu pour luy; & c'est le premier degré: le second est celui des écoutans, il se passe dans le portique de l'Eglise, où il faut que le pecheur demeure avec les Catecumes, & sorte avec eux après avoir écouté l'Ecriture sainte, comme étant indignes de la priere. Dans la soustraction qui est le troisième degré, on est dans l'enceinte de l'Eglise, mais il faut en sortir avec les Catecumes. Le quatrième, c'est la consistance, quand on peut demeurer dans l'Eglise avec les Fidelles, ce qui est suivi de la participation aux Sacremens. Ce passage nous apprend de quelle maniere estoient disposées les Eglises au troisième siècle, qu'il y avoit la premiere porte, le portique, & l'enceinte de l'Eglise; que l'on faisoit des prieres, des lectures, & des instructions auxquelles les Catecumes avoient part aussi bien que les Penitens, mais qu'on les faisoit sortir avant que d'offrir le Sacrifice.

Mais une des plus celebres lumieres de l'Eglise

M

de Cappadoce, fut S. Basile Evêque de Cesarée, qui est si fort loué par S. Gregoire de Nazianze, par S. Ambroise, & que Theodoret appelle la lumiere universelle du monde. Il fut fait Evêque l'an 369.

*S. Basile sur  
la Liturgie.*

Il dit plusieurs choses qui ont rapport à nostre sujet. Premièrement, que nous avons reçu des Apôtres par la Tradition les prieres que l'on dit dans

*Lib. de,  
Spir.  
sanct. c.  
27.*

la celebration des Mysteres. Entre les dogmes, dit-il, & les Institutions qui sont conservées dans l'Eglise, il y en a qui nous ont esté laissées par écrit; & il y en a que nous avons reçûes de la Tradition des Apostres, & qu'ils nous ont données d'une maniere moins publique & moins visible, & elles ont une pareille force; & si nous les voulions rejeter, parce qu'elles ne sont pas écrites, nous ferions grand tort à l'Evangile. Car quel d'entre les Saints nous a laissé par écrit les paroles que nous adressons à Dieu, lorsque nous consacrons le pain de l'Eucharistie & le Calice de benediction? car nous ne nous contentons pas des paroles que l'Apostre & les Evangelistes nous ont marquées. Mais avant & après celles-là nous en disons encore d'autres, comme ayant beaucoup d'efficace pour le Sacrement, quoiqu'elles ne nous ayent esté laissées que par une Tradition non écrite. Il nous apprend aussi plusieurs coûtumes au sujet de la Communion. Au temps de la persecution les Fideles estoient souvent contraints par necessité de prendre la Communion de leurs propres mains lorsqu'il n'y avoit point d'Evêque, ni d'autre Ministre de l'Eglise pour la leur donner. Tous les Solitaires qui vivent dans les deserts n'ayant point de Prestres pour leur donner l'Eucharistie, l'ont toujourns chez eux, & communient de leurs propres mains; ce qui se pratique aussi à Alexandrie. Car depuis que le Prestre après avoir célébré le Sacrifice, la leur a distribuée, ils

*Ep. 289.  
ad Casariam  
Patriam.*

l'empportent chez eux & se communient. Et nous voyons dans l'Eglise, lorsque le Prestre a mis une partie de l'Eucharistie entre les mains de chaque Fidele, il dépend de celuy qui l'a reçüe de la manger, & c'est luy-même qui avec ses mains la porte ensuite à sa bouche. Ce qui fait voir la Communion sous une seule espece, & l'usage de recevoir l'Eucharistie dans sa main, & de l'empporter chez soy pour se communier. Cette Epître est écrite à une Dame & au sujet de la frequente Communion, il luy dit aussi, que dans son Eglise on celebre le Sacrifice quatre fois la semaine, sçavoir le Dimanche, le Mercredy & d'autres jours, s'il arrive de faire mémoire de quelque Martyr; c'est le Prestre qui offre le Sacrifice, & qui distribue l'Eucharistie aux assistans. Dans l'Epître 63. adressée au Clergé, il parle du chant, des Prieres & des Offices; & il soutient qu'il suit la coûtume ancienne de l'Eglise, que dans les grandes Festes le peuple vient avant le jour à l'Eglise, qu'après la priere il se leve pour chanter à deux Chœurs qui se répondent l'un après l'autre; qu'au point du jour tous les Fideles recitent le Pseaume de la Penitence; & il dit que cela s'observe dans l'Egypte, dans la Lybie, dans la Palestine & dans la Syrie. Et comme on luy obj. étoit que cela n'estoit pas en usage du temps de S. Gregoire Taumaturge, il leur répond que les prieres dont se servoient les Fideles de Neocesaree, n'avoient pas aussi esté en usage de son temps, & qu'on n'observe pas tout ce que ce grand Homme faisoit; qu'entr'autres il prioit la teste découverte. Dans l'Epître 76. qu'il écrit aux Evêques de sa dependance, il n'approuve pas qu'on reçoive de l'argent pour les choses saintes, pour l'ordination, ou pour des Messes. Mais, dit-il, recevoir de l'argent avant ou après, c'est toujours en recevoir; & quelque pre-

„ texte que l'on apporte, c'est toujours faire du pro-  
 „ fit des dons spirituels, c'est faire un commerce hon-  
 „ teux dans l'Eglise de Dieu, dans laquelle nous  
 „ croyons avoir le Corps & le Sang de Jesus-Christ.

Can. 27. Dans celle qu'il écrit à Amphiloque, parlant de la  
 peine d'un Prestre qui a esté bigame, il luy défend  
 de faire les fonctions du Sacerdoce, de donner la  
 benediction, de distribuer le Corps de Jesus-Christ.  
 Dans le Canon 22. lorsqu'il regle les exercices des  
 Penitens, il ordonne que dans le premier degré  
 on sera exclus des prieres, dans le second on écou-  
 tera les instructions, dans le troisième on assistera  
 au Sacrifice, sans y offrir ni participer.

De la Li-  
 turgie attri-  
 buée à S.  
 Basile.

Après avoir rapporté les principaux endroits de  
 S. Basile au sujet de la Liturgie, on peut en faire l'ap-  
 plication à celle qui est sous son nom, il faut voir  
 ce que les anciens Auteurs en ont dit. Proclus Pa-  
 triarche de Constantinople au cinquième siècle,  
 cite la Liturgie que S. Basile avoit fait, & il rap-  
 porte la raison qui porta ce Saint à la composer ;  
 sçavoir pour abreger celle qui estoit en usage de  
 son temps, & que les peuples ne pouvoient enten-  
 dre, parce qu'elle estoit trop longue, ce ne fut point  
 pour changer, ni pour rien ajouter à ce qu'on di-  
 soit, mais pour s'accommoder à la tiédeur &  
 au relâchement des peuples. *Magnus Basilius, ho-*  
*minum socordiam & in deterius prolaptionem conspi-*  
*catus, ac proinde longinquitate producta Missa perta-*  
*fos, non quod ipse supervacantem quidquam, vel ni-*  
*mis longius productum, in ea fore arbitraretur, sed ut*  
*pariter tum simul orantium, tum audientium igna-*  
*viam, ex longo illo temporis intervallo praeclideret,*  
*breviorem recitandam tradidit.* L'Auteur de la vie  
 de S. Basile, sous le nom d'Amphiloque, en rap-  
 porte une autre raison. Il dit que ce Saint deman-  
 da à Dieu les lumieres & les graces pour composer

une maniere de celebrer les saints Myfteres, & qu'il plût luy envoyer son S. Esprit pour cela; & qu'après six jours Dieu luy apparut en une vifion avec les Apoftres, luy montrant une table fur laquelle il y avoit du pain & du vin; & luy dit: *Bafile, felon que vous l'avez fouhaité, que vostre bouche foit pleine de loüange, afin que vous offriez par vos paroles le Sacrifice non fanglant, & qu'il compofa ainfi une Liturgie.* Quoiqu'il en foit de la verité du miracle ou de la vifion, il eft constant que l'on eftoit perfuadé que ce Saint avoit compofé une Liturgie. Le Concile *in Trullo* la cite, Epiphane Can. 32. Diacre la cita auffi dans le feptième Concile Art. 6. general: Avant la confecration, *dit-il*, on trouve que quelques Peres ont appellé le pain antitype du Corps de Jesus-Christ, entre lesquels on peut compter Saint Bafile, dans la priere qui eft dans la fainte Mefle. Nous approchons avec confiance de votre Autel facré, nous propofons les antitypes de votre Corps & de votre Sang, S. Jean Damascene *lib. 4. Orthod. fidei c. 14.* rapporte ce même paffage de la Liturgie de ce Saint. Et avant ce temps-là Leontius Scholastique de Constantinople, mort en 581. parlant de Theodore de Mopfuefte, Maître de Nestorius, rapporte qu'il eut la hardieffe d'inventer une autre forme de celebrer la Mefle, que celle que les Peres ont laiffées aux Eglifes par Tradition, fans avoir aucun refpect, ni pour celle des Apoftres, ni pour celle du grand S. Bafile, qui a esté compofée dans le même efprit, rempliffant dans cette Mefle de blasphêmes, & non de prieres, les paroles du Myftere de l'Euchariftie. Les Latins ont auffi connu la Liturgie de S. Bafile. Pierre Diacre, qui vivoit en 519. prouve la neceffité de la grace par une priere de la Liturgie de S. Bafile. Voicy fes paroles: Selon l'Ecriture la

*Lib. 3.  
tom. 6.  
Bibl. PP.*

*Lib. de Incarnat. Et grat. tom. 6. Bibl. PP.* „ volonté est préparée par le Seigneur ; c'est selon  
 „ cette sainte doctrine que S. Basile Evêque de Cesa-  
 „ rée, en composant une priere qui se dit à l'Autel  
 „ presque par toutes les Eglises d'Orient dans la ce-  
 „ lebration des Mysteres, y fait entrer ces paroles :  
 „ Seigneur, accordez-nous vostre force & vostre as-  
 „ sistance : Faites, s'il vous plaît, que les méchans  
 „ deviennent bons, & conservez les bons dans la  
 „ bonté, car vous pouvez tout, & il n'y a personne  
 „ qui vous contredise, puisque vous sauvez quand  
 „ vous le voulez, & que nul ne résiste à vostre sou-  
 „ veraine volonté. Cette priere ne se trouve point  
 „ dans la Liturgie que nous avons aujourd'huy sous  
 „ le nom de S. Basile. On attribue deux Liturgies à  
 „ ce Saint, l'une sous le nom de Liturgie ; & les Grecs  
 „ s'en servent, comme nous avons dit, en certains  
 „ jours de l'année. Il y en a une autre appelée *Ana-*  
 „ *phora*, qui est en usage dans la Syrie. Celle-cy est  
 „ bien moins longue que l'autre ; & André Masé l'a  
 „ traduit de Syriaque en Latin au seizième siècle. Il y  
 „ en a une troisième que Victorius Scialath Maro-  
 „ nite a traduit d'Arabe en Latin. Nous en avons  
 „ parlé. Il faut encore remarquer qu'il y a plusieurs  
 „ Editions différentes de la Liturgie de S. Chrystos-  
 „ tome, & de celle de S. Basile. Le Pere Goar Jacobin,  
 „ dans son Rituel des Grecs, en rapporte beaucoup ;  
 „ c'est ce qui fait qu'il est difficile de dire laquelle de  
 „ ces Editions est celle de S. Basile, quoique le fonds  
 „ & le corps de l'Ouvrage soit de luy. Voicy l'or-  
 „ dre de cette Liturgie.

*L'ordre de  
 la Liturgie  
 de S. Basile.*

L'Evêque estant revêtu des habits destinez pour  
 le Sacrifice, accompagné des Ministres, reçoit  
 dans la Sacristie le pain qui a esté préparé & offert  
 par le peuple, & que l'on met dans des bassins ;  
 il les encense, disant une priere. Les Chantres di-  
 sent les premiers Versets du Pseume *Bonum est*

*confiteri Domino*, le Diacre dit ensuite à haute voix de prier Dieu en paix, avec attention, & sans bruit : *In pace Dominum postulemus* ; le Prestre recite une oraison, & à la fin de laquelle il élève sa voix, disant : *Quoniam tuum est regnum & imperium virtus & gloria, Pater, & Fili, & Spiritus sancte, nunc & semper, & in sacula saculorum* ; on répond *Amen*. Après on chante le Pseaume *Dominus regnavit*, avec *Alleluia, Gloria Patri* ; puis le Prestre dit une seconde oraison, à la fin de laquelle le Diacre avertit le peuple de se mettre en priere : *In pace Dominum postulemus*, le peuple répond *Kyrie eleison*. Le Prestre fait encore une priere en secret, qu'il conclut ainsi à haute voix : *Quia benignus, & clementissimus es Domine Deus noster, & tibi gloriam offerimus, Patri, & Filio, & Spiritui sancto, nunc & semper, & in sacula saculorum. R. Amen*. Voila ce qui precede la Messe. Après cela l'Evêque vient en Procession à l'Autel, le Diacre avertit de prier Dieu en paix : *In pace Deum postulemus*, le peuple répond *Kyrie eleison*. L'Evêque dit une oraison, R. *Amen*. Le Diacre réitere *In pace Dominum postulemus* ; il exhorte par quatre fois à prier, & le peuple répond autant de fois *Kyrie eleison*. L'Evêque dit une priere à voix basse, & chante la conclusion : *Quia sanctus es Deus noster, tibi gloriam offerimus, Patri, & Filio, & Spiritui sancto, nunc & semper in sacula saculorum, Amen*. On chante le *Trisagion, Sanctus Deus*. L'Evêque monte à son thrône, disant *Pax vobis. R. Et cum spiritu tuo* ; & après qu'on a chanté un Répons on lit l'Epître : & quand elle est lûë, le Diacre reçoit la benediction du Celebrant pour lire l'Evangile, tout le monde est debout pour l'entendre, puis on chante plusieurs fois

*Kyrie eleison* ; ensuite l'Evêque donne trois benedictions sur le peuple , une à droite , l'autre à gauche , & la troisième au milieu. On fait les prieres pour les Catecumes ; & quand ils sont sortis , on prie pour les Fideles , on apporte les oblations à l'Autel , le Prestre lave ses mains ; & se tournant vers le peuple , il l'avertit de prier pour luy. On recommence d'autres prieres auxquelles on ajoute *Kyrie eleison*. Ces prieres estant finies , le Prestre offre à Dieu les oblations ; il invoque la sainte Vierge , les Anges Gardiens , & autres ; on donne le baiser de paix , & on ferme les portes du Sanctuaire ; on dit le Symbole , & c'est l'Archidiacre qui l'entonne , puis suit la Preface en cet ordre. Le Diacre avertit d'estre debout : *sternus bene , stemus cum timore , intendamus sanctam oblationem in pace offerre*. Après cet avertissement l'Evêque dit à haute voix : *Gratia Domini nostri Jesu Christi , & charitas Dei Patris , & communicatio Spiritus sancti cum omnibus vobis. R. Et cum Spiritu tuo. L'Evêque Sursum corda. R. Habemus... puis Gratias agamus. R. Dignum & justum....* L'Evêque dit la Preface à voix basse , & fait mention des œuvres de Dieu , des Anges & de tous les Esprits bien-heureux ; & à la fin le peuple chante *Sanctus* par trois fois , qui est appellé l'Hymne du Triomphe , *Triumphalis Hymnus.... Pleni sunt.... Benedictus*. Puis le Prestre dit en secret le Canon , *Pontifex secretè* , finissant par ces paroles , *In nocte in qua tradebat seipsum pro mundi vitâ , accipiens panem in sanctis suis & immaculatis manibus , & ostendens tibi Deo & Patri gratias agens , benedicens , sanctificans frangens : & à haute voix , dedit sanctis suis Discipulis & Apostolicis dicens , accipite & manducate , hoc est Corpus meum quod pro vobis frangitur in remissionem peccatorum*. Le peuple

répond *Amen*. Puis le Prestre dit en secret: *Similiter & calicem de genimine vite accipiens, miscens, gratias agens, benedicens, sanctificans, dedit sanctis suis Discipulis & Apostolis dicens*, élevant sa voix: *Bibite ex hoc omnes, Hic est Sanguis meus Novi Testamenti, qui pro vobis & pro multis effundetur in remissionem peccatorum*. Le peuple répond *Amen*. Puis a voix basse: *Hoc facite in meam commemorationem... Memores...* En memoire de la Passion, de la Mort, de la Returrection, & de l'Ascension du Sauveur; & élevant sa voix: *Tua ex his offerimus per omnia & in omnibus*. Puis reprenant son même ton, il demande que le saint Esprit descende sur les Fideles & sur les oblations: *Emitte Spiritum sanctum tuum super nos & super proposita munera ista, & benedicere, & sanctificare, & ostendere panem istum esse ipsum Corpus Domini*. Puis faisant memoire de la sainte Vierge Mere de Dieu, de saint Jean-Baptiste, du Saint dont on fait la Feste, & des Saints: il prie pour toute l'Eglise, pour le Clergé pour tous les états & conditions: ensuite on ouvre les portes du Sanctuaire, & on prie pour tous les differens besoins des Fideles. L'Evêque éleve le pain consacré, en disant une priere, à la fin de laquelle élevant sa voix, il dit: *Sancta Sanctis*; & le peuple répond: *Unus Dominus, unus sanctus, unus Jesus Christus in gloria Dei Patris cum Spiritu sancto, Amen*. On fait la Communion, pendant laquelle on chante un Pseaume; l'Evêque donne la benediction; le Diacre renvoye le peuple, disant: *in pace procedamus*, & on s'en retourne.

Il y a une autre Liturgie de S. Basile, appelée *Anaphora*, qui est en usage chez les Syriens: André Mafius la traduisit au 16<sup>e</sup>. siecle: Genebrard croit que les Syriens l'ont reçûe de Severus, Patriarche d'Alexandrie, qui la composa en faveur

Autre Liturgie de S. Basile appelée Anaphora.

des Chrestiens qui estoient sous la domination des Turcs l'an 646. Elle commence par une priere dans laquelle le Prestre demande l'union & la paix entre les Fideles; puis il saluë le peuple, disant: *Pax & tranquillitas omnibus vobis. R. Et Spiritu tuo.* Le Diacre ordonne de se donner le baiser de paix; puis on offre les oblations, on prie pour les morts & pour les vivans, on dit une Preface, *Sursum corda... Gratias agamus.* A la fin le Prestre élevant sa voix, invite à chanter avec les Anges, *Sanctus*, ce qu'on dit trois fois, *Pleni sum.* Le Prestre s'inclinant recite à voix basse le Canon, & l'élève au temps de la consecration, disant: *Cum enim esset exiturus ad crucem suam, in ea nocte qua tradebatur pro vita & redemptione mundi, accepto pane in sanctas, incontaminatas, puras & illibatas manus suas, gratias egit, benedixit, sanctificavit, fregit & dedit Discipulis suis & Apostolis sanctis dicens, accipite, comedite de ipso: Hoc est Corp meum, quod pro vobis & pro multis frangitur, & videtur in expiationem culparum, remissionemque peccatorum, ac in vitam sempiternam. R. Amen.* Puis reprenant le Calice: *Similiter autem & Calicem vini nati ex vite, & postquam cœnaverat & divisit Discipulis suis & Apostolis sanctis dicens, accipite & bibite ex eo vos omnes, iste est sanguis meus ille novi Testamenti, qui pro vobis & pro multis effunditur & spargitur in expiationem culparum & remissionem peccatorum, atque in vitam aternam.* Ensuite on fait mention des Mysteres de Jesus-Christ, & le Diacre dit à haute voix, que chacun invoque le saint Esprit: *Quam veneranda est hora ista & tempus hoc, dilectissimi, cum Spiritus vivus & sanctus è supremis cœlorum sedibus descendit atque incubat, manetque super hanc Eucharistiam propositam, eamque consecrat. Tacito igitur, & reverenter orate.* Après que le Diacre a

ainsi averti de prier avec ferveur & en secret, le Prestre s'inclinant invoque le saint Esprit, & demande qu'il descende sur les Fideles, & sur les dons proposez. *Et qui proposuimus typum Corporis & Sanguinis Christi tui, adoramus te, rogamus supplices ut veniat Spiritus tuus super nos & super hec qua proposuimus dona, ac sanctificet ipsa.* Et élevant la voix: *Domine exaudi.* Le peuple répond, *Kyrie eleison.* Le Prestre, *Et si efficias panem istum Corpus gloriosum Domini nostri Jesu Christi, corpus cœleste, Corpus vita efficiens in remissionem peccatorum, vitamque aeternam iis qui accipiunt. R. Amen.* Ensuite le Celebrant prie pour les Evêques, pour les Prêtres, pour luy-même, pour les besoins publics, pour la paix, & pour ceux qui ont offert de leurs biens à l'Eglise. On fait memoire des Saints, on prie pour les morts. Le Prestre dit, *Pax vobis.* On répond, *Et cum Spiritu tuo.* Le Prestre rompt le pain consacré, & en met une particule dans le Calice, & élevant l'autre portion du pain sur le bassin, il la montre au peuple. Le Diacre avertit de se preparer à la Communion, disant la priere qu'on appelle Catholique. Le Prestre dit l'Oraison Dominicale, *Pater noster qui es in cœlis.* Le peuple recite ce qui suit: *sanctificetur nomen tuum.* Et après quelqu'autres prieres, on fait la Communion.

---

*Extraits de quelques autres anciens Peres Grecs & Conciles sur les Liturgies des Eglises d'Orient.*

**A** Prés avoir rapporté les Liturgies qui ont le plus de cours dans les Eglises d'Orient, je veux encore y ajouter quelques autres Peres Grecs, & quelques Conciles anciens que je n'ay pu placer dans l'ordre que je me suis prescrit; je commence

S. Irénée  
sur la Li-  
turgie.

par S. Irénée, l'un des plus anciens & des plus cé-  
lebres de l'Eglise Grecque. Ce Saint estoit Disci-  
ple de saint Polycarpe, & de Papias, comme ledit  
S. Jérôme. Il nâquit environ l'an 140. de nostre  
Seigneur, & fut envoyé en France par S. Polycar-  
pe, ainsi que le rapporte Gregoire de Tours. Il y  
fut ordonné par Pothin Evêque de Lyon, auquel  
il succeda. Saint Irénée a dit plusieurs choses tres-

lib. 4. c.  
31.

assûre que *Jesus-Christ instituant l'Eucharistie, ensei-  
gna la nouvelle oblation du Nouveau Testament, la-  
quelle l'Eglise ayant reçûe des Apôtres, elle l'offre par  
toute la terre à Dieu. . . Que ce Sacrifice avoit esté pré-  
dit par Malachie, lorsque Dieu dit qu'il rejeteroit les  
Sacrifices des Juifs, & que c'est l'oblation pure que  
Dieu demande.* Il s'explique encore plus clairement

Cap. 34.

dans la suite, lorsqu'il dit que *l'oblation de l'Eglise  
que le Seigneur luy a enseigné d'offrir dans tout le  
monde, est reçûe de Dieu comme un Sacrifice pur &  
agreable.* Il prouve que l'Eucharistie est aussi veri-  
tablement le Corps & le Sang de Jesus-Christ, que

ibid.

„ crifice qui s'en offre tous les jours à Dieu. Si, dit-  
„ il, les Heretiques ne veulent pas avoüer que nô-  
„ tre Seigneur soit le Fils, c'est-à-dire, le Verbe du  
„ souverain Createur du monde, comment pourront-  
„ ils écrire que le pain qui a esté consacré avec action  
„ de grâces, soit le Corps du Seigneur, & que le  
„ Calice qu'on offre soit le Calice de son Sang? d'ail-  
„ leurs comment peuvent-ils dire que la chair des  
„ Fideles qui est nourrie du Corps & du Sang du Sei-  
„ gneur, soit sujette à l'éternelle corruption, & ne  
„ reçoive pas la vie éternelle. Il faut donc ou qu'ils  
„ renoncent à leur erreur, en reconnoissant que nô-  
„ tre Seigneur est le Fils de Dieu, ou qu'ils cessent  
„ d'offrir ces saints Mysteres; mais la croyance que

nous avons qu'il est le Fils de Dieu, est entierement conforme à celle que nous avons du Fils de Dieu; car en luy offrant des choses qui viennent de luy, nous marquons tout ensemble, & la communication & l'unité de la chair & de l'esprit. . . Et après avoir invoqué Dieu sur le pain qui est une substance terrestre, il cesse d'estre un pain commun, & il devient l'Eucharistie. On voit par ces passages, la croyance & la pratique du second siecle, qu'on offroit l'Eucharistie en Sacrifice, & que ce Sacrifice se celebroit par toute la terre, qu'on avoit appris des Apôtres à le faire, que Jesus-Christ l'avoit enseignée, & que c'estoit la seule chose qu'on pût offrir à Dieu dans le nouveau Testament, que la matiere de ce Sacrifice se prend des fruits de la terre; sçavoir, du pain & du vin, pour montrer que Malachie, que Jesus-Christ, & aussi que les Apôtres ont parlé d'un Sacrifice sensible & visible, puisque Dieu a commandé de luy offrir de sa creature, le pain & le vin dont se fait le Sacrifice. Que la consecration se fait par des paroles & par des actions de graces; qu'après cela ce n'est plus du pain commun, mais qu'il y a deux choses; l'une terrestre ( ce sont les symboles du pain & du vin ) l'autre celeste ( c'est la Chair & le Sang de Jesus-Christ. ) Ce Pere marque aussi le lieu où Dieu veut qu'on luy offre; c'est sur l'Autel: il veut que nous luy offrions l'oblation à l'Autel fort souvent, & sans intermission. *Sic ideò nos quoque offerre vult munus ad altare frequenter & sine intermissione.* Cap. 34. Ce qui montre la perpetuité du Sacrifice, & qu'on le celebrait souvent. Disons aussi quelque chose de saint Epiphane. Saint Epiphane fut élu Evêque de Salamine, Metropole de l'Isle de Chypre, l'an 366. dans son Traité des Heresies, il rapporte que les assemblées du peuple se faisoient principalement le

*S. Epiphane.*

*Heres. 75.*

*80.*

„ Mercredy, le Vendredy & le Dimanche, & en  
 „ quelques endroits le Samedy. Que la celebration  
 „ de l'Eucharistie estoit accompagnee de ceremonies  
 „ prescrites par l'Evangile, ou par la tradition des  
 „ Apôtres; qu'on prioit Dieu à genoux, qu'on ex-  
 „ communioit les Infideles & les Heretiques, qu'on  
 „ ne recevoit point leurs oblations. Il marque aussi  
 „ qu'on faisoit memoire des Saints dans le Sacrifice,  
 Haref. 75. „ & qu'on y prioit pour les morts. Pour ce qui est,  
 „ dit-il, de la coûtume de reciter les noms des morts,  
 „ que peut-il y avoir de plus utile & de plus raison-  
 „ nable; c'est pour persuader à ceux qui sont presens,  
 „ que les ames des morts sont vivantes, & qu'elles  
 „ ne sont pas aneanties. Secondement, afin de faire  
 „ concevoir que l'on espere bien de ceux qui sont  
 „ morts; au reste les prieres ne sont pas seulement  
 „ utiles aux vivans, mais elles le sont encore aux  
 „ morts, quoy qu'elles n'effacent pas toutes leurs fau-  
 „ tes; mais elles servent pour expier quelques-unes  
 „ de celles qu'ils ont commises en ce monde. Nous  
 „ faisons mention des pecheurs & des justes; des pe-  
 „ cheurs pour implorer la misericorde de Dieu pour  
 „ eux; des Justes, des Patriarches, des Prophetes, des  
 „ Apôtres, des Evangelistes, des Martyrs, des Con-  
 „ fesseurs, des Evêques, des Anachorettes & de tous  
 „ les Chrestiens, pour distinguer Jesus-Christ d'avec  
 „ toutes les creatures, & pour apprendre à luy rendre  
 „ le culte qui n'est dû qu'à luy seul. Il y a aussi un  
 „ article entier dans saint Epiphane, où il montre  
 „ qu'on ne peut offrir le Sacrifice à la sainte Vierge,  
 „ ny aux Saints, & que cela ne se doit faire qu'à  
 „ Dieu seul.

Les Ca-  
 nons des  
 Apôtres  
 sur le Sa-  
 crifice.

Quant aux anciens Conciles qui ont parlé de la  
 Liturgie, je veux commencer par les Canons des  
 Apôtres, quoy qu'ils ne soient pas de ces saints  
 Disciples du Seigneur, ils ne laissent pas d'estre

fort anciens dans l'Eglise. La Hierarchie y est tres-bien representée ; dans le 3. & le 4. Canon il est parlé de l'Autel, des oblations qu'on y offroit, de l'encens qu'on brûloit, aussi-bien que des huiles qu'on offroit pour le Sacrifice. Le 8. oblige les Clercs de communier à la Messe, & declare qu'ils scandalisent les Fideles lorsqu'ils s'abstiennent de participer au Corps de Jesus-Christ, donnant sujet de croire qu'ils le font pour quelque crime ; ce qui fait assez voir qu'il n'y avoit qu'une Messe, & que les Clercs aussi-bien que le peuple y communioient ; que l'Autel estoit en rond & découvert au temps de la Communion, & que les peuples y voyoient ce qui s'y passoit ; les Prestres y communioient aussi. Le 9. Canon marque toutes les parties de la Liturgie, le Sermon & les lectures, *Scripturas audiunt*, la priere, & la communion ; & le Fidele qui avoit droit d'y assister devoit demeurer à toutes ces trois actions, autrement il estoit separé. Pour ce qui est des anciens Conciles qui ont parlé du Sacrifice, je commence par celuy de Neocesarée, tenu l'an 314. il ordonne que les Prestres de la Campagne ne pourront offrir ny donner le pain sanctifié, ny distribuer le Calice en presence de l'Evêque, ou des Prestres de la Ville ; mais si l'Evêque ou les Prestres de la Ville sont absens, & qu'on ait invité ces Prestres de la Campagne pour celebrer les prieres, ils le pourront faire. On voit l'usage du Sacrifice, le Ministre qui l'offre, l'offrande, la consecration, la distribution ou communion. Le 1. Concile de Nicée, tenu l'an 325. défend aux Diacres de donner l'Eucharistie aux Prestres, parce qu'il est contre les loix & contre les coutumes, & qu'ils n'ont pas le pouvoir d'offrir ny de donner le Corps de Jesus Christ à ceux qui offrent. Il leur défend encore de prendre l'Eucharistie avant les Evê-

*Les Conciles de Neocesarée, de Nicée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée sur la Liturgie.*  
CAN. 13.

CAN. 18.

- ques, & les avertit qu'ils ne sont que des Ministres inférieurs aux Prestres; qu'ils doivent recevoir l'Eucharistie après ceux-cy de la main d'un Evêque ou d'un Prestre, & qu'il ne leur est pas permis de s'asseoir au rang des Prestres. Il y a aussi un Canon du Concile d'Antioche, tenu l'an 341. qui distingue les trois parties de la Messe; c'est lorsqu'il excommunique ceux qui sortent de l'Eglise après la predication, sans assister aux prieres, ny participer à l'Eucharistie: ainsi les lectures qu'on expliquoit par la predication, precedoient la consecration. Dans le Concile de Gangres, tenu l'an 370. on prononce anatheme contre ceux qui méprisent les Sacrifices qui se font en l'honneur des Martyrs, & qui deshonorent leurs memoires. Mais un des anciens Conciles où il y ait plus de choses qui regardent la Liturgie, c'est celui de la Laodicée, tenu l'an 360. il ordonne qu'il n'y aura que les Chanoines-Chantres qui sont aux hautes chaires, & qui lisent dans les Livres, qui chanteront dans l'Eglise. Voilà les Chantres, leur place, & leurs Livres. Il declare aussi qu'on lira l'Evangile avec les autres Livres de l'Escriture le jour de Samedi.
- Il marque encore dans un plus grand détail l'ordre de la Liturgie: Quand, dit-il, l'Evêque aura achevé la predication, il commencera à dire les Oraisons sur les Catecumes en particulier; ensuite les Catecumes estant sortis, il fera les prieres pour les Penitens; & quand ils se seront retirés, l'Evêque ou le Prestre dira trois Oraisons pour les Fideles: la premiere sera secrette; la seconde & la troisieme seront prononcées à haute voix. Le baiser de paix se donnera ainsi: après que l'Evêque l'aura donné aux Prestres, les Laïques le recevront les uns des autres; c'est ainsi qu'on celebrera les saints Mysteres: ensuite on consommera l'oblation, & on ne laissera approcher de l'Autel
- pour

pour communier, que ceux qui sont Saints. Le Canon 21. défend aux Ministres inferieurs de toucher les Vases sacrez, & declare que cela n'appartient qu'au Diacre. Le 22. défend aux Lecteurs de porter l'Etolle. Le 25. ordonne que les Diacres ne donneront point le pain sacré, & qu'ils ne beniront point aussi le Calice. Dans le 42. on recommande expressément aux Portiers de ne point quitter d'un moment les portes de l'Eglise, sous pre-  
 texte de prier. Voilà les Auteurs principaux que j'ay crû pouvoir nous instruire suffisamment de l'ordre des anciennes Liturgies de l'Eglise d'Orient; j'y ajouteray seulement deux autres Evêques qui sont beaucoup plus recens, & qui sont depuis le douzième siecle; sçavoir, Simon de Thessalonique, & Cabaſilas, Evêque du même Siege, qui nous ont laissé d'amples expositions de la Messe: j'en feray les extraits fort fidels & fort courts, ce qui montrera l'uniformité d'office & de prieres qui s'est toujourns conservée dans les Eglises d'Orient. Je commence par Simeon de Thessalonique; & ce que j'en vais rapporter est tiré de son Livre, de *Templo & Missa*. Le Temple, dit-il, se divise en trois parties, sçavoir le vestibule; le dedans de l'Eglise, & le sanctuaire: les Prestres & le Clergé sont dans le Chœur, les Fideles dans la Nef, & les Penitens publics à la porte. Dans le sanctuaire il y a l'Autel, la Chaire de l'Evêque, un voile au devant de l'Autel, & des cancelles ou balustrés; l'Autel est carré & couvert des quatre costez par les quatre parties du voile qui l'environnent. Dans le sanctuaire il y a l'Evêque, le Prestre & le Diacre, avec leurs ornemens; le Diacre a l'Etolle qui luy couvre les épaules, & il ressemble à un Ange par les extrêmités de cette Etolle, qui luy pendent comme des aîles; sur cette Etolle

Simeon  
de Thes-  
salonique  
sur la Li-  
turgie.

» il y a écrit trois fois *Sanctus*. Le Prestre a une tu-  
 » nique qui luy descend jusqu'aux pieds, une Etole,  
 » une Ceinture, des genouillieres, *super genualia*, &  
 » des manipules, *super manicalia*; puis un chasuble  
 » pardessus qui n'est ouvert que par le cou, faite  
 » comme un sac, aussi l'appelle-t-il *saccum*, parce  
 » qu'elle en a toute la figure, estant sans manche,  
 » & ouverte seulement par le haut. Les Evêques ont  
 » plusieurs croix marquées sur leur chasuble: L'Evê-  
 » que outre ces vestemens a un *Pallium*, qui est fait  
 » de laine, & qui couvre les épaules pardevant &  
 » par derriere; les Evêques & les Prêtres celebrent  
 » la Messe nud tête, excepté le Patriarche d'Alexan-  
 » drie. Voicy l'ordre de la Messe: Le Prestre estant  
 » revêtu de ses habits vient jusqu'aux portes de l'E-  
 » glise, il fait signe qu'on commence; les Prestres  
 » disent des Oraisons, & les Chantres trois sortes  
 » d'Antiennes, qui sont tirées des Pseaumes, aus-  
 » quelles on ajoute quelque Hymne; puis on invo-  
 » que les Saints. Après que l'Evêque a fait ses prie-  
 » res dans la Sacristie, il vient avec les Diacres qui  
 » l'accompagnent; les Prestres aussi ayant fini leurs  
 » Oraisons, vont au devant & viennent ainsi à  
 » l'Autel: on porte des Chandeliers au devant, les  
 » Diacres suivent deux à deux portant le Livre des  
 » Evangiles; l'Evêque est soutenu par des Diacres  
 » qui l'accompagnent, les Prestres marchent der-  
 » riere le Pontife, & disent, *Venite Christum adore-*  
 » *mus*: & on saluë l'Evêque lors qu'il passe, on ou-  
 » vre les portes du sanctuaire pour les laisser entrer:  
 » estant arrivé à l'Autel on l'encense, & l'Evêque  
 » tenant un cierge à deux branches, fait le signe de  
 » la croix sur le Livre des Evangiles, on chante le  
 » *Trisagion*, & les Prestres le disent dans le san-  
 » ctuaire: l'Evêque ensuite fait le signe de la croix  
 » sur l'Evangile avec un cierge à trois branches, &

monte sur le throné qui est sa place ordinaire : autour de luy sont les Prestres ; estant assis il en-  
 voye lire l'Epître, qu'il écoute restant assis aussi bien que les Prestres, mais les Diacres sont debout : on dit *Alleluia*, avant l'Evangile, & on encense aussi. Pendant l'Evangile l'Evêque oste son *Pallium*, & le donne à tenir à un Diacre qui est auprès de luy, & il tient un cierge à trois branches en sa main pendant qu'on le lit ; & ensuite il descend de sa chaire, fait un signe de croix sur le peuple avec le cierge qu'il tient, & vient à l'Autel commencer les prières du Sacrifice : & pour lors on fait sortir les Catecumenes. Le Pontife commence par laver les mains ; on apporte avec pompe les oblations ; les Lecteurs, les Diacres, les Prestres les accompagnent avec des cierges : les peuples se prosternent par terre quand les oblations passent : ensuite on ferme les portes, afin que les mysteres ne soient vûs que des Prestres. Le Pontife se met au milieu de l'Autel, & les Prestres au tour ; on dit une priere, ensuite le symbole ; puis l'Evêque recite la Preface, le *Sanctus*, le Canon, & après il consacre, il prie aussi pour les vivans & pour les morts : à la Communion il prend le *Pallium*, & élève l'Eucharistie, afin qu'on l'adore, puis il divise l'hostie en quatre parties, qu'il met en forme de croix, & prend celle qui est en haut, & la met dans le Calice, & puis il verse de l'eau chaude, ensuite il communie le premier, & donne par après la communion aux autres qui luy baissent la main & la jouë. Les Prestres & les Diacres communient à l'Autel, recevant dans leurs mains le pain consacré, & beuvans dans le Calice. Pour le peuple, on porte hors le sanctuaire les saints mysteres découverts, & l'Evêque avec la cuilliere communie ceux qui sont preparez : la commu-

nion estant finie, le Diacre prend le bassin, qu'il porte sur la prothese, les Prestres tiennent les Calices, on fait l'action de graces; puis après avoir lavé ses mains on se retire, & on donne du Pain beni au peuple. Voilà ce que j'ay extrait du Livre de Simeon, qui donne des raisons mystiques de toutes ces choses, que l'on pourra consulter.

- Nicolas Cabasilas sur la Messe.* Nicolas Cabasilas, Archevêque de Thessalonique, a fait un Commentaire assez long sur les Mysteres de la Messe, il vivoit en 1350. en voicy un extrait : L'effet du Sacrifice est de changer les symboles au Corps & au Sang de Jesus-Christ : la fin est de sanctifier les Fideles. La preparation se fait par les prieres, par la psalmodie, & par les lectures des saintes Ecritures. Le Prestre se prepare en disant plusieurs prieres avant que de celebrer, se jugeant indigne d'approcher du saint Autel, puis il lave ses mains, & se revête des habits destinez pour le Sacrifice. On ne met pas d'abord les dons sur l'Autel, mais on les prepare sur une autre table, & on les offre à Dieu avant que de les consacrer, afin que ce soit d'une matiere sainte & benite que se fasse le Sacrifice. On les offre comme les premices des fruits de la terre, ainsi qu'on benit l'eau qui doit servir au Baptême : on ne benit pas tout le pain, mais on le coupe, & l'on ne fait la benediction & la priere que sur la partie qui est destinée au Sacrifice. On coupe le pain en plusieurs morceaux pour représenter les Mysteres de la Vie, de la Mort, & de la Gloire de Jesus-Christ : on représente sa Mort par des croix qui sont marquées sur ce point : en le coupant le Prestre dit, *sicut ovis ad occisionem ductus*. On pique ce pain avec une lance, pour représenter le costé percé de Jesus-Christ, & on dit, *Unus militum latus ejus pupugit*. On verse de l'eau & du
- cap. 1.*
- cap. 2.*
- cap. 3.*
- cap. 4. 5.*
- 6. 7. 8.*

vin dans le Calice, en memoire de l'eau & du sang qui sortirent du costé de Jesus-Christ. Le Prêtre disant : *Et statim exivit sanguis & aqua*. Puis après avoir fait memoire de la Passion de Jesus-Christ, il prend chaque partie du pain qu'il a coupé, & l'offre en l'honneur de la sainte Vierge, puis en l'honneur du Saint ou de la Sainte dont on fait la Fête; ensuite on l'offre pour les vivans & pour les morts, selon l'intention de celui qui celebre le Sacrifice; puis on met une petite étoile sur le pain, disant : *Et ecce stella veniens supra ubi erat puer*. Pour marquer que la Naissance de Jesus-Christ avoit esté manifestée par un Astre: puis on couvre le Calice & le Bassin avec un voile, & on les encense: ensuite le Prestre vient à l'Autel; & estant debout devant la Table sacrée, il commence le Sacrifice en glorifiant la Sainte Trinité: *Benedictum regnum Patris, & Filii, & Spiritus sancti*. Il exhorte le peuple à estre attentif à cette sainte action: *In pace Dominum oremus*. Il confesse ses pechez, & fait des prieres pour la paix, pour les fruits de la terre, & pour d'autres besoins; on dit *Kyrie*, implorant la misericorde de Dieu. Le Diacre avoit de prier, & le Prestre fait ses prieres en secret pour tous les sujets qui ont esté annoncez par le Diacre; & le peuple répond *Amen*. On chante le Pseaume *Bonum est confiteri Domino*; Et pendant ce temps, le Prestre est à l'entrée du Sanctuaire, priant Dieu que ses Anges entrent avec luy, & qu'ils l'accompagnent pour venir au saint Autel, pour offrir le Sacrifice, & on chante aussi le Pseaume *Dominus regnavit decorem induit est, & Venite exultemus*. Après ces Pseaumes, le Prestre estant debout au-devant de l'Autel eleve le Livre des Evangiles, le montrant au peuple. On chante l'Hymne *Sanctus Deus*, qui semble estre tiré de David, lorsqu'il dit *Sitivit*

» *anima ad Deum fortem vivum.* On avertit auparavant les peuples d'estre attentifs à cette priere.  
 » Après on lit quelque chose des Epîtres de S. Paul :  
 » on y chante un Hymne , à la fin duquel on ajoûte  
 » *Kyrie eleison* : on dit l'Evangile , ensuite le Diacre  
 » avertit le peuple de prier , & le Prestre prie pour  
 » les Evêques , pour les Prestres , & autres ; après ces  
 » prieres , il va à la table où sont les dons , & les  
 » porte avec beaucoup de respect sur sa teste , & fait  
 » ainsi le tour de l'Eglise , pour les faire voir aux  
 » peuples , qui chantent pendant ce temps des Hym-  
 » nes , & se mettent à genoux , supplians le Prestre  
 » de se souvenir d'eux dans le Sacrifice. Cet usage a  
 » esté substitué à celuy qu'on observoit autrefois , &  
 » qui étoit plus long ; que les Fideles venoient eux-  
 » mêmes à l'Autel faire leur offrande avec beaucoup  
 » de piété. Le Prestre ayant mis les dons sur l'Autel ,  
 » avertit de prier pour les presenter au Seigneur. *Pro*  
 » *propositis donis orate Dominum.* On donne le bai-  
 » ser de paix , le Prestre disant , *Pax omnibus , dili-*  
 » *gamus invicem* : on répond : *Et cum spiritu tuo.*  
 » On recite le symbole ou la profession de foy ; on  
 » dit la Preface , *Sursum corda , gratias agamus.* On  
 » consacre en disant , *Hoc est Corpus meum* : on de-  
 » mande que le saint Esprit descende sur les symbo-  
 » les : on fait memoire des vivans & des morts : on  
 » prie pour l'Eglise & pour l'Etat ; on fait aussi me-  
 » moire de la sainte Vierge & des Saints , afin d'estre  
 » secourus par leurs prieres. Le Prestre prie aussi pour  
 » luy-même , & pour les dons consacrez , afin qu'ils  
 » sanctifient ceux qui y participent ; pour les Anges  
 » Gardiens , afin qu'ils continuënt de nous assister.  
 » On dit l'Oraison Dominicale , & puis le Prestre  
 » prie sur le peuple qui est incliné profondement : en-  
 » suite il élève le pain consacré , & avertit de venir  
 » communier , disant *Sancta sanctis* , & on répond ,

*Unus Sanctus Dominus.* On verse de l'eau chaude dans le Calice, puis le Prestre se communique, & se tournant vers le peuple, il leur montre les saints Mysteres, & le peuple adore Jesus-Christ, qui est sous les symboles, disant, *Benedictus qui venit in nomine Domini.* Le Prestre après la Communion prie pour tous ceux qui ont approché de l'Eucharistie : on chante des Cantiques. Le Prestre sort de l'Autel ; & estant devant les portes du Sanctuaire, il fait une priere sur le peuple : & l'autre partie du pain qui avoit esté mise à part dès le commencement, & qui n'avoit pas esté consacré, se distribuë à ceux qui n'ont pas communiqué. On peut connoistre par tous ces Auteurs, quelles ont esté les Liturgies de l'Eglise d'Orient dans tous les siècles de l'Eglise : j'ajoutérai seulement la maniere que certains Heretiques contrefaisoient autrefois nos Mysteres.

---

*Diverses manieres dont quelques Heretiques des premiers siècles contrefaisoient la celebration des saints Mysteres.*

J'Aurois volontiers omis les pratiques dont se servoient quelques anciens Heretiques pour célébrer l'Eucharistie, si l'on ne trouvoit dans leurs superstitions, plusieurs choses par lesquelles ils vouloient imiter ce qui s'observoit dans l'Eglise ; pretendans par là surprendre l'esprit des peuples qu'ils seduisoient, en leur faisant à croire leur conformité avec les Catholiques. Je ne parleray pas de ces infames Heretiques, qui commettoient tant d'ordures & tant de saletez en celebrant l'Eucharistie, que les Payens avoient en horreur les Chrétiens, & leur en faisoient des reproches sanglans, imputans à l'Eglise ce qu'elle detestoit elle-

même , & ce qui ne se pratiquoit que dans quelques sectes Herétiques , pour lesquels les Catholiques avoient autant d'aversion & d'horreur que les Payens. Tels estoient les Gnostiques , qui se nommerent ainsi , comme s'ils eussent eu des connoissances plus étenduës , & des lumieres plus vives que les autres : quelques-uns les font descendre des Nicolaïtes ; d'autres leur donnent pour chef un nommé Carpocrates : mais telle que fut leur origine , ils commettoient mille ordures , & estoient en horreur à toute la terre. Saint Epiphane rapporte dans un assez grand détail , la maniere abominable dont ils celebroident les Mysteres dans leurs assemblées , & il declare qu'il a honte de raconter toutes leurs saletez. Je diray seulement avec ce Pere , que ces infames se souilloient avec des femmes dans ces assemblées , qu'ils faisoient avorter les femmes avec lesquelles ils se souilloient , prenoient le fruit qui en prevenoit , le piloient dans un mortier avec du miel & quelques parfums , & le mangeoient entre eux en faisant des prieres , & appelloient cette ceremonie une Pâque parfaite. Cela donna lieu à ces reproches qu'on fit aux Chrétiens , d'égorger des enfans dans leurs assemblées ; & tous les anciens Apologistes de la Religion Chrétienne ont justifié les Fideles de leur temps de ces reproches. On

*Haref. 2.*

*Apolog. pro Christian.* nous reproche trois crimes infames , dit Athenagore , l'impiété en renversant les Dieux , l'intemperance dans ce que nous mangeons , & l'inceste. Tertul-

*Apolog. c. 7.*

lien a aussi répondu à ces calomnies que les Payens faisoient d'eux : *Nous passons* , dit-il , *pour des scelerats , qui se font un Sacrement de se nourrir de la chair d'un enfant , & de se prostituer.* Et Eusebe

*Lib. 4. hist. c. 7.*

nous apprend que le Demon se servoit de ces artifices , pour empêcher le progrès de l'Évangile ,

& pour persuader aux Gentils la fausseté de nostre sainte Religion. Le Demon, dit-il, s'estant seruy de ses ministres, a precipité premierement dans la perdition comme autant de captifs, ceux qu'il avoit seduits; puis il a presenté aux Gentils, ennemis de nostre Religion, un sujet & une matiere bien plus ample de médire de l'Evangile, & de le calomnier, en tant que cette infamie qui tiroit son origine des Gnostiques, s'estoit répandue sur tous les Chrestiens pour les diffamer. Saint Justin Martyr; Athenagore, Tactien, Theophilé d'Antioche, Minutius Felix, ont tous parlé de ces reproches que les Payens faisoient aux Chrestiens, de se nourrir de la chair d'un enfant dans leurs assemblées.

Les Gnostiques ne furent pas les seuls qui souilloient les Mysteres par ces saletez abominables, les Montanistes les imitoient, comme le rapporte saint Cyrille de Jerusalem, & Philastrius *Catech. 16;*  
 les accuse de celebrer les Mysteres des Cyniques, *Tom. 4. Biblioth. Patr. de har.*  
 & l'impieté execrable que l'on commet au meurtre d'un petit enfant, le sang duquel ils mêloient en leur Pâque & en leur Sacrifice. Mais saint Cyrille de Jerusalem s'explique plus au long. *Catech. 16;*  
 Montan, dit-il, estant aliené de son esprit & insensé, eut l'insolence d'assurer qu'il estoit le saint Esprit, luy qui estoit un homme fort abject & remply d'impuretez; il égorgeoit des petits enfans, & les mettoit en pieces pour les faire servir de viandes abominables, sous pretexte des Mysteres qu'on celebrait parmy eux; c'est pourquoy durant les persecutions passées, les Payens nous soupçonnoient de faire la même chose, parce que les Montanistes prenoient aussi le nom de Chrestiens, quoique faussement. Saint Augustin dit la même chose en un plus grand détail; car parlant des Montanistes, il rapporte qu'ils faisoient leur Eucharistie avec le sang d'un petit enfant d'un an, lequel ils *De hares. 26.*

faisoient couler de tout le corps par de petites pi- queures dont ils le perçoient par tout ; & mêlant ce sang avec de la farine , ils en faisoient du pain , & si cet enfant mourroit , ils le tenoient pour un Martyr ; mais s'il vivoit , il passoit parmy eux pour un grand Sacrificateur. Il semble pourtant que Theodoret ait douté de ce fait , & qu'il n'ait pas voulu croire que les Montanistes fissent ces abominations dans leurs Sacrifices , l'attribuant plutôt à une calomnie qu'à une verité : *Car quant aux Mysteres des Montanistes*, dit-il , *il y en a qui en publient certaines choses qu'ils ne confessent pas , & n'en demeurent pas d'accord ; mais ils appellent cette accusation une calomnie.* Il a pû se faire qu'on ait attribué aux Montanistes les abominations des Gnostiques , parce qu'ils se disoient illuminez & inspirez du saint Esprit comme eux.

*Hæreticar.*  
*fab. lib. 3.*  
*c. 2.*

Saint Epiphane rapporte aussi les superstitions & les enchantemens dont se servoient les Marcosiens ou Marcites , qui estoient les disciples d'un Magicien nommé Marc , qui avoit seduit plusieurs personnes par les enchantemens & par ses illusions ; mais parce que saint Epiphane l'avoit appris de saint Irenée , je croy qu'il est plus à propos de rapporter les paroles de ce saint Martyr : C'est ainsi qu'il parle de ce Magicien. Il fait semblant de consacrer des calices remplis de vin , & étendant beaucoup les paroles de l'invocation & de la priere il les fait paroître rouges & de couleur de pourpre , afin qu'on voye que la grace ( c'estoit une des divinitez qu'il avoit inventé , aussi bien que l'heretique Valentin ) fait distiller du plus haut des Cieux son Sang dans le Calice , par le moyen de l'invocation , & que les assistans souhaitent ardemment de goûter de ce calice , afin que cette même grace que cet Enchanteur invoque , découle aussi en eux ;

*Advers.*  
*har. lib. 1.*  
*c. 9.*

& encore donnant aux femmes de ces calices pleins de vin, il leur commande de rendre graces en sa presence; & après qu'elles l'ont faite, il presente luy-même un autre calice beaucoup plus grand que n'est celuy qui a esté consacré par cette simple femme qu'il a séduite; il verse de ce petit calice que la femme vient de consacrer, en celuy qu'il a apporté luy-même, & qui est beaucoup plus grand, & prononce ces paroles: Que la grace qui est avant toutes choses, & qui est au-dessus de l'expression & de la pensée, remplisse vostre homme interieur, & multiplie en vous la connoissance, semant le grain de Senevé en bonne terre. En disant ces choses, & troublant l'esprit de cette miserable, il semble faire des choses miraculeuses; il remplit tellement le plus grand calice de ce qui est dans le plus petit, que la liqueur s'éleve par dessus les bords, & en faisant pareilles choses, il en a perdu plusieurs en les se-  
duisant. Saint Epiphane parlant des Marcites ou Marcosiens, rapporte encore qu'ils préparoient trois calices de verre blanc, où l'on mettoit du vin blanc, & qu'après l'enchantement de Marc qu'on prenoit pour une action de graces, ils estoient soudainement changez; que l'un devenoit rouge comme du sang, l'autre de couleur de pourpre, & le troisième de couleur bleuë.

J'ajoutéray encore la maniere dont celebrient l'Eucharistie d'autres Heretiques nommez Ophites, parce qu'ils adoroient un serpent, & qu'ils l'élevoient au-dessus de Jesus-Christ, à cause, disoient-ils, qu'il avoit donné aux hommes la connoissance du bien & du mal. Tertullien, saint Epiphane, saint Augustin & Theodoret rapportent plusieurs choses de ces Heretiques; mais je me contenteray de donner le passage de saint Epiphane, où il parle de la maniere dont ils faisoient leurs

*Heres. 34.*

*Heres. 37.*

» Sacrifices. Ils nourrissent, *dit-il*, un serpent dans  
 » un certain vaisseau, & environ le temps qu'ils doi-  
 » vent celebrer leurs mysteres, ils offrent du pain à  
 » l'entrée de sa caverne, & en mettent d'autre sur la  
 » table, puis ils appellent le serpent; & après luy  
 » avoir ouvert le lieu où ils le tiennent enfermé, il  
 » s'avance, & monte sur la table, & s'entortille parmy  
 » les pains, ce qu'ils tiennent pour un parfait Sacrifi-  
 » ce. De-là vient aussi, comme je l'ay appris de  
 » quelqu'un, que non-seulement ils rompent les pains  
 » parmy lesquels le serpent s'est entortillé, & qu'ils  
 » les donnent aux assistans qui les reçoivent; mais  
 » que chacun saluë aussi le serpent, & le baise avec  
 » la bouche, soit qu'il ait esté ainsi apprivoisé par des  
 » prestiges & des enchantemens, soit que par une au-  
 » tre operation du Diable, ce reptile les caresse pour  
 » les seduire. Or ils adorent ce serpent, & appellent  
 » action de grace ou consecration ce qui s'est passé  
 » sur la table, lorsqu'il s'est enveloppé parmy les  
 » pains qu'on avoit offert. Ils disent encore qu'ils  
 » adressent par luy un hymne au Pere celeste, & ils  
 » accomplissent ainsi leurs mysteres.

*Hæres. 49.* Saint Epiphane parle aussi des Heretiques nom-  
 mez Artotyrites, qui demeuroient en Phrygie,  
 & qui furent ainsi nommez, parce qu'ils cele-  
 broient les mysteres avec du pain & du fromage.

*Hæres. 28.* Saint Augustin dit qu'ils le faisoient ainsi à l'imi-  
 tation des premiers hommes, qui avoient celebré  
 leurs Sacrifices en offrant des fruits de la terre &  
 des brebis.

Les Enkratiques avoient le vin en abomination,  
 & n'en offroient point dans le Sacrifice, mais seu-  
 lement de l'eau, d'où vient qu'on les nomma Aquai-  
 res ou Hydroparastates. Saint Epiphane dit que  
 leurs mysteres n'estoient pas des mysteres, mais  
 qu'ils estoient faussement faits à l'imitation des

*Hæres. 47.*

vrais. Saint Cyprien écrivit fort au long contre ceux, qui au temps des persecutions n'offroient que de l'eau en sacrifice, craignans que s'ils eussent employé du vin, ils n'eussent esté reconnus à l'odeur de cette liqueur, ce qui les eût exposé à la persecution des Infideles. Gennadius Prestre de Marseille, rapporte que certaines personnes sous pretexte de sobriété, ne vouloient pas qu'on celebrât l'Eucharistie avec du vin; mais avec de l'eau pure.

Ep. 63.

Lib. de dog-  
mat. Eccles.  
c. 75.

*Remarques sur les parties principales de la Liturgie des Grecs.*

Prés avoir rapporté les Liturgies qui ont esté le plus en usage dans l'Eglise Grecque, il est à propos de faire quelques remarques sur les principales ceremonies qui s'y observent: & comme l'Eglise est pour le Sacrifice, la premiere chose que je veux observer, est la maniere dont elles sont disposées chez les Grecs.

Il paroît par les Constitutions Apostoliques, qu'il y avoit d'abord à l'entrée des Eglises un vestibule fort spacieux; ensuite estoit le corps du bâtiment, dans lequel estoit rangé le peuple; puis le Chœur & le Sanctuaire estoit plus avant. Ce Sanctuaire contenoit les rangs & les plates des Prestres, au milieu duquel estoit l'Autel, qui estoit fermé de balustres. Il estoit défendu aux Laïques d'entrer dans le Sanctuaire, & le Concile *in Trullo*, ne le permet qu'à l'Empereur. Le Chœur estoit le lieu où les Lecteurs & les Chantres se plaçoient; le Peuple & les Laïques estoient rangez dans la Nef en diverses classes. Vers la porte estoient les Energumenes, les Cathecumenes & les Penitens: c'estoit ainsi qu'estoient les anciennes Eglises. Au-

*Des Eglises  
des Grecs  
& de leur  
disposition.*

jourd'huy chez les Grecs l'Eglise est divisée en cinq parties: la premiere s'appelle *ἅγιον βήμα*, *sanctum Tabernaculum*, le saint Beme: on y monte par des degrez; & il n'y a que les Prestres qui en approchent. Dans ce Tabernacle ou Sanctuaire, il y a deux Autels, le grand est au milieu, & est appellé *θυσιαστήριον*, ou le *Sancta Sanctorum*; *lans Dei*: le Propitiatoire, la Table du grand Sacrifice. La seconde Table, est dite *minus Altare*, un petit Autel sur lequel on prepare les oblations, & on l'appelle Prothese *προθήσις*, ou en Latin, *Propositio*. La seconde partie de l'Eglise est appellée *ἱερατεῖον*, *Sacrarium*; c'est le Chœur, le lieu où sont les Chantres & le Clergé: il y a deux entrées, au devant desquelles il y a un voile. La troisieme, c'est *ἄμβων*, *Pulpitum*, le Pulpitre ou Jubé, le lieu où l'on chante l'Epître & l'Evangile, où l'on prêche, & c'est-là aussi où on benit le Peuple, & où se dit l'Oraison qui est à la fin de la Liturgie, & qu'on appelle, *Oratio ante Cancellas*. La quatrième partie c'est *ναὸς*, la Nef, la partie qui est vers l'entrée; les femmes sont tout au bas, afin qu'elles ne soient veuës de personne, & au haut sont les hommes. La cinquieme partie c'est le Baptistaire, *πρόναον*, il est à la Porte de l'Eglise, on l'appelle l'avant-Nef ou Narthece, le lieu où se mettoient les Penitens & les Catecumes, pour assister à l'Office divin; & maintenant qu'il n'y a plus de Catecumes, cet endroit sert à baptiser les enfans, & c'est où l'on expose les corps morts des Laiques pendant les obseques. Dans la Nef les hommes se placent chacun selon son rang sans confusion. Le Sanctuaire est entouré de chaises comme dans nos Chœurs. On entre au Sanctuaire par trois Portes; une grande à deux battans, accompagnée de deux petites. Il y a des

Eglises où il y a trois Autels dans l'enclos du Sanctuaire, destinez à des usages differens : celui du milieu qui est d'une seule pierre, marqué de croix, s'appelle la Table sacrée, divine & mystique, à cause des Mysteres, & n'est orné que d'une croix, & du Livre des Evangiles. L'Autel qui est à droite est destiné pour recevoir les oblations ou presens des Fideles. Celui qui est à gauche sert à mettre les ornemens & les vases sacrez, & les Diacres, Souâdiacres & Acolytes s'y rangent durant le Sacrifice, pour allumer les cierges, & faire chauffer l'eau du Calice. Dans les Eglises Patriarcales & Metropolitaines, il y a au fond du Sanctuaire un thrône élevé à côté du grand Autel, pour le Patriarche ou le Metropolitan pendant le Sacrifice ; car pendant le reste de l'Office, il occupe une place parmy le Clergé. Les femmes sont dans des galeries autour de l'Eglise séparées des hommes, ou dans des tribunes fermées où on ne les voit point. Il n'est permis à aucun des Laïques d'entrer dans le Sanctuaire ; on ouvre seulement les portes avant la consecration & on les referme aussi-tôt, & à la comunion.

Quant aux instrumens dont les Grecs se servent pour la celebration du Sacrifice, je commenceray par les Cloches, dont l'usage est défendu dans l'Empire Othoman ; mais ils se servent d'un instrument appellé *σημαντήριον*, pour annoncer les heures de l'Office : il est exposé dans un lieu élevé & ouvert, afin qu'on l'entende de plus loin ; c'est une planche assez longue, d'un bois fort dur, dont il n'y a qu'un bout attaché, & le reste en l'air, sur laquelle on bat avec un maillet à petits coups lents d'abord, qui s'augmentent sur la fin, pour imiter le son des Cloches. On se sert quelquefois d'une barre de fer & d'un marteau. Quant à la

*Des vases sacrez & autres instrumens dont les Grecs se servent pour dire la Messe.*

decoration de l'Autel, on allume une assez grande quantité de cierges & de lampes au dedans, & aussi devant les trois portes du Sanctuaire; mais on n'en met point sur les Autels. Les Grecs prient debout & couverts; & ne s'agenouillent, ny ne se découvrent que quand on porte les oblations à l'Autel, & au temps de la consécration, se fondans, disent-ils, sur l'exemple des Anges; que l'Écriture marque estre debout devant le Trône de Dieu. En venant dans l'Eglise; ils font une profonde inclination, avec le signe de la croix, qu'ils forment avec trois doigts joints, qu'ils portent d'abord à la bouche, avec une profonde reverence en l'honneur de la sainte Trinité; & de la bouche à l'estomach, pour marquer la descente du Fils dans les entrailles de la sainte Vierge; puis de la droite à la gauche; pour signifier que Jesus-Christ estant descendu aux enfers, est ressuscité & assis à la droite du Pere, au lieu que les Latins font le signe de l'épaule gauche à la droite. Ils appellent ordinairement Liturgie l'Office de la Messe; ajoutant seulement le nom de sacré ou de mystique, pour la déterminer à cette sainte action, conformément

L. 4. de vi-  
ta Constan-  
tini.

Can. 32.  
Cap. 8. in  
ad Hebr.

aux anciens, comme Eusebe, *Mysticum Sacrificium*: le Concile in Trullo; *Qui mysticam Liturgiam nobis scripto tradiderunt*; aussi-bien que Theodoret: *Sacerdotes mysticam Liturgiam*.

Quant aux vases ou instrumens propres pour le Sacrifice, ils ont premierement un corporal ou grande nappe, τὸ εἰλητόν, *corporale*. Un vent ou éventail pour chasser les mouches, afin d'empêcher qu'elles n'entrent dans le Calice, πεπίδιον, *stabellum*. Un petit instrument de fer ou d'acier, fait en forme d'étoile, ἀστὴρ ἀσπρικός, *astericus, stellula*. Des tenailles, λαβίς, *fuscina*. Un voile qu'on met sur le pain & sur le vin, & ils le nomment ἀνρ, *sudarium*:

Un

Un bassin ou plat, dans lequel on met le pain, *δίσκος*, *patena*. Une lance pour creuser le pain, & le couper, *λογχὴ*, *lancea*. Les Dyptiques qui sont des Tables, sur lesquelles sont écrits les noms des morts, qu'on nomme à la Messe. Une bouteille, dans laquelle il y a de l'eau chaude, qu'ils versent dans le Calice avant la Communion; *τὸ ξίον*, *Lagenula*.

Les Evêques, & les Prestres, & les Diacres, se servent d'habits propres & destinez pour la celebration du Sacrifice. L'Aube est comme un grand sac, & est de brocard violet, au lieu de toile. Il est orné au-dessus des poignets & des genoux, d'étoffes de la couleur du jour, & ces pieces sont carrées & brodées, avec l'Image de Nostre-Seigneur. Ils mettent par-dessus une Tunique fort longue, d'une étoffe precieuse, de la couleur convenable au jour; & le Patriarche a par-dessus le *Pallium* large d'un demy pied, qui tombe sur les épaules devant & derrier. Ce *Pallium* est enrichy de pierreries, & orné de quantité de croix, en broderie d'or & d'argent, avec les figures des quatre Evangelistes. Au lieu de Mitre, il a un bonnet rond de velours cramoisi, brodé d'or, & semé de pierreries où perles; avec une croix de pierreries sur le front. Les simples Prestres mettent seulement une Robe de taffetas violet où noir simple, avec une Etole & une Chasube d'étoffe de soye de la couleur du jour, sans aucun ornement de croix ny de figures. Les Diacres portent une longue Tunique qui devoit estre blanche; mais qui est rouge la plûpart du temps, avec une Etole fort étroite sans croix ny figures, ou autres ornemens, que des houpes aux extrémitez.

Le Prestre s'estant disposé pour offrir le Sacri-  
fice, on prepare le pain & le vin sur une Table

*Des habits  
destinez  
pour le Sa-  
crifice.*

*De la pre-  
paration de*

La Messe des  
Grecs.

In Theoria.

ou Credence, qu'ils appellent *Prothesis propositio*, parce qu'on y pose les oblations avant que de les consacrer. Cet usage n'est pas pourtant fort ancien; car saint Germain de Constantinople dit que de son temps cela se faisoit dans la Sacristie, & Simeon de Thessalonique met la prothese proche la Sacristie. Peut-estre qu'autrefois elle estoit dans la Sacristie, & depuis on l'a mis dehors. Cette Prothese est une Table, sur laquelle on met le pain & le vin avant qu'on les porte à l'Autel. C'est sur cette Table que le Prestre fait plusieurs prieres pour benir les oblations. Le pain est dans un grand bassin assez creux, & qu'on appelle *discos*. Le vin se met dans un Calice; on ne les range pas l'un devant l'autre, mais de costé, pour représenter que le Sang est sorty du costé de Jesus Christ; c'est pour cela qu'on met le bassin d'un costé, & le Calice de l'autre. On pique le pain avec une lance, en disant: *Unus militum lanceâ latius ejus pupigit, & protinus exivit aqua & sanguis*. C'est pour représenter que le costé de Jesus-Christ fut ouvert avec une lance, & qu'il en sortit de l'eau & du sang.

De la forme  
du pain  
chez les  
Grecs.

Le pain dont les Grecs se servent, est levé de froment pur, & ce sont les filles ou les femmes des Prêtres qui le preparent. Il faut que ceux qui le font gardent la continence, au moins la veille & le jour. Souvent on donne ce soin à de vieilles Religieuses, qui se devoient au service de l'Eglise. Ce pain est quelquefois rond, d'autrefois carré; on enfonce la lance dans ce pain, & c'est avec elle, ou avec un couteau fait en forme de lance, que se coupe le pain. On marque des croix sur ce pain, & des lettres à chaque extrémité de la croix, qui représentent le nom de Jesus-Christ. Le Celebrant & le Diacre se lavent publique-

ment les mains, pour se preparer à la reception despains de proposition que presente le peuple, & luy faire connoistre avec quelle pureté d'ame & de corps il faut celebrer le Sacrifice, & y assister. Ensuite s'estant approché de l'Autel de Proposition, le Celebrant prend le pain destiné au Sacrifice, separe la partie carrée du pain avec la Patene, & benit le reste qu'on distribuë au peuple à la fin de la Messe. Le Diacre verse du vin mêlé d'eau tiede dans le Calice qu'il presente au Celebrant, qui recite l'Oraison de la benediction du pain & du vin. *Seigneur Dieu, qui avez envoyé nostre Sauveur & Redempteur Jesus-Christ comme un pain celeste, pour la nourriture de tous les hommes, benissez l'offrande que nous vous faisons, & la recevez à vostre Autel celeste: souvenez-vous, Seigneur, de ceux qui offrent, & de ceux pour lesquels ils offrent, & ne permettez pas que nous commettions aucune faute pendant la celebration de vos divins Mysteres, parce que vostre saint nom, ô Pere, Fils, & saint Esprit, y est glorifié à present, & dans tous les siecles des siecles.*

Les Grecs s'appliquent dans le Sacrifice à représenter la vie, la mort & les mysteres de Jesus-Christ. *Exordia vite Christi primis Sacrificii partibus, media secundis, reliqua postremis*, dit Cabafilas. Avant la consecration ils representent la Vie de Jesus-Christ. A la consecration, la Mort, la Resurrection, son Ascension; après la consecration, la Mission du saint Esprit, l'établissement de l'Eglise, & l'unité dans la Communion des Fideles. La Prothese represente la naissance dans l'Etable, la demeure à Nazareth, & les autres voyages, dit Germain de Constantinople. Le pain estant sur la Prothese, on le coupe en plusieurs morceaux, qu'ils designent à l'honneur de Jesus-

*Diverses remarques sur la preparation du pain.*

*In Theorist.*

Christ, de la sainte Vierge, & des Saints. Si on presente plusieurs pains, on prend un morceau de chacun; ils rompent ordinairement ce pain en neuf parties: la premiere, en l'honneur de Jesus-Christ; la seconde, en memoire de la sainte Vierge; & les sept autres, en l'honneur des Apôtres, des Martyrs, des Confesseurs, des Anachorettes, pour les Justes, & pour les Pecheurs. Cette pratique est fondée sur ce qu'on a de tout temps fait memoire des Saints dans le Sacrifice; & on les nommoit ainsi, pour représenter l'union de Jesus-Christ avec les Saints, dit l'Auteur du Livre de la Hierarchie. Quand on a mis sur le saint Autel les dons qui représentent Jesus-Christ, & auxquels on participe, on fait aussi-tôt memoire des Saints, & on les nomme: *Adest statim Sanctorum commemoratio & descriptio*. On nomme ainsi les Saints, pour marquer l'union qu'ils ont avec Jesus-Christ. Les Grecs coupent ce pain, & luy donnent le nom d'un des Saints; c'est pour apprendre qu'il y a de l'union entre les Saints & Jesus-Christ dans le Sacrifice, aussi-bien que de la distinction, pour marque d'union, on les nomme avec Jesus-Christ; & pour faire connoître que Jesus-Christ est au-dessus d'eux, on le separe de ses Saints, par une portion qui porte son nom, & c'est ce que saint Epiphane exprime ainsi. *Nous faisons, dit-il, memoire des Justes, des Patriarches, & autres; mais c'est pour distinguer Jesus-Christ d'avec toutes les creatures, & pour apprendre à luy rendre le culte qui n'est dû qu'à luy seul, estant persuadez qu'il ne faut pas éгалer les hommes mortels au Seigneur, quelque justice & sainteté qu'ils ayent. Justorum & Prophetarum memoriam facimus.... Ut Dominum Jesum Christum ab hominibus separemus, per honorem quem ei exhibemus.* Chacune des parties de ce pain, se divise en

Cap. 3.<sup>1</sup>

Hæresi. 79.

plusieurs autres ; quand on recite les noms , on prend un de ces morceaux de pain rompu , & on l'offre en nommant la personne pour laquelle on a intention d'offrir. Ces oblations estant ainsi rangées , & préparées sur la Prothèse , & appliquées aux Saints , aux vivans & aux morts , on les encense. Il y a trois voiles ou pâles ; le premier couvre le bassin ; le second est dessus le Calice ; & un troisième qui couvre l'un & l'autre ensemble , & est appelé *ἀήρ*, *aër*, parce qu'il enveloppe & entoure le pain & le vin , comme l'air environne la terre. Voilà ce qui precede la Messe.

L'Introïte ou la premiere partie de la Messe, *L'Introïte.* chez les Grecs , se fait par une Procession autour de la Nef au son des timbres , avec l'encens. On sort par la petite porte du Sanctuaire , & on rentre par la grande , & le Diacre porte le Livre des Evangiles entre ses deux mains fort élevé , pour le faire voir au peuple , & le met ensuite au milieu du grand Autel. Après cela on chante ce que nous appellons l'Introïte ; ce sont des Antiennes qui se repetent comme tous les Répons chez les Latins ; puis on fait des prieres , on chante un Hymne d'adoratiou , qui est suivie du *Trisagion Sanctus Deus , Sanctus fortis...* Cet Hymne fut ajouté aux Liturgies Grecques , par l'ordre de l'Empereur Theodose le jeune , comme le rapporte Theopha-ne dans sa Chronique , que dans un tremblement de terre qui arriva à Constantinople , comme tout le monde estoit dans une grande desolation , on vit en l'air un enfant qui chantoit cette priere , & il avertit l'Evêque & le peuple de la chanter , promettant qu'aussi-tôt la colere de Dieu cesseroit ; si bien que Proclus , Evêque de Constantinople , la fit chanter. Et l'Empereur Theodose , à la persuasion de sa sœur Pulcherie , ordonna qu'on la

droit dans toute l'Eglise : *Sanctus Proclus precepit populo psallere Sanctus Deus, Sanctus fortis, Sanctus & immortalis miserere nobis, nihil aliud appetentes...* Porro Beata Pulcheria cum ejus Fratre sanxit per universum orbem divinum hunc psallere Hymnum. Le

Can. 87.

Concile in Trullo, condamne ceux qui ajoûtoient au Trisagion, *Vous qui estes crucifié pour nous.* Saint

I. ib. 3. orth.  
fid. c. 10.

Jean Damascene rapporte l'histoire comme Theophane. Les Grecs disent cette priere avec une grande devotion ; le Prestre & le Diacre l'entonnent, & le Chœur la reprend : pendant ce temps on allume un chandelier à trois branches, pour marquer le Mystere de la Trinité ; & selon Simeon de Thessalonique, cet Hymne exprime l'union des Anges & des hommes ; c'est pourquoy le Prestre le dit au dedans du Sanctuaire, & les Peuples avec le Clergé le chantent au dehors. Le Prestre fait pendant ce temps trois signes de croix sur le Livre des Evangiles avec le chandelier qu'il tient.

I. ib. de  
Temple.

Des Collec-  
tes ou Pri-  
eres.

Toutes les Collectes chez les Grecs s'adressent au Pere, & il n'y en a presque point au Fils : Voicy en quel ordre elles se disent. Le Diacre annonce les sujets pour lesquels il faut prier, disant : *Oremus*, Prions ; & le Prestre fait la priere en secret, & il élève sa voix à la conclusion, qui est ordinairement celle-cy : *Parce qu'à vous appartient la gloire, l'honneur & l'adoration, ô Pere, Fils & saint Esprit, presentement, & dans les siecles des siecles. Quoniam te decet omnis gloria, honor & adoratio Patrem, Filium, & Spiritum sanctum, nunc & semper, & in secula seculorum.* Et on répond, *Amen.*

De l'Epître  
& du Gra-  
ndel.

Les Grecs ont des Epîtres propres à chaque Fête. Le Prestre s'assie lorsqu'on la lit, aussi-bien que tout le Clergé. Avant que de la dire le Diacre avertit le peuple de l'écouter, disant, *Attendamus.* Les Epîtres sont tirées de saint Paul ; c'est

pourquoy on dit ordinairement lire l'Apôtre, pour marquer qu'on lit l'Epître, *in Apostolo*, ou *Apostolus* est l'Epître. Pour ce que nous appelons Graduel ou *Alleluia*, on le dit après l'Epître aussi bien qu'après l'Evangile; mais avec cette différence qu'après l'Epître on dit *Alleluia*, & puis une Oraison; mais ensuite de l'Evangile on dit *Alleluia*, sans autre priere qui suive, pour marquer la joye dans laquelle demeurent les Fideles après avoir ouï le saint Evangile, dit *Casilas*.

Dans toute l'Eglise Greque on a une tres-*De l'Evan-*  
grande veneration pour le Livre des Evangiles. *gile.*

Ce Livre est au milieu de l'Autel comme sur un thrône; le Prestre & le Diacre le saluent au commencement de la Messe en arrivant à l'Autel: & quand il est temps de le lire, celui qui officie prend sur l'Autel ce Livre qui est fermé; & après l'avoir lû & montré au peuple en faisant le signe de la croix, il le met entre les mains du Diacre qui le reçoit à genoux avec un profond respect, & demande la benediction, en disant: *Benissez, Seigneur, le Predicateur du saint Evangile.* Et le Celebrant le benit, en disant: *Dieu vous donne la parole pour annoncer son Evangile avec une grande force.* Et le Diacre répond, *Amen.* Et après avoir fait une profonde reverence, il marche en Procession, portant entre ses mains le Livre élevé en l'air, precedé de cierges & d'encens, suivy des Prestres & des Diacres qui chantent à haute voix: *Venez, adorons, & nous prosternons devant Jesus-Christ;* ce que le peuple fait. Et le Diacre estant arrivé à la Tribune, pendant qu'il encense le Livre, le Celebrant qui est resté à l'Autel, estant tourné vers le Peuple, dit à haute voix: *Soyons sages, demeurons debout, & écoutons le saint Evan-*

gile. Dans l'Euchologe il y a des Evangiles propres pour toutes les Fêtes. Le Patriarche ôte son *Pallium* pendant qu'on lit l'Evangile ; puis on fait les prieres pour les Catechumenes.

*De l'Offer-  
toire.*

Ce n'est proprement qu'au temps que nous appellons celui de l'Offertoire, que les Grecs commencent la Messe : on l'appelle *Magnus introitus*. Le Celebrant avec tout le Clergé vont en Procession du lieu où est la Prothese, & passent au tour de l'Eglise pour apporter les dons à l'Autel ; cette marche se fait avec une grande pompe. Les Acolytes portent la Croix, les Chandeliers, les Timbres & l'Encensoir, suivis du Soudiacre qui tient la Patene haute, & du Diacre qui porte un bassin où est enfermé le pain du Sacrifice, couvert d'un voile, & appuyé sur sa teste, & le Celebrant marche le dernier, ayant le Calice couvert entre ses mains. Cette ceremonie se fait avec beaucoup de devotion & de modestie ; les Chantres chantent *Gloria in excelsis* ; le peuple se prosterne à terre, baissant les bouts de l'Etole du Celebrant, & disant ces paroles de l'Evangile : *Seigneur, souvenez-vous de nous dans vostre Royaume*, que le Celebrant & les Assistans repetent de temps en temps à voix basse ; & la Procession rentre par la Porte sainte qui se ferme à l'instant ; & l'on met le Calice & le Bassin au milieu de l'Autel ; on chante plusieurs Hymnes, Cantiques, Antiennes & Répons, comme aussi plusieurs benedictions & encensemens, après lesquels le Celebrant offre son Sacrifice, disant : *Seigneur Dieu tout-puissant & tout-saint, qui recevez le Sacrifice de louange de ceux qui vous invoquent de tout leur cœur, agréez la priere de nous autres pecheurs, rendez-nous dignes d'approcher de vostre Autel, de vous offrir des Sacrifices pour nos pechez, & pour ceux du Peuple, afin*

que nous rendions graces en vostre presence, que nostre Sacrifice vous soit agreable, & que l'esprit de vostre grace habite en nous, & descende sur les oblations & sur tout le Peuple. Une des choses tres-remarquables dans la Procession qu'on fait des oblations, c'est que le Peuple se met à genoux quand le pain & le vin passent. Simeon de Thessalonique dit que c'est pour recevoir la benediction de l'Evêque, & pour se recommander aux prieres des Prestres & de tout le Clergé: & Cabasilas assure de même, que c'est pour demander les prieres du Prestre, & le supplier de se souvenir d'eux dans le Sacrifice, & de prier pour eux. Quelques-uns ont fait de grands reproches aux Grecs, de ce qu'ils souffroient que les Peuples se prosternassent par terre, ou se missent à genoux quand ils voyent passer les oblations, & qu'on les porte de la Prothèse à l'Autel, les accusant d'idolatrie, d'adorer le pain & le vin. Cabasilas les excuse, disant que cela est fondé sur ce qu'au jour des Messes des Presanctifiez, qui se disent pendant le Carême, les Peuples sont accoutumez à se prosterner quand ils voyent passer le pain consacré qu'on porte en Procession de la Sacristie à l'Autel, ou passant le long de l'Eglise; & que dans les autres jours le Peuple qui ne fait pas assez d'attention, pour considerer si les dons sont consacrez ou s'ils ne le sont pas, continuë à se prosterner devant: ce n'est pas que le même Auteur ne dise qu'avant que le pain soit consacré, lorsqu'il est seulement beny & destiné au Sacrifice par les prieres du Prestre, il ne merite quelque respect, sur tout conformément aux pratiques de son Eglise, puisqu'il a esté présenté à Dieu & beny par plusieurs prieres du Prestre, & par l'encens, & qu'il est destiné à devenir le Corps & le Sang de Jesus-

*Pag. 6.*  
*Lib. 3. Conc.*  
 Christ, & qu'en ce sens on peut luy rendre quelque respect. Gabriël Evêque de Philadelphie en 1570. dans son Apologie pour l'Eglise Orientale, répond de même, aussi-bien que Leo Allatius. Il n'y a qu'Arcudius qui a écrit contre, & qui accuse le Peuple d'idolatrie; mais cela peut venir de ce qu'il n'estoit pas assez instruit des pratiques des Grecs. Quand on a mis les oblations sur l'Autel, on les encense, & on les couvre avec un voile, pendant qu'on dit le Symbole.

*Du Symbole  
 & du baiser  
 de paix.*

C'est après l'Offertoire que l'on chante le Symbole. *Sacrum velum tenent super donis, usque dum sacrum compleatur Symbolum*, dit Simeon de Thesalonique. Cela veut peut-estre dire que les oblations demeurent couvertes & cachées sous ce voile, jusqu'à ce que le Sacrifice soit achevé, & que pour lors on les découvre; mais toujours il est seur par le troisième Concile de Toledé, qu'on disoit le Symbole dans les Eglises d'Orient, & ce fut à leur exemple qu'il ordonna de le dire dans les Eglises d'Espagne. *Secundùm formam Ecclesiarum Orientalium Concilii Constantinopolitani Symbolum fidei recitetur*. Le Prestre lave ses mains, & donne le baiser de paix.

*De la Preface  
 & du  
 C. 211.*

La Preface des Grecs se fait comme celle des Latins; le *Sursum corda*, l'Action de grâces, la Memoire des Anges, & autres; le *Sanctus* à la fin. Ils appellent le *Sanctus*, l'Hymne des Cherubins, pour le distinguer du *Trisagion*; car il ne faut pas confondre ces deux Hymnes qui ont assez de rapport. Ils appellent *Epinicium*, l'Hymne de la Victoire, le Cantique des Anges, *Sanctus, Sanctus*; & le *Trisagion*, c'est quand on dit *Sanctus Deus, Sanctus fortis, Sanctus immortalis, miserere*

*Apud Phos. nobis*. Le Moine Jobius nous apprend que de son *lib. 15. c. 6.* temps on disoit le *Trisagion*, quand le Prestre

montoit à l'Autel, & l'*Epinicium* ou *Sanctus* se chantoit après la Preface. Cela se trouve aussi dans les Dialogues sous le nom de saint Césaire, où il dit : *Que comme les Cherubins n'ajoutent aucun degré de sainteté à la sainte Trinité, quoy qu'ils chantent incessamment Saint, Saint, Saint : aussi quand nous disons Dieu Saint, Dieu Fort, Dieu Immortel, nous ne luy procurons aucune sainteté, ny force, ny immortalité.*

Interrog. 29.

Après la Preface & le Cantique des Anges ; se fait la consecration : mais il y a une grande difficulté dans le Canon des Grecs, & qui a fort embarrassé les Latins ; c'est de sçavoir par quelles paroles les Grecs croient que se fait la consecration du pain & du vin, au Corps & au Sang de Jesus-Christ : cela est fondé sur ce qu'après avoir prononcé les paroles avec lesquelles Jesus-Christ institua l'Eucharistie, ils font une priere à Dieu, le suppliant d'envoyer son saint Esprit sur les dons, afin que le pain soit fait le Corps de Jesus-Christ, & que le vin soit fait son précieux Sang. Et rogamus atque obsecramus, Emitte Spiritum tuum super nos, & super hæc proposita munera ; & fac hunc pretiosissimum corpus Christi tui. Cela sembleroit supposer que le pain & le vin n'estoient pas consacrez auparavant. Et même ce qui rend cette difficulté plus considerable, c'est que dans la Liturgie de saint Basile, après les paroles : *Cecy est mon Corps ; le Prestre s'adresse à Dieu, luy disant : Nous approchons avec confiance de vostre saint Autel, vous proposant les Antitypes du Corps & du Sang de vostre Fils, & suppliant, vous qui estes le Saint des Saints, que vostre saint Esprit vienne sur nous & sur les dons proposez, qu'il les benisse, & qu'il montre que le pain est le précieux Corps de Jesus-Christ nostre Sauveur & Dieu. Et confidentes. . . . & proponentes antitypa sancti Corporis & Sanguinis.* Et comme les Icono-

De La Consecration, par quelles paroles les Grecs consacrent.

Liturg. S. Chrysost.

clastes se servoient de l'autorité des Peres, qui avoient appellée l'Eucharistie l'antitype, l'image & la figure du Corps de Jesus-Christ, le Diacre Epiphane répondit dans le septième Concile general: *Que si quelques Peres avoient ainsi nommez l'Eucharistie, Antitype, c'estoit avant la consecration. Antequam consecrarentur, antitypa vacantur.* Et saint

*Lib. 4. orth.* Jean Damascene explique ces Peres de la même  
*dox. fid. c. 4.* maniere, & rapporte la Liturgie de saint Basile, ainsi que je l'ay citée, & en conclut que c'estoit avant la consecration que l'Eucharistie y est appellée Antitype, quoique ces paroles se lisent aujourd'huy après celles dont Jesus-Christ s'est servy: ce qui sembleroit faire croire que l'on ne regardoit pas encore le pain comme consacré par les paroles de l'institution, & qu'il ne l'estoit qu'après les prieres qui demandent le saint Esprit: *Quod si nonnulli panem & vinum Corporis & Sanguinis Antitypa nominaverunt, sicut Deifer Basilus, non post consecrationem; sed priusquam consecraretur ipsa oblatio, sic appellarunt.* Aussi les Grecs Schismatiques ont pretendu que c'estoit cette priere qui consacroit les symboles: c'est le sentiment de Siméon de Thessalonique, de Cabasilas, de Marc d'Ephese, de Gabriel de Philadelphie, & de tous ceux qui les ont suivis.

Cette question fut fort agitée au Concile de Florence entre les Grecs & les Latins; & comme on estoit assemblé pour faire la réunion des deux  
*Sess. 25.* Eglises, les Evêques de Nicée, de Russie, de Trebifonde, & de Mitylene, satisfirent aux de-  
*Hist. Conc. Florent. sect. 10.* mandes des Latins. Sylvestre Sguropolus, grand Ecclesiarque de l'Eglise de Constantinople, & un des cinq Conseillers du Patriarche, dans l'Histoire du Concile de Florence, qu'il a écrite en faveur de sa Nation; rapporte que comme les

Grecs convenoient que la consecration se faisoit par les paroles de Jesus-Christ, les Latins demanderent qu'ils ôtassent de leurs Rituels & des Livres des divins Offices cette troisième benediction en la celebration du Sacrifice, où l'on invoque le saint Esprit, disans que les Grecs etoient grandement d'user de benediction, & d'invoquer le saint Esprit après la prononciation des paroles de nostre Seigneur; surquoy il y eut plusieurs contestations entre les Latins & l'Empereur de Constantinople, qui leur dit, que cette priere se trouvoit dans saint Basile, dans saint Chrysostome, & qu'on trouveroit plus de deux mille Liturgies en Orient, où cette priere estoit. Comme les Latins persistoient toujours à demander qu'on retranchât cette priere, l'Empereur ordonna à Marc d'Ephese d'écrire sur cette question; ce qu'il fit, & prouva que les Saints Peres avoient enseigné de consacrer comme font les Grecs, & comme le faisoient tous les Prestres de leur Eglise. Ainsi il paroît par-là que le Concile ne put obtenir des Grecs de retrancher cette priere de leur Liturgie, on se contenta de les voir conformes de croyance & de sentimens avec nous; puisqu'il est dit que les Latins furent contents. Et Sguropolus rapporte que quand il fut question de la souscription du Decret de l'union, Cap. 8. l'Empereur envoya un certain nombre de Grecs vers le Pape, pour voir de quelle maniere il souscriroit, & qu'il leur commanda d'écouter le discours que luy feroit l'Evêque de Nicée, que cet Evêque finit par ces paroles: *Ce que croit l'Eglise Romaine de la consecration des divins dons, nous le croyons aussi: sçavoir, que les divines paroles du Seigneur: Prenez, mangez, cecy est mon Corps: & Beuvez-en tous, cecy est mon Sang, sont celles qui*

les sanctifient, & qui les consacrent. En cela nous sommes d'accord avec vous, & nous ne croyons pas autre chose que ce que vous dites, & que ce que vous croyez : nous disons toutefois que le Prêtre y contribüe, comme le Laboureur contribüe par son travail à la production des fruits de la terre ; mais nous ramenons le tout à ces paroles de nôtre Seigneur, & sommes sur cela de même sentiment que vous. Il est vray que cet Auteur ajoûte que l'Evêque de Nicée, qui fut depuis nommé le Cardinal Bessarion, expliqua cela, comme s'il eût parlé au nom de tous, & comme si tout le monde eût été de son avis ; que les Latins demanderent qu'on inserât ce discours dans le Décret de l'Union : que l'Empereur le refusa absolument ; craignant qu'étant de retour à Constantinople, il ne donna sujet de dire, qu'il avoit renversé la divine Liturgie, que saint Basile & saint Chrysostome nous ont laissée, & qu'ils ont receüe de Jacques, Frere du Seigneur. Mais les Latins faisans instance, & demandans d'avoir de la part des Grecs un consentement par écrit touchant cet article, l'Empereur disposa ainsi la chose ; sçavoir que l'Evêque de Nicée reciteroit ces choses devant le Pape en presence des Principaux de ceux de sa Nation, comme representans toute l'assemblée des Grecs, lesquelles choses ayant été écrites par les Latins, furent publiées par toutes les Nations. C'est ainsi que parle cet Historien, qui demeura sans doute dans le schisme, & qui ne voulut pas se conformer aux sentimens des Latins. Il fait tout ce qu'il peut afin qu'on n'attribuë pas à tous les Grecs, la conformité de croyance & de sentimens, que firent paroître les plus habiles parmi eux dans le Concile de Florence. Le même Bessarion répondit aussi que l'ordre étoit renversé dans les Liturgies Grecques ; qu'à la verité les

Saints Peres avoient toujourns invoqué le saint Esprit dans le Sacrifice , & demandé qu'il changeât les symboles au Corps & au Sang de Jesus-Christ ; mais que cette priere qui se disoit après les paroles de l'institution de l'Eucharistie , avoit autrefois été auparavant , ainsi qu'elle se dit dans l'Eglise Latine. *Ut fiat Corpus Dilectissimi Filii tui.* C'est un fait qu'il seroit bon d'examiner , non pas par les Liturgies Grecques ; car tout ce que nous en avons de Grecques , de Syriaques , d'Arabes ; & mêmes celles que suivent les Moscovites , les Armeniens , les Maronites & autres , font cette invocation du saint Esprit , après les paroles de l'institution , & non devant ; & même dans les Constitutions Apostoliques , cela s'y trouve encore de même : car après que le Prêtre a prononcé les paroles de Jesus-Christ , & qu'il a dit , *Cecy est mon Corps* : il ajoûte , *Memores igitur... Et mittere digneris Sanctum tuum Spiritum super hoc Sacrificium, ut ostendat panem hunc Corpus Christi tui, & Calicem hunc Sanguinem Christi tui.* Et je ne trouve qu'un seul passage dans l'Antiquité dont on pourroit se servir pour appuyer le sentiment de Bessarion : c'est dans saint Cyrille de Jerusalem , qui fait mention de l'invocation du saint Esprit immédiatement après la Preface ; comme si cette priere se disoit en ce temps , & non après la consecration. *Nous rendons graces à Dieu* , dit-il ; *ensuite nous recitons l'Hymne sacrée que les Anges chantent dans le Ciel ; afin qu'érant sanctifiés par ces Cantiques spirituels, nous soyons plus purs pour prier un Dieu si bon, d'envoyer le saint Esprit sur ces choses qu'on luy offre, & de faire que le pain devienne le Corps de Jesus Christ, & le vin son Sang. Commemoramus Seraphim.... atque per hujusmodi Hymnos oramus, ut super illa dona proposita, Spiritum Sanctum emittat, ut panem*

*quidem faciat Corpus Christi; vinum vero Sanguinem.*  
 Il paroît par ce passage qu'au temps de S. Cyrille cette priere se disoit avant la consecration, ainsi que font les Latins. Mais il faut convenir qu'il y a long-temps que les Grecs l'ont transposée, puisque les Constitutions Apostoliques la marquent après; à moins que l'on ne dise qu'elle a été ainsi transposée dans ce Livre par quelque Grec Schismatique: & peut-être qu'au temps du septième Concile general; elle se disoit encore avant les paroles de Jesus-Christ, puisque le Diacre Epiphane dans le second Concile de Nicée, & saint Jean Damascene assurent que quand saint Basile appelle l'Eucharistie l'antitype du Corps du Seigneur, dans la priere par laquelle on demande que le saint Esprit descende pour purifier les dons: cela se disoit avant la consecration: car pour peu qu'on convienne d'une chose qui est tres-facile à establir, & que j'ay prouvé suffisamment au commencement de cet Ouvrage; sçavoir qu'on a toujours crû dans l'Eglise, que c'est principalement par ces paroles, *Cecy est mon Corps, & cecy est mon Sang*, que les Mysteres estoient changez au Corps & au Sang de Jesus-Christ. On doit supposer que cette priere au huitième siècle, se disoit encore avant les paroles dont Jesus-Christ s'est servi; autrement le Diacre Epiphane & saint Jean Damascene, n'auroient pas pû dire que cette priere où l'on invoque le saint Esprit, se disoit avant la consecration; estant sûr que ceux qui ont composé les Liturgies des Grecs, que saint Basile, saint Chrysostome, & saint Jean Damascene ont reconnu que toute la vertu du Sacrifice estoit dans ces paroles du Sauveur. Une raison qui me persuade que cette priere a été transposée au temps du schisme; c'est que toutes les Eglises separées de Communion

avec

la Latine, & toutes les Societez qui ont suivies ce schisme, ont toutes mis cette priere après les paroles de l'institution, comme une marque de leur separation d'avec nous.

Il faut donc remarquer deux choses sur ce sujet : la premiere est le sens de cette priere : *Fac hunc panem. Faites que ce pain soit le Corps de Jesus-Christ.* Et la seconde, pourquoy on invoque le saint Esprit après la consecration. Quant au sens de la priere, les Grecs répondirent au Concile de Florence, que c'estoit l'effet du Sacrement que l'on demande par ces paroles; on prie Dieu que le Sacrifice soit utile & efficace, pour ceux qui y assistent, & qui doivent y participer. De même que les Latins après la consecration prient Dieu d'accepter le Corps & le Sang de Jesus-Christ devant son divin Autel, afin que ceux qui y participeront, soient remplis de benediction. *Quemadmodum vos dicitis, Jube hac perferri per manus S. Angeli... ita nos oramus, ut Spiritus sanctus descendat super nos, & faciat in nobis panem hunc, ut fiat accipientibus in remissionem peccatorum.* Ainsi les Grecs ont confessé que le pain n'estoit pas consacré par cette priere, & qu'on ne la faisoit que pour demander l'effet & la grace du Sacrifice pour les Fideles, parce que ce n'est pas assez que le pain soit changé au Corps de Jesus-Christ, mais il doit estre plein de vie, pour vivifier & sanctifier ceux qui le reçoivent. Vincentius Riccardus ou Richard Theatin, qui nous a donné les œuvres de Procle, Archevêque de Constantinople, prétend que dans la Liturgie de saint Chrysostome, il faut lire : *Faites que ce pain qui est le Corps precieux de Jesus-Christ soit pour la remission de nos pechez. Fac ut panis iste qui est pretiosum Corpus Christi tui... Fiat...* Et même c'est ainsi qu'on le lit dans la Liturgie des

Tom. 6. Bi-  
bl. P. P.

Ethiopiens. La même chose se voit dans le Missel Chaldéen des Maronites: on demande que le saint Esprit descende sur les Mysteres, & qu'il fasse que ce Sacrement qui est le Corps de Jesus-Christ, soit en remission de nos pechez, & à la vie éternelle. *Veniat Domine Spiritus tuus vivus & sanctus super hoc Sacrificium... Et Mystrium hoc Corporis Domini nostri Jesu Christi, faciat ut sit in redemptionem nostram, & vitam eternam.* Dans le même Missel à la Messe qui est sous le nom de saint Eustache, on demande la descente du saint Esprit, pour démontrer que ce Mystere est le Corps de Jesus-Christ. *Effunde super hac oblata gratiam Spiritus sancti... ut per suum illapsum demonstrat Mystrium hoc Corpus Sanctum Christi Dei nostri.* Mais la reflexion de Riccardus m'engageroit à une autre recherche; sçavoir, si quand on demande que le saint Esprit montre que les symboles sont le Corps & le Sang de Jesus-Christ, cela suppose qu'ils y soient déjà; ou bien si montrer, ne se prend pas là pour operer: car si l'on convenoit que le terme *ostendat*, supposoit que le pain & le vin sont consacrez, il n'y auroit presque pas de difficulté, parce que dans la Liturgie on a toujours lû que le saint Esprit montrera le pain estre le Corps de Jesus-Christ: *Adveniat Spiritus tuus qui eos sanctificet, & exhibeat sanctas sanctis tuis.* Et même dans les Constitutions Apostoliques on y lit la même chose: *Ut ostendat hunc panem, Corpus Christi tui.* Mais peut-estre que le verbe *ostendat*, signifie en cet endroit la même chose que *fiat*. Cependant tel que soit le sens de ces paroles, il vaut mieux s'en tenir à ce que répondirent les Grecs dans le Concile de Florence, qu'on ne prétend pas consacrer par cette priere, qu'on demande seulement que le Corps de Jesus-Christ soit vivi-

fiant pour ceux qui le reçoivent; ainsi que le marquent quelquefois les Liturgies; & même cette Oraison des Grecs a rapport à une priere que disent les Latins, long-temps après la consecration, lorsque le Prestre ayant rompu l'Hostie en met une particule dans le Calice, disant: *Que le mélange & la consecration du Corps & du Sang de nostre Seigneur soit pour la vie éternelle de nous qui le prenons. Hac commixto. . . Fiat accipientibus nobis in vitam aeternam.* On peut dire aussi qu'il ne faut pas prendre d'une maniere Physique les paroles de la consecration, comme si toutes les prieres qui les precedent ou qui les suivent étant jointes ensemble, ne contribueroient pas en quelque maniere à l'operation de ce grand Mystere. Au moins saint Basile qui reconnoît que c'est principalement par les paroles de Jesus-Christ que le pain & le vin sont changez au Corps & au Sang du Sauveur, ne laisse pas de dire que les prieres qui les precedent, aussi-bien que celles qui les suivent, ont beaucoup de vertu dans le Sacrement.

*Non enim his contenti sumus verbis quibus Apostoli Lib. de Spi-  
aut Evangeliste mentionem faciunt; sed ante & post rit. S. c. 27.  
dicimus alia, veluti magnum robur & pondus ad  
Mysterium habentia.* Enfin comme dans le Sacrement de Penitence, après que le Prestre a dit: *Je vous absous: Ego te absolvo*, il ne laisse pas d'ajouter d'autres prieres: *Passio Domini nostri Jesu Christi, merita. . . Sint tibi in remissionem peccatorum.* Il demande que la Passion de nostre Seigneur Jesus-Christ, & que les merites des Saints remettent les pechez, ce n'est pas qu'ils ne le soient déjà par l'absolution; mais ces prieres qui ont le meme sens, ne diminuent rien de la forme; elles en sont, pour ainsi dire, confirmatoires. De même aussi dans l'Eucharistie, après que le pain est consacré,

on demande à Dieu que le pain soit le Corps de Jesus-Christ, c'est une priere qui confirme ce qui est déjà fait. Voilà pour ce qui regarde le sens de la priere des Grecs.

- Pour ce qui est de l'invocation du saint Esprit, c'est un ancien usage dans l'Eglise, d'attribuer au saint Esprit les changemens & toute la vertu des Sacremens. Jesus-Christ reconnoît que c'est son esprit qui opere la regeneration spirituelle dans le Baptême: *Nisi quis renatus fuerit ex aquâ & Spiritu sancto*. C'est le même Esprit qui se donne aux Fideles dans la Confirmation, par l'imposition des mains. Saint Chrysostome & saint Augustin disent souvent que le Baptême prend sa vertu & son efficace de la presence du saint Esprit. Saint Cyrille de Jerusalem declare que quand on a prié sur le saint Chrême, le saint Esprit descend. Mais c'est principalement dans l'Eucharistie que les saints Peres ont reconnu la presence particuliere du saint Esprit pour changer les symboles. Saint Justin dit que c'est par la priere que le pain est le Corps de Jesus-Christ. Saint Cyrille de Jerusalem declare qu'après l'invocation du saint Esprit, le pain n'est plus un pain commun, mais le Corps de Jesus-Christ. Saint Optat parlant des Autels, dit que c'est le lieu où on invoque le saint Esprit, & où il descend sur les Mysteres. Moschus rapporte que plusieurs saints Prestres voyoient le saint Esprit descendre sur l'Autel, quand ils l'invoquoient dans le Sacrifice. Saint Jean Damascene répond à la demande qu'il se fait; comment le pain devient le Corps de Jesus-Christ, parce qu'on invoque dessus la presence & la vertu du saint Esprit. Theophilacte & Germain de Constantinopie parlent de même, comme aussi saint Isidore de Seville. *Panis & vinum sanctificata per Spiritum*
- Act. 8.*
- Catech. 4.*
- Apolog. 2.*
- Catech. 3.*
- Lib. 2.*
- In praxi  
spir. c. 7.*
- Lib. 4. c.  
14.*
- Lib. 1. de  
c. 18.*

*sanctum, in Sacramentum divini Corporis transeunt.*

Toutes ces remarques étant ainsi faites, je croy qu'il est nécessaire de confirmer ce que les Grecs ont déclaré au Concile de Florence, qu'ils consacrent, & qu'ils croient consacrer par les paroles dont Jesus-Christ s'est servy en instituant l'Eucharistie; car comme le remarque Arcudius, après que le Prestre a prononcé ces paroles, le Diacre étendant la main avec l'étole montre les saintes oblations: *Diaconus apprehensâ stolâ ostendit sanctum discum.* C'est donc pour faire connoître que Jesus-Christ y est: & ensuite le Peuple répond à haute voix *Amen*: ce qu'il ne fait pas à la priere *Fac panem*. Les Fideles aussi après ces paroles se prosternent par terre, disant: *Je croy & je confesse que vous estes le Christ Fils du Dieu vivant, qui estes venu au monde pour sauver les pecheurs.* Toutes ces choses supposent visiblement que le pain est consacré, & que les prieres qui se disent ensuite, ne sont que pour demander l'effet du Sacrifice pour ceux qui y assistent.

Je ne veux pas omettre qu'il s'est trouvé des gens qui ont crû que les Latins disoient autrefois la même priere que les Grecs, après les paroles de Jesus-Christ; *Cecy est mon Corps*; & qu'ils les avoient retranchez depuis, de peur qu'on n'attribuât la consecration à ces prieres, & ils se fondent sur ce que la priere, *Unde & memores*, qui est dans nostre Canon, se trouve aussi dans les Constitutions Apostoliques, & à peu près dans les mêmes termes; car après avoir dit: *Faites cecy en memoire de moy*, le Prestre ajoute: *C'est pourquoy nous remettant en memoire sa Passion, sa Mort, sa Resurrection, & son Retour au Ciel, & son second Avenement, nous vous offrons...* Puis: *Nous vous prians, ô Dieu!* (c'est le *Supplices* des Latins) que

vous regardiez favorablement ces dons qui sont mis devant vous, & que vous y preniez plaisir en l'honneur de Jesus-Christ, & que vous envoyez sur ce Sacrifice vostre saint Esprit, pour faire ce Pain le Corps de Jesus-Christ, & ce Calice son Sang, afin que ceux ( ut quotquot ) qui le recevront soient confirmez en la pieté, & qu'ils participent à la vie éternelle. La ressemblance qu'il y a entre cette ancienne priere des Grecs & la nostre, a fait croire à quelques-uns qu'on avoit retranchées dans le Canon de l'Eglise Latine, ces dernieres paroles qui demandent que le pain soit le Corps de Jesus-Christ, pour éviter l'équivoque ou l'obscurité qu'elles pouvoient laisser, ou bien qu'on les avoit transportées dans la priere qui se dit avant la consecration. *Quam oblationem... ut fiat dilectissimi Filii Corpus.* Voilà ce qui m'a paru de plus considerable au sujet de la consecration; je veux encore m'arrester à cette autre pratique des Grecs, si les particules du pain qu'ils rompent sont aussi consacrées.

*Si les particules du pain que les Grecs rompent sont consacrées.*

C'est l'usage des Grecs que quand ils veulent offrir le Sacrifice, ils coupent le pain qui est offert & en prennent un morceau, qu'ils divisent ensuite en plusieurs autres, & qu'ils destinent en l'honneur de Jesus-Christ, de la sainte Vierge, des Saints, des vivans & des morts. Or çomme il y en a parmy eux, entr'autres Simeon de Thessalonique & Gabriel de Philadelphie, qui ont écrit qu'il n'y avoit que la grande Hostie, ou la portion qui est offerte à Jesus-Christ qui soit consacrée, & que les autres ne l'estoient pas. Je suis bien-aise de dire en peu de mots ma pensée sur ce sujet, qui est que je croy que tout le pain présenté au Prestre, encore qu'il soit rompu en plusieurs morceaux, est aussi-bien consacré que s'il estoit réüny en une seule masse de pain. C'est ce que

saint Basile exprime si bien, lorsqu'il dit: *Que Ep. 289.*  
*dans l'Eglise le Prestre donne une portion de l'E-*  
*ucharistie, & que c'est la même chose pour ce qui*  
*regarde la vertu, si on en reçoit une portion, ou*  
*plusieurs en même temps.* Saint Augustin appelle *Ep. ad Pan-*  
 le Corps de Jesus-Christ, les miettes ou par- *lin.*  
 celles de l'Eucharistie qu'on distribuë, *ad distri-*  
*buendum comminuitur.* Evagre donne le même nom *Lib. 4. hist.*  
 aux particules de l'Eucharistie qu'on faisoit pren- *c. 35.*  
 dre aux enfans, les appellant les particules du  
 Corps immaculé de Jesus-Christ: *Immaculati Cor-*  
*poris Christi particulas.* Et même comme toutes  
 ces parties du pain que l'on rompt sont offertes  
 & consacrées par le Prestre de la même maniere,  
 elles doivent estre également le Corps de Jesus-  
 Christ; & quoy qu'on leur donne divers noms,  
 qu'on offre l'une à l'honneur de la sainte Vierge,  
 ou à quelqu'autre Saint, on sçait que ce n'est  
 qu'à Dieu seul qu'on offre le Sacrifice, & non aux  
 Saints, quoy qu'on y fasse memoire d'eux, com-  
 me le dit saint Augustin: *Quis Antistitum in loco Lib. 20.*  
*Altaris aliquando dixit, offerimus tibi Petre aut* *contr. Faust.*  
*Paule; sed quod offertur, offertur Deo qui Martyres*  
*coronavit.* Ainsi ces particules estant toutes offertes  
 à Dieu, elles doivent estre également consacrées.

Cette coûtume des Grecs de couper ainsi le pain  
 & de donner à ces particules les noms de quelques  
 Saints, ne se trouve point dans la Theorie Mysti-  
 que de Germain de Constantinople, ainsi cela n'est  
 pas si ancien parmy eux. On trouve quelque cho-  
 se qui en approche chez les Latins au neuvième  
 siecle; c'est dans Vvalfride Strabon, qui rapporte  
 qu'il y avoit des gens qui offroient des Hosties,  
 à proportion du nombre des personnes dont ils  
 vouloient faire memoire dans le Sacrifice, ne  
 croyans pas qu'on pût offrir pour plusieurs per-

*Lib. de reb. Eccl. c. 22.* sonnes avec une seule Hostie. *Se non posse aliter plenam commemorationem facere eorum pro quibus offerunt, nisi singulas oblationes pro singulis offerrent.*

*Suite de la Liturgie des Grecs.* Comme la question de la consecration des Grecs est assez importante, j'ay bien voulu la traiter plus au long que les autres parties de la Liturgie; il est temps presentement de rapporter ce qui reste des autres pratiques du Sacrifice.

*De la memoire des Saints.* Après la consecration on fait memoire des Saints, des Fideles & des Morts. Cabasilas explique la difference de ces trois sortes de personnes; que pour les Saints on les prie d'estre nos intercesseurs, c'est pour cela qu'après qu'on les a nommez, on demande à Dieu qu'il nous aide de son secours en vertu de leurs prieres. *Quorum precibus adjuva nos Deus.* On prie Dieu pour le bon Ange, ce que Cabasilas explique ainsi: Nous prions pour le bon Ange, non pas afin que Dieu nous le donne, car chaque Fidele a le sien dès le commencement de sa vie; mais on demande qu'il ne nous abandonne pas, qu'il continuë à nous garder & à nous conduire dans le chemin du salut. *Pro bona Angelo oratur... ut nos custodiat.* Ou bien on peut dire que par cet Ange, on doit entendre celuy qui gouverne ou la Ville, ou la Province, ou l'Etat dans lequel on est, ou celuy qui gouverne une Eglise. Saint Chrysofome dit que dans nos prieres nous demandons l'Ange de la paix; c'est-à-dire, que Dieu qui se sert des saints Anges pour conserver les Fideles, leur envoie la paix, & entretienne l'union avec eux par le ministere de ces Esprits bienheureux. *Propterea oramus & dicimus petentes Angelum pacis, & semper pacem petimus.*

*si les Grecs prient pour* Quant à la priere que les Grecs font pour les morts dans le Sacrifice, je ne sçay ce qui a pû

donner occasion à quelques Auteurs, d'avancer *Morts dans le Sacrifice,* que l'on ne prioit point pour eux dans l'Eglise Grecque; puisqu'il n'y a aucune de leur Liturgie, tant ancienne que moderne, où il ne soit parlé de la priere des morts; il n'y a qu'à consulter celles que nous avons rapportées, & parcourir ce que saint Epiphane, saint Cyrille de Jerusalem, & saint Chrysostome en ont dit, aussi bien que saint Jean Damascene. L'Euologe & le Rituel des Grecs la marquent positivement; & Simeon de Thessalonique dit nettement que l'Eglise offre des prieres & des Sacrifices pour les *Resp. ad Gabriel.* Morts. *Ecclesia preces & sacrificia pro defunctis peragit.* Cabasilas expliquant l'ordre des personnes pour lesquelles le Prestre prie à l'Autel, dit qu'il intercede au nom de tous les Fideles, representant les besoins d'un chacun devant Dieu, qu'il fait memoire des Morts, & ensuite il prie pour eux, demandant à Dieu qu'il leur donne le repos, où ils puissent voir la lumiere de son visage. *Sacerdos. . . Fidelium qui dormierunt agens memoriam, confestim pro iis orationem adjicit: Fac eos, inquit, quiescere, ubi lumen vultus tui respiciant.* Gregoire Protosyncelle, dit que si on ne *Apud Allam* croyoit pas que les morts fussent soulagez par les prieres de l'Eglise, il seroit inutile d'offrir pour eux le Sacrifice, & d'en faire memoire au temps de la Messe. *Si non esset liberatio, quid opus esset commemorationibus pro defunctis.* Gabriel Philadelphie reconnoît que les Grecs ont une même croyance que les Latins sur le Purgatoire.

Avant la Communion les Grecs élevent le bassin ou plat dans lequel est le pain consacré, *De l'élevation del'Hostie.* & pendant ce temps le Prestre dit: *Les choses saintes aux Saints.* Il est parlé de cette ceremonie dans le Livre de la Hierarchie, & dans Anaclase Si-

*In Theor.*

naïte. Ce n'est que la grande Hostie qu'on leve ; & non les autres morceaux de pain qui restent dans le bassin ; & saint Germain de Constantinople en apporte cette raison , que ce morceau plus considerable qu'on éleve , représente Jesus-Christ qui est nostre Roy & nostre Chef ; mais que les autres morceaux représentent les Membres de Jesus-Christ unis à son Corps. L'Evêque prend son *Pallium* pour élever l'Hostie , aussi-bien que pour communier , comme le rapporte Simeon de Thesalonique. L'élevation se fait au son des timbres , pour avertir les peuples de renouveler leur attention & leur devotion.

*Lib. de Templo.*

*De l'eau chaude que mettent les Grecs dans le Calice avant la Communion.*

3. p. 9. 77.  
a. 8.

9. 83. a. ult.  
ad 4.

Une pratique particuliere aux Grecs , c'est de mettre de l'eau chaude dans le Calice après la consecration & avant la communion. Les Latins leur en firent des reproches au Concile de Florence , & saint Thomas semble estre fort contraire à cette pratique : car il se fait la question ; *ſçavoir , si on peut mêler avec le vin consacré quel- qu'autre liqueur ?* & il répond , *que si on mettoit dans du vin qui est consacré une plus grande quantité de vin qui ne le fut point , cela détruiroit la consecration du premier ; que si on y mettoit de l'eau aussi plus qu'il n'y auroit de vin , cela changeroit & le Sacrement & la liqueur , & feroit un composé qui ne seroit ny eau ny vin.* Dans un autre endroit ce Saint dit , *qu'on ne doit point mêler de l'eau avec le pain consacré , même en petite quantité , pour ne pas détruire le Sacrement.* Cependant c'estoit autrefois un usage qui s'est conservé assez long-temps parmy les Latins , que de verser du vin consacré avec d'autre qui ne l'estoit pas , afin qu'il suffît à la Communion des peuples ; & sans doute on ne croyoit pas pour lors que ce vin détruiſoit la consecration de celui avec lequel on le mêloit. Mais

pour revenir aux Grecs, le Pape Eugene IV. les interrogea sur cette pratique dans le Concile de Florence; nous ne sçavons point ce qu'ils luy répondirent, il y est seulement rapporté que l'Evêque de Mitylene le satisfît: *Cui satisfecit Mitylenensis Episcopus*. Peut-estre donna-t-il la raison qu'apportent les Grecs, que c'est pour représenter que l'eau & le sang qui sortirent du costé de Jesus-Christ, estoient pleins de vie & de vertu pour sanctifier les hommes, & remplis des ardeurs de la charité d'un Dieu expirant pour nos pechez, quoique son Corps fût déjà mort. Saint Germain *In Theor.* de Constantinople l'explique ainsi: *Comme le sang & l'eau qui sortirent du costé de Jesus-Christ estoient encore chauds, c'est pour cela qu'on met de l'eau tres-chaude dans le Calice au temps du Sacrifice pour représenter ce Mystere*. Balsamon dans sa réponse à Marc Patriarche d'Alexandrie, luy dit que *cete eau chaude qu'on mêle avec le sang, signifie la vertu du sang & de l'eau qui sortirent du costé de Jesus-Christ, qui estoient pleins de vie & de charité*. *In Jura Orient.* Cabasilas donne un autre sens à cette ceremonie: C'est, dit-il, pour représenter l'effet du Sacrifice, qui est de nous communiquer le saint Esprit que *In Expos. Miss. c. 37.* Jesus-Christ donna à son Eglise après sa Resurrection; car comme le Sacrifice est institué pour exprimer tous les Mysteres de Jesus-Christ. On représente par cette eau échauffée par le feu, la mission du saint Esprit qui est comparé à l'eau, à cause de sa sainteté & de sa fécondité, & aussi parce qu'il a apparu sous la forme de feu. *Hac enim aqua cum ex aquis naturam habeat, & ignis sit particeps, significat Spiritum sanctum, qui & aqua dicitur, & tanquam ignis apparuit... Is significatur aqua calidâ, in mysteria infusâ*. Il semble qu'André de Crete fasse allusion à cette ceremonie, lorsqu'il

*In Fer. 4.  
maj. hebdom.*

*In Nomocanon.*

appelle le costé de Jesus Christ, la mamelle où l'Eglise doit prendre son breuvage, qui est le sang & l'eau sortis de son sacré costé. *Bibite Sanguinem effusum à victimâ divini lateris.* Blactarius dans son Nomocanon justifie cette pratique contre les reproches des Latins, leur disant, qu'ils ne doivent point si fort la blâmer, que cette eau chaude ne change point l'eau & le vin consacrez qui sont dans le Calice, & que cette eau ne differe pas en nature de celle qui y est déjà, & qu'on y avoit mise au commencement du Sacrifice; qu'à la verité cette premiere eau est changée avec le vin au Sang de Jesus-Christ; mais que la derniere demeure la même en nature, & qu'elle n'y est mise que pour représenter la grandeur du miracle qui parut à la Croix, lorsque le sang & l'eau sortirent du costé de Jesus-Christ, qu'elles estoient vivantes & vivifiantes, comme si elles fussent sorties d'un corps vivant & non pas qui fut mort.

*De la Communion & de la fin de la Messe.*

Avant la Communion le Prestre fait la fraction du pain en quatre parties qu'on joint ensemble en forme de croix, pour représenter Jesus-Christ crucifié, dit Simeon de Thessalonique; de ces quatre parties le Prestre en met une dans le Calice; communie d'une autre, & garde les deux autres pour communier les assistans. On avertit le Peuple de se preparer à la Communion, & on dit: *Sancta sanctis.* L'Evêque prend le *Pallium* pour communier, & cependant on chante, *unus Sanctus, unus Dominus,* pour montrer qu'il n'y a que Jesus-Christ qui nous sanctifie. Le Celebrant ayant communiqué, le Diacre ouvre la Porte sainte, & invite le Peuple à la Communion, en disant: *Approchez avec la crainte de Dieu, la foy, & la charité,* & il le communie sous les deux

especes, non pas séparément, mais conjointement, en tirant du Calice avec une petite cuilliere, une partie du Corps de Jesus-Christ, & un peu de Sang mêlé ensemble; à la difference des Prestres & des Clercs qui communient sous les deux especes séparément. C'est l'Evêque ou le Prestre qui donne la Communion, estant assisté d'un Diacre: pendant que les Peuples communient, ils mettent leurs mains sous le menton, de peur qu'il ne tombe à terre quelque particule du pain consacré, ou quelque goutte du vin. L'Evêque embrasse ceux qu'il communique pour marque d'union, & on luy baise la main de laquelle il tient l'Eucharistie qu'il distribue. . . . Le Celebrant approchant le Corps de Jesus-Christ de ses lèvres, dit: *On vous communique du venerable, saint & immuable Corps du Seigneur Dieu nostre Sauveur Jesus-Christ pour la remission de nos pechez, & de la vie éternelle.* Et en prenant le Calice, *on vous communique le saint & precieux Sang de nostre Seigneur & Sauveur Jesus-Christ pour la remission de nos pechez & la vie éternelle.* Et en communiant les Peuples, il dit la même chose, ou en quelques Eglises; c'est *le Corps de Jesus-Christ*, & on répond *Amen.* Tout le monde ayant communiqué on purifie le Calice avec une éponge qui est tres-fine & tres-delicate, comme aussi la cuilliere avec laquelle on donne l'Eucharistie est tres-propre. Autrefois on recevoit l'Eucharistie dans la main; mais depuis pour éviter l'effusion du Sang de Jesus-Christ, on a communiqué avec le pain qui est trempé dans le sang, & qu'on donne avec une cuilliere. Après la Communion on se tient debout, élevant son esprit à Dieu, le remerciant & le contemplant dans ce Mystere.

A la fin de la Messe le Diacre renvoye les Fide-

les; le Prestre sort du Sanctuaire, & fait une priere sur le Peuple, qu'on appelle *Oratio veli*, c'est comme le sceau & la consommation de tout ce qui a esté fait, ainsi que la nomme Germain de Constantinople; puis on donne la benediction, on distribuë le pain beny, & le peuple s'en va.

---

*Les rapports & les convenances de la Liturgie des Grecs avec celle des Latins.*

Pour donner une exacte connoissance de la Liturgie des Grecs, & aussi pour adoucir certains esprits qui les accusent de singularité, ou d'estre fort differens d'avec les Latins, je suis bien-aïse de faire voir que leur Liturgie a beaucoup de rapport avec la nostre, & même encore plus avec les anciennes Liturgies de l'Eglise Latine.

Pour commencer par les vêtemens & ornemens des Prestres & des Officiers de l'Autel, ils ont la Dalmatique, la Tunique, l'Etolle: leur Manipule s'appelle *Epimanichia*, *Supermanicalia*. Ce sont des bouts de manches d'étoffe, comme il y en a encore en plusieurs Eglises parmy nous, avec cette difference que ces bouts de manches sont attachés aux Aubes chez les Latins, & on les lie avec des cordons chez les Grecs; cela même est plus commode que nostre Manipule qui pend au bras, & qui souvent embarasse. Ils ont aussi de ces morceaux d'étoffe devant & derriere leurs habits au dessous des genoux, & ils les nomment *Subgenualia*. Nos Chasubles estoient grandes & amples comme les leurs, tombant sur les bras, & c'est pour cela qu'on les levoit quand le Celebrant faisoit quelque fonction à l'Autel; depuis on les a échantrées & ouvertes. Cette Chasuble

entouroit & envelopoit tout le Prestre, comme fait encore celle des Grecs. *Casa omnia alia Sacerdotis vestimenta tegit, & complectitur*, dit Raban.

Avant que de commencer la Messe, ils preparent le pain & le vin sur une credence; cela s'observoit autrefois selon l'ordre Romain, & encore aujourd'huy plusieurs Latins commencent par preparer le pain & le calice avant que de celebrer. La situation du pain & du vin sur l'Autel s'est longtemps pratiquée chez les Latins, de même que font les Grecs; scavoir, de mettre le pain d'un costé & le calice de l'autre, pour représenter que le Sang est sorti du costé de Jesus-Christ. Tout ce qu'il y a de Missels Latins un peu anciens parlent de cela, & le Micrologue l'ordonne à tous ceux Cap. 10. qui suivent la maniere de dire la Messe selon l'usage de Rome. Les Grecs coupent le pain en plusieurs morceaux qu'ils designent estre en l'honneur de Jesus-Christ, de la Vierge, des Saints, & de celui dont on fait la Feste. Chez nous on prend plusieurs Hosties ensemble, tant pour le Prestre que pour les Assistans; on regarde toutes ces Hosties comme ne faisant qu'un mesme pain, & on les offre à la sainte Trinité, en l'honneur des Mysteres de Jesus-Christ, des merites de la sainte Vierge & des Saints. *Suscipe sancta Trinitas... in memoriam Passionis... & omnium Sanctorum*. Pendant qu'on recite les noms de ceux pour lesquels on offre, le Prestre prend à chaque nom une de ces particules du pain, & la presente à Dieu pour celui qu'il nomme, & à l'intention duquel il veut offrir le Sacrifice: cela se pratiquoit autrefois comme cela à Rome, comme le remarque le Pape Innocent I. *Prius oblationes sunt Deo commendanda, Ep. 1. ac tunc eorum nomina quorum sunt oblationes edicenda, ut inter sacra mysteria nominentur*. Il faut offrir à

Dieu les oblations avant que de reciter les noms de ceux qui les ont offertes. Ils encensent les oblations à l'Autel, comme nous faisons. Leur Introïte est appelée une Antienne, *Antiphonos*, c'est un veritable Répons, & la même chose se trouve encore dans des Missels Latins des derniers siècles, sans parler du Mozarabique, dans lequel l'Introïte est de même; & Alcüin prétend que les

*Lib. de Off.  
Æcles.*

Latins ont pris des Grecs ces Introïtes. *Primum omnium dicitur Antiphona ad Introitum. . . hoc genus psallendi Græci inuenisse traduntur, quod ideo ad Introitum dicitur, quia per hoc introimus ad Officium Divinum.*

La plûpart des prieres se font en secret, & à la fin le Prestre eleve sa voix pour les terminer: nous faisons cela à la Secrete avant la Preface. Le Prestre qui a prié à voix basse, chante la conclusion, *Per omnia sæcula*. Cela se pratique aussi à la fin du Canon avant le *Pater*.

Le Prestre vient en pompe à l'Autel avec beaucoup d'Officiers; nous le faisons, & nos Processions au dedans de l'Eglise n'estoient que la marche du Celebrant avec les Officiers & le Clergé allant à l'Autel. Ils entrent & sortent plusieurs fois de l'Autel, avant l'Évangile, à l'Offertoire; & le Vendredy Saint nous le faisons, le Prestre sort après la Passion, & après l'adoration de la Croix: le Samedy Saint après la benediction du cierge, avant les Propheties, & devant que d'aller aux Fonts. Ces entrées & ses sorties se faisoient quand on changeoit d'action; c'est pourquoy Amalarius dit que la repetition du *Dominus vobiscum*, marque différentes actions de la Messe, & chaque fois qu'on passoit d'une ceremonie à une autre, le Prestre saluoit le Peuple. Aujourd'huy si chez les Latins le Prestre ne sort point du

du Chœur, il va s'asseoir hors de l'Autel à différentes fois. Le Trifagion qu'ils disent répond au *Gloria in excelsis*, ou bien nous l'avons pris d'eux & nous le disons encore le Vendredy Saint. Ils lisent l'Evangile avec les mêmes ceremonies qui se trouve dans l'ordre Romain : on l'encense, on le porte élevé en l'air, on est debout quand on le chante, on le baise. Après l'Evangile on fait sortir les Cathecumenes : cela s'observoit chez les Latins, comme il paroît par le Concile d'Orange, & par celui de Valence, & on disoit : *Si quis Cathecumenus adest, exeat foras*. Le baiser de paix se fait à l'Offrande, & non à la Communion; Innocent I. l'avoit ordonné. Les Latins ont pris des Grecs la coûtume de reciter le symbole de Constantinople à la Messe, comme le declare le troisieme Concile de Toledé. *Ut secundum formam Orientalium Ecclesiarum Concilii Constantinopolitani Symbolum fidei recitaretur*. Les Prefaces, le *Sanctus*, le Canon sont presque les mêmes dans les deux Eglises; à la fin des paroles de la consecration, les Grecs disent *Amen*. Les Latins le disoient autrefois, comme le rapporte saint Ambroise. *Ante consecrationem aliud dicitur, post consecrationem Corpus & Sanguinem nuncupatur; & tu dicis, Amen*. Les prieres qui suivent la consecration, sont memoire des mysteres de Jesus-Christ; nous le faisons: *Unde & memores*. Ils invoquent le saint Esprit sur les dons, & nous prions que les Anges les presentent devant le Trône de Dieu, *Supplices*, afin que nous soyons remplis de la grace & des benedictions celestes, ce qui est en quelque sens invoquer le saint Esprit pour ceux qui assistent au Sacrifice. On fait memoire des Patriarches & des Saints; les Latins ne nomment que les Saints du Nouveau Testament. Quand on

*De his qui  
Myst. inst.*

Q

prie pour les morts, on lit les Dyptiques. Alcün rapporte que cela s'observoit encore de son temps à Rome: *Post illa verba, qui dormiunt in somno pacis, usus fuit Antiquorum, sicut etiam hodie Romana agit Ecclesia, ut statim recitarentur à Dypticis nomina defunctorum.* L'élevation de l'Hostie est dans l'Ordre Romain; on chante pendant la Communion, & en recevant le Corps de Jesus-Christ, on dit *Amen*. L'Auteur du Livre des Sacremens attribuez à saint Ambroise le marque pareillement.

*Lib. 4. c. 5. Accipiens Corpus Christi, dicit Amen.*

Peut-estre que la plûpart des anciennes Liturgies Latines ont esté tirées des Grecs; le Missel Mozarabique leur est assez conforme: on dit un Répons ou un Pseaume pour Introïte, les conclusions des Collectes sont séparées de l'Oraison, on impose silence devant l'Epître, on donne la paix avant la Preface, on répond *Amen*, aux paroles de la consecration, on dit le Symbole avant la Communion, ils divisent l'Hostie en neuf parties.

Le Missel Gallican dont on se servoit autrefois en France, a aussi beaucoup de rapport avec les Grecs. Peut-estre que comme nos premiers Evêques venoient d'Orient, ils nous apportèrent leur Liturgie, que saint Irenée l'introduisit à Lyon, comme Cassien établit en France l'usage des Orientaux pour l'Office.

De sorte qu'à la reserve de la pratique de mettre de l'eau chaude dans le Calice avant la Communion, ce qui mesme n'est pas fort ancien chez les Grecs, leur Liturgie avoit plus de conformité avec celle de Milan, que celles-cy n'en avoient avec le Missel Romain.

Pour ce qui est de l'intinction, ou de l'usage de tremper le pain dans le Calice pour la Communion, aussi-bien que de la donner avec une

cuilliere, c'est une pratique recente: le Cardinal Humbert dans l'onzième siecle leur en fit des reproches, disant que cela ne s'observoit pas mesme de son temps à Jerusalem ny à Constantinople, & ils ne l'ont établie que pour communier plus facilement sous les deux especes. Cela s'est aussi pratiqué long temps dans l'Eglise Latine.

---

*Des Liturgies Arabes & Syriques, de celle des Ethiopiens, des Maronites, des Armeniens, des Indiens, & des Moscovites.*

Outre les Liturgies Grecques que j'ay rapportées, il y en a encore plusieurs autres en usage dans les Eglises d'Orient: il y en a d'Arabes; & Scialath Moine du Mont Liban, en traduisit trois au commencement du 16<sup>e</sup>. siecle, qu'il fit imprimer à Rome: on les peut voir dans l'article des Liturgies de l'Eglise d'Alexandrie. Celle dont se servent les Ethiopiens est Syriacque; quelques-uns prétendent qu'elle est en vieil Ethiopien; elle fut traduite en Latin; & imprimée à Rome l'an 1548. La Liturgie des Ethiopiens. Ludolfe dans son Dictionnaire Ethiopien en a fait imprimer à Londres une autre l'an 1661. qui est plus courte que la precedente. Les Ethiopiens attribuent leur Liturgie à Dioscore, Patriarche d'Alexandrie. Voicy l'ordre de cette Messe.

Le Prestre fait trois signes de Croix, disant: *In nomine Patris, & Filii, & Spiritus sancti.* Il recite quelques prieres en prenant les vêtements destinez pour le Sacrifice; il benit l'Autel, la Patene, le Calice, la Cuilliere avec laquelle on donne la Communion; puis offrant le pain & le vin à l'Autel, il dit encore une priere particuliere, aussi-bien que quand il mêle l'eau avec le

Qij

vin ; après quoy il élève ses mains en haut , disant : *Unus Pater Sanctus , unus Filius Sanctus , unus Spiritus sanctus. R. Amen*, Il chante le Pseaume *Laudate Dominum omnes Gentes* , avec *Gloria Patri...* ; Puis le Diacre avertit de se lever pour prier : *Surgite ad orationem*. Le Prestre saluë le Peuple : *Pax vobis*. On répond , *Et cum Spiritu tuo*. Puis il fait une priere , à la fin de laquelle on dit *Orate*. On recite une seconde Oraison , & on prie pour ceux qui sont venus à l'Offrande : *Pro offerentibus munerum*. Et dans cette Oraison , il demande à Dieu que le pain soit changé au Corps de Jesus-Christ. *Humiliter imploramus , ut faciem tuam super hunc panem & Calicem in hoc Altari ostendas , benedic , sanctifica ; transfer panem hunc in carnem tuam immaculatam , & vinum hoc in sanguinem tuum pretiosum*. Puis le Diacre dit , *Flectamus genua* : mettez-vous à genoux ; & le Peuple répond : *Ante te Domine flectimus & laudamus*. Le Prestre prie pour la remission des pechez , ensuite pour les Archevêques , pour les Evêques , pour tout le Clergé , pour les Peuples , pour ses proches qui sont vivans , & on en fait autant dans le mesme Ordre pour les morts. Après on fait memoire des Saints , des Apôtres , des Martyrs , des Patriarches , des Anges , & de la sainte Vierge. Ces Oraisons estant finies , on encense l'Autel & les oblations ; & après quelque autre priere , on chante l'Epître du jour : *Epistola Pauli quæ occurrit* , laquelle estant dite , on fait une priere , le Prestre dit , *Pax vobis* : & on lit une seconde Epître qui est tirée de saint Pierre. Avant que de lire ces Epîtres , le Soûdiacre dit : *Discipulus & Apostolus Salvatoris nostri Jesu Christi , cujus oratio & benedictio sit super nos semper. R. Amen*. On fait encore des prieres & des Oraisons , & on lit une troisième Epître qui est prise des Actes des

Apôtres, puis suivent d'autres prieres. A l'Evangile le Diacre prend une Croix, & avertit de prier Dieu, afin qu'on soit digne d'entendre le saint Evangile: *Orate ut digni efficiamini audire Evangelium.* On chante le Pseaume *Benedicam Dominum in omni tempore, semper laus ejus in ore meo.* A la fin duquel on dit *Alleluia.* Ensuite le Diacre fait le tour de l'Eglise, criant: *Surgite, audite Evangelium sanctum, & bonam annuntiationem Domini nostri & Salvatoris nostri Jesu Christi.* Un des Officiers presente l'Encensoir au Prestre, qui encense trois fois le Livre des Evangiles: c'est le Prestre qui le chante, & il l'intitule ainsi. *Sanctum Evangelium quod annuntiavit Mattheus, vel Marcus, vel Lucas.* On allume les cierges, & on répond, *Gloria Christo & Domina nostro, & Deo nostro semper, exultate in Domino qui sanctus est.* L'Evangile estant lû, le Diacre fait sortir les Cathecumenes; on chante le *Trisagion*, & d'autres Oraisons, on prie pour les Fideles, pour l'Eglise, pour la paix, pour le Roy, pour toute sorte de personnes. A la fin de ces prieres le peuple chante le Symbole de Constantinople, avec la particule *Filioque.* On donne le baiser de paix, puis suit la Preface, la memoire des Saints, le *Sanctus*, le Canon, & la consecration qui se fait ainsi. *In eâ nocte in quâ traditus est, accepit panem in sanctas ac beatas, & sine maculâ manus suas: inspexit in cælum ad te patrem suum: gratias egit, benedixit & sanctificavit, & dedit Discipulis suis dicens, accipite & comedite ex eo omnes: Hoc est Corpus meum quod pro vobis tradetur in remissionem peccatorum. Amen.* Le peuple répond, *Amen, amen, amen, credimus, & confidimus; & laudamus te, ô Domine Deus noster: Hoc vere Corpus tuum est.* Le Prestre dit sur le Calice, *Similiter Calicem gratias*

agens benedixit & sanctificavit, & dixit eis, Acci-  
 pite & bibite ex eo omnes: Hic est Calix Sanguinis  
 mei qui pro vobis effundetur & pro redemptione mul-  
 torum. Amen. Le Peuple répond, Amen, amen,  
 amen, credimus, & confidimus, & laudamus te, ô  
 Domine Deus noster; hic verè Sanguis tuus est. Puis  
 le Prestre continuë, Quoties hoc feceris... Ensuite  
 il demande que le saint Esprit descende sur le pain  
 & sur le vin, qui sont le Corps & le Sang de  
 Jesus Christ, & sur tous ceux qui y participeront.  
 Oramus & à te instanter petimus, ut mittas Spiritum  
 sanctum tuum super hunc panem, & super hunc cali-  
 cem; videlicet Corpus & Sanguinem Domini nostri  
 Salvatoris Jesu Christi in sacula seculorum, Amen.  
 Tribue simul omnibus ex eo sumentibus, ut sint eis  
 ad sanctificationem & plenitudinem Spiritus sancti,  
 & ad corroborationem fidei, ut sanctificent & laudent  
 te, Per Dominum & servatorem nostrum Jesum Chri-  
 stum in sacula seculorum. Amen. Le Diacre demande  
 à Dieu la paix & l'union pour tous les Fideles.  
 Quæsumus Domine Deus noster toto corde, ut des no-  
 bis bonam Spiritus sancti unionem. Le Prestre de-  
 mande la même chose. Da nobis ut jungamur  
 in Spiritu sancto tuo. Ensuite on rompt le pain con-  
 sacré, on fait des prieres, on éleve l'Hostie, &  
 en l'élevant, le Prestre dit trois fois Domine Jesu  
 Christe miserere nostri. Et le Diacre avertit de venir  
 communier, disant: Sanctum date sanctis. Le Pi-  
 ètre en donnant la Communion, dit: Hoc est Cor-  
 pus sanctum, honoratum, & vitale Domini & Ser-  
 vatoris nostri Jesu Christi, quod datum est in remissio-  
 nem & ad vitam æternam consequendam verè sument-  
 tibus ipsum. Amen. Et on répond, Credo, credo,  
 credo, & nunc, & usque in saculum. Amen. Pendant  
 la Communion on chante des Pseaumes ou des  
 Hymnes à l'honneur du Saint dont on fait la

Feste. On chante aussi l'Oraison Dominicale à trois reprises différentes. Les Ministres de l'Autel communient de la même Hostie que le Prestre. Après la Communion suit l'action de grâces, & puis on donne la benediction. Le Diacre dit: *Inclinate capita vestra ante Dominum immortalem, ut benedicat vos per manum servi sui Sacerdotis.* C'est ainsi qu'on dit la Messe dans le Royaume des Abyssins en Langue Syriaque.

Nous avons aussi un grand nombre de Liturgies Syriaques dont se servent les Jacobites & les Maronites. Les Jacobites en content plus de quarante sous differens noms. Les Maronites firent imprimer à Rome leur Missel l'an 1592. sous le titre de *Missale Chaldaicum juxta ritum Ecclesie Maronitarum.* Il contient douze Liturgies écrites en Syriaque sous le nom de saint Xiste Pape, de saint Jean Chrysostome, de saint Jean l'Evangeliste, de saint Pierre le Chef des Apôtres, de saint Denis, de saint Cyrille, de Matthieu le Pasteur, de saint Jacques, & de saint Marc. L'ordre de ce Missel est ainsi disposé. Le Prestre commence par laver ses mains, il s'habille, disant: *Exue mihi Domine vestes sordidas quas mihi induit Satanas; & indue me vestibus electis, ut possim tibi ministrare.* Et s'inclinant devant l'Autel il dit une Oraison avec le Pseaume 50. *Miserere mei Deus*: puis se tournant vers le Peuple, il l'avertit de prier pour luy. *Orate pro me Dominum.* Ensuite il va à l'Autel, disant: *Introibo ad Altare Dei, & ad Deum qui letificat juventutem meam.* Il se met à genoux, disant: *Ad domum tuam ascendi, & coram altari tuo adoravi Rex caelestis, condona mihi id omne quod in te peccavi.* Il baise l'Autel chantant le Pseaume *Laudate Dominum omnes gentes, alleluia, in lumine tuo.... Laudate eum omnes populi, alleluia.* Et on recite

Les Liturgies des Jacobites & des Maronites.

une Oraison. Le Prestre benit l'encens avec une priere que l'on chante, & il dit: *In gloriam & honorem Trinitatis.* On leve le voile qui couvroit les oblations, & le Diacre prend le pain qui est destiné pour le Sacrifice, le presente au Prestre qui fait un signe de croix avec cette priere: *Deus magnus qui recipis oblationes & vota... Recipe oblationes servorum.* Ensuite il les encense, & estant retourné à l'Autel, il dit: *Tanquam ovis ad occisionem ductus est.*.. Et couvrant l'Autel avec un voile, il offre à Dieu les oblations par une priere: *Deus qui... Suscipe oblationes istas per manus meas infirmas, & in iis memento vivorum & mortuorum pro quibus offeruntur... Amen.* On met le pain dans un bassin ou patene, on encense le voile qui le couvre, puis on prepare le Calice, disant: *Calicem salutaris accipiam.* On verse du vin, & il dit: *Vinum est istud quod est typus Sanguinis qui fluxit in nos ex latere Domini, sumo ego in hoc Calice qui est Calix redemptionis, in nomine Patris, & Filii, & Spiritus sancti. Amen.* On mêle de l'eau avec le vin, & il l'appelle la representation de celle qui sortit du côté de Jesus-Christ. On encense le voile qui couvre le Calice, puis le grand voile qui couvre la Patene & le Calice. Après cela le Prestre se tourne vers le peuple, disant: *Orate pro me,* & on répond, *Deus incipiat Sacrificium tuum, & misereatur nostri per orationem tuam.* Il encense l'Autel & ceux qui l'accompagnent, puis il dit le *Trisagion*, trois fois *Kyrie*, puis *Sanctus Deus...* *Pater noster...* *Gloria Patri...* Le Diacre prie pour l'Eglise, pour l'Etat, pour la paix, pour les Fideles vivans, & pour les morts; & le Prestre ayant fait une priere, *Concede Domine ut ingrediamur domum tuam.* On répond, *Laus Deo.* On chante une Hymne à l'honneur de

la sainte Vierge, on dit plusieurs sortes de prieres pour la Vierge, pour les Saints, pour les vivans & pour les morts, pour le Prestre; on chante des Pseaumes, & des Cantiques, entre lesquels on fait des encensemens sur les oblations avec trois signes de croix. Cela estant finy, on lit l'Epître qui est ordinairement tirée de saint Paul, & avant que de la lire, le Lecteur demande la benediction qui luy est donnée avec beaucoup de prieres; on dit ensuite l'Evangile, & c'est la fonction du Prestre qui commence ainsi: *Tempore igitur dispensationis Domini nostri, & Dei ac Redemptionis nostri Jesu Christi, dixit Discipulis suis & Synagoga.* On encense le Livre des Evangiles avant que de le lire: le Prestre fait trois signes de croix sur le Peuple en le benissant, & le Diacre recommande l'attention, *Sitis in silentio.* Le Prestre saluë le Peuple, disant: *Pax*, & on répond, *Et cum Spiritu tuo*: & quand il donne la benediction, le Prestre dit, *Pater noster benedicis.* Il y a des Evangiles propres à chaque Feste ou Ferie considerable; & pour les jours où il n'y en a point de marquez, on lit le huitième Chapitre de saint Jean, *Amen dico vobis... qui credit in me habet vitam aeternam, ego sum panis vita...* Comme l'Epître ordinaire se prend du Chapitre neuvième de celle aux Hebreux, où il est parlé du Sacrifice, *Christus assistens Pontifex.* A la fin de l'Evangile on dit, *Tranquillitas vobis omnibus.* Apres quelques prieres, on dit le Symbole de Nicée, ensuite le Prestre lave ses mains, disant: *Lavabo.* On commence la Messe que les Syriens appellent *Anaphora.* Nous en avons parlé dans l'article de saint Basile; c'est la seconde Liturgie qui est sous le nom de ce Saint. J'ajouteray encore quelques autres remarques sur l'Office des Maronites. Ils

sont ainsi nommez d'un saint Hermite appelé Maron, qui rétablit le culte Chrétien parmy ceux du Mont Liban. Ils se soumirent à l'Eglise Romaine dès l'an 1182. & estant retombez dans l'erreur des Grecs, ils furent reconciliez & réunis par Leon X. ils sacrifient avec du pain azyme, les ornemens des Prestres sont semblables aux nôtres; ils n'affectent pourtant point la difference des couleurs, suivant la diversité des temps & des Festes: il n'y a que le Celebrant qui soit revêtu des habits destinez au Sacrifice, les autres Prestres mettent seulement une Etole, & recitent après luy les prieres, & les Oraisons, & les paroles sacramentelles, & il les communie sous les deux especes de la mesme Hostie qu'il rompt en autant de parcelles, & les trempe dans le Calice avant que de les administrer. Les Laïques communient aussi de mesme; on rompt de grandes Hosties, & on trempe chaque parcelle dans le Calice. Quand le Patriarche officie, ils observent quelques ceremonies particulieres; tout le Clergé va processionnellement le querir chez luy, & l'habille; & quand il est arrivé à la porte du Chœur, il recite quelques prieres, & on luy fait baiser l'image de Nostre Seigneur, & le Livre des Evangiles; puis il va s'asseoir dans son thrône à côté du grand Autel; il lave ses mains, fait la confession des pechez; puis le Clergé va luy baiser la main, en disant: *Benissez-nous saint Pere, & vous souvenez de cette Chrétienne assemblée dans vostre Sacrifice*; & il répond en donnant la benediction: *Que le Seigneur Tout-puissant & misericordieux, Pere, Fils, & saint Esprit vous benisse.* Ensuite on luy presente une Croix qu'il prend de la main droite, & le bâton Pastoral qu'il tient de la main gauche, & va ainsi à l'Autel; tous les Prelats & les Prestres

qui l'accompagnent revêtus des habits convenables, forment un cercle autour de l'Autel; un Diacre luy présente de l'encens, & il le benit, & encense l'Autel, puis il présente à Dieu le Calice, avec lequel il fait un signe de croix, & y mêle du vin, & un peu d'eau qu'il couvre, & ensuite l'encense, aussi bien que le pain qu'il met sur la patene, & qu'il couvre d'une pale, & entonne luy-mesme le *Trisagion*. Avant l'Épître, le Diacre qui la doit lire s'agenouille au commencement & à la fin, pour luy demander sa benediction. L'Évangile se chante au côté droit de l'Autel par un Evêque, après avoir pris la benediction du Patriarche, qui la donne aussi à toute l'assemblée. Avant la consecration l'Archi-Prestre ôte le bonnet du Patriarche; il invoque le saint Esprit avant les paroles de la consecration, & après il s'incline profondement, mettant ses mains en croix sur son estomach, & pendant tout ce temps le peuple est prosterné dans un grand respect. A l'élevation on recommence les encensemens, le Patriarche fait plusieurs signes de croix sur le Calice avec l'Hostie qu'il élève ensemble, & dit à haute voix: *Voicy le venerable pain de vie, offert pour nostre redemption*; & il chante l'Oraison Dominicale, que tous les assistans recitent distinctement après luy. Le Diacre avertit de se prosterner, & le Patriarche élève le pain & le vin separement, comme on fait dans l'Eglise Romaine. Après l'élevation il donne la benediction au peuple avec le Corps de Jesus-Christ, puis ayant divisé le pain en trois parties, il se communique d'une, puis il communique les Evêques & les Prestres qui celebrent avec luy de la seconde, & la troisième sert à communier le Peuple. C'est un Evêque qui fait l'action de grâces, puis le

Patriarche donne la benediction au peuple. Passons à la Liturgie des Armeniens.

*De la Liturgie des Armeniens.* Les Armeniens ont leur Liturgie écrite en vieil Armenien. Galenus dans son Histoire dit qu'ils font Auteur de cette Liturgie un nommé Jean leur Patriarche, qui vivoit un peu après le Concile de Calcedoine. Elle fut imprimée à Rome avec la traduction Latine l'an 1643. Monsieur de Nointel, Ambassadeur du Roy auprès du Grand Seigneur, dans sa Relation du 16. Janvier 1672. rapportée au troisiéme Tome *de la perpetuité de la Foy*, décrit de quelle maniere il avoit vû dire la Messe un jour de Noël dans l'Eglise des Armeniens, qui est à Galata au Fauxbourg de Constantinople; qu'il y avoit six Diacres qui accompagnoient le Celebrant avec des Surplis pendans jusqu'aux talons avec des Etoles: sur l'Autel il y avoit trois Croix sur des gradins, & six chandeliers disposez comme les nostres, avec six cierges allumez, & un rideau au devant de l'Autel, un parement attaché à l'Autel de cuir doré; & au dessus du dernier gradin un Tableau de la Vierge. On commença la Messe par la Procession du Livre de l'Evangile, puis celle du pain & du vin à l'offrande; le Calice estoit fort haut, sur lequel il y avoit la patene avec le pain sans levain, couvert d'un grand voile de taffetas. Au temps de la consecration il releva le voile, ayant tiré la patene à luy, il avança la tête, la baissant sur l'Hostie qui estoit dessus, il prononça les paroles; il prit ensuite le Calice, s'estant baissé de mesme, & consacra le vin par les paroles; & lorsqu'il eut achevé, il éleva tout doucement au dessus de sa tête le precieux Corps, & l'ayant posé sur l'Autel, il fit l'élevation du Calice, le Peuple estant à ge-

houx, & faisant des prieres tres-ferventes. Le Celebrant ayant pris l'Hostie, la baigna dans le Sang, sans néanmoins la quitter; & après l'y avoir tenu quelque temps, il la tint sur le Calice en la faisant voir. A la Communion on tira le rideau, & le Prestre se tourna du côté du peuple, luy montra le Calice couvert du voile, & tout le monde se prosterna; il donna la benediction, & après la Messe il fit baiser le Livre des Evangelies à tous les Assistans, puis communia ceux qui se presenterent. Au commencement de la Messe le Prestre entrant à l'Autel tenoit un papier, & lut les noms de tous ceux qui avoient donné pour participer aux prieres du Sacrifice; il remontra les besoins de l'Eglise, fit une instruction à ceux qui n'avoient rien donné, & au temps de la consecration il reprit la liste pour faire memoire de ceux qui y estoient couchez. Dans le premier Tome de la *perpetuité*, il y a la maniere qu'un Evêque Armenien nommé *Uscanus*, dit la Messe estant à Amsterdam, l'an 1667. Il y est rapporté que les Armeniens consacrent avec du pain sans levain, mais qui est plus épais que le nostre; qu'ils ne mettent point d'eau dans le Calice, quoy qu'ils ne blâment pas ceux qui en mettent; & quand ils disent la Messe dans des Eglises des Latins, ils y en mettent; ils adorent prosterner en terre après la consecration, & on avertit qu'on est prest à la faire par un coup qu'un des enfans qui assistent à la Messe frappe sur un timbre, pour la consecration du pain: il frappe un autre pour la consecration du vin; on adore prosterner & en silence; le peuple communie à genoux, & reçoit des mains du Prestre le Corps de Jesus-Christ, sous les especes du pain trempé dans le Sang, mais ils ne le boivent point; &

ils succent seulement le doigt du Prestre qui a trempé dans le Calice en rompant ce pain. Ils baissent avec grand respect le Livre des Evangiles qui est toujours sur l'Autel pendant la Messe ; & le Diacre l'encense des le commencement, pendant que l'Evêque le tient entre ses mains élevé ; tourné du côté du peuple , ils se donnent tous le baiser de paix. Le Celebrant fait plusieurs signes de croix, mesme après la consecration sur le pain & sur le Calice. L'Autel est comme les nostres ; on l'encense , & ensuite le peuple : l'Evêque donne beaucoup de benedictions ; le peuple est presque toujours debout , mais il s'incline profondement à ces benedictions. L'Hostie est plus grande qu'une piece d'écu environ de deux lignes ; d'un côté il y a un Crucifix , au côté droit duquel est une lance , & à côté gauche un Calice avec l'Hostie dessus. De l'autre côté une grande Croix , & quatre petites dans les espaces. A la fin de la Messe on distribuë le pain beny ; & on donne à baiser une Croix qui est sur le Livre des Evangiles. Ce mesme Usanus dans sa

Tom. 1. De  
la perpetuité  
de la foy.

Lettre du premier Aoust 1667. rapporte les paroles avec lesquelles les Armeniens consacrent : *Accipiens panem in sanctam, divinam, immortalem, immaculatam & creatricem manum suam, benedixit, gratias egit, confregit, & dedit suis electis Sanctis & discumbentibus Discipuli ; dicens : Accipite & comedite ; Hoc est enim Corpus meum, quod propter vos & multos prastatur in propitiationem & remissionem peccatorum. Similiter & Calicem accipiens, benedixit, gratias egit, dedit suis electis sanctis & discumbentibus Discipulis, dicens : Bibite ex hoc omnes, Hic est enim Sanguis meus Novi Testamenti, qui pro vobis & multis effunditur in propitiationem & remissionem peccatorum ;*

Puis on dit: *Adoramus, & rogamus, & postulamus ex te benef. Etor Deus, mitte in nos & ante posita munera ista cofempiternum & coessentialem Spiritum, quo panis iste benedictus, Corpus verè factum est Domini nostri Jesu Christi. Amen. Et Calix Sanguis verè Domini nostri Jesu Christi. Amen.*

Enfin entre les ceremonies qu'ils observent dans le Sacrifice, ils montrent le Livre des Evangelies au peuple, avec lequel on luy donne la benediction; & cependant le Diacre encense l'Autel & le Celebrant; ensuite on porte ce Livre en procession avec les cierges allumez & l'encens, & au son des timbres. On fait encore une autre Procession avant la consecration; le Celebrant porte le pain & le vin autour de l'Eglise en grande ceremonie, pendant que le peuple est prosterné. Le Celebrant fait plusieurs signes de Croix sur le pain & le vin, après lesquels il s'incline, & en aspirant sur le pain & sur le Calice sans toucher à l'un ny à l'autre, il prononce les paroles sacramentales, puis on les encense. Le peuple est averty de ce Mystere qu'il ne voit pas, par des coups de timbres; on tire le rideau pour l'élevation du Corps & du Sang de Jesus-Christ; que le Celebrant montre par dessus sa tête aux Assistans qui sont à genoux panchez. Avant la Communion le Celebrant donne le baiser de paix au Diacre qui le communique ensuite au Clergé; le peuple s'embrasse mutuellement. Pour communier il trempe l'Hostie dans le Sang, & la tient quelque temps au dessus du Calice pour la faire voir une seconde fois, pendant qu'il dit l'Oraison de la Communion, après laquelle il avale le Corps de Jesus-Christ. Ils n'administrent pas la Communion au peuple dans une cuilliere comme font les Grecs; mais le Prestre trempe une grande Hostie dans le

Sang, qu'il rompt en parcelles, & les distribue aux Communians avec ses doigts qu'ils succent. Voyons maintenant les Rites des Moscovites.

De la Li-  
surge des  
Moscovites.

Pag. 29.

Nous tirerons les Rites & les pratiques qu'observent les Moscovites dans la celebration de la Messe, des relations de personnes dignes de foy qui en ont esté témoins. Sigismond Baron d'Herberstein, Ambassadeur de l'Empereur en Moscovie, dans la Relation de son voyage, dit que les Moscovites, communient sous les deux especes, en mêlant le vin avec le pain, ou le Corps avec le Sang. Chacun peut recevoir le Corps du Seigneur autant de fois qu'il veut dans l'année, pourvû qu'il se soit confessé; mais le temps prescrit pour la Communion est celuy de Pâques. Ils donnent l'Eucharistie aux enfans de sept ans, parce qu'ils disent que c'est alors qu'ils commencent d'estre en état de pecher. Si un enfant est malade, ou si près d'expirer qu'il ne puisse recevoir le pain, on luy verse une goutte du Calice. On ne consacre point le pain pour communier qu'à la Messe; mais pour les malades, on en consacre le Jeudy saint pour toute l'année.

Oderbonus Lutherien, dans sa Lettre à *Chytraus*, décrit plus au long les pratiques des Moscovites. Le Prestre, dit-il, precedé de trois Ministres, qui portent des flambeaux, estant entré dans le Sanctuaire, consacre par les paroles que Jesus-Christ a marquées, qu'il prononce en langue vulgaire, & cela se fait sur l'Autel de saint Nicolas. Incontinent après on ouvre les portes, & le peuple qui est persuadé que Dieu habite en ce lieu, s'en va au devant du Prestre avec de grands cris, repetant ces paroles : *Seigneur, ayez pitié de nous* : après cela se fait un grand silence dans l'Eglise, le Prestre marchant lentement, montre à  
tout

tout le peuple ce qu'il a consacré en secret , te-  
 nant en sa main droite un Calice couvert d'un  
 voile de soye , & dans l'autre une Patene. Tout  
 le monde alors se met à genoux , & le Prestre leur  
 dit en Langue Moscovite ces paroles : *Voilà le  
 Corps & le Sang de Jesus-Christ que les Juifs ont  
 fait mourir , tout innocent qu'il estoit* : Ce qui ex-  
 cite de nouveaux cris , & les peuples frappent  
 leur poitrine. Le Prestre ayant fait cela , revient  
 incontinent dans le Sanctuaire , & il remet le Sa-  
 crement sur l'Autel de saint Nicolas , d'où on le  
 donne à ceux qui veulent communier ; ce qui ne  
 se fait quelquefois que le lendemain. Ils tirent  
 avec une cuilliere d'argent du Calice que le Prê-  
 tre tient entre ses mains , le pain sacré trempé  
 dans le Calice , & le font avaler , en disant : *Pre-  
 nez le Corps de Jesus-Christ , & goûtez de cette fon-  
 taine immortelle*. Je n'ay point rapporté le corps  
 de Liturgie des Moscovites , parce qu'ils se servent  
 comme les Grecs , de celle de saint Chrysostome ,  
 & de celle de saint Basile. J'ajoutéray encore à  
 toutes ces sortes de Liturgies celles des Indiens  
 convertis à la foy.

L'an 1599. on imprima à Conimbre ville de Por-  
 tugal , la Messe que disoient les Chrétiens de l'Isle  
 de Malabar aux Indes : elle avoit esté traduite de  
 Syriac en Latin par Menesius Archevêque de Goa ,  
 & elle fut tirée de son Itineraire ; elle est aussi  
 rapportée au sixième tome de la Bibliotheque  
 des Perès , prise d'un Manuscrit de René Potier ,  
 Evêque de Beauvais. Voicy l'ordre de cette Messe.  
 On commence par plusieurs versets des Pseumes ,  
 & par plusieurs Oraisons & suffrages pour l'Eglise ,  
 pour la paix & autres : on encense les oblations ,  
 & on les offre à Dieu en cette maniere ; le Prestre  
 prend l'Hostie , la met sur la patene , & l'élevant

*La Messe  
 des Indiens  
 convertis à  
 la Foy.*

R

avec les deux mains, l'offre à Dieu au milieu de l'Autel, en disant une priere: on couvre les oblations; le Prestre lave ses mains, & après quelques Oraisons, il donne la benediction au peuple, on fait sortir ceux qui ne sont pas baptisez. Le Prestre dit: *Oremus, pax vobiscum*, puis une Collecte, à la fin de laquelle on répond *Amen*; puis une seconde qui est pour les morts. Avant l'Epître, le Diacre avertit d'estre en silence, *Silente*. Le Prestre dit: *Apostoli Epistola ad Corinthios Fratres*: puis *Benedic Domine mi*. Il demande à Dieu sa benediction, & le Diacre dit, que Jesus-Christ vous benisse: *Benedicat te Christus*. A la fin de l'Epître on répond, *Gloria Patri Domino*. A l'Evangile le Diacre avertit de mesme qu'on soit en silence, *Silentium est, silete*. Puis le Prestre dit, *Pax vobiscum*. Le Diacre répond, *Es cum Spiritu tuo*. Le Prestre réprend, *Evangelium sanctum Domini nostri Jesu Christi, predicatio Matthæi*. On répond, *Gloria Christo Domino*. Puis il demande la benediction à Dieu, *Benedic Domine mi*. Et le Diacre dit, *Benedicat te Christus*. A la fin de l'Evangile on repete, *Gloria Christo Domino*. On chante le Symbole de Constantinople avec la particule *Filioque*, on dit quelques prieres, on donne le baiser de paix, puis suit la Preface qui commence par ces paroles: *Gratiâ Domini nostri Jesu Christi, & charitas Dei Patris, & communicatio Spiritus sancti sit cum omnibus vobis, nunc & in secula seculorum*. On répond, *Amen*. Puis, *Sursum sint mentes vestrae. R. Apud te Deum Abraham, Isaac, & Israël Regem gloriosum*. Ensuite, *Oblatio Deo omnium Domino offertur. R. Dignum & justum est pax nobiscum*. Après la Preface qui finit par la memoire des Anges, on dit *Sanctus, Pleni sunt... Hosanna in excelsis, hosanna Filio*

David, *Benedictus qui venit & qui venturus est in nomine Domini.* Dans le Canon on fait memoire des Saints, on prie pour les vivans, & pour tous les Etats; le Prestre prie pour luy, & à la consecration il dit: *Dominus noster Jesus Christus in illâ nocte quâ tradebatur, accepit panem hunc sanctum in sanctas, puras manus suas, & elevavit oculos suos in cœlum, & gratias agens Deo Patri, omnium rerum Creatori; & benedixit ac fregit, deditque Discipulis suis & dixit: Accipite & comedite ex hoc pane omnes vos; Hoc est enim Corpus meum.* Et après ces paroles il fait une genuflexion, & adore l'Eucharistie, & la montre au Peuple, & puis il continuë: *Similiter postquam cœnavit, accepit Calicem manibus suis puris, & gratias egit, & benedixit & dedit Discipulis suis dicens; accipite & bibite omnes vos ex hoc Calice: Quotiescumque enim comederitis panem hunc, & biberitis hunc Calicem mei memoriam recolatis. Hic est enim Calix Sanguinis mei novi & aterni Testamenti; Mysterium fidei, qui pro vobis & pro multis effundetur in remissionem peccatorum.* Il adore le Calice & le montre au peuple. A la fraction de l'Hostie le Prestre la rompt en deux parties, dont il prend une qu'il trempe à demy dans le Sang de Jesus-Christ, disant: *Signetur Sanguis pretiosus Corpore sancto Domini nostri Jesu Christi, in nomine Patris & Filii, & Spiritus sancti.* En faisant un signe de croix sur l'autre partie de l'Hostie qu'il n'a pas trempé, il dit: *Signetur corpus sanctum Sanguine propitiationis Domini nostri Jesu Christi. In nomine Patris, & Filii, & Spiritus sancti,* & joint les deux parties ensemble, en recitant une priere particuliere, & après quelques autres prieres il dit l'Oraison Dominicale. *Domine Deus meus non sum*

*dignus, nec vero est iustum, ut ego sumam Corpus tuum & Sanguinem propitiationis, nec ea tangam, sed verbum tuum sanctificet animam meam, & sanet Corpus meum, in nomine Patris, & Filii, & Spiritus sancti.* En prenant le Calice: *Sanguis propitiationis Domini nostri Jesu Christi nutrit animam meam & Corpus meum in hoc seculo & in futuro.* Le Diacre avertit les Fideles de communier, puis on rend graces à Dieu, & on benit le peuple.

*Fin des Liturgies des Eglises d'Orient.*

---

*Les Anciennes Liturgies des Eglises  
d'Occident.*

**N**ous comprendrons sous le nom des Eglises d'Occident toutes celles qui ont suivy la Langue Latine, ainsi qu'ordinairement on entend par les Eglises d'Orient toutes celles où les divins Offices se celebroident dans la Langue Grecque, & nous chercherons dans les Auteurs qui ont vécu dans chaque Eglise, & dans les Conciles qui s'y sont celebrez, tout ce qui a rapport aux prieres & aux ceremonies du Sacrifice, afin de tirer de ces sources si pures, & de ces autoritez si fort incontestables ce qu'il y a de certain en cette matiere. Je commence par l'Eglise d'Afrique.

*Liturgie de l'Eglise d'Afrique.*

Je me suis volontiers determiné à commencer les Liturgies de l'Eglise Latine par celle qui estoit en usage dans l'Afrique, parce que cette partie de l'Eglise Occidentale est la plus éloignée de nous; & que celle de Rome qui semble meriter le premier rang, nous occupera davantage que toutes les autres; c'est pour cela que je la reserve pour la derniere.

Un avantage tres-considerable de l'Eglise d'Afrique, c'est d'avoir eu de grands hommes dès les premiers siecles, & dans le temps des persecutions les plus cruelles, dont les écrits ont esté conservez jusqu'à nous, & dans lesquels on trouve l'esprit & la ferveur chretienne qui les animoit. On y decouvre en mesme temps plusieurs pratiques tres-considerables, & qui s'observent encore

aujourd'huy parmy nous; cela paroît par Tertullien, le plus ancien Auteur que nous ayons dans l'Eglise d'Afrique.

*Tertullien sur le Sacrifice & la Liturgie.*

Tertullien estoit de Carthage en Afrique: il a fleury sous l'Empereur Severe l'an 194. de Jesus-Christ jusqu'à l'an 216. il avoit esté marié, comme le marquent les Livres qu'il écrivit à sa femme, S. Jérôme dit qu'il fut depuis Prestre: *Cum usque ad mediam aetatem Prebyter Ecclesie permansisset.* Il est tres-souvent parlé du Sacrifice dans ses Ecrits, d'Autels, de Prestres, & des autres Ministres de l'Eglise. Il prouve contre Marcion que nostre Sacrifice & nos Sacremens avoient esté prédits par le Prophete Malachie, lorsque Dieu rejettant les victimes & les sacrifices des Juifs, assure que dans la suite des siècles on luy offrira une Victime pure & sans tache, & qu'on louera son nom publiquement dans les assemblées des peuples; d'où Tertullien conclut que l'ancien Testament avoit prophetisé de Jesus-Christ, & qu'ainsi il avoit une chair réelle & veritable, qui seroit offerte en sacrifice, ce que cet Heretique combattoit. *In Ecclesiis benedicite Dominum Deum, ut pariter concurreret & Malachiae Prophetia, Non est voluntas mea dicit Dominus... in omni loco sacrificium nomini meo offertur & sacrificium mundum, gloria scilicet relatio, & benedictio, & laus, & hymni. Quae omnia cum in te quoque deprehendantur, & signaculum frontium, & Ecclesiarum Sacramenta, & mundities sacrificiorum, debes jam erumpere, uti dicas, spiritum creatoris tuo Christo prophetasse.*

Mais on ne peut avoir une plus belle idée des assemblées des Chrétiens, ny voir leurs exercices

*De script.  
Eccles.*

*Lib. 3. contra  
Marc.  
cap. 22.*

décrits plus exactement qu'il l'a fait dans son Apo-  
 logetique. Nous ne faisons tous, dit-il, qu'un *Apolog.*  
 corps par l'union d'une mesme Religion, par la *c. 32.*  
 conformité d'une mesme discipline, & par le lien  
 d'une mesme esperance; nous nous assemblons tous  
 en mesme lieu pour prier Dieu, & pour emporter  
 comme avec un commun effort ce que nous luy  
 demandons par nos prieres, & cette violence est  
 tres-agreable à Dieu. (Voilà l'union des Fideles,  
 leurs prieres en commun, l'utilité des prieres & du  
 Sacrifice public.) Or, continuë Tertullien, nous  
 le prions, non-seulement pour nous, mais aussi  
 pour les Empereurs, pour leurs Ministres, pour  
 les Puissances qu'ils établissent, pour la tranquilli-  
 té publique, & pour obtenir de Dieu qu'il differe  
 de juger nos persecuteurs. Nous nous assemblons  
 aussi pour lire ensemble des Ecritures divines, ce  
 qui convient aux divers temps, ou pour exhorter,  
 ou pour corriger les Fideles. Par ces saintes lec-  
 tures nous nourrissons nostre foy, nous relevons nô-  
 tre esperance, nous fortifions nostre confiance, &  
 nous affermissons la discipline de nostre Religion  
 par une frequente exposition de ses preceptes. C'est  
 aussi dans ces mesmes assemblées que se font les  
 reprehensions, & qu'on décerne les châtimens &  
 les censures de la part de Dieu. Aussi y rendons-  
 nous nos jugemens avec une grande circonspe-  
 ction, comme estant persuadez que ce que nous  
 faisons est exposé à la vûe de Dieu, & que c'est  
 un grand prejuge de la condamnation qu'il pro-  
 noncera au dernier jour contre un pecheur, lors  
 qu'il commet des pechez dignes d'estre punis de  
 l'excommunication, & qu'il est privé de la partici-  
 pation des prieres de l'Eglise, de la societé de  
 ses assemblées, & de toutes sortes de commerce avec  
 les Fideles. On voit dans ce passage que Tertul-

lien réduit la Liturgie à trois choses ; sçavoir, l'assemblée publique, la priere en commun, les instructions & la communion: dans la priere on la fait pour tous les états & conditions, pour l'Eglise & pour ceux qui sont dehors, pour les Rois & autres: les instructions commençoient par la lecture des Livres saints qui estoient distribuez selon les occurrences du temps, puis on les expliquoit ; & la priere du Sacrifice estant finie on donnoit la Communion, qu'on recevoit de la main des Ministres, dont

*Ibid.*

» Tertullien décrit si bien la probité. Ce sont, dit-il,  
 » des hommes avancez en âge, & d'une vie éprouvée  
 » qui president à nos assemblées, & qui ne parvien-  
 » nent pas à cet honneur à prix d'argent, mais par  
 » les suffrages & les témoignages avantageux des Fideles.

On faisoit des questes dans ces assemblées pour les besoins des pauvres. Rien ne se fait dans l'Eglise avec de l'argent, & quoy qu'il y ait une maniere de tresor, ce n'est point comme un tribut ordinaire que l'on paye pour avoir part à la sainteté, de nostre Religion, mais chacun y apporte quelque chose à la fin du mois, ou à tel jour qu'il veut, & autant qu'il peut, car personne n'y est forcé, mais y contribué volontairement. Ainsi ces dons sont comme un dépost de pieté que l'on n'employe jamais à la bonne chere ny aux débauches ; mais qui sert à nourrir & à ensevelir les pauvres, à soulager les enfans qui n'ont ny parens ny biens, à assister les vieillards, & ceux qui ont esté ruinez par quelque naufrage, & en un mot à secourir ceux qui estant releguez en des mines, des Isles desertes ou des prisons pour la cause de Dieu, & la profession de sa Religion, deviennent comme les nourrissons de l'Eglise sainte.

*Lib. de Orat.*

Dans le Traité de l'Oraison, qui est proprement la description des pratiques des Fideles pour se

preparer au Sacrifice, il rapporte que les Chrétiens se reconcilioient avec leurs freres avant quod assister au Sacrifice, qu'ils lavoient leurs mains, qu'il les élevoient ordinairement vers le ciel en priant, qu'ils prenoient leurs manteaux pour assister à ces assemblées, qu'ils estoient debout pendant le temps de la priere, & non assis, qu'ils y faisoient paroître une grande modestie, que les prieres se faisoient avec une voix moderée, sans crier ny chanter trop haut, qu'on se donnoit le baiser de paix avant la Communion: *Ne montons De Orat. jamais à l'Autel, que nous n'ayons auparavant ap- c. 9. paisé les differens & les querelles que nous pouvons avoir avec nos freres; car comment oferions-nous nous approcher de la paix de Dieu sans avoir la paix entre nous? Comment aurions-nous la hardiesse de demander à Dieu le pardon de nos fautes, lorsque nous le refusons aux autres?*

Il recommande aussi d'assister au Sacrifice jusqu'à la fin. *Plusieurs, dit-il, ne s'imaginent pas devoir assister à toutes les prieres du Sacrifice, mais croient en pouvoir sortir aussi-tôt qu'ils ont reçu le Corps du Seigneur. Ainsi l'Eucharistie nous dispenserait de rendre à Dieu nos devoirs de pieté, au lieu qu'elle nous y oblige encore plus étroitement. Montrant le crime énorme d'un mauvais Prestre, il nous apprend qu'ils consacroient tous les jours. Les Juifs, dit-il, n'ont mis qu'une fois la main sur De Idolol. c. 2. Jesus-Christ pour le faire mourir, mais les méchans Prestres déchirent tous les jours son Corps. Impii Sacerdotes quotidie Corpus ejus lacerant; ô main digne d'estre coupée!*

On trouve plusieurs autres pratiques du Sacrifice en differens Ouvrages de Tertullien. *Jesus- Lib. de co-Christ, dit-il, nous commande de prendre le Sacre- rona milit. ment de l'Eucharistie dans le temps du repas, cepen-*

dant nous la prenons maintenant dans les assemblées que nous faisons avant le jour, & ne la recevons que de la main de ceux qui y président. Nous célébrons tous les ans les oblations pour les Morts, & les solemnitez de la naissance des Martyrs : nous ne souffrons qu'avec grande peine qu'on laisse tomber à terre la moindre particule de nostre Calice & de nostre Pain consacré, & si vous cherchez l'institution de ces pratiques, vous trouverez la Tradition qui les autorise, la coutume qui les confirme, la foy qui les observe. Ce passage nous montre qu'on s'assembloit dès le matin dans le temps des persecutions, que les Fideles communioient à la Messe, qu'ils recevoient l'Eucharistie de la main du Prelat, qu'on celebroit la Messe en l'honneur des Martyrs, & pour les morts, qu'on avoit un tres-grand respect pour l'Eucharistie, & qu'on se donnoit bien de garde de laisser tomber à terre la moindre particule du pain consacré, & que c'estoit la Tradition qui apprenoit & autorisoit ces choses. Il nous apprend encore d'autres pratiques de Religion, lorsqu'il décrit l'embaras où se trouvoit une femme Chrétienne qui auroit un mary infidele.

Lib. 2. ad  
 xxv. cap.  
 3.

Vous, dit-il, qui avez un mary Payen, comment pourrez-vous cacher à sa curiosité les signes de croix que vous faites sur vostre lit & sur vostre corps, ou quand vous vous levez pour prier? comment pourrez-vous cacher ce que vous prenez secretement avant toute nourriture? & s'il le découvre, ne croira t-il pas que ce n'est que du pain commun, & non celuy que les Chrétiens disent? Et si sciverit panem, non illum credit esse, qui dicitur.

Apolog. c.

Nous y trouvons l'excellence de nostre Sacrifice preferable à ceux de l'ancienne Loy, Et offero majorem hostiam quam ipse mandavit : il repete aussi les prieres qu'on faisoit dans le Sacrifice pour le salut

des Empereurs. *Itaque sacrificamus pro salute Imperatoris, sed Deo vestro & ipsis, sed quomodo precepit Deus.* Lib. ad Scapul. c. 2.

Mais pour trouver plus en détail nos pratiques dans Tertullien, je commence par le nom de Messe qui vient de ce qu'on renvoyoit les Cathécumenes, on les faisoit sortir de l'Eglise avant que d'offrir le Sacrifice, ou bien de ce qu'on renvoyoit les Fideles quand la Messe estoit finie; cela se trouve dans nostre Auteur, *Post transacta solemnia, demissa plebe.* Lib. de Anima.

L'exercice du Sacrifice, & l'idée de cet auguste Myſtere, c'est l'assemblée des Chrétiens, un saint commerce qui se fait dans l'union de la foy, dans les prieres: *Coitio Christianorum, communicatio orationis & conventus, & omnis sancti commercii.* Apolog. 39. Lib. de Coron. milit.

Ce sont des assemblées qui se font avant le jour, *antelucani catus*: il l'appelle souvent des assemblées nocturnes, *nocturna convocaciones*: la celebration des choses solennelles, *solemnia*, le banquet du Seigneur, *convivium Dominicum*: la Cene de Jesus-Christ, *Dei cœna*: le Sacrifice ou la participation du Sacrifice, *Sacrificium, Sacrificii participatio*: Lib. 2. ad uxor.

l'oblation faite par le Prestre, *oblatio per Sacerdotem*: la Collecte ou priere des assemblées des Fideles, *colligere, collectus facere*: ou bien l'action où les freres s'assemblent pour prier conjointement, pour s'aider par leurs mutuelles Oraisons, & pour participer à la mesme nou riture, *habere orationem cum fratribus, de oratione participare, sacrificiorum orationibus intervenire.* Lib. de fuga in persecut. Lib. de fuga in persecut.

Le Sacrifice se celebroit dans des lieux saints & consacrez à Dieu, qui ont de tout temps porté le nom d'Eglise, *Quale est de Ecclesia Dei, ad diaboli Ecclesiam tendere*: & il décrit comment ces Eglises estoient bâties, qu'elles estoient simples dans leurs structures, éclairées pour représenter le saint Es-

Lib. ad-  
vers. Va-  
lentinum.

prit qui est la lumiere veritable, tournées du côté de l'Orient pour honorer Jesus-Christ, qui est le Soleil levant des Fideles, pour leur annoncer la clarté de son Evangile. *Nostre columba domus, simplex etiam in edis semper & apertis ad lucem, amat enim figuram Spiritus sancti & orientem Christi figuram.*

De Orat.  
cap. 11 &  
cap. 14.

Exhort.  
Castit.

Les Autels estoient les lieux sur lesquels on offroit le Sacrifice, & il en est souvent parlé dans Tertullien, *ne prius ascendamus ad altare Dei; estre debout devant l'Autel du Seigneur, si ad aram Dei steteris.* Ainsi ces Autels estoient élevez, on y montoit, *ascendamus ad altare*, on y prioit debout, *quomodo audebit orationem dicere ad altare Dei?*

Apolog.

Lib. de Pu-  
dit.

On trouve dans Tertullien l'usage des Cierges dans le Sacrifice, & il n'en faut pas estre surpris, on le celebrait avant le lever du Soleil, *post aquam mannalem & lumina.* On lavoit ses mains. On se servoit de Calice & d'autres Vases sacrez pour la celebration des Mysteres, *Procedant ipsa pectura calicum vestrorum, & ego pastoris ejus pecturam haurio que non potest frangi.* Ces Calices estoient d'une matiere solide, & on y gravoit l'image de Jesus-Christ bon Pasteur, portant sur ses épaules la brebis égarée qu'il avoit retrouvée. Il n'y avoit que les Prestres qui eussent droit de celebrier les saints Mysteres, & Tertullien se plaint qu'il y avoit des endroits où l'on ordonnoit trop promptement aux

Lib. de Pra-  
scrip.

Ordres sacrez, & que tel qui estoit hyer, ou quelque temps auparavant au nombre des Laïques se trouvoit élevé aux fonctions du Sacerdoce, & *Laicis Sacerdotalia munera injungunt, & quod aliis illis Episcopus hodie, cras aliis, hodie Diaconus qui cras Lector erat, hodie Presbyter qui cras Laicus.* On voit dans ce passage les degrez de la Hierarchie Ecclesiastique en usage dès ces premiers

temps ; l'Episcopat, la Prestriſe, le Diaconat, & l'Ordre des Lecteurs, & pour marquer qu'il n'y avoit que les Prelats qui celebrent l'Eucharistie, c'est qu'il dit qu'on ne la recevoit que d'eux : *Eucharistiam non nisi de manu presidentium sumimus.* Il declare mesme que l'Eglise conserve la distinction des deux états, & que le Clergé fait un Ordre distingué de celui des Laïques, ainsi que Dieu l'avoit institué : *Ecclesia auctoritatem constituisse differentiam inter ordinem & plebem & honorem per Ordinis consensum sanctificatum à Deo.*

De Corona milit.

Le chant des Pseaumes se faisoit dans ces assemblées : *Provocatur aliquid in medium canere.* Et ailleurs, *Psalmi canuntur.*

Apolog. 39. Lib. de anima.

On y prioit pour les Empereurs, pour leurs Ministres, pour le repos & la tranquillité publique, pour la paix & l'union : *Pro Imperatoribus, pro ministris eorum, & potestatibus, pro statu seculi, pro rerum quiete & morte finis.*

On y lisoit l'Ecriture sainte, à quoy ont succédé nos Epîtres & nos Evangiles : *Cogimur in litterarum divinarum commemorationem* ; on expliquoit ces Epîtres aux peuples : *Adlocutiones proferuntur* ; les peuples répondoient *Amen* aux prieres du Prestre, soit à celles qu'il faisoit dans les Collectes, où à la consecration, ou bien à la Communion : *Ex ore quo Amen in sanctum protuleris, gladiatorum testimonium reddere.*

Apolog.

Lib. de anim.

Lib. de spectat.

Il donne plusieurs noms à la consecration ; il l'appelle l'action de grace, *gratiarum actio*, l'invocation de Jesus-Christ, sa benediction, *Christi invocatio, divina benedictio*, le Sacrement de la benediction, *sacramentum benedictionis* ; il la nomme aussi la consecration ainsi que nous faisons, *nobis omnis dies etiam vulgata, consecratione celebratur.* Les Prestres prioient les bras étendus

Lib. 2. ad uxor.

Lib. de Pud.

*Lib. de je- Jun.* à l'imitation de Jesus-Christ sur la Croix : *Not verò manus non tantum attollimus, sed etiam expandimus divina passione modulantes* ; en celebrant la memoire de la Passion de Jesus-Christ, on representoit la situation en laquelle il estoit mort pour nostre salut.

*Lib. 3. adv. Marc.* On recitoit l'Oraison Dominicale au temps du Sacrifice : *Post Missa legitima & ordinaria oratione quasi fundamento accidentium jus est desideriorum, jus est extruendi petitiones.* On la regardoit comme le fondement des autres prieres, & sur laquelle les Oraisons devoient estre formées & réglées.

J'ajouteray que les Lectures se faisoient de l'ancien & du nouveau Testament ; on lisoit les Prophetes, les Evangiles, les Epîtres des Apôtres : *Legem & Prophetas cum Evangelicis & Apostolicis* *De prof- cript. t. 36.* *Epistolis miscet.* Nous lisons dans nos assemblées la Loy & les Prophetes, les Evangiles & les Lettres des Apôtres, & c'est ce qui nourrit la foy ; on se signe avec de l'eau, on se revêt du saint Esprit, & on prend l'Eucharistie pour nourriture. Dans les Collectes on prioit Dieu le Pere au nom de son Fils : Nous le disons & nous le confessons hautement, nous honorons Dieu par Jesus-Christ. On faisoit memoire des morts dans le Sacrifice : Nous celebrons tous les ans les oblations pour les morts. Les mariages se celebrent au milieu des sacrez Mysteres : *Aprlog. 21.* *De Coron. militis.* *Lib. 2. ad uxor.* *Lib. de anima, cap. 9.* *Pourrois-je suffire pour décrire l'excellence du mariage, que l'Eglise unit, que le Sacrifice confirme, que le Pere ravisse dans le Ciel? J'ajouteray encore ce que dit Tertullien: Il y a parmi nous une Sœur qui a des revelations les jours de Dimanche dans nos assemblées, elle est ravie en extase lorsqu'on lit les Ecritures, ou que l'on chante des Pseaumes, ou que l'on fait les exhortations, ou que l'on fait les questes, & après la celebration des Mysteres, & que l'on a congedié*

le peuple, elle nous raconte ce qu'elle a vu. *Est soror apud nos revelationum charismata sortita, quas in Ecclesia inter Dominica solemnia per extasim in spiritu patitur, prout scriptura leguntur, aut psalmi canuntur, aut ad locutiones proferuntur, aut petitiones delegantur: post transacta solemnia dimissa plebe renuntiat qua viderit.* Ce seul passage donne une entière idée de la Liturgie. L'assemblée ordinaire des Fideles les jours de Dimanche, que ces assemblées se faisoient dans des Eglises, que les jours de Dimanches estoient festez, & appelez pour cela des solemnitez ou des jours solennels, *inter Dominica solemnia.* On y lisoit les Ecritures, on chantoit des Pseaumes, les Prestres parloient aux peuples, *ad locutiones*, soit par l'explication qu'ils faisoient des Livres sacrez, soit parce que le peuple répondoit aux Prestres dans le Sacrifice, soit en disant *Amen*, ou bien, *Et cum spiritu tuo*; ainsi que cela s'observe encore. Ensuite on celebroit les saints Mysteres, & par après on renvoyoit le peuple, *dimissa plebe*, comme il se pratique.

### *Saint Cyprien sur le Sacrifice.*

L'an 248. saint Cyprien fut élu Evêque de Carthage; nous trouvons dans ses Ecrits plusieurs choses qui ont rapport au Sacrifice; il en donne une grande & une juste idée, lorsque parlant de la Hierarchie Ecclesiastique, il dit qu'on ne prend que des gens d'une vie sainte & irreprochable pour estre Evêques, afin qu'ils puissent offrir à Dieu dignement & saintement des Sacrifices, qui meritent d'estre écoutez de Dieu dans les prieres qu'ils font pour les Fideles, pour les biens de la terre, & pour toutes autres necessitez, que les Laïques doivent estre separez du Clergé, & que le

*Ep. 68.* peuple ne doit pas se mêler avec ceux qui sont consacrez au service du Seigneur: *In ordinationibus Sacerdotum non nisi immaculatos & integros Antistites eligere debemus, qui digne & sancte officia Domino offerentes audiri in precationibus possint, quas faciunt pro plebis Dominica incolumitate.*

L'usage & les pratiques du Sacrifice y sont tant de fois repetez; l'Auteur & celuy qui l'a institué, qui a commandé de le celebrer c'est Jesus-Christ: *Sacrificii hujus auctor & Doctor fecit & docuit Christus Dominus.* Il avoit esté figuré par le Sacrifice de Melchisedech, afin, dit-il, que le grand Prestre Melchisedech dont il est parlé dans la Genese pût benir Abraham; l'image du Sacrifice de Jesus-Christ représenté dans le pain & dans le vin avoit precedé, & Nostre Seigneur achevant depuis & accomplissant cette oblation, a offert du pain & un breuvage de vin, mêlé d'eau, & ainsi celuy qui estoit la plénitude & la perfection de toutes choses, a

*Ep. 69.* accompli la verité que cette image figuroit. *Ut in Genesi per Melchisedech Sacerdotem benedictio circa Abraham posset rite celebrari, praeceps ante imago Sacrificii Christi in pane & vino scilicet constituta, quam rem perficiens & adimplens Dominus panem & calicem mixtum vino obtulit, & qui est plenitudo, veritatem praefigurata imaginis adimplevit.*

On faisoit memoire des Martyrs dans le Sa-  
*Ep. 37.* crifice. Lors qu'après avoir confessé Jesus-Christ un Chrestien meurt dans la prison, la gloire du martyre est consommée, c'est pourquoy il est necessaire de marquer le jour de sa mort, afin que nous puissions celebrer sa memoire avec celle des Martyrs, & presenter à Dieu des oblations & des sacrifices en sa commemoration. *Ut commemorationes eorum inter memorias Martyrum celebrare possimus, celebrentur hic à nobis oblationes & sacrificia ob commemorationes*

*eorum.*

*Corum.* Le mélange de l'eau avec le vin dans le Sacrifice estoit regardé comme le symbole de l'union des Fideles avec Jesus-Christ. Le Seigneur a *Ep. 63.* marqué par l'eau versée dans le vin de son Calice le peuple fidele, & par le vin son propre Sang. Le mélange de l'eau & du vin nous figurant l'union du peuple fidele avec Jesus-Christ en qui il croit. *Quando in calice vino aqua miscetur, Christo populus adunatur.* On faisoit memoire des morts dans le Sacrifice, & quand quelqu'un avoit peché contre les Canons on ne faisoit point memoire de luy à l'Autel, on n'offroit point le Sacrifice pour son repos; c'est la peine que les Evêques d'Afrique avoient imposée à ceux qui en mourant nommeroient quelqu'un du Clergé pour tuteur & pour curateur, parce que, dit saint Cyprien, celuy-là ne merite pas d'estre nommé à l'Autel de Dieu dans la priere des Prestres qui a voulu détourner de l'Autel les Prestres & les Ministres de Dieu: *Ac si quis hoc Ep. 66.* fecisset, non offerretur pro eo, nec sacrificium pro ejus dormitione celebraretur, neque enim apud altare Dei meretur nominari in Sacerdotum prece, qui ab altari Sacerdotes & Ministros voluit avocare. Les Chrétiens avoient une devotion toute singuliere pour le Sacrifice. S. Cyprien console ceux qui estoient condamnez aux mines, & qui n'avoient pas la liberté d'assister à la Messe, & leur declare que quand la persecution nous prive du Sacrifice, il y faut suppléer par le Sacrifice de soy-mesme. Vous *Ep. 77.* ne devez pas craindre, mes chers Freres, *leur* dit-il, que vostre priere ou vostre foy souffre quelque dommage considerable de ce que les Prestres de Dieu n'ont pas la liberté d'offrir & de celebrer les divins Mysteres dans ces mines, ausquelles on vous condamne, puisqu'au contraire vous y celebrez & offrez à Dieu un sacrifice tres-precieux &

» plein de gloire, & capable de vous procurer la re-  
 » compense celeste, selon les paroles de l'Ecriture :  
 » Le sacrifice d'un cœur contrit & humilié est le sa-  
 » crifice agreable à Dieu; or c'est ce sacrifice que  
 » vous luy presentez estant devenus ses hosties, &  
 » vous immolant tous les jours à luy par vos souf-  
 » frances continuelles comme de pures & saintes  
 » Victimes. *Sed nec aliqua potest aut Religionis aut fi-*  
*dei jactura sentiri, quod in fodinis nunc sacerdotibus*  
*Dei facultas non datur offerendi & celebrandi sacrificia*  
*divina. . . hoc vos sacrificium Deo offertis hostia facti*  
*Deo, & vosmetipsos sanctas atque immaculatas victi-*  
*mas exhibentes.* C'estoit le Diacre qui donnoit le

De lapsis.

Calice à boire à ceux qui devoient communier :  
*Solemnibus adimpletis Calicem Diaconus offerre pra-*  
*sentibus coepit.* On celebroit tous les jours le Sacri-  
 fice, les Chrestiens y communioient, & ils deman-  
 doient à recevoir Jesus-Christ dans l'Eucharistie,  
 lorsqu'on recitoit l'Oraison Dominicale dans la

D: Orat.

Doms.

» celebration des saints Mysteres: Nous demandons,  
 » dit-il, que ce pain, qui est pour nous, nous soit don-  
 » né tous les jours, de crainte que nous qui sommes  
 » incorporez en Jesus-Christ, & qui recevons tous les  
 » jours l'Eucharistie comme une nourriture pour le  
 » salut, ne soyons separez du corps de Jesus Christ,  
 » estant privez de la communion & de la participa-  
 » tion de ce Pain celeste. *Hunc panem nostrum dari*  
*nobis quotidie postulamus, Eucharistiam quam quoti-*  
*die ad cibum salutis accipimus.* Avant que de com-  
 mencer les saints Mysteres le Prestre avertissoit  
 les Fideles d'élever leur esprit vers le Ciel, & d'estre  
 attentifs à ce qu'on alloit celebrer; c'est ce que

Ibid.

» nous avons appellé la Preface: Quand on est de-  
 » vant Dieu il ne faut penser qu'à l'action qu'on va  
 » faire, c'est pour cela que le Prestre avant que  
 » commencer l'Oraison du Sacrifice, y prepare les

esprits des Fideles par cette Preface, élevez vos cœurs, afin que le peuple répondant : Nous les avons élevez au Seigneur, il se souviene qu'il ne doit penser à rien autre chose qu'à Dieu. *Ideo & Sacerdos ante orationem prefatione premissa, parat fratrum mentes dicendo sursum corda, ut dum respondet plebs, habemus ad Dominum, admoneatur se nihil aliud quam Dominum cogitare debere.* Les peuples devoient s'unir aux Prestres durant cette sainte action : *Quando in unum cum fratribus convenimus & sacrificia divina cum Dei Sacerdote celebramus, verecundia & disciplina memores esse debemus.* C'estoit sur l'Autel que l'on celebroit les Sacrifices, c'est pour cela qu'il en est si souvent parlé dans saint Cyprien : *Recedentibus sacerdotibus ac à Domini altare removen-* Ep. 55.  
*tibus.* Les Payens éloignoient les Prestres & renversoient les Autels ; il se plaint des mauvais Prêtres qui osoient se presenter à l'Autel de Dieu : *Audet sibi adhuc Sacerdotium vindicare, & ad altare Dei accedere.* La fonction du Sacerdoce oblige ceux qui en sont revêtus de ne vaquer qu'à la priere & à offrir sur l'Autel : *Singuli divino Sacerdotio honorati non nisi altari & sacrificiis deservire precibus & orationibus vacare debent.* Il demande la sainteté dans les Prestres & dans les Clercs, parce qu'ils servent à l'Autel : *Qui altare & sacrificiis deserviunt integros & immaculatos esse.* Ep. 66.  
 On trouvera plusieurs autres passages de ce Pere dans lesquels il parle d'Autels aussi bien que de Vases sacrez, que c'estoit dans un Calice ou Coupe qu'on offroit le vin avec l'eau : *Ut Calix mixtus vino offeratur, & c'estoit le Diacre qui presentoit ce Calice aux assistans après la Messe, pour communier : Solemnibus adimpletis Calicem* De lapsis,  
*Diaconus offerre presentibus cœpit.* Les peuples venoient à l'offrande & presentoient du pain, dont une partie estoit consacrée pour la Communion,

& le reste estoit distribué aux pauvres, & saint Cyprien se plaint à une femme riche de ce qu'elle estoit venuë sans faire son oblation, & qu'elle communioit d'une portion de pain qui avoit esté donnée par un pauvre: *Locuples es, & dominicum celebrare te credis, quæ sine sacrificio venis, quæ partem de sacrificio quod pauper obtulit, sumis.* Il demande une grande pureté dans les Prestres afin d'offrir le Sacrifice, & declare que c'est un des plus grands sacrileges que de porter sa main à l'Autel du Seigneur pour luy offrir, lorsqu'on a la conscience chargée de pechez: *Quomodo putat manum suam transferri posse ad Dei Sacrificium & precem Domini quæ captiva fuerit sacrilegio & crimine? quando Dominus prohibeat Sacerdotes accedere etiam in leviori crimine constitutos.* On recitoit à l'Autel le nom de ceux qui avoient offert des oblations, & saint Cyprien défend de nommer ceux qui n'avoient pas esté reconciliez: *Offeruntur nomina eorum nondum exomologesi factâ.* Chaque Prestre avoit un Diacre pour l'assister au Sacrifice: *Presbyteri qui illic apud Confessores offerunt, singuli cum singulis Diaconis per vices alternent.* Ils alloient tour-à-tour dans les prisons offrir le Sacrifice pour les Fideles qui y estoient détenus. Saint Cyprien declare qu'il offroit tous les jours le Sacrifice, tant dans la paix de l'Eglise qu'au temps des persecutions. *Si Deo & Christo ejus quibus servo, & quibus puro atque immaculato ore sacrificia & in persecutione, & in pace pariter indefinenter offero.* C'estoit le matin qu'on le celebrroit pour honorer le mystere de la resurrection, & on devoit estre à jeun: *Nos autem resurrectionem Domini manè celebramus.* On adoroit Dieu dans le Sacrifice en frappant sa poitrine: *Adorans non elevatis in cælum impudenter oculis, nec manibus insolenter erectis, sed pectus suum pulsans, & peccata*

De opere &amp; elemos.

Ep. 64.

Ep. 10.

Ep. 5.

Ep. 16.

Ep. 63.

De Orat.  
Dom.

*Antus inclusa contestans.* On faisoit memoire de la mort de Jesus-Christ, toutes les fois qu'on offroit le Sacrifice, c'estoit principalement pour honorer les Mysteres : *Et quia passionis ejus memoriam in sacrificiis omnibus facimus, quotiescumque enim manducabitis, in mei memoriam facietis.* On y prioit pour tous les besoins de l'Eglise & de l'Etat : *Pro arcedendis hostibus, & imbribus impetrandis vel auferendis, aut temperandis adversis rogamus semper & preces fundimus, & pro pace & salute vestra propitiantes ac placantes Deum instanter oramus.* On lisoit l'Epître & l'Evangile avant la celebration du Sacrifice, & c'estoient des Lecteurs qui les lisoient en un lieu élevé, parlant de Celerin, qu'il avoit fait Lecteur dans son Eglise : Rien, dit-il, ne convenoit mieux à celuy qui avoit confessé Jesus-Christ dans les supplices, que d'estre élevé sur le Pulpitre ; c'est-à-dire, sur le Tribunal de l'Eglise, pour y lire de ce lieu élevé les preceptes de l'Evangile du Seigneur. La matiere du Sacrifice estoit le pain, le vin & l'eau, & ce Saint condamne au long la pratique de certains Heretiques, qui n'offroient que de l'eau dans le Calice.

### Optat.

**O** Prat Evêque de Mileve, ville de Numidie, vivoit sous l'Empire de Valens & de Valentinien l'an 370. il a écrit plusieurs Livres du Schisme des Donatistes contre Parmenien Evêque de cette secte. Au Livre 1, il rapporte que Mensurius Evêque de Carthage, ayant esté cité à la Cour, confia à une femme les meubles de l'Eglise pour les remettre à son successeur s'il mouroit en son voyage : ces meubles estoient quantité d'ornemens d'or & d'argent : *Erant in Ecclesia ex auro & argento 1 ib. 1.*

*quamplurima ornamenta.* Dans le mesme Livre, parlant des violences & du Schisme des Donatistes, il dit que quand ils vinrent ordonner Majorin pour Evêque de Carthage à la place de Cecilien, toute l'Eglise estoit pleine de peuple, la Chaire Episcopale estoit remplie, l'Autel estoit en sa place; cet Autel sur lequel tant d'Evêques pacifiques avoient offert, comme saint Cyprien, Lucien, & les autres: cependant on éleva Autel contre Autel, & on fit une Ordination contre toutes les Loix. Il leur dit

*Lib. 2.* „ aussi: Vous estes encore convaincus de mensonges  
 „ par les Sacrifices que vous offrez; car je ne croy pas  
 „ que vous obmettiez la priere solennelle que l'on  
 „ fait ordinairement dans le Sacrifice. Je ne doute  
 „ point que vous ne disiez que vous offrez le Sacrifice  
 „ pour toute l'Eglise qui est une, & répanduë par  
 „ toute la terre: comment offrez-vous pour toute  
 „ l'Eglise, vous qui n'estes pas dans l'Eglise univer-  
 „ selle? *Offerre dicitur pro Ecclesia qua est una.*

Il leur reproche d'avoir exorcilé & lavé les murailles des Eglises, d'avoir brisé des Autels, d'avoir  
*Lib. 6.* „ jetté l'Eucharistie. Ces Autels, *dit-il*, qui ont por-  
 „ té les offrandes des peuples & les membres de Jesus-  
 „ Christ, sur lesquels on a invoqué le Dieu tout-  
 „ puissant, sur lesquels le saint Esprit a descendu, où  
 „ les Fideles ont reçu les gages du salut éternel,  
 „ l'appuy de la Foy, & l'esperance de sa Resurrection;  
 „ ces Autels sur lesquels il est défendu d'offrir d'autres  
 „ offrandes que celles de paix. Car qu'est-ce que l'Autel,  
 „ si ce n'est le lieu où repose le Corps & le Sang  
 „ de Jesus-Christ? pourquoy rompre ces sacrées Tables,  
 „ où Jesus-Christ avoit fait sa demeure? *Quid enim tam sacrilegum quam altaria Dei in quibus & vos aliquando obiulistis frangere, radere, remove? in quibus vota populi & membra Christi portata sunt, quò Deus omnipotens invocatus sit, quò postulatus*

*Descendit Spiritus sanctus, unde à multis pignus salutis aeterna, & tutela fidei, & spes resurrectionis accepta est: altaria, inquam, in quibus fraternitatis munera non jussit Salvator poni, nisi quae essent de pace condita. Quid enim est altare nisi sedes Corporis & Sanguinis Christi?* Tous les Fideles sçavent que l'on met sur les Autels des linges pour celebrer les saints Mysteres; l'Eucharistie ne touchoit point au bois de l'Autel, mais à ces linges, qui estoient des napes ou des corporaux. *Quis fidelium nescit in peragendis mysteriis, ipsa lignea linreamine cooperiri? inter ipsa Sacramenta, velamen potuit tangi, non lignum.* Lib. 6.  
 Vous avez brisé les Calices qui portoient le Sang de Jesus-Christ, vous les avez fondus pour en faire des lingots d'or ou d'argent, vous avez emporté de force les ornemens & les Livres sacrez, vous avez lavé les pals & les murailles de l'Eglise avec de l'eau salée: c'estoit peut-estre de l'eau qu'on benissoit en y mettant du sel, comme est nostre eau benite. *Velamina & instrumenta Dominica extorsistis... extorsistis cum codicibus pallas... lavistis pallas...* Ainli toutes ces choses estoient dans l'Eglise au commencement du troisieme siecle, qui fut le temps que commença le schisme des Donatites, bien avant qu'Optat écrivit contre eux.

Il appelle par tout la Messe du nom de *Sacrifice*; il fait mention de l'Oraison Dominicale qu'on disoit dans la celebration des Mysteres, & pour lors on reconcilioit les penitens. *Inter vicina momenta dum manus imponitis, & delicta donatis, mox ad altare conversi Dominicam orationem pratermittere non potestis.* Lib. 2.  
 On ornoit les Autels pour le Sacrifice: *Cum altaria solemniter Sacrificio aptarentur.* On offroit du pain & du vin pour estre la matiere du Sacrifice. *Vinum à peccatoribus calcatur & premitur, Ibid. & sic inde Deo sacrificium offertur.* Lib. 3.  
 Le Peuple estoit

- Lib. 4.* debout pendant ce temps : *Populus in Ecclesia sedendi non habet potestatem.* Les Fideles avoient grand soin de se trouver aux prieres publiques :
- Lib. 3.* *Commonebantur omnes, ut Deus unus pariter in Ecclesia ab omnibus rogaretur.* Les prieres de l'Eglise s'adressoient à Dieu le Pere, & on le prioit à l'Autel au nom de Jesus-Christ son Fils : *Paganum vocas eum, qui Deum Patrem per Filium ejus anse aram rogaverit.* On lisoit les Epîtres & l'Evangile : *Polutos vocas, quia furtivas vobiscum non legimus lectiones, aut negate vos alienas lectiones legere, si potestis; aut quid audetis Epistolas ad Corinthios scriptas legere, qui Corinthiis communicare nolulistis, aut quid ad Galatas, ad Thessalonicenses scriptas recitatis, in quorum communionem non estis... an quia vobis absentibus illic Prophetæ & Evangelia sancta recitata sunt?* On prioit pour l'Eglise, pour son unité : *Offerre dicitur pro Ecclesia quæ est una.* On prioit pour les Princes, pour les Puissances, pour tous les besoins de l'Etat; & il se plaint de Donat, qui vouloit supprimer ces prieres qui avoient esté établies par saint Paul : *Jam tunc meditabatur contra præcepta Apostoli, potestatibus & regibus injuriam facere pro quibus si Apostolum audiret, quotidie rogare debuerat.*
- Lib. 2.* On donnoit le baiser de paix : *Et non potuistis præmittere pax vobiscum.*
- Lib. 3.*
- Ibid.*

*Marius Victorin d'Afrique.*

- N**ous avons quatre Livres de Marius Victorin contre Arius, dans lesquels on trouve que les Africains avoient une Liturgie particuliere, & autre que celle qui se disoit à Rome. Cet Auteur en rapporte une priere qui ne se trouve point dans le
- Lib. 1. adv. Arium.* Canon de l'Eglise de Rome : *Sicut & in oblatione dicitur, munda tibi populum circum vitalem, amu-*

*Latorem bonorum operum, circa tuam substantiam venientem.* Ce Marius avoit professé la Rethorique à Rome, & il se fit Chrétien sur la fin de ses jours. Saint Jerôme le met au rang des Auteurs Ecclesiastiques. Selon Marius, cette priere de la Liturgie d'Afrique estoit tirée de l'Epître de saint Paul à Tite, où l'Apôtre appelle les Fideles un peuple vivant : *Populum circa vitam consistentem*, ou selon la Vulgate : *Populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum.* Marius repete la même chose au Livre deuxième : *Hinc oratio oblationis intellectu eodem precatur Deum; multa tibi populum πρωουσίου circa substantiam, hoc est circa vitam consistentem populum.*

### Les Anciens Conciles de Carthage.

Mais pour connoître dans un grand détail l'ordre & les parties de la Liturgie d'Afrique, dans les quatre premiers siècles de l'Eglise, il n'y a qu'à parcourir les anciens Conciles de Carthage, on y trouvera un grand détail de toutes ces choses.

Le second Concile de l'an 390. Canon 3. défend au Prestre de benir le Chrême, de consacrer les Vierges, & de reconcilier les penitens dans une Messe publique. Ces trois choses se faisoient ordinairement pendant le Sacrifice. C'est un des plus anciens monumens où le mot de *Messe* se prend, pour signifier les prieres publiques que l'Eglise fait en offrant le Sacrifice. Le Canon 9. défend au Prestre de celebrer la Messe ( agenda ) en toute sorte de lieux. Ce n'estoit que dans les Eglises ou Oratoires qu'il le falloit faire.

Le troisième Concile de Carthage de l'an 397. Canon 4. défend au Lecteur de saluer le peuple en disant l'Evangile dans l'Eglise; cela n'appartenoit

qu'à l'Evêque, ou en son absence au Prestre de dire *Dominus vobiscum*, ou adresser la parole au peuple en lisant l'Evangile dans l'Eglise. Les Lecteurs lisoient l'Evangile; ce n'estoit pas une fonction propre aux Diacres.

Le 23. Canon ordonne que dans les prieres on ne mettra point le nom du Pere à la place de celuy du Fils, qu'à l'Autel on adressera toujours les prieres au Pere. Cela se pratique assez, encore la plupart de nos Collectes s'adressent au Pere, au nom & par la mediation du Fils. Toutes les prieres du Canon sont du mesme stile: *Te igitur clementissime Pater, per Dominum nostrum Jesum, &c.*

Le 24. Canon regle la matiere du Sacrifice, & défend d'offrir autre chose que du pain & du vin mêlé d'eau pour le Sacrifice. Toutes les autres choses qu'on offroit servoient à la décoration de l'Eglise, ou à la nourriture des pauvres.

Le 29. Canon défend absolument de celebrer après avoir mangé, & declare que les Sacremens de l'Autel ne doivent estre celebrez que par des personnes qui seront à jeun, à l'exception du Jeudy saint; & que s'il faut faire memoire de quelque mort après midy, on doit se contenter de faire des prieres sans celebrer.

Le quatrième Concile de Carthage fut tenu l'an 398. & contient plusieurs reglemens pour la Liturgie. Au Canon 5. il parle du calice, de la patenne, des burettes, du bassin, de l'essuy-main. C'est dans l'ordination du Soudiacre que se trouvent toutes ces choses pour servir au Sacrifice. Le calice estoit où l'on mettoit le vin & l'eau pour estre consacrez, les burettes où on les preparoit pour les verser dans le calice, la patenne estoit le bassin dans lequel on mettoit le pain sacré, l'essuy-main servoit au Prestre à essuyer les mains avant & après la celebration des Mysteres.

Le sixième Canon fait mention des chandeliers, des cierges, du pain & du vin pour faire l'Eucharistie. L'Acolyte avoit soin de porter le chandelier, d'allumer les cierges, de présenter le pain & le vin au Prestre.

Dans le huitième Canon on donnoit le Livre des Evangiles au Lecteur, & c'estoit sa fonction de lire l'Evangile publiquement : ensuite l'Evêque l'expliquoit, comme il paroît par le vingtième Canon, qui ordonne à l'Evêque de prêcher, & le vingt-quatrième excommunie celui qui sort de l'Eglise pendant la predication. L'Evêque avoit un siege plus élevé que les Prestres, sur lequel il estoit assis pendant l'Office, comme le marque le Canon trente-quatrième. Le Canon 37. & 38. déclarent que le Diacre est le Ministre de l'Evêque & du Prestre à l'Autel, qu'il peut donner l'Eucharistie au peuple, si la nécessité l'y oblige, & que le Prestre le veuille bien, qu'il sera revêtu d'une aube dans le temps du Sacrifice. On faisoit memoire des morts dans les Oraisons & dans les Oblations, comme il paroît par le Canon 79. *L'Evêque aussi ne devoit point empêcher personne d'entrer dans l'Eglise, fût-il heretique ou Payen, jusqu'à la Messe des Catecumes : c'estoit après les lectures & le Sermon, avant l'offrande.* Can. 84.

Le Concile de Carthage de l'an 407. défend de *reciter publiquement d'autres prieres, d'autres Prefaces, d'autre recommandation, ny de pratiquer d'autres impositions des mains, que celles qui sont approuvées dans les Conciles, & composées par des personnes d'une sainteté connue.* Ce Canon se trouve aussi dans le Concile de Mileve de l'an 406. *Placuit ut preces, vel orationes seu Missæ, que probata fuerint in Concilio, sive Prefationes, sive commendationes, seu manus impositiones ab omnibus celebren-* Can. 12.

*tur.* Ainsi les prieres qui se disoient dans les Offices publics de l'Eglise, & sur tout celles du Sacrifice, devoient estre approuvées par le Concile, rejettant les prieres faites par les particuliers, ou celles que chacun pourroit composer selon son genie ou sa devotion. Ces prieres estoient celles qui precedoient le Canon, comme sont les Collectes; les Oraisons se disoient dans la celebration de l'Eucharistie, les Prefaces estoient une espece d'exhortation ou d'invitation qui precedoit la priere, & par cette Preface le Prestre avertissoit de renouveler l'attention; les recommandations comprennoient les prieres qui se faisoient pour l'Eglise, pour l'Etat, pour les malades, pour les vivans, ou pour les morts, ou pour les necessitez qui se presentoient; les impositions des mains contiennent les ceremonies qui se pratiquoient dans le Sacrifice, tantôt on les élevoit au Ciel, ou bien on les étendoit sur les symboles pour les immoler à Dieu, ou bien on benissoit le peuple. Tout cela paroît encore plus clairement par saint Augustin qui estoit du même temps.

*Saint Augustin.*

**N**ous trouverons dans saint Augustin la grandeur & l'excellence de nostre Sacrifice, & la plupart des pratiques avec lesquelles on le celebrait. Jesus-Christ, dit-il, s'est immolé une fois en luy-même, & il l'est tous les jours, & non seulement dans les solemnitez de Pâques, mais incessamment lorsqu'on l'offre pour le peuple, & ce n'est point mentir que de dire qu'il est immolé dans le Sacrement de son Corps & de son Sang:

*Ep. ad Bonifac.*

*Nonne Christus semel immolatus est in seipso, & tamen in Sacramento non solum per omnes Pascha so-*

*temnitas, sed omni die populi: immolatur, nec utique mentitur, qui interrogatus eum responderit immolari.*

Il est luy-même nostre Prestre éternel selon l'ordre de Melchisedech, qui s'est offert comme holocauste pour nos pechez, & qui a ordonné de célébrer la memoire de ce Sacrifice, pour nous faire souvenir de sa Passion; en sorte que nous voyons que par toute la terre on offre dans l'Eglise tout ce qu'autrefois Melchisedech presentoit à Dieu:

*Ipse est Sacerdos noster in aeternum secundum ordinem Melchisedech, qui seipsum obtulit holocaustum pro peccatis nostris, & ejus sacrificii similitudinem celebrandam in sua Passionis memoriam commendavit: ut illud quod Melchisedech obtulit Deo, jam per totum orbem terrarum Christi in Ecclesia videamus offerri.* Lib. 83. quæst. c. 61.

Jesus-Christ ayant pris la forme de serviteur, est devenu le veritable mediateur auprès de Dieu, pouvant recevoir des Sacrifices, parce qu'il est Dieu, il a mieux aimé sous la forme d'esclave se sacrifier soy-même, estant le Prestre & la victime de son Sacrifice; & c'est ce qui se renouvelle dans le Sacrifice que l'Eglise offre tous les jours à Dieu, laquelle estant le Corps de son Chef, elle s'offre aussi elle-même en même temps qu'elle sacrifie son Chef: *Unde verus ille mediator in quantum formam*

*servi accipiens, mediator effectus est Dei & hominum homo Christus Jesus, cum in forma Dei sacrificium cum* De Civit. Dei lib. 10. c. 20.

*Patre sumat, cum quo & unus Deus est; tamen in forma servi sacrificium maluit esse, quam sumere, per hoc & Sacerdos, & offerens ipse est & oblatio. Cujus rei Sacramentum quotidianum esse voluit Ecclesie sacrificium, quæ cum ipsius capitis corpus sit, seipsam per ipsum discit offerre.*

Rien n'est plus ordinaire dans saint Augustin; que de dire que nostre Sacrifice qui avoit esté figuré dans celuy de Melchisedech, est presentemens

*Contr. adv. leg. & Proph. lib. 1. c. 20. De Cruis. lib. 16. c. 22.* offert par toute la terre avec le pain & le vin : *No- verunt qui legunt quid protulerit Melchisedech, & sunt participes ejus, vident tale sacrificium nunc offerri toto orbe terrarum.* Et ailleurs : *In Melchisedech primum apparuit sacrificium, quod nunc à Christianis offertur toto orbe terrarum.* Le Prophete

Malachie marquant l'étendue de l'Eglise qui devoit se répandre par toute la terre, a aussi exprimé le Sacrifice qu'on y offriroit, & que nous voyons être tous les jours offert : *Malachias prophetans Ecclesiam quam cernimus jam propagatam, Judeis dicit non est mihi voluntas, munus non suscipiam de manu vestra; ab ortu solis ad occasum offertur oblatio munda, hoc sacrificium Christi secundum ordinem Melchisedech in omni loco jam videmus offerri.* Et dans le Traité qu'il a fait contre les Juifs, il les presse de reconnoître l'accomplissement de la prophetie de Malachie, puisque l'on offre non pas dans un seul lieu, comme les Juifs se le persuadent, mais par toute la terre on offre le Sacrifice des Chrétiens, non à toute sorte de divinité, mais au seul Dieu d'Israël qui a prédit ces choses :

*Adversus Judaeos c. 9.* *Quid ad hac responderis? aperite oculos vestros ali- quando, & videte, ab Oriente sole usque ad Occidentem, non in uno, sicut fuerat vobis constitutum, sed in omni loco sacrificium Christianorum offerri, non cuilibet Deo, sed ei qui ista praedixit, Deo Israël.*

Comme le Sacrifice est l'acte le plus solennel & le plus considerable de la Religion, c'est pour cela qu'on ne l'offre qu'à Dieu seul. On honore, dit saint Augustin, avec respect les lieux consacrez aux Martyrs, on celebre leur Feste avec solennité pour s'exciter à les imiter, pour être unis à leurs merites, & secourus par leurs prieres; mais on n'offre le Sacrifice à aucun d'eux, ce n'est qu'à celui qui est le Dieu des Martyrs qu'on sacrifie,



*ipso ministerio consecrata, sancta dicuntur, in ejus honorem, cui pro salute nostra inde servitur.* Ecrivain contre Cresconius Donatiste, il rapporte qu'au temps de Diocletien, lorsqu'on demandoit à l'Eglise ses richesses, il y avoit à Carthage deux Calices d'or & six d'argent.

*Lib. 10. de Civit. c. 20.* On offroit tous les jours le Sacrifice: *Christus Sacerdos est ipse offerens, ipse est oblatio, cujus rei quotidianum voluit esse sacrificium.* On prioit debout à l'Autel les Dimanches, & au temps de Pâ-

*Ep. ad Januar. c. 15.* *ques: Paschali tempore jejunia relaxamus, stantes oramus, quod est signum resurrectionis, quod omnibus diebus Dominicis ad altare observatur.* C'estoient principalement les Prestres qui estoient ainsi debout à l'Autel au temps du Sacrifice, les peuples prioient ordinairement à genoux, étendans les bras ou le corps prosterné contre terre: *Omnes genua figunt, extendunt manus, vel prosternuntur solo; & hoc magis seipsum excitat homo ad orandum gemendumque humiliter atque ferventius.*

Ce n'estoit que sur un Autel qu'on offroit le Sacrifice, & c'estoit pour cela qu'on appelloit l'Eucharistie le Sacrement de l'Autel: *Hoc est sacrificium Christianorum quod Sacramento altaris fidelibus noto frequentat Ecclesia, ubi ei demonstratur, quod in ea oblatione quam offert, ipsa offeratur.*

Les peuples qui assistoient au Sacrifice n'approchoient pas de l'Autel, il n'y avoit que le Prestre qui estoit au dedans du Sanctuaire; les Laïcs se mettoient au dehors du Chœur, l'Evêque ou le Prestre estoit seul à l'Autel pour offrir & pour prier, le peuple s'unissoit avec luy, & répondoit *Amen*, comme sousscrivant aux demandes & aux intentions du Celebrant: *Populus cujus ille Sacerdos est, adhuc foris gemit; nam cum Episcopus solus intus est, populus & orat cum illo, & quasi subscribens ad*

*ejus*

*his verba respondet, Amen.* Le Prestre salüoit le peuple: *Procedimus ad populum, plena erat Ecclesia, salutavi populum.* Avant que de faire les lectures on impositoit silence aux peuples, leur recommandant l'attention: *Fa. Et silentio scripturarum sunt lecta divina solemniter.* Après les lectures on chantoit *Alleluia* en certains temps, & cela venoit d'une ancienne tradition; & ce n'estoit pas sans mystere qu'on ne le disoit pas en certains jours: *Est Alleluia, & bis Alleluia quod nobis cantare certo tempore solemniter moris est, secundum Ecclesiam antiquam traditionem: neque enim & hoc sine sacramento certis diebus cantamus Alleluia.* On le chantoit ordinairement tous les Dimanches: *Omni diebus Dominicis Alleluia cantatur; & cela s'observoit non seulement en Afrique, mais par toute l'Eglise de dire Amen & Alleluia au temps du Sacrifice: Videamus fratres si his diebus per totum orbem terrarum frustra dicitur Amen & Alleluia.* Les Epîtres & les Evangiles estoient distribuez pour le cours de l'année; & quand il arrivoit quelque Mystere ou quelque Feste, on les interrompoit pour lire ce qui avoit plus de rapport à ces jours: *Meminit sanctitas vestra Evangelium secundum Joannem ex ordine lectionum nos solere tractare; sed quia nunc interposita est solemnitas sanctorum dierum quibus certas ex Evangelio lectiones oportet in Ecclesia recitari, quae ita sunt annuae, ut aliae esse non possint; ordo ille quem susceperamus necessitate paululum intermissus est, non omissus.* Il paroît par ce passage l'usage d'occuper les Fideles dans les Festes des Mysteres de ce qui en est écrit dans les Livres sacrez, & que ces Festes estoient appellées *Annuelles, solemnitates annuae.*

Saint Augustin refutant les Pelagiens par les prieres de l'Eglise, fait aussi memoire des Colle-

âtes. On prioit pour l'Eglise, pour les Infideles, afin que Dieu les convertît, pour les Fideles, afin d'obtenir l'augmentation de la Foy, & le don de la perseverance; & c'est par ces prieres publiques de l'Eglise, que ce saint Docteur prouvoit contre les Heretiques la necessité de la grace: *Destruunt orationes quas facit Ecclesia sive pro infidelibus & doctrina Dei resistentibus, ut convertantur ad Deum, sive pro fidelibus ut augeatur eis fides & perseverent in eâ.* Le peuple répondoit *Amen* aux prieres & aux collectes que le Prestre faisoit; c'étoit le Prestre même qui les exhortoit à s'unir à luy pour prier *Oremus*, & ces prieres se faisoient en secret, où bien il les prononçoit d'une voix intelligible, & on répondoit *Amen: Numquid ubi audieritis Sacerdotem Dei ad ejus altare populum hortantem ad Deum orandum: vel ipsum clarâ voce orantem ut incredulas gentes ad fidem suam venire compellat, non responderis Amen.* Nous voyons aussi l'usage de la Preface dans saint Augustin; le Prestre exhortoit les peuples à élever leurs cœurs en haut avant que de consacrer, & à cette invitation on répondoit que l'esprit & le cœur estoient unis au Seigneur; & cela se disoit tous les jours, & par toute la terre: *Quotidie per universum orbem humanum genus una penè voce respondet sursum corda habere se ad Dominum: & ce Saint expliquoit souvent à ses peuples les Mysteres de cette Preface: Quid ergo in Sacramentis fidelium dicitur, ut persev. c. 13. corda sursum habeamus ad Dominum?* Dans la celebration des Mysteres on faisoit memoire des Martyrs & des morts, & c'estoit dans des temps differens, lesquels cependant n'estoient pas inconnus aux Fideles: *Perhibet praeclarissimum testimonium Ecclesiastica autoritas, in quâ fidelibus notum est, quo loco Martyres & quo defuncta Sanctimoniales ad*

*Heresi 88.*

*Ep. ad Vi-  
tal.*

*Lib de vera  
Relig. c. 3.*

*De bono  
persev. c. 13.*

*De sancta  
Virg. c. 44.*

*altaris Sacramenta recitantur.* Pour ce qui est de la consecration, elle se faisoit par les paroles de Jesus-Christ, qui estoient accompagnées de prieres qui les precedoient, & d'autres qui les suivoient, qui faisoient memoire de la Passion de Jesus-Christ: *Corpus Christi & Sanguinem dicimus illud tantum quod ex fructibus terra acceptum, & prece mystica consecratum, rite sumimus ad salutem spiritualem in memoriam pro nobis Dominica Passivis.* Nostre pain & nostre calice se fait par une consecration particuliere qui le rend mystereux: *Noster panis & calix, non quilibet, sed certa consecratione mysticus fit nobis, non nascitur:* & il ajoûte que la priere du Prestre est soutenüe & renduë efficace par les paroles de l'Evangile, & par la celebration des Mysteres qui y sont ordonnez: *Prece[m] Sacerdotis verbis & mysteriis Evangelicis confirmatam.* On recitoit l'Oraison Dominicale dans le Sacrifice: *In Ecclesia ad altare Dei quotidie dicitur oratio Dominica.* On frappoit la poitrine à ces paroles: *Pardonnez nous nos offenses.* Si ce qu'enseignent les Catholiques contre les Pelagiens n'est vray, qu'il n'y a point de juste qui ne tombe dans quelque faute, pourquoy frappons nous nostre poitrine, les Evêques & les assistans au temps du Sacrifice, lorsqu'on dit l'Oraison du Seigneur? *Si falsum est unde quotidie tundemus pectora? quod nos quoque Antistites ad altare assistentes cum omnibus facimus... nam si non habemus peccata, & tundentes pectora dicimus dimitte nobis, ex hoc ipso graviter peccamus, cum inter Sacramenta mentimur.* Ces passages font voir qu'on trouve dans saint Augustin la plûpart des pratiques de nostre Liturgie; j'y en ajoûteray encore quelques-uns qui en prouvoient l'usage établi de ces temps-là: *On commence aujourd huy, dit-il, à lire le Livre des Actes des Apôtres (c'estoit le jour de*

Lib. 3. de Trinit. c. 4.

Lib. 20. cont. Faust.

Homil. 50.

Serm. 10. ex 50. Homil.

Serm. ad Neophitos.

Pâques) vous sçavez l'ordre qui s'observe dans le Sacrement. Après les prières on avertit d'élever le cœur en haut, & on dit pour cela: Nous les avons vers le Seigneur. Ensuite l'Evêque ou le Prestre qui offre dit: Rendons grâces à Dieu Nostre Seigneur, & on répond: Nous le devons & il est just: Après cela se fait la sanctification du Sacrifice, qui est suivie de l'Oraison Dominicale, laquelle estant finie, on dit: La paix soit avec vous, & les Chrétiens se donnent le saint baiser de paix. Le même saint Docteur dans une Epître à saint Paulin, réduit la Liturgie à quatre parties. La première comprend tout ce qui se fait avant la benediction de ce qui se met sur la Table

Ep. ad  
Paulin.

» du Seigneur. La seconde, ce qui se fait dans le  
 » temps qu'on benit ces oblations, & qu'on les sanctifie pour les distribuer aux Fideles; ce qui se termine selon les pratiques de presque toutes les Eglises par l'Oraison Dominicale. La troisième; c'est quand on benit le peuple, & que les Evêques qui en sont les Avocats, étendant les mains sur luy, l'offrent à la miséricorde de Dieu. Enfin la dernière partie, c'est quand on participe au grand Sacrement. Ce passage pourroit suffire seul pour montrer quelle estoit la Liturgie d'Afrique au tems de saint Augustin. On y voit que c'estoit l'usage de presque toute l'Eglise d'appeller du nom de Prières celles qu'on recitoit dans le Sacrifice; que ces prières & ces actions estoient les mêmes presque dans toutes les Eglises; ce que presque toute l'Eglise pratique. Ces prières se divisent en quatre temps ou parties & actions de la Messe. On appelle prières *pre-cations*, celles qui precedent la consecration, ce qui se fait avant la benediction de ce qui se met sur la Table du Seigneur; parce que tout ce qu'on dit jusqu'alors n'est qu'une preparation au Sacrifice, on demande pardon à Dieu en confessant ses pe-

chez, en chantant des Pseaumes, en priant sur les penitens & les reconciliant, puis fait la partie de la Messe qu'on appelle *Consecration*. C'est pour lors qu'on offre à Dieu le Corps adorable de son Fils, & que par cette oblation l'Eglise s'offrant avec Jesus-Christ, se devouë entierement à Dieu: on offre le Chef avec les membres, qui ne font tous qu'une même victime. On doit, *dit-il*, entendre la priere qui se fait pour vouër & consacrer quelque chose à Dieu, & sur tout par où on luy consacre l'oblation du saint Autel, qui exprime ce grand vœu & cette consecration solennelle par où nous sommes vouëz & consacrez à Jesus-Christ. Après qu'on a achevé les prieres de la consecration, ce que nous appellons la fin du Canon, on dit l'Oraison Dominicale; ce qui se termine selon la pratique de presque toutes les Eglises par l'Oraison Dominicale. Entuite l'Evêque donne la benediction au peuple, en l'offrant & le presentant à Dieu, & le priant les mains étenduës de répandre ses graces sur les Fideles. Les interpellations se font quand on benit le peuple, & que les Evêques étendent les mains sur luy, l'offrant à la misericorde de Dieu. Après la benediction suit la dernière partie de la Liturgie qui comprend la Communion & l'action de graces. Ces choses estant faites, après qu'on a participé à un si grand Sacrement, vient l'action de graces, qui est la conclusion de tout le reste. Saint Augustin applique toutes les parties de la Liturgie aux paroles de saint Paul qui recommande de faire des prieres, des demandes, des instances, des actions de graces: *Obsecro igitur primum fieri obsecrationes, orationes, postulationes, gratiarum actiones.* 1. Tim. 2.

& les applique ainsi aux principales parties de la Liturgie. De toutes ces explications, dit-il, celle qui me plaît le plus, c'est d'entendre tous ces termes par rapport à ce que presque toute l'Eglise pratique dans la célébration des saints Mystères; en sorte que par le nom de supplication, nous entendons ce qui se fait pendant la benediction de ce qui se met sur la Table du Seigneur; par celui de prières, ce qui se fait dans le temps qu'on benit ces oblations, qu'on les sanctifie, & qu'on les partage pour les distribuer aux Fideles; ce qui se termine par l'Oraison Dominicale. Quant à ce qu'il appelle interpellation, je croy que c'est ce qui se fait quand on benit le peuple, & que les Evêques qui en font comme les Avocats, étendant les mains sur luy, l'offrent à la misericorde de Dieu; ensuite vient l'action de grâces, qui se fait quand on participe au grand Sacrement, qui est comme la conclusion de tout le reste. *Eligo in his verbis hoc intelligere quod omnis frequentat Ecclesia, ut preces accipiamus quas facimus in celebratione Sacramentorum, antequam illud quod est in mensa Domini, incipiat benedici. Orationes cum benedicitur & sanctificatur & ad distribuendum comminuitur... Interpellationes cum populus benedicitur... Quibus peractis & participato tanto Sacramento, gratiarum actio cuncta concludit, quam ultimam commendavit Apostolus.* On ne lisoit qu'une Epître qui estoit suivie d'un Pseaume, après lequel on lisoit l'Evangile: *Vous avez oï lire les paroles de l'Apôtre, ensuite on a chanté un Pseaume, & après on a lû l'Evangile. Apostolum audivimus, Psalmum audivimus, Evangelium audivimus.* Il repete la même chose ailleurs: *On a lû l'Apôtre, puis on a chanté un Pseaume, après lequel vous avez oï lire l'Evangile.* On expliquoit l'Ecriture après l'Evangile, c'estoit la predication. *Vous avez oï*

Serm. 8. de  
verb. Apost.

Serm. 10.

Serm. 33. de  
verb. Dom.

*l'Écriture sainte, nous vous en expliquerons quelque chose.* Pendant l'offrande on chantoit un Pseaume, & saint Augustin dit qu'il avoit écrit un Livre pour justifier cette pratique, contre un certain Hilaire qui la desaprovoit. On faisoit memoire des Martyrs & des morts dans le Sacrifice, & ce saint Docteur marque la difference de ces deux sortes de memoires. *On nomme, dit-il, les Martyrs à l'Autel du Seigneur, mais on ne prie pas pour eux, comme pour les autres Fideles qui sont morts.* Ensuite de l'Oraison Dominicale les Fideles se donnoient le baiser de paix. Après la sanctification du Sacrifice, suit l'Oraison Dominicale, laquelle estant finie, on dit: *La paix soit avec vous, & les Chrétiens se donnent le baiser de paix: Hodie incipit legi liber Actuum Apostolorum, tenetis Sacramenta ordine suo. Primo post orationem admonemini sursum habere cor, ideo cum dicitur sursum corda, respondeis habemus ad Dominum; sequitur Episcopus vel Presbyter qui offert, & dicit Gratiarum agamus Domino Deo nostro; & vos attestamini Dignum & justum est. Deinde post sanctificationem sacrificii dicimus orationem Dominicam; post ipsam Pax vobiscum, & osculantur se Christiani in osculo sancto.* Le Prestre se communioit, & donnoit ensuite la Communion aux Fideles. Le Prestre en participant au Sacrifice exterieur, fait connoître qu'il se sacrifie luy-même interieurement; & de même lorsqu'il distribue le Sacrifice au peuple, il fait voir qu'il est le dispensateur des divins Mysteres, auxquels il participe luy-même le premier. Pendant la Communion on chantoit un Pseaume, & saint Augustin justifie cette pratique. Avant que de communier on adoroit l'Eucharistie. Personne ne mange cette chair, qu'il ne l'ait adorée auparavant; & non-seulement nous ne pechons pas en l'adorant, mais nous

*Lib. 2. Re-tract. c. 17.*

*Serm. 17. de verb. Apost.*

*Serm. de mensa Dom.*

*Lib. 2. Re-tract. cap. 11.*

296. *Les Anciennes Liturgies.*

*In Ps. 98.* pechons en ne l'adorant pas: *Nemo carnem illam manducat, nisi prius adoraverit . . . & non solum non peccemus adorando, sed peccemus non adorando.* Et ailleurs: *Veniunt ad mensam, manducant & adorant.* Ce grand Mystere se termine par l'action de graces qui en est la conclusion: *Quibus peractis & participato tanto Sacramento, gratiarum actio cuncta concludit.* Il n'est pas difficile après cela de faire une Liturgie complete de tous les passages que nous avons tirez de saint Augustin,

*Saint Fulgence.*

*Quæst. 2. ad Monim.* **S**aint Fulgence estoit Evêque de Ruspe en Afrique, environ l'an 508. Dans la seconde question à Monime son Disciple, il est consulté pourquoy le Sacrifice du Corps & du Sang de Jesus-Christ est offert à Dieu le Pere seulement? Il répond qu'il est offert à toute la Trinité, quoy qu'on ne nomme quelquefois que le Pere.

*Quæst. 3.* Dans la troisieme question il explique comment on demande la descente du saint Esprit, pour consumer le Sacrifice qui est offert à toute la Trinité; & ayant prouvé que la mission du saint Esprit n'est pas contraire à son immensité, que souvent sous le nom du saint Esprit on entend les dons & les effets qu'il produit, & non pas la personne; & c'est ce qu'on demande dans le Sacrifice quand on l'invoque, sçavoir la paix, l'union, la charité, qui sont des dons du saint Esprit & de toute la Trinité.

*Quæst. 4.* Dans ses réponses au Diacre Ferrand, on luy demande pourquoy dans les prieres de l'Eglise on dit que le Fils regne avec le Pere dans l'unité du saint Esprit? Expression qui pourroit faire croire que le saint Esprit ne regne pas comme le Pere & le

Fils, mais qu'ils sont unis seulement dans le regne; & il répond que l'on prie le Pere par le Fils, parce que c'est le Fils qui est le Prestre & l'Hostie, & que l'unité du saint Esprit marque l'unité de la nature avec le Pere & le Fils.

Dans la question suivante on luy demande comment on doit entendre ce que saint Luc dit en parlant de la Cene, qu'il prit le Calice & le donna à ses Disciples, qu'il prit le pain, & dit: *Cecy est mon Corps*; & que prenant ensuite le Calice, il dit: *Ce Calice est la nouvelle alliance en mon Sang*. Est-ce un même Calice donné deux fois, ou deux differens Calices? Quæst. 5.

Saint Fulgence répond que selon les uns c'est un seul & unique Calice donné une seule fois, & que c'est par anticipation que saint Luc avoit dit d'abord que Jesus-Christ le distribua à ses Disciples; que selon les autres, c'est un même Calice donné deux fois. Il declare que ces deux sens sont Catholiques; mais il approuve le dernier, & trouve quantité de mysteres dans cette double *distribution du Calice*. Le premier sens est le plus naturel, & peut être le seul veritable à la lettre.

Il paroît par ces demandes faites à saint Fulgence, que dans la Liturgie d'Afrique on offroit le Sacrifice à la sainte Trinité, ainsi que nous faisons: *Suscipe sancta Trinitas*; mais qu'on ne nommoit que le Pere, comme il se fait dans nos prieres: *Suscipe sancte Pater, &c.* & c'estoit pour cela que Monime le consultoit: *Dicis à nonnullis te interrogatum de sacrificio corporis & sanguinis christi, quod plerique soli Patri existimant immolari*. Dans ces prieres Africaines, on s'adressoit seulement au Pere; & c'estoit pour cela que quelques-uns s'imaginoient qu'on ne l'offroit pas à la sainte Trinité.

On voit aussi que les Collectes se terminoient,

*Per Dominum nostrum Jesum Christum, qui vivit & regnat in unitate Spiritus sancti.*

Ce Saint dans son Traité de la Foy, établit la grandeur & l'excellence de nostre Sacrifice: Ne doutez aucunement, dit-il, que le Fils unique de Dieu s'estant fait homme, s'est offert pour nous en sacrifice comme une hostie agreable à Dieu: qu'on luy offroit dans l'ancienne Loy les Sacrifices aussi-bien qu'au Pere & au saint Esprit; & qu'encore dans l'Eglise on luy offre, aussi-bien qu'au Pere & au saint Esprit, avec lesquels il a la même divinité, le Sacrifice du pain & du vin que l'Eglise Catholique sacrifie par toute la terre. C'estoit ainsi l'usage d'invoquer le saint Esprit. Cette priere s'est conservée dans les Liturgies Grecques; elle est restée dans leur Canon, & elle composoit aussi une partie de celuy de l'Eglise d'Afrique: *Cum ergo sancti Spiritus ad sacrificandum totius Ecclesie sacrificium postulatur adventus.*

*B. Fulgentii vita.*

L'Auteur de la vie de ce Saint, rapporte que le jour de son ordination on celebra la Messe, & que tout le peuple communia de sa main: *Celebrata sunt eodem die divina solemniter Sacramenta, & de manibus B. Fulgentii communicans omnis populus laicus abcessit.*

Voilà ce qui m'a paru de plus considerable dans les anciens Auteurs qui ont vécu dans l'Eglise d'Afrique, & par où on peut connoître quelle estoit la Liturgie de cette Eglise, & les prieres qui la composoient. Passons à celle des Eglises d'Espagne.



*La Liturgie des Eglises d'Espagne.*

Pour connoître certainement les pratiques qui s'observoient anciennement en Espagne dans la celebration des saints Mysteres , je commenceray par un des plus anciens Conciles de l'Eglise tenu dans ce Royaume ; c'est le Concile d'Elvire , célébré environ l'an 305.

*Le Concile d'Elvire sur la Liturgie.*

Nous trouverons dans ce Concile plusieurs pratiques qui s'observoient dans le Sacrifice. Le 18. & le 19. Canon marquent l'ordre de la Hierarchy , composée principalement d'Evêques , de Prestres & de Diacres. Le 20. qu'il y avoit des Eglises où l'on s'assembloit pour prier , & on eu chassoit les usuriers ; & dans le 21. il est dit : *Que si quelque habitant d'une ville est trois Dimanches consecutifs sans aller à l'Eglise , il sera separé de la Communion pendant quelque temps.* On obligeoit les peuples à entendre la Messe les jours de Dimanche. Le 28. parle des oblations qu'on faisoit à l'Autel , & il défend aux Evêques de recevoir ces oblations de ceux qui sont excommuniés. Le 29. fait mention d'Autel sur lequel on offroit le Sacrifice , & aussi nous apprend qu'on recitoit les noms de ceux qui estoient venus à l'offrande. Il défend de reciter à l'Autel le nom des Energumenes , & ne leur permet pas de faire aucune offrande dans l'Eglise. Le 30. regle ce qui regarde les Soudiacres. Le 34. fait mention des cierges qu'on allumoit dans les cimetières ou tombeaux des Martyrs sur lesquels on offroit le Sacrifice , & n'approuve pas qu'on en

allume en trop grande quantité pendant le jour ; que cela peut distraire l'attention & le repos d'esprit des Fideles.

*Saint Pacien Evêque de Barcelone.*

**I**L nous reste trois Lettres de saint Pacien contre les Novatiens, lesquelles sont adressées à Sempronien qui estoit de cette secte, avec une exhortation à la penitence. Ce Saint mourut sous l'Empire de Theodose l'an 380.

Dans la premiere Epître il prouve que tout ce que les Evêques ont de puissance, ils l'ont reçuë des Apôtres ; que la puissance de donner le Baptême & le Chrême, de consacrer & de remettre les pechez, est passée des Apôtres en la personne des Evêques.

Dans l'Exhortation à la penitence, il declame contre ceux qui approchent de l'Autel sans avoir expié leurs desordres : Vous n'avez point eu de honte, *leur dit il*, de commettre le crime, & vous avez honte de le confesser ; vous approchez du Saint des Saints avec une conscience souillée de crimes sans trembler en vous presentant aux Autels ; vous recevez les Mysteres des mains des Prêtres en presence des Anges, comme si vous estiez innocens, & vous presentez aux Autels une ame souillée & un corps profane.

*Les anciens Conciles de Toled.*

**O**N peut assûrer qu'une des sources fecondes qui nous donnera plus de connoissance des Liturgies d'Espagne, sont les Canons des anciens Conciles de Toled.

Le premier tenu l'an 400. Dans le premier Ca-

non il fait mention des Evêques, des Prestres & des Diacres. Le Canon 2. parle des Portiers, des Lecteurs, des Soudiacres & d'Autel, qui est appellé l'Autel divin: *Altare divinum*. Que les Lecteurs lisoient à la Messe les Epîtres & les Evangiles. Il ordonne que si quelqu'un ayant esté mis en penitence publique venoit à estre ordonné Lecteur, il ne pourroit lire l'Epître & l'Evangile: *Si necessitas exigerit & deputentur inter Lectores, ita ut Evangelia aut Epistolam non legant*. Le Canon 4. ordonne la même chose contre les Soudiacres qui se feroient mariez; ils seront mis au rang des Lecteurs, sans pouvoir lire les Epîtres ny les Evangiles: *Inter Lectores, ita ut Evangelium aut Epistolam non legat*. Le cinquième prive de la dignité Ecclesiastique le Clerc, qui estant destiné au service de quelque Eglise, n'assistera pas au Sacrifice qui s'y fait tous les jours: *Ad sacrificium quotidianum non venerit*. On disoit la Messe tous les jours, & on obligeoit les Clercs à y assister. Le 13. ordonne qu'on avertira ceux qui viennent à la Messe sans y communier, qu'ils ne doivent pas estre avec les autres Fideles, mais au rang des penitens: *De his qui intrant in Ecclesiam & deprehenduntur numquam communicare; si non communicant, ad pœnitentiam accedant*. On souhaitoit que les Fideles communiaissent souvent à la Messe. Le 14. ordonne de chasser comme un sacrilege celuy qui ayant reçu l'Eucharistie de la main de l'Evêque ne la consumoit pas.

Le troisième Concile de Toledé sous le Roy Recarrede, fut tenu l'an 583. Au Canon 2. il ordonne que pour honorer nostre sainte Foy, & pour affermir les esprits, le saint Synode entend que dans toutes les Eglises d'Espagne & des Gaules, le peuple chantera à haute voix le Symbole de Constan-

tinople, comme il se pratique dans l'Orient, & ce avant l'Oraison Dominicale, pour faire une profession publique de sa croyance, & pour préparer les cœurs à la Communion du Corps & du Sang de Jesus-Christ: *Ut per omnes Ecclesias Hispanie & Gallie secundum formam Orientalium Ecclesiarum, Concilii Constantinopolitani symbolum fides recitetur, & priusquam Dominica dicatur oratio, voce clara prædicetur, quo fides vera manifesta sit, & testimonium habeat, & ad christi corpus & sanguinem prælibandum, pectora populorum fide purificata accedant.*

An. 633.

Le quatrième Concile tenu sous le Roy Sisce-  
 nandus, ordonne dans le 8. Canon que toutes les  
 Eglises d'Espagne garderont une parfaite confor-  
 mité dans les prieres & dans la celebration du Sa-  
 crifice: *Unus ordo orandi, unus modus in Missarum  
 solemnitatibus.* Au Canon 9. on recitera l'Oraison  
 Dominicale, non seulement le Dimanche, mais  
 tous les jours: *Dominicam orationem non tantum  
 die Dominica, sed quotidie in publico officio.* Au Ca-  
 non 10. on chantera *Alleluia*, excepté le temps du  
 Carême; & c'estoit après l'Evangile qu'on le di-  
 soit, & non pas devant: *Ut in Missa laudes post  
 Epistolam non decantentur, donec prædicetur Evan-  
 gelium.* Au Canon 12. il est ordonné qu'on dira  
 l'Hymne des Anges, & tout ce qui y a esté ajouté  
 par des Docteurs de l'Eglise; aussi-bien que *Gloria  
 Patri: An. sine psalmodum hymnus dicitur gloria &  
 honor Patri, Filio & Spiritui sancto; similiter & to-  
 tum illud quod sequitur post Angelicum hymnum Glo-  
 ria in excelsis Deo; quod Ecclesiastici Doctores com-  
 posuerunt.* Au Canon 13. il est porté que depuis  
 Pâques jusqu'à la Pentecôte on lira le Livre de  
 l'Apocalypse aux Offices divins: & principale-  
 ment à la Messe: *Apocalipsim librum à Pascha us-*

Can. 11.

que Pentecosten Missarum tempore. Le Canon 17. marque l'usage de dire l'Oraison Dominicale à la Messe, & blâme ceux qui communioient aussitôt qu'ils avoient recité cette priere. Il est ordonné qu'on benira le peuple avant la Communion, qu'ensuite chacun participera à l'Eucharistie en cet ordre, que les Prestres & les Diacres communieront devant l'Autel, les Clercs dans le Chœur, & le Peuple hors du Chœur: *Nonnulli Sacerdotes, post dictam orationem Dominicam statim communicant, quod deinceps interdiciamus; sed data benedictione ad populum, tunc corporis & sanguinis Domini Sacramentum sumatur, eo videlicet ordine, ut Sacerdotes & Levite ante altare communicent, in choro Clerici, extra chorum populus.* Au Canon 27. il est parlé des vêtemens des Ministres de l'Autel. L'Evêque aura l'étole, le bâton & l'anneau; le Prestre l'étole & le chasuble; le Diacre aura l'étole & l'aube; le Soudiacre présentera la patenne & le calice au Diacre. Au Canon 35. il est marqué que le Diacre portera l'étole sur l'épaule gauche, afin d'avoir le bras libre quand il prêche, ou qu'il sert le Prêtre à l'Autel; & il est défendu d'en avoir une brodée ou de diverses couleurs: *Unum orarium oportet Levitam gestare in sinistro humero, propter quod predicat. Dexteram autem partem oportet habere liberam, ut expeditus ad ministerium sacerdotale discurrat. Caveant Levite gemino uti orario, sed uno tantum & puro, nec ullis coloribus aut auro ornato.* Ce même Concile parle aussi du mélange du pain & du vin consacré dans le Calice après l'Oraison Dominicale, & avant qu'on donnât la benediction qui precedoit la Communion: *Ut post orationem Dominicam, & conjunctionem panis & calicis, benedictio in populum sequatur.* Can. 17.

Le septième Concile de Toledo tenu en 646.

Canon 2. permet à un Evêque ou à un Prestre d'achever la Messe qu'un autre aia commencée, s'il arrive que le premier se trouve mal, ou qu'il ne puisse achever la Messe. Il défend de laisser les saints Mysteres imparfaits, ny de celebrer après avoir pris la moindre nourriture.

Le 12. de Toledé en 687. Canon 5. défend aux Prestres d'offrir le Sacrifice sans communier, parce que quelques-uns de ceux qui l'offroient plusieurs fois dans un même jour, ne vouloient communier qu'à la dernière Messe.

Le 16. de Toledé en 693. Canon 6. défend un abus qui s'estoit glissé parmy quelques Prestres d'Espagne qui n'offroient pas sur l'Autel pour le Sacrifice des pains nets & preparez avec soin, mais confacroient avec une croute de leur pain coupée en rond. Le Concile ordonne que le pain dont on se servira pour la consecration, sera entier & propre, fait exprés, qu'il ne sera pas bien grand, mais d'une mediocre grandeur, dont les restes peuvent estre facilement conservez, & qui ne charge pas l'estomach.

*Les anciens Conciles de Sarragosse, de Brague, de Seville, & autres tenus en Espagne.*

**L**'Eglise d'Espagne a esté tres-celebre par les Conciles fameux qui se sont tenus dans ces grands Etats. Dans les quatre, cinq, six & septième siècles, celuy de Sarragoce de l'an 387. ordonna de communier à la Messe, & d'y consumer l'Eucharistie.

Can. 1.

Celuy de Valence au temps du Pape Symmaque, ordonne de lire l'Evangile à la Messe avant l'offrande, & auparavant que l'on fasse sortir les Cathecumenes, qu'on commencera par lire des Epîtres

tres de saint Paul, & qu'après ces lectures le Prelat en fera l'explication au peuple; qu'on permettra aux Cathecumenes, aux Penitens, & même aux Infideles d'assister à ces predications; afin de les attirer par là à la foy: *Censuimus observandum, ut sacra sancta Evangelia ante munerum illationem in Missa Cathecumenorum, in ordine Lectionum post Apostolum legantur, quatenus salutaria Christi precepta vel sermones sacerdotis, non solum fideles, sed etiam Cathecumeni ac penitentes, & omnes qui è diverso sunt, audire licitum habeant. Sic enim Pontificum predicatione auditâ, nonnullos attractos ad fidem evidenter scimus.*

Le premier Concile de Brague ordonne de dire *Dominus vobiscum*, & qu'on répondra *Et avec votre Esprit*, comme il est marqué dans le livre de Ruth; que cela s'est de tout temps pratiqué dans l'Eglise, même en Orient, & que les Priscillianistes ont tort de l'avoir supprimé; que les Evêques aussi bien que les Prêtres saluèrent le peuple de cette même manière: *Ut non aliter Episcopi, & aliter Presbyteri populum, sed uno modo saluent, dicentes Dominus sit vobiscum, sicut in libro Ruth legitur. Et ut respondeatur à populo: Et cum Spiritu tuo, sicut & ab ipsis Apostolis traditum propriis retinet Oriens, & non sicut Priscillianiana heresis permutavit.* Au Canon suivant il est recommandé à tous les Prêtres de suivre l'ordre de la Messe, que Profuturus Evêque de Brague avoit reçu du Pape Vigile: *Ut eodem ordine Missa celebretur ab omnibus, quo Profuturus quondam hujus metropolitanae Ecclesiae Episcopus, ab ipsa Apostolicae Sedis autoritate suscepit scriptum.* Au Canon 27. on ordonne aux Diacres de porter l'étole; au 28. on défend aux Lecteurs & aux Clercs de porter les vases sacrez, le permettant seulement aux Soudiacres. Le 29. défend aux Lecteurs de chanter à l'Eglise avec un habit séculier. Le 31. appelle le lieu où est l'au-

tel le Sanctuaire , & défend aux Laïques d'entrer dans ce lieu pour communier , le permettant seulement aux Clercs : *Ingressi Sanctuarium ad communicandum non licet Laicis , nisi tantum Clericis.*

*Can. 10.* Le deuxième Concile de Brague défend de célébrer même les Messes des morts qu'on ne soit à jeun.

*Can. 1.* Le troisième Concile de la même ville condamne la pratipue de ceux qui trempoient le pain consacré dans le Sang de Nôtre-Seigneur pour communier les peuples , & ordonne de donner les deux especes séparément. Il ajoute qu'il faut mettre de l'eau & du vin dans le calice , comme Nôtre-Seigneur l'a fait & l'a ordonné. Le troisième Canon veut que les Prêtres portent l'étole sur les deux épaules , croisée devant l'estomach pour célébrer les saints mysteres : *Quando Sacerdos Missam celebraturus accedit , non aliter accedat quam orario utroque humero circumseptus ; ita ut de uno eodemque orario cervicem pariter & utrumque humerum premens , signum in suo pectore praparet crucis.* Ce Concile dans sa Profession de foy recite le Symbole de Nicée avec la particule *Filioque*. Il défend d'offrir du lait , ou des grappes de raisin au lieu de vin ; il condamne aussi ceux qui employent les vases & les ornemens sacrez à des usages prophanes.

*Can. 3.*

*Can. 19.* Le Concile de Merida en 666. ordonne aux Prêtres qui sont chargez de plusieurs Eglises , de dire la Messe tous les Dimanches dans chacune , de reciter les noms de ceux qui les ont bâties , soit qu'ils soient vivans ou morts.

*Saint Isidore Evêque de Seville.*

UN des Auteurs Espagnols qui nous donnera plus de connoissance de la Liturgie de ces Eglises , c'est saint Isidore Evêque de Seville ; il suc-

ceda à son frere Leandre dans l'Evêché de cette ville l'an 395.

Dans le premier livre des Offices Ecclesiastiques, il distingue sept parties dans la Messe, lesquelles il croit avoir été établies par saint Pierre. La premiere est l'avertissement au peuple pour l'exciter à prier; la seconde oraison est une priere faite à Dieu, afin qu'il ait agreable les vœux & les offrandes de son peuple; la troisième oraison est pour les vivans qui offroient le Sacrifice, & pour les morts; la quatrième priere est pour la paix; la cinquième est pour la sanctification du pain & du vin; la sixieme est la confirmation du Sacrifice, on l'offre à Dieu quand il est consacré; la septième est l'Oraison Dominicale: *Ordo Missæ vel orationum quibus oblata Deo sacrificia consecrantur, primum à S. Petro est institutum, cujus celebrationem in uno eodemque modo universus peragit orbis. Prima earundem, oratio admonitionis est erga populum ut excitentur ad orandum Deum. Secunda invocationis ad Deum est, ut clementer suscipiat preces fidelium, oblationemque eorum. Tertia autem effunditur pro offerentibus, sive pro defunctis fidelibus, ut per idem sacrificium veniam consequantur. Quarta post hæc inferitur pro osculo pacis, ut caritate omnes reconciliati invicem digni Sacramento corporis & sanguinis Christi confociantur. Quinta inferitur illatio in sanctificatione oblationis, in qua etiam ad Dei laudem terrestrium creatura, virtutumque cælestium universitas provocatur, & osanna in excelsis cantatur. Porro sexta succedit, confirmatio Sacramenti, ut oblatio qua Deo offertur, sanctificata per Spiritum sanctum corporis & sanguinis mysterio confirmetur. Harum ultima est oratio quam Dominus instituit, Pater noster. Hæ sunt septem sacrificii orationes commendata Apostolica doctrina.....*

Ce même Auteur nous fournit plusieurs autres

- preuves convenables à nôtre dessein. On faisoit faire silence avant l'Epître & l'Evangile, & c'étoit le Diacre qui recommançoit l'attention: *Ideo Diaconus clara voce silentium admonet, ut sive dum psallitur, sive dum lectio pronuntiatur, ab omnibus audiat.* Avant que de lire l'Evangile on faisoit le signe de la Croix, pour s'exciter par le souvenir de la mort de Jesus-Christ, à écouter les paroles: *Unde oportet, cum psallitur, ab omnibus psallatur; cum oratur, ab omnibus oretur, cum lectio legitur, factio silentio eque audiat à cunctis; nam si tunc superveniat quisque cum lectio celebratur, adoret tantum Deum, & presignat à fronte, aurem sollicitè accommodet.* On lisoit des Epîtres de l'ancien & du nouveau Testament: *Pronuntiantur lectiones in Christi Ecclesiis de Scripturis sanctis; constat autem eadem sancta Scriptura ex veteri lege, & nova.* C'étoit selon la version de saint Jérôme qu'on lisoit l'Ecriture: *De Hebraeo autem in Latinum eloquium tantummodo Hieronymus Presbiter Scripturas convertit, cujus editione generaliter omnes Ecclesia usquaque utuntur, pro eo quod veracior sit in sententiis, & clarioribus in verbis.* Il remarque qu'en Afrique on ne disoit de son temps *Alleluia* que les jours de Dimanche, & les cinquante jours après Pâques; mais que c'étoit une ancienne tradition des Eglises d'Espagne de le chanter pendant toute l'année, excepté le Carême & les jours de jeûne: *In Africanis regionibus non omnitempore, sed tantum Dominicis diebus, & quinquaginta post Domini Resurrectionem Alleluia cantatur, pro significatione futura Resurrectionis & letitiae. Verum apud nos secundum antiquam Hispaniarum traditionem, praeter dies jejuniorum vel Quadragesimae omni tempore cantatur Alleluia.* C'étoit après l'Epître & l'Evangile qu'on le disoit autrefois, avant que le Concile de Toledè eût ordonné qu'on ne le chanteroit seule-

De divin.  
Offic. lib. 1.  
c. 10.

Ibid.

Ibid. c. 11.

Ibid. c. 12.

Ibid. c. 13.

ment qu'après l'Évangile : *Post consummatam Psalmorum, sive lectionum predicationem Alleluia in fine cantatur.* On appelloit Offertoire ce qu'on chantoit pendant le temps qu'on faisoit l'offrande, à l'exemple de ce qui s'observoit dans l'ancien Testament, que les Levites chantoient des Pseaumes au temps qu'on égorgoit les victimes : *Offertoria que in sacrificiorum honore cantantur Ecclesiasticus liber indicium est veteres cantare solitos, quando victima immolabantur.* Les Prêtres bénissoient le peuple à l'exemple de Moïse : *Benedictionem dari à sacerdotibus populo, antiqua Moysis benedictio comprobat.* Il fait aussi mention du Symbole de Nicée, & assure qu'on le chantoit dans toutes les Eglises, pour affermir les peuples dans la croyance de nos mystères, & en faire une profession publique : *Symbolum quod tempore sacrificii populo predicatur* 318. *Patrum collatione est editum apud Niceam; omnes errorum impietates calcit, & ob hoc universis Ecclesiis pari confessione à populo proclamatur.* On trouvera aussi les Collectes dans saint Isidore, & ces prières solennelles dans lesquelles on prioit pour tous les États & les besoins des particuliers; & il dit que nous les avons par la Tradition, & que ce sont les Grecs qui ont composé les premiers ces oraisons : *Ex Apostolis consuetudo Ecclesie perducta est, Dominum precibus exponere contra aegritudines anime, & uii precibus instar earum quas composuit Christus, quasque primum Graeci ceperunt componere...*

### De la Messe Mozarabique.

LA Messe Mozarabique est la manière de célébrer les saints Mystères que suivoient les Espagnols Chrétiens qui étoient mêlez avec les Arabes, qui ont été long-temps maîtres de l'Espagne. Quel-

ques-uns lisent Mixtarabique , & par corruption Mozarabe ; d'autres prétendent que cet Office fut ainsi nommé par Moza Arabe, qui assiegea Toledé, & que les Chrétiens qui étoient dedans furent appelés Mozarabes. Cet Office est aussi appelé Le Missel Gothique , *Missale Gothicum* , parce qu'on le disoit au temps que les Rois Gots gouvernoient l'Espagne & une partie des Gaules.

Les Espagnols soutiennent que cette Liturgie a été composée par Leandre Evêque de Séville, frere de saint Isidore, qu'elle fut approuvée dans le troisième Concile de Toledé, que saint Isidore y ajouta quelque chose, & que ce fut saint Ildephonte qui luy donna sa dernière perfection.

Comme il est difficile de marquer précisément en quel temps cet Office a commencé de paroître, je me contenteray de dire ce qu'il y a de certain sur ce sujet.

1. C'est que tout ce que j'ay rapporté des Conciles d'Espagne, se trouve prescrit & observé dans la Messe Mozarabique.

2. Saint Isidore parlant de son frere Leandre, rapporte qu'il avoit beaucoup travaillé sur les Offices de l'Eglise, & qu'il avoit composé & rangé plusieurs choses dans la maniere d'offrir le Sacrifice.

*Lib. de  
Scrip. Eccl.*

3. C'est que les Peres du quatrième Concile de Toledé, ayant ordonné qu'on garderoit une maniere uniforme de célébrer les saints Mysteres par toute l'Espagne, & dans la partie de la Gaule qui obéissoit aux Rois d'Espagne, telle qu'étoit la Province de Narbonne, il falloit que ce Concile eût un Office tout formé, & une Liturgie complete qu'il approuva, & qu'il proposa à toutes les Provinces de la domination Espagnole; & c'étoit sans doute celui sur lequel saint Leandre qui assistoit à ce Concile avoit travaillé.

4. Julien Evêque de Tolède mort en 690. nous apprend que saint Ildephonse avoit beaucoup augmenté cet Office. Felix Evêque avoit rangé les Messes pour le cours de l'année : *Librum Missarum de toto anni circulo in quatuor partes divisum emendavit, atque complevit, aliquas ex toto composuit*, comme il est rapporté à la fin du livre de Julien touchant les Auteurs Ecclesiastiques : *In appendice ad librum Juliani de scriptoribus Ecclesiasticis.* Lib. de Script. Eccl.

5. Le deuxième Concile de Brague en 563. ordonne qu'on suivra dans la celebration de la Messe l'ordre que le Pape Vigile avoit marqué à Profuturus. Or comme les Evêques de la Province de Brague assisterent au troisième & au quatrième Concile de Toledé, qui furent tenus depuis le deuxième Concile de Brague, il paroît assez vray semblable que ce fut dans ces deux Conciles que les Espagnols composèrent & arrêterent leur Liturgie qui fut appelée Mozarabique, & qu'on peut la regarder comme un ouvrage du sixième & du septième siècle.

Voicy donc ce qu'on peut établir sur la Liturgie d'Espagne. Il y en eut une dès les premiers siècles, qui renfermoit toutes les actions principales de la Messe, comme il paroît par le Concile d'Elvire, & par d'autres anciens monumens que j'ay rapportez. Cette Liturgie se perfectionna dans la suite des temps, par les additions qu'on y fit dans les premiers Conciles d'Espagne. Ensuite Profuturus Evêque de Brague étant allé à Rome, & ayant conféré avec le Pape Vigile sur la maniere d'offrir le Sacrifice, ce Pape luy recommanda de se conformer à l'Eglise de Rome, & peut-être luy donna-t-il le Missel Romain qui avoit cours en cela; c'étoit le Missel composé par Gelase. Le deuxième Concile de Brague embrassa le Missel Romain; puis dans le trois & quatrième Concile de Toledé, les Espa-

gnols voulant avoir un Office particulier, & une Liturgie propre, ainsi qu'il y en avoit en France, en Italie, & en tant d'autres Provinces considerables, travaillerent à la leur: que Leandre & son frere saint Isidore qui étoient habiles, & fort versez dans les Offices de l'Eglise, en firent une qui y fut approuvée & reçûe dans toute l'Espagne, dans la Gaule Narbonnoise, & même dans la Province de Brague, où l'on quitta le Rit & le Missel Romain pour prendre le Mozarabique.

Le Cardinal Bona croit que cet Office est du cinquième siecle, & plus ancien que Leandre & saint Isidore, à cause que dans la Messe de saint Martin il y est dit: *Hunc virum quem atatis nostra tempora* *Lib. 1. de Liturg. c. 11. pratulerunt, jubeas auxilium nostris afferre temporibus.* Ce qui semble marquer que l'Auteur de cette Messe étoit contemporain à saint Martin qui est mort au commencement du cinquième siecle l'an 402. 20. Parce qu'il est ordonné par le troisième Concile de Toledé en l'an 589. de dire le Symbole; & c'est une pratique du Missel Mozarabique.

c. 20.

Lib. 1. c. 14.

Le P. Mabillon dans sa Liturgie Gallicane, ne veut pas que cet Office soit si ancien, & répond au Cardinal Bona que les paroles *Nostra atatis* dans la Messe de saint Martin, peuvent être prises d'une Liturgie plus ancienne que le Mozarabe: que cette Messe de saint Martin composée par un Auteur qui vivoit au siecle de saint Martin, a été inserée dans le Missel Mozarabique; ou que ces paroles peuvent se prendre pour une durée plus longue qu'un siecle, comme qui diroit d'un Saint de deux siecles avant nous. Que le Canon du troisième Concile de Toledé, qui ordonne la recitation du Symbole, la prescrit comme un nouvel usage qui ne se pratiquoit point en Occident, ainsi ce n'est point un Rit du Missel Mozarabique,

mais il a été inferé par celui ou par ceux qui l'ont dressé.

Il s'étoit glissé tant de fautes & tant d'erreurs dans cet Office, qu'Elipand Evêque de Toledé s'en servit pour soutenir son erreur de la filiation adoptive de Jesus-Christ, comme il paroît par le livre d'Alcuin Flaccus qui le refute. Il se servoit d'une Oraison pour le Jedy saint, dans laquelle il lisoit : *Qui per adoptivi hominis passionem, dum suo non indulget corpori, nostro pepercit* ; & Alcuin répond que cette priere avoit été corrompue, & qu'il falloit lire *assumpti hominis*, & non pas *adoptivi* ; de même que dans la Preface dans laquelle Elipand lisoit : *Et Jesu Christo filio tuo Domino nostro, qui peccati tuae per adoptivi hominis passionem*. Alcuin soutient qu'il y avoit eu *assumpti*, comme aussi au jour de l'Ascension : *Hodie Salvator noster, post adoptionem carnis, sedem repetiit deitatis* ; & Alcuin disoit qu'on devoit lire *assumptionem carnis*.

Lib. 2. contra  
Elipand.

Elipand objectoit ainsi plusieurs Oraisons du Missel Mozarabique, par lesquelles il pretendoit soutenir ses erreurs. Alcuin explique ces prieres, ou fait croire qu'elles avoient été alterées ; il luy oppose les Collectes du Missel Romain, qui appellent Jesus-Christ Fils unique du Pere, & declare qu'il soutient la défense de la Foy par les prieres de l'Eglise Romaine, qui sont plus conformes à la Foy que celles du Missel Espagnol : *Nos Romanâ plus autoritate, quam Hispanâ veritate assentiones fidei nostrae fulciri desideramus, licet nec illa reprehendimus. In his tamen quae Catholica dicuntur, unusquisque in hoc se refutandum sciat, in quo ab universalis dissentit Ecclesia. Romana igitur Ecclesia quae à Catholicis & recte credentibus sequenda esse probatur, se per verum Filium Dei, & in Missarum solemnibus,*

Lib. 7.

& in veteris quoque scriptis suis, vel in Epistolis, fateri solet eum qui pro nostra salute homo fieri dignatus est, & crucis subire tormentum. In Missa natiuitatis ita canere solemus. *Præsta ut Unigenitum tuum quem Redemptorem læti suscipiemus . . . . Item concede ut nos Unigeniti noua per carnem natiuitas liberet. Item ut per Unigeniti tui passionem liberemur.* Il paroît par ce passage qu'encore qu'Alcuin estimât beaucoup les prières du Missel Romain, comme étant plus correctes, il ne rejettoit pas celles des Espagnols : *Licet nec illa reprobemus.* Les Peres du Concile de Francfort, dans leur Epître Synodale aux Evêques d'Espagne, disent la même chose. Ils opposent les prières de la Liturgie Romaine à celle des Espagnols, & ils disent qu'Elipand attribuoit l'Office de son Eglise à Eugene, à Ildephonse & à Julien, ses predecesseurs dans le Siege de Toledé, & que c'étoit sur les prières qui se trouuoient dans cet Office qu'il se fendoit principalement : *Sequitur in libello vestro quod predecessores nostri, Eugenius, Ildephonsus, Julianus Toletana sedis Antistites, in suis dogmatibus ita dixerunt in Missa de Cæna Domini : Qui per adoptivi hominis passionem dum suo non indulsit corpori. Item in Missa de Ascensione Domini ; hodie Salvator noster post adoptionem carnis ; sedem repetiuit Deitatis, & cætera quæ ex parentum vestrorum dictis posuistis. Ac melius est testimonio Dei Patris credere de suo Filio quam Ildephonsi vestri, qui tales vobis composuit preces in Missarum solemnibus, quales universalis, & sancta Dei non habet Ecclesia. Et si Ildephonsus vester in orationibus suis Christum adoptiuum nominauit, noster vero Gregorius Papa in suis orationibus semper cum unigenitum nominare non dubitauit. Da intercedente unigeniti Filii tui passione respiciemus.* Ce passage fait voir deux choses assez considerables ;

la premiere qu'on étoit persuadé en Espagne & en France que c'étoit saint Ildephonse qui avoit composé la Messe Mozarabique ; ce qui détruit le sentiment du Cardinal Bona, qui pretend que cet ouvrage est plus ancien. La seconde chose qui se trouve dans cette Epître, c'est qu'on croyoit que saint Gregoire avoit composé le Missel de Rome, & qu'on le reconnoît Auteur des Collectes qui y sont.

Il paroît que les Espagnols demurerent en possession de leur Office jusqu'à l'onzième siecle, au temps du Pape Gregoire VII. qui écrivit à Alphonse & à Sanctius Rois d'Espagne, & aux Evêques qui leur étoient soumis, de prendre le Missel Romain. Ce Pape leur representa que saint Paul a marqué qu'il devoit aller en Espagne fonder l'Eglise, & qu'ensuite saint Pierre & saint Paul y envoyèrent sept Evêques pour travailler à l'instruction & à la conversion des Espagnols ; & qu'ayant reçu la Foy de Rome, ils devoient être aussi d'accord avec l'Eglise de Rome, non seulement dans la croyance, mais aussi dans la maniere de célébrer les saints Mysteres : que les réveries des Priscillianistes & les erreurs des Arriens, les incursions des Goths & des Sarazins ayant donné occasion à y introduire un Office particulier, d'où même il étoit arrivé que la Religion en avoit souffert quelque atteinte, il les exhorte de reconnoître l'Eglise Romaine pour leur Mere, & de reciter son Office qui avoit saint Pierre & saint Paul pour Auteurs, & de quitter ainsi celui qui se disoit à Toledé : qu'Innocent I. avoit recommandé à toutes les Eglises de se conformer à la sienne, dans la Lettre qu'il écrivit à l'Evêque d'Eugube, qu'Hormisdas avoit mandé la même chose à l'Evêque de Seville, que les Conciles de Toledé & de

*Lib. I. Ep.*  
64.

Brague avoient ordonné de s'y conformer, & que même plusieurs Evêques Espagnols étant venus à Rome, avoient témoigné le desirer, & promis de le prendre quand cela leur auroit été accordé.

Le même Pape écrivant à Simeon, qu'il qualifie Evêque des Espagnes, *Hispaniarum Episcopo*, luy recommande expressément d'avoir soin que l'Ordre Romain s'établisse par toute l'Espagne & la Galice, & dans tous les endroits où il pourra l'introduire : *Procura ergo, ut Romanus ordo per totam Hispaniam & Galitiam, & ubicumque poteris in omnibus rectius teneatur.*

Lib. 3. Ep.  
18.

Il paroît par les Lettres de ce Pape avec quelle promptitude le Roy Alphonse se rendit aux demandes de Gregoire VII. puisque ce Pape le remercie d'avoir étably dans ses Etats la maniere de célébrer les Mysteres qui se pratiquoit à Rome :

Epist. lib. 2.  
Ep. 2.

*Noverit Excellentia tua dilectissima, illud unum nobis admodum, imo clementia divina placere, quod in Ecclesiis Regni tui, Matris omnium sancta Romana Ecclesia ordinem recipi, & ex antiquo more celebrari effeceris.*

Lib. 6. de  
Reb. Hisp.  
c. 26.

Les Historiens Espagnols racontent plusieurs histoires au sujet de ce changement qui sentent un peu la fable. Roderic, Archevêque de Toledé en 1230. dit que le Clergé & le peuple d'Espagne fut troublé de ce qu'on vouloit introduire l'Office Gallican (c'estoit le Romain qu'on appelloit ainsi en Espagne, à cause qu'on le disoit en France) y étant sollicité par le Roy & par le Legat du Pape; & qu'étant convenu d'assembler un jour le Roy avec les principaux de la Noblesse, du Clergé & du peuple sur ce sujet, après plusieurs oppositions de la part des Sujets; & que comme le Roy sollicité par les instances de la Reine sa femme, avoit joint des menaces contre ceux qui refuseroient.

dé suivre ses ordres sur cela. On convint de terminer cela par un duël ; ainsi on choisit deux Champions, l'un qui devoit combattre pour le Roy, & en faveur de l'Office Romain, l'autre devoit prendre le party des Espagnols & de leur Office ; le Champion du Roy fut vaincu ; & comme les peuples se réjouïssent, croyant par leur victoire que leur Office devoit l'emporter sur le Romain, ainsi l'Office ancien demeura pour quelque temps ; mais le Roy toujours pressé puissamment par la Reine, ne voulut pas s'en tenir au mauvais succès de ce combat, & persistant à vouloir faire dire l'Office Romain, il proposa une autre épreuve, que l'Office Mozarabique & celui de Rome seroient mis dans un grand feu préparé pour cela, & que celui qui ne brûleroit point, ou qui demeureroit le dernier l'emporteroit, & ayant indiqué un jeûne universel ; le feu consuma l'Office Romain, & celui de Toledé fut conservé au milieu des flammes. Ce miracle ne fit point changer la volonté du Roy, il persista menaçant de la mort ceux qui contreviendroient à ses ordres ; & ainsi depuis ce temps on cessa de dire la Messe & l'Office des Mozarabes, à la réserve de quelques Paroisses de la ville de Toledé, où il s'est conservé pour contenter le peuple : *Clerus & populus totius Ann. 1073. Hispania turbabatur, eo quod Gallicanum officium suscipere à Legato & Principe cogebantur, & statuto die Rege, Primate, Legato, Cleri & populi maxima multitudine congregatis, fuit diutius altercatum, Clero, militia, & populo firmiter resistentibus, ne officium mutaretur. Rege à Regina suaso contrarium minis & terroribus intonante ; ad hoc ultimò res pervenit, militari pertinacia decernente, ut hac dissensio duelli certamine sedaretur. Cumque duo milites fuissent electi, unus à Rege qui pro officio Galli-*

cano, alter à militia & populis qui pro Toletano pariter decertarent, miles Regis ilico victus fuit, populis exultantibus quod victor erat miles officii Toletani. Sed Rex adeo fuit à Regina Constantia stimulatus, quod à proposito non discessit, duellum indicans jus non esse .... cumque super hoc magna seditio in militia & populo oriretur, demum placuit, ut liber officii Toletani, & liber officii Gallicani in magna ignis congerie poneretur; & indicto omnibus jejunio à Primatè, Legato, & Clero, & oratione ab omnibus devote peracta, igne consumitur liber officii Gallicani, & profiliit super flammam incendii cunctis videntibus, & Dominum laudantibus liber Officii Toletani illæsus omnino, à combustione incendii alienus. Sed eum Rex esset magnanimus, & sua voluntatis pertinax executor, nec miraculo territus, nec supplicatione suafus voluit inclinari; sed mortis supplicia & direptionem minitans resistentibus præcepit, ut Gallicanum officium in omnibus Regni sui finibus servaretur, & tunc cunctis flentibus & dolentibus implevit Proverbium, Quo volunt Reges, vadunt leges. Et ex tunc Gallicanum officium tam in Psalterio quam in aliis nunquam ante susceptum, fuit in Hispaniis observatum; licet in aliquibus Monasteriis fuerit aliquanto tempore custoditum, & etiam translatio Psalterii in plurimis Ecclesiis Cathedralibus & Monasteriis adhuc hodie recitatur. Quoique cet Auteur ait esté contemporain d'Alphonse, cependant son recit sent un peu la fable; il l'a écrit sur le recit de quelques-uns, & non qu'il l'ait vû.

Lib. 20. 2.  
partis c. 5.

Mariette Jacobin, dans son histoire d'Espagne, pretend que ce Rit fut approuvé par Gregoire VII. qui permit qu'on le conservât en Espagne contre Alphonse Roy de Castille, qui voulut le supprimer; mais cela est contraire aux Lettres de Gregoire VII. que nous avons rapportées. Il dit aussi

que Jean VIII. Alexandre II. Paul III. & Pie V. l'ont approuvé, & qu'il s'observe encore aujourd'hui dans quelques Eglises de Toledé ; mais c'est avec les additions ou corrections que le Cardinal Ximenes fit à ce Livre.

*L'ordre de la Liturgie Mozarabique.*

LE Prêtre revêtu d'ornemens propres & destiné au Sacrifice vient à l'autel, se découvre, fait la confession de ses pechez, en demande pardon à Dieu par l'intercession de la sainte Vierge & des Saints, & on répond *Amen*. Etant monté à l'autel il dit l'Introïte, qui est un Répons composé d'une Antienne, du verset de la reprise du Répons, puis *Gloria & honor Patri & Filio, & Spiritui sancto, in sacula saculorum*; ainsi qu'il est marqué dans le quatrième Concile de Toledé, & puis se fait la reprise du Répons. Le livre dans lequel il lit l'Introïte, est au côté droit de l'autel. Le Prêtre dit ensuite, *Per omnia sacula saculorum*, on répond *Amen*. Les jours de Dimanche, excepté le Carême & l'Avent, & aux jours de Fêtes, on dit *Gloria in excelsis*; ensuite le Prêtre sans dire *Oremus*, dit *Per omnia sacula saculorum*, puis la Collecte, à la fin de laquelle il n'y a point *Per omnia*, le peuple répond *Amen*, ensuite *Dominus sit semper vobiscum. R. Et cum Spiritu tuo*. On lit l'Épître, à la fin de laquelle on dit *Deo gratias*; & cette première Épître est ordinairement tirée des Prophètes, après laquelle on chante un Répons qui ressemble au Trait que nous disons le Carême, après lequel le Prêtre dit *Dominus sit semper vobiscum. R. Et cum Spiritu tuo*. On chante encore des versets, ensuite desquels le Prêtre dit *Silen-*

*nium facite*, & on lit une seconde Epître qui est tirée de saint Paul, à la fin on répond *Amen*. On tourne le livre, on le met du côté gauche, puis *Dominus vobiscum*. R. *Et cum Spiritu tuo. Lectio sancti Evangelii secundum N.* R. *Gloria tibi Domine*; à la fin de l'Evangile, *Amen*. Le Prêtre dit *Dominus sit semper vobiscum*. R. *Et cum...* puis *Alleluia* avec une Antienne. On fait l'offrande; on encense les oblations; & le Prêtre revenant au milieu de l'autel, se tournant vers le peuple, dit *Adjuvate me fratres in orationibus vestris, & orate pro me ad Dominum*, on répond *Adjuvet te Pater & Filius, & Spiritus sanctus*. On chante une Antienne avec quelques versets, le Prêtre lave les mains, disant *Lavabo inter innocentes*, il benit les oblations en faisant quelques signes de Croix dessus, & par une prière qu'il termine par ces paroles: *Per te Deus meus, qui vivis & regnas in sacula seculorum, Amen. Dominus sit semper vobiscum*. R. *Et cum Spiritu tuo*: on dit une autre oraison, on répond *Amen*. Si c'est la Fête d'un Saint on lit quelque chose de sa vie; ensuite le Prêtre élevant les mains au ciel, dit *Agios ô Theos, &c. le Memento*; on répond *Amen*, & on donne la paix.

Toutes ces prières étant faites le Prêtre revient au milieu de l'autel, & dit *Introibo ad altare Dei*. R. *Ad Deum qui lasificat*; puis étendant les mains: *Aures ad Dominum*. R. *Habemus ad Dominum*; en s'inclinant: *Deo referamus gratias*; R. *Dignum & justum est*. Le Prêtre reprend *Dignum & justum est.....* dit une longue Préface, puis le *Sanctus*, le *Communicantes*, quelques prières, la consécration, l'élevation de l'Hostie en la mettant sur le calice qu'on élève un peu haut, on chante le Symbole de Constantinople. Pendant ce temps le Prêtre divise l'Hostie en deux, il en met une partie sur la patenne,

tenne, & l'autre il la rompt en neuf autres parties en l'honneur des Myfteres de Jesus-Christ. On dit le *Memento* pour les vivans, l'Oraison Dominicale, & à chaque demande on répond *Amen*; excepté à la quatrième *Panem nostrum*. On dit *Qui es Deus*, à la fin *Libera nos à malis....* on met deux des particules dans le calice, le *Memento* des morts, puis la benediction : *Humiliate vos benedictioni*; ensuite la Communion, quelques prieres en action de graces, & une autre benediction. Dans les nouveaux Missels on a ajoûté *Salve Regina* à la fin de cette Messe, avec l'Oraison *Concede nos famulos*.

Il faut remarquer que le Prêtre élève sa voix à la consecration, & prononce d'une maniere intelligible les paroles sacramentelles, que le peuple répond *Amen* à chaque espece consacrée, que l'élévation se fait du pain & du calice en même-temps, que le calice est couvert quand on l'élève : *Hic elevetur calix coopertus cum fiala*. Quand le Prêtre nomme ceux qui ont offert le Sacrifice : *Pro se suis quoque*, le chœur répond : *Offerunt pro se, & pro universa fraternitate*. Dans le *Communicantes* on nomme la sainte Vierge & les Apôtres, & le peuple répond, *Et omnium Martyrum*. Le Prêtre reprend, nommant les Confesseurs & autres Saints, le chœur répond : *Et omnium pausan-tium*. On donne la paix en faisant baiser la patene : *Accipiat Sacerdos pacem de patena dicendo, habete osculum dilectionis & pacis, ut apti sitis sacrosanctis mysteriis Dei*. Il y a deux élévations, la premiere après la consecration : *Hic elevetur Corpus*; puis celle du vin : *Hic elevetur calix coopertus cum fiala*. La seconde se fait à la fin du Canon, avant le *Pater* & le Symbole : *Elevet Sacerdos Corpus Christi ut videatur à populo, dicat chorus symbolum vini ac vini*. A la premiere élévation on montre le

pain & le vin séparément ; mais dans la seconde on couvre le calice , & on met l'Hostie dessus , le Prêtre disant : *Dominus sit semper vobiscum ; fidem quam corde credimus , ore dicamus.*

Pour ce qui est des paroles de la consecration , il y a comme dans le Canon de l'Eglise de Rome : *Hoc est Corpus meum quod pro vobis tradetur* ; mais il est dit à la marge qu'on peut omettre ces paroles : *Quod pro vobis tradetur* , comme si autrefois on eût seulement dit : *Cecy est mon Corps.* La raison pour laquelle les Espagnols firent cette addition aux paroles de leur Canon , se peut prendre d'Ambrosius Morales , dont Baronius rapporte les paroles : Que Sisenande Evêque de Compostelle envoya un de ses Prêtres à Rome au temps du Pape Jean X. afin d'examiner les Rits de Rome , & de voir leur différence d'avec le Missel des Espagnols ; & qu'après avoir trouvé que ces Rits , quoique différens entr'eux , ne contenoient rien de contraire à la Foy , Sisenande introduisit seulement les paroles de la consecration dont on se servoit à Rome , & laissa presque toutes les autres prières & les Rits des Espagnols ; c'est pour cela que dans leur Missel il y a comme dans le Canon de l'Eglise de Rome : *Quod pro vobis tradetur* ; ce qui ne se disoit pas auparavant. Voila pourquoy il y a à la marge qu'on peut omettre ces paroles. On repete dans le Mozarabe , après la consecration de chaque espece : *Quotiescumque.* Après celle du pain le Prêtre dit : *Quotiescumque manducaveritis , hoc facite in meam commemorationem* ; de même après celle du calice : *Quotiescumque biberitis.*

On peut encore remarquer qu'il y a beaucoup de rapport entre la Messe Mozarabique & la Liturgie des Grecs.

Leur Introïte est un Répons comme chez les

Grecs ; à la fin des Collectes , après qu'on a répondu *Amen* , le Prêtre reprend la conclusion , disant *Per misericordiam suam Deus noster qui es benedictus , & vivis in sacula seculorum. R. Amen.* Les Grecs font la même chose après la Collecte , le Prêtre dit à haute voix la conclusion : *Quoniam tua est potentia , tuum est regnum & potestas , & gloria Patri & Filio & Spiritui sancto in sacula seculorum. R. Amen.* Avant l'Epître & l'Evangile les Grecs disent *Attendamus* , le Mozarabe *Silentium facite*. On chante *Alleluia* devant & après l'Evangile dans les deux Messes. On ne commence la Messe qu'après l'Evangile , comme les Grecs ; on prepare donc le pain & le vin sur un petit autel , puis on fait plusieurs prieres pour toute l'Eglise , pour les penitens , les prisonniers , les captifs , les malades , pour les voyageurs , & le chœur répond : *Præsta æternæ omnipotens Deus.* On recite une autre priere à laquelle on répond *Amen* ; on fait memoire des Apôtres , des Martyrs , des Confesseurs , des Vietges , on répond *Amen*. Le Prêtre offre à Dieu les oblations , on sacrifie pour l'Evêque , pour le Clergé , pour tous les assistans , & le Prêtre offre aussi pour luy-même ; le chœur répond : *Offerunt pro se , & pro universa fraternitate.* Dans le *Communicantes* on fait memoire des Apôtres saint Pierre , saint Paul , saint André , des Martyrs , le peuple répond : *Et omnium Martyrum.* On nomme les Evêques saint Hilaire , saint Athanase , saint Martin , & le chœur répond : *Et omnium pausantium.* Il y a aussi dans le Mozarabe plusieurs conclusions des Collectes , outre celle que nous avons rapportée. En voicy encore une autre qui se dit avant le Canon : *Quia tu es vita vivorum , sanitas infirmorum , ac requies omnium fidelium defunctorum in æterna sacula seculorum. R. Amen.* Le

baïser de paix se donne avant la Preface, & on chante *Pacem meam do vobis*.

Ce n'est proprement qu'à la Preface que commence la Messe; c'est à ce temps que le Prêtre dit le Pseaume *Introibo ad altaro Dei*.

Pour revenir à la fraction de l'Hostie qui se fait en neuf parties, pour trouver autant de Mysteres de Jesus-Christ, ce sont son Incarnation, sa Naissance, sa Circoncision, son Epiphanie, sa Passion, sa Mort, sa Resurrection, sa gloire & son regne: *Corporatio, Nativitas, Circumcisio, Apparitio, Passio, Mors, Resurrectio, gloria, regnum*. Il dispose ces neuf portions de l'Hostie, de maniere qu'il y en a cinq de suite, une d'un côté, & trois de l'autre; les cinq qui sont en une ligne: *Corporatio; Nativitas, Circumcisio, Apparitio, Passio*; d'un côté est *Mors*, de l'autre *Resurrectio, gloria, regnum*. On adore Jesus-Christ avant que de le recevoir à la Communion: *Ave in ævum sanctissima Christi caro, in perpetuum summa dulcedo; ave in ævum cœlestis potus, qui mihi ante omnia, & super omnia dulcis es*.

La maniere de donner la paix, merite bien aussi d'être remarquée. On fait une priere pour demander à Dieu la paix; & après que cette priere est finie, le Prêtre dit, Que la grace du Pere tout-puissant, la charité du Fils, & la communication du Saint-Esprit soit avec nous tous, puis il baise la patene, ensuite on donne la paix au Diacre qui la donne aux autres: *Fit oratio ad pacem, qua finita dicit Sacerdos Quia tu es pax nostra..... Mox sublati in calum manibus dicit, Gratia Dei omnipotentis & dilectio Domini nostri Jesu Christi, & communicatio Spiritus sancti, sit semper cum omnibus vobis: Respondet chorus; Et cum hominibus bonæ voluntatis. Rursus Presbyter. Pacem meam do vobis..... Inseret*

*Sacerdos pacem accipit de patena dicens : Habete pacem dilectionis & pacis, ut sitis apti sacrosanctis mysteriis Dei. Mox dat pacem Diacono, vel puero, puer populo.*

On peut encore observer que dans cette Liturgie le Prêtre s'incline lorsqu'il prie en secret, qu'il élève les mains au Ciel quand il prie à haute voix, qu'il frappe sa poitrine en demandant à Dieu pardon : *Post inclinatus ante altare submissa voce dicit Sacerdos... mox elevatis manibus dicit... mox sublatiis in calum manibus dicit. Et tundendo pectus dicit, Pone Domine finem peccatis.*

Le Missel Mozarabique, tel que nous l'avons, a esté rétably par le Cardinal Ximenes, qui le rendit conforme autant qu'il put aux ceremonies du Missel Romain, comme il paroît par le Canon, par les paroles de la consecration, & par plusieurs autres prieres qui conviennent avec le Missel Romain : il y mit le Pseaume *Judica* au commencement de la Messe, le *Salve Regina* à la fin, & le *Confiteor* semblable au Romain.

Ce fut du temps de Gregoire VII. que les Espagnols ont cessé de se servir du Mozarabe pour prendre le Missel Romain. J'ay rapporté cy-dessus la lettre de ce Pape à Alphonse Roy de Castille; *Ep. 64. lib* & à Sancius Roy d'Arragon. Il les exhortoit à se conformer aux usages de l'Eglise de Rome; il ajoute que les Evêques d'Espagne y paroissoient disposez. Monsieur de Marca dans son histoire de Bearne, rappo te que Sancius commença à prendre le Missel Romain en 1068. qu'Alphonse hesita plus longtemps; & qu'à la sollicitation de sa femme Constance qui estoit Françoisse, & accoutumée aux usages de Rome qu'elle avoit vû pratiquer en France, il supprima aussi dans ses Etats l'Office Gothique pour prendre celuy de Rome; *Lib. 6. Ep 2*

aussi ce Pape luy en écrivit une lettre de compliment.

Les Espagnols firent paroître un grand zele pour la conservation de leurs anciennes ceremonies. Les Arragonois furent les premiers qui reçurent l'Office de Rome sous le Pape Alexandre II. qui envoya pour cela en Espagne un Cardinal en qualité de Legat. Sancius Roy d'Arragon estant devenu Roy de Navarre, par les soins & par le secours du Pape Gregoire VII. fit aussi recevoir dans la Navarre la Messe selon l'usage de Rome, qui étoit déjà établie dans l'Arragon. Alphonse Roy de Castille ne se rendit pas si facilement aux premières sollicitations de Gregoire VII. le peuple s'y opposoit fortement; & le Roy y consentit à la fin, y étant sollicité par les instances de sa femme qui étoit venue de France, où le Rite Romain étoit en usage.

On n'a pas laissé de dire cette Messe en quelques Eglises d'Espagne, comme en cinq ou six Paroisses de Toledé, dans l'Eglise Cathedrale, & dans la Chapelle du Cardinal Ximenes. Elle se dit encore en certains jours de l'année à Salamanque, en la Chapelle du Docteur appelé *Talabricsis*.

### *La Liturgie de l'Eglise Gallicane.*

ON ne peut disconvenir que l'Eglise de France n'ait eue sa Liturgie propre & particuliere. Saint Augustin Apôtre d'Angleterre, consultant le Pape saint Gregoire sur la diversité des coutumes des Eglises, luy parle de l'ordre qu'on suivoit en France pour dire la Messe, différent de celui qui s'observoit à Rome. Pourquoy, *dit-il*, parlant à ce

saint Pape, Vû qu'il n'y a qu'une seule Foy, y a-t-il des coutumes différentes dans les Eglises, & que l'on dise la Messe à Rome d'une certaine manière, & d'une autre façon dans les Eglises de France ? *Cum una sit Fides, diversa sint Ecclesiarum consuetudines, & altera consuetudo Missarum in Romana Ecclesia, atque altera in Galliarum Ecclesiis teneatur?*

Hilduin Moine de saint Denis, dans son Epître à Lotuis le Debonnaire, & qu'il a mise à la tête des Ouvrages qu'il a fait pour prouver que saint Denis premier Evêque de Paris, est l'Areopagite converty par saint Paul, fait mention du Missel qu'on suivoit en France, avant qu'on y eût introduit les usages & les coutumes de Rome. Nous avons encore, dit-il, de tres-anciens livres des Messes, qui sont tout usez à cause de leur antiquité, & qui contiennent l'ordre des Messes suivant la coutume de France, depuis le commencement que la Foy y fut reçûe, jusqu'au temps qu'on a pris les usages de Rome, que nous suivons presentement : *Antiquissimos & nimia vetustate pene consumptos Missales libros, continentes Missa ordinem more Gallico, qui ab initio recepta Fidei usque in hac Occidentali plaga est habitus, usquequo tenorem, quo nunc utitur, Romanum suscepit.*

Il y avoit donc des Missels propres pour l'Eglise de France, & une Liturgie particuliere différente de celle qu'on disoit à Rome.

*Des principaux Auteurs de la Liturgie Gallicane.*

SI on veut sçavoir quels sont les Auteurs de nostre ancienne Liturgie, on trouvera que plusieurs grands hommes y avoient travaillé. Saint Jérôme nous apprend que saint Hilaire Evêque de

Lib. de  
Script. Eccl. Poitiers avoit écrit un livre d'Hymnes, & un au-  
tres sur les sacrez Mysteres : *Librum Hymnorum,*  
& *alium Mysteriorum scripsit.* Gennade rapporte  
que Museus Prêtre de Marseille composa un grand  
& excellent livre des Sacremens, qu'il disposa les  
Offices selon les temps ; mais qu'entr'autre il dressa  
une maniere de prier Dieu, & de celebrer les  
De Viris Il- saints Mysteres : *Composuit Sacramentorum egre-*  
lustr. c. 79. *gium & non parvum volumen pro opportunitate Offi-*  
*ciorum & temporum ; sed & supplicandi Deo, &*  
*contestandi ( c'est la Messe ) beneficiorum ejus soli-*  
*ditate sui consentaneum.* Il mourut l'an 360. Ce fut  
à la priere de Venerius Evêque de Milan, que Mu-  
seus avoit tiré des Leçons de l'Ecriture, propres  
pour tous les jours de Fêtes de l'année, avec des  
Répons & des Chapitres, comme aussi des Psea-  
mes qui convenoient aux temps & aux Leçons. Il  
avoit aussi composé un beau & grand Traité des  
Sacremens, divisé en plusieurs parties pour la com-  
modité, & il avoit adressé cet Ouvrage à Eusta-  
chius successeur de Venerius.

Eib. 2. Hist.  
c. 22.

Gregoire de Tours fait aussi mention d'un livre  
de Messes composé par Sidoine Apollinaire ; &  
Gennade parlant de Salvien Prêtre de Marseille,  
luy attribué un livre des Sacremens & des Home-  
lies.

Lib. 4. Ep. 3. Claudius Mammertus Prêtre de l'Eglise de  
Vienne, & frere de saint Mamert Evêque de cette  
ville, avoit pareillement travaillé sur les Offices  
Ecclesiastiques, comme le rapporte Sidoine. Il ne  
nous reste de tous ces Ouvrages que l'Hymne *Pan-*  
*ge lingua gloriosè,* que Gennade attribué à Clau-  
dius, & non à Fortunat. Cherchons maintenant  
dans les Peres & dans les Conciles de France, ce  
qui a rapport à l'ancienne Liturgie Gallicane.

*Saint Irénée.*

Comme la Foy a commencé de s'établir dans les Gaules par les Provinces les plus voisines de Rome, d'où ensuite elle s'est répandue jusqu'aux extremitez de ce grand Etat, je commenceray par le plus celebre & le plus ancien Pere de l'Eglise de France; c'est saint Irénée Evêque de Lyon. Il étoit Disciple de saint Polycarpe Evêque de Smirne qui l'envoya en France, où il fut ordonné Prêtre par saint Pothin Evêque de Lyon, auquel il succéda. Comme ces premiers Evêques venoient d'Orient, ils établirent icy ce qui s'observoit en leurs païs; c'est ce qui fait que les plus anciennes Liturgies Latines avoient assez de ressemblance avec les Messes des Grecs. Nous avons dans saint Irénée qu'on consacroit avec les paroles de Jesus-Christ, telles que les Evangelistes les rapportent; que la matiere du Sacrifice estoit le pain & le vin mêlé d'eau, qu'on offroit tous les jours le Sacrifice.

*Lib. 4. c. 32.*

Dans l'Epître des Eglises de Lyon & de Vienne à celles d'Asie, dans laquelle on décrit le martyr de S. Pothin, il est rapporté que les Payens attribuoient la constance des Martyrs aux alimens dont ils se nourrissoient dans leurs assemblées, les accusant faussement de sacrifier à des Idoles, pendant qu'ils se nourrissoient de la chair & du sang de Jesus-Christ.

*Apud Euseb. lib. 5. hist. c. 1.**Saint Hilaire Evêque de Poitiers.*

Saint Jérôme dans la Preface du livre second de ses Commentaires sur l'Epître aux Galates, dit que saint Hilaire étoit Gaulois né à Poitiers. For-

tunat dit la même chose. Il mourut étant Evêque de cette ville l'an 367.

Nous avons déjà dit qu'il avoit écrit un livre des Sacremens ou Mysteres de l'Eglise, & des Hymnes, comme le rapporte saint Jérôme : *Est ejus liber hymnorum, & mysteriorum alius.* Le quatrième Concile de Toledé fait aussi mention de ses Hymnes : *Sunt nonnulli hymni humano studio in laudem Dei compositi, sicut hi quos Hilarius & Ambrosius addiderunt.*

Selon ce Pere les Eglises étoient séparées des édifices profanes, elles étoient destinées pour le Sacrifice, & on les appelloit ou la Maison de Dieu, ou le Temple ; c'étoient dans ces lieux que se tenoient les assemblées des Fidelles ; *Conventus Ecclesiarum sive Templi quos ad secretam Sacramentorum religionem adificiorum septa concludunt, consuetudo nostra vel domum Dei solita est nuncupare, vel Templum.* Ce Pere supplie l'Empereur Constans de permettre aux peuples de se trouver aux Eglises pour y entendre la parole de Dieu, pour y célébrer les saints Mysteres, & de faire des prieres pour leur Prince : *Permittat lenitas tua populis, ut quos voluerint, audiant docentes, & divina Mysteriorum solemnia concelebrent, & pro incolumitate & beatitudine tua offerant preces.* On étoit debout en priant : *Standum in domo Domini* ; on élevoit les mains dans la priere & dans le Sacrifice : *Elevanda sunt manus in sancta ad orandum, ad predicandum & operandum.* Les Prêtres donnoient le baiser de paix & la benediction : *Osculo Sacerdotes excipis quo & Christus proditus est, caput benedictioni submittis, ut fidem calces.* C'étoit l'Evêque ou le Prêtre qui distribuoit l'Eucharistie : *Episcopus ego sum in omnium Gallicarum Ecclesiarum atque Episcoporum communione, licet in exilio permanens,*

De Script.  
Eccles.

Can. 12.

In Ps. 127.

Lib. 1. ad  
Constant.

In Ps. 133.

Lib. 3. ad  
Constant.

Lib. 2. ad  
Constant.

Et Ecclesia adhuc per Presbyteros meos communionem distribuens.

Saint Martin Evêque de Tours.

Sulpice Severe dans la vie de saint Martin, fait mention de la préparation avec laquelle ce Saint se dispoſoit au Sacrifice, la ferveur avec laquelle il le celebroit, que l'Archidiacre le ſervoit, qu'il prenoit une robe ou tunique pour aller à l'autel; & qu'un jour on vit un globe de feu ſur ſa tête, dans le temps qu'il celebroit les ſaints Myſteres. *Dialog. 2. de vita ſanc. Mart.* Gregoire de Tours rapporte la même choſe, auſſi bien que Fortunat Evêque de Poitiers, dans la vie de ſaint Martin qu'il a compoſée en vers. Guibert de Gemblours, qui vivoit en 1170. dans les livres des miracles de ſaint Martin, raconte que ce Saint exhorta un lepreux d'aſſiſter au Sacrifice; & qu'au temps qu'on donne la paix, il le baiſa, le toucha, & le guerit: *Leproſus ab ore Martini pacem accipit, ſacroſancta Myſteria de manibus ejus ſumpſit.* *De glor. Conf. c. 20. Lib. 2. c. 64*

Saint Eucher Evêque de Lyon.

C'Étoit au cinquième ſiècle que vivoit ſaint Eucher, environ l'an 450. Il nous explique les raiſons pour leſquelles Jeſus-Chriſt a éſtably le Sacrifice de l'Euchariftie. Afin, dit-il, qu'on honorât „ perpetuellement dans ce Sacrement le Corps & le „ Sang qu'il offroit à nos yeux, en élevant au Ciel „ le Corps qu'il avoit immolé ſur la croix; & auſſi afin „ que comme nous offenſons Dieu continuellement, „ nous euſſions inceſſamment à lui offrir la même vi- „ ctime qui avoit opéré nôtre redemption: *Quia corpus „ aſſumptum ablaturus erat ex oculis noſtris, & ſyderi- „ bus illaturus Chriſtus, neceſſarium erat, ut nobis in* *Homil. 5. de Paſcha.*

*hoc die Sacramentum corporis & sanguinis sui consecraret, ut coleretur jugiter per mysterium, quod semel offerebatur in pretium; ut quia quotidiana & indefessa currebat pro hominum salute redemptio, perpetua esset etiam redemptionis oblatio, & perennis illa victima viveret in memoria, & semper presens esset in gratia.* Ce Saint dit ailleurs que le sacrifice de Melchisedech étoit la figure du grand Sacrifice que Jesus-Christ a offert, & qui se renouvelle tous les jours dans toute l'Eglise : *In cœna primum apparuit sacrificium quod nunc à Christianis offertur Deo toto orbe terrarum, impleturque in veritate Tu es Sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.* Il marque la foy & le respect avec lequel il faut approcher de Jesus-Christ dans la Communion : *Cum ad reverendum altare, salutari cibo potuque reficiendus accedis, sacrum Dei tui corpus & sanguinem fide respice, honora, mirare, mente continge, cordis manu suscipe, & haustu maxime interiori affume.*

*Lib. 2. in  
Genes. c. 18.*

*Homil. 5. de  
Pascha.*

### *Saint Prosper.*

L'Aquitaine avoit donné naissance à saint Prosper ; ainsi nous le mettrons au rang des Auteurs François. On luy attribüé l'Ouvrage de la Vocation des Gentils, dans lequel il rapporte les grandes & solempnelles prieres qu'on faisoit dans le Sacrifice en priant pour l'Eglise, pour les Fidelles, pour les Infidelles, pour l'Etat, & pour toute sorte de besoins, conformément à ce que saint Paul avoit ordonné : *Precepit Apostolus fieri obsecrationes pro Regibus .... Quam legem supplicationis, ita omnium Sacerdotum & omnium fidelium devotio concorditer tenet, ut nulla pars mundi sit, in qua hujusmodi orationes non celebrentur à populis Christianis; supplicas*

*De Vocat.  
Gent. lib. 1.  
cap. 4.*

ergo Ecclesia ubique Deo non solum pro sanctis & in Christo regeneratis, sed etiam pro omnibus infidelibus, & inimicis crucis, pro Idolorum cultoribus, pro Judæis, pro hæreticis & schismaticis. Il nous marque qu'on offroit le Sacrifice pour obtenir la délivrance d'une fille possédée : *Accidit ut ascendente nobiscum Sacerdote ad altare, ut matutinum illic sacrificium solito offerretur, puellam prapositus ad altare perduxit, altari se prostravit; peracto sacrificio, cum eadem inter caeteras brevem particulam corporis Domini tinctam à Sacerdote perciperet, semihora mandens trajicere non valuit, manu igitur faciem ejus sustentante Sacerdote, ne sanctum projiceret, à quodam Diacono suggestum est ut calicem salutarem gutturi ejus Pontifex applicaret. Quod ut factum est Sacramentum quod ore gestabat cum laude Redemptoris transglutisse puella clamavit..... oblatio itaque rursus gratiarum actionis pro ea fit, sacrificiique percipiens certam partem, prisco est reddita usui.* On y voit les Energumenes conduits à l'autel, le Sacrifice offert pour leur délivrance; ils se prosternoient par terre. Après la Messe on presentoit l'Eucharistie, l'Evêque donnoit le pain consacré, & ordinairement le Diacre presentoit le calice. On offroit la Messe en action de grâces.

Dimid.  
temp. cap. 6.

### Jean Cassien.

ON ne sçait pas bien de quel païs étoit Cassien. Quelques-uns le font François, d'autres Grec, ou d'Afrique; mais il a vécu & est mort en France, où il a écrit ses livres au Monastere de Lerins, environ l'an 430.

Dans le livre de l'Instruction des Moines, il décrit les manieres de vivre des Solitaires d'Egypte, leurs habits. Il dit qu'ils se déchaussaient quand

ils alloient celebrer ou recevoir les saints Mysteres ; que le Dimanche on ne celebrait qu'une Messe, à laquelle on joignoit Tierces & Sextes. Dans la Conference 21. il y est parlé des illusions nocturnes, & distingue celles qui arrivent pour avoir trop mangé, ou par negligence, ou enfin par l'artifice du demon ; & il conclut que ces dernieres ne sont pas un peché, & qu'elles ne doivent pas empêcher de celebrer ni de recevoir les saints Mysteres, quoiqu'on ne le doive faire qu'avec frayeur, & en s'en jugeant indigne. Dans son Traité de l'Incarnation, il combat Nestorius par le Symbole de l'Eglise d'Antioche, où il avoit esté élevé, & qu'on recitoit dans cette Eglise.

*Lib. 6.*

*Saint Avit Evêque de Vienne.*

C E fut au commencement du sixième siècle que saint Avit fut élevé au Siege Episcopal de Vienne, où il mourut l'an 523. Dans sa premiere Lettre adressée à Gundebaud Roy des Bourguignons, il y explique deux endroits de l'Evangile, & remarque que le terme de *Messe* étoit en usage dans les Eglises, dans le Palais, dans le Pretoriaire, pour renvoyer le peuple ; & c'est pour cela qu'il est resté au Sacrifice, parce que le peuple n'en doit point sortir qu'on ne l'ait renvoyé. Dans la 3. Lettre il parle du Trisagion qui se disoit apparemment dans son Eglise, & il y faisoit ajoûter : *Vous qui avez été crucifié pour nous, ayez pitié de nous.* Il recommande cette priere comme étant fort ancienne ; elle avoit cependant été condamnée par le Concile de Constantinople contre Pierre le Foulon ; mais c'étoit dans un autre sens que cet heretique l'avoit dit.

*Saint Loup Evêque de Troies.*

**N**ous avons une Lettre de ce saint à Thalafius Evêque d'Angers, écrite l'an 459. dans laquelle il dit que les Soudiacres peuvent recevoir le baiser de paix dans le Sanctuaire, mais non pas à l'autel, & qu'ils n'en approchent que quand ils donnent les pals aux Diacres.

*Saint Hilaire Evêque d'Arles.*

**C**E que j'ay à dire de saint Hilaire Evêque d'Arles, sera tiré de sa vie écrite par saint Honorat Evêque de Marseille, qui vivoit au même temps; sçavoir au cinquième siecle: car saint Hilaire mourut l'an 454. Il y est dit qu'il vendit les ornemens de l'Eglise pour racheter les captifs; jusques-là même que l'on étoit obligé de se servir de calices & de patennes de verre. Saint Jérôme parlant de saint Exupere Evêque de Toulouse, rapporte la même chose.

Saint Hilaire employoit les offrandes du peuple à racheter les membres de Jesus-Christ, sans en rien réserver pour soy; il prêchoit presque tous les jours, il mettoit les pecheurs en penitence le Dimanche avant la Messe. Quand il voyoit son peuple qui sortoit de l'Eglise, après qu'on avoit lû l'Evangile, il le retenoit en luy disant: *Vous pouvez bien sortir d'icy, mais vous ne pourrez pas sortir de l'enfer.*

*Fortunat Evêque de Poitiers.*

**V**enantius Honorius Fortunatus nâquit en Italie, il fit ses études à Ravenne; & étant venu en France, il fut élu Evêque de Poitiers l'an

565. La plupart de ses Ouvrages sont écrits en poësies. Le premier livre contient la description de plusieurs Eglises, dans le second il y a des vers à la louïange du Clergé de Paris, avec la description de cette ville: On y trouve pareillement *Vexilla Regis & Pange lingua* sur la sainte Croix. Dans la vie de saint Martin écrite aussi en vers, il y a beaucoup de choses qui ont rapport au Sacrifice:

*Saint Gregoire de Tours:*

UN des anciens Auteurs Ecclesiastiques de France, & qui nous donnera le plus d'éclaircissement sur la Liturgie de nos Eglises, c'est Gregoire de Tours; il s'appelloit aussi Georges Florent, issu d'une famille illustre d'Auvergne, fils de Florent frere de Gallus Evêque de Clermont. Il succeda à Emphronius Evêque de Tours l'an 574. Il parle luy-même d'une Preface qu'il avoit mise à la tête du Traité des Messes fait par Sidonius Apollinaire: nous trouverons dans cet Auteur un assez grand détail de tout ce qui regarde le Sacrifice. Il décrit la grandeur & la magnificence de plusieurs Eglises, & principalement de celle de S. Martin, que Perpetuë Evêque de Tours avoit fait bâtir: *Magnam Basilicam fabricavit, qua habet in longum pedes centum sexaginta, in latum sexaginta, habet in altum usque ad cameram pedes quadraginta quinque, fenestras in altario triginta, duas in capso, viginti columnas, quadraginta unam in toto edificio, fenestras 52. columnas 120. ostia octo, tria in altario, quinque in capso.* Il décrit ailleurs celle de Clermont en Auvergne, que saint Namatius avoit fait bâtir.

Dans le Sacrifice il y avoit deux calices, un pour servir à la Communion des Princes, & l'autre à celle des peuples: *Erat consuetudo ut ad alta-*

*rium*

*Lib. 2. Hist.*  
*c. 13.*

*Cap. 15.*

*Lib. 3. Hist.*  
*9. 13.*

*rium venientes de alio calice Reges, & de alio populus.*

On communioit à l'autel, on disoit deux Epîtres à la Messe ; l'une de l'ancien Testament, & l'autre étoit tirée de saint Paul : *Positis Clerici tribus libris*

*super altarium, id est Prophetia, Apostoli, atque Evangelium.* On glorifioit la sainte Trinité, & il eut une dispute avec l'Envoyé du Roy d'Espagne en presence de plusieurs personnes : Cet Envoyé étoit Arien, & trouvoit mauvais qu'on dît, Gloire au Pere & au Fils : *Gloria Patri & Filio*, voulant qu'on dît, Gloire au Pere par le Fils : *Gloria Deo Patri per Filium* ; parce, disoit-il, que le Pere avoit esté annoncé aux hommes par Jesus-Christ, & que S. Paul declare que l'honneur & la gloire appartient au seul Roy des siècles, immortel & invincible : *Regi saculorum immortalis soli Deo honor & gloria per Jesum Christum Dominum nostrum.* Gregoire de Tours luy repartit qu'encore que le Pere eût esté manifesté au monde par le Fils, cependant le Fils avoit assez fait voir qu'il estoit Dieu avec son Pere, & que c'estoit pour cela qu'on glorifioit les trois Personnes divines : *Dicimus ergo Gloria Deo Patri qui misit Filium ; gloria Deo Filio qui sanguine suo redemit mundum ; gloria Deo Spiritui sancto qui sanctificat hominem jam redemptum ;* au lieu qu'en disant : *Gloria Patri per Filium ;* Gloire au Pere par le Fils, on ôtoit la gloire au Fils, comme s'il ne devoit pas estre glorifié ; vû que Jesus-Christ a demandé à son Pere sa propre gloire : *Glorifica Filium, ut Filius tuus glorificet te,* & que le Pere luy avoit répondu, qu'il le feroit glorifier : *Glorificavi, & iterum glorificabo ;* & saint Paul ordonne que toute langue glorifie Jesus-Christ : *Omnis lingua confiteatur quia Dominus Jesus est in gloria Dei Patris.*

Lib. 4. Hist.  
c. 16.

Lib. 6. Hist.  
c. 40.

On chantoit un Pseaume ou Repons après l'E;

Y

Lib. 2. Hist.  
c. 3.

pître ; c'est ce que nous appellons le Graduel : *Jubet Rex ut Diaconum qui ante diem ad Missas Psalmum Responsorium dixerat, canere juberet.* A l'Evangile on disoit : *Gloire à Dieu tout-puissant. La nouvelle vient au Roy de la naissance d'un Fils au temps que le Diacre alloit pour dire l'Evangile ; ce qui fit que le peuple chanta : Gloire au Dieu tout-puissant, tant pour l'Evangile qu'on luy annonçoit, que pour la nouvelle qui étoit venuë au Roy :*

Lib. 2. Hist.  
c. 4.

*In die S. Pascha stante Sigeberto in Ecclesia, procedente Diacono cum sanctorum Evangeliorum libro, nuntius Regi advenit, unaque vox fuit pronuntiantis lectionem Evangelicam, & nuntii dicentis Filius natus est tibi ; unde factum est ut omnis populus in utraque annuntiatione proclamaret pariter Gloria Deo omnipotenti.* Quelquefois c'estoit un Evêque qui li-

Lib. 2. c. 7.

soit l'Epître ou l'Evangile : *Adveniente die Dominico Rex Ecclesiam ad Missarum solemniam petiit, Palladio Episcopo incipiente Prophetiam.* Il y avoit une

De gloria  
Martyr. lib.  
2. cap. 43.

Croix sur l'Autel : *Pendebat super ipsum altare crux holocrysa, eleganti opere facta, quam & auro purissimo esse putarent.* L'offrande se faisoit après l'E-

Lib. de vi-  
tis Patr. c.  
17.

vangile : *Leetis igitur lectionibus quas Canon sanxis antiquus, oblatis muneribus super altare Dei, ait Sacerdos, non hic Missarum solemniam consummabuntur,*

*nisi communionem privati prius abscefferint.* On faisoit sortir les excommuniés avant l'offrande : Quand il étoit temps de la faire, un Diacre apportoit un coffre fait en forme de tour dans lequel étoient toutes les choses qui devoient servir au Sacrifice, comme

Lib. de glo-  
ria Martyr  
c. 86.

les calices, les patenes, & autres semblables : *Tempus ad Sacrificium offerendum advenit, acceptaque turre Diaconus in qua ministerium Dominici corporis habebatur, ferre cepit ad ostium, ut eam altari superponeret.* La Preface s'appelloit *Contestatio*, à la

Lib. 2. de fin de laquelle on disoit *Sanctus. At ubi expedita*

*contestatione, omnis populus Sanctus in laudem Do-* mirac. 8.  
*mini proclamavit.* Avant la consecration c'étoit un Mart. c. 14.  
 usage qui s'observoit par tout de benir les Sym- Lib. de vi-  
 boles en faisant des signes de Croix dessus, *Ven-* tis Patr. c.  
*tumque est, ut Venantius Abbat sanctum munus* 16.  
*juxta morem Catholicum signo Crucis superposito be-*  
*nediceretur.* Après la consecration on rompoit le  
 Corps du Seigneur pour communier; & c'estoit  
 par les paroles de J. C. qu'on consacroit: *Verum ubi* Lib. 1. de  
*explicitis verbis sacris, confracto Dominici corporis* gloria Mar-  
*Sacramenno, & ipse sumpsit, & aliis distribuit ad* tyr. c. 87.  
*edendum.* On disoit l'Oraison Dominicale à la  
 Messe: *Quadam die Dominica, dum Missarum so-* Lib. 2. de  
*lemnia celebrarentur, fœmina cum reliquo populo sta-* mirac. 8.  
*bat; factum est autem cum Dominica oratio dicere-* Mart. c. 30.  
*tur, hæc aperto ore cœpit sanctam orationem cum re-*  
*liquis decantare.* La Communion se fait après la  
 Messe, & les Laïques venoient à l'autel pour re-  
 cevoir le Corps de Jesus-Christ: *Verum ubi peractis* Lib. 9. Hist.  
*solemnibus ad sacrosanctum altarium communicandi* c. 3.  
*gratia Gunthramnus accessisset.* On trouve ainsi dans  
 cet Auteur les principales parties de la Liturgie  
 Gallicane, l'Antienne ou le Pseaume au commen-  
 cement de la Messe. Lorsque Clovis envoya con-  
 sulter Dieu s'il devoit entreprendre la guerre con- Lib. 2. Hist.  
 tre Alaric, dans le moment que ses Envoyez en- c. 39.  
 troient en l'Eglise de saint Martin, le Chantre en-  
 tonnoit l'Antienne *Præcinxisti me Domine virtute ad*  
*bellum*; ce que l'on prit pour un signe que Dieu  
 declaroit à Clovis de s'engager à cette guerre, &  
 luy en faisoit esperer un heureux succès. Le même  
 Auteur parle du *Gloria in excelsis*, qu'il entonna à Lib. 1. de  
 haute voix: *Gloire soit à Dieu dans le Ciel*, & tout glor. Mar-  
 le Clergé chanta avec luy. L'Epître se disoit sou- tyr. c. 63.  
 vent par un Lecteur, quelquefois par l'Evêque,  
 comme nous l'avons rapporté: le Graduel s'appel-

loit *Psalms Responsorius*. C'étoit un Pseume par lequel on répondoit à ce qui avoit esté lû ; c'étoit le Diacre ordinairement qui chantoit l'Evangile dans un Jubé ou un lieu élevé.

*Lib. 8. c. 3.*  
4.

On trouvera dans le même Auteur plusieurs autres choses qui sont propres à notre sujet: Le Sacrifice appellé *Missa*, Messe au singulier, & distingué par là des autres Offices: *In crastino post-*

*Lib. 1. de*  
*mirac. 8.*  
*Mart. c. 1.*

*quam convalui die Dominico ad Missam veniens, nolensque me fatigare, uni Presbyterorum gloriosa solemnia celebrare precepi.* Dans un autre endroit il parle d'un aveugle qui fut guéri au tombeau de saint Martin pendant la Messe quand il vint pour

*Lib. de glor.*  
*Conf. c. 106.*

communier: *Factum est in una Resurrectionis Dominica die, dum esset ad pedes Domini, & cum reliquo populo Missarum solemnia spectaret, solito apertis oculis clare cernere cepit, ita ut ad sanctum altare communicandi gratia nullo ducente veniret.* Il fait mention des oblations qu'on apportoit à l'autel, des voiles qui couvroient ces oblations, & le Corps & le Sang de Jesus-Christ: *Dum sancta agerentur; oblati super altare sacris muneribus, mysterioque corporis & sanguinis, pallâ ex more cooperto.*

*Lib. 2. de*  
*mirac. 8.*  
*Mart. c. 25.*

On voiloit les saints Mysteres, on mettoit un voile sur le calice & sur le bassin.

On trouve la decoration des Eglises, lorsqu'il parle de celle de Rheims, dans laquelle Clovis fut baptisé, les tapisseries, les paremens, les rideaux,

*Lib. 2. Hist.*  
*c. 31.*

les cierges: *Nuntiantur hæc Antistiti qui gaudio magno repletus iussit lavacrum preparari, velis depictis adumbrantur platea Ecclesia, cortinis albenibus adornantur, micant flagrantés odore cerei.* Les livres des Evangiles étoient enfermez dans des étuis ou capses tres-precieuses; l'Empereur Leon en donna de tres-considerables à l'Eglise de Lyon:

*De glor. Tunc capsam ad sancta Evangelia recludenda, pate-*

*namque & calicem ex auro puro, pretiosissimo lapidibus præcepit fabricari, quod miro perfectum opere per hominem dirigit Ecclesia.* Cet Empereur envoya aussi un calice & une patene d'or pur, & orné de pierreries. Le Roy Childebert revenant d'Espagne appporta plusieurs richesses semblables : *Viginti Evangeliorum capsas detulit, & omnia ex auro puro, ac gemmis pretiosis ornata.* Il y avoit des livres ou Missels dans lesquels étoient écrites les Messes ; & un jour Sidoine Apollinaire estant venu à l'aurel sans y trouver de Missel, l'a dit sans livre : *Ablato sibi nequiter libello per quem sacrosancta solemnia agere consueverat, ita paratus à tempore cunctum festivitatis opus explevit ; ut ab omnibus miraretur.* C'estoit aussi l'usage des François de lire les Actes des Martyrs dont on faisoit la Fête : *Dies erat passionis Polycarpi Martyris magni, & in Ricomensis gloriose Martirico civitatis Arverna ejus solemnia celebrabantur.* Lecta igitur passione cum reliquis lectionibus, quas Canon sacerdotalis invexit, tempus ad sacrificium offerendum advenit. Hilduin Abbé de saint Denis, rapporte que dans les anciens Missels Gaulois qui étoient dans son Abbaye, cela s'y trouvoit : *In illis voluminibus habentur due Missæ, quæ inter celebrandum, tormenta Martyris sociorumque ejus succincte commemorant, sicut & reliquæ Missæ ibidem scriptæ aliorum Apostolorum & Martyrum, quorum passiones habentur, notissime decantant.*

### Saint Césaire d'Arles.

Saint Césaire avoit esté Moine & Abbé de Lerins avant que d'estre Evêque d'Arles ; ce fut l'an 501. qu'il fut fait Evêque de ce Siege. Nous avons toutes les parties de l'ancienne Liturgie dans un de ses Sermons, dans lequel il se plaignoit de

ceux qui sortoient de l'Eglise après l'Evangile. Je vous prie, leur disoit-il, de rester aux saints Offices; parce que ce n'est pas seulement quand on fait les lectures que l'on dit la Messe, mais quand on offre à Dieu les oblations, quand on consacre le Corps & le Sang du Seigneur: vous pouvez lire dans vos maisons les Prophetes & les Evangelistes; mais la consecration du Corps de Jesus-Christ ne se fait que dans la maison de Dieu; *Rogo vos fratres, ut quoties aut die Dominico, aut aliis majoribus festivitatibus Missa fiunt, nullus de Ecclesia discedat, donec divina mysteria compleantur.... Si diligenter attenditis, cognoscetis, quia non tunc fiunt Missa quando divina lectiones in Ecclesia recitantur; sed quando munera offeruntur, & corpus & sanguis Domini consecratur. Nam lectiones sive Propheticas, sive Apostolicas, sive Evangelicas, etiam in domibus vestris, aut ipsi legere, aut alios legentes audire potestis; consecrationem vero corporis & sanguinis Christi, non alibi, nisi in domo Dei audire vel videre poteritis. Ideo qui vult Missas ad integrum celebrare, usquequo oratio Dominica dicatur, & benedictio populo detur, humiliato corpore & compuncta corde se debet in Ecclesia continere.* On voit par là l'usage d'entendre la Messe les Dimanches & les Fêtes, qu'il falloit l'entendre toute entiere; que d'abord on faisoit les lectures, qui consistoient en une Prophetie, & une Epître des Apôtres; puis suivoit l'Evangile; qu'ensuite on recevoit les oblations, puis on consacroit le Corps & le Sang de Jesus-Christ: on recitoit l'Oraison Dominicale, & on benissoit le peuple, puis suivoit la Communion.

Ce Saint nous apprend ailleurs deux autres choses qui s'observoient dans la Liturgie; la première qu'avant les Collectes le Diacre avertissoit le peu-

ple de se mettre à genoux ; ce qui se faisoit à plusieurs fois : & cet Evêque se plaint de ce que son peuple demouroit debout pendant que le Prêtre prioit, au lieu d'estre à genoux ; comme aussi avant la benediction du Prêtre. Le Diacre avertissoit aussi les peuples de s'incliner & de s'humilier pour la recevoir : *Rogo & admoneo ut quoties juxta altarium à Clericis oratur, aut oratio Diacono clamante indicitur, non solum corda, sed & corpora fideliter inclinetis. Nam dum frequenter sicut oportet Diacono clamante flectamus genua, maximam partem populi veluti columnas erectos stare conspicio. Quod Christianis, dum in Ecclesia oratur, omnino nec licet, nec expedit. Et illud similiter quoties Diaconus clamaverit ut vos ad benedictionem inclinare debeatis, & corpora & capita fideliter inclinetis ; quia benedictio nobis licet per hominem, non tamen ab homine datur. Benedictio enim qua nobis datur, ros & pluvia cœlestis esse cognoscitur.*

Homil. 30.

*Saint Eloy Evêque de Noyon.*

**S**Aint Eloy fut ordonné Evêque l'an 646. il parle des cierges à la Messe, & de la Procession qu'on faisoit avec des cierges le jour de la Chandeleur : il décrit la ceremonie de laver les autels le Jeudy saint, & recommande la coutume & le precepte de l'Eglise de recevoir l'Euchariste à jeun. Il rapporte les paroles de la consécration, d'où il conclud, Croyez fermement que comme la chair que Jesus-Christ a pris dans le sein de la Vierge, est son vray corps qui a esté offert pour nôtre salut, de même le pain qu'il a donné à ses Disciples, & que les Prêtres consacrent tous les jours dans l'Eglise, est le vray Corps de Jesus-Christ. Ce ne

Serm. 2.

Serm. 3.

Serm. 15.

sont point deux corps, c'est un même corps que l'on rompt & que l'on immole; celuy-cy c'est Jesus-Christ que l'on rompt & qu'on immole, quoiqu'il demeure sain & entier.

*Saint Coloman.*

**S**aint Coloman Moine du Monastere de Benchor en Irlande, passa en France l'an 590. y fonda le Monastere de Luxeuil, & mourut en 615. Dans son Penitentiel il rapporte les penitences que l'on donnoit à ceux qui laissoient tomber l'Eucharistie ou le calice, ou qui commettoient quelque autre irreverence dans le Sacrifice, par negligence ou par hazard. Il marque que chez les Grecs on communioit tous les Dimanches, & que ceux qui ne communioient pas trois Dimanches consecutifs, étoient excommuniez; mais que chez les Latins on laissoit à un chacun la liberté de communier ou de ne pas communier; qu'on offroit le Sacrifice pour les morts, & que l'on jeûnoit pour eux; que les femmes pouvoient recevoir la Communion avec un voile noir; qu'un Prêtre pouvoit dire deux Messes en un même jour sur un même autel.

*Les anciens Conciles de France sur la Liturgie.*

**O**utre les Auteurs François que nous avons rapportez au sujet de la Liturgie Gallicane, on peut encore trouver dans les Conciles de ce Royaume plusieurs Canons qui ont rapport au Sacrifice.

*Can. 17.*

Le premier Concile d'Orange en 441. ordonne qu'on offrira le pain & le vin ensemble, & que

dans le Sacrifice on mêlera le pain consacré avec le vin : *Cum capsâ & calix offerendus est, & admixtione Eucharistia consecrandus*. Quelques-uns prétendent que le Concile veut dire, que quand on voudra consacrer un calice ou un ciboire, il faudra célébrer l'Eucharistie dedans. Au Canon 18. qu'on lira désormais l'Evangile aux Cathécumenes, & qu'on ne les fera sortir qu'après la Predication.

Le Concile de Vaison en 442. Canon 2. qu'on recevra les oblations des penitens qui meurent subitement sans avoir pû être reconciliez ; c'est-à-dire qu'on fera memoire d'eux à l'autel. Au Canon 5. qu'on dira *Kyrie eleison* à la Messe, ainsi qu'il se pratique dans les Eglises d'Orient, & dans celles d'Italie : *Ut Kyrie eleison in omnibus Ecclesiis, sicuti fit per totas Orientis atque Italia Provincias, & ad Matutinum, & ad Missas, & ad Vesperam dicatur*. Au Canon 6 le *Sanctus*, tant aux Messes des morts qu'aux Messes solennelles : *In omnibus Missis, sive in Quadragesimalibus, sive pro defunctorum commemorationibus, semper Sanctus, Sanctus, Sanctus, eo ordine quoad Missas publicas, dici debeant*. Ce même Canon ordonne de nommer le Pape dans le Sacrifice : *Et hoc nobis justum visum est, ut nomen Domini Papæ, quicumque Sedi Apostolica præfuerit, in nostris Ecclesiis recitetur*.

Le Concile d'Agde en 506. Canon 4. ordonne que les Autels seront consacrez non seulement par l'onction du Chrême, mais encore par la benediction sacerdotale. Au Canon 20. il permet aux grands Seigneurs d'avoir des Chapelles dans leurs maisons de campagnes éloignées de la Paroisse. Au Canon 44. on benissoit à la Messe ; & le 47. défend de sortir de la Messe avant la benediction.

Le premier Concile d'Orleans en 501. Canon 14.

regle que la moitié des offrandes que les Fidèles font à l'autel, appartient à l'Evêque, l'autre moitié sera distribuée entre les Clercs : le 20. défend aux Moines l'usage du manipule : le 26. qu'on ne sortira point de la Messe, qu'on n'ait reçu la benediction de l'Evêque.

Le premier Concile de Lyon en 517. Canon 6. accorde à Etienne & à Palladie qui étoient excommuniés, d'assister aux prières de l'Eglise jusqu'à l'Oraison qui se lit après l'Evangile.

Le second Concile de Vaison en 529. Canon 1. que le Prêtre pourra prêcher dans sa Paroisse ; & s'il est malade, les Diacres se contenteront de reciter les Homelies des Peres.

Le Concile de Clermont en Auvergne de l'an 535. Canon 3. défend de couvrir les corps des morts des pails ou d'autres linges qui servent à l'autel ; c'étoient les nappes, les corporaux, Le Canon 7. défend de couvrir le corps du Prêtre du voile qui couvre le Corps de Jesus-Christ ; c'étoit le corporal. Il défend aussi de prêter les ornemens de l'Eglise pour des nôces.

Le troisième Concile d'Orleans en 538. Canon 14. ordonne qu'on commencera la Messe à neuf heures, afin que l'Evêque puisse assister à l'Office des Vêpres. Le Canon 29. défend de sortir de la Messe avant que l'Oraison Dominicale soit achevée, & que l'Evêque ait donné sa benediction.

Le quatrième Concile d'Orleans Canon 4. défend d'offrir dans le Calice autre chose que du vin mêlé d'eau.

Le deuxième Concile de Tours en 567. Canon 3. *Ut Corpus Domini in altari non in imaginario loco, sed sub crucis titulo ponatur.* Que l'Eucharistie ne sera pas disposée à la fantaisie du celebrant, mais qu'on la mettra au milieu de l'autel sous la Croix.

Le Synode d'Auxerre de l'an 578. Canon 8. défend d'offrir autre chose dans le calice que le vin mêlé d'eau : le dixième ne veut pas qu'on dise deux Messes en un jour sur le même autel : le douzième défend de donner la paix aux morts : le dix-neuvième défend aux Prêtres & aux Diacres de dire, ou de servir, ou d'assister à la Messe après avoir mangé : le 36. & trente-septième ne veut pas que les femmes reçoivent l'Eucharistie sur la main nuë, ou qu'elles touchent la palle qui couvre le Corps de Nôtre-Seigneur.

Le premier Concile de Macon en 581. Canon 6. veut que les Archevêques prennent le Pallium pour dire la Messe : le second Concile de Macon en 585. Canon 4. ordonne aux Fidèles, tant hommes que femmes, de venir à l'offrande tous les Dimanches, d'apporter du pain & du vin à l'autel.

Il y a aussi plusieurs pratiques du Sacrifice dans les Capitulaires de Charlemagne, Je marqueray seulement les principales. Dans ceux de l'an 769. il y est ordonné de ne point célébrer la Messe que dans des Eglises dédiées au Seigneur, & sur des autels de pierre consacrés par l'Evêque. Dans ceux de l'an 794. Can. 48. qu'après la Messe on se donnera mutuellement la paix, Can. 49. que l'on ne recitera point les noms avant l'oblation. Dans ceux de l'an 801. Canon 1. que l'on priera pour le Roy & pour la famille Royale & pour l'Evêque : que les Curez prêcheront tous les Dimanches & Fêtes, qu'ils instruiront le peuple du Symbole & de l'Oraison Dominicale.

Nous avons pareillement les Capitulaires de Jonas Evêque d'Orleans en 794. dans lesquels il ordonne d'avoir soin que le pain, l'eau & le vin avec lesquels on célèbre la Messe, soient très-propres ; que les Clercs feront eux-mêmes le pain qui doit

être consacré, ou qu'ils le feront faire en leur présence. Il défend aux femmes d'approcher de l'autel pendant que le Prêtre celebre, & il ordonne que l'on ira recevoir leur oblation à leur place. Il défend aussi aux Prêtres de dire la Messe sans assistans, & veut que ceux qui disent des Messes particulières le Dimanche, ne la disent pas en public, de peur qu'elles ne détournent le peuple d'assister à la Messe de Paroisse. Il veut qu'on avertisse les Fidèles de ne point manger qu'ils n'aient assisté à la Messe solemnelle & à la predication.

*L'ordre de la Liturgie Gallicane.*

**D**eux personnes se sont appliquez de nos jours à nous donner l'ancienne maniere dont on disoit autrefois la Messe en France, l'ayant tiré d'anciens manuscrits. Thomafius a le premier donné le Missel Gothique & le Gallican; le Pere Mabilion y a joint l'ancien Lectionnaire de France. Il paroît par ces Livres que l'ordre de la Liturgie étoit tel.

Quand le Prêtre étoit arrivé à l'Autel, la premiere chose qu'il faisoit, étoit d'annoncer la Fête par une espece d'Introïte, qui a assez de rapport avec le *Gaudeamus*, dont on se sert quelquefois dans le Missel Romain, c'est-à-dire qu'on exhorte les Fidèles à prendre part à la solemnité qu'on celebre. Il y a des Collectes propres à chaque Messe, deux Epîtres, dont la premiere est tirée de l'ancien Testament, la seconde du nouveau. La premiere étoit lûc ordinairement par un Lecteur, celle du nouveau par un Soudiacre: on lisoit aussi au commencement de la Messe les Actes du Saint dont on faisoit la Fête, le Diacre chantoit l'Evangile, puis suivoit l'offrande, la Secrette, la Pre-

face qui étoit toujours propre à chaque Messe, & qui changeoit tous les jours, le Canon, la fraction de l'Hostie, l'Oraison Dominicale, la Communion & les dernières Oraisons.

Le Canon est beaucoup plus court que le Gregorien, il change à chaque Messe.

Dans le Missel Gothique l'Introïte est appelé *Prefatio*, c'est-à-dire préparation à l'Office, comme nôtre Preface est une introduction au Canon, puis on lisoit la Prophetie; & la priere qui la suit, est appelée *Collectio post prophetiam*: la Collecte qui se dit après l'offrande, est appelée *Collectio post nomina*, parce qu'on nommoit à l'autel ceux qui étoient venus à l'offrande, comme aussi les Fidèles se donnoient le baiser de paix, & l'on disoit ensuite une Oraison que l'on appelle *Collectio ad pacem*. La Preface est précédée de ces exhortations, *Sursum corda, gratias, &c.* & elle commence toujours par *Vere dignum & justum est nos tibi gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, aeternae Deus*, puis suit ce qui convient au jour. A la fin on dit *Sanctus* trois fois. Le Canon est appelé *Collectio post Sanctus*, & est fort court & propre chaque jour: l'Oraison qui suit le Canon est intitulée; *Collectio post Secreta*. Avant l'Oraison Dominicale, il y a une petite Preface qui marque que c'est pour obéir au précepte de Jésus-Christ, qu'on ose dire cette priere, après laquelle il y a *Libera nos ab omni malo*; & cette priere, comme toutes les autres, change presque à chaque Messe. Ensuite on benit le peuple par plusieurs prieres qui sont aussi propres à chaque fois qu'on dit la Messe, puis la Communion & une priere qui est nommée *Collectio post communionem*. La Preface est appelée *Contestatio Missae*, & le Canon *Mysterium*.

Dans le Missel de France, appelé *Missale Francorum*, la Preface est mot pour mot la même que dans nôtre Missel Romain, le Canon pareillement, il commence par *Te igitur*, &c. il y a seulement dans le *Memento* pour les vivans, *Nota devotio qui tibi offerunt hoc sacrificium*, comme si on avoit omis ces mots, *pro quibus tibi offerimus vel qui*. On y fait memoire des Saints de France, de saint Hilaire, de saint Martin.

*De la prééminence de la Liturgie Gallicane  
au dessus des autres Liturgies Latines.*

ON peut dire que si la France a reçu la lumière de la Foy de l'Eglise de Rome comme du centre de la Religion, & de plusieurs grands hommes d'Orient que les Papes envoyerent dans les Gaules, elle a depuis fait part à ses voisins de sa croyance, de sa doctrine, & de ses prieres. Elle avoit entre-autre une Liturgie propre & différente de celle de Rome, comme le marque saint Augustin Apôtre d'Angleterre dans sa Lettre au Pape saint Gregoire : *Cur altera consuetudo Missarum est in Romana Ecclesia, atque alia in Galliarum Ecclesiis tenetur?* Et ce saint Pape luy marque de prendre de la Liturgie Gallicane aussi bien que de celle de Rome ce qu'il jugera à propos : *Novit fraternitas tua Romana Ecclesia consuetudinem, in qua se meminit enutritam; sed mihi placet ut sive in Romana, sive in Galliarum, sive in qualibet Ecclesia aliquid invenisti, quod plus omnipotenti Deo possit placere, sollicite eligas.* Ainsi ce Pape ne blâme point nôtre Liturgie, il ordonne d'en prendre ce qui luy paroîtra convenable. Il est seur que les Anglois pouvoient avoir encore conservé quelque souvenir de la maniere que le Sacrifice & les Offices

divins se celebroident en France ; que saint Loup de Troye & saint Germain d'Auxerre, ayant esté les instruire au temps que l'heresie de Pelage s'y étoit si fort répandue, ces saints Evêques y introduisirent les Rits & les prieres qui s'observoient en France. Ce fut pour cela que saint Augustin consulta S. Gregoire, si on ne devoit souffrir que l'usage Romain en Angleterre, ou si on pouvoit laisser la liberté aux Anglois de dire la Messe à la maniere qu'elle se celebroid en France ; & même comme autrefois le Prefect du Pretoire des Gaules gouvernoit les Espagnes, les Gaules & la Grande Bretagne ; cela donna occasion à nôtre Religion de s'étendre dans tous ces Payis, avec nos ceremonies & nôtre Liturgie, sur tout depuis Constantin, que les Empereurs fussent devenus Chrétiens.

Il s'est trouvé des Auteurs même Espagnols qui reconnoissent que la France leur a envoyé les premiers Predicateurs. Loaisa ( *in notis ad Decretum Gundemari in Cencil. Hispan.* ) soutient que saint Denis premier Evêque de Paris, envoya saint Eugene en Espagne, qui prêcha le premier la Foy à Toledé, & que c'est pour cela que l'Evêque de Toledé jouit de la Primatie, preferablement à l'Evêque de Brague ; parce que cette derniere Eglise n'a reçu la Foy que long-temps après celle de Toledé. Et un Auteur Anonyme qui a fait des Notes sur la Messe d'Iliricus, dit *Missum Hispanicam à Gallia manasse* ; car le Mozarabe est postérieur à l'ancienne Liturgie Gallicane, & n'a esté introduit que parce que cette Nation a voulu avoir sa Messe, & ses prieres propres & particulières.

A l'égard de l'Angleterre, Jacques Usserius Archevêque d'Armach en Irlande, cite un manuscrit de plus de neuf cens ans, dont le titre est *De Ecclesiasticorum Officiorum Origine*, par lequel il pa-

*Lib. Anc.  
Britan.*

roît que saint Germain Evêque d'Auxerre, & saint Loup Evêque de Troyes, porterent en la Grande Bretagne l'ordre & l'usage de la Messe Gallicane, qu'il appelle *Originem cursus Gallici, Gallicanam Liturgiam.*

*En quel temps on a cessé en France de dire l'ancienne Liturgie Gallicane.*

*Lib. 1. de  
Imag. c. 6.*

C E fut sous la seconde Race des Rois de France qu'on cessa en ce Royaume de dire l'ancienne Liturgie, & qu'on prit l'ordre de Rome. Ce fut par l'ordre de Pepin, comme le dit Charlemagne son fils dans ses Livres Carolins, que pour marquer l'union qu'il y avoit entre l'Eglise de France & celle de Rome; & que comme on y vivoit dans la même croyance, on jugea à propos d'y celebrer les divins Offices de la même maniere; quoique ceux qui se disoient pour lors en France, n'eussent rien de contraire à la Foy de l'Eglise; ce fut pour cela que le Pape Etienne étant venu en France, & ayant conféré de cela avec le Roy Pepin, ce Prince ordonna que dans ses Etats on observeroit les mêmes usages de Rome, & la même maniere de dire l'Office ou de celebrer les saints Mysteres qui se pratiquoit dans cette ville: *Qua dum à primis fides temporibus cum Romana perstaret in Religionis sacra unione, ab eâ paulo distaret; quod tamen contra fidem non esset, in Officiorum celebratione, veneranda memoria genitoris nostri Illustrissimi Pipini Regis cura & industria, sive adventu in Gallias Reverendissimi & Sanctissimi viri Stephani Romanae urbis Antistitis, est etiam eî in psallendi ordine copulata, ut non esset dispar ordo psallendi, quibus erat compar ardor credendi, & quae unita erant unius sanctae legis sacra lectione, essent etiam unita unius modulationis*

tionis veneranda Traditione, nec se jungeret officiorum varia celebratio quas conjunxerat unica fidei pia devotio.

Valfride Strabon, qui vivoit au temps de Charles le Chauve, fait aussi cette remarque, que la France avoit eu de grands hommes fort versez dans les Offices divins; & que même ceux qui avoient composé la Liturgie Romaine, avoient pris plusieurs choses qui étoient dans le Missel de France; mais qu'ensuite on avoit jugé plus à propos de se conformer en tout aux usages de Rome, regardant cela comme un Privilege du saint Siege: *Cap. 22.*

*Et quia Gallicana Ecclesia viris non minus peritissimis instructa, sacrorum Officiorum instrumenta habebat non minima, ex eis aliqua Romanorum Officiis immixta dicuntur, quæ plerique & verbis & sonore à cæteris discernere posse fateantur. Sed privilegio Romana Sedis observato, & congruentia rationabili dispositionum apud eam factarum persuadente, factum est, ut consuetudo & magisterium ejusdem Sedis prevaleret; quia non est alia traditio æquè sequenda vel in fidei regula, vel in observationum doctrina.*

Bernon d'Auge qui vivoit à l'onzième siecle, parlant du quatrième Concile de Toledé de l'an 633. qui ordonne pour les Gaules & pour l'Espagne de se servir des Hymnes composées par saint Ambroise, fait cette remarque; sçavoir qu'au temps de ce Concile on ne suivoit pas l'ordre Romain en France & en Espagne: & il ajoute qu'il y avoit encore de vieux Missels François dans son Abbaye, dans lesquels l'Office étoit autrement disposé, qu'il ne se disoit de son temps: *De rebus ad Miss. pertinent. c. 2.*

*Ad hac potest quis dicere tunc temporis Gallos & Hispanos in Missarum suarum celebritate nondum habuisse usum Romana Ecclesie.... In nostri autem Monasterii Archivo habetur Missalis longe aliter ordinatus, quam Romana Ecclesia se habeat usus.*

*Ep. ad Roman. Eccl.*

Charles le Chauve témoigne aussi que ce fut au temps de Pepin que l'Ordre Romain fut introduit en France; c'est dans son Epître au Clergé de Ravenne : *Usque ad tempora abavi nostri Pipini, Gallicana Ecclesia aliter quam Romana divina celebrabant Officia.* Ce fut Remy Archevêque de Roüen, & Fulrade Archichapelain de Pepin, qui apporterent de Rome le Sacramentaire de saint Gregoire. Ils avoient accompagné le Pape Etienne II. dans son retour de France en Italie. Pepin soutint toujours qu'il n'estoit pas raisonnable, que puisque les François avoient une même croyance, & suivoient une même Loy que les Romains, qu'ils fussent contraires en ceremonies. On supprima jusqu'à la maniere de chanter qui s'observoit en France, & on obligea même les Moines de chan-

*Lib. 1. Capit. c. 80.*

*tum Romanum pleniter & ordinabiliter per nocturnale & gradale Officium peragant, secundum quod beata memoria genitor noster Pipinus Rex decrevit ut fieret, quando Gallicanum cantum abstulit ob unanimitatem Apostolica sedis, & sancta Dei Ecclesia pacificam concordiam.*

*Combien il y avoit de sortes d'anciennes  
Liturgies en France.*

ON peut remarquer trois sortes de Liturgies, qui ont esté autrefois en usage en France; sçavoir la Gothique, la Gallicane & la Françoisë; & Thomasius nous a donné trois Missels sous ces trois noms : *Missale Gothicum, Missale Gallicanum, Missale Francorum.* Le Missel Gothique se disoit dans les païs de la France, qui étoient soumis aux Rois Goths. On peut dire que c'est proprement cette Messe Gothique qui est l'ancienne

Liturgie qui se disoit en ce Royaume; qu'elle fut appelée Gothique, parce qu'ayant passé de France en Espagne, les Rois Goths ordonnerent qu'elle fût dite dans les païs de leur domination. C'est ce qui me fait croire que le Mozarabique n'a fait qu'ajouter ou changer quelques Collectes à la Liturgie Gallicane; mais que les Rits & les pratiques étoient presque les mêmes, & cela n'est pas dit sans fondement. Nous trouvons que le quatrième Concile de Toledé ordonna qu'on celebreroit la Messe de la même maniere dans l'Espagne, qu'elle se disoit dans les Gaules: *Ut pari modo Gallia, Hispaniaque celebret.* Quelques-uns lisent *Gallia* Can. 13.  
*ria*, le Royaume de Galice, mais c'est sans fondement; Galice suivoit Toledé ou Brague, & ne faisoit point d'Eglise ni d'Etat particulier. Quelques autres prétendent que par les Gaules, il faut entendre seulement le païs qui étoit soumis aux Rois Goths qui regnoient en Espagne; sçavoir la Gaule Narbonnoise: mais le Canon dit simplement la Gaule; ainsi il comprend toute l'étendue du païs qui étoit appelé la Gaule: & les Espagnols se conformerent en cela aux usages de France, & prirent nôtre Liturgie.

Et nous voyons que Charles le Chauve dans sa Lettre au Clergé de Ravenne, declare qu'on disoit autrefois la Messe dans les Gaules de la même maniere qu'elle se disoit à Toledé. C'étoit donc la même Liturgie qu'on disoit dans ces Royaumes, où elles étoient fort semblables: *Usque ad tempora Abavi nostri, Gallicana Ecclesia aliter quam Romana vel Mediolanensis Ecclesia divina celebrabant Officia; sicut vidimus & audivimus ab eis qui ex partibus Toletana Ecclesia ad nos venientes, secundum morem ipsius Ecclesia coram nobis sacra Officia celebrarunt.*

Il paroît par les paroles de ce Prince, que gene

ralement toutes les Eglises de France, *Gallicana Ecclesia*, disoient la Messe de la même maniere qu'elle se celebroit à Toledo au temps de ce Roy; c'est-à-dire, selon le Gothique ou Mozarabique. Et même dans tous les Missels manuscrits qui se trouvent du Mozarabique ou Gallican, on y remarque à la verité que les Collectes sont differentes, mais les Rits sont les mêmes. *Collecta*, Collectes : *Lib. I. c. 12.* *Oratio post nomina, oratio ad pacem, inlatio sive prefatio.* On peut voir le Cardinal Bona, qui rapporte ces differences & ces convenances dans une Messe de saint Martin.

Il y avoit donc plusieurs Liturgies Françoises ; la Gothique appellée *Missale Gothicum*, ou *Gothogallicum*, parce qu'il avoit passé de France dans les pais soumis aux Rois Goths ; ou selon quelques autres, parce qu'il n'étoit que pour cette extrémité de la France qui obeïssoit à ces Rois Goths.

Le Missel des François, *Missale Francorum*, qui semble n'avoir été que le Romain, auquel on avoit ajouté de prier pour les Rois dans les Collectes & dans le Canon ; le Gallican, *Missale Gallicanum*, est encore aussi conforme au Romain. Le Gothique est celui qui est le plus different.

*Les rapports entre la même Liturgie Gallicane  
& la Messe Mozarabique.*

Pour connoître encore plus amplement les rapports qu'il y avoit entre le Missel Gallican & le Mozarabe, il n'y a qu'à leur appliquer un passage de saint Isidore de Seville que j'ay déjà rapporté, & qui reduit la Liturgie des Espagnols à sept Oraisons : *Lib. I. de Offic. Escl. c. 15.* *Prima oratio ejusdem Missæ commemorationis erga populum est, ut omnes excitentur ad exorandum Deum. Secunda invocationis ad Deum est,*

ut clementer excipiat preces fidelium, oblationemque eorum. Tertia autem effunditur pro offerentibus, sive pro defunctis fidelibus, ut per ipsum sacrificium veniam consequantur. Quarta post hac inferitur pro osculo pacis & caritatis, ut reconciliati omnes consocientur digne per Sacramentum corporis & sanguinis Christi. Quinta deinde inferitur inlatio in sanctificatione oblationis, in qua etiam ad Dei laudem terrestrium creaturarum virtutumque caelestium Angelorum universitas provocatur, & hosanna in excelsis cantatur. Porro sexta proinde succedit confirmatio Sacramenti, ut oblatio qua Deo offertur, sanctificata per Spiritum sanctum, Christi corpori & sanguini confirmetur. Ultima vero Dominica oratio est. Ce passage se trouve aussi dans Etherius, qui écrivit contre Elipand au temps du Concile de Francfort; ainsi la Liturgie se réduisoit à ces sept Oraisons: la première est une exhortation qui prépare au Sacrifice, comme une manière d'Introïte; la seconde invoque Dieu d'agréer nos vœux & nos prières; dans la troisième on prie pour l'Eglise, pour les vivans, pour les morts; la quatrième est pour le baiser de paix; la cinquième est la Preface; la sixième le Canon la consecration; la septième l'Oraison Dominicale. Cela se trouve dans la Liturgie Gallicane, appelée le Missel Gothique.

La première prière est appelée *Prefatio*, qui est une préparation au Sacrifice. En voici une au jour de saint Etienne: *Prefatio. Venerabilem atque sublimem beatissimi protomartyris Stephani Passionem hodie celebrantes, Deum Martyrum fratres carissimi, deprecemur, ut sicut illi contemplatione meritorum suorum coronam dare dignatus est, nobis quoque plenissimam misericordiam ipsius precibus flexus, in omnibus largiatur. Per Dominum nostrum....*

La seconde Oraison est appelée *Collectio. Deus*

qui B. Stephano Martyri tuo & Principatum in Ministerio & principem in martyrio locum contulisti... Per Dominum nostrum...

La troisième est celle qui se disoit quand on recitoit les noms après l'offrande : *Collectio post nomina. Omnipotens... qui primitias Martyrum gloriosi Levite Stephani sanguine dedicasti... Tribue quesumus per interventum ipsius ut viventes salutem, defuncti requiem consequantur aeternam. Presta per Dominum nostrum.* On y prie pour les vivans & pour les morts. Rien n'est plus conforme au passage d'Isidore, que la troisième Oraison étoit pour ceux qui étoient venus à l'offrande, & pour les morts ; *Tertia effunditur pro offerentibus, & pro defunctis.*

La quatrième est dite *Collectio ad pacem* ; on demandoit à Dieu la paix, on se donnoit le baiser de paix avant la célébration des saints Mysteres ; ce qui marque que le Decret d'Innocent I. qui vouloit que ce fût après la consécration, n'avoit pas été observé en France : *Deus... per intercessionem ipsius pacis securitatem cum peccatorum venia consequi mereamur.*

La cinquième est appelée par saint Isidore *Inlatio* ; & dans le Missel Gothique, c'est ordinairement *Contestatio Missæ* ; c'est la Preface. Gregoite de Tours la nomme de même : *Cum nos rite sacrosancta solemnia celebrando contestationem de sancti Damiani Martini virtutibus narraremus.* Cette Preface contenoit le recit des vertus du Saint dont on faisoit memoire.

Lib. 2. de  
mirac. S.  
Marc. c. 14.

La sixième est appelée par saint Isidore *Confirmatio Sacramenti* ; c'est la consécration, & le Missel Gothique la nomme *Collectio post sanctus*, le Canon, ou la priere qu'on disoit après *Sanctus*. Il faut seulement remarquer que selon saint Isidore à la consécration on invoquoit le Saint-Esprit, afin

que l'oblation faite à Dieu fût ratifiée pour le Corps & le Sang de Jesus-Christ; & cette invocation du Saint-Esprit se trouve aussi dans le Missel Gothique, après la consecration à la Messe de saint Germain Evêque d'Auxerre : *Descendat precamur omnipotens Deus, super hac qua tibi offerimus, verbum tuum sanctum; descendat inestimabilis gloria tuae spiritus, ut fiat oblatio nostra hostia spiritualis in odorem suavitatis accepta.*

La septième Oraison est l'Oraison Dominicale.

Une autre pratique encore qui étoit commune à ces deux Messes, c'est qu'en la Preface on lisoit la vie de chaque Saint dont on faisoit la Fête : *Si est festum alicujus Sancti*, dit le Missel Mozarabe, *prius legitur aliquid de vita sancti, deinde fit oratio faciens mentionem etiam de miraculis vel vita sancti.*

Et cela se trouve dans saint Gregoire de Tours, lorsqu'il y parle de la Messe Gallicane : *Cum nos rite sacrosancta solemnia celebrando contestationem de sancti Domini Martini virtutibus narravimus*; c'étoit la coutume, *rite, secundum ritum*, à la Preface qu'il appelle *Contestatio*, de lire quelque chose qui eût rapport à la vie du Saint. Cela paroît aussi parce qu'Hilduin rapporte des anciens Missels de France :

*In illis voluminibus habentur duae Missae, quae inter celebrandum, tormenta Martyris, sociorumque ejus succincte commemorant, sicut & reliquae Missae ibidem scriptae aliorum Apostolorum & Martyrum, quorum passiones habentur notissime decantant.*

Lib. 2.  
de mirac. S.  
Mart. c. 14.

In Arcopa-  
S<sup>st</sup>.

Voilà les principaux rapports qu'il y a entre la même Messe des François & le Mozarabe; mais il y a cette différence entr'eux, que les prieres ne sont pas les mêmes : & comme S. Basile en composa de particulieres, qu'il inséra à la Liturgie de saint Jacques; que saint Chrysostome depuis en composa d'autres; la même chose est arrivée à ces Litur-

gies Latines, les Espagnols prirent nos Rits & nos ceremonies, & nos usages, mais leurs Evêques composerent d'autres prieres.

De plus la Messe Gallicane commence par une introduction à la Fête ou à l'Office qu'on va célébrer, qui est appellée *Prefatio*; ce que n'a point le Mozarabique. Ce qui precede le *Sanctus*, & que nous appellons *Preface*, est nommé *Contestatio Missæ*; le Mozarabe l'appelle *Inlatio*, le temps qu'on élance son esprit & son cœur vers Dieu. Le Canon est bien plus court, la consecration est semblable à la forme du Missel Romain; avant le *Pater* il y a une Preface ou introduction à cette Preface, laquelle est propre à chaque Messe; après l'Oraison Dominicale, suit *Libera nos à malo*, qui est une priere particuliere, ensuite de laquelle se fait la benediction sur le peuple avant la Communion.

*Si la Messe donnée par Illyricus, est l'ancienne Messe qu'on disoit autrefois en France.*

Dans le 16<sup>e</sup> siecle, sçavoir l'an 1557. Illyricus un des Centuriateurs de Magdebourg, fit imprimer à Strasbourg une Messe Latine tirée d'un ancien manuscrit qui étoit dans la Bibliotheque du Comte Palatin; il l'intitula *Missæ Latina, quæ olim ante Romanam, circa 700. Domini annum in usu fuit*. Dans l'Epître qu'il a mis à la tête de cette Messe, & qu'il adresse à Othon Henry Electeur Palatin, il declare qu'il croit que cette Messe se disoit en France & en Allèmgne avant que l'Ordre Romain y eût esté reçu: il la croit estre du temps de saint Gregoire: *Est vero hæc Missa ex veteri codice bona fide descripta, quam in usu fuisse in Occidente opinor circa Gregorii tempora, antequam*

*Romana Missandi ratio ubique recepta est, quod in Gallia & in Germania circa Caroli Magni tempora factum est.*

Le dessein d'Illyricus en faisant imprimer cette Messe, étoit de s'en servir contre les Catholiques : mais les Protestans reconnurent eux-mêmes combien elle étoit avantageuse pour défendre la cause & la croyance de l'Eglise; ce fut pour cela qu'ils la supprimèrent presque aussi-tôt, craignant de nous avoir donné des armes pour nous défendre contre leurs injustes reproches.

Georgius Vicellius Protestant, & qui depuis se fit Catholique, écrivant l'an 1564. sept ans après qu'Illyricus eut donné cette Messe, luy reproche d'avoir mis entre les mains du public de quoi foudroyer les erreurs de Luther & de Calvin : *Flavivius Illyricus edidit Missam Latinam repertam, non triumphans tamen de thesauro tanto adversus Catholicos, cum vel cacutienti homini appareat totum illud quod edidit, contra Lutheri Calvinique sectas edidisse, sed & Catholicis nobis rem longe gratissimam fecisse : quid enim ibi, nisi Missam Latinam, quæ hodie in usu generali est, insciens, imprudensque defendit? Tantum abest ut suo, seæque more oppugnet, locupletior est illa quidem, plusque præcum continet; sed omnino tamen eadem cum usitata, cujus etiam dicta factaque omnia passim sequitur, ut diversam esse confirmare nemo audeat.* Cette Messe fut tout d'un coup supprimée, Cassandre & Pamelius ne la virent point, Baronius & Bellarmin n'en ont point parlé.

*Defensio  
Liturg.  
Eccles.*

Le Pere Menard Benedictin dans ses Notes sur le Sacramentaire de saint Gregoire, reconnoît qu'il y a plusieurs choses dans cette Messe qui sentent assez l'antiquité : *Multa sunt in Missa ab Illyriso edita, quæ redolent antiquitatem.* Cependant il ne

la croit pas si ancienne, parce qu'en cette Messe la lettre N. qui est mise au lieu du nom propre s'y trouve ; ce qui n'a commencé qu'environ l'an mil de Nôtre-Seigneur, au lieu qu'auparavant on mettoit trois LLL. comme il paroît par les Formules de Marculphe.

*Lib. 2.*

Monsieur du Peyrat qui a écrit des antiquitez de la Chapelle du Roy, pretend que c'est l'ancienne Messe des François ; & il a esté suivy par le P. le Cointe de l'Oratoire, au sixième siecle de ses Annales sacrées.

Le Pere Mabillon Benedictin, ne croit pas que cette Messe soit l'ancienne Liturgie de nos Peres, parce qu'il n'y a qu'une Epître à la Messe ; & selon Gregoire de Tours on en disoit deux. Cette Messe parle des Profes ou sequences qui n'ont commencé qu'au neuvième siecle ; ce fut Notketus Balbus Moine de saint Gal, qui a le premier composé de ces Profes. On y lit aussi le Symbole avec la particule *Filioque*, en parlant de la Procession du Saint-Esprit ; ce qui n'a guere été en usage avant Charlemagne.

Je croy de même que cette Messe a été tirée du Missel Romain, auquel on a inseré de longues Oraisons qui marquent avoir été plutôt à la devotion des Prêtres, que d'obligation.

*Tom. 1. lib.  
8. c. 3.*

L'Auteur de la Perpetuité de la Foy, croit que cette Liturgie aussi-bien que celle que le Pere Menard nous a donnée sous le nom de la Messe de Ratolde, sont tres-anciennes, & celles dont on se servoit en France avant qu'on y eût introduit l'Ordre Romain au temps de Pepin ; & quoique celle du P. Menard soit plus courte, il ne veut pas conclure, comme fait ce Benedictin, qu'on ait ajoûté depuis tout ce qui ne se trouve point dans celle qu'il a fait imprimer : Etant possible, dit-il, que

comme en Orient on se servoit de deux sortes de Liturgies; sçavoir de celle de saint Basile qui est la plus longue, & de celle de saint Chrysostome qui est plus courte, il y eut aussi en France deux sortes de Messes, l'une plus longue les jours plus solennels, qui auroit été celle d'Illyricus, & l'autre plus courte pour les jours où l'on vouloit abréger l'Office, qui seroit celle du P. Menard. Le même Auteur de la Perpetuité, pretend répondre au P. Menard de ce qu'il avoit dit, que ce n'étoit pas la coutume de ce temps-là de marquer par une N. les noms propres qu'on laissoit à suppléer; ce que l'on voit néanmoins dans la Messe d'Illyricus. Il dit que ces marques ont été arbitraires, ou que cela a pû venir du copiste, qui ayant transcrit cette Messe en un temps où cette Note étoit en usage, a marqué les noms selon la coutume de son temps.

Le P. le Coïnte a fait imprimer l'une & l'autre de ces Liturgies dans son second tome de l'Histoire Ecclesiastique de France, & refute l'opinion du P. Menard, à peu près par les mêmes raisons que fait l'Auteur de la Perpetuité.

*L'ordre de la Messe Latine donnée par  
Illyricus.*

**L**E Prêtre recite à genoux devant l'autel, huit Pseaumes de la penitence avec les Litanies, le *Pater*, le *Credo*, & plusieurs autres prieres pour se disposer au Sacrifice. Il se leve, lave ses mains, disant *Lavabo*, ôte ses habits ordinaires : *Exiit se quotidianis vestibus*; & avant que de s'habiller, il recite avec les Clercs qui l'accompagnent les Pseaumes *Quam dilecta. Benedixisti terram. Inclina aurem tuam. Fundamenta. Domine Deus salutis. Credidi. Memento Domine*, puis il s'habille commençant

par l'épote ou amict, *Ad epot vel amictum*, l'aube, le cordon, *cingulum*, la ceinture ou precinctoire, *precinctorium*, l'étole, la dalmatique, la chasuble, le manipule ou mouchoir, *cum mappulam acceperit*. Il dit des prieres propres en prenant chacun de ces vêtemens. L'Evêque a l'anneau, le rational, la mitre; il recite quelques prieres, il benit l'encens, baise le livre des Evangiles, & puis sort de la Sacristie, passe par l'Eglise en Procession: *Egreditur de sacrario, intra Ecclesiam cum processione egrediens ad gradus*, recitant toujours des prieres. Etant arrivé à l'autel il fait la confession & donne l'absolution aux Ministres qui l'accompagnent: *Coram altare stans cum processione profertur confessionem dat indulgentiam Ministris*. Ensuite de cette absolution & des prieres qui la suivent, il embrasse les Prêtres & les Diacres; qui montent tous au coin de l'autel & le baissent: *Singuli ascendunt ad cornu altaris, osculantes illud*, puis reviennent prendre l'Evêque pour le conduire à l'autel: *Et redeant Presbyteri ad duendum Episcopum ad altare*; & en montant il dit, *Dominus vobiscum. Aufer à nobis iniquitates...* Etant au haut des degrez de l'autel, il dit le Pseaume *Judica*, avec l'Antienne *Intraibo ad altare...* & après quelques autres prieres, il saluë l'Evangile, *Salutat Evangelium*, disant: *Pax Christi quam nobis per Evangelium suum tradidit, confirmet & conservet corda & corpora nostra in vitam aeternam, Amen*. Il baise l'autel, *Osculatur altare*, en disant une Oraison, puis se confesse secrettement: *Secreto dicat hanc confessionem*. Cette confession est suivie d'un grand nombre de prieres par lesquelles il demande à Dieu pardon de ses pechez, & se declare indigne d'offrir un si grand Sacrifice. Pendant ces Oraisons le chœur chante *Kyrie eleison*, & *Gloria in excelsis*;

après l'Evêque dit la Collecte du jour, on recite une Leçon : *Finita Angelica laude, orationem Missalem dicat Sacerdos; deinde lectio recitetur, & interlectionem & Evangelium, id est tempore gradualis & Alleluia ac sequentia, Episcopus dicat has orationes.* Après l'Epître on chante le Graduel, *Alleluia*, la Prose; & pendant tout ce temps le celebrant recite un fort grand nombre d'Oraisons. Avant l'Evangile il benit l'encens : *Incensum in thuribulum mittitur ante Evangelium, benedicitur; deinde inclinanti se Diacono dat benedictionem Dei.* Le Diacre reçoit la benediction, puis baise le livre des Evangiles; & quand il l'a lû il dit : *Per istos sermones sancti Evangelii tui, indulge mihi Domine omnia peccata mea,* & le peuple répond *Pax tibi.....* chacun saluë le livre des Evangiles, on l'encense, & on recite le Symbole de Constantinople avec la particule *Filioque*; ensuite le Prêtre dit *Dominus vobiscum*, il lave ses mains, on fait l'offrande, on prepare l'autel pour y mettre les oblations, puis s'approchant à l'autel il le baise, disant *Oramus te per merita sanctorum quorum Reliquia hic sunt, &c.* & se tournant vers le peuple il reçoit les oblations des Prêtres, du Clergé, celle du Prince, celle des peuples; & en offrant chacun dit *Tibi Domino creatori offero hostiam pro remissione peccatorum meorum, & cunctorum fidelium tuorum vivorum & defunctorum;* & le celebrant répond, *Suscipe S. Trinitas hanc oblationem quam tibi offert famulus tuus, N. & presta ut in conspectum tuum tibi placens ascendat.* Après que le Clergé & le peuple a fait son offrande, le Diacre prend une hostie qu'il reçoit de la main du Soudiacre, & la presente à l'Evêque, qui ensuite l'offre à Dieu, disant : *Suscipe sancte Pater omnipotens eterne Deus hanc immaculatam hostiam,* & le reste comme nous

difons; puis *Suscipe sancta Trinitas*, avec quelques autres prieres. Il prie aussi pour luy, pour sa famille, les proches, pour le Roy, pour les Fidéles, pour l'Eglise Catholique, pour les vivans, pour les malades, pour les morts, & pour tous en general, tenant toujours cette hostie entre ces mains qu'il offre ainsi à Dieu pour tous ces sujets, puis il la met sur l'autel: le Diacre reçoit du vin de la main du Soudiacre, le verse dans le calice avec de l'eau, disant: *Deus qui humana substantia*, & offre le calice sur l'autel: *Diaconus offerat calicem super altare*, disant au celebrant: *Immola Domino sacrificium laudis, & redde altissimo vota tua*. Le Prêtre ayant reçu le calice qui luy a esté présenté par le Diacre, l'offre à Dieu, disant *Offerimus tibi Domine calicem salutaris*, &c. il le met sur l'autel, benit le pain & le vin en élevant sa main dessus: *Tunc benedicat utrosque elevata manu*; il invoque le Saint-Esprit, *Veni sanctificator*, &c. il benit l'encens, disant *Per intercessionem sancti Michaëlis*, &c. il encense tout au tour de l'autel, disant *Incensum istud à te benedictum.... dirigatur*, puis se tournant vers les assistans il dit: *Orate pro me peccatore, fratres, ut meum ac vestrum sacrificium*, &c. On répond *Suscipiat...* avec plusieurs autres versets tirez des Pseaumes: il fait quelque priere, dit la Secrette, la Preface, le *Sanctus. Te igitur.... Cum famulo tuo Papa nostro N. & pro omnibus orthodoxis atque Apostolica Fidei cultoribus Pontificibus, Abbatibus, gubernantibus & Rectoribus sancte Ecclesia Dei & pro omni populo sancto Dei*. Il y a de semblables additions au *Memento*, à *Hanc igitur oblationem*. Il y a un *Memento* propre pour le Prêtre, la consecration, quelque autres prieres inferez dans le Canon, *Nobis quoque peccatoribus*, l'Oraison Dominicale, la fraction de l'hostie, le

Prêtre en met une particule dans le calice après l'avoir rompu ; mais l'Evêque se tourne vers le peuple, donne la benediction ; & quand il est prêt de communier, il prend la particule qu'il avoit rompu ; & la tenant sur le calice, il la met dedans en disant : *Sacri sanguinis commixtio cum sancto corpore D. N. J. C. profit omnibus sumentibus ad vitam aeternam. Miscetur corpus Dominico sanguini, & dicatur, Fiat commixtio & consecratio corporis & sanguinis D. N. J. C. omnibus accipientibus nobis in vitam aeternam. Non mittat Episcopus in calicem partem oblata, ut Presbyteri solent, sed expectet, donec finita benedictione Episcopus communicare debeat, & tunc accipiens partem, quam antea fregerat, tenensque super calicem, immittat dicens sacri sanguinis, &c.* Après cela le celebrant baise l'autel, disant : *Domine Jesu Christe qui dixisti Apostolis pacem, &c.* & se tournant vers les assistans il donne la paix, & dit : *Habete vinculum pacis & caritatis, ut apti sitis sacrosanctis Mysteriis ;* & chacun en s'embrassant dit : *Pax Christi & Ecclesia abundet in cordibus nostris ;* & avant la Communion il prend le Corps de Jesus-Christ entre ses mains, & dit : *Panem caelestem accipiam..... perceptio corporis tui Domine quam ego indignus sumere praesumo, & communicans Corpus D. N. J. C. sit mihi remedium sempiternum in vitam aeternam.* En prenant le calice : *Quid retribuam Domino, calicem... Laudans invocabo. Communicatio & confirmatio corporis & sanguinis D. N. J. C. profit mihi in remissionem omnium peccatorum meorum, & conservet me ad vitam aeternam.* Après la Communion : *Domine J. C. qui ex voluntate patris, &c. Corpus tuum quod sumpsi ;* puis il donne aux Prêtres & aux Diacres l'Eucharistie dans leurs mains, disant *Pax tecum. R. Et cum Spiritu tuo. Verbum caro factum est & habita-*

*vit in nobis.* Il presente au peuple le pain trempé dans le vin, disant *Hæc sacrosancta commixtio corporis & sanguinis D. N. J. C. proſtit tibi ad vitam æternam.* La Communion estant faite, on recite quelques prieres; le Diacre dit *Ite Miſſa est. Placeat tibi sancta Trinitas, &c.* & la Messe étant finie on revient à l'autel, on le baise, & on retourne à la Sacristie.

Voilà l'ordre de la Messe donné par Illyricus; je ne la crois pas être plus ancienne que le dix ou onzième siècle. C'est le Romain tout pur; ce sont les prieres, les ceremonies qui s'observoient dans tous les lieux qui suivoient l'ordre Romain; & l'intinction pour la Communion, marque bien que cette Messe se disoit en France, où cela s'est fort pratiqué; mais ce n'étoit qu'environ l'onzième siècle. Je n'y vois aucune trace ni vestige qui marque qu'elle soit plus ancienne.

Et je suis volontiers du sentiment du Pere Menard, qui croit que celle de Ratolde de Corbie qu'il nous a donné, & qui est beaucoup plus courte que celle d'Illyricus, est aussi plus ancienne, & que toutes les prieres qui sont dans celles de ce Protestant y ont été ajoutées.

*De quelle maniere on disoit la Messe en Angleterre, ou de la Liturgie Anglicane.*

**T**ertullien dit que l'Angleterre reçut la Foy dès les premiers temps de l'Eglise, & que dans les lieux qui avoient été jusqu'alors inaccessibles aux armes des Romains, la Foy de Jesus-Christ y étoit annoncée & établie comme dans la Grande-Bretagne: *Britannorum inaccessibleia Romanis loca, Christo vero subdita*; & Theodoret dit que la Bretagne a reçu

*Lib. adv. Judæos. c. 7. Græc. sub. lib. 2.*

reçû les Loix de Jesus-Christ crucifié. Bede rapporte que Jules César fut le premier qui y fit passer des troupes, que l'Empereur Claude fit la conquête de quelques-uns de ces peuples, & que pour cela il fut surnommé *Britannicus*, que Vespasien y fit aussi la guerre; mais que les Romains ne pénétrèrent dans ce païs, & ne le subjuguèrent que sous l'Empereur Severus. C'est pour cela que Tertullien pouvoit dire de son temps que la plus grande partie de ce païs étoit encore inaccessible aux Romains, pendant que la Religion de Jesus-Christ y regnoit.

*Hist. Ang.  
lib. 1. c. 2.*

Selon le recit de Bede; dont je ne voudrois pas être garant quant à ce fait, ce fut au temps du Pape Eleuthere que l'Evangile fut prêché en Angleterre, que saint Fugatius & saint Damien en furent les premiers Apôtres. Je ne croy pas aussi fort certain ce qu'avance Polydore Virgile, que Joseph d'Arimathie y avoit le premier converty ces peuples.

Ce qui est constant, c'est que la Religion y fleurissoit au cinquième siecle, qu'il y avoit en Irlande ce fameux Monastere de Benchor, dans lequel il y avoit une prodigieuse quantité de Religieux; que Pelage y demouroit; que saint Loup de Troye, & saint Germain d'Auxerre furent envoyez en Angleterre pour reparer le dommage que l'heresie de Pelage y avoit fait; que même les Chrétiens de cette Isle celebroident la Pâque le quatorzième de la Lune de Mars, conformément aux Eglises d'Asie.

Mais les Saxons qui étoient idolâtres, s'étant depuis rendus maîtres du païs, & en ayant chassé les Anglois, il fallut y envoyer de nouveaux Apôtres, pour y rétablir la Religion Chrétienne: c'est ce que fit le Pape saint Gregoire qui choisit un

nommé Augustin, qui fut l'Apôtre d'Angleterre.

Il est à croire que les premiers qui leur prêchèrent l'Évangile, leurs prescrivirent aussi la manière de célébrer les saints Mystères. Nous ne savons point quelle elle étoit avant saint Grégoire ; mais ce Pape ayant donné à saint Augustin la Liturgie de Rome, ce Saint trouva que les peuples étoient plus disposés à recevoir celle de France, & il consulta là-dessus saint Grégoire, qui lui répondit de prendre ce qu'il trouveroit de meilleur dans la Messe qu'on disoit à Rome ou dans celle qui se célébroit en France pour en faire la Liturgie, & le corps des Offices de l'Église Anglicane : *Sed mihi placet ut sive in sancta Romana, sive in Galliarum, sive in qualibet Ecclesia aliquid invenisti quod plus omnipotenti Deo possit placere, sollicite eligas, & in Anglorum Ecclesia qua adhuc in fide nova est, institutione præcipua, qua de multis Ecclesiis colligere potuisti, infundas : non enim pro locis res, sed pro bonis rebus loca nobis amanda sunt.* Selon cette réponse de saint Grégoire, il paroît que saint Augustin fit tout ce qu'il pût pour introduire en Angleterre la seule Liturgie Romaine ; mais que ces peuples aimant mieux se conformer à ce qui se pratiquoit en France, dont ils étoient voisins, & aussi peut-être parce que la Liturgie Gallicane approchoit davantage de celle qui s'étoit célébrée dans leurs païs avant l'irruption des Saxons ; ce fut pour cela qu'il fut obligé d'introduire les deux Rits, & le Gallican & le Romain, jusqu'à ce qu'enfin le Romain prévalut ainsi que dans les autres païs ; ce fut pour cela que le Concile de Cloveshoû ou Clif en 747. ordonna que l'on suivroit dans toutes les Églises du païs, la manière de dire la Messe qui leur avoit été envoyée de Rome.

Can. 13.

Can. 20.

Dans les Dialogues d'Egbert Archevêque d'Yorc

en 747. il est dit que le Pape leur avoit envoyé un Antiphonaire & un Missel, qui est celuy que saint Gregoire avoit composé, & qu'il avoit donné à Augustin pour le faire observer dans leur país. Bede rapporte que ce fut le Pape Agathon qui leur envoya des Chantres de Rome, afin qu'on y gardât l'Antiphonaire & la maniere de chanter qui s'observoit à Rome.

Lib. 4. hist.  
c. 18.

Saint Bernard dans la vie de saint Malachie, rapporte que ce saint Evêque changea les mœurs barbares des peuples d'Hibernie, qu'il y introduisit les coutumes de Rome, & qu'il leur apprit à prier & à celebrer les saints Mysteres de la même maniere qu'on le pratiquoit à Rome : *Apostolicus sanctiones de Decreta sanctorum Patrum, precipueque consuetudines S. Romana Ecclesia in cunctis Ecclesiis stauabat : hinc est quod hodie in illis ad horas canonicas cantatur & psallitur iuxta morem uniuersa terra.* Mais pour avoir quelque connoissance plus particuliere de la Liturgie Anglicane, nous chercherons dans Bede & dans les Conciles de ce Royaume ce qu'il y a de propre à nôtre sujet.

Cap. 3. &  
8.

### Bede.

**N**ous ne sçaurions guere monter plus haut que Bede pour découvrir quelque chose de certain des Eglises de l'Angleterre ; c'est le plus ancien Auteur Ecclesiastique qui nous reste de ce país. Il rapporte que saint Gregoire écrivit à l'Evêque d'Arles d'envoyer à Augustin qui étoit en Angleterre, tout ce qui étoit nécessaire pour le Culte divin, & pour la celebration des saints Mysteres ; sçavoir des vases sacrez, des paremens pour orner & couvrir les autels, des ornemens d'Eglises, des habits pour le Sacrifice, des Reliques des Saints,

*Hist. Ang. lib. 1. c. 29.* des Missels : *Univerſa qua ad cultum erant & miſterium Eccleſia neceſſaria, videlicet Vaſa ſacra, veſtimenta altarium, ornamenta Eccleſiarum & ſacerdotalia vel clericalia indumenta, ſanctorum Apoſtolorum aut Martyrum reliquias, necnon & codices plurimos.* Le même Pape écrivit à l'Abbé Melito qu'il n'étoit pas neceſſaire d'abattre les Eglifeſ des Infidelles, mais qu'il ſuffiſoit d'en ôter les idoles, & de benir ces lieux avec de l'eau benite, d'élever des autels, & d'y mettre des Rélignes : *Quod fana idolorum deſtrui in gente Anglorum minime debeant; ſed ipſa qua in eis ſunt idola deſtruantur, aqua benedicta fiat, in eiſdem ſanis aſpergatur, altaria conſtruantur, Reliquia componantur.*

*Cap. 30.*

Bede rapporte le Canon de la Meſſe de la manière qu'il ſe diſoit à Rome; & il dit que ſaint Gregoire y avoit ajoûté : *Diesque noſtros in tua pace diſponas atque aterna damnatione nos eripi, & in electorum tuorum jubeas grege numerari.* Saint Auguſtin étant mort & enterré en l'Egliſe de ſaint Paul à Londre, tous les Samediſ on diſoit la Meſſe pour les Evêques de cette ville qui étoient decedez : *Habet Eccleſia ( S. Pauli ) in medio ſui altare in honorem B. Gregorii Papa dedicatum, in quo per omne Sabbatum à Presbytero loci illius agende eorum ( Episcoporum ) ſolemniter celebrantur.* Les Piêtres donnoient eux-mêmes la Communion :

*Lib. 2. c. 1.*

*Cum viderent Pontificem celebratis in Eccleſia Miſſarum ſolemnis Eucharistiã populo dare.* On ne donnoit l'Eucharistiã qu'à ceux qui étoient baptizez : *Nequaquam fieri poſſe ut abſque purgatione ſacroſancta, quis oblationi ſacroſancta communicet.* L'Evêque de Rocheſter avoit reçu le Pallium du Pape Boniface, il le portoit en celebrant : *Quo Pallio videlicet in ſacroſanctis tantum Myſteris celebrandis licentiam utendi impetravimus,* dit le Pape Bonifa-

*Cap. 3.*

*Cap. 5.*

*Ibid.*

ce. Les Autels étoient de pierre : *Evafit ignem altare quia lapideum erat.* Il y avoit des vafes facrez de tres-grand prix, des croix & des calices d'or : *Attulit fecum vafa pretiofa Eduini Regis, in quibus & cruce[m] magnam auream, & calicem aureum consecratum ad ministerium altaris.* Tous les ans on offroit le Sacrifice pour le Roy Osuvalde : *Omni anno pro salute anima Regis Osuvaldis, plurima Psalmorum laude celebrata victimam pro eo mane sacra oblationis offerre.* On l'offioit aussi tous les jours pour le repos de l'ame du Roy Osvin, & pour celuy qui l'avoit fait mourir : *In Monasterio pro utriusque Regis occisi videlicet, & ejus qui occidere jussit, anima redemptione quotidie Domino preces offerri deberent.* Il rapporte aussi que le Prince Elbuin ayant été fait prisonnier dans une bataille, comme on le croyoit mort, on offioit tous les jours le Sacrifice pour luy ; & que chaque fois qu'on disoit la Messe, on s'appercevoit que ses liens se rompoient : *Toties soluta sunt vincula, quoties injecta, Deo miraculum illud operante per oblationem hostie salutaris ;* ce qui excita dans l'esprit des peuples beaucoup de devotion pour le Sacrifice : *Quo signo multi accensi sunt ad offerendas Domino victimas sacra oblationis, pro ereptione suorum qui de seculo migraverunt. Intellexerunt enim quod sacrificium salutare ad redemptionem valeret & anima & corporis sempiternam.* Ces paroles de Bede font allusion au *Memento* de la Messe : *Pro redemptione animarum, pro spe salutis.* On offioit tous les jours le Sacrifice : *Quotidie sacrificium Deo victima salutaris offerebant habentes secum vascula sacra & tabulam altaris vice dedicatam.* Autel portatif. Il fait aussi mention des corporaux qui devoient être de lin & non de soye, ni d'aucune autre étoffe : *Hinc Ecclesia mos obtinuit, ut sacrificium altaris non in*

Lib. 2. c. 14.

Lib. 2. c. 20.

Lib. 3. c. 2.

Cap. 14.

Lib. 4. c. 28

Lib. 5. c. 11.

In Marc. cap. 16.

*serico, neque in panno tincto, sed in lino terreno celebratur, sicut corpus Domini in sindone munda sepultum est, juxta quod in gestis Pontificalibus à Sylvestro legimus esse statutum ; c'étoit à l'imitation du linceul blanc de Joseph d'Arimathie. On voit que Bede cite les fausses Decretales attribuées au Pape*

*In collecta-* Sylvestre ; il parle aussi de l'étole : *Bene etiam ora-*  
*neis cap. de* *tioni convenit orarium, conveniens officio vestimentum ;*  
*Ordinib.* c'étoit un vêtement propre au Sacrifice.

J'ajouté encore que selon le même Auteur , c'étoit la pratique des Fidelles, à l'exemple des saintes Femmes de l'Evangile ; d'entrer en l'Eglise avec humilité & respect, à cause du Sacrifice qu'on y

*In cap. 23.* offre : *Nos exemplo devotarum mulierum quoties*  
*Luc.* *Ecclesiam intramus propter reverentiam sacra obla-*  
*tionis, cum omni humilitate & timore debemus in-*  
*gredi.*

### *Quelques anciens Conciles d'Angleterre.*

**L**E Concile de Cloveshaum ou Klif de l'an 747. Can. 8. enjoint aux Prêtres de dire la Messe avec attention. Le 10. d'expliquer le Symbole, l'Oraison Dominicale, les prières de la Messe & celles du Baptême, les ceremonies des Sacremens à leurs Prônes. Le 12. qu'on ne prendra pas un ton trop haut en disant la Messe, mais qu'on chantera avec une douce & agreable melodie, & au moins qu'on prononcera distinctement. Au Canon 13. qu'on suivra le Rit Romain. Le 27. declare qu'encore qu'on n'entende point le Latin des Pseaumes ou de l'Office ( ainsi on prioit en cette Langue ) on peut rapporter son intention aux demandes generales qu'on doit faire à Dieu.

Le Concile de Northumberland en 787. Canon 10. ordonne qu'on n'approchera point de l'autel

qu'avec reverence & avec le corps bien couvert ; que les oblations du peuple seront un pain entier , & non pas une simple croûte ; qu'on ne fera point de calice ni de patene de corne de bœuf.

*Theodore de Cantorbery.*

**J'**Ajouteray à ces Conciles d'Angleterre ce qui se trouve dans le Penitentiel de Theodore de Cantorbery. Il avoit été Moine de Tarse , & fut ordonné Evêque à Rome par le Pape Vitalien , & envoyé en 668. en Angleterre pour gouverner l'Eglise de Cantorbery.

Dans son Penitentiel titre 1. il défend de celebrer le Sacrifice dans un lieu où on a enterré des Infidelles : qu'il ne doit point y avoir de degrez devant les Autels où il y a des Reliques des Saints : qu'il doit y avoir une lampe qui brûle nuit & jour, à moins que l'Eglise ne soit pauvre : qu'il faut offrir de l'encens dans les Fêtes des Saints.

Titre 2. Qu'il n'y a que les Prêtres qui peuvent dire la Messe , benir le peuple , & consacrer des Croix. Que l'on ne doit point recevoir l'Eucharistie de la main d'un Prêtre qui ne sçait pas lire les Leçons , ni faire les ceremonies. Que les Prêtres doivent être revêtus de chasuble pendant tout le temps de la Messe. Que les Diacres ne doivent point rompre le pain de la Communion , ni dire la Collecte , ni *Dominus vobiscum*.

Titre 5. Il parle de la Messe des morts , que parmi les Latins , les Moines ont coutume de porter les corps des morts à l'Eglise , d'oindre leur poitrine du saint Chrême , de dire la Messe pour eux quand ils sont enterrés , de celebrer des Messes le troisième , le trentième , & au bout de l'an. Que les Prêtres où les Diacres qui ne veulent pas ou

qui ne doivent pas communier, ne doivent point célébrer.

Titre 7. Il défend aux femmes de couvrir l'autel du corporal, de mettre les oblations ou le calice sur l'autel. Il leur permet de recevoir l'Eucharistie sur un voile noir ; & que selon l'usage des Grecs, elles pourront faire les oblations ; c'est-à-dire les pains qu'on offre sur l'autel, mais non pas selon l'usage des Romains.

Titre 14. Que les Romains reconcilioient les Penitens *intra absidem*, proche l'autel, dans le lieu qui est enfermé de balustres, mais les Grecs ne le faisoient pas.

### *Liturgie des Eglises d'Allemagne.*

L'Allemagne est demeurée si tard dans les erreurs du Paganisme, aussi-bien que tous les pays du Nord, qu'il est inutile d'y chercher d'ancienne Liturgie. On sçait que saint Boniface Evêque de Mayence, est qualifié d'Apôtre de l'Allemagne, parce qu'il convertit ces peuples, qu'il les instruisit de nos Mysteres, & qu'il établit parmi eux la Messe de Rome, ainsi que toutes les autres pratiques & ceremonies ; de sorte que la Messe d'Allemagne n'est autre que celle de Rome : c'est pour cela qu'Amalarius, Valfride Strabon, & tous les autres Auteurs Ecclesiastiques d'Allemagne qui ont écrits des divins Offices, n'ont commenté que l'Ordre Romain. Passons à l'Italie.



*De la Liturgie Ambrosienne, d'Italie,  
ou de Milan.*

L'Italie nous occupera plus que les autres Liturgies, parce qu'il y a celle de Rome & celle de Milan qui sont tres-considérables. Je commence par celle de Milan, appellée communément l'Ambrosienne.

L'Eglise de Milan a eu de tout temps ses usages & ses pratiques particulieres, & differentes de celles de Rome ; c'étoit pour cela que saint Augustin étant consulté sur la maniere qu'il falloit se comporter à l'égard des coutumes de ces deux Eglises, répondoit qu'il falloit suivre celles de Milan quand on y étoit, & se conformer à celles de Rome quand on y demeueroit.

Joseph Vicecomes attribué à saint Barnabé, la Liturgie de l'Eglise de Milan ; & il dit que saint Miroclet qui luy succéda, y fit quelques additions, & que saint Ambroise la perfectionna ; mais comme il n'apporte aucune preuve de ce qu'il avance, c'est pour cela que ne cherchant à établir que ce qu'il y a de seur & d'incontestable, je chercheray dans saint Ambroise ce qui a rapport au Sacrifice.

*Lib. 2. de  
Ritib.*

*Saint Ambroise sur la Liturgie.*

Nous trouverons dans saint Ambroise une infinité de choses qui regardent le Sacrifice. Il declare que la Messe est un vray Sacrifice substitué aux Sacrifices de l'ancienne Loy, & qu'à la place d'un agneau ; on immole Jesus-Christ même, qui est non seulement l'Agneau qui efface les pechez,

- mais le Prêtre & le Mediateur qui nous reconcilie avec son Pere : *Ante agnus offerebatur, nunc Christus offertur, sed offertur quasi homo recipiens Passionem, & offert se quasi Sacerdos ut peccata nostra dimittat; hic in imagine, ibi in veritate, ubi apud Patrem nobis Advocatus intervenit.* Il nous apprend que les Anges assistent à ce Sacrifice : *Non dubites assistere Angelum quando Christus immolatur.* Les Anges environnent ce Corps sacré, & se couvrent de leurs aîles quand il est sur l'autel, ainsi que les aiglons de l'aigle : *Est etiam corpus de quo dictum est, caro mea vere est cibus... circa hoc corpus vera aquila sunt, quæ alis circumvolitant spiritualibus.* On adoroit la chair de Jesus-Christ qu'on immoloit dans les sacrez Mysteres ; & c'étoit le sens qu'on donnoit à ces paroles du Prophete : Adorez la terre qui est l'escabeau des pieds du Seigneur : *Per terram intelligitur caro Christi, quam hodieque in Mysteriis adoramus, & quam Apostoli in Domino Jesu adorarunt.* La même chair que les Apôtres adorerent se trouve dans le Sacrifice, & elle exige de nous les mêmes respects. La Messe se celebroit en memoire de la Passion de Jesus-Christ : *Mortem Christi orantes annuntiamus.* On faisoit memoire des morts ; & parlant aux Empereurs Gratien & Valentinien, dans le Discours funebre qu'il fit à la louange du jeune Valentinien : *Vos oblationibus frequentabo,* il recommande à tous les Prêtres d'offrir le Sacrifice pour Valentinien, il exhorte les peuples de s'unir aux Sacrificateurs, de demander à Dieu par la vertu du Sacrifice d'être propice à ce jeune Prince, de donner à son ame le repos qu'elle attend, d'orner son tombeau de prieres, & non de fleurs & de guirlandes, comme faisoient les Payens : *Date manibus sancta Mysteria, pio requiem ei poscimus affectu; date Sacramenta cæ-*
- Lib. 1. Offic. c. 48.*
- Lib. 1. in Luc. c. 1.*
- Lib. 8. c. 18.*
- Lib. 3. de Spir. S. c. 12.*
- Lib. de Fid. Resurrect.*
- De Obis. Valent.*
- Ibid.*

lestia, animam piam nostris oblationibus prosequamur; extollite populi mecum manus in sancta, ut in eo saltem munere vicem ejus meritis rependamus; non ergo tumulum ejus floribus aspergam; sed spiritum ejus Christi odore perfundam.... spargant alii plenis lilia calathis; nobis liliun est Christus; hoc reliquias ejus sacrobo; hoc ejus gratia commendabo. Il declare qu'on ne doit pas tant pleurer les morts, que leur être utile par nos prières, en les recommandant à Dieu par le Sacrifice: Itaque non tamen deplorandam quam prosequendam orationibus reor; non mastificandam lacrymis tuis, sed magis oblationibus animam ejus Domino commendandam arbitror. Ainsi on disoit la Messe en presence du corps du défunt; & cela même s'observa aux obseques de saint Ambroise, comme le rapporte le Prêtre Paulin dans la vie de ce Saint: *Lucescente die Dominico, cum corpus illius, peraetis Sacramentis divinis de Ecclesia levaretur, portandum ad basilicam Ambrosianam, in qua positus est; ita ibi demonum turba clamabat, se ab illo torqueri, ut ejulatus eorum ferri non posset.* Dans le discours qu'il fit sur la mort de l'Empereur Theodose, il parle du trente & du quarantième jour après la mort qu'on prioit pour les défunts; l'anniversaire se faisoit: *Nos quoque natales dies defunctorum, non obliviscimur, & eum quo obierunt diem celebri solemnitate renovamus.* Les laïques venoient à l'autel pour communier: *Nicentius quidam ex tribuno, quodam dolore pedum tenebatur; cum ad altare accessisset, ut Sacramenta perciperet, calcatusque casu à Sacerdote, non amplius doluit pedes.* On recevoit l'Eucharistie dans la main. Theodoret rapportant les paroles que S. Ambroise dit à l'Empereur Theodose: *Quomodo manus extolles, qua cade iniqua disfluunt, & quomodo divinum corpus Domini eis accipies?* On répondoit

Ep. ad Paulinum.

De vita Theodos.

De Obitu fratris Orat.

Paulin. in Vit. Ambr.

Theodoret. hist.

*Amen à la Communion : Et tu dicis , Amen : hoc*

*Lib. de iis est, verum est, quod os loquitur, mens interna fateatur. Myst. c. 9.* Quand on benissoit les Vierges on celebroit le Sacrifice : *Memoria nostra puella nobilis in saeculo, nunc nobilior Deo, ad sacrosanctum confugit al-*

*Lib. 1. de Virg.*

*tare, quo melius Virgo recurreret, quam ubi sacrificium Virginitatis offertur : stabat ad aram Dei pudoris hostia, victima castitatis, nunc capiti dexteram imponens Sacerdotis, precem poscens, nunc justa impatiens mora, summum altari subjectans verticem.*

Aux jours de Fêtes & de jeûne on offroit le Sacrifice, & il invite les peuples à se trouver dans l'Eglise, d'y chanter des Hymnes, de celebret la sainte Messe, de se disposer d'approcher de Jesus-Christ qui est nôtre défense, dans lequel se trouve la remission des pechez, la reconciliation avec Dieu, la protection du secours divin : *Plerique*

*In Psal. 118.* *ejusmodi dies ut statim meridianis horis adveniendum sit in Ecclesia, canendi hymni, celebranda oblatio. Tunc utique paratus assiste, ut accipias tibi munimentum ; ut corpus edas Domini Jesu, in quo remissio est peccatorum, postulatio divina reconciliationis & protectionis aeternae, suscipe ante Dominum Jesum tuae mentis hospitio, ubi corpus ejus, ibi Christus est.*

*Ep. ad Marcell.*

Saint Ambroise est un des plus anciens Peres. qui ait appellé le Sacrifice du nom de Messe : *Ego mansi in munere, Missam facere coepi. Dum offero, raptum cognovi Castulum... orare in ipsa oblatione Deum coepi.* On ne peut disconvenir que le mot de Messe ne doive s'entendre du Sacrifice dans cet endroit ; il exhorte les Prêtres à imiter Jesus-Christ qui s'est sacrifié pour nous : & encore que nous soyons revêtus d'infirmité, nous sommes cependant venerables par nôtre Sacerdoce, qui nous oblige d'offrir le Sacrifice pour les peuples : & quoiqu'on ne voye pas Jesus-Christ qui est offert ; c'est luy-mê-

me qui est offert & qui s'offre pour nous, & qui fait le Sacrifice par l'efficace de sa parole : *Vide.* In Ps. 38.

*mus principem Sacerdotum ad nos venientem, vidimus & audivimus offerentem pro nobis sanguinem suum, sequamur, ut possumus, Sacerdotes, ut offeramus pro populo sacrificium, etsi infirmi merito, tamen honorabilis sacrificio, quia etsi nunc Christus non videtur offerre, tamen ipse offertur in terris, quod Christi corpus offertur, imo ipse offerre manifestatur in nobis, cujus sermo sanctificet sacrificium quod offertur.*

Il fit mettre les corps des Martyrs sous l'autel, & ordonna que celui de Jesus-Christ qui est le chef des Martyrs, & l'hostie qui y est immolé, fût sur l'autel : *Succedant victima triumphales in locum ubi* Ep. 85.

*Christus hostia est, ille super altare, qui pro omnibus passus est; isti sub altari, qui illius redempti sunt passione.* Les Neophytes après avoir esté baptisez, passoient des Fonds à l'autel pour y communier :

*Venit dies Resurrectionis, baptisantur electi, veniunt ad altare, accipiunt Sacramenta sitientes, totis hauriunt venis.* On encensoit l'autel au temps du Sa-

cristice : *Utinam nobis quoque adolentibus altaria, sacrificium deferentibus assistat Angelus.* Quand le In cap. 1. Luc.

peuple approchoit de l'autel pour communier, c'étoit avec des sentimens d'admiration : *Venit plebs & videns sacrosanctum altare compositum exclamans* De Myst. c. 8.

*ait, parasti in conspectu tuo mensam.* L'Eglise avoit des vases precieux dans lesquels on celebroit les Mysteres; & ce Saint declare qu'on ne scauroit faire un meilleur usage de ces vases sacrez dans les temps de la necessité, que de les vendre pour racheter les captifs : *In necessitate pro redimendis captivis vasa* Lib. 2. Offic. c. 28.

*licet.* Les Fidelles venoient à l'offrande, & on rejettoit celle des excommuniez & des penitens : *Li-* Ep. 30. ad Valentin.

*ccubit tibi ad Ecclesiam convenire, sed illic non inve-*

*nies Sacerdotem, aut invenies resistentem. Quid respondebis Sacerdoti dicenti tibi, munera tua non quarit Ecclesia, qui templa Gentilium muneribus adornasti? Ara Christi dona tua respuit.* On disoit la

*Ep. 14.* Messe tous les jours : *Vos quoque ipsos bonos filios gestiebat eripere, pro quibus ego quotidie instauro sacrificium.* Quand on lisoit l'Evangile on ajoûtoit

*Ep. 18. & 45.* *Dominus Jesus. Rogavit quidam Phariseus Dominum Jesum. Prateriens Dominus Jesus vidit cæcum.* Cela s'observe encore à Milan, & cela se pratiquoit dans la Liturgie Gallicane. On consacroit les Autels, parce que Jesus-Christ reposoit dessus ; & il appelle cet autel l'Arche du Testament couverte d'or, renfermant la doctrine de Jesus-Christ, la sagesse, la manne, & la divine nourriture des

*Ep. 60.* Fidelles : *Ibi arca Testamenti undique auro recta, id est doctrina Christi, doctrina sapientia. Ibi dolium aureum habens manna, receptaculum scilicet spiritualis alimonia, & divina promptuarium cognitionis.* On ne peut pas donner une plus belle idée de nos Tabernacles où repose le Corps de Jesus-Christ. On trouve aussi dans saint Ambroise l'ordre des Epîtres & des Evangiles qu'on lisoit dans son Eglise pendant l'année. Il marque qu'au Dimanche

*Ep. ad Marc. cell. soror.* des Rameaux on lisoit le livre de Job : *Hodie filii libri Job legi qui solemne more est decursus & tempore.* Cet *Hodie* étoit le lendemain des Rameaux, le Lundy de la Semaine-sainte, & ce livre étoit consacré à ces jours : *Qui solemni more est decursus & tempore.* Il y avoit ainsi un Lictionnaire à Milan, dans lequel étoient marquées les Leçons différentes qu'on devoit dire à la Messe ou aux autres Offices pendant le cours de l'année. Le Mercredi saint on lisoit le Prophete Jonas selon la coutume : *ibid.* *Letus est de more liber Jona; erat enim dies quo sese Dominus pro nobis tradidit, quo in Ecclesia pœnitent-*

*ria relaxatur.* Dans ses Commentaires sur saint Lib. 7.  
 Luc, il dit que le septième de Decembre, qui étoit le jour de son ordination, on lisoit le commencement de la Loy; c'étoit peut-être le livre du Deuteronomie qu'on commençoit à lire ce jour-là: *Pulchrè mihi hodie legitur legis initium, quando mei natalis est Sacerdotii.* Si les Epîtres étoient ainsi disposées dans l'Eglise de Milan, il faut croire qu'on gardoit aussi le même ordre pour les Evangeliques, comme nous l'apprend le même saint Ambroise, lorsque parlant de l'entrée de Jesus-Christ à Jerusalem qu'on avoit lû au temps de l'Avent, il dit que c'étoit par hazard, & non selon la disposition ordinaire des Leçons; ce qu'il tâche d'expliquer par rapport au temps: *Audistis quod hodie lectum sit, pullum sibi asina Salvator per Apostolos jussit adduci... Lectio nempe ista nulla nostra dispositione est recitata, sed casu, qua presentibus bene aptatur temporibus.* On lit encore à Milan cet Evangelique le premier Dimanche de l'Avent. L'Evangelique de l'aveugle né se lisoit aussi en Carême, comme il paroît par une des Epîtres de ce Saint: *Audistis fratres lectionem Evangelii in qua decurtatum est, quod prateriens Dominus Jesus vidit à generatione cæcum... Veni ad baptismum, tempus ipsum adest, veni festinus.* Cela marque le temps du Carême, lorsqu'on exhortoit les competens à se preparer au Baptême.

*In Concione de Basilicis non tradendis.*

*Ep. 45.*

On dedioit les Eglises à cause du Sacrifice qu'on y devoit celebrer; & parlant de l'Eglise des saints Vital & Agricole qu'il dedia, il demande à Dieu *Exhort. ad Virg.*  
 que l'Eglise & l'autel qu'il luy dedie, soient propres à luy offrir le Sacrifice visible; qu'il y reçoive la victime qui y sera immolée, & les prieres des peuples qui y assisteront; & qu'en recevant l'Hostie salutaire qui ôte les pechez du monde, il

daigne envisager le troupeau des saintes Vierges, qui y assistent : *Te nunc precor ut supra hanc domum tuam, super hac altaria qua hodie dedicantur, super hos lapides spirituales, quibus sensibile tibi in singulis templum sacratur, quotidianus presul intendas; orationesque servorum tuorum qua in hoc loco funduntur, divina tua suscipiat misericordia. Fiat tibi in odorem sanctificationis omne sacrificium quod in hoc templo fide integra, pia sedulitate deferitur. Et cum ad illam respicis hostiam salutarem per quam peccatum mundi hujus aboletur, respicias etiam ad has pias hostias castitatis.* Il déctit les avantages des prieres faites en public dans l'assemblée des Fidel-

Offic. lib. 1.

6. 33.

les : *Augetur benevolentia cœtu Ecclesie, fidei consortio, initiandi societate percipienda gratie necessitudine, Mysteriorum communionem.* Rien n'est plus

puissant pour entretenir & augmenter l'union entre les Fidelles, que de se trouver dans les mêmes assemblées, d'avoir la même croyance, le même Baptême, le besoin des mêmes secours, & la participation aux mêmes Mysteres. On gardoit un silence tres-exact pendant le Sacrifice, on chantoit avec ordre, sans bruit ni clameur, ni confu-

Lib. 3. de  
Virg.

sion : *An quicquam indignius est quam oracula divina circumstrepere ne audiantur.... circumsonari Sacramenta confusis vocibus, ut impediatur oratio pro salute deprompta omnium.* On faisoit sortir les Infidelles avant que de commencer le Sacrifice : *Qua*

Lib. 7. in  
Luc. c. 9.

*lector agnoscis, infidelis intelligere non debet, non quo cibus imperetur aut potus, sed sacra oblationis veneranda communitio reveletur.* Il permettoit à l'Empereur Theodose d'entrer dans le chœur pour faire son offrande; mais il l'en faisoit sortir aussi-tôt : *Theodosius cum dona, uti solebat, obtulisset, intus prope concellos mansit; per primum Diaconum qui*

qui ei ministrabat, ad loca interiora solis Sacerdotibus aditum patere. Il empêcha aussi cet Empereur d'assister au Sacrifice après qu'il l'eut mis en penitence, conformément à la coutume qui interdisoit aux Penitens d'être presens au temps du Sacrifice : *Offerre non audeo Sacrificium, si volueris assistere*; Ep. 28. ou comme le rapporte Paulin dans sa vie : *Quod factum ubi comperisset Sacerdos, copiam Imperatori ingrediendi Ecclesiam denegavit; nec prius dignum iudicavit cœni Ecclesia vel Sacramentorum communioni, quam publicam ageret pœnitentiam.* Les Fielles en allant à l'autel pour communier, disoient le Pseaume *Judica. His abluta plebs, ad Christi contendit altaria dicens Introibo ad altare Dei, ad Deum...* L'Evêque disoit *Pax vobis* en saluant le peuple : *Pronuntiat Episcopus ad populum dicens Pax vobis.* On avertissoit le peuple de s'unir dans le Sacrifice aux prieres du Prêtre : *Sacrificia quæ ipsa Deo probata esse non possunt, nisi confessio vocis adspiret, quæ Sacerdotali oblatione, ad observandam Dei gratiam populos excitare consuevit.* On faisoit faire silence avant que de lire l'Epître ou l'Evangile : *Quantum laboratur in Ecclesia, ut fiat silentium cum lectiones leguntur.*

De Myster;  
c. 8.De Dignit.  
Sac. c. 5.De Fide  
Resurrect.Præfat. in  
Psalm.

Sulpice Severe rapporte de ce S. qu'un jour de Dimanche comme il étoit à l'autel pour dire la Messe, le Lecteur étant venu pour luy demander la permission de lire ( parce que c'étoit la coutume de ne point lire sans que l'Evêque eût fait signe ) après qu'on eut lû la premiere Epître qui étoit des Prophetes, saint Ambroise s'endormit pendant près de trois heures, sans qu'on osât l'éveiller. A la fin on l'éveilla. Le Lecteur qui devoit lire la seconde Epître tirée de saint Paul, luy demandant la permission de lire cette Epître ; ce Saint raconta que pendant ce sommeil il avoit assisté aux

Sulp. Sever.  
lib. 3. de  
vita sanct.  
Martini.

obseques de saint Martin : *Eo tempore Ambrosius Mediolanensis Episcopus, cui celebranti Festa Domini- nica diei ista erat consuetudo, ut veniens Lector cum libro non antea legere presumeret, quam nutu sanctissimus praecepisset. Factum est autem ut illa die Domini- ca, Prophetica lectione jam lectâ, ante altare stante qui lectionem B. Pauli proferret, B. Ambristes Ambrosius super altare obdormiret, quod videntes multi, cum nullus eum excitare presumeret, transfatis fere duarum aut trium horarum spatiis, exci- verunt eum dicentes, Jam hora praeteriit; jubeat Do- minus Episcopus Lectori lectionem legere, expectat enim populus valde jam lassus; ainsi c'étoit un Le- cteur qui lisoit les deux Epîtres. Saint Augustin nous apprend qu'il expliquoit l'Evangile à son peuple, & il le dit de luy-même : *Sequenti die post Lectiones & tractatum.* Et Possidius rapporte que saint Augustin avoit assisté aux Sermons que fai- soit saint Ambroise au sujet de la negligence qu'on apportoit à contribuer dans le tronc aux besoins des pauvres & à ceux de l'Eglise : *Prasente D. Au- gustino in Ecclesia aliquando tractasse de neglecto à fidelibus gazophilacio ac sacrario.* On voiloit les Mysteres au temps du Sacrifice, & c'étoient les Diacres qui avoient soin de tirer les rideaux, de peur qu'ils ne fussent apperçus de quelqu'un qui n'eût pas droit d'y participer : *Non omnes vident alta Mysteriorum, quia operiuntur à Levitis, ne vi- deant qui videre non debent; & sumant qui servare non possunt.* On prioit pour l'Empereur au temps du Sacrifice : *Si indignus sum qui à te audiar, indi- gnus sum qui pro te offeram, cui tua vota, cui tuas committas preces; ipse ergo non audies eum quem pro te audiri velis.* Enfin ce Saint parle si éloquem- ment de la consecration, & qu'elle se faisoit par les paroles de Jesus-Christ que le Prêtre pronon-*

Lib. 6. Con-  
fess. c. 3.  
Sp. 33.

Lib. 1. Offic.  
c. 50.

Sp. 29.

çoit : *Ipse clamat Dominus Jesus , Hoc est corpus meum De Myster. ante benedictionem verborum cœlestium , alia species c. 9.*

*nominatur ; post consecrationem corpus significatur.*

*Ipse dicit sanguinem suum , ante consecrationem aliud dicitur , post consecrationem sanguinis nuncupatur.*

J'ajoutéray encore un passage de ce Pere , qui appelle

Transfiguration le changement du pain & du vin

au Corps & au Sang de Jesus-Christ : *Quoties su-*

*mmimus sacramenta que per sacra orationis mysterium*

*in carnem transfigurantur , & sanguinem , mortem*

*Domini annuntiamus.* Il le repete ailleurs : *Et of-*

*feras transfigurandum Christi corpus altaribus.* On

trouvera plusieurs autres passages propres à nôtre

sujet dans les Livres des Sacremens qui sont par-

my les Ouvrages de saint Ambroise , & qui luy

ont esté presque de tout temps attribuez.

*Lib. 4. de Fide ad Grat. c. 5.*

*De Incarn. c. 4.*

### L'Auteur des Livres des Sacremens , entre les Oeuvres de saint Ambroise.

**J**E ne puis me dispenser de faire icy une courte

Critique au sujet de l'Auteur des Livres des Sa-

cremens qui sont attribuez à saint Ambroise. Les

Protestans pretendent qu'il ne les a pas composez ;

parce que l'Auteur declare qu'il suit en tout les

usages de l'Eglise de Rome : *In omnibus sequi Ro-*

*manam Ecclesiam* , quoique les Rits de Milan fus-

sent differens. 2. Que cet Auteur se sert d'une au-

tre version que celle qui est citée par saint Ambroi-

se. 3. Que le Livre des Sacremens que saint Au-

gustin attribué à saint Ambroise , traitoit aussi de

la Philosophie : *De Sacramentis. & Philosophia* , &

étoit en un seul Livre , au lieu que nous en avons

fix sous ce titre dans l'Auteur des Livres des Sacre-

mens. Il y a encore quelques autres semblables dif-

feultez qu'on propose pour ôter ces Livres à saint

*Lib. 3. c. 1.*

*Lib. 2. Re-tract. c. 4.*

Ambroise. Je renvoye le Lecteur à la Dissertation que les Peres Benedictins ont fait à la tête des Ouvrages de ce Saint, qui concluent que l'on n'a aucune preuve pour ôter ces Livres à saint Ambroise, que presque tous les manuscrits les plus anciens les luy attribuent. J'ajouteray aussi que les Auteurs les plus celebres & les plus anciens qui ont parlé de ces Livres, les citent sous le nom de saint Ambroise : Hincmar, Pascale, Rattram, Lanfranc, Beranger, Alger, Guitmond, Durand de Troarne, Hugues de Langres, Yves de Chartres. Qu'à la verité le stile de ces Livres ne paroît pas être tout-à-fait le même que celuy des autres Ouvrages de ce Pere ; mais c'est qu'il y parle plus familièrement & avec moins d'éloquence, ainsi que le sujet le demandoit ; ce qui est assez ordinaire aux saints Peres de changer de stile selon les sujets qu'ils traitoient, ou les personnes à qui ils parloient. Que si cet Auteur dit qu'il suivoit en tout la forme de l'Eglise Romaine, il parle selon la plupart des choses, & principalement pour l'administration du Baptême. Et saint Ambroise a rendu plus d'une fois témoignage qu'il se conformoit autant qu'il pouvoit aux usages de Rome : *Totius orbis Romani caput Romanam Ecclesiam fidem non turbari, inde enim in omnes veneranda communionis jura dimanant.* Et parlant du Symbole, *Credatur Symbolo Apostolorum quod Romana Ecclesia intemeratum semper custodit & servat.* Quant à l'objection qui est prise des versions de l'Ecriture, je répons que saint Ambroise varie souvent dans ses Ouvrages qui sont reconnus être de luy, & qu'il la cite souvent de différente version. Je dis aussi qu'il faut convenir que le Livre des Sacremens que saint Ambroise avoit écrit contre Platon & les Platonniens, & dont saint Augustin rapporte des passa-

lib. 1. Ep. 4.

Ep. 7.

ges dans son Livre second contre Julien pour prouver le peché originel, étoit différent des six Livres des Sacremens. Il est seur que l'Auteur de ces Livres se propose le même sujet que traitoit saint Ambroise dans son Traité aux Initiez ou baptisez, & emprunte ses paroles & ses pensées : que si ce Pere ne les a pas composez, celuy qui les a fait l'a imité de bien prés. Voyons ce qui nous convient dans ces Livres.

Lib. 2. com.  
Jul. c. 5. 6.  
7. & 8.

Au livre 5. il y est fait mention de l'offrande, de la consecration, & de l'Oraison Dominicale. Je vous ay appris, dit-il, ce qu'on offroit avant que l'on prononçât les paroles de Jesus-Christ. Ce n'est que du pain qu'on offre ; mais quand on a prononcé les paroles de Jesus-Christ, on ne l'appelle plus du pain, mais le Corps de Jesus-Christ, & ensuite on dit l'Oraison Dominicale : *Dixi vobis ante verba Christi quod offertur, panis dicitur ; ubi Christi verba deprompta fuerint, jam non panis dicitur, sed corpus appellatur ; postea sequitur oratio Dominica.*

Cap. 46

Au Livre quatre on y trouve un plus grand détail de ce qui se dit à l'autel. D'abord il parle de l'offrande du pain & de la consecration. Vous dites peut être, c'est mon pain dont je me sers. Oüy ; mais quoiqu'il soit pain avant les paroles sacrées, dès qu'on l'a consacré, ce pain devient la chair de Jesus Christ : *Tu forte dicis, meus est panis usitatus ; sed panis iste panis est ante verba Sacramentorum, ubi accesserit consecratio, de pane fit caro Christi.*

Lib. 4. c. 4.

Il parle des Collectes & du *Memento*. Tout ce qu'on dit à l'autel n'est que pour louer Dieu ; on y fait aussi des prieres pour le peuple, pour les Rois, & pour tous les autres : *Reliqua omnia quæ dicuntur laus Deo defertur, oratione petitur pro populo ; pro Regibus & cæteris.*

Le Canon de la Messe & les paroles de la consecration y sont tres-bien exprimées. Voulez-vous sçavoir, dit-il, quelles sont les paroles celestes par lesquelles se fait la consecration ? Le Prêtre dit : Faites, Seigneur, que cette oblation soit approuvée, raisonnable & agreable, qui est la figure du Corps & du Sang de Nôtre-Seigneur Jesus-Crist, lequel le jour avant qu'il souffrît, prit du pain dans ses saintes mains, levant les yeux au ciel, à vous qui êtes le Pere saint, Dieu tout-puissant & éternel, & vous rendant graces le benit ; l'ayant rompu le donna à ses Apôtres & à ses Disciples, disant : Prenez & mangez de cecy vous tous ; car c'est mon Corps qui sera rompu pour plusieurs. De même après soupé la veille de sa mort il prit le calice, regarda au ciel, à vous qui êtes son Pere saint, Dieu éternel & tout-puissant, & vous rendant graces il le benit, & le donna à ses Apôtres & à ses Disciples, disant : Prenez, beuvez-en tous ; car cecy est mon Sang : *Vls scire quibus verbis cœlestibus consecratur ? Dicit Sacerdos, fac nobis, inquit, hanc oblationem adscriptam, rationabilem, acceptabilem quod est figura corporis & sanguinis Domini nostri Jesu Christi ; qui pridie quam pateretur in sanctis manibus suis accepit panem, respexit ad calum, ad te sancte Pater omnipotens aterne Deus, gratias agens, benedixit, fregit, fractumque Apostolis suis & Discipulis tradidit dicens : Accipite & edite ex hoc omnes ; Hoc enim est corpus meum quod pro multis confringeretur. Similiter etiam calicem postquam cœnatum est, pridie quam pateretur, accepit, respexit ad calum ad te sancte Pater omnipotens aterne Deus, gratias agens benedixit, Apostolis & Discipulis suis tradidit dicens : Accipite & bibite ex eo omnes, hic est enim sanguinis meus.*

*ibid.*

Après la consecration il rapporte les paroles du

Prêtre qui dit : Voyez ce que l'on recite ensuite :  
 Toutes les fois que vous ferez cecy, vous le ferez en «  
 memoire de moy, jusqu'à ce que je revienne. Et le «  
 Prêtre dit : C'est pourquoy nous ressouvenant de sa «  
 tres-glorieuse Passion, & de sa resurrection des en- «  
 fers, & de son Ascension au ciel, nous vous offrons «  
 cette hostie immaculée, hostie raisonnable, hostie «  
 non sanglante, ce pain saint, & le calice de la vie «  
 éternelle, vous prians de recevoir sur vôtre autel su- «  
 blime par les mains de vos Anges cette oblation, «  
 comme il vous a plû de recevoir les dons du juste «  
 Abel vôtre serviteur, & le sacrifice de nôtre Patriar- «  
 che Abraham, & ce que le grand Prêtre Melchise- «  
 dech a offert : *Deinde vide quid dicat : Quotiescum- «  
 que hoc feceritis, toties commemorationem meï facietis, «  
 donec iterum adveniam. Et Sacerdos dicit : Ergo me- «  
 mores gloriosissima ejus Passionis & ab inferis Resurrec- «  
 tionis, & in celum Ascensionis offerimus tibi hanc im- «  
 maculatam hostiam, rationabilem hostiam, incruen- «  
 tam hostiam, tuum panem sanctum, & calicem vite «  
 aeternae; & petimus & precamur ut hanc oblationem «  
 suscipias in sublimi altari tuo per manus Angelorum «  
 tuorum, sicut suscipere dignatus es munera pueri tui «  
 justi Abel, & sacrificium Patriarcha nostri, & quod «  
 tibi obtulit summus Sacerdos Melchisedech.*

A l'offrande on mettoit sur l'autel le pain & le *Lib. 5. c. 1.*  
 calice, dans lequel il y avoit du vin & de l'eau.

A la Communion on répondoit *Amen*, & le Prê-  
 tre disoit, c'est le Corps de Jesus-Christ : *Cum acci- Cap. 6.*  
 pis tu dicis, *Amen*, dicit tibi Sacerdos corpus Christi,  
 & tu dicis, *Amen*, hoc est verum; quod confitemur  
 lingua, teneat affectus.

## L'ordre de la Liturgie Ambrosienne.

Tom. I.

IL y a plusieurs Missels qui contiennent la Liturgie de l'Eglise de Milan ; mais comme Pamélius s'est appliqué à le donner le plus conforme à l'antiquité, nous tirerons de ce Missel l'ordre de la Liturgie Ambrosienne.

Elle commence par une Oraison qui se dit en secret avant que de venir à l'autel : *Oratio secreta antequam accedat ad altare. Rôgo te.... renes cordis mei igne tua caritatis ure, ut pro peccatis meis possim intercedere...* En arrivant à l'autel il y a encore une autre priere. L'Introïte est appelé *Ingressa*, c'est une antienne sans Pseaume, ni *Gloria*, ni répétition. On salue le peuple sans se tourner : *Salutatio populi absque versione Dominus vobiscum. R. Et cum Spiritu tuo. Oratio super populum Deus... Per Dominum nostrum Jesum Christum, qui tecum vivit & regnat Deus in unitate Spiritus sancti. Per omnia secula seculorum. R. Amen.* On salue de rechef le peuple : *Dominus vobiscum. R. Et cum Spiritu tuo. Gloria in excelsis* comme au Romain, *Kyrie eleison* par trois fois, puis *Dominus vobiscum, R. Et cum...* une Leçon des Prophetes, dont le titre est *Lectio ( n. 4. v. 9. Isaïa ) Propheta*, le celebrant donne la benediction, disant *Prophetica doctrina repleat nos gratia divina, In nomine † Patris & Filii & Spiritus sancti, Amen* : à la fin on dit deux versets comme sont nos Graduels, puis *Dominus vobiscum. R. Et cum Spir...* la seconde Epître est de saint Paul : *Lectio B. Pauli ( v. 9. ) ad Romanos* ; suit la benediction *Apostolica lectio sit nostræ salutis instructio, In nomine Patris & Filii & Spiritus sancti, Amen* ; à la fin de l'Epître *Alleluia*,

avec un verset & une autre antienne qui s'appelle *Antiphonia ante Evangelium*, puis *Dominus vobiscum. R. Et cum Spiritu tuo. Lectio sancti Evangelii secundum N.* la benediction *Per Evangelica dicta deleantur nostra delicta, In nomine Patris & Filii & Spiritus sancti, Amen* : après l'Evangile *Dominus vobiscum. Kyrie* eleison par trois fois, *Dominus vobiscum. Antiphonia post Evangelium*, puis *Oratio super sindonem* ; c'est quand on met le corporal ou les nappes sur l'autel, & cette Oraison est *Deus qui humana substantia*. On offre le pain qu'on met sur la patene : *Oblatio panis azymi cum patenâ, suscipe clementissime Pater hunc panem sanctum, ut fiat unigeniti Filii tui corpus, In nomine Patris † & Filii † & Spiritus sancti †*, puis l'oblation du calice, *Suscipe hunc calicem, &c. ut fiat...* comme cy-dessus. On fait une priere ou lecrete : *Oratio secreta ad munus oblatum*, puis trois autres prieres qui commencent par *Suscipe sancta Trinitas*, l'offertoire qui est appelée *Offerenda*, le Symbole de Constantinople, *Dominus vobiscum. Oratio super oblatam alta voce dicenda*, la Preface, le *Sanctus. Pleni sunt, Benedictus*, le Canon *Te igitur clementissime Pater* ; à la fin on prie Dieu : *Pro famulo tuo N. Imperatore, sed & Regibus & ceteris orthodoxis. Memento. Communicantes*, dans lequel après *Cosma & Damiani*, il y a *Apollinaris, Vitalis, Nazarii Celsi, Gervasii, Prothasii, Victoris, Naboris...* puis *Fac nobis Deus hanc oblationem adscriptam, rationabilem, acceptabilem qua nobis corpus fiat & sanguis dilectissimi Filii tui Dei ac Domini nostri Jesu Christi* : après cette priere le Prêtre lave ses doigts, disant *Lavabo inter innocentes...* avec le verset qui suit, puis il consacre : *Qui pridie quam pateretur in sanctis manibus suis, accepit panem, respexit in caelum ad te sancte Pater omnipotens aeternae Deus, gra-*

rias agens benedixit fregit, fractumque Apostolis suis  
 & Discipulis suis tradidit dicens Accipite & edito  
 ex hoc omnes ; hoc est enim corpus meum quod pro  
 multis confringetur ; puis il consacra ainsi le calice :  
 Similiter etiam calicem postquam cœnatum est, pridie  
 quam pateretur, accepit, respexit ad cœlum, ad te  
 sancte Pater omnipotens æternæ Deus, gratias agens  
 benedixit Apostolis suis & tradidit dicens, accipite  
 & bibite ex eo omnes : Hic est enim sanguinis meus.  
 Mandans quoque & dicens ad eos, Quotiescumque hoc  
 feceritis, toties commemorationem meï facietis, mor-  
 tem meam predicabitis, Resurrectionem meam annun-  
 tiabitis, Adventum meum sperabitis donec iterum ad-  
 veniam. Ergo memores gloriosissimæ ejus Passionis &  
 ab inferis Resurrectionis & in cælum Ascensionis offe-  
 rimus tibi hanc immaculatam hostiam, rationabilem  
 hostiam, incruentam hostiam, hunc panem sanctum,  
 & calicem vitæ æternæ..... Et petimus & precamur  
 ut hanc oblationem suscipias in sublimi altari tuo per  
 manus Angelorum tuorum, sicut suscipere dignatus  
 es munera pueri tui justî Abel, & sacrificium Pa-  
 triarchæ..... Memento..... Nobis quoque peccatori-  
 bus.... Agatha; Euphemia, Lucia, Apollonia, Ju-  
 stinia, Thecla, Pelagia atque Catharina cum omni-  
 bus sanctis.... Per quem hæc omnia Domine semper  
 bona creas, sanctificas, vivificas, benedixis, & nobis  
 famulis tuis largiter præstas ad augmentum fidei, &  
 remissionem omnium peccatorum. Est tibi Deo Patri  
 omnipotenti ex ipso, & per ipsum, & in ipso omnis  
 honor virtus laus & gloria, imperium, perpetuitas &  
 potestas in unitate Spiritus sancti, per infinita sæcula  
 sæculorum, Amen. On rompt l'hostie en disant, Cor-  
 pus tuum frangitur Christe, calix benedicitur, san-  
 guis tuus sit nobis semper ad vitam & ad salvandas  
 animas. Deus noster. En mêlant la particule avec le

fang : *Commixtio consecrati corporis & sanguinis Domini nostri Jesu Christi, nobis edentibus & sumentibus proficiat ad vitam & gaudium sempiternum.* On chante une Antienne qui est appelée *Antiphona ad confractionem*, après laquelle on dit l'Oraison Dominicale avec cette Preface : *Divino Magisterio edocti & salutaribus monitis instituti, audeamus dicere, Pater noster, & à la fin Per Dominum nostrum Jesum Christum in quo tibi est, cum quo tibi est honor, laus, gloria, magnificentia, potestas cum Spiritu sancto à sæculis & nunc & semper, & in omnia sæcula seculorum, Amen* ; puis la paix : *Pax & communicatio Domini nostri Jesu Christi sit semper vobiscum. R. Et cum spiritu tuo. Offerte vobis panem. R. Deo gratias*, puis *Pax in celo & pax in terra, & pax in omni populo, pax Sacerdotibus Ecclesiarum Dei, pax Christi & Ecclesie maneat semper vobiscum.* A la Communion il y a *Oratio ante communionem*, & *Post communionem*. En donnant l'Eucharistie on dit *Corpus Christi*, & celui qui la reçoit répond *Amen*. L'Antienne de la Communion est appelée *Transitorium*, à la Postcommunion *Dominus vobiscum*. *Kyrie eleison* par trois fois, la benediction *Benedicat nos Deus. R. Amen*. On renvoye le peuple, *Procedamus in pace. R. In nomine Christi.*

Il faut remarquer que dans cette Messe l'on dit neuf fois *Kyrie* à trois temps differens, qu'on ne dit point *Christe eleison*, que le Graduel se divise pour être chanté après les deux Epîtres. Avant les Collectes on ne dit point *Oremus*, elles se terminent ainsi : *Qui tecum vivit & regnat Deus in unitate Spir. san....* chaque Messe a une Preface propre. On ne dit point *Agnus Dei*, si ce n'est aux Messes des morts ; on ne cite pas l'Écriture selon la vulgate, mais selon l'ancienne Italique ; il y en

a aussi plusieurs dans le Missel Romain. Les Dimanches de Carême on dit les longues prieres pour tous les Etats, que le Romain ne dit plus que le Vendredy saint, & à chaque Oraison on répond *Kyrie eleison*; ce qui est pris des Grecs. Le jour & la semaine de Pâques on dit deux Messes, l'une de la Fête, & l'autre pour les Neophites. On ne consacre point les Vendredis de Carême; & saint Charles ordonna qu'on exposeroit la vraie Croix en ces jours, & que l'on feroit un Sermon sur la Passion de Nôtre-Seigneur.

On ne peut pas disconvenir que l'on n'ait fait plusieurs additions du temps même de saint Charles à la Messe Ambrosienne, pour la rendre conforme à la Liturgie Romaine, comme le Pseaume *Judica* au commencement, & le *Confiteor* de la manière qu'on le dit à Rome, le *Munda cor meum* avant l'Evangile, *Domine non sum dignus* à la Communion, le *Placeat* avant la benediction, & le commencement de l'Evangile de saint Jean.

Il y a plusieurs Missels Ambrosiens. Pamelius fit imprimer le sien l'an 1560. qui est différent des anciens; mais celui qu'on imprima en 1669. l'est bien davantage. Il n'y a qu'une Epître pour l'ordinaire, si ce n'est en quelques Fêtes qu'il y en a deux; le Canon est tout semblable au Romain, sur tout les paroles de la consecration, au lieu qu'auparavant on disoit seulement: *Hoc est enim corpus meum quod pro multis confringetur*, & *Idic est sanguis meus*, sans autre addition.

Saint Charles recorrigea le Missel Ambrosien dans le troisiéme Concile de sa Province, & dans l'onziéme Synode de son Diocése.

Vvalfride Strabon pretend que ce fut saint Ambroise qui avoit disposé le Missel de Milan: *Ambrrosius Mediolanensis Episcopus tam Missa quam offi-*

*Lib. de reb. Eccl. c. 22.*

*viorum ceterorum dispositionem sua Ecclesia & Ligu-  
ribus ordinavit.*

*En quel temps on a cessé de dire la Liturgie  
Ambrosienne.*

L'Office Ambrosien ne se dit plus que dans l'E-  
glise de saint Ambroise qui est à Milan ; c'est  
presque le seul endroit où cet Office se soit conser-  
vé : & il luy est arrivé, comme à la Liturgie Gal-  
licane, d'avoir esté abrogé par Charlemagne, qui  
supprima toutes les anciennes manieres de dire la  
Messe, qui étoient en usage en France & dans l'Ita-  
lie, pour leur substituer l'ordre Romain, comme  
il l'ordonna dans ses Capitulaires : *Ut unusquisque*  
*Presbyter Missam ordine Romano celebret.* Et dans  
les Livres Carolins il declare que depuis qu'il a  
fait la conquête de l'Italie, souhaitant relever la  
gloire de l'Eglise Romaine, & consentir aux ex-  
hortations du Pape Adrien, qu'il ordonne que  
dans toutes les Eglises soumises à son Empire, en  
France, en Allemagne, en Italie, en Saxe, on sui-  
vra dans la celebration des Messes l'usage de Ro-  
me, & on se conformera à ses Offices : *Quod qui-  
dem nos collato nobis à Deo Italia regno fecimus ;*  
*sancta Romana Ecclesia fastigium sublimare cupien-  
tes, Reverendissimi Papa Adriani salutaribus exhor-  
tationibus parere nitentes, scilicet ut plures illius par-  
tis Ecclesia que quondam Apostolica Sedis traditio-  
nem in psallendo suscipere recusabant, nunc eam cum  
omni diligentia amplectantur, & cui adhaerant fi-  
dei munere, adhaereant quoque psallendi ordine. Quod  
non solum omnium Galliarum Provincia & Germa-  
nia sive Italia, sed etiam Saxones & quaedam Aqvi-  
lonialis plaga gentes per nos Deo annuente ad vera  
fidei rudimenta conversa facere noscuntur.* Selon ces

*Lib. 5. c. 219.*

*Lib. 1. c. 6.*

Empereur, c'étoit rétablir l'ancien ordre dans ces Eglises; que comme elles avoient reçu la Foy, & la maniere de celebrer par les Apôtres que le saint Siege y avoit envoyez, toutes ces différentes manieres de sacrifier s'y étoient introduites comme des changemens aux anciennes pratiques; & qu'ainsi il estoit bon qu'on se souvint toujours de l'Eglise de Rome, à qui on estoit redevable des lumieres de l'Evangile, & qu'on se conformât toujours à ses usages.

Durand rapporte que ce ne fut pas sans quelques difficulté que Charlemagne supprima la Liturgie Ambrosienne, qu'il fut obligé de se servir de menaces & de contrainte pour engager le Clergé de cette Eglise à quitter son ancien Missel, & prendre celui de Rome : *Legitur in vita B. Eugenii quod dum adhuc Officium Ambrosianum, magis quam Gregorianum ab Ecclesia servaretur, Adriannus Papa Concilium vocavit, ubi statutum est, quod Gregorianum deberet universaliter observari. Ad quod Carolus Imperator omnes Clericos minis & suppliciis per diversas Provincias cogebat.*

Landulphus Senior dans l'Histoire des Evêques de Milan, rapporte que du temps du Pape Adrien & de Charlemagne, on tint plusieurs Conciles, afin d'obliger toutes les Eglises à se conformer aux pratiques de Rome, & que plusieurs demanderent qu'on supprimât le Rit Ambrosien, sans considerer, dit cet Auteur, que saint Gregoire n'avoit pas voulu qu'on y touchât par respect pour la memoire de saint Ambroise. Comme donc, continuë Landulphe, Charlemagne eut ordonné qu'on brûleroit tous les Livres des Offices Ecclesiastiques dont on se servoit à Milan, & qu'il eut fait emporter en France tout ce qui restoit, un Evêque nommé Eugene, qui estoit tres-bien auprès de Charlema-

gne, étant venu à Rome, & ayant représenté que saint Gregoire n'avoit pas voulu qu'on touchât à cet Office dans le temps qu'il composa son Sacramentaire, il obtint du Pape & de l'Empereur qu'on diroit à Milan leur ancien Office. Dieu même fit quelques miracles pour autoriser l'Office Ambrosien : mais quand Eugene fut de retour à Milan, il n'y trouva plus que le Missel, on avoit brûlé tous les autres Livres ; on rassembla ce qu'on put des plus anciens Ecclesiastiques, pour rapporter ce qu'ils pouvoient sçavoir des anciens Offices, & on composa celuy qu'on dit aujourd'huy, auquel on a seulement ajouté quelques Saints.

Durand rapporte qu'Adrien assembla par deux fois un Concile pour abolir l'Office Ambrosien ; mais les avis étant partagez, il fut conclu que l'Office Ambrosien & le Romain, seroient mis sur l'autel de saint Pierre, sellez du cachet de plusieurs Evêques ; & qu'on fermeroit les portes de l'Eglise, & qu'on prierait Dieu qu'il fît connoître lequel de ces deux Offices devoit être preferé à l'autre : que le lendemain l'Eglise étant ouverte, on trouva le Missel Ambrosien ouvert, & en la même place où on l'avoit mis ; mais qu'on trouva le Gregorien déchiré, & dispersé par l'Eglise. Ces Evêques conclurent, non qu'il falloit lire l'Ambrosien, mais ils dirent que Dieu donnoit à entendre que l'Office Gregorien devoit être répandu & établi par toute la terre. *Lib. 4. Relation. c. 2.*

Saint Antonin dans les Chroniques titre 14. chapitre 4. dit que Charlemagne supprima l'Office Ambrosien par toute l'Italie pour y substituer celuy de Rome, à la reserve de l'Eglise qui est à Milan, où cet Office s'est conservé : *Carolus Imperator ordinato statu Ecclesie ipse fecit Gregorianum Officium per Ecclesiam universalem teneri, Ambrosiano*

*solis Mediolanensis dimisso.*

*De regno  
Italiae lib. 9.*

Signonius au neuvième Livre du Royaume d'Italie, rapporte les moyens qu'employa le Pape Nicolas II. en 1058. pour reduire l'Eglise de Milan à se conformer à celle de Rome, qu'il se servit pour cela de Pierre de Damien Cardinal, Evêque d'Ostie; & il rapporte une Lettre de ce Cardinal, qui disoit que l'Eglise de Milan avoit de tout temps eu des Evêques qui avoient des pratiques, & quelquefois des sentimens differens de l'Eglise de Rome, & que cela avoit commencé par Auxence, & par Ambroise : *Quod in Ecclesia Mediolanensi non est novum, qua semper diversi dogmatis homines habuit; initio ab Auxentio & Ambrosio inchoato.*

### *De la Liturgie de l'Eglise de Rome.*

**N**ous voicy enfin arrivez à la plus celebre Eglise de monde, & à la Liturgie la plus considerable qui est celle de Rome. Pour la bien connoître il faut distinguer trois temps differens, sçavoir depuis l'établissement de l'Eglise jusqu'au Pape Gelase; le second, depuis ce Pape jusqu'au temps de saint Gregoire; & le troisième, depuis saint Gregoire jusqu'à present.

Il seroit aisé de connoître la Liturgie de l'Eglise de Rome depuis saint Pierre jusqu'au Pape Gelase, si les Vies des premiers Papes rapportées dans les tomes des Conciles étoient autentiques & veritables; car on y trouve que Celestin composa l'Introïte, qui est un Pseaume & une antienne à l'entrée de la Messe; que saint Gregoire y ajouta *Kyrie eleison*, Telesphore *Gloria in excelsis*, Gelase les Collectes, Anastase ordonna qu'on seroit debout quand on liroit l'Evangile, Damase distribua les Epîtres

Epîtres

Epîtres & les Evangiles pour tous les jours de l'année. Le Canon est supposé, comme ayant esté fait par les Apôtres, auquel Alexandre ajouta après la consecration : *In memoriam Passionis* ; saint Leon, *Sanctum Sacrificium, immaculatam hostiam* ; saint Gregoire ; *Diesque nostros in tua pace disponas, & ab aeterna damnatione nos eripi* ; Innocent I. le baiser de paix, & Sergius l'*Agnus Dei*. Voila ce qu'on trouve dans les Vies de ces Papes, & ce que rapportent incessamment ceux qui ont écrit des divins Offices depuis le huitième siecle jusqu'à present.

Mais comme le Pontifical de Damase, d'où la plupart de ces choses sont tirées, est une piece supposée, comme tout le monde en convient, & qu'il paroît avoir esté fabriqué avec les fausses Decretales des premiers Papes par Isidore le Marchand ; c'est pourquoy il faut avoir recours à d'autres autoritez, pour sçavoir quelques particularitez exactes de la maniere dont on disoit la Messe à Rome avant le Pape Gelase. Ce qui est d'autant plus difficile à trouver, qu'on avoit un grand soin à Rome de ne point parler des saints Mysteres, ny des prieres avec lesquelles on celebroit le Sacrifice ; puisque nous voyons qu'Innocent I. au cinquième siecle, écrivant à un Evêque, & luy parlant de la Confirmation, luy dit : Je ne puis reciter quelles sont ces paroles, de peur de découvrir les Mysteres, Ep. ad Discent. en voulant répondre à la consultation que vous me faites. Si un Pape écrivant à un Evêque, étoit si réservé au sujet de la Confirmation, combien plus se seroit-il excusé, s'il eût esté obligé de parler du Sacrifice ?

Comme j'ay parlé cy-dessus de la Liturgie de saint Pierre, & des pratiques qu'il établit à Rome pour celebrer le sacrifice, j'y renvoye le Lecteur.

Euseb.

afin de ne point user de redites. Nous trouvons l'usage du Sacrifice dans la vie d'Anicet. Saint Polycarpe étant venu à Rome au sujet d'une contestation qui étoit pour lors, à cause du jour qu'on devoit célébrer la Pâques, le Pape Anicet reçut très-bien saint Polycarpe, luy permit de célébrer sur l'autel de son Eglise pour marque de communion. Saint Ambroise parlant du martyr de saint Xiste, rapporte que saint Laurent son Diacre demandoit de l'accompagner au supplice, parce qu'il l'avoit toujours assisté dans le Sacrifice : *Quò Sacerdos sancte sine Diacono properas ? tu nunquam sacrificium sine Ministro offerre consueveras.*

Lib. 1. Offic.  
c. 41.Apud Euseb. lib. 6.  
c. 47.

Le Pape Corneille dans sa Lettre à Fabius Evêque d'Antioche, exposant l'état de l'Eglise de Rome, y compte quarante Prêtres, sept Diacres, sept Soudiacres, quarante-deux Acolites, & cinquante-deux tant Exorcistes que Lecteurs & Portiers, sans parler des veuves, & des pauvres qui étoient au nombre de quinze cens; ce qui marque la pompe avec laquelle on célébroit les saints Mysteres, puisque tous ces Officiers Ecclesiastiques étoient principalement destinez au Sacrifice; comme aussi que pour lors il y avoit plusieurs Eglises à Rome, & un Prêtre à chaque Eglise; ce qui est conforme à ce que dit S. Optat, car parlant des Eglises qui étoient dans cette Ville du temps de Diocletien, il dit qu'il y en avoit plus de quarante. Ces differens Ministres étoient pour servir au Sacrifice, les Prêtres pour consacrer, les Diacres pour distribuer l'Eucharistie, les Soudiacres pour recevoir les oblations & les preparer; les Acolites pour avoir soin des cierges, des burettes; les Clercs pour lire les saintes Ecritures, les Portiers pour faire ranger les peuples.

ibid.

Le même Pape parlant de Novatien dit, qu'il

obligeoit ceux de son party à jurer par l'Eucharistie, qu'ils ne seroient point pour Corneille ; & qu'au lieu de répondre *Amen*, en recevant le Corps de Jesus-Christ, il leur faisoit dire : Je ne seray point du côté du Pape Corneille. Ainsi on disoit *Amen* à la Communion.

Les Diâcres distribuient l'Eucharistie à Rome. Saint Laurent se plaignant au Pape Sixte de ce qu'il ne vouloit pas qu'il l'accompagnât au martyre, luy demande cette grace, parce qu'il l'avoit jugé digne de dispenser le Sang de Jesus-Christ : *Cui* Ambros. l. 1. Offic. *commisisti Dominici sanguinis dispensationem* ; ou selon l'édition de Paris de l'an 1545. & de plusieurs manuscrits, *Consecrationem*.

Je ne sçay s'il y a d'autres choses constantes dans les trois premiers siècles, qui ayent rapport au Sacrifice, selon qu'il se celebroit à Rome. Nous trouverons plus de particularitez dans le quatrième siècle ; mais il me faut dire un mot de Commodianus, qui vivoit au temps du Pape saint Sylvestre. Cet Auteur reprenant ceux qui ne gardent pas le silence dans l'Eglise, fait mention de la Preface. Le Prêtre du Seigneur dit : Elevez vos cœurs à Dieu ; *vous répondez*, Que vous les avez, & vous manquez de parole aussi-tôt. Il prie le Seigneur pour le peuple, & cependant vous vous entretenez de fables, vous riez comme si Dieu étoit absent. Ensuite il recommande à ceux qui assistent aux prières publiques de purifier leur cœur, avant que de se presenter devant Dieu.

*Saint Jérôme.*

Comme saint Jérôme a passé une partie de sa vie à Rome, c'est pour cela que je l'inséreray dans le denombrement de Auteurs qui ont parlé

de la Liturgie de cette Eglise. Il vint au monde l'an 345. à Strigna ou Strigonie, sur les confins de la Pannonie & Dalmatie; il mourut fort âgé l'an 420.

Dans l'Epître à Heliodore il parle ainsi des Prêtres: A Dieu ne plaise que je parle de ces personnes.

*Ep. ad He-  
liodor.*

„ qui succedent aux Apôtres, qui consacrent le Corps  
 „ de Jesus-Christ par la bouche sacrée, qui ayant en  
 „ main les clefs du Royaume des Cieux, jugent pour  
 „ ainsi dire avant le jour du Jugement: *Absit ut de  
 „ Clericis quicquam sinistrum loquar, qui Apostolico  
 „ gradu succedunt, Christi corpus sacro ore conficiunt,  
 „ per quos & nos Christiani sumus, qui claves regni ca-  
 „ lorum habentes, quodammodo ante judicii diem ju-*

*dicant.* Ailleurs ce Pere établit la verité du Sacrifice & son usage, qu'on le celebrait tous les jours, & que le vin qu'on versoit dans le calice étoit rouge, pour représenter le Sang de Jesus-Christ. Si donc le pain qui est descendu du Ciel est le Corps du Seigneur, & si le vin est son Sang, montons avec luy dans cette haute Chambre qui est l'Eglise, recevons de sa main le calice de la nouvelle alliance; ce n'est pas Moyse qui nous a donné le vrai pain, mais c'est Jesus-Christ Nôtre-Seigneur. Il nous convie au festin, & il est luy-même nôtre mets; il mange avec nous, & nous le mangeons; nous bevons son Sang, nous foulons tous les jours dans les Sacrifices les raisins tout rouges de son Sang: *Dominus dedit nobis panem verum, ipse conviva & convivium; ipse comedens & qui comeditur; illius bibimus sanguinem, & sine ipso potare non possumus, & quotidie in sacrificiis ejus de genimine vitis vere rubentia musta calcamus...* Il nous apprend que Melchisedech étoit la figure de Jesus-Christ, que son sacrifice figuroit celui de l'Eglise. Que le

*In cap. 26.  
Marth.*

Seigneur après avoir célébré l'ancienne Pâque,

qui est la figure de la nouvelle, passa au vray Sacrement de la Pâque ; afin que comme autrefois Melchisedech grand Prêtre du Dieu tout-puissant, en offrant du pain & du vin, traça par avance la figure de ce Mystere ; ainsi Jesus-Christ pour l'accomplir, y representât la verité de son Corps & de son Sang : *Postquam typicum Pascha fuerat impletum, & Agni carnes cum Apostolis comederat, assumit panem & ad verum Pascha transgreditur Sacramentum, ut quomodo in præfiguratione ejus Melchisedech summi Dei Sacerdos panem & vinum offerens fecerat ; ipse quoque veritatem sui corporis & sanguinis representaret.*

On offroit le Sacrifice sur les tombeaux des Martyrs, & on mettoit de leurs Reliques sous l'autel ; & il condâmmé Vigilance qui blâmoit cette pratique : *Male ergo facit Romanus*

*Adv. Vigilant. c. 3.*

*Episcopus, qui super mortuorum hominum Petri & Pauli ossa veneranda, offert Domino sacrificia, & tumulos eorum arbitratur altaria.*

Tout le Clergé étoit revêtu d'aubes au temps du Sacrifice : *Episcopus, Presbyter, Diaconus & reliquus ordo Ecclesiasticus in administratione sacrificiorum cum candida veste procedunt.*

*Lib. 1. adv. Pelag. c. 9.*

On disoit à la Messe l'Oraison Dominicale, ainsi que les Apôtres l'avoient appris de Jesus-Christ : *Sic docuit Christus Apostolos suos, ut quotidie in corporis illius sacrificia credentes, auderent loqui Pater noster qui es in calis.*

*Lib. 3. adv. Pelag. c. 5.*

Il recommande d'avoir des vêtemens propres pour les fonctions saintes differens des habits ordinaires ; que les Prêtres Egyptiens avoient des robes de lin

dans le temps de leurs Sacrifices : *Discimus non quotidianis & quibuslibet pro usu vita communis pollutis vestibus nos ingredi debere in sancta sanctorum, sed munda conscientia, & mundis vestibus tenere Domini Sacramenta. Vestibus lineis utuntur Egyptii Sacerdotes non solum intrinsecus, sed & extrinsecus.*

*In c. 44. Ezech.*

*religio divina alterum habitum habet in ministerio, alterum in usu vitæque communi.*

*Ep. 3. ad Heliodor.*

Dans la Lettre deuxième à Heliodore, parlant de Nepotien, il marque tout ce qui regardoit la décoration des Eglises & des autels, nettoyer les murailles de l'Eglise, balayer le pavé, garder les portes, étendre les rideaux devant les portes du chœur, voir si les vaisseaux sont luisans, étudier toutes les ceremonies de l'Eglise : *Erat sollicitus, si niteret altare, si parietes absque fuligine, si pavimenta tersa, si janitor creber in porta, vela semper in ostiis, si sacrarium mundum, si vasa luculenta, & in omnes ceremonias sollicitudo.* Nous trouvons que l'on venoit à l'offrande, qu'on donnoit le baiser de paix à la Messe, qu'en recevant l'Eucharistie on répondoit *Amen*, qu'on s'embrassoit auparavant pour

*Ep. 62.*

marque de reconciliation : *Si munera nostra absque pace offerre non possumus, qua conscientia ad Eucharistiam Christi accedam, & respondebo Amen, cum de caritate dubitem porrigentis?* On recitoit à l'autel les noms de ceux qui étoient venus à l'offrande, & les riches s'en faisoient un sujet de vanité : *At*

*Lib. 2. in c. 11. Jerem.*

*nunc publice recitantur offerentium nomina, & redemptio peccatorum mutatur in laudem.* C'étoit le

*In Ezech. lib. 6.*

Diacre qui recitoit publiquement ces noms : *Publice Diaconus in Ecclesiis recitat offerentium nomina.*

*Ep. ad Sabian.*

Le Diacre chantoit l'Evangile : *Evangelium Christi quasi Diaconus lætitabas.* On allumoit des cierges à l'Evangile en plein midy : *Accendantur lumina sole rutilante.*

*Advers. Lucifer.*

C'étoit la fonction de l'Evêque de donner l'Eucharistie au peuple : *Episcopi est corpus Domini at-trectare, & de sublimi loco Eucharistiam ministrare populo.* Les Prêtres donnoient la benediction : *Si*

*Ep. ad Rufin.*

*Presbyter Christum consecrat cum in altario Dei Sacramenta benedicit, benedicere populo non debet? qui*

*Christum etiam meruit consecrare, hoc in Ecclesiis suis  
faciant quod Roma & in tota Ecclesia.*

*Le Pape Damase.*

**N**ous apprenons de saint Gregoire que le Pape Lib. 7. In-  
dict. 2. Ep. Damase avoit fait travailler à la Liturgie par 64. saint Jerôme, & que si on chantoit à Rome *Alleluia* après la Pentecôte, cela venoit de l'Eglise de Jerusalem, d'où saint Jerôme l'avoit pris & introduit dans celle de Rome au temps du Pape Damase : *Nam ut Alleluia hic diceretur, de Ierosolymorum Ecclesia & B. Hieronymi traditione tempore beata memoria Damasi Papa traditur tractum.* Ce qui semble autoriser la Lettre du Pape Damase à saint Jerôme, qui est rapportée dans les tomes des Conciles, par laquelle ce Pape prie saint Jerôme de luy marquer la maniere que les Grecs celebrent le Sacrifice, afin d'y conformer celle de Rome ; ce qui paroissoit trop simple à ce Pape. Je vous prie, *dit-il*, de m'envoyer la forme de l'Office des Grecs, parce que parmi nous la maniere de le celebrier est si simple, qu'en un jour de Dimanche on recite seulement une Epître de l'Apôtre, & un chapitre de l'Evangile, & on ne sçait point bien chanter, les Hymnes mêmes n'y sont pas des meilleurs : *Peto tuam charitatem ut Græcorum psallentiam ad nos dirigere tua fraternitas delectetur; quia tanta apud nos simplicitatis indago est, ut tantum in die Domini, Apostoli Epistola una recitetur, & Evangelii capitulum unum dicatur, & nec psallentium mos tenetur, nec hymni decus in nostro ore cognoscitur.*

## Saint Paulin Evêque de Nole.

Saint Paulin descendoit d'une famille illustre de Senateurs de Rome. Il nâquit à Bourdeaux, il y fut baptisé par Delphinus Evêque de cette ville ; ensuite il alla en Espagne, & de-là en Italie, où il fut ordonné Evêque de Nole l'an 409. On voit dans ses Ouvrages plusieurs descriptions d'Eglises, qu'on les benissoit en y mettant des reliques des Martyrs.

Ep. ad Sever.

Severé Sulpice luy en ayant demandé pour cet effet, saint Paulin n'en ayant point, luy envoya un morceau de la vraye Croix, que Melanie luy avoit apporté de Jerusalem. Dans une autre Epître à Severe, il luy envoie des vers sur un tableau, que Severe Sulpice avoit mis dans une Eglise, où il avoit représenté saint Martin & saint Paulin. Celly-cy dit par humilité, que saint Martin represente les innocens, mais que pour luy il represente les pecheurs. Il décrit toute la décoration d'un autel, qu'il contenoit les gages precieux de la Religion ; on y voit la Croix du Sauveur, les ossemens des Martyrs, & le Corps de Jesus Christ : *Divinum veneranda tegunt altaria fœdus, compositisque sacra cum cruce Martyribus.*

Ep. 32.

Carm. ad Sever.

Il y avoit des voiles ou rideaux blancs au devant des portes du Sanctuaire, on mettoit des cierges au tour de l'autel : *Aurea nunc niveis ornantur limina velis ; clara coronantur densis altaria lychnis.* La Sacristie estoit le lieu où on mettoit tout ce qui servoit au Sacrifice, comme vases, patenes, ornemens & autres : *Hic locus est, veneranda penus quo conditur, & quo promissur alma sacri pompa ministerii.*

Natal. 3.

Ep. 12.

## Le Pape Sirice.

CE fut l'an 385. que ce Pape fut élevé au souverain Pontificat. Dans son Epître à Himerius de Tarracone, il permet aux penitens d'assister au Sacrifice avec les Fidelles, mais il leur défend d'y communier : *Ut sola intra Ecclesiam fidelibus oratione jungantur, sacra mysteriorum celebritati, quamvis non mereantur, intersint; à Dominica autem mensa convivio se gregentur.* Il ordonne la continence perpetuelle aux Prêtres, parce qu'ils doivent tous les jours célébrer le Sacrifice : *Quarum sanctionum Sacerdotes omnes atque Levitæ insolubili lege constringimus, ut à die ordinationis nostræ, sobrietati ac pudicitie & corda nostra mancipemus & corpora; dummodo per omnia Deo nostro in his quæ quotidie offerimus sacrificiis placeamus.*

## Le Pape Innocent I.

SAINT Innocent succéda au Pape Anastase l'an 402. il déclare que si toutes les Eglises avoient gardé les pratiques qu'elles ont reçues des Apôtres, elles se seroient toutes accordées dans la même discipline, & dans la même manière de célébrer les Mysteres; & que cette différence qui s'y trouve, vient de ce qu'on s'est éloigné de la tradition des Apôtres : & qu'ainsi les Eglises d'Italie, d'Afrique, des Gaules, d'Espagne, de Sicile, ayant esté établies par les Evêques que saint Pierre ou ses successeurs y ont envoyez, elles devroient être en tout conformes à l'Eglise de Rome : *Si instituta Ecclesiastica, ut sunt à beatis Apostolis tradita, integra vellent servare Domini Sacerdotes, nulla diversitas, nulla varietas in ipsis ordinibus & consecrationi-*

bus habetur. Sed dum unusquisque, non quod traditum est, sed quod sibi visum fuerit, hoc aestimat esse tenendum, inde diversa in diversis locis aut Ecclesiis vel teneri, aut celebrari videntur; ac fit scandalum populis, qui dum nesciunt traditiones antiquas humana presumptione corruptas, putant sibi aut Ecclesiis non convenire, aut ab Apostolis vel ab Apostolicis viris contrarietatem inductam. Quis enim nesciat aut non advertat, id quod à Principe Apostolorum Petro Romana Ecclesia traditum est, ac nunc usque custoditur, ab omnibus debere servari, nec superinduci aut introduci aliquid, quod aut auctoritatem non habeat, aut aliunde accipere videatur exemplum? præsertim cum sit manifestum in omnem Italiam, Gallias, Hispanias, Africam atque Siciliam nullum instituisse Ecclesias, nisi eos quos venerabilis Apostolus Petrus aut ejus successores constituerint Sacerdotes?

Ce Pape dit à cet Evêque qu'ayant souvent assisté à la celebration des saints Mysteres, il avoit pu remarquer les ceremonies qu'on y observoit; & il l'avertit de reprendre avec autorité ceux qui s'éloignent des coutumes de l'Eglise de Rome, & même de les luy dénoncer, s'ils ne vouloient pas se rendre à ses avertissemens.

Can. 1.

Dans cette même Epître Innocent I. declare qu'on ne doit point donner la paix avant la consecration des saints Mysteres, afin qu'elle soit comme la marque & le signal que le peuple a approuvé la consecration des Mysteres: *Pacem asseris ante confecta Mysteria quosdam populis imperare, vel sibi inter Sacerdotes tradere, cum pax sit necessario indicenda post omnia, per quam constet populum ad omnia que in Mysteriis aguntur, atque in Ecclesia celebrantur præbuisse consensum ac finita esse, pacis concludentis signaculo demonstrantur.* Il ajoute qu'on ne doit reciter les noms de ceux qu'on recommande

au Sacrifice , qu'après qu'on a offert leur hostie : *De nominibus recitandis , antequam preces Sacerdos fiat , atque eorum oblationes quorum nomina recitanda sunt , sua oratione commendet , quam superfluum sit , ut cuius hostiam necdum Deo offeras , ante ejus nomen insinues , quamvis illi incognitum nihil sit. Præsertim ergo oblationes sunt commendanda , ac tunc eorum nomina quorum sunt oblationes edicenda , ut inter sacra mysteria nominentur.* Le Pape envoyoit tous les Dimanches aux Curez des Paroisses de la ville de Rome , du pain levé après l'avoir consacré ; c'étoit l'Eucharistie : on ne l'envoyoit pas aux Curez de la campagne , à cause de la distance : *De fermento quod die Dominica per titulos mittimus , superflue nos consulere voluisti , cum omnes Ecclesia nostra intra civitatem sint constituta. Quarum Presbyteri quia die ipsa propter plebem sibi creditam , nobiscum convenire non possunt , idcirco fermentum à nobis confectum , per acolytos accipiunt , ut se à nostra communione , maxime illa die , non judicent separatos. Quod per Parochias fieri debere non puto , quia nec longe portanda sunt Sacramenta.*

Comme donc les Curez ne pouvoient assister les Dimanches à la Messe pontificale , à cause qu'ils étoient obligez de la dire dans leur Eglise , le Pape leur envoyoit de l'Eucharistie qu'il avoit consacré , pour marque de Communion. Il recommande la continence aux Prêtres , à cause de l'obligation où ils sont d'offrir tous les jours le Sacrifice : *Quia ministerii quotidiani necessitatibus occupantur.* La fonction des Prêtres c'est d'administrer les Sacremens , de dire la Messe selon l'usage de leur Eglise : *Nunc quod superest interrogo , cum se Presbyterum à Bonoso consideres ordinatum , si non Sacramenta confecit , si non populis distribuit , si non Missas secundum consuetudinem complevit.*

## Le Pape Celestin.

**L**E Pape Celestin dans sa Lettre aux Evêques de France, fait mention des Collectes & des Oraisons qui se disoient pendant le Sacrifice, & il declare qu'on les avoit reçû de la tradition des Apôtres : *Obsecrationum Sacerdotalium Sacramenta respiciamus, quæ ab Apostolis tradita in toto mundo atque in omni catholica Ecclesia uniformiter celebrantur, cum enim sanctarum plebium Prasules mandata sibi met legatione funguntur apud Divinam clementiam humani generis agunt causam, & tota secum Ecclesia congemiscente postulant & precantur, ut Infidelibus donetur fides, ut Idololatra ab impietatis sua liberentur errore, ut Judæis ablato cordis velamine, lux veritatis appareat; ut hæretici resipiscant, Schismatici reddivivant, lapsis pœnitentia, Cathecumenis cæli janua concedatur.* Ce sont nos Oraisons solennelles du Vendredy saint, qu'on disoit ordinairement en ce temps-là.

## Saint Leon.

**O**N trouvera dans saint Leon un assez grand détail des parties de la Liturgie. Il dit que les Eglises n'étoient dediées qu'à Dieu : *Ad Basilicam B. Petri Apostoli, quæ uni Deo vivo & vero est dedicata, concurrunt fideles.* On ornoit les Eglises, parce qu'elles sont le Temple de Dieu; & ce saint Pape en conclut qu'on doit travailler à parer son ame, qui est le séjour de la Divinité : *Si ipsam orationis domum propensiore tunc cura & ampliore cultu, quam possumus adornamus; dignum est ut anima Christiana quæ Dei Templum est speciem suam prudenter exornet.* Le Sacrifice unique du Corps de Jesus-

Christ est substitué à la multitude des hosties différentes qu'on offroit dans l'ancienne Loy : *Nunc carnalium sacrificiorum varietate cessante, omnes differentias hostiarum, una corporis & sanguinis sui implet oblatio.* On lisoit les Epîtres ; & celle du premier Dimanche de Carême, étoit celle que nous lisons encore aujourd'hui : *Predicaturus vobis sacratissimum maximumque jejunium quo aptius utar exordio quam verbis Apostoli, dicamque quod lectum est, ecce nunc tempus acceptabile.* On lisoit l'Evangile conformément aux Fêtes & aux Mysteres qu'on celebrait : *Quamvis sciam quod sanctitatem vestram hodierna festivitatis causa non lateat, eamque secundum consuetudinem Evangelicus vobis sermo referavit.* Cela se trouve en plusieurs autres endroits de ce Pere. *Serm. 5. de Epiphania. Serm. 1. & 14. de Passione. Serm. 2. de Pasch.* On faisoit la predication après l'Evangile : *Adjiciendum est nostri sermonis officium, ut sicut pia expectatione de-*  
*poscere vos consuetudinis debitum sentio, ita solemnitati sacratissimæ lectionis subjungatur exhortatio Sacerdotis.* On faisoit tous les jours memoire des Mysteres de Jesus-Christ dans le Sacrifice : *Omni-*  
*bus diebus & temporibus animis fidelium Domini & Salvatoris nostri ex matre Virgine ortus occurrit, sive in gemitu supplicationis, sive in exultatione laudis, sive in sacrificii oblatione versetur.* On recitoit les noms des Evêques & des Patriarches dans le Canon, & il défend d'y nommer Eustathe & Dioscore : *De nominibus Eustathii & Dioscori ad sacrum altare non recitandis.* Jesus-Christ n'est vray Pontife, & victime de nos Sacrifices, que parce qu'il est Dieu & homme : *Non aliter sunt rata Sacerdotia in Ecclesia, nec vera sacrificia, nisi in nostra proprietate natura verus nos Pontifex reconciliet, verus immaculati Agni sanguis emundet. Qui licet sit*

Serm. 8. de Pasch.

Serm. 4. de Quadrag.

Serm. 3. de Epiphan.

Serm. 2. de Pasch.

Serm. 6. de Nativ.

Ep. 38. ad Anatol.

Ep. 38.

*in Patris dextera constitutus, in eadem tamen carne quam sumpfit ex Virgine, Sacramentum propitiatio-*

*Serm. 6. de  
Jejun. 7.  
mens.*

*nis exequitur.* A la Communion on répondoit, Amen : Hoc enim frustra ore sumitur, quod ore creditur, & frustra ab illis responderetur Amen, à quibus contra id quod accipitur, disputatur. Dans l'E-

*Ep. 81.*

» pître à Dioscore d'Alexandrie, il luy dit : Afin que  
» l'Office de vôtre Eglise & de la nôtre soit unifor-  
» me, nous desirons que vous observiez encore cecy ;  
» que quand au jour de quelque grande Fête la foule  
» du peuple est si grande que l'Eglise ne scauroit con-  
» tenir la multitude des Fidelles qui s'y assemblent,  
» l'on ne fasse pas difficulté de reiterer l'oblation du  
» saint Sacrifice, de peur qu'il ne semble qu'on ait  
» seulement voulu recevoir ceux qui sont venus les  
» premiers, & qu'on ait rejetté les autres ; car c'est  
» une chose raisonnable & pleine de pieté, d'offrir le  
» saint Sacrifice autant de fois que l'Eglise se trouve  
» remplie d'un nouveau peuple qui est venu exprés  
» pour y prendre part ; autrement il faudroit qu'une  
» partie du peuple fidelle fût privée de l'effet de sa  
» devotion & du fruit qu'elle en espere, si en me di-  
» sant qu'une seule Messe, selon la coutume, il n'y  
» avoit que ceux qui seroient venus du matin qui of-  
» frissent le Sacrifice. C'est donc l'avis que nous don-  
» nons à vôtre charité, que vpus ayez soin de ne pas  
» negliger cette coutume, que nous avons reçue par  
» tradition de nos Peres. Ce même Pape condamne la  
» superstition des Manichéens, qui s'abstenoient de

*Serm. 4.  
de Quad.  
c. 5.*

» communier sous l'espece du vin ; il dit, Qu'ils re-  
» çoivent d'une bouche indigne le Corps de Jesus-  
» Christ, qu'ils refusent absolument de prendre le  
» Sang de nôtre redemption : que reconnus à cette  
» marque, ils soient chassés de l'assemblée des Fidel-  
» les par l'autorité Sacerdotale.

## Le Pape Gelase, &amp; du Missel Gelasien.

Telle que fut la Liturgie de l'Eglise de Rome, au temps de saint Gelase, il est constant que ce Pape travailla à la perfectionner, & qu'il y fit quelques additions, qui l'avoient si fort alongée, que saint Gregoire fut obligé de l'abreger, ainsi que le rapporte Jean Diaere dans la vie de ce Saint. Il travailla aussi, dit-il, parlant de saint Gregoire, sur le Livre des Messes que Gelase avoit composé, & le reduisit en un seul volume, qu'il intitula *le Livre des Sacramens*.

On avoit long-temps desiré ce Missel de Gelase; mais de nos jours Thomafius Clerc regulier de Rome, nous l'a donné, & il pretend que c'est le véritable Ouvrage de ce Pape. Peut-être aussi qu'on y a fait quelques additions, pour le rendre conforme au temps que vivoient ceux qui l'ont transcrit dans la suite des temps; car il y a plusieurs choses qui ne conviennent pas au temps de Gelase: on peut s'en assurer par ces remarques.

1. Tous les Auteurs des divins Offices attribuent au Pape Celestin la pratique de dire une Antienne & un Pseaume au commencement de la Messe à l'Introïte. Saint Augustin dit qu'il fit un Livre contre un nommé Hilaire qui blâmoit cet usage; & on pretend que ce fut un de ces changemens que fit saint Gregoire, lorsqu'il composa son Sacramentaire, de reduire ce Pseaume à une seule Antienne; & le Missel Gelasien ne parle que de cette Antienne pour Introïte. C'est dans la Messe au jour qu'on faisoit l'Ordination: *Ordo qualiter Presbyteri, Diaconi, & Subdiaconi eligendi sunt, postquam Antiphonam ad Introïtum dixerint, data oratione, annuntiat Pontifex.*

2. Il joint l'Ordination des Soudiacres avec celle des Diacres & des Prêtres; & l'on sçait que c'est bien depuis Gelase qu'on a joint les Soudiacres avec ceux des Ordres majeurs, & qu'on les a ordonné ensemble.

3. Tous les Auteurs des Offices Ecclesiastiques; & entr'autres Jean Diacre, disent que saint Gregoire ajouta au Canon ces paroles, *Diesque nostros in tua pace disponas*; & cela se trouve dans toutes les Messes Gelasiennes.

4. A l'Office du Vendredy saint, il y est dit qu'après l'adoration de la Croix, tout le peuple communie; ce qui ne paroît guere vray semblable, puisque long-temps après, Amalarius dit qu'étant à Rome, & consultant l'Archidiacre sur ce que l'Ordre Romain ordonne de communier ce jour-là, il luy répondit que cela ne se pratiquoit pas dans l'Eglise où le Pape fait la station; & qu'après l'adoration de la Croix, tout le monde se retire en silence. Aussi voyons-nous que Charlemagne dans ses Capitulaires renouvelle l'Ordonnance d'Innocent I. de ne point celebrer les deux jours avant Pâque; & apparemment on n'y communioit pas encore, quoique cela se soit introduit depuis.

5. Il y a des Messes pour les jours de l'Assomption & de la Nativité de la Vierge; & il ne paroît pas que ces Fêtes, & sur tout la dernière, fût instituée au temps de Gelase, comme aussi la Dedicace de saint Michel.

6. Dans le Canon on fait memoire du Pape & de l'Evêque Diocesain: *Una cum famulo tuo Papa nostro, & Antistite nostro*. Ainsi on l'avoit approprié à quelque Eglise particuliere.

7. Parmy les Saints du Canon il y a une lacune entre *Cisua*, *Damiani*... puis *Eleutherii*; & *Thomasius*

masius remarque que dans d'autres manuscrits ce vuide est remply des noms de Denis, Rustique & Eleuthere, puis suivent ceux de saint Martin, de saint Augustin, de saint Gregoire & de saint Benoist; ainsi les noms de saint Gregoire & de saint Benoist ne peuvent être du temps de Gelase. Ceux de saint Denis & de ses Compagnons, pourroient faire croire que çq seroit un Missel de France; ou si c'est le Gelasien, on l'avoit ajusté aux devotions des François.

Enfin dans la priere *Libera nos*, il y est fait mention de saint André; & on attribué à saint Gregoire d'avoir ajouté le nom de cet Apôtre à cette priere, par devotion qu'il avoit pour ce Saint.

*Le Pape Vigile.*

Nous avons dans le second Concile de Brague, tenu en 563. qu'il y avoit à Rome un ordre de dire la Messe, qui étoit propre à cette Eglise; que le Pape Vigile le donna à Profuturus Evêque de Brague, & qu'il fut resolu dans le deuxième Concile de cette Ville de le suivre dans toute la Province de Brague. Nous ordonnons, *dit ce Concile*, que dorénavant toutes les Messes seront célébrées de la même maniere, ainsi que Profuturus l'a reçu par écrit du saint Siege: *Ut eodem ordine Missæ celebrentur ab omnibus, quo Profuturus quondam hujus Metropolitana Ecclesia Episcopus, ab ipsa Apostolica Sedis autoritate suscepit scriptum.*

Pour avoir quelque idée de la maniere qu'on disoit pour lors la Messe à Rome, il faut avoir recours à la Lettre du Pape Vile à Profuturus. Voicy ce qu'elle contient: Pour nous, *dit ce Pape*, nous ne changeons point l'ordre des prieres que nous disons pendant la Messe, en tel temps que-ce

„ soit, ny pour aucune solemnité, mais nous consacrons  
 „ toujours de la même maniere les oblations faites à Dieu. Et quand la Fête de Pâque, ou celle  
 „ de l'Ascension de Nôtre-Seigneur, ou de quelque Saint arrive, nous joignons des choses propres à ces  
 „ jours, par lesquelles nous faisons memoire de ces solemnitez, où nous honorons les Saints dont on  
 „ fait la Fête, & nous poursuivons le reste selon la maniere ordinaire; c'est pourquoy nous vous en-  
 „ voyons le texte de nôtre Canon, avec les additions que nous y avons faites, vous assurant que nous  
 „ l'avons reçu de la tradition Apostolique. Voila donc quel étoit le Missel Romain, on y ajoutoit & on y  
 „ changeoit selon les jours de Fêtes, mais le Canon étoit toujours le même; il y avoit des Messes propres pour les Mysteres, & pour les Fêtes des Saints: c'étoit proprement le Missel Gelasien que Vigile envoya en Espagne. M. Baluze nous a donné cette Lettre de Vigile dans ses Notes sur Gratien, & dans le tome de sa Nouvelle Collection des Conciles:

*Ordinem precum in celebritate Missarum, nullo vos tempore, nulla Festivitate significamus habere divisum; sed semper eodem tenore oblata Deo munera consecrare. Quoties vero Paschalis, aut Ascensionis..... Sanctorumque diei fuerit agenda solemnitas, singula capitula diebus apta subjungimus, quibus commemorationem sancta solemnitatis, aut eorum facimus quorum natalitia celebramus; cetera verò ordine consueto prosequimur. Quapropter & canonica precis textum direximus subter adjectum, quem Deo propitio ex Apostolica traditione accepimus.*

#### Du Pape saint Gregoire.

**L**es Lettres de saint Gregoire traitent si souvent des pratiques & des ceremonies de l'Eglise,

que je me contenteray d'indiquer les endroits les plus considerables , de peur d'être trop long si je rapportois tous ces passages. Ce Saint fut élu Pape l'an 590. & mourut en 604.

Au livre 1. Ep. 59. il parle de Janvier Evêque de Cagliari, qui étant tres-âgé & infirme , étoit sujet à se trouver mal en disant la Messe ; après être revenu, il ne sçavoit plus l'endroit du Canon où il estoit demeuré. Comme plusieurs personnes étoient en doute si elles devoient recevoir la Communion de sa main , & s'il consacroit l'hostie , saint Gregoire mande qu'on n'en doit point faire de difficulté , qu'on peut recevoir l'Eucharistie avec assurance ; parce que l'infirmité de celui qui consacre ne change point , & ne trouble point la benediction ; mais il dit qu'on avertisse cet Evêque de ne point faire l'Office quand il sera en cet état.

Au livre 2. Ep. 53. parlant du *Pallium* qu'il avoit Indic. II. envoyé à l'Evêque de Ravenne , qui pretendoit le prendre dans la Sacristie en présence du Clergé , & le porter en Procession , saint Gregoire ne veut pas qu'il le prenne qu'après que le Clergé sera party , & qu'il le porte ailleurs qu'à l'Eglise & à l'autel ; ce qui marque la Sacristie où l'on s'habilloit , la Procession du Clergé qui precedoit l'Evêque , le *Pallium* à l'autel.

*Lib. 7. Ep. 112.* Il accorde l'usage de la Dalmatique à un Archidiacre de Gap. *Lib. 4. Ep. 44.* Il ne veut pas que les Diacres chantent autre chose que l'Evangile , laissant aux Soudiacres à lire les Epîtres , & en leur absence aux Clercs inferieurs. *Lib. 6. Ep. 13. & 35.* Il parle des vases sacrez & de tout ce qui sert au Ministère , & il dit qu'on doit les vendre dans l'extrême necessité ; il regle les Messes chez les Moines. *Lib. 3. Ep. 11.* Il ne veut pas qu'on élise pour Abbé des Prêtres , des

Diacres, ou des Clercs des Eglises; quand on eut commencé à faire Prêtre des Moines, c'étoit un des Religieux qu'on prenoit dans ces Monasteres pour le faire Abbé. *Lib. 5. Ep. 41.* A l'Evêque de Palerme, il luy marque d'ordonner Prêtre celui que les Religieux choisiroient pour dire la Messe chez eux. *Lib. Ep. 45.* Il ne veut pas que les Evêques aillent celebrer des Messes publiques dans les Monasteres; c'étoit y aller en Procession. *Lib. 6. Ep. 12.* A l'Abbesse du Monastere des Religieuses de Marseille, qui étoit, comme il le dit, consacré en l'honneur de saint Cassien, il dit que l'Evêque y celebrera l'Office le jour de la Dedicace, sans que sa Chaire y demeure le reste du temps: que les autres jours la Messe y sera dite par le Prêtre que l'Evêque y enverra. *Lib. 1. Ep. 52.* & ailleurs, il ne veut pas qu'on consacre des Oratoires ou des Eglises dans les lieux où il y avoit des corps enterrez. *Lib. 5. Ep. 45.* On se servoit de Reliques pour consacrer les Eglises. *Lib. 9. Ep. 71.* On employoit aussi l'eau-benite. *Lib. 7. Indict. 2. Ep. 110.* Il approuve qu'il y ait des Images dans les Eglises; il desapprouve Serenus Evêque de Marseille qui les avoit brisées; il luy marque qu'il devoit les laisser, & se contenter d'instruire le peuple, qu'il ne les falloit pas adorer. Vous ne deviez pas briser ce qu'on ne met pas dans les Eglises pour être adoré, mais pour servir d'instruction aux ignorans, l'ancien usage ayant permis de mettre dans les Eglises les tableaux des Histoires sacrées. *Lib. 7. Indict. 2. Ep. 64.* Il justifie plusieurs ceremonies & Rits de la Messe, dont on luy faisoit des reproches, comme s'il les eût établis. 1. Qu'on disoit *Alleluia* à la Messe hors le temps de la Pentecôte; il dit que cela venoit de l'Eglise de Jerusalem, de laquelle saint Jérôme l'avoit pris, & introduit

dans celle de Rome du temps du Pape Damase.  
 2. On se plaignoit de ce que les Soudiacres n'étoient point revêtus d'ornemens propres quand ils faisoient leurs fonctions ; & il répond qu'il l'avoit ainsi ordonné pour rétablir un ancien usage , qui avoit esté abrogé par un Pape de ses predecesseurs, dont il ne dit pas le nom ; & que dans l'Eglise de Syracuse où l'on conserve les usages de Rome, les Soudiacres y portent seulement des aubes de lin. 3. On trouvoit aussi à redire de ce qu'on chantoit *Kyrie eleison* à la Messe ; que c'étoit introduire la langue & les Rits des Grecs. Il avouë qu'autrefois on ne le disoit pas , mais que de son temps on ne le disoit pas de la maniere des Grecs qui le recitent tous ensemble ; au lieu qu'à Rome le Clergé commence , & le peuple y répond ; on dit autant de fois *Christe* que *Kyrie*. On luy objecte aussi qu'il avoit ordonné qu'on reciteroit l'Oraison Dominicale après le Canon. Il répond que les Apôtres la disoient dans la celebration des saints Mysteres. Cette Epître est trop de consequence pour nôtre dessein , ainsi j'en rapporteray les termes : *Quidam veniens de Sicilia dixit quod aliqui de meis dispositionibus murmurarent , dicentes , quoniam Ecclesiam Constantinopolitanam disponit comprimere , qui ejus consuetudines per omnia sequitur , cui dicerem quas consuetudines sequimur ? Respondit quia Alleluia dici ad Missas extra Pentecostes tempora fecisti , quia Subdiaconos spoliatos procedere , quia Kyrie eleison dici , quia orationem Dominicam mox post Canonem dici statuistis. Cui ego respondi , Quia in nullo eorum aliam Ecclesiam secuti sumus. Nam ut Alleluia hic diceretur , de Jerosolimorum Ecclesia ex B. Hieronymi traditione tempore beata memoria Damasi Pape traditur tractum , & ideo magis in hac sede illam consuetudinem amputavimus , qua hic à*

*Gracis fuerat tradita. Subdiaconos autem ut spoliatos. procedere facerem, antiqua consuetudo Ecclesia fuit; sed quia placuit cuidam nostro Pontifici, nescio cui, qui eos vestitos procedere praecepit. Nam vestra Ecclesia numquid traditionem à Gracis acceperunt? Unde habent ergo hodie ut Subdiaconi lineis in tunicis procedant, nisi quia hoc à matre sua Romana Ecclesia perceperunt? Kyrie eleison autem nos neque diximus, neque dicimus sicut à Gracis dicitur, quia in Gracis simul omnes dicunt; apud nos autem à Clericis dicitur, & à populo respondetur, & totidem vicibus etiam Christe eleison dicitur, quod apud Gracos nullo modo dicitur. Orationem autem Dominicam idcirco mox post precem dicimus, quia mos Apostolorum fuit, ut ad ipsam solummodo orationem oblationis hostiam consecrarent. Et valde mihi inconueniens visum est, ut precem quam Scholasticus composuerat, super oblationem diceremus, & ipsam orationem quam Redemptor noster composuit, super eius corpus & sanguinem taceremus. Sed & Dominica oratio apud Gracos ab omni populo dicitur; apud nos vero à solo Sacerdote.*

*Lib. 2. Indict. 11. Ep. 55. Il parle du manipule, & en accorde l'usage aux Diacones seuls, lorsqu'ils font leurs fonctions. Lib. 5. Ep. 42. & 43. Il permet qu'on dise la Messe dans des maisons. Dans l'Épître à Augustin Apôtre d'Angleterre, on luy demande s'il est permis de recevoir l'Eucharistie, après une illusion arrivée pendant la nuit. Il répond : Quand elles viennent de l'infirmité de la nature, on ne doit point craindre; mais quand elles arrivent, parce qu'on a trop bû ou trop mangé, on n'est pas tout-à-fait innocent; mais cette faute ne doit pas empêcher de recevoir la Communion, ni de célébrer la Messe, quand c'est une Fête à laquelle il faut communier, ou quand il n'y*

*Inserrog. 11.*

a point d'autres Prêtres pour célébrer ; mais s'il y a d'autres Prêtres, celui qui est en cet état, doit s'abstenir par humilité de célébrer, particulièrement si cette illusion a été accompagnée d'imagination deshonnête : les autres illusions qui arrivent à cause des pensées que l'on a eues en veillant, sont encore plus criminelles, parce que ces pensées le font ; & dans les pensées deshonnêtes il faut distinguer trois choses, le désir, le plaisir, & le consentement. Quand il n'y a que le désir, il n'y a pas encore de péché ; mais quand on y prend plaisir, on commence à pécher ; & quand on y consent, on consomme le péché.

Ce même Pape dans ses Dialogues parle des lampes de l'Eglise. Il rapporte que Constance Sacristain de l'Eglise de saint Etienne à Ancone, n'ayant point d'huile pour allumer les lampes, les remplit d'eau ; & ayant allumé les méches, elles entreteurent du feu, comme si les lampes eussent été pleines d'huile. Lib. 1.

Il raconte que des Religieuses menacées d'excommunication par saint Benoît, & mortes peu de temps après, sortoient visiblement de l'Eglise quand le Diacre ordonnoit aux excommuniés de se retirer : *Si quis non communicaverit discodas* ; mais il les releva de cette excommunication : & dès qu'on eut présenté pour elles l'offrande qu'il avoit benie, on ne les vit plus sortir comme auparavant. Lib. 2.

Il déclare qu'il est utile aux morts qui ne sont pas chargés de crimes, d'être enterrez dans les lieux saints, parce que leurs sepulcres font souvenir les vivans de prier Dieu pour eux ; qu'entre les prières qui soulagent les morts, l'oblation du saint Sacrifice est la plus utile. Lib. 4.

Mais je ne puis me dispenser de rapporter un

Lib. 4. Dia-  
log. c. 58.

tres-beau passage de ce Saint, qui marque la grandeur & l'excellence du Sacrifice de la Messe, qu'on doit l'offrir tous les jours avec des larmes, que la victime qui y est offerte, sauve l'ame de la mort; & qu'encore que Jesus-Christ depuis sa Resurrection soit immortel, il ne laisse pas d'être immolé pour nous dans la sainte oblation, qu'on y reçoit son corps, qu'on y dispense sa chair, on y boit son sang, & qu'on doit penser combien est grand le Sacrifice qui represente si parfaitement la mort que Jesus-Christ a souffert pour nous, qu'il ne faut pas douter qu'au temps de la consecration, à la parole du Prêtre, les cieus s'ouvrent, que les Anges assistent à ce Mystere, que les choses celestes, sublimes & invisibles sont jointes aux terrestres :

*Debemus Deo quotidiana lacrymarum sacrificia, quotidianas carnis ejus & sanguinis hostias immolare. Hæc namque singulariter victima ab interitu animam salvat, quæ illam nobis mortem Unigeniti per mysterium reparat. Qui licet resurgens à mortuis jam non moritur, & mors ei ultra non dominabitur, tamen in semetipso immortaliser atque incorruptibiliter vivens, pro nobis iterum in hoc mysterio sacræ oblationis immolatur. Ejus quippe ibi corpus sumitur, ejus caro in populi salutem partitur, ejus sanguis jam non in manus infidelium, sed in ora fidelium funditur. Hinc ergo pensemus, quale sit pro nobis hoc sacrificium, quod pro absolutione nostra passionem unigeniti Filii semper imitatur. Quis enim fidelium habere dubium possit, in ipsa immolationis hora ad Sacerdotis vocem celos aperiri, in illo Jesu Christi Mystero Angelorum choros adesse, summis ima sociari, terrena cælestibus jungi, unum quid ex visibilibus atque invisibilibus fieri?*

## Du Sacramentaire de saint Gregoire.

ON ne peut disconvenir que saint Gregoire n'eût travaillé à la Liturgie de l'Eglise de Rome. Le Pape Adrien envoya son Ouvrage sur les Messes, qui estoit nommé le Sacramentaire de S. Gregoire, il prie l'Empereur Charlemagne de le faire oblserver dans son Empire : *De Sacramentario vero à sancto prædecessore nostro Deistuo Gregorio Papa disposito jam pridem Paulus grammaticus à nobis eum pro vobis petiit, & secundum sancta nostra Ecclesia traditionem per Joannem Abbatem excellentia vestra emisimus.* S. Boniface de Mayence, Apôtre d'Allemagne, demandoit aussi qu'on luy envoyât du parchemin pour écrire les Messes que saint Gregoire avoit composées : *Mittite mibi de pergameno bono ad unum Lectionarium proscribendum, & ad unum Missale Gregorianum.* Jean Diacre dans la vie de saint Gregoire, rapporte qu'il travailla sur le Livre des Messes que Gelase avoit composé, & le reduisit en un seul volume, qu'il intitula le *Livre des Sacremens.*

Tom. 3.  
Conc. Gall.  
pag. 798.

Ep. 114.

Selon le même Auteur il ajoûta au Canon, *Dieſque nostros in tua pace disponas, & ab aeterna damnatione nos eripi, & in electorum grege numerari.* On peut dire cependant que nous n'avons pas ce Sacrement dans sa pureté, & qu'on y a ajoûté plusieurs choses. Il y a long-temps que trois Auteurs avoient travaillé à recueillir & à distinguer ce qui étoit de saint Gregoire, l'Abbé Grimbold, le Prêtre Rotrade Moine de Tours, qui vivoit en 845. & Albin ou Alcuin ; mais ils ne conviennent pas sur ce qui a esté ajoûté.

Pamelius en a donné un, Rocca Sacristain du Pape en donna un aussi l'an 1597. qui est sembla-

ble à celui de Pamelius. Le P. Menard Benedicain, en a fait imprimer un plus ample, revû sur plusieurs anciens manuscrits, & principalement sur un ancien qu'il appelle de saint Eloy, parce que l'on croyoit que c'estoit le Missel de saint Eloy; mais on y voit les Messes de saint Prix, & de Leon II. qui ont vëcu depuis saint Eloy.

Quant à la difference qu'il y a entre le Missel Gelasien & le Sacramentaire de saint Gregoire, il n'y a qu'à les confronter, & on trouvera qu'ils conviennent presque en tout, si ce n'est que celui de Gelase a ordinairement trois Collectes, & celui de saint Gregoire n'en a qu'une. On lisoit aussi plusieurs Epîtres ou Leçons à la Messe, comme nous faisons encore aux Quatre-temps, & S. Gregoire les a reduites à une seule Epître. Il y a aussi ajouté *Kyrie eleison*, & réduit les Introïtes qui comprenoient un Pseaume & une Antienne, à l'Antienne seule avec le premier verset du Pseaume, ainsi que le Graduel, l'Offertoire & la Communion.

Et comme il y a plusieurs éditions du Sacramentaire de saint Gregoire, je suivray celle du P. Menard, comme étant la plus ancienne, pour sçavoir l'ordre de la Messe prescrit par ce Pape. A l'Introïte on dit une Antienne propre à chaque jour de Fête, ensuite *Kyrie eleison*, puis *Gloria in excelsis Deo*, que l'Evêque dira tous les Dimanches & tous les jours de Fêtes; mais les Prêtres ne le diront que le seul jour de Pâque. Les jours de Litanies on ne dit point *Gloria in excelsis*, ni *Alleluia*. Après l'Hymne des Anges, on dit une Collecte, puis suit l'Epître, le Graduel ou *Alleluia*, l'Evangile, l'offrande, la priere sur les oblations; laquelle étant finie, le Prêtre élève sa voix, disant *Per omnia secula seculorum... Sursum corda... Vere dignum*

& *justum est... Supplici confessione dicentes sanctus... Benedictus*, puis le Canon *Te igitur* mot à mot comme nous le disons, l'Oraison Dominicale, *Agnus Dei*.

*La maniere de dire la Messe selon l'ordre Romain.*

L'Ordre Romain est un Livre qui est proprement l'ancien Rituel de Rome, ou la maniere de dire la Messe & d'administrer les Sacremens; il est postérieur au Sacramentaire de saint Gregoire, & est aussi plus ample & plus étendu; ce Livre avoit grand cours au huitième siècle. Dans les Capitulaires de Charlemagne de l'an 806. il est ordonné de suivre ce Livre : *Ut secundum ordinem* Cap. 219. & *morem Ecclesie Romanae fiat*; & au cinquième Livre, chaque Prêtre celebrera la Messe selon l'ordre Romain, avec des sandales ou souliers : *Ut unusquisque Presbiter Missam orâine Romano cum sandaliis celebret*. C'étoit apparemment une chaussure propre pour le Sacrifice; car il n'y a pas d'apparence qu'avant ce temps, on dît la Messe nuds pieds.

La maniere de celebrer la Messe selon l'ordre Romain, parut si belle à Pepin & à Charlemagne, qu'ils l'introduisirent par tout leur Empire; & Charles le Chauve luy rend ce témoignage, qu'après avoir fait celebrer devant luy la Messe selon toutes les Liturgies qui avoient esté jusqu'alors en usage dans les Eglises Grecques & Latines, il n'avoit rien trouvé de mieux disposé que l'ordre Romain. Les Eglises de France, dit ce Prince, celebrent les divins Offices d'une maniere différente de celle de Rome jusqu'au temps de Pepin nôtre ayeul, aussi bien qu'à Milan & à Toledé; & nous

avons fait celebrer les saints Mysteres devant nous, selon toutes les manieres qui s'observoient dans toutes ces Eglises, aussi-bien que selon qu'il se pratique à Jerusalem & à Constantinople, où l'on dit les Liturgies de saint Jacques & de saint Basile; mais nous avons crû qu'il falloit se conformer à l'Eglise de Rome dans la celebration des Messes; *Celebrata sunt coram nobis Missarum solemnia more Jerosolymitarum, & more Constantinopolitam, & sicut in Gallia, & Italia & Toletis. Sed nos sequendam Romanam Ecclesiam in Missarum celebratione.*

Comme il y a plusieurs éditions de l'Ordre Romain, je suivray celle qui est la plus ancienne, qui a esté tirée de la Bibliotheque de saint Gal, qui est celle qu'Amalarius suit mot à mot.

Le Pape étant habillé, accompagné d'un grand nombre d'Officiers, qui ont tous leur fonction, deux Acolytes luy présentent deux capses ou boëtes, dans lesquelles il y a *Sancta*; c'est selon quelques-uns l'Eucharistie, selon d'autres c'est l'Evangile. Il y en a qui croient que ce sont des Reliques. Il saluë ses capses, puis fait une inclination à l'autel, & commence la Messe par le signe de la Croix, ensuite il donne la paix, & va s'asseoir pendant que l'on chante l'Introïte, après lequel on dit *Kyrie*, jusqu'à ce que le Pape fasse signe de cesser; & se tournant vers le peuple, & non vers l'autel, il entonne *Gloria in excelsis*; lequel étant finy, il se tourne vers le peuple, & dit *Pax vobis*; & se retournant vers l'Orient, *Oremus*, & la Collecte du jour, puis il s'assit, tourné vers le peuple avec les Evêques & les Prêtres qui l'accompagnent, les Diacres sont debout devant le Pape, un Soudiacre monte au Jubé, & non sur le dernier degré; cela n'est point permis qu'au Diacre. Après l'Epître le Chantre entonne une Antienne ou Ré-

pons auquel on ajoûte *Alleluia* selon le temps ; c'est un Chantre qui chante seul le verset du Répons & *Alleluia*. A l'Évangile le Diacre baise les pieds du Pape pour luy demander sa benediction, disant, *Domine labia mea aperies, & os meum annuntiabit laudem tuam*. Le Pape le benit en disant *Dominus sit in corde tuo & in labiis tuis*, puis le Diacre va au devant de l'Autel, prend le Livre des Évangiles qui y est, le baise, & le porte en l'air, le montrant à tout le monde, & va au Jubé accompagné des Soudiacres & des Acolites qui portent de l'encens & les cierges. Y étant arrivé, un Soudiacre luy prend le Livre, l'ouvre, luy marque l'endroit qu'il faut lire. Le Diacre dit *Dominus vobiscum*. R. *Et cum spiritu tuo. Sequentia sancti Evangelii secundum N*. Il fait le signe de la Croix sur le front & sur la poitrine ; le Pape & tout le peuple font la même chose, & se tournent du côté de l'Évangile. Après qu'il est lû, le peuple fait encore le signe de la Croix, le Diacre descend de la tribune, un Soudiacre rapporte le Livre sur un coussin, le fait baiser au Pape & au Clergé. Le Diacre étant retourné à l'autel, un Acolite luy presente le corporal ou nappe qu'il étend sur l'autel, ensuite on reçoit les oblations ; les grands Seigneurs viennent les premiers à l'offrande, les hommes & les femmes offrent du pain & du vin, aussi-bien que le Clergé ; on étend les oblations sur une grande nappe, on met le vin dans le calice, le Pape lave ses mains ; & l'autel étant préparé, l'Archidiacre prend le pain & le vin que le Pape a offert, les met sur l'autel avec les autres oblations à la droite du celebrant, & on les enveloppe avec un grand voile qu'on appelle *Offertorium* ; après quoy on les encense. Pendant tout ce temps les Chantres disent des Pseaumes, jusqu'à ce que le Pape se tourne

vers eux , leur faisant signe de se taire ; & ayant recité la Secrette , il commence la Preface. Pendant ce temps tous les assistans sont debout ; après le *Sanctus.. Benedictus* , le Pape commence le Canon , & tout le Clergé demeure incliné jusqu'à la fin. Quand il dit *Nobis quoque peccatoribus* , les Soudiacres se levent ; & à ces paroles *Per ipsum* , l'Archidiacre prend le calice par les anses , & l'éleve avec le Celebrant qui touche le calice par les côtes avec l'hostie , disant *Per ipsum* ; puis l'Archidiacre remet le calice proche le pain , & on dit l'Oraison Dominicale. Avant que de commencer le Canon , un Acolite vient , ayant un voile sur l'épaule attaché au col , tenant de la main droite la patene devant la poitrine jusqu'au milieu du Canon , où pour lors un Soudiacre la prend , *Super planetam* ; & venant au milieu de l'autel , il la donne à l'Archidiacre ; & quand on dit *Ab omni perturbatione securi* , l'Archidiacre baise la patene , & la donne à tenir à un autre Diacre ; & après que le Pape a dit *Pax Domini* , il fait trois signes de Croix sur le calice , & met une particule de l'Eucharistie dedans. L'Archidiacre donne la paix aux Officiers qui sont à l'Autel , puis à tout le Clergé ; ensuite on chante *Agnus Dei*. Les Prêtres & les Diacres rompent le pain qui doit servir à la Communion , le Pape va s'asseoir à sa place , & l'Archidiacre luy presente le pain consacré & le calice pour se communier , puis suit la Communion de tout le Clergé & du peuple. Pendant ce temps on chante un Pseaume , puis suit la Collecte *Dominus vobiscum. Ite Missa est* , & la benediction , avant laquelle les Evêques luy disent *Jube Domne benedicere* ; & il répond , *Benedicat vos Dominus* , on répond *Amen* , & on s'en retourne.



La recherche des pratiques des Prières, &  
des Ceremonies de la Liturgie  
Romaine.

De l'heure de la Messe.

L'heure de dire la sainte Messe n'a pas toujours été la même dans l'Eglise, elle a changé selon les temps, & selon les lieux differens.

Nous voyons dans Tertullien, qu'au temps des persecutions, les Fielles s'assembloient de grand matin, & qu'ils prevenoient même le lever du Soleil : *Eucharistia Sacramentum, & in tempore victus, etiam antelucanis cœtibus, nec de aliorum manu, quam* De Corona militis c. 3.  
*Præsidentium sumimus.*

Pline le jeune dans sa Lettre à l'Empereur Trajan, décrivant les exercices des premiers Chrétiens, marque aussi que c'étoit de grand matin qu'ils se trouvoient ensemble pour faire leurs prières, & pour offrir le Sacrifice.

Saint Cyprien nous apprend la même chose, Ep. 63. écrivant contre ceux qui n'offroient que de l'eau dans le Sacrifice du matin, de peur d'être reconnus pour Chrétiens à l'odeur du vin, s'ils en eussent pris dans la Communion; ce qu'il appelle renverser la Discipline & la verité du Sacrifice, de s'abstenir du vin dans le Sacrifice qu'on celebroit le matin, comme si on apprehendoit de faire connoître qu'on a pris le Sang de Jesus-Christ. Ensuite ce même Pere fait mention du Sacrifice du soir, dans lequel on mêloit le vin avec l'eau, parce qu'il n'y avoit pas le même danger que le matin : *Omnis*

*Religionis & veritatis Disciplina subvertitur, nisi id quod spiritualiter precipitur, fideliter reservetur; nisi si in sacrificiis matutinis hoc quis veretur, ne per saporem vini redoleat sanguinem Christi.* Dans le Sacrifice du soir; on se servoit de vin: *An illâ sibi aliquis contemplatione blanditur, quod etsi manè aqua sola offerri videtur; tamen cum ad cœnandum venimus, mixtum calicem offerimus? at enim non manè, sed post cœnam mixtum calicem obtulit Dominus.* Ainsi on voit qu'on offroit quelquefois le Sacrifice le soir; & dans les Conciles il est souvent fait mention des Messes du matin & de celles du soir: *Missæ matutina & vespertina.*

*Ep. ad Januar.*

Saint Augustin parlant de la coutume des Eglises d'Afrique, qui croyoient qu'on pouvoit communier le Jeudy saint après avoir mangé, fait mention de ces deux sortes de Messes. C'est pour cela, dit-il, qu'on offroit deux fois le Sacrifice le Jeudy saint en quelques Eglises d'Afrique; une fois le matin en faveur de ceux qui communioient à jeun, & un autre fois le soir pour ceux qui vouloient en ce jour communier après avoir mangé: *Bis offerri videri, & manè & ad vesperam.*

*Lib. 5. hist. c. 21.*

Socrate dit que c'étoit une coutume qui s'observoit en Egypte, de s'assembler les Samedis, & sur le soir d'offrir le Sacrifice, & de participer aux saints Mysteres: *Aegyptii Sabbato synaxim exequuntur, sed non ut mos est Christianorum, mysteria participant; nam ubi epulati sunt, sub vesperam oblatione factâ, mysteriis participant.*

*Can. 3.*

Le premier Concile de Vaison ordonnant de dire *Sanctus* à la Messe, veut que ce soit dans toute sorte de Messes, dans celles qu'on dit le matin ou le soir; en Carême, ou quand on offre pour les morts: *Ut in omnibus Missis sive matutinis, sive quadragesimalibus, sive illis quæ pro defunctorum commemorationibus*

*olationibus fiunt, semper Sanctus dicatur.*

Le troisième Concile d'Orleans fait aussi mention de ces deux sortes de Messes du matin & du soir, lorsqu'il défend d'assister aux Offices, ou de venir à l'Eglise avec des armes : *Sacrificia matutina* Can. 28. *sive vespertina Missarum; ne quis cum armis, pertinentibus ad bellorum usum, spectet.*

Martin de Brague dans sa Collection de Canons; parlant d'un Prêtre excommunié, luy défend d'offrir le Sacrifice, soit le matin ou le soir : *Presumpserit facere oblationem, vel matutinum aut vespertinum Sacrificium.* Can. 37.

Il y a pourtant assez long-temps que la Messe solennelle le a esté fixée à l'heure de Tierces, qui répond à neuf heures, selon nôtre maniere de compter. C'est l'heure où l'Eglise a esté formée par la descente du saint-Esprit sur les Apôtres, & par la premiere predication de saint Pierre : *Cum sis* Act. 2. *hora diei tertia.*

Le second Concile d'Orleans en 538. ordonne que la celebration de la Messe solennelle se fera à l'heure de Tierces; afin que finissant à une heure competente, les Prêtres puissent se trouver facilement à toutes les heures du jour, & à celles du soir. Can. 14.

Le Concile d'Agde marque aussi que la Messe solennelle se doit dire à l'heure de Tierces; & cela est universellement prescrit dans les Conciles postérieurs; & s'observoit par tout environ ces temps-là. Sidoine Apollinaire, le rapporte comme un usage ordinaire : *Secessimus, non procul tamen, ut* Lib. 5. Ep. *post ad Tertiam præsto futuri cum Sacerdotibus Dei* 17. *divina facienda.*

Gregoire de Tours dans la vie de saint Nictetius: *Hora tertia cum populus ad Missarum solemniam convehiret.* Le Pape saint Gregoire parlant de Cassius

*Homil. 37.  
in Evang.*

Evêque de Narnie, rapporte que devant de dire tous les jours la Messe à neuf heures, souvent les prieres qu'il disoit pour se preparer au Sacrifice, duroient si long-temps, qu'il ne le commençoit qu'à trois heures après midy : *Missam quotidie celebrabat & qui oblaturus sacrificium ad horam tertiam venerat, hoc pro extensa orationis magnitudine ad horam nonam usque protelavit.*

*Lib. 4. c. 40*

Amalarius croit qu'on peut dire la Messe à midy, parce que Jesus-Christ est mort à cette heure. Pour ce qui est des jours de jeûne, c'est une ancienne pratique de dire la Messe le soir à l'heure de Vêpres. Saint Ambroise exhortoit les Fidelles à resister à la faim dont ils se sentiroient pressez en Carême, par l'esperance de recevoir la nourriture spirituelle du Corps de Jesus-Christ, qu'ils recevraient vers le soir, au temps qu'on celebreroit le

*In Ps. 118.* Sacrifice : Prenez garde, dit ce Pere, de manquer  
 „ au jeûne qui vous a été marqué ; & si la faim vous  
 „ presse de dîner à l'heure ordinaire, que la tempe-  
 „ rance vienne à vôtre secours, vous reservant pour  
 „ un repas sacré qui est le banquet celeste... Attendez  
 „ quelque temps, la fin du jour n'est pas éloignée ; &  
 „ même il y a plusieurs jours de jeûne qu'on n'attend  
 „ pas si tard, & qu'après midy on s'assemble à l'Egli-  
 „ se, on y chante des hymnes, & on offre le Sacri-  
 „ fice. Tenez-vous donc prêt pour y assister, & pour  
 „ y recevoir le Corps de Jesus-Christ.

*Ep. ad Iu-  
niam.*

On celebroit aussi quelquefois le matin les jours de jeûne, comme nous l'avons vû dans saint Augustin, lorsqu'il parle des Eglises où l'on offroit deux fois le Sacrifice le Jeudy saint, le matin en faveur de ceux qui communioient à jeun.

Comme c'est une obligation de communier à jeun, c'est pour cela qu'on ne disoit la Messe le soir, que les jours de jeûne ; & il y a long-temps

qu'il a esté réglé de n'en point dire après midy. Le Micrologue Auteur de l'onzième siecle, dit positivement qu'on ne lit nulle part qu'on pût dire la Messe après midy, si ce n'est le Jeudy saint, à cause qu'il faut faire le Chrême, & le Samedi de Pâques, & celuy de la Pentecôte : *Quod nunquam legitur post meridiem dicendum, nisi in Cœna Domini quando Chrisma conficitur, & in Sabbatis Pascha & Pentecostes.*

*De la preparation à la Messe.*

**L**A preparation à la Messe comprend les dispositions interieures, telle qu'est la pureté de conscience; ou les prieres que le Prêtre devoit avant que de se presenter à l'autel, & de prendre les ornemens dont il étoit revêtu, & aussi la decoration de l'autel avant qu'on y offrit le Sacrifice.

*De la pureté de conscience requise pour célébrer.*

**P**our ce qui est de la pureté de conscience requise dans le Prêtre avant que de célébrer le Sacrifice, je me contenteray sur un sujet si vaste d'en rapporter quelques preuves. Saint Paul demande que le Prêtre soit sans crime. *Oportet esse Tit. 1. sine crimine.*

Le Concile de Neocesarie declare qu'un Prêtre *can. 9.* qui est tombé dans quelque impureté avant son ordination; confessant son crime, ne doit plus offrir. Celuy de Valence en Espagne de l'an 374. *can. 4.* éloigne des Ordres ceux qui se seront accusez de quelque peché mortel. S'il falloit donc avoir vécu si saintement avant que d'être ordonné, il étoit nécessaire d'avoir l'ame & la conscience nette de

tout peché considerable , avant que d'offrir le Sac-  
crifice ; puisque ce n'étoit qu'afin d'exercer des  
fonctions si saintes qu'on demandoit tant de per-  
fections dans ceux qu'on ordonnoit.

La regle que saint Paul avoit prescrite à tous les  
Fidelles , que l'homme s'éprouve soy-même avant que  
de communier , regarde principalement ceux qui  
vont offrir & consacrer le Corps de Jesus-Christ ,  
& si selon saint Justin on n'admettoit à la partici-  
pation de l'Eucharistie que ceux qui ont vécu com-  
me Jesus-Christ l'a enseigné : *Ad Eucharistiam ne-  
mo admittitur nisi sic vivens ut Christus docuit* , com-  
bien plus ceux qui doivent consacrer ce pain sa-  
cré , aussi-bien qu'y participer , sont-ils obligez  
de vivre saintement ? Chaque Prêtre devoit sou-  
vent penser à ces paroles de saint Augustin : Sou-  
venons-nous d'apporter l'innocence a l'autel : *Vi-  
dete fratres panem cœlestem spiritualiter manducare ,  
innocentiam ad altare apportate , peccata etiamsi sunt  
quotidiana , vel non sunt mortifera , antequam acce-  
datis ad altare , attendite quid dicatis dimitte nobis.*  
Il falloit donc se purifier même des fautes legeres,  
avant que d'approcher de l'autel. On peut voir le  
quatrième Concile de Toledé , Canon 20. le Pape  
Sirice & autres qui établissent l'obligation des  
Prêtres à la continence , sur la nécessité qu'il y a  
d'être purs & saints pour offrir le Sacrifice.

C'est ce que l'Auteur du Livre de la Hierarchie  
explique si bien , qu'il faut être uny à Dieu , par-  
ticiper à sa vie toute divine , être entierement ir-  
reprehensible & sans tache , pour être en état de  
celebrer les saints Mysteres : *Ideo his demum tam  
angusta patere mysteria , qui ad divini ac deifici habi-  
tus immobilitatem , vimque actuosam pervenere , qui  
soli Deo unice adharcent , quique omnino irreprehen-  
sibiles sint , atque immaculati.*

Tertullien recommançoit sur tout la charité, & d'être reconcilié avec le prochain, avant que d'approcher de l'autel, conformément à ce que Jésus-Christ avoit dit de quitter le Sacrifice; si on se souvient que nôtre frere a quelque chose contre nous,

& d'aller nous reconcilier: *Memoria preceptorum* De Orat. cap. 10.  
*viam rationibus sternit ad calum, quorum precipuum*

*est, ne prius ascendamus ad altare Dei, quam si quid discordia vel offensa cum fratribus contraxerimus, resolvamus. Quid enim ad pacem Dei recedere sine pace? ad debitorum remissionem cum retentione? quomodo placabit patrem, iratus in fratrem.* C'étoit pour ce sujet que le Diacre en quelques Eglises, s'écrioit à haute voix avant qu'on commençât le Sacrifice,

qu'aucun de ceux qui sont icy n'ait quelque chose contre son frere, qu'on n'y paroisse point avec feinte & déguisement: *Ne quis contra aliquem, ne quis in simulatione.* Lib. 2. Constitut.

Gregoire de Tours recommande la frayeur & le tremblement dans les Prêtres, craignant de n'être pas assez purs pour approcher de l'autel: *Desistimus*

*scelera nostra, & plangimus, cum nos mundos esse* Lib. 1. de mirac. Mart. c. 86.  
*nescimus, & ad ipsum altare Dei accedentes, audenter sanctum corpus ejus & sanguinem cum simus actu*

*polluti, potius ad judicium sumimus, quam ut veniam consequamur.* C'est plutôt s'attirer son jugement & sa condamnation, que d'obtenir le pardon de ses pechez, quand on approche de l'autel avec une conscience souillée de peché. Ce même Auteur parlant d'un Prêtre qui avoit dit la Messe étant

ivre, marque encore la frayeur avec laquelle il faut celebrer: *Qui non dubitavit miser vino mada-*

*factus aperire, quod jejunus quisque non sine metu potest terrene conscientia explicare.* Ibid. c. 87.

Pallade dans la vie de saint Chrysostome, rapporte qu'un jour de Dimanche Eusebe Evêque de

Valentinople, ayant présenté à ce Saint & à d'autres Evêques assemblez à Constantinople, plusieurs accusations contre Antonin Evêque d'Ephese, saint Chrysostome touché de ce que l'on chargeoit un de ses confreres, & n'ayant pû appaiser les Evêques ; comme c'étoit le temps du Sacrifice, il se leva pour le célébrer avec les autres Evêques : Eusebe étant entré dans l'Eglise, presenta de nouveau sa requeste à saint Chrysostome devant tout le monde, demandant publiquement justice ; saint Chrysostome l'ayant reçu, & ayant quelque mouvement de colere, pria Pansophie Evêque de Pisdie, de célébrer les saints Mysteres, & sortit, ne voulant pas dire la Messe, parce qu'il avoit eu quelque trouble dans l'esprit.

Saint Bernard recommande aux Prêtres de penser avant que de célébrer, aux qualitez de Jesus-Christ, à sa charité, à sa bonté, à son humilité, afin de se confondre : *Corde immundus accedo ad altare, Christi corpus manibus meis pertractare non pertimesco ; accedo elatus ad humilem, iratus ad mittem, crudelis ad misericordiam ; & tamen patitur humilis elatum, mitis iratum, crudelem misericors : accedo servus ad Dominum, non amore sed timore, non devotione sed usu ; accedo ad Dominum cujus occidi Filium ; percussi verbo, occidi exemplo, nec tamen pertimesco Dominum, nec reveor Patrem.*

*De Interiori  
domo  
cap. 21.*

*Ep. 8.*

*In primo  
Epistolae, 27.*

La ferveur est aussi recommandée aux Prêtres, afin de célébrer dignement. Saint Denis dans l'Épître à Demophile, rapporte que saint Carpus n'approchoit jamais de l'autel pour célébrer les saints Mysteres, que cela ne luy eût esté commandé en vision dans le temps qu'il faisoit ses prieres. Jean Moschus parle d'un Prêtre qui ne celebroit jamais, qu'il n'eût vû le Saint-Esprit descendre sur l'autel. Saint Gregoire le Grand, parlant de Cassius

Evêque de Narnie , dit qu'il fondoit en larmes en celebrant. Saint Gregoire de Tours rapporte la même chose de Licinius Evêque d'Angers, & de plusieurs autres.

*Des prieres que le Prêtre disoit pour se preparer au Sacrifice.*

**O**utre la pureté de conscience que chaque Ministre doit avoir pour se preparer au Sacrifice , il y a encore quelques prieres particulieres que la devotion de plusieurs Saints a introduites.

Le Micrologue Auteur de l'onzième siecle, fait mention des Pleaumes *Quam dilecta. Benedixisti Domine. Inclina. Credidi. Kyrie eleison. Pater noster. ψ. Ego dixi Domine miserere. Convertere Domine. Fiat misericordia. Sacerdotes. Protector noster aspice. Oremus. Aufer à nobis iniquitates. Actiones nostras.*

Dans l'ancienne description de la Messe , tirée d'un manuscrit particulier, *Ex codice Tiliano*, donné par le P. Menard Benedictin, à la fin du Sacramentaire de saint Gregoire, & qu'il croit être le Ceremonial dont on se servoit à Seez au temps d'Henry I. Roy de France en l'an 1032. dans la preparation à la Messe , il y a qu'on devoit dire *Quam dilecta. Benedixisti. Inclina*, puis les versets *Exurge Domine. Fiat misericordia. Deus tu conversus. Ostende nobis. Non intres in judicium. Domine exaudi. Oremus. Aures tua pietatis mitissime Deus inclina precibus nostris.* Il y est marqué que le celebrant disoit ces prieres en commun, avec ceux qui devoient le servir à l'autel.

Dans la Messe d'Illyricus & dans celle de Ratalde , il y a des Apologies que le Prêtre fait ,  
E c iij

avoüant son indignité pour paroître devant Dieu, & pour celebrer les saints Mysteres.

La Messe d'Illyrique marque entr'autres que le Prêtre dira les sept Pseaumes de la Penitence, avec les Litanies & les Pseaumes : *Quam dilecta, Benedixisti. Inclina. Fundamenta. Domine Deus salutis. Credidi propter. Memento Domine David.*

L'ancien Ordre Romain, ni Amalarius, ni même Alcuin, ne parlent point de ces prieres.

Dans la seconde description de la Messe qui est dans l'Ordre Romain d'Hittorpius, il y est fait mention des sept Pseaumes : *Duo Presbyteri cum septem Diaconis coram Episcopo stantes ministrent ei, cantantes cum illo septem Psalmos pœnitentiales cum Litanis.*

Ratolde Abbé de Corbie, mort en 986. dans la description qu'il a fait de la Messe, ordonne au Prêtre avant que de celebrer, de se renfermer dans un lieu particulier, de purifier son ame, de se recommander à Dieu, & de s'offrir à luy comme sa victime, luy demandant les dispositions nécessaires pour luy être agreable, & il y a plusieurs prieres pour ce sujet : *Ingrédiaur quoddam oratorium, & secundum cordis compunctiōnem seipsum libamine orationis Deo offerat dicendo.*

Quant à l'Oraison *Summe Sacerdos*, qui est dans nos Breviaires sous le nom de saint Ambroise, il y en a qui l'attribuent à Ennodius Evêque de Pavie, qui florissoit en 520. J'ay lû des manuscrits dans lesquels on l'intitule *Priere de saint Anselme Evêque de Cantorbery* : Ce qui est plus vray semblable.



Le Prêtre lavoit ses mains & sa bouche avant que de célébrer.

IL y avoit une cuve d'airain pleine d'eau, appelée *mare aneum*, à la porte du Temple de Jerusalem, dans laquelle les Prêtres alloient se laver & se purifier avant que d'entrer dans le Temple.

Saint Paul recommande de prier Dieu avec des mains pures : *Levantes puras manus*. Tertullien recommandoit d'avoir soin de purifier son esprit pour prier, & c'étoit pour cela qu'on lavoit ses mains avant que d'assister au Sacrifice : *Qua oratio est ut manibus quidem ablutis, spiritu verò sordente orationem obire ?*

Lib. de Orat.

Saint Chrysostome parle souvent de la même chose, & il se plaignoit de ce qu'on avoit plus de soin de laver ses mains que de purifier sa conscience pour approcher de l'autel : *Dic mihi im-*

Homil. 67. ad popul. Antioch.

*mundis ne manibus ad sacrificium eligeres accedere ? Non ut ipse puto, sed nec omnino malle accedere, quam manibus illotis : ita in parvo quidem es tam reverens, sordidam autem habens animam accedis & audes tangere.*

Dans la Messe de du Tillet, *Sacerdos primo lavat manus suas dicendo ; Largire sensibus nostris omnipotens Deus, ut sicut exterius abluuntur inquinamenta manuum, ita & pollutiones mentium.*

Honorius Evêque d'Autun, entre les préparations extérieures du Prêtre pour dire la Messe, met celles de quitter son vêtement ou sa robe, de se peigner les cheveux, & de laver ses mains.

Lib. de Gemma.

Ratolde ordonne pareillement au Prêtre de laver ses mains, mais c'est après qu'il s'est habillé ; ce qui est aussi marqué dans les anciens usages de Cisteaux : *Sacerdos postquam induit casulam ; minister infundat ei aquam in manibus ; Diaconus accepta*

Can. 530

*stolâ aspergat manus aquâ datâ sibi à Ministro, & Subdiaconus similiter, quas tergunt Sacerdos & Diaconus ad tertorium sibi deputatum, Subdiaconus vero ad alterum.* Le Prêtre lavoit ses mains après avoir mis le Chasuble, & le Diacre quand il avoit pris son étole, parce qu'il n'avoit point de tunique pardessus, non plus que le Soudiacre; le Prêtre & le Diacre avoient un essuye-main propre.

*Inter. 15.*

On lavoit aussi sa bouche avant la Messe, afin d'être plus propre pour communier. Thimothée d'Alexandrie dans ses Canons, se fait la question si une personne qui a avalé quelque goutte d'eau en lavant sa bouche, doit communier ou non? Il répond qu'elle le doit, d'autant plus que c'est le Démon qui se sert de cet artifice pour l'empêcher de communier.

Dans le Sacramentaire de saint Gregoire à la Vigile de saint Pierre, il est dit que quand le Pape celebre deux Messes, il ne lave pas sa bouche avant la seconde: *Quando Apostolicus duas Missas celebrat una die, inter eas non lavat os, sed post Officium.* Cela veut peut-être dire seulement qu'il ne prend pas d'ablution après la première Messe, ainsi qu'on fait à Noel.

### *Des prieres du Prestre en prenant ses vêtemens.*

**J**E n'entrepris pas présentement de chercher quels étoient tous les vêtements nécessaires pour celebrer; je réserve cela à un autre Traité. Je diray seulement qu'il y a maintenant des prieres en les prenant, tant dans les Liturgies Grecques que dans celles des Latins; il n'y en a point cependant dans le Sacramentaire de saint Gregoire, ni dans

l'Ordre Romain. Amalarius n'en parle pas.

Dans Ratolde il est dit que le Prêtre benissoit chaque ornement en le prenant, & qui luy étoit présenté par un Clerc qui disoit *Tu Domine optamus, jubeas benedici omnes*. L'Evêque répond *Totius sanctitatis autor omnipotens jube sanctificari hac indumenta .... Tu Deus benedic nostrum amicum..... Sanctifica Tunicam quâ nunc superinduo*. Le Clerc presente les vêtemens au Prestre l'un après l'autre, disant à chaque fois, *Vous plaist-il de benir ?* & l'Evêque fait une priere, demandant à Dieu de benir cet ornement.

Le Concile de Poitiers de l'an 1104. reserve à l'Evêque la benediction des habits : *Nullus Sacer Cant. 4. dotalia vestimenta, & altaris utensilia prater Episcopum benedicere presumat.*

### De l'entrée à l'Autel.

**D**Ans la Messe de Ratolde, l'entrée du Prêtre à l'autel se fait en Procession : *Accedat omnis processio*. Les Ministres accompagnent le Celebrant, le Diacre marche à sa gauche, le Soudiacre va devant tenant le Livre des Evangiles, précédé des Acolites avec leurs cierges, & des thuriferaires ; & pendant ce temps le chœur chante un Pseaume. Quand le Prêtre est arrivé à l'autel, on luy presente le Livre des Evangiles à baiser, puis il fait sa confession au milieu de ceux qui l'accompagnent.

Dans la Messe de Jean Evêque d'Avranches ; & qui fut depuis Archevêque de Rouën, mort en 1097. tel est l'ordre d'aller à l'autel. Quand le chœur chante *Gloria Patri* du Pseaume de l'Introïte, le Celebrant sort de la Sacristie avec le Diacre & le Soudiacre, & les autres Ministres ; le Diacre est revêtu d'une aube, d'une étole & de la

dalmatique ; le Soudiacre a l'aube, la tunique & le manipule ; les Acolites, & les Thurifaires, sont seulement revêtus d'une aube. On part ainsi de la Sacristie, & on va processionnellement à l'autel, le Soudiacre devant, portant le Livre des Evangiles, *Subdiaconus precedens Diaconum ferat Evangelium*, puis suit le Diacre, & le Prêtre vient après.

Etant arrivez devant l'autel, le Soudiacre met le Livre des Evangiles du côté droit de l'autel, puis il passe à la gauche du celebrant, & le Diacre à la droite : ils font leur confession l'un à l'autre ; ensuite le Prêtre baise le Diacre & le Soudiacre ; & après quelque inclination le Diacre baise les coins de l'autel, le Prêtre le milieu, on luy presente aussi le Livre des Evangiles à baiser, puis il va s'asseoir.

La même chose se trouve dans un des Ordres Romains, comme aussi dans le Missel manuscrit du Mont-Cassin, qui est à l'Institution des Peres de l'Oratoire de Paris, & écrit environ l'onzième siècle : *Tertiâ finitâ, Sacerdos cum Ministris vadat induere se sacris vestibus, & cum cœperint Clerici in choro gloriam post Introitum, procedunt antecedente eum Diacono & Subdiacono cum libro Evangeliorum, & ante Subdiaconum Acolytho cum thimiamate, ante quem duo alii Acolythi procedant cum incensis luminaribus, & sic ordinatè exeant à secretario.*

### Du Pseaume Judica.

**I**L y a long-temps que le Pseaume *Judica* est consacré à la preparation du Sacrifice & à la Communion, comme il paroît par saint Ambroise ; mais on ne trouve pas que le Prêtre l'ait dit de

tout temps en entrant à l'autel, comme nous faisons aujourd'hui.

Dans quelques Eglises on disoit seulement le verset *Introibo*, & non le Pseaume *Judica*; cela se voit dans le Missel Mozarabe. Dans d'autres le Pseaume *Judica* servoit d'Introïte, & on disoit seulement le verset *Introibo*, comme nous faisons le Dimanche de la Passion : aux Messes des morts, on dit seulement le Verset *Introibo*.

Dans la Messe attribuée à saint Gregoire, & qui est dans la Bibliothèque des Peres, le Prêtre arrivant à l'autel, dit *Confitemini Domino quoniam bonus...* puis le *Confiteor*, comme font encore les Jacobins & les Carmes.

L'Ordre Romain ne parle ni du Pseaume *Judica*, ni du verset *Introibo*, ni de *Confitemini*. Alcuin & Amalarius semblent marquer qu'on ne le disoit pas de leurs temps, puis qu'ils font commencer la Messe à l'Introïte depuis Celestin I. & qu'avant ce temps, disent-ils, la Messe commençoit par les Leçons.

Dans la Messe Mozarabe ce Pseaume n'est pas à l'entrée du Prêtre à l'autel; mais après l'offertoire, lorsqu'il est prêt de commencer le Canon avant la Preface, il dit *Introibo*, & le chœur répond *Ad Deum qui latificat juventutem meam*.

Uldaric dans ses anciennes Coutumes de Cluny n'en parle point : *Sacerdos ad altare accedens portat & ipse codicem Missalem in brachio sinistro, quo deposito in cornu dextro altaris inclinatur ad orationem maxime Dominicam, vel si magis voluerit, Domine sancte; osculatur altare & textum Evangelii, dat locum Diacono, & inclinatur contra Diaconum similiter inclinatur, dicit confessionem*. Il paroît par cet Auteur que le Prestre portoit luy-même le Missel à l'autel : qu'après s'être incliné il disoit l'Orai-

son Dominicale ou quelqu'autre priere, puis le *Confiteor*.

Les anciens usages de Cistaux ne parlent point aussi du *Judica*, mais seulement du *Confiteor*, encore laissent-ils au Prêtre la liberté de le dire ou de l'omettre : *Sacerdos inclinem se circa medium altaris ad dicendam confessionem, Diacono existente a dexteram, Subdiacono ad sinistram, & dicant invicem confessionem Sacerdote incipiente, quam confessionem, si ea hora complere non potuerint, dicant postea cum eis vacuum fuerit.*

Le Rituel manuscrit du Mont-Cassin ; fait mention du Pseaume *Judica*, avec l'antienne *Introibo* : *Ut pervenerint ad altare incipiat Sacerdos Antiphonam Introibo ad... cum psalmo Judica me Deus.*

Dans quelques Eglises le Prêtre disoit seulement les trois versets du Pseaume *Judica* ; sçavoir *Judica... Quia tu es fortitudo... Emitte lucem...* & trois autres versets auxquels on luy répond ; sçavoir *Et introibo ad altare... Confitemini Domino quoniam bonus... Dignare Domine die isto.*

Dans le Ceremonial de l'Abbaye de Casal-Benoist, le Prêtre le dit en allant à l'autel : *Sacerdos una cum Ministris procedentibus ad altare, dicant alternatim, Sacerdos videlicet cum Diacono & Subdiacono, psalmum Judica me Deus, & discerne causam... cum Gloria Patri, & Sicut erat.* Les Carmes observent encore cette pratique de dire ce Pseaume en allant à l'autel, il en étoit comme du *Veni creator* que nous disons en chemin ; & qu'autrefois on disoit à l'autel même en quelques endroits, & entr'autres dans le Missel de Salisbury, imprimé à Paris en 1555. le Prêtre dit *Veni Creator*, & *Judica*.

A Sens on dit le *Judica* dans le Revestiaire.

Il y a pouttant assez long-temps qu'on dit le *Judica* en France au commencement de la Messe.

Dans celle de du Tillet il est marqué que l'Evêque arrivant à l'autel, dira *Introibo ad altare Dei*, avec le Pseaume *Judica*; le Micrologue le rapporte aussi avec l'Antienne *Introibo*, devant & après le Pseaume *Judica*.

Radulphe de Tongres écrit qu'on a commencé à Rome à dire ce Pseaume, & qu'on s'est depuis conformé à cet usage en France. Il cite les Jacobins qui ne le disoient pas de son temps, non plus qu'aujourd'hui : *Sacerdos veniens ad altare Romano Propos. 22. ordine dicit Antiphonam Introibo, cum psalmo Judica, & facit confessionem.*

Dans le Missel de Paul III. de l'an 1550. on laisse au Prêtre la liberté de le dire à haute voix, ou d'une voix basse. Ce n'est que depuis Pie V. qu'on le dit par tout, ce Pape l'ayant prescrit dans la correction qu'il fit du Missel Romain.

Le verset *Adjutorium nostrum* se trouve dans le Missel Mozarabe après la Confession, & dans la Messe de saint Gregoire.

### Du Confiteor.

**L**A Confession a toujours été regardée comme une preparation au Sacrifice pour purifier nôtre ame, & pour se mettre en état de paroître devant l'autel du Seigneur.

Il y a deux sortes de Confession, l'une secrette qui se fait dans le Sacrement de Penitence, & l'autre publique que les Prêtres & les assistans font à haute voix avant le commencement de la Messe.

La confession secrette est necessaire pour obtenir la remission de ses pechez; c'est pour cela qu'elle est d'obligation aux Prêtres, lorsqu'ils ont commis quelque peché mortel. Je ne m'arrêteray

pas icy à parler de cette confession sacramentale ; mais seulement de la formule de declaration de ses pechez qu'on fait à l'autel, & qui commence par *Confiteor*.

Quoique ces formules de confession ne soient en usage que depuis le huitième siècle, on faisoit d'autres prieres qui tenoient lieu de confession.

Dans toutes les Liturgies Grecques le Prêtre se preparant demande pardon à Dieu, se declare pecheur & indigne, à cause de ses pechez, de se presenter au saint autel :

Dans le premier Ordre Romain il n'est point parlé de cette confession au bas de l'autel ; le second la marque sans rapporter la maniere dont elle se faisoit : *Pontifex postquam in medietatem chori perducitur, inclinans se ad Deum pro peccatis suis deprecatur* ; ainsi c'est au milieu du chœur qu'il la faisoit, & il s'inclinoit seulement.

Il n'est point parlé du *Confiteor* dans le Missel Gothique ni dans le Sacramentaire de saint Grégoire, ni dans l'ancien Mozarabe ; le Cardinal Ximenes l'a ajouté à ce dernier, afin de le rendre conforme aux usages de Rome, & des autres Eglises Latines.

A Rheims le Prêtre fait ses preparations, & dit le *Confiteor* dans la Sacristie, & de là s'en va à l'autel. Selon les Chartreux, & selon l'ancien Rituel de saint Benoist, le Prêtre se met au coin de l'autel du côté de l'Evangile ; & dit *Confiteor*.

Dans la Messe de du Tillot le Prêtre, après le Pseaume *Judica*, dit *Anser à nobis* ; & étant monté à l'autel il le baise, & fait la confession suivante : *Suscipe confessionem meam, unica spes salutis mea Domine Deus ; gula, ebrietate... cogitatione, locutione, & omnibus malis extinctus sum ; sed tu qui justificas impios, & vivificas mortuos, vivifica me, & resuscita me.*

Dans

Dans la Messe de Ratolde il est marqué que pendant l'Introïte le Prêtre entre dans le chœur, & qu'il fait sa confession en forme de prieres, comme cy-dessus : *Suscipe confessionem meam unica spes.*

Jean d'Avranches dans sa Messe fait mention de la confession du Prêtre, de celle du Diacre & du Soudiacre : *Domini ad altare venerint Subdiaconus ad sinistram Sacerdotis transeat, Diaconus ad dextram, ubi confessione invicem factâ.*

Selon quelques-uns la confession ou *Confiteor* s'est introduit de ce qu'on commençoit par *Confitemini Domino*, puis on y ajouta *Confiteor*.

Etienne d'Autun parle seulement de la confession & non du Pseaume *Judica*, & represente le Prêtre s'accusant, & frapant sa poitrine en disant *Mea culpa*; ce qui ne se disoit qu'une fois : *Sacerdos veniens ad altare confitetur se indignum celebrare tantum mysterium. In confessione percuriendo pectus, gemit pro peccatis, & oratione fratrum à Domino postulat sibi indulgeri, dicens, Mea culpa, promittit ut de his pœnitentiam agat, in quibus conscientia eum accusat.* De Gemma c. 12.

Quant à la formule de confession que nous appellons *Confiteor*, on en peut rapporter plusieurs différentes. Voicy celle qui est marquée pour les penitens dans l'Ordre Romain : *Confiteor tibi Domine Pater cali & terra, tibi que bone Jesu, una cum Spiritu S. coram sanctis Angelis tuis & coram sanctis tuis, coram hoc altari & Sacerdote tuo, quia in peccatis conceptus, natus... Quia peccavi nimis in superbia, avaritia & omnimodis cogitatione, locutione, voluntate, & actione : Ideo suplico vos omnes sancti Angeli Dei & omnes Sancti, & te venerande Sacerdos ut intercedas pro me & pro peccatis ad Dominum Deum nostrum.*

Dans le Penitentiel d'Egbert de l'an 730. on y trouve cette confession : *Dic ei cui confiteri vis peccata tua. Confiteor Deo omnipotenti, & tibi Pater quia peccavi nimis, locutione, cogitatione & opere; mea culpa.*

C. 23.

Le Micrologue rapporte celle-cy : *Confiteor Deo omnipotenti, istis sanctis & omnibus sanctis & tibi frater, quia peccavi in cogitatione, locutione, in opere, in pollutione mentis & corporis : Ideo precor te, ora pro me.*

Lib. 2. c. 30.

Uldaric dans les Coutumes de Cluny, marque la confession qui étoit en usage dans ce Monastere: *Confiteor Deo & omnibus sanctis ejus, & vobis Pater, quia peccavi in cogitatione, locutione & operatione mea culpa, precor vos orate pro me.* Ainsi dans ces formules on ne nommoit aucun Saint en particulier; ensuite on y ajouta celui de la sainte Vierge, & par après ceux des Apôtres. Dans la Messe attribuée à saint Gregoire : *Confiteor Deo, B. Virgini Maria, & omnibus vobis fratres.* Et dans le Missel de Salisbery en 1555. *Confiteor Deo, B. Maria, omnibus sanctis, & vobis : precor S. Mariam, omnes sanctos & vos orare pro me.* Dans ces Messes on ne parle que de la sainte Vierge.

Dans le Missel Romain sous Paul. III. la Vierge & saint Pierre y sont nommez; mais il n'y est point parlé de saint Paul : *Confiteor Deo omnipotenti, B. Maria semper Virgini, B. Petro, & omnibus sanctis, & vobis fratres, quia peccavi mea culpa, precor vos orare pro me.*

A l'égard des Saints devant lesquels on s'accuse, on s'adressoit à ceux dont les Reliques étoient sous l'autel, & qu'on distinguoit des autres Saints en general; c'est pour cela qu'il y en a qui portent *Confiteor Deo & istis quorum reliquia hic sunt, & omnibus Sanctis;* & c'est le sens de la confession du

Micrologue, *Confiteor Deo omnipotenti, istis & omnibus Sanctis.*

Ces formules varient aussi dans le dénombrement des pechez ; il y en a dans lesquelles on exprime toute sorte de crimes, & le Prêtre s'accuse de les avoir commis ; telle est celle de la Messe d'Illyricus : *Suscipe confessionem... quia gulâ, ebrietate, fornicatione, libidine perditus sum.* Dans le Micrologue il y a les pechez de pensées, de paroles, d'actions, & de toute sorte d'impureté de l'ame & du corps : *Quia peccavi nimis cogitatione, locutione, opere, & pollutione mentis & corporis.*

Dans le Missel d'Ausbourg imprimé au seizième siècle par le Cardinal Othon, il y a un autre détail de pechez : *Peccavi nimis in vita mea, malâ cogitatione, locutione, consensu, visu, ore, opere, omissione, mea culpa, mea gravissima culpa.*

On se confessoit aussi devant Dieu, devant Jesus-Christ, & devant le Saint-Esprit, devant les Anges & les Saints, & devant l'autel, comme je l'ay rapporté de l'Ordre Romain. On joignoit aussi les Reliques à l'autel, comme il est marqué dans la confession de saint Fulgence, donnée par le P. Menard : *Ego confiteor tibi Domine Pater cali & terra coram hoc altari tuo sancto, & istius loci reliquiis, & coram hoc Sacerdote.*

On ne repetoit pas autrefois *Mea culpa* ; dans le penitentiel d'Egbert, & dans le Micrologue il n'y est qu'une fois, aussi-bien que dans les Coutumes de Cluny, & même dans des formules plus recentes, comme dans le Missel de Paul III. Il y est deux fois dans le Missel d'Ausbourg du Cardinal Othon : *Mea culpâ, meâ gravissimâ culpâ.* La repetition ou invocation des mêmes Saints devant lesquels on se confessoit, n'est pas dans la plupart de ces formules, qui finissoient souvent à ces pa-

roles *meâ culpa ; ideo precor vobis orate pro me.* Le Missel de Paul III. ne contient que cela.

Dans le Missel d'Ausbourg du Cardinal Othon, l'invocation des Saints s'y trouve, & il n'est point dit qu'on se soit confessé devant eux : *Ego reus & conscius omnium malorum meorum, Confiteor Deo omnipotenti, & B. Maria semper Virgini, & omnibus sanctis, & vobis quia peccavi... Ideo precor gloriosissimam Virginem Mariam, sanctos Apostolos Petrum & Paulum, atque Andraam, Uldaricum, Sebastianum... istos & hodiernos & omnes sanctos Dei & Patronos, & vos orare pro me peccatore.*

La confession se faisoit à genoux en quelques endroits, comme le marque ce Missel d'Ausbourg : *Tum Sacerdos flexis genibus confitetur :*

Dans le Missel de Meaux imprimé l'an 1492. & qui est conservé dans le Tresor, on y trouve une autre formule de confession. D'abord le Prêtre allant à l'autel, *Procedens ad altare*, dit le Pseaume *Judica*, & *Gloria Patri* avec l'Antienne *Introibo*, puis *Kyrie eleison* par trois fois, *Pater noster... Et ne nos inducas... R. Sed libera nos*, ensuite *Confitemini Domino quoniam bonus*, on répond *Quoniam in seculum* ; ensuite le Prêtre se confesse ainsi, *Et ego reus & indignus Sacerdos, Confiteor Deo omnipotenti, & B. Maria Virgini, & omnibus Sanctis ejus, & vobis fratres, quia ego miser peccator peccavi nimis corde, ore, & opere, & in cunctis vitiis meis malis, meâ culpâ ; Ideo precor beatissimam Virginem Mariam, omnes sanctos & vos fratres, ut oretis pro me apud Dominum Deum nostrum, ut ipse misereatur mei.*

Rubr. 14.

Le troisième Concile de Ravenne de l'an 1314. supprima toutes ces formules différentes de confession, & conserva seulement celle dont nous nous servons, dans laquelle on se confesse à Dieu, à la

sainte Vierge, au bienheureux Archange saint Michel, aux Apôtres saint Pierre & saint Paul, & à tous les Saints. C'est ainsi que ce Synode souhaitant l'uniformité dans les prières de l'Eglise, ordonne que les Prêtres avant que de commencer la Messe, suivront cette maniere de se confesser.

Pour ce qui est de la coutume de frapper sa poitrine, elle se faisoit autrefois à ces mots *Confiteor*, à l'exemple du Publicain qui se frappoit ainsi en s'accusant. Saint Augustin rapporte que les Fidelles étoient accoutumés à frapper leur poitrine, toutes les fois qu'ils confessoient leurs pechez : *Secutus est etiam sonus tusionis pectoris, audito scilicet confiteor tibi Pater; in ipso quod sonuit confiteor, pectora tudentis. Tundere pectus quid est, nisi arguere quod latet in pectore.* Dans quelques Rituels on frappe la poitrine en disant *Locutione*; c'est ainsi que je l'ay lû dans quelques manuscrits : *Inter pronuntiandum hæc verba, cogitatione, locutione, opere & omissione, tertio pectus tundat.* *Serm. 8. de verb. Dom.*

### De la priere Misereatur.

LA priere *Misereatur* est aussi différente dans les anciens Penitentiels ou Rituels. Dans la Confession de saint Fulgence il y a *Misereatur tui omnipotens Deus, & donet tibi veram indulgentiam de peccatis tuis, & ulciscatur te de omnibus inimicis tuis invisibilibus; donet tibi Deus consilium in isto saculo, & perducat te feliciter ad vitam aternam.* Je diray en passant qu'il y a eu deux saints Fulgences qui ont vécu presque en même-temps; sçavoir l'Evêque de Ruspe en Afrique, & un autre Evêque d'Espagne, frere de saint Isidore de Seville, qu'on ne sçait point lequel des deux est l'Auteur de cette Confession que je viens de citer, & qui nous a

esté donnée par le P. Menard Benedi&in.

Dans l'Ordre Romain le Prêtre dit *Misereatur tui omnipotens Deus, & dimittat tibi peccata tua, liberet te ab omni malo, & perducatur nos pariter Jesus Christus ad vitam aeternam.*

34p. 23.

Dans le Micrologue, *Misereatur tui omnipotens Deus, & dimittat tibi omnia peccata tua, liberet te ab omni malo, & confirmet te in omni opere bono, & perducatur nos pariter Jesus Christus Filius Dei vivi in vitam aeternam, Amen.* Dans d'autres Missels, après *liberet te ab omni malo*, il y a *conservet te in omni opere bono, & perducatur te per intercessionem omnium sanctorum ad gloriam sempiternam, Amen.*

Dans la Messe de saint Gregoire, *Misereatur tui omnipotens Deus, & tribuat tibi remissionem peccatorum tuorum, & liberet te ab omni malo, salvetque te & confirmet in omni opere bono, & perducatur ad vitam aeternam per Dominum nostrum.*

Dans le Missel de l'Eglise de Lyon, après le *Confiteor*, le Prêtre dit, *Fratres per virtutem sanctae crucis & per intercessionem B. & gloriosa, semperque Virginis Mariae, & per merita omnium sanctorum Dei, misereatur nostri omnipotens Deus, & dimittat nobis peccata nostra, & perducatur nos Dominus noster Jesus Christus cum suis sanctis ad vitam aeternam, Amen.* Uldaric le rapporte presque de même que le Micrologue.

Dans le Missel de Meaux, après que les assistans ont dit *Confiteor*, le Prêtre dit *Amen. Per gratiam sancti Spiritus Paracliti, per intercessionem glor. semp. q. Virg. Mariae, & omnium SS. misereatur vestri. Indulgentiam omnipotens Deus, &* le reste comme il se dit presentement.

De l'Absolution *Indulgentiam*.

Les mêmes Auteurs qui parlent du *Misereatur*, ne disent rien de nôtre priere *Indulgentiam*; elle n'est point dans l'Ordre Romain au traité de la Penitence; elle n'est point dans la Confession de saint Fulgence, ni dans le Penitentiel d'Egbert; le Micrologue la rapporte ainsi : *Indulgentiam & remissionem omnium peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens & misericors Dominus, Amen*. Dans les plus anciens Rituels on y voit quelques additions : *Absolutionem & remissionem omnium peccatorum vestrorum, spatium vere pœnitentiæ... gratiam & consolationem S. Spiritus tribuat vobis omnipotens & misericors Dominus*.

Le Missel de Lyon, *Absolutionem & veram remissionem omnium peccatorum vestrorum per confessionem, contritionem, pœnitentiæ, & per satisfactionem & emendationem vitæ tribuat vobis omnipotens Pater, pius & misericors Dominus. Amen*.

Dans la Messe de saint Gregoire il est comme nous le disons, à la reserve des mots d'*Indulgentiam, & misericors* qui n'y sont pas.

Dans la Messe d'Illyric cette Absolution se donne à haute voix aux Ministres qui servent à l'autel, afin qu'ils soient disposez à servir au Sacrifice; elle se donne pour remettre les pechez occultes, & dont on n'a point de connoissance : *Coram altare stans Pontifex cum processione proferens confessionem deæ Indulgentiam Ministris hanc, Indulgentiam & remissionem ipse occultorum omnium cognitor per Dominum nostrum Jesum Christum Filium suum, unâ cum S. Spiritu contritionem spiritus, gemitum cordis, & confessionem oris vestri blande suscipere dignetur..... ipse vos redemptionis partisipes ab omni vinculo pec-*

*catorum absolvat*, &c. puis suivent trois autres Oraisons.

*Des autres versets Deus tu conversus.*

Ces versets ne se trouvent point dans la plupart des Missels. Dans celui d'Illyric il y a *Delictum meum cognitum tibi feci... Averte faciem... Spiritus tuus bonus*, & quelques autres versets tirez des Pseaumes. Dans celui de Meaux, *Deus tu conversus. Ostende nobis. Ora pro nobis sancta Dei genitrix.* R. *Ut digni efficiamur.*

*De la priere Aufere à nobis.*

Cette priere est dans l'Ordre Romain à l'Office de la Dedicace; le Micrologue chap. 23. la rapporte avant la confession: c'étoit une priere préparatoire au Sacrifice. Dans Illyric elle est avant le Pseaume *Judica*. C'est l'abregé de ces longues Apologies que faisoient les Prêtres en approchant de l'autel, telles qu'elles sont dans Ratolde, & dans Illyric.

Toutes les Liturgies font dire au Prêtre une priere en approchant de l'autel. Dans celle de saint Jacques il y a, *Domine Jesu purga nos omni macula, purosq; nos siste altari tuo sancto, ut tibi laudis sacrificium offeramus... contremiscimus, trepidamus ad altare tuum.* Dans celle de saint Marc, *Sancte, summe, tremende qui in sanctis requiescis Domine, ipse nos sanctifica, nosque dignare tremendo tuo Sacerdotio, nosque siste venerando altari tuo cum omni conscientia bona, cordaque nostra purga ab omni inquinamento.*

Dans la Liturgie des Ethiopiens, *Domine Deus... descendat super nos & super hoc altare tuum gratia Spiritus sancti; & dans celle de Milan, Me quoque*

*audacter ad tuum S. altare accedentem, non finas pe-  
rire, sed dignare lavare, ornare, clementer suscipere.  
Per Dominum nostrum Jesum Christum.* Dans celle de  
saint Basile, *Propter misericordias & miserationes  
tuas... confidentes appropinquamus sancto altari tuo.*  
Dans la Messe du Tillet au lieu d'*Aufer...* le Prê-  
tre dit *Omnipotens... qui me peccatorem sacris altari-  
bus adstare voluisti, & sancti nominis laudare poten-  
tiam: concede per hujus Sacramenti mysterium meo-  
rum veniam peccatorum.*

*Du baiser de l'autel, & de l'Oraison*  
Oremus per merita.

**L**E baiser est une marque de respect, dit saint  
Jerôme, *De osculatio pro veneratione ponitur: Apolog. 1.*  
c'est pour cela qu'on baise l'autel; & saint Grégoire *adv. Ruf.*  
de Nyffe remarque qu'il n'est permis qu'au Prê-  
tre seulement de toucher l'autel avec veneration. *Orat. de*  
Et saint Athanase compare ceux qui embrassent & *Bapt.*  
baisent l'autel avec respect, à cette femme de l'E-  
vangile qui toucha avec foy le vêtement du Sei-  
gneur: *Ad sanctum altare accedens, cum metu &* *Advers. eos*  
*letitia salutant.* Selon l'usage de Mont-Cassin le Dia-  
cre après le *Confiteor* baise l'autel, puis le Prêtre  
s'incline un peu devant en faisant une priere :  
*Diaconus finita confessione, accedens osculetur altare,  
quem subsequatur Sacerdos, & inclinatus secreta ores  
prius, deinde surgat, & osculetur altare.* *qui hum.*

Dans les usages de Cisteaux le Prêtre baise l'au-  
tel & fait le signe de la Croix sur luy : *Sacerdos  
osculato altari signet se,* & le Diacre baisoit le côté  
gauche de l'autel, *Diaconus signans se inclinet, &  
pergat osculari sinistrum cornu altaris:* cela se trouve  
dans plusieurs autres Missels. Dans celui de Ra-  
toldé le Prêtre baise le milieu de l'autel, le Dia-

cre & le Soudiacre les deux coins.

Selon d'autres Rituels, on faisoit baiser les Reliques ; c'est pour cela qu'on disoit *Quorum reliquia hic sunt* : & j'ay vû des Eglises où l'on apporte les Reliques avant que de commencer la Messe.

*Can. 14.* L'usage ancien de l'Eglise est qu'il n'y ait point d'autel sans Reliques : le Concile d'Afrique ordonne aux Evêques de faire abattre dans leur Diocese tous les autels où il n'y aura point de corps, ni de reliques des Martyrs. On sçait que saint Ambroise fit apporter dans son Eglise les corps de saint Gervais & saint Protas, & les fit mettre sous son autel : Etant juste, *dit-il*, que les corps des Martyrs fussent mis sous l'autel, pendant que celui de Jesus-Christ seroit dessus l'autel, parce qu'il est le chef & la gloire des Martyrs ; & qu'encore qu'ils ayent souffert pour la gloire du Sauveur, il a fallu que Jesus-Christ fût mort, auparavant pour eux, & qu'il ait merité par sa mort leur redemption.

*Apoc. 6. v. 9.* Ces reliques des Martyrs mises ainsi sous l'autel, ont rapport à cette vision de saint Jean qui avoit vû sous l'autel les ames de ceux qui avoient souffert la mort pour la parole de Dieu.

*Aug. serm. 11. de Sanctis.* C'est aussi la pensée d'un Pere sous le nom de saint Augustin, que c'est avec raison que les ames des Justes reposent sous l'autel, parce qu'on offre le Corps du Seigneur sur l'autel : & c'est de là qu'est venuë la coutume de mettre des reliques des Martyrs dans les autels, lorsqu'on les benit.

Saint Paulin dans son Epître à Severe, le Sacramentaire de saint Gregoire, le Pontifical Romain, dont on se sert presentement y oblige. Saint Thomas le marque *3. part. q. 83. a. 3. ad 2.* & les prieres de la Messe *Quorum reliquia hic sunt*.

*Ep. 12.* On peut cependant remarquer que le Concile d'Agde ordonnant de benir les autels, & de les

consacrer avec du chrême, ne parle point des Reliques des Saints. Et dans les Rubriques de plusieurs Missels, il est dit que quand on celebrera sur un autel consacre sans reliques, on ne dira point *Et sanctorum quorum reliquia hic sunt.*

De l'Introïte.

L'Introïte est proprement ce que l'on dit quand le Prêtre entre au chœur; c'est une Antienne avec le commencement d'un Pseaume qu'on disoit autrefois tout entier, mais qu'on a réduit à un seul verset : *Introitus ab introitu Sacerdotis dicitur; eo. De Gemma quod Sacerdote ad altare introeunte, à choro canitur, c. 87.* dit Honorius d'Authun.

Amalarius & Alcuin attribuent au Pape Celestin la pratique de dire des Pseaumes au commencement de la Messe, & disent que saint Gregoire réduisit ce Pseaume à un verset avec une Antienne.

Il est vray qu'on ne trouve guere ces sortes d'Introïtes dans les anciens Auteurs. Saint Justin nous represente le commencement de la Liturgie par les Leçons : *Die Solis sunt cœtus, ubi Apostolorum Prophetarumque littera preleguntur.* *Apolog. 2.* Saint Cyrille de Jerusalem ne parle point de ces Antiennes pour Introïte, il commence la description de la Messe à l'Offertoire; c'étoit sans doute après les lectures.

Saint Ambroise dit qu'un jour de Dimanche, après les Leçons, le Trait, il expliqua le Symbole *Post Lectiones atque Tractatum Symbolum competentibus tradebam.* *Ep. 35.*

Gregoire de Tours décrivant les parties de la Liturgie, commence aussi par les Leçons, sans parler des Pseaumes ou Antiennes pour Introïtes : *Lectionibus... Oblatis muneribus super altare Dei.* *De vitis Patrum.*

Cap. 3.

Il est vray cependant que l'Auteur du Livre de la Hierarchie nous représente l'Evêque entrant à l'autel, chantant des Pseaumes avec tout le Clergé : mais il n'est pas clair si cette psalmodie estoit proprement un des Pseaumes de David, ou si elle se prend pour tout ce que l'on chantoit.

Lib. 2. Re-  
tract. c. 11.

Saint Augustin fait mention des Pseaumes que l'on disoit pendant l'offrande, & au temps de la Communion, sans marquer si on en disoit au commencement de la Messe.

De Can.  
Observat.

Radulphe de Tongres prouve par Cassien qu'on disoit des Pseaumes au commencement de la Messe avant le Pape Celestin ; le passage de Cassien porte que le Dimanche les Solitaires ne s'assembloient qu'une fois avant le dîner pour celebrer l'Office composé de Pseaumes, de prieres, de Leçons, &

Lib. 3. de  
Instit. ca-  
nob. c. 11.

qu'ensuite on communioit : *Die Dominicâ unam tantummodo Missam ante prandium celebrari ; in qua Psalmorum atque orationum seu lectionum pro ipsis collecta, vel communionis Dominica reverentia solemnus aliquid ac propensius impendentes, in ipsa Tertiam, Sextamque pariter consummatam reputant.* Ce passage de Cassien peut se prendre pour l'Office divin séparé de la Messe, aussi-bien que pour le Sacrifice ; car on sçait que de son temps le mot de *Missa* signifioit l'un & l'autre. Mais quoiqu'il en soit, Cassien veut dire que les Dimanches on s'assembloit pour prier avant le dîner ; c'étoit principalement pour le Sacrifice, & que les Solitaires y communioient ; c'est pour cela qu'ils devoient être à jeun. Cassien n'est guere avant le Pape Celestin, il vivoit du temps de S. Honorat Evêque d'Arles en 426. & le Pape Celestin a presidé au Concile d'Epheuse en 431.

Saint Gregoire de Nazianze applique à l'entrée du Prestre à l'autel le Pseaume *Introibo*, & que cet

autel est l'image du ciel : *Ad altare illud cœleste Introibo qui spiritualem renovat juventutem meam, cujus figura sunt quæ nunc cernimus, ad quod quæ immolatur oblatio, tanto iis, quæ nunc offeruntur, excellentiâ est, quanto veritas umbra antecellit.* Mais cette explication ne dit pas qu'on chantât ce Pseaume au commencement du Sacrifice. Saint Ambroise l'applique aux Néophites avant la Communion.

Il est donc plus vray-semblable que l'on commençoit autrefois la Liturgie par les Leçons, comme nous faisons encore à l'Office du Vendredi saint ; que les Collectes & les Traits se disoient après une ou plusieurs Epîtres, comme nous le pratiquons au Samedi des Quatre-temps ; ensuite on fit preceder ces Leçons d'un Pseaume qu'on chantoit avec une Antienne, dans le temps que le Celebrant avec ses Officiers venoient à l'autel, & que ce fut peut-être le Pape Celestin qui introduisit ce Pseaume, afin d'occuper de quelque priere le peuple lorsqu'il estoit assemblé. Ce fut pour cela qu'on insera des Pseaumes dans différentes parties de la Messe, lorsque le Celebrant est occupé à quelque action extérieure, comme au temps de l'offrande, lorsqu'il recevoit les oblations des Fidèles, ou pendant la communion lorsqu'il les communioit ; on en insera aussi entre l'Epître & l'Evangile, comme le marque saint Augustin : *Vous avez* Serm. 8. de *oui lire les paroles de l'Apôtre, ensuite on a chanté* verb. Apost. *un Pseaume, après on vous a lu l'Evangile.* Ainsi avant qu'on eût introduit dans l'Eglise, & sur tout dans la Liturgie ces compositions d'Hymnes & de Proses, d'Antiennes, de Traits, de Gradués, on ne se servoit que de Pseaumes avant & après les lectures.

Saint Gregoire reduisit ce Pseaume de l'Introïte à un seul verset, precedé d'une Antienne qu'on re-

pete aussi ; & on voit dans son Sacramentaire que presque tous les Introïtes sont tirez des Pseaumes ; & que quand on commence par un Pseaume , c'est le second verset qui tient lieu du Pseaume , & le premier sert d'Antienne.

Yves de Chartres dit que de son temps tous les Introïtes étoient encore tirez de l'écriture : *Incomven. vet. troisus Missa collectus de Psalmis , & de aliis Prophetis Scripturis cum S. Trinitatis glorificatione cantatur.*

Lib. 2.

Ce fut une de ces abbreviations que fit saint Grégoire au Missel Gelasien , comme le rapporte Jean Diacre , de reduire les Pseaumes de l'Introïte , de l'Offertoire , & de la Communion à de simples Antiennes.

Le Missel Mozarabe a un Répons pour Introïte , aussi-bien que les Grecs qui divisent la Messe en plusieurs Introïtes ; & à chaque fois que le Prêtre entre au chœur , on chante un Répons qu'ils appellent encore Antienne , parce que les Antiennes étoient autrefois ce que sont nos Répons.

Aussi l'Auteur du Pontifical , dans la vie du Pape Celestin , dit que ces Pseaumes de l'Introïte se disoient comme des Antiennes : *Hic constituit ut Psalmi David ante sacrificium psallerentur antiphonatum , quod ante non fiebat : recitabantur tantum Epistola Pauli , Evangelium , & sic Missa fiebant.* Cet *antiphonatum* marque que cela se chantoit à deux chœurs comme un Répons. L'Ambrosien ne repete point l'Introïte après *Gloria Patri* , si ce n'est aux Messes des Morts.

Propos. 23.

Radulphe de Tongres pretend que tous les Introïtes contenoient au moins deux versets du Pseaume , comme à l'Office des morts on dit les deux premiers versets du Pseaume *Te decet*.

Dans la suite des temps on doubloit , on triplait

la repetition de l'Introïte, selon le rang des Fêtes doubles ou plus solennelles. Uldaric dans ses Coûtumes de Cluny, *In Dominicis diebus ad majorem Missam Introitus post versum dimidius solet recantari, post Gloria Patri totus.* Lib. 1. c. 8.

Dans d'autres Coûtumes de Cluny, *In diebus Dominicis & in minoribus Festivitatibus, ad majorem Missam Introitus post versum dimidius recantatur. In mediocribus autem que vel in albis vel in capis sunt, & in quinque precipuis Dominicis & in Vigiliis quinque precipuarum Festivitatum, totus recantatur; in majoribus vero aliquando versus dicitur, & post singulos Introitus totus repetetur, & semper post Gloria.*

Dans d'autres Missels, *Introitus bis tantum dicitur, praterquam in summis & duplicibus majoribus, in quibus triplicatur.*

Quand on repetoit trois fois l'Introïte, c'est qu'on le disoit devant & après *Gloria Patri.*

J'ajouterois que selon le Missel de Meaux, dont j'ay déjà parlé, le Prestre étant monté à l'autel le baise, & fait le signe de la Croix sur l'image qui est dans le livre au commencement de la Messe, il la baise en disant, *Adoramus te Christe & benedimus tibi, quia per crucem tuam redemisti mundum. V. Omnis terra adoret te. R. Psalmum dicat... Oremus. Adesto nobis Domine Deus noster, & quos sancta crucis letari facis honore, ejus quoque perpetuis defende subsidiis. Per Christum... Adjutorium... R. Qui fecit...* puis l'Introïte.

Je diray encore que selon Amalarius c'étoit la coûtume de ne se pas asseoir pendant l'Introïte : *Mos inolevit ut non sedeat in Ecclesia, quandiu Introitus dicitur.* Il ajoute aussi que l'Evêque ne s'asseyoit point pendant *Gloria in excelsis*, & seulement après la Collecte, selon qu'il estoit marqué *Job. 3. c. 5*

dans l'Ordre Romain : *Pontifex incipit Gloria in excelsis, & non sedet antequam dicat orationem primam.* L'Evêque ne s'asseyoit que quand le Clergé s'asseyoit, c'est-à-dire, à la premiere lecture ; parce qu'il chantoit avec le Clergé, & n'anticoit pas en son particulier : presentement comme il a dit debout, ce qu'il dit en son particulier, il s'assit après, puisqu'il ne fait plus qu'écouter : comme il s'est toujourn assis pendant l'Epître qu'il ne faisoit qu'écouter.

### Du Kyrie eleison.

**I**L n'y a rien de plus naturel que d'invoquer Dieu, & que nous faisons plus ordinairement que de dire *mon Dieu, mon Seigneur, ayez pitié de moy.* Cette priere cependant a entré dans la Liturgie, & fait une de celles qui la composent.

*Lib. 7.  
Regist. Ep.  
67.*

Le Pape saint Gregoire nous apprend deux choses sur le *Kyrie* ; premierement que les Grecs le disoient à la Messe, & que ce fut pour cela qu'il l'insera dans son Sacramentaire ; & comme quelques-uns vouloient s'en plaindre, comme s'il eût voulu établir les prieres & la langue des Grecs dans l'Eglise Latine, il rapporte la difference avec laquelle cette priere se disoit dans les deux Eglises ; que les Grecs ne disoient point *Christe eleison* ; mais seulement *Kyrie* ; & c'est la seconde chose qu'il nous apprend sur cette priere. On peut aussi y ajouter cette remarque, que selon ce Pape on disoit autant de fois *Christe eleison* que *Kyrie* ; & maintenant nous ne disons que trois fois *Christe*, & six fois *Kyrie eleison*. *Totidem vicibus etiam Christe eleison dicitur, quod apud Græcos nullo modo dicitur.*

Mais on ne peut attribuer à saint Gregoire le  
*Kyrie,*

*Kyrie*, qu'en ce qu'il a ordonné qu'on le dit à la Messe, aussi-bien que *Christe*. Car saint Augustin nous apprend que cette priere se disoit en Grec dans l'Eglise Latine pour implorer l'assistance divine; de même qu'on se servoit de l'*homouïson* pour marquer la consubstantialité du Verbe, & qu'on se servoit ainsi de langue étrangere pour louer Dieu: *Sicut Græca lingua quod est homouïson, una dicitur vel creditur à fidelibus Trinitatis omnino substantia; sic una rogatur ut misereatur à cunctis Latinis & Barbaris unius Dei natura, ut à laudibus Dei unius, nec ipsa lingua barbara penitus sit aliena; Latine enim dicitur Domine miserere.* Et même avant saint Gregoire le Concile de Vaison tenu en 529. ordonne qu'on dira *Kyrie* plus souvent, *frequentius*, mais il ne dit pas combien de fois. Il ne parle pas aussi de *Christe eleïson*; & même il declare que tant à Rome que dans toutes les Eglises d'Orient, & dans celles d'Italie, c'étoit une sainte coûtume de dire avec beaucoup de devotion *Kyrie eleïson*; & il ordonne de le dire dans les Eglises de France à tous les Offices du jour, aussi-bien qu'à la Messe. Ce Canon apprend que c'étoit un ancien usage de dire cette priere chez les Grecs & chez les Latins; qu'à Rome elle se disoit avant saint Gregoire.

Le nombre de *Kyrie* n'étoit pas fixé dans l'Eglise Latine; l'Ordre Romain dit qu'on le chantoit jusqu'à ce que le Pape eût fait signe de cesser; & Alcuin rapporte que c'étoit l'office du Diacre de le faire chanter: *Ad natum Diaconi Kyrie eleïson.*

Dans l'Office Ambrosien on ne dit point *Christe*, mais seulement *Kyrie eleïson*; & à trois reprises différentes, trois fois avant *Gloria in excelsis*, trois fois après l'Evangile, & trois fois à la fin.

On a souvent fait des compositions qu'on a attaché à *Kyrie*, comme d'invoquer en particulier

une des personnes de la sainte Trinité, ou bien de le dire en Grec & en Latin en même-temps. Amalarius le rapporte ainsi : *Kyrie eleison Domine Pater miserere. Christe eleison miserere qui nos redemisti sanguine tuo. Kyrie eleison Domine Spiritus miserere.*

Dans Fulbert de Chartres qui vivoit à l'onzième siècle, il y en a qui sont bien plus chargez, & où l'on trouve entre *Kyrie & eleison*, une grande composition : *Kyrie rex genitor ingenite, vera essentia, eleison. Kyrie luminis fons & rerum conditor, eleison. Kyrie qui nos tua imagini signasti specie eleison. Kyrie qui perfecta es sapientia eleison. Kyrie lux oriens per quem sunt omnia eleison. Kyrie Deiforme humana particeps eleison. Kyrie Spiritus vivifica vita vis eleison. Kyrie utriusque vita in quo cuncta sunt eleison. Kyrie expurgator scelerum, largitor gratie, consolator dolentis anima eleison.* Voila neuf fois *Kyrie*, trois fois à chaque Personne divine. Depuis on a séparé la composition, & peut-être en a-t-on retenu le chant, puisqu'il y a ordinairement tant de notes, sur tout aux Fêtes solennelles pour chanter deux mots.

Rien n'est plus ordinaire que de trouver dans les Missels pour les Fêtes doubles, *cunctipotens genitor, Deus omni creator eleison, fons & origo boni, pie luxque perennis eleison, salvificet pietas tua nos bone rector eleison. Christe Dei splendor virtus Patrisque sophia eleison, &c.* Aux Fêtes solennelles, *Kyrie fons bonitatis, Pater ingenite, à quo bona cuncta procedunt eleison.* Aux Fêtes de la Vierge, *Kyrie Virginitatis amator inclyte, Pater & creator Maria eleison. Kyrie qui nasci volens natum de Virgine corpus elegisti Maria eleison. Kyrie qui septiformi repletum pneumate pectus consecrasti Maria, eleison.* Ces *Kyrie* se trouvent dans le Missel Romain, imprimé au temps de Paul III. il y en a pour les Fê-

tes de Nôtre-Seigneur, pour celles de la Vierge, pour les autres Fêtes, & pour les Dimanches.

Chez les Grecs, c'est une prière à la fin de laquelle on répond *Kyrie eleison*..... Le Diacre dit, *Pro Ecclesia sancta Catholica precamur te*... le peuple répond *Kyrie eleison*, puis le Diacre reprend *Pro Imperatoribus, &c. Precamur te. R. Kyrie eleison.*

Dans la Liturgie Ambrosienne on observe la même chose; le Diacre dit *Pro Papa nostro vel Antistite precamur te*, le chœur répond *Domine miserere. Pro civitate hac, &c. pro aëris temperie, pro Virginibus, viduis, afflictis... precamur te*; & à chaque fois on répond *Domine miserere.*

Tous ceux qui ont traduit les Liturgies Grecques, traduisent *Kyrie eleison, Domine miserere*; ce qui a fait dire à Alcuin, qui n'avoit pas lû apparemment ces Liturgies en Grec, que les Grecs la faisoient en Latin, comme les Latins la disoient en Grec; *Kyrie eleison Latini Grace, & Graci Latine De divin. proferunt. Offic.* Cependant les Grecs ne changent point leur langue, ils disent *Kyrie eleison.*

### Du Gloria in excelsis.

ON est assez partagé sur l'Auteur de cette prière. Alcuin attribué à saint Hilaire de Poitiers ce qui suit les paroles des Anges. Il est vray que ce Saint a composé plusieurs Hymnes, comme le rapporte saint Jérôme en parlant de ce saint Docteur; mais outre qu'il ne parle point de cette prière, c'est qu'elle ne se trouve pas même dans les Ouvrages de saint Hilaire. Mais l'Auteur des divins Offices, sous le nom d'Alcuin, n'est pas d'une grande autorité; & même il se contredit en parlant de cet Hymne: car il dit que le Pape Telesphore avoit

*De divin. Offic.*

*De Script. Eccles.*

ordonné de le reciter à la Messe, il n'auroit donc pû avoir été composé par saint Hilaire, qui a vécu plus de deux cens ans après Thélesphore : Mais l'un n'est pas plus certain que l'autre ; c'est le faux Pontifical de Damase, qui a trompé les Auteurs qui ont écrit sur les Offices de l'Eglise, qui l'ont suivi trop exactement, & qui n'en ont pas reconnu la fausseté. Ce qu'il y a donc de certain sur cet Hymne, est que le quatrième Concile de Toledé en parle, & qu'il dit que ce sont les saints Docteurs de l'Eglise qui l'ont composé ; si bien que pour un Auteur, en voicy plusieurs que ce Concile reconnoît : *Totum illud quod sequitur post Angelicum hymnum, Gloria in excelsis Deo... quod tamen Ecclesiasti Doctores composuerunt.* Je diray seulement au sujet du Pontifical de Damase, que l'Auteur qui attribue au Pape Thélesphore d'avoir ordonné de dire *Gloria in excelsis* au commencement de la Messe, rapporte dans la vie du Pape Celestin, qu'avant luy on commençoit la Messe par l'Epître & l'Evangile, & que saint Celestin y ajoûta des Pseaumes ; ce qui marque la diversité des Auteurs de ces Vies, ou la contradiction.

Can. 12.

Lib. 7. c. 48.

On trouve cet Hymne dans les Constitutions Apostoliques à la priere du matin : *Gloria in excelsis Deo, & in terra pax hominibus bona voluntatis ; laudamus te ; Hymnis te celebramus, te benedicimus, glorificamus te, adoramus te, per magnum Pontificem. Te Deum ingenitum, inaccessum, solum, propter magnam gloriam tuam, Domine rex cœlestis, Deus Pater omnipotens. Domine Deus Pater Christi Agni immaculati, qui tollis peccatum mundi suscipe deprecationem nostram. Qui sedes super Chérubim, quoniam tu solus Sanctus, tu solus Dominus Jesu Christi Dei omnis natura creata, Regis nostri, per quem tibi gloria, honor, veneratio.* On voit que Jesus-Christ n'y

est pas invoqué, mais seulement le Pere : *Tu solus Dominus Jesu Christi.*

Dans le même Livre il en est rapporté quelques parties : *Laudate pueri Dominum, laudamus te, benedicimus te propter magnam gloriam tuam, Domine Rex Pater Christi Agni immaculati qui tollit peccatum mundi. Te decet laus, te decet hymnus, te decet gloria, Deum Patrem per Filium in Spiritu sancto in secula seculorum.* *ibid. c. 49.*

Dans le Livre de la Virginité attribué à saint Athanase, on y trouve aussi cette priere *Laudamus te, gratias agimus tibi Pater noster, per Jesum Christum Filium tuum, invocamus te.* Quelques-uns croient que cet Ouvrage n'est pas de saint Athanase. Cependant saint Jérôme en fait mention dans la vie de ce Saint ; & quand le stile n'en seroit pas conforme aux autres Ouvrages de ce Pere, Photius reconnoît luy-même que saint Athanase changeoit de stile selon les sujets qu'il traitoit ; & comme ce Livre n'est qu'une instruction familiere, il n'y doit pas paroître une composition fort élevée.

Ces prieres entrecoupées faites en forme d'affections, se trouvent assez souvent dans les anciens auteurs, & estoient familières aux premiers Chrétiens. Saint Polycarpe avant que de mourir s'en servoit, disant à Dieu, *Te laudo, te benedico, te glorifico per Jesum Christum.* Et Eusebe rapportant la priere que Constantin ordonnoit à ses soldats de faire, en marque une toute semblable : *Te solum Deum agnoscimus, te Regem profitemur, te adiutorem invocamus, per te victorias consecuti sumus ; per te hostes superavimus.* *Euseb. lib. 4. c. 14.*

Mais pour revenir au *Gloria in excelsis*, c'étoit assez l'usage de le dire en action de grâces. Saint Chrysostome en fait mention : *Dum gratias agi-* *Homil. 3. in*

Ep. ad Co-  
loss.

Lib. 3.

Lib. 1. de  
glor. Mar-  
tyr. c. 63.

Ep. 71.

Cap. 2.

*mus, dicimus Gloria in excelsis Deo, & in terra.* Vi-  
ctor de Vite parlant des Martyrs qui souffrirent à  
Carthage sous Hunneric, dit qu'ils alloient au sup-  
plice avec confiance, comme si on les eût conduit  
à un festin, & chantoient par les chemins cet  
Hymne: *Procedebant cum fiducia ad supplicium quasi  
ad epulas, decantantes Gloria in excelsis Deo.* Nous  
voyons dans Gregoire de Tours que quand on eut  
découvert les Reliques d'un Martyr nommé Mal-  
losus, l'Evêque entonna cette priere, & que le  
Clergé le chanta avec tout le peuple: *Fodiens repe-  
rit corpus illasum, & emittens voce magna Gloria in  
excelsis Deo; omnem clerum pariter psallere fecit; di-  
ctoque hymno corpus in Basilicam transtulit.* C'étoit  
ainsi la pratique de l'Eglise de chanter cet hymne  
en signe de joye, & pour rendre graces à Dieu.  
Anastase Bibliothecaire, dans la vie de Leon III. par-  
lant de l'arrivée de Charlemagne à Rome, dit que  
ce Pape alla au devant de luy; & que s'étant tous  
deux embrassés, Leon III. entonna *Gloria in ex-  
celsis*, que le Clergé chanta. Alcuin exhortoit les  
Chrétiens à louer Dieu, & à le benir en disant  
cette priere.

Il n'est pas fort seur que l'on chantât cet Hymne  
à la Messe à Rome avant saint Gregoire; & en-  
core dans le Sacramentaire de ce Pape, il ne per-  
met qu'aux Evêques de le dire les Dimanches &  
les Fêtes, & on n'en accorde la permission aux  
Prêtres qu'au seul jour de Pâques: cela s'obser-  
voit encore du temps de Bernon d'Augé à l'onzié-  
me siecle, puisqu'il se propose pourquoy les Pré-  
tres ne disent pas tous les Dimanches & les jours  
de Fêtes l'Hymne *Gloria in excelsis*; & que si on  
leur permet de le dire le jour de Pâques, pourquoy  
ne veut-on pas qu'ils le recitent à Noël, puisque  
ce fut en ce jour que les Anges le chanterent? C'é-

toit donc une Rubrique qu'on observoit encore de son temps, & que l'on a changé depuis ; car les Prestres le disent aujourd'huy comme les Evêques, c'est-à-dire tous les Dimanches, & les jours de Fête.

Etherius & Beatus qui vivoient en 783, dans les *Lib. 1.* Livres qu'ils ont écrit contre Elipand, disent positivement que non seulement les jours de Dimanche, mais toutes les Festes nous recitons à la Messe cette Hymne : *In Missa non solum in Dominicis diebus, sed etiam in quibuscumque Festivitatibus dicimus Gloria in excelsis Deo.* Comme Beatus n'estoit que Prestre, on pourroit croire que la Rubrique du Sacramentaire de saint Gregoire ne s'observoit point en Espagne, & que les Prestres aussi-bien que les Evêques disoient cette priere les Dimanches & les Festes.

Il n'en estoit pas de même à Rome ; car Nicolas *Ep. 19. c. 7.* I. dans sa Lettre à Rodulphe Archevêque de Bourges, parlant du Jeudy saint, marque qu'il n'y avoit que les Evêques qui disoient cette priere en ce jour, sans faire aucune mention des Prestres : *Gloria in excelsis Episcopis in cœna Domini inter Missarum solemnia more nostro dicenda est.*

Dans l'ancien Pontifical de l'Eglise de Rouën, à l'Office du Jeudy saint, il est marqué que les Prestres qui servoient à l'autel, l'entonnoient avec l'Evêque *Gloria in excelsis... incipiat Pontifex cum Presbyteris.*

Dans quelques Liturgies Grecques, comme dans celle de saint Basile, on ne dit que les paroles des Anges qui sont dans l'Evangile, sans addition.

Les Grecs disent cette priere non seulement à la Messe, mais aussi à Laudes, & l'appellent la grande Doxologie : & chez les Latins Valerien Evêque d'Arles en 550. & Tetridius, ordonnerent aussi dans leurs Regles qu'on le chanteroit à Laudes.

Pour revenir à l'Auteur de cette priere , il me semble qu'elle a esté composée par quelque Grec , non seulement parce qu'elle se trouve dans des auteurs Grecs , comme dans les Constitutions Apostoliques , & dans le Livre de la Virginité de saint Athanase ; mais aussi parce que dans ces premiers temps , les Grecs n'auroient pas traduit nos prieres en leur langue , ce n'étoit pas encore leur usage : les Latins étoient plus curieux de ce que les Grecs faisoient , & n'avoient point de peine d'emprunter d'eux tout ce qui pouvoit rendre l'Office plus solemnel , aussi-bien que les prieres les plus affectives : de sorte que le *Kyrie*, le Symbole, le Trisagion, & autres viennent d'eux , comme peut-être aussi l'addition à l'hymne des Anges : & même ces prieres coupées , telles que sont les aspirations de cet hymne , ressentent assez le genie & l'esprit des Grecs , qui en ont plusieurs semblables.

Si les Decretales qui l'attribuent aux premiers Papes , n'étoient point supposées , il faudroit dire qu'ils ont seulement ordonné de dire à la Messe les paroles des Anges , & non la composition qu'on y a depuis ajoutée.

Il n'y avoit autrefois que les Evêques qui le disoient , comme il n'appartient qu'à eux de dire *Pax vobiscum* ; parce qu'ils representent plus particulièrement les Anges ; ainsi il leur convient de publier la gloire de Dieu , & de donner la paix aux hommes. C'étoit l'Evêque qui entonnoit cette priere , & le chœur continuoit , comme le marque le Moine de S. Gal dans la Vie de Charlemagne , parlant d'un Evêque : *cumque premissis melodiis juxta ministerium suum imponere debuisset hymnum Angelicum*. Cela est aussi dans l'Ordre Romain : *Litaniâ finita , incipit solus Pontifex clarâ voce hymnum Gloria in excelsis Deo ; deinde totus respondet chorus , Et in terra pax hominibus*.

Cap. 20.

Dans Amalarius l'Evêque l'entonne tourné du côté de l'Orient; ce qui s'observe, dit-il, dans toutes les prières, n'étant pas décent que lorsqu'on prie Dieu on ait le dos tourné vers l'Orient, qui nous représente le Trône de Dieu : *Sacerdos quando dicit Gloria in excelsis, Orientis partes solet ille respicere, in quibus ita solemus Deum requirere, quasi ibi propria ejus sedes sit. Non enim est ordo ut qui Dominum laudare voluerit, tergum ad eum vertat, & pectus ad servos.*

Lib. 3. c. 8.

Il s'est quelquefois trouvé des personnes qui par un zèle mal réglé, y ont inséré différentes additions. Pamelius en rapporte au jour de Noël: *Gloria in excelsis... Laudamus te; Laus tua Deus resonet coram te rex; Benedicimus te qui venisti propter nos rex Angelorum Deus... Qui sedes ad dexteram... Tu solus Deus, tu solus fortis & immortalis; tu solus Dominus cœlestium & infernorum rex. Tu solus altissimus Rex regum; regnum tuum solidum permanebit in æternum Jesu Christe.* Et au jour de la Dedicace, *Gloria in excelsis Deo quem civis cœlestes sanctum clamantes laude frequentant; & in terra pax... Quem Ministri Domini verbo incarnatum terrenis promiserant: Laudamus te.*

Lib. 2. Liturg.

Jossé Clérou en rapporte d'autres qui sont dans plusieurs Missels du quatorze & du quinzième siècle pour les Fêtes de la Vierge : *Domine Fili unigenite Jesu Christe, Spiritus & alme orphanorum Paraclete. Domine Deus Agnus Dei Filius Patris, primogenitus Mariae Virginis matris... Qui tollis... miserere nobis, suscipe deprecationem nostram ad Mariam gloriam. Tu solus sanctus Mariam sanctificans, Tu solus Dominus Mariam gubernans; Tu solus altissimus Mariam coronans.*

Lib. 3. Elevation.

Le Pape Nicolas V. défendit qu'on chantât dans la Chapelle ces additions, comme le rapporte Pa-

ris Crassus au chapitre 67. de son Ceremonial du Pape.

Dans la Messe de saint Gregoire il y a quelque variation à la fin : *Tu solus sanctus, tu solus es Dominus Jesu Christe in gloria Dei Patris, Amen.*

Les Grecs dans leur Liturgie d'à-present, ne disent pas *Gloria in excelsis* avec les additions, ils chantent seulement le Trifagion, *Sanctus Deus*, avant l'Epître.

Dans le Missel Mozarabique, le dernier Dimanche de l'Avant on fait la Fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste, Precurseur de Jesus-Christ. On ne dit point *Gloria in excelsis*, parce que c'est en Avent; mais à la place on recite le Cantique *Benedictus Deus Israël.*

Amalarius semble dire que de son temps on recitoit cette priere en Avent, quoique ce fût un usage ancien de ne la pas dire : *Vidi tempore prisco Gloria in excelsis pretermitti in diebus Adventus Domini, & in aliquibus locis Dalmaticas.*

Dans le Rituel de Mont-Cassin, on ne le dit point pendant l'Avent, ni depuis la Septuagesime jusqu'à Pâques, excepté aux Fêtes de saint André, de saint Thomas, de la Purification, de l'Annônciation, de sainte Scholastique & de saint Benoist : *A Dominica Adventus usque in Natali Domini, & à Septuagesima usque in Cœna Domini Gloria in excelsis non canent ad Missam, nisi Festivitatibus S. Andree, S. Thoma, & Purificatione, Annuntiatione S. Mariae, S. Scolasticae, & S. Benedicti.*

Ordinar. c. 25. & Statut. c. 43. Les Chartreux disent *Gloria in excelsis* au côté de l'Epître, & non devant l'autel; ils n'èlevant point les mains en l'entonnant.

Du salut que fait le Prestre en disant  
Dominus vobiscum.

C'est-là où commence la Messe, & le peuple n'a aucune obligation d'assister à ce qui a été devant; & il ne satisfait pas au precepte, s'il n'y est quand on le saluë. La premiere action du Prestre dans la Messe solemnelle, est de saluer le peuple en disant *Dominus vobiscum*, ou bien comme font les Evêques, *Pax vobis*. Saint Chrysostome le marque, l'Evêque entrant à l'Eglise dit, *La paix soit avec vous*; *Homil. 3. ad Coloss.*  
*Ut Prasul Ecclesiam ingreditur, dicit Pax omnibus; quando concionatur, pax omnibus; quando benedicit, quando salutem optare jubet, quando sacrificium absolvitur, pax omnibus;* & il ajoute qu'on répondoit, *Et avec vôtre Esprit: Et interea rursus gratia vobis & pax; & dicis, Et cum spiritu tuo;* ce qu'il repete ailleurs. Quand nous commençons à parler, nous disons, *Le Seigneur soit avec vous*; & le peuple répond, *Et avec vôtre Esprit: Ubi nos capimus loqui, Dominus vobiscum; plebs respondet, Et cum spiritu tuo.* Il declare que c'est principalement dans le Sacrifice que ce fait ce salut, lorsque le Prestre veut prier pour le peuple, le peuple fait des prieres pour le Prestre; & ces paroles, *Avec vôtre Esprit*, ne signifient autre chose que cela: *In horrendissimis mysteriis bene precatur Sacerdos, & bene precatur populus Sacerdoti: nam cum spiritu tuo nihil aliud est.* *Homil. 18. in 2. Cor.*

On peut faire cette remarque chez les Grecs, l'Evêque dit, *La paix soit à tous: Pax omnibus*; & dans l'Eglise Latine on dit, *Pax vobis*, ou *vobiscum*. Dans la Liturgie de saint Chrysostome & dans celle de saint Basile, on dit *Pax omnibus*. Et *In Theor.*  
Germain de Constantinople en rend cette raison, qu'on demande par là que Dieu donne à tous ceux qui sont presens un esprit de concorde & d'union.

Les Latins disent *Pax vobiscum* ou *vobis*. Saint

Lib. 3.

Optat reprochant aux Donatistes leur schisme ; leur dit : *Vous n'avez pû vous dispenser de dire nos prieres, & de marquer l'esprit d'union qui doit être dans l'Eglise, car vous avez dit comme nous : La paix soit avec vous : Pax vobiscum.*

Homil. 3. ad  
Coloss.

Saint Chrysostome rend raison pourquoy on disoit *Pax omnibus*, plutôt que *vobiscum* ; parce que, dit-il, nous devons être unis avec tous les hommes sans exception, c'est pourquoy on souhaite la paix à un chacun ; au lieu que si on disoit seulement, *La paix soit avec vous*, il sembleroit qu'on ne la souhaiteroit qu'à ceux qui sont presens.

Dans la Messe Mozarabique le Prestre dit, *Dominus sit semper vobiscum* ; on répond, *Et cum spiritu tuo.*

L'Ordre Romain marque la difference entre le salut de l'Evêque & celui du Prestre : *Pontifex salutans populum dicit Pax vobis, Sacerdos autem Dominus vobiscum.*

Il y a une réponse de Leon VII. sçavoir si les Evêques doivent dire *Pax vobis* ou *Dominus vobiscum* ; & il declare que les jours de Fête & les Dimanches ; quand on dit *Gloria in excelsis*, on dit *Pax vobis*, & aux jours de jeûne, *Dominus vobiscum*. Voicy ses paroles : *Consultum est utrum Episcopi Pax vobis, an Dominus vobiscum pronuntiare debent ; sed non aliter per omnem Provinciam tenendum est quam in S. Romana Ecclesia. In Dominicis enim diebus & precipuis Festivitatibus atque sanctorum Natalitiis Gloria in excelsis & Pax vobis pronuntiamus ; in diebus jejunii Dominus vobiscum tantum dicimus.*

Can. 3.

Le deuxième Concile de Brague en 563. ordonne aux Evêques & aux Prestres de saluer le peuple de la même maniere, en disant *Dominus vobiscum*, *Ut non aliter Episcopus & aliter Presbyter saluent po-*

*primum, sed uno modo salutent dicendo Dominus vobiscum.*

Alcuin dit que l'usage de Rome étoit que les Evêques disoient *Pax vobis*.

Amalarius expliquant pourquoy on repete plusieurs fois *Dominus vobiscum* à la Messe, dit que quand on passe d'un Office à un autre, c'est la coutume de saluer l'assemblée; c'est pour cela qu'au commencement de la Liturgie à l'offrande, & au Canon on dit *Dominus vobiscum*. Lib. 3. c. 18.

Honorius d'Autun remarque qu'on dit sept fois *Dominus vobiscum* à la Messe; après l'Introïte, devant l'Évangile, avant l'Offertoire, à la Preface, à la Paix, après la Communion, & à la fin de la Messe: *Ad Missam septem vicibus dicitur Dominus vobiscum* 1. post Introitum. 2. ante Evangelium. 3. ante Offertorium. 4. in Prefatione. 5. Pax vobiscum pro Dominus vobiscum. 6. post Communionem. 7. in fine Missa. De Gemma lib. 1. c. 84.

Le Micrologue conclut du *Dominus vobiscum*, qu'il doit y avoir des assistans à la Messe, autrement on répondroit inutilement, *Et avec voire esprit*, s'il n'y avoit qu'une seule personne: *Ex hoc quod dicitur Dominus vobiscum plures debent esse respondentes, & unus salutans. Sicut enim inepte responderetur Et cum spiritu vestro, cum unus esset saluator; sic incongrue salutatur per Dominus vobiscum, cum unus tantum adsit.* Cet Auteur attribué aux Papes Anaclét & Soter, d'avoir ordonné qu'il y auroit au moins deux personnes qui assisteroient à la Messe: *Ut Sacerdos semper vel tertius esset, dum Missas celebraret.* Cap. 2.

Pierre Damien a fait un Traité intitulé *Dominus vobiscum*, dans lequel il prouve qu'une seule personne peut dire ce salut, parce que toutes nos prières & nos actions se font au nom & dans l'es-

C. 5.

prit de l'Eglise, de même que dans les Leçons on dit *Videte fratres carissimi*, quoiqu'on recite seul son Office, on dit de même, *Benedicamus Domino*, dans l'union avec les Fidelles : *Quidquid in divinis obsequiis à quolibet Ecclesie membro reverenter offertur, id etiam fide & devotione cunctorum universaliter exhibetur*; parce que celui qui est seul, parle au nom de l'Eglise, & que quand il seroit seul, il est toujours une personne publique. Cette opinion est particuliere dans son Office. Un Prêtre seul doit dire *Domine exaudi, &c.* & je ne croi pas que cette raison suffise, pour prouver qu'un Prestre pût dire la Messe estant seul, ainsi qu'il pourroit reciter son Office sans avoir aucune personne qui l'accompagne. Plusieurs Conciles ont regardé le Sacrifice comme une action publique & solemnelle, qui devoit se faire en presence de plusieurs personnes, & ils le prouvent par le salut du Prestre, *Dominus vobiscum*; car s'il n'y avoit personne, à quoy bon saluer l'assemblée, dit le Concile de Mayence au neuvième siecle ? *Nullus Presbyter solus Missam cantare valet recte, quomodo enim dicit Dominus vobiscum*? Le sixième Concile de Paris Canon 48. celui de Nantes, & plusieurs autres disent la même chose.

Can. 43.

Le Prestre se tourne vers le peuple pour dire *Dominus vobiscum*, afin de le saluer, ou pour le benir. Que si l'autel étoit tourné vers l'Orient, ou bien si le Prestre avoit le peuple au devant de luy, il n'auroit que faire de se tourner, comme le porte la Rubrique du Missel Romain : *Si altare sit ad Orientem versus populum, celebrans versa facie ad populum, non vertit humeros ad altare cum dicitur esset Dominus vobiscum, orate fratres, Ite Missa est; vel daturus benedictionem, sed osculato altari in medio, expansis & junctis manibus salutat populum, & dat*

*benedictionem.* Cela est dans les Rubriques du Missel de Paris, on doit l'observer par tout.

Durand dit que dans les Eglises qui ont la porte du côté de l'Orient, il n'est pas nécessaire que le Prestre se tourne pour saluer le peuple, parce qu'il est tourné vers eux : *In Ecclesiis ostia ab Oriente habentibus, ut Roma, nulla est in salutatione necessaria conversio. Sacerdos in illis celebrans semper ad populum stat conversus.* Cela se pratiquoit à Rome dans les Eglises dont l'entrée est à l'Orient, & la pointe ou le fond à l'Occident; & comme le Prêtre en célébrant les saints Mysteres devoit estre tourné vers l'Orient, il avoit le peuple devant luy.

*Lib. 5. Ration. c. 2. n. 57.*

Les Chartreux se tournent vers le peuple entre *Dominus & vobiscum.*

### Des Oraisons ou Collectes.

ON appelle Collectes les Oraisons que le Prêtre dit seul à la Messe, parce qu'elles rassemblent le vœux & les prieres des Fidelles, ou qu'elles contiennent un précis de l'Ecriture sainte, comme le dit Alcuin : *Collecta dicitur à collectione, quod ex auctoritate divinarum Scripturarum fit collecta, sicut illa de tribus pueris Deus qui... mitigasti flammam ignium... vel quia colligit vota populi.* Le Micrologue pretend que ces prieres sont dites Collectes, parce qu'on les faisoit sur le peuple assemblé aux jours de station : *Collecta vocari videntur, quae apud Romanos super collectam populi fiunt, dum colligitur ut procedat de una Ecclesia, ad stationem faciendam.* Honorius d'Autun est du même sentiment : *Collecta ideo dicitur quia sub ea populus in unum colligitur. Hac autem est differentia inter orationem & collectam, quod hac oratio vocatur, quod*

*Cap. 3.*

*Gemma c. 94.*

ad Missam dicitur; hac autem collecta quod ad Professionem. On croit que la Collecte est ainsi nommée, à cause que c'est la premiere priere qui se dit quand on est assemblé: comme *Secrete* est ainsi nommée, parce que c'est la premiere qui se fait quand on est separé; & *Post-commune*, parce que c'est la premiere après qu'on a communiqué.

- On trouve dans les anciens auteurs plusieurs Collectes tres devotes, principalement dans Origen, pour demander à Dieu de pratiquer sa parole: *Omnipotentis Dei misericordiam deprecamur, qui nos non solum auditores verbi sui faciat, sed & factores.* Pour obtenir l'intelligence des saintes Ecritures: *Oremus Dominum ut nobis ad ea quae prophetata sunt intelligenda, lucidiores quosque & veritati proximos sensus aperire dignetur; ut in Spiritu sancto considerantes, quae per spiritum scripta sunt, & spiritualibus spiritualia comparantes, digne Deo & Spiritui sancto qui hac inspiravit, quae scripta sunt explicemus.* Contre les mauvaises pensées: *Dominum deprecemur ut ejiciens à nobis malas cogitationes, bonas inserat, dignas caelesti Jerusalem.* Pour avoir la fermeté de défendre la verité: *Omni corde precamur te Domine, ut des nobis usque ad finem animi & corporis nisu pro veritate contendere.* Pour demander la conversion: *Deprecamur te Domine Deus, ut qui gaudemus nos tibi esse subjectos, regnans peccatum in nostro corpore mortifices, & regnet in nobis solus Christus Jesus.* Pour bien communier: *Surgentes diluculo, obsecramus te Domine, ut saltem micus quae de mensa sua cadunt, comedere possimus.* Pour bien celebrier le Sacrifice: *Surgentes oramus te Domine, ut digni simus offerre tibi munera quae nobis restituas, & pro terrenis caelestia largiaris, in Christo Jesu Filio tuo.* Pour la Feste de la Purification: *Oramus te omnipotens Deus, oramus & te par-*
- Origen. homil. 2. in Genes.*
- Homil. 16. in num.*
- Homil. 21. in Josue.*
- Homil. 10. in Ezech.*
- Homil. 37. in Ezech.*
- Homil. 39. in Ezech. Ibid.*
- Homil. 15. in Luc.*

vultu Jesu, quem alloqui & tenere desideramus in brachiis, ut nos stantes in templo, & te amplexantes, digni remissione & perfectione ad meliora simus. Pour entendre la Loy de Dieu : Deprecamur te Domine, & te Spiritus sancte, omnem nebulam, omnemque caliginem qua peccatorum sordibus concreta visum nostri cordis obscurat, auferre digneris; ut possimus legis ejus intelligentiam spiritualem & mirabilem consueri. Pour obtenir la gloire éternelle : Omnipotens Deus... & nobis tribue ut digni efficiamur corona glorificationis super caput nostrum.

Homil. 1. in Levit.

Homil. 3. in Ezech.

Saint Clement dans son Epître aux Corinthiens finit par cette priere : Deum inspectorem omnium rogo ut det omni anima qua sanctum & gloriosum, nomen ejus invocaverit, fidem, timorem, pacem, patientiam, lenitatem, continentiam & sapientiam; ut nomini ejus recte placeamus; Per summum Sacerdotem & presidem nostrum Dominum Jesum Christum, per quem illi gloria, majestas, potestas & honor & nunc & in secula seculorum, Amen.

S. Clem. Ep. ad Cor.

Saint Polycarpe finit aussi la Lettre par une priere : Deus & Pater Domini nostri Jesu Christi, & ipse sempiternus Pontifex Dei Filius Jesus Christus adificet nos in fide & veritate, & in omni mansuetudine.

Ep. ad Philad.

Saint Irenée faisoit à Dieu la priere qui suit : Ego invoco te Deus Abraham, Deus Isaac & Deus Jacob, qui est & Israël, Pater Domini nostri Jesu Christi, Deus qui per multitudinem misericordie tuae bene sensisti in nobis, ut te cognoscamus, qui fecisti caelum & terram, qui dominaris omnium, qui es solus & verus Deus. Per Dominum nostrum Jesum Christum, da omni legenti hanc Scripturam cognoscere te, quia solus Deus es, & confirmari in te, & abstinere ab omni haeretica, & qua est sine Deo & impietentia.

Lib. 3. c. 6.

*Apolog.*  
c. 30.

Tertullien rapporte cette priere qu'on faisoit pour l'Empereur : *Oramus pro omnibus Imperatoribus vitam illis prolixam, imperium securum, domum tuam, exercitus fortes, senatum fidelem, populum probum, orbem quietum, & quacumque hominis & Caesaris vota sunt.*

*Lib. 4. de  
vita Con-  
stant.*

Eusebe dans la description qu'il fait de la priere qu'on disoit à la dedicace de l'Eglise de Tyr, en rapporte une semblable qu'on fit pour l'Empereur Constantin : *Liturgiis Deum placasse, supplices preces Deo pro communi pace, pro Ecclesia Dei, pro Imperatore, proque Deo caris ejus liberis offerentes.*

*Lib. 1. Pe-  
dag. c. 9.*

Saint Clement d'Alexandrie demandoit ainsi la grace d'accomplir les Commandemens de Dieu : *da nobis Domine qui tua sequimur precepta, ut impleamus similitudinem imaginis, & pro viribus sentiamus bonum Deum, & judicem non acerbum.*

*Cap. 3.*

L'Auteur de la Hierarchie fait cette priere au saint Sacrement : *O divinissimum ac sacrosanctum Sacramentum circumposita tibi symbolice enigmatum operimenta revelans, liquido nobis manifestare; mentisque nostrae obtutus singulari & intellecta luce adimpleto.*

Saint Ignace allant à Rome pour y souffrir le martyre, disoit : *Gratias ago tibi Domine, quia me perfecte honorasti in tua dilectione, & dignum me fecisti cum Apostolo tuo Paulo ferreis vinculis alligari.*

*Aug. serm.  
de S. Cyp.*

Saint Cyprien en mourant : *Gratias ago Deo omnipotenti, qui me à vinculis hujus corporis dignatur absolvere.*

*Lib. 8. cont.  
Cels.*

Origene exhortoit de demander à Dieu l'intercession & la protection des saints Anges : *Quantò satius est concedere se Deo universorum, per Jesum Christum nostrae doctrina autorem, & ab illo omne auxilium & sanctorum justorumque Angelorum custodiam pascere, ut nos liberent à circum terraneis Dæmonibus.*

Saint Ambroise rapporte la priere de saint Vital Martyr: *Domine Jesu Christe Salvator meus, & Deus meus, jube suscipi spiritum meum; quia jam desidero ut accipiam coronam quam Angelus tuus sanctus mihi ostendit.* Exhort. ad Virg.

Saint Etienne premier Martyr disoit, *Domine Jesu suscipe spiritum meum.*

Eusebe rapporte la priere d'un celebre Martyr nommé Paul, qui prioit pour l'Eglise, pour l'Empereur, pour les Infidelles, & autres: *Pro Christianis... deinde pro Judæis oravit, ut ad Deum per Christum adducerentur, pro Gentilibus ut ad divinam cognitionem, & veram pietatem venirent, pro Imperatoribus..* Le même Auteur rapporte la priere que Constantin ordonna à ses gens de dire tous les Dimanches: *Te solum Deum agnoscimus, te Regem profitemur; te adiutorem invocamus, per te victorias consecuti sumus, per te hostes superavimus; à te presentem felicitatem consecutos fatemur, & futuram adepturos speramus. Tui omnes supplices sumus; abs te petimus ut Constantinum Imperatorem nostrum unà cum piis ejus liberis quamdiutissime nobis salvum & incolumem & victorem conserves.* Lib. 8. c. 7.  
Lib. 4: de vita Constant. c. 19.

Arnothe rapporte que les Chrétiens dans leurs assemblées faisoient des prieres pour tous les besoins de l'Etat, & pour ceux qui le gouvernoient: *Nostra scripta cur ignibus meruerunt dari? cur immatriter conventicula dirui, in quibus summus oratur Deus pax cunctis, & venia postulatur Magistratibus, exercitibus, Regibus, familiaribus, inimicis?* Lib. 4. cont. Gentes.

Dans le Livre de la Virginité attribué à saint Athanase: *Benedictus Deus qui alis me à juventute; imple gaudio & latitia cor nostrum, ut in omnibus omnem sufficientiam habeamus ad omne opus bonum in Christo Jezu Domino nostro, cum quo tibi gloria, honor & imperium, unà cum S. Spiritu in secula seculorum,*

*Amen.* On y trouve plusieurs autres prieres qui finissent par cette conclusion : *Per dilectum Filium tuum Dominum nostrum Jesum Christum, cum quo tibi gloria, imperium & adoratio in sacula saculorum, Amen.*

*Ad ann.*  
270.

Baronius rapporte la priere du Pape Callixte : *Domine Deus Pater Domini nostri Jesu Christi, qui dispersa congregas & congregata restauras, auge fidem & fiduciam servis tuis. Per Christum Dominum nostrum, qui vivit cum te Deo omnipotente & Spiritu sancto in sacula saculorum, Amen.*

*Can. 15.*

Voila quelques anciennes Collectes ou prieres que j'ay esté bien-aïse de rapporter : mais pour revenir à ce qui est particulier pour les Liturgies, on a de tout temps dit des Oraisons ou Collectes à la Messe. Le Concile de Laodicée en prescrit cinq qu'on recitoit après le Sermon ; on prioit pour les Catecumenes, pour les Penitens, puis on faisoit trois sortes de prieres pour les Fidelles ; la premiere en secret, la seconde & la troisième à haute voix, ensuite on-donnoit la paix : *Oportet post Episcoporum sermones, Catecumenorum orationem peragi, & post eorum recessum, Pœnitentium fieri orationem, & cum excesserint tres fidelium preces fieri, unam in silentio, secundam & tertiam clarâ voce, deinde pacem dari.*

*Homil. 72.*  
*in Matth.*

Saint Chrysostome fait mention des trois Oraisons qui se disoient avant que donner la paix ; c'étoit avant l'Offrande ou la Preface : car chez les Grecs on donnoit la paix à l'Offertoire. La premiere Oraison étoit pour les Energumenes, la seconde pour les Penitens, & la troisième pour les Fidelles : *Prima oratio plena est misericordia quâ pro abreptitis precamur ; secunda cum pro Pœnitentibus oratur, multam querit misericordiam, tertia rursus pro nobis recitatur, hoc est fidelibus.*

Chez les Latins on disoit aussi plusieurs Oraisons à la Messe ; le Missel Gelasien en a trois pour chaque jour ; & saint Gregoire dans son Sacramentaire les reduisit à une.

Amalarius dit qu'étant à Rome il consulta les habiles gens de cette Ville, pour sçavoir combien il falloit dire d'Oraisons à la Messe avant l'Epître *Lib. 1.* les jours de Fêtes, quand deux solemnitez concouroient ensemble en un même jour. On luy répondit qu'on ne disoit qu'une Oraison à Rome ; & cela se pratiquoit si exactement, qu'on aimoit mieux dire deux Messes en un même jour, lorsque deux Fêtes se rencontroient, que de dire deux Oraisons ; ainsi à Noël la seconde Messe se disoit dans l'Eglise de sainte Anastasie, & le jour de saint Pierre le Pape disoit la Messe dans l'Eglise de saint Pierre, puis dans celle de saint Paul. Amalaire ajoute pourtant que le jour de Noël on disoit deux Oraisons à la seconde Messe qu'on chantoit dans l'Eglise de sainte Anastasie, & que cette seconde Oraison estoit une memoire de cette Sainte, qui ne se faisoit que dans l'Eglise qui estoit sous le nom de sainte Anastasie, & dans celles où il y avoit de ses Reliques, & qu'ailleurs on disoit seulement l'Oraison de la Nativité de Nôtre-Seigneur.

Hugues de saint Victor rapporte qu'à Rome on ne disoit qu'une Collecte, s'il ne survenoit quelque Fête dont on fit memoire, mais qu'ailleurs on disoit plusieurs Oraisons ; & dans les Messes basses le nombre estoit à la devotion du celebrant : *In Romana Ecclesia una tantum dicitur Collecta, nisi alicujus Sanctorum interveniat solemnitas cujus memoria fiat. Alii pro diversis usibus Ecclesiarum in celebrationibus publicis Missarum multiplicanc orationes ; & pro voluntate propria in privatis.* *Lib. 2. Off. c. 16.*

Uldaric dans ses Coûtumes de Cluny, marque

*Lib. i. c. 8.* plusieurs Oraisons : *Primâ collectâ præmissâ, hæ ritæ sequuntur, Deus cujus dextera B. Petrum. Concede, &c.* C'estoit pour les Saints, pour les peuples, pour la paix, pour le Roy, pour l'Evêque & l'Abbé, pour les malades & les voyageurs.

*Cap. 6.*

Le Micrologue écrit que c'estoit l'usage de son temps, de ne dire qu'une Collecte, comme on ne dit qu'une Epître & un Evangile ; que quand il falloit en dire plusieurs, on ne devoit point passer le nombre de sept : il fait mention de ce nombre impair qu'on observe encore dans quelques Eglises de n'en dire qu'une, ou trois, ou cinq, ou sept ; il en rend des raisons mystiques, trois Oraisons pour honorer Jesus-Christ qui pria trois fois dans son agonie, les cinq pour ses cinq playes ; & les sept, parce qu'il y a sept demandes dans l'Oraison Dominicale.

Chaque Liturgie a eu ses Oraisons ou Collectes particulieres ; c'est pourquoi elles varient selon les Missels : on a laissé la liberté aux Eglises particulieres d'en composer chacune selon son stile.

Dans le Missel Gelasien on y voit les mêmes que dans saint Gregoire ; ce qui fait voir qu'elles sont plus anciennes que ces deux Papes : & s'il en falloit chercher l'Auteur, je ne sçay si on ne pourroit pas les attribuer au Pape Damase, ou à saint Celestin, ou au moins à saint Leon. Elles sont d'un stile précis, & elles ont une expression qui est tres-nette, un tour assez élégant, des mots assez significatifs ; elles representent tres-bien le Mystere ou la Fête, & on peut dire qu'il n'est pas facile de les imiter. Cassandre releve extrêmement ces prieres, & rapporte le jugement d'Erasmus sur ce sujet, qui y trouvoit les figures, & les membres les plus justes des

*Ep. ad Adolph.*

*Erasmus notavit periodum quamque ut plurimum constare duobus membris, quorum utrum-*

que in duo comata seu incisa dividatur, & inter duo membra intercedat coma seu membrum solitarium; exemplum adfert hujusmodi, Deus cujus providentia, comma, in sua dispositione non fallitur, alterum comma absolvens membrum prius, Te supplices exoramus, tertium comma solitarium, & dirimens duo membra, ut noxia cuncta submoveas; comma est prius secundi membri, & omnia nobis profutura concedas, comma est absolvens membrum. Sunt quæ duobus membris constant, sed quæ possis in quatuor comata dividere, da nobis ques. Dom. ut & mundi cursus. Callandre ajoute ses reflexions à celles d'Erasme: Constant omnes fere preces breviter exordiolò quo Dei Patris, ad quem fere omnis oratio referatur, benevolentia captatur, vel ab aliquo ejus attributo, puta potentia, bonitate, justitia, equitate, non raro ab aliquo facto ad Dei honorem relato. Deus cujus providentia... Qui cœlestia & terrena moderaris. Aliquando sine proœmio Deus qui culpa offenderis.

*Erasm. de modo orandi Deum.*

Le Missel Gothique a plusieurs Collectes qui se trouvent dans saint Gregoire & dans saint Gelase; ce qui fait voir qu'elles ont passé de Rome en France & en Espagne, parce qu'il est difficile que des Auteurs differens se soient si souvent rencontrés dans les mêmes expressions; & dans la même composition, sur tout dans un sujet aussis précis qu'est une Collecte.

On voit dans ces Oraisons deux sortes de stile, l'un purement historique, & l'autre déprecatoire: l'historique est celui qui recite seulement la vie ou quelque action considerable d'un Saint; & on ne peut disconvenir que ces Oraisons ne soient les plus anciennes. Nous en avons encore quelques-unes, comme aux Fêtes de saint Erienne, de saint Jean, des Innocens, de la Nativité de saint Jean-Baptiste, à la Fête de saint Pierre & saint Paul, &

à celle de saint Laurent. On trouve pourtant des Collectes d'intercession dans les plus anciens Missels.

Comme les Collectes ont toujours paru contenir l'esprit de l'Office ou de la Fête du jour qu'on les disoit, ou bien estre un précis de la Foy & des sentimens de l'Eglise, c'est pour cela que les saints Peres s'en servoient contre les heretiques, pour défendre la croyance de nos Mysteres. Saint Augustin prouve la necessité de la grace contre les Pelagiens par ces Oraisons : *An quis Sacerdotem super fideles Dominum invocantem, si quando dixit, da illis Domine in te perseverare usque ad finem, non solum voce ausus est, sed saltem cogitatione reprehendere, ac non potius super ejus talem benedictionem & corde credente, & ore confitente respondis, Amen.* Ce même Pere prouve ailleurs qu'il est inutile de demander à Dieu le Saint-Esprit pour les Fidelles, selon la priere qui se disoit dans l'Eglise, si l'on peut faire le bien sans la grace : *Si voluerimus ergo benedicendo super populum dicere, da illis Domine virtute corroborari per Spiritum tuum.* Le Pape Celestin se sert aussi des prieres de l'Eglise pour combattre les Pelagiens.

Lib. de Dono  
persever. c.  
23.

Ep. 176. n.  
cdit.

Lib. 7. cont.  
Felic.

Alcuin écrivant contre Felix & Elipand, qui renouvelloient l'heresie de Nestorius, les refute par les Collectes qui se disent aux Fêtes des Mysteres de Jesus-Christ, dans lesquelles il est appelé *Fils unique*, & non pas *Fils adoptif*. Il cite celle de la veille de Noël : *Præsta ut Unigenitum quem Redemptorem latè suscipimus* ; celle de la Nativité : *Ut nos Unigeniti tui nova per carnem natiuitas.* Il rapporte celle de l'Epiphanie, de Pâques, de l'Ascension, & des autres Mysteres.

Entre ces Oraisons qui se disent à la Messe, il y en a de plus solennelles, ainsi appellées, *Orationes*

solemnnes, parce qu'elles comprennent un plus grand nombre de prieres que l'on fait de suite pour tous les Etats & conditions; ce sont celles que nous disons le Vendredy saint; elles se trouvent dans les Constitutions Apostoliques, dans saint Chrysostome : *Pro fidelibus, pro Episcopis, pro Regibus, pro Magistratibus, pro terra & mari, pro aere, & toto terrarum orbe.* Il y a aussi dans les Ouvrages de ce Pere une Homelie sur Adam & sur Eve, *De Adam & Eva*, où ces Oraisons sont marquées encore plus expressément : *Sancta plebis Sacerdotes... totam Ecclesiam aggregantes precantur ut infidelibus donetur fidei... Judæis ablatio cordis velamine, lux appareat veritatis, schismatici recipiant spiritum caritatis; lapsis pœnitentia remedia, Catecumenis misericordia aula reseratur.* Mais comme cette Homelie se trouve entre les Ouvrages de saint Prosper, je croi plutôt que c'est un Pere Latin qui en est l'Auteur, que non pas saint Chrysostome.

Homil. 2. ad  
Cor.

Or ces Oraisons se disoient autrefois tres-souvent, & peut-estre tous les jours, comme il paroît par ce dernier passage; mais elles étoient trop longues, on les a supprimées, & on les dit seulement le Vendredy saint. Amalarius & Alcuin écrivent que de leur temps on les disoit aussi le Mercredy de la semaine sainte, conformément à l'Ordre Romain : *Intimat, dit Amalaire, supradictus libellus ex Romanâ consuetudine debere eadem die ante publicum officium orationes, qua solemus in sexta feriâ agere, recitari.* Elles sont aussi dans le Sacramentaire de saint Gregoire à ce même jour, comme dans l'Ordre Romain : *Et dicunt orationes solemnnes, Feria 4. Oremus dilectissimi nobis in primis pro Ecclesia Dei; maj. hebdom. & ceteras per ordinem... ad ultimum pro Judæis non flectuntur genua.*

Le Pape Celestin dans son Epître aux Evêques

Cap. 2.

de France, fait mention de ces oraisons ; il dit qu'elles sont de Tradition Apostolique : *Obsecrationum Sacerdotalium Sacramenta respiciamus, quæ ab Apostolis tradita in toto mundo atque in omni Catholica Ecclesia uniformiter celebrantur, ut legem credendi lex statuat supplicandi... cum enim sanctorum plebium Prasules... precantur ut infidelibus donetur fides, ut idololatra ab impietatis sua liberentur erroribus, ut Judæis ablato cordis velamine lux veritatis appareat, ut Hæretici Catholica fidei perceptione resipiscant, ut schismatici spiritum rediviva caritatis accipiant, ut lapsis pœnitentia remedia conferantur, ut denique Catecumenis ad regenerationis Sacramenta perducti, cœlestis misericordiae aula referatur.* Voilà le passage de l'Homelie attribuée à saint Chrysostome ; ainsi il paroît qu'il estoit pris de l'Épître du Pape Celestin. Saint Augustin fait mention de ces mêmes prieres ; ce qui marque combien elles étoient

Cap. 29. &  
30.

anciennes : on les disoit en Orient, en Afrique, à Rome, en France. Gennade dans son Livre des Dogmes Ecclesiastiques, rapporte aussi le passage du Pape Celestin : le Missel Gelasien, le Gregorien,

Lib. 5. list.  
c. 11.

l'ancien Sacramentaire Gallican les marquent aussi au Samedi saint. Gregoire de Tours en fait mention, parlant de saint Avit Evêque de Clermont, lorsqu'il disoit la Collecte qui est pour les Juifs, un d'eux demanda à estre baptisé : *Sacerdote quoque orante ut Judæi conversi ad Dominum velamen ab eis littera rumpetur, quidam ex his ad sanctum Pascha, ut baptisarentur, expetiit.*

Ep. ad Vi-  
tal.

J'ajouteray encore le passage de saint Augustin : *Exerce contra orationes Ecclesie disputationes tuas, & quando audis Sacerdotem Dei ad altare exhortantem populum Dei orare pro incredulis, ut eos Deus convertat ad fidem ; & pro Catechumenis, ut eis desiderium regenerationis inspiret. ; & pro fidelibus, ut*

*in eo quod esse cœperunt, ejus munere perseverent, subsanna pias voces, & dic te non facere quod hortatur.*

A la teste de ces Oraisons le Prestre dit *Oremus*, avertissant les Fidelles de s'unir à luy. Chez les Grecs on dit *Oremus Dominum*, comme il paroît par leurs Liturgies; & ce n'est pas le Prestre, mais le Diacre qui le dit; *Diaconus Oremus Dominum*. Dans ces Oraisons, non seulement on avertit le peuple de prier, mais on luy marquoit les sujets pour lesquels on devoit prier, comme on fait le Vendredy saint dans ces Oraisons solempnelles.

On se mettoit à genoux au temps des Collectes; ce qui a esté réservé pour les jours de jeûne: & c'étoit le Diacre qui crioit à haute voix, *Mettez vous à genoux*, comme le rapporte saint Césaire d'Arles: *Nam dum frequenter sicut oportet, & clamante Diacono flectamus genua, maximam partem populi sicut columnas erectas stare conspicio; quod christianis, dum in Ecclesia oratur, non licet, nec expedit... Et quotiescumque Diaconus clamaverit ut in oratione flectere genua, aut benedictioni inclinare capita debeatis, obedientes & fideliter cum vera humilitate faciatis.* Homil. 34.

Entre cet avertissement du Diacre, & le temps qu'il disoit *Levate*, on faisoit une priere en secret; cela est marqué dans Jersé d'Amiens: *Postquam admonentur à Diacono, orate Electi, flectite genua, & posteaquam oraverint, dicit Levate.* Le Sacramentaire de saint Gregoire met aussi la priere entre ces deux avertissemens du Diacre, de s'agenouïller & de se lever: *Pontifex dicit, Oremus, & Diaconus flectamus genua, postquam oraverint, dicit Levate.* *Fer. 4. Maj. hebdom.* Dans quelques éditions de l'Ordre Romain, il est dit que le peuple prioit en silence après qu'on s'étoit mis à genoux: *Nuntiat Diaconus flecta-*

*mus genua, & populus filei.* Mais l'Ordre Romain vulgaire nous apprend seulement qu'après qu'on s'étoit mis à genoux, le Prestre disoit l'Oraison, à la fin de laquelle le Diacre avertissoit de se lever ; c'estoit avant la conclusion de la Collecte : *Diaconus*

*Ordo Rom.*  
*Feria 4.*  
*Maj. hebdom.*

*Flectamus genua* ; puis le Prestre : *Oremus dilectissimi pro Ecclesia sanctâ Dei... Omnipotens sempiternus Deus qui gloriam tuam... le Diacre Levate, & le Prestre continuoit, Per Dominum nostrum.*

Dans ce Livre c'est toujours le Diacre qui dit *Levate*, & non le Soudiacre, comme aujourd'hui ; & Alcuin rapporte la même chose.

Les Oraisons ou Collectes de la Messe s'adressent ordinairement au Pere, qui est la premiere personne de la sainte Trinité, & on le prie au nom de son Fils : *Per Dominum Jesum Christum Filium tuum.* On pourroit à ce sujet rapporter ce que Tertullien & saint Optat disent, que c'estoit la pratique des Chrétiens de demander tout à Dieu par Jesus-Christ nôtre Mediateur : & c'est aussi ce qu'ordonne le Concile 3. de Carthage de n'adresser à l'autel ses prieres qu'au Pere : *Nullus ad altare Patrem pro Filio, vel Filium pro Patre nominet ; sed semper orationem ad Patrem dirigat, nec qualibet oratione utatur, nisi probatâ.* Ces prieres devoient estre approuvées par l'Eglise, avant qu'on les dît en public ; & c'est aussi l'ordonnance du Concile de Milève ; *Nulla preces vel orationes dicantur, nisi in Concilio fuerint probata.*

*Apol. c. 21.*

*Lib. 3.*

*Can. 2.*

*Cap. 6.*

Dans la conclusion des prieres on fait intervenir la mediation de Jesus-Christ : *Per Dominum nostrum Jesum Christum, qui tecum vivit & regnat Deus.* C'est ainsi que le Micrologue ordonne de lire, & non pas, *Qui vivit & regnat in unitate Spiritus sancti Deus.* Il pretend que cette transposition est moderne : *Sciendum quod in illa conclusione Per Domi-*

*nism, quod Romanus ordo, & antiquissima exemplaria nomen Dei interponunt, ubi dicitur, Qui tecum vivis & regnat Deus, quod tamen moderni post nomen Spiritus sancti subjungere solent.* Cette ancienne maniere dont parle cet auteur, s'observe encore dans le Rit Ambrosien.

Il remarque aussi que ces Oraisons finissent toujours en invoquant la sainte Trinité : *In qualibet conclusionememorationem SS. Trinitatis observare solemus, juxta quod in emendatioribus Sacramentalibus expressum invenimus; adeo enim SS. Patres invocationem SS. Trinitatis in orationibus sive benedictionibus observabant, ut nec in ipsis Sacramentis aliquid ratum censerent, quorum confectio invocationem SS. Trinitatis defuisset, ut in Paulinistarum sacris, que iteranda praecepit.* Microlog. c. 6.

Ce même Auteur ajoute encore que selon l'usage de l'Eglise Romaine, on ne finissoit point les Collectes en disant, *Per eum qui venturus est judicare.* Que cette terminaison estoit reservée pour les exorcismes, dans lesquels on intimide le Demon par l'autorité de son Juge; mais que dans les prieres on invoquoit Dieu comme nôtre Pere, & Jesus-Christ comme nôtre Mediateur: c'est pourquoy on représente la gloire du Pere, & la mediation du Fils pour les rendre efficaces: *Secundum Romanam auctoritatem nullam orationem, per eum qui venturus est concludimus, nisi sit exorcismus, in quo diabolus exorcisatur per divinum judicium.*

Ces autres paroles, *Per omnia secula seculorum,* sont une ancienne maniere de parler dont se servoient les Anciens pour glorifier Dieu, & pour honorer son éternité. Saint Irenée dit que quand on rend graces à Dieu, on dit *dans tous les siecles des siecles.* *Atque adeo nos cum in gratiarum actione dicimus in secula seculorum.* Et Tertullien declare que Lib. 1. c. 1.

Lib. de Spe-  
t. ac.

nous ne disons qu'à Dieu & à Jesus-Christ, qu'ils regnent dans les siècles des siècles : *in aeva aevorum alii omnino dicere nisi Deo & Christo.*

### De l'Épître.

Serm 10. de  
verb. Apost.

L'Épître est souvent appelée *Apostolus*, parce qu'ordinairement c'étoit une Leçon tirée des Épîtres de saint Paul ; ainsi lire l'Apôtre dans saint Ilidore & dans saint Gregoire, c'est lire l'Épître. Saint Augustin parle de même ; on a lû d'abord l'Apôtre, puis on a chanté un Pseaume, après lequel vous avez ouï lire l'Évangile.

Ces paroles nous marquent ce que dit Amalarius que la Messe commençoit autrefois par les Leçons ou Épîtres.

1. Theff. c.  
ult.

Saint Paul avoit recommandé de lire ses Épîtres dans les assemblées de l'Eglise : *Adjuro vos per Dominum, ut legatur Epistola hæc omnibus sanctis fratribus.* Peut-estre que d'abord on ne lisoit à la Messe que les Épîtres des Apôtres, puis on y a lû les Prophètes & les Livres de l'ancien Testament.

Apolog. c.  
32.

On ne lisoit pas par tout les mêmes Épîtres à la Messe aussi-bien que les mêmes Évangiles ; chaque Eglise avoit une espece de Lictionnaire, dans lequel elles étoient disposées selon les temps, & les Fêtes différentes de l'année ; & il semble que Tertullien marque cette disposition des Leçons, lorsqu'il dit : *Nous nous assemblons pour lire ensemble des Ecritures divines, ce qui convient aux divers temps. Coimus ad divinarum litterarum commemorationem, si quid presentium temporum qualitas au premonere cogit, aut recognoscere.* C'étoit ou pour exhorter, ou pour confirmer les Fidèles dans la piété.

On prétend que ce fut saint Jérôme qui fit le Lictionnaire Romain, qui disposa les Épîtres & les

Evangelies que l'on dit à Rome dans le cours de l'année, & que ce fut à la priere du Pape Damase : mais les deux Lettres sur lesquelles cela est fondé, ne sont ni du Pape Damase ; ni de saint Jérôme, ce sont des pieces supposées ; c'est pourquoi on ne peut dire assurément si saint Jérôme a eu part à ce travail. Il est vray que le Livre de Comitè, est sous son nom *Liber Comitis*, que les Auteurs de l'onzième & du douzième siecle luy attribuent ; le Micrologue le dit positivement : *Liber Comitis seu Lectionarius* Cap. 25. quem S. Hieronymus compaginavit. Bernon d'Auge dit la même chose : *B. Hieronymum credimus ordinatorem Lectionarii, ut ipsius testatur Prologus appositus in capite ejusdem Comitis.* On voit que ce qui a trompé Bernon, c'est le Prologue de cet Ouvrage, où l'Auteur se dit estre saint Jérôme, & qu'il a fait cet Ouvrage à la priere du Pape Damase. Hugues de saint Victor dit de même, que ce Saint ayant fait ce Lectionaire, le Pape Damase ordonna qu'on le lût dans l'Eglise : *Hieronymus Presbyter Lectionarium ut hodie habet Ecclesia collegit ; sed Damasus Papa, ut nunc moris est, legi instituit.*

Lib. 2. de  
Offic. Eccl.  
c. 11.

Mais tel que soit l'Auteur de ce Lectionaire, je ne sçay si on ne pourroit pas dire que le Pape Vigile parle d'un semblable Ouvrage, ou des Leçons qu'on disoit dans la Messe, lorsqu'il marque que quand il arrivoit des Fêtes de Nôtre-Seigneur ou des Saints, on ne changeoit pas pour cela l'ordre de la Messe, on disoit seulement les choses qui étoient propres aux Mysteres ou aux Fêtes : *Quoties verò Paschalis solemnitas, vel Pentecostes, & Epiphania, Sanctorumque Dei fuerit agenda Festivitas, singula capitula diebus apta conjungimus, quibus commemorationem sanctæ solemnitatis, aut eorum faciamus, quorum natalitia celebramus : cætera verò ordine consueto persequimur.*

Ep. 2. ad  
Profut.

En France il y avoit un semblable Livre, dans lequel étoient les Leçons & les Evangiles pour toute l'année : Gregoire de Tours l'appelle *Canon antiquus*, une ancienne disposition qui étoit autorisée par quelque Canon : *Advenit dies Dominicus ; Lectis igitur lectionibus, quas Canon sanxit antiquus oblati muneribus super altare.* Gennadius rapporte que Mufeus Prestre de Marseille, avoit rangé les Epîtres & les Evangiles qu'on devoit lire pendant l'année, selon les jours & les Festes : *Hortatu sancti Venarii Episcopi sui excerptis ex sacris Scripturis Lectiones totius anni, Festivis aptas diebus.* Le P. Mabillon nous a donné un Lictionnaire Gallican, qu'il dit estre tiré de manuscrits qui ont plus de huit cens ans.

*De vitis Pa-*  
*trum, c. 17.*

*De vitis*  
*Illustr. c. 72.*

*Serm. 232.*  
*n. edis.*

On peut dire en general sur toutes ces Leçons, qu'on recitoit ce qui convenoit au temps & aux Fêtes qui se rencontroient dans le cours de l'année. Saint Augustin marque qu'au jour du Vendredy saint on lisoit l'Evangile de la Passion de Nostre-Seigneur ; il ajoute que comme on ne la lisoit qu'une fois, c'estoit toujours de saint Mathieu qu'elle se prenoit, & qu'il avoit voulu introduire l'usage de lire les quatre Evangelistes successivement l'un après l'autre par chaque année, mais que cela avoit troublé son peuple qui n'estoit pas accoutumé à ces changemens ; ce qui fait voir que les Epîtres & les Evangiles qu'on lisoit à Hippone, étoient disposées pour toute l'année, avant même saint Augustin : *Passio autem quia uno die legitur, non solet legi nisi secundum Matheum ; volueram aliquando ut per singulos annos secundum omnes Evangelistas etiam Passio legeretur, factum est. Non audierunt homines quod consueverant, & perturbati sunt.*

Le quatrième Concile de Toledé ordonne de lire la Passion tous les ans le jour du Vendredy saint ;  
*Oportet*

*Oportet die Parasceves Mysterium crucis, quod ipse* Can. 7.  
*Dominus cunctis nuntiandum voluit, prædicari.*

Saint Augustin nous apprend plusieurs choses sur le choix des Leçons ; 1. qu'elles étoient rangées en un certain ordre qu'on suivoit pendant le cours de l'année ; 2. qu'on l'interrompoit quand il arrivoit quelque Fête, & pour lors on prenoit des Leçons choisies de l'Evangile, & propres à la solennité : *Meminit sanctitas vestra Evangelium secundum Joan-* Prælog. in  
*nem ex ordine lectionum nos solere tractare ; sed quia* Ep. Joan.  
*nunc interposita est sollemnitas sanctorum dierum, qui-*  
*bus certas ex Evangelio lectiones oportet in Ecclesia re-*  
*citari, quæ ita sunt annuæ, ut aliæ esse non possint, ordo*  
*ille quem susceperamus necessitate paululum intermissus*  
*est, non omissus.*

Le même Père nous apprend aussi que pendant la semaine de Pâques on lisoit pour Evangile tous les endroits des Evangelistes où il estoit parlé de la Resurrection de Nôtre-Seigneur, & qu'on commençoit par saint Mathieu ; ce qui est différent de nôtre Missel, où le jour de Pâques on lit S. Marc : *Resurrectio Domini nostri Jesu Christi hodie recitata est,* Serm. 232.  
*sed de altero libro Evangelii qui est secundum Lucam ;* n. edit.  
*primo enim lecta est secundum Matheum ; hesternæ au-*  
*tem die secundum Marcum ; hodie secundum Lucam.*  
*Sic habet ordo Evangelistarum ; sicut enim Passio ip-*  
*sius ex omnibus Evangelicis conscripta est, sic dies isti*  
*septem vel octo durant spatium, ut secundum omnes*  
*Evangelistas Resurrectio recitetur.*

Pour ce qui est des Epîtres, on commençoit le jour de Pâques à lire le Livre des Actes, comme le dit aussi S. Augustin : *Hodie incipit liber iste (Actuum)* Serm. 4. in  
*legi.* die Pasch.

Le quatrième Concile de Tolède Canon 17. ordonne de lire l'Apocalypse depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte. Saint Chrysostome *Serm. 67. Tom. 5.*

fait mention des Actes qu'on lisoit à Pâques, & Tom. 1. *Serm. 7. & 8.* prêchant le Jeudy & le Vendredy de la première semaine de Carême, il explique le commencement de la Genese qu'on lisoit pour lors en Carême.

Il y avoit aussi des Epîtres propres pour les Fêtes; & saint Augustin dit qu'on interrompoit le cours ordinaire de celles qu'on lisoit, pour reciter celles qui étoient propres aux Fêtes & aux solemnitez lorsqu'elles arrivoient *Intercesserunt ut intermitteremus textum hujus Epistola, quadam pro diebus Festis solemnia lectionum, qua non potuerunt nisi legi, & ipsa tractari.*

*Tract. 9. in Ep. Ioan.*

*Lib. 4. Ep. 11.*

Sidoine Apollinaire parlant de Claudien frere de saint Mammert Evêque de Vienne, luy attribue d'avoir disposé les Leçons qu'on disoit à toutes les Fêtes de l'année à la Messe: *Ante altaria instructus docuit sonare classes, & solemnibus annuis paravit quo quo tempore lecta convenirent.* On peut voir dans saint Ambroise ce que j'ay rapporté de luy au Traité de la Liturgie Ambrosienne, pour connoître le Lictionnaire de Milan.

*Homil. de spect. David & Saul.*

*Homil. 8. in Ep. ad Hebr.*

On trouve dans saint Chrysostome, ainsi que dans toutes les anciennes Liturgies, qu'on lisoit les Prophetes, & les Epîtres des Apôtres à la Messe: *Non expavescis dum iisdem auribus audis obscena, & Prophetam, Apostolumque ad arcana Scripturae introducentem, dum eodem corde lethalia sumis venena, & hanc hostiam sanctam & venerandam.* Il rapporte que chaque semaine on lisoit quelque Prophete different: *Per unamquamque septimanam secundò aus tertio Psalmi vobis leguntur, ascendens enim qui legit, primo dicit librum cujus est, v. g. illius, vel illius Propheta, & tunc profert qua is dicit.* On trouve aussi dans saint Chrysostome que les peuples aimoient à chanter les Pseaumes de David, plutôt

qu'à entendre lire l'Evangile ou saint Paul : *Cur Homil. 6. de  
adeo librum David sic adamarunt Christiani ut hunc Pænis.  
solum voluerint ore versari ; lectionem vero Evangelio-  
rum semel aut bis legamus in hebdomada , Paulum  
vero bis per hebdomadam legamus.*

Ces lectures des Livres sacrez a esté introduite dans l'Eglise, à l'exemple des Juifs qui lisoient des Ecritures tous les jours qu'ils s'assembloient : *Prophetas per omne Sabbatum legebant.* Aussi saint Paul marquant les exercices des premiers Fidelles dans leurs assemblées, joint l'Ecriture à la psalmodie : *Cum convenitis unusquisque Psalmum habet, doctrinam habet.* Et Tertullien marque ces Ecritures, *Coimus ad litterarum divinarum commemorationem.* Saint Justin dit que le Dimanche se font les assemblées des Chrétiens, où l'on lit d'abord autant qu'on le peut des Ecritures des Apôtres & des Prophetes : *Ubi Apostolorum Prophetarumque littera quoad fieri potest præleguntur.*

On faisoit faire silence avant que de lire l'Epître : *Salutavi populum, facto tandem silentio divinarum Scripturarum sunt lecta solemnia,* comme dit saint Augustin.

Dans quelques Eglises on commençoit par ces paroles, *Hac dicit Dominus,* afin de recommander le silence & l'attention aux peuples. Saint Chrysostome rapporte cette pratique : *Quando Lector dicit, Hac dicit Dominus, & stans Diaconus silentio inditæto omnibus os obstructis non lectori honorem habens hoc facit, sed ei qui per illum cum omnibus loquitur.* C'étoit le Diacre qui ordonnoit d'estre en silence, & le Lecteur lisoit les Leçons.

C'étoit aussi l'usage d'Afrique de faire lire les Epîtres & l'Evangile par les Lecteurs, comme le marque saint Cyprien qui avoit ordonné lecteur Celerin, afin qu'il lût publiquement les saintes

Ep. 34.

Ecritures aux peuples : *Ut plebi universa conspicuus ; legat præcepta & Evangelium Domini.* Et le quatrième Concile de Carthage prescrivait la forme de l'ordination des Lecteurs, dit expressément qu'ils doivent lire la parole de Dieu.

Lib. 8. hist.  
c. 7.

Gregoire de Tours nous apprend que les Evêques & les Prestres lisoient quelquefois l'Epître, puis qu'il dit qu'un jour de Dimanche Palladius Evêque de Xainte, lisoit à la Messe la Leçon tirée des Prophetes.

Lib. 2. c. 11.

Amalaire trouvoit extraordinaire de son temps, que le plus souvent c'étoit le Soudiacre qui lisoit l'Epître, & non un Lecteur, quoique cela parût estre une fonction donnée à celui-ci par son Ordination, & non pas au Soudiacre ; & il en conclut que cela s'est fait depuis qu'on a ordonné aux Diacres de lire l'Evangile, les Soudiacres ont lû les Epîtres : *Miror qua de re sumptus sit usus, in Ecclesia nostra, ut Subdiaconus frequentissime legat lectionem ad Missam, cum hoc non reperiatur ex ministerio sibi dato in consecratione commissum, neque ex litteris Canonis, neque ex nomine suo... Sed postquam statutum est à Patribus nostris, ut Diaconus legeret Evangelium, statuerunt ut & Subdiaconus legeret Epistolam sive lectionem.*

Can. 4.

Le Concile de Rheims de l'an 813. fait mention des Epîtres qui étoient lûes par le Soudiacre : *Præfidentibus cunctis lecta sunt Epistolæ Pauli, qualiter Subdiaconi ministerium est eundem Apostolum legere, ut officium sibi commissum implere rectius potuissent.* Et dans la Vie du Pape Benoist III. qui vivoit en 856. Anastase rapporte qu'il rétablit le Lectonnaire, dans lequel étoient les Leçons que les Soudiacres avoient coutume de dire aux jours de station, en Grec & en Latin, & principalement la veille de Pâques & la veille de la Pentecôte : *In quo erant*

lectiones, qua à Subdiaconibus more solito leguntur per cunctas Ecclesiarum stationes. Ce qui marque que c'est à Rome que les Soudiacres ont commencé à lire les Epîtres, comme le dit aussi le Micrologue: *Solis Suddiaconibus inter inferiores gradus Romana auctoritas concedit, ut sacris vestibus induti Epistolam legant ad Missam. Quod tamen non ex eorum consecratione, sed potius ex Ecclesiastica concessione meruerunt obtinere.* Et dans la Lettre de Benoît III. aux Evêques de France, il est dit qu'Hubert fils de Bezon, lisoit dans un lieu élevé les Leçons à la Messe, ( c'estoit l'Epître ) comme font les Soudiacres; quoiqu'il ne fût que Lecteur: *Hubertus de numero Clericorum in divinis Mysteriis more Subdiaconorum sacras lectiones nuntiabat.* Cap. 8.

Dans les anciens Missels, on trouve deux Epîtres, l'une de l'ancien Testament, & l'autre du nouveau. Comme nous en avons rapporté des preuves dans les Liturgies particulieres des Eglises, j'y ajouteray seulement Pachimere qui le dit pour les Eglises d'Orient: *Per lectores divinarum Scripturarum, Prophetarum, Apostoli, & divini Evangelii lectio fit.* Ces deux Epîtres se trouvoient même dans le Missel Romain, au moins aux Fêtes solennelles, avant que les Cordeliers eussent retranché celles de l'ancien Testament, comme le dit Radulphe ou Raoul de Tongres. In cap. 3. celest. Hye- rae.

Mais pour revenir à ceux qui lisoient l'Epître, le Micrologue n'approuve pas qu'on la fasse lire par des gens qui ne sont pas ordonnez, & il aime mieux que ce soit le Celebrant, que tout autre Laique; qui n'est ni ordonné, ni revêtu des ornemens convenables: *Unde & rationabilius esse videtur, ut Sacerdos sibi ipse Epistolam legat, quam ut aliquem nondum ordinatum adiscat sibi ad legendum: nam B. Hormisdas à S. Petro. 54. Papa cap. 3; deposuit qui-* Propos. 23. Cap. 8.

*cumque non ordinatus officium ordinati usurpaverit ; quod utique non ex consecratione , neque ex Ecclesiastica consuetudine unquam promeruit. Canones etiam alios nisi ad hoc ordinatos , in Ecclesia legere , vel in pulpito psallere , prohibuere. Nihil autem obstat quin Sacerdos in Missâ inferiorum ordinum officia , si necesse fuerit , expleat. Unde & congruentius ipse sibi Officium Subdiaconi representat , quam quemlibet inordinatum , nec sacris vestibus indutum hoc explere permit-  
tab.*

Can. II.

C'étoit dans le même esprit que le Concile de Cologne de l'an 1310. défendit de lire l'Epître à ceux qui ne sont pas dans les Ordres sacrez , & qui n'ont pas les vêtemens requis : *Ut Epistolas & Evangelia non legant , nisi qui in sacris Ordinibus sunt constituti , & sacras vestes induti.*

Lib. 2. c. 57.

Chez les Grecs , tantôt c'est un Lecteur , d'autrefois c'est le Diacre qui dit l'Epître. Les Constitutions Apostoliques disent que le Lecteur estant debout dans un lieu élevé , lit les Epîtres de saint Paul. Dans quelques Liturgies c'est une fonction du Diacre ,

C'est donc à Rome qu'on a commencé à faire lire l'Epître aux Soudiacres ; aussi cela se trouve-t-il dans l'Ordre Romain : *Subdiaconus qui lecturus est , mox ut viderit post Pontificem Presbyteros residentes , ascendit in ambonem ut legat Epistolam.*

Cap. 30.

Dans les Constitutions des Chartreux , c'est le Procureur qui dit l'Epître , & en son absence c'est un Diacre ; que s'il n'y avoit point de Diacre , ce seroit un Soudiacre ; & au défaut de celui-cy , ce seroit le dernier des Prestres : *Absente Procuratore unus è Diaconibus , quod si unus tantum sit Diaconus , & nullus Subdiaconus , absente Procuratore , ultimus in ordine Sacerdos Epistolam legat.*

Dans quelques Eglises le Lecteur saluoit le peuple

en disant *Pax vobis*, avant que de lire l'Épître; c'étoit en Afrique que cela s'observoit. Saint Augustin en faisoit reproches aux Donatistes de donner la paix avant que de lire les écrits des Apôtres, & de ne vouloir pas communiquer avec les Eglises auxquelles les Apôtres avoient écrit ces Lettres : *Legunt in Codicibus sanctis Ecclesias quibus Apóstoli scripserunt, & nullum in eis habent Episcopum. Quid autem insanius quam Lectoribus easdem Epistolas legentibus dicere Pax tecum, & ab earum Ecclesiarum se pace separare, quibus ipsa Epistola scripta sunt?*

Ep. 43. n.  
Edis.

Dans quelques Eglises on disoit *Dominus vobiscum* avant l'Épître; cela se trouve dans le Ceremonial Ambrosien imprimé l'an 1609. *In fine orationis super populum, cum Archiepiscopus dicit Per Dominum, Diaconus accipiens librum Epistolarum, illumque elevans manibus tenens clausum, factis debitis reverentiis Archiepiscopo & altari, ascendit ad ambonem, & alta voce cantat Dominus vobiscum. R. Et cum spiritu tuo.*

Cependant le troisième Concile de Carthage défend aux Lecteurs de saluer le peuple : *Ut Lectores populum non salutent*; ainsi depuis ce temps-là il semble qu'ils ne devoient point dire *Dominus vobiscum*, ni *Pax vobis*. On sçait qu'ils le faisoient du temps de saint Cyprien, comme il le dit en parlant d'un Lecteur : *Hodie vobis auspiciatus est pacem, dum dedicat Lectionem*. On le défendit même ensuite aux Prêtres; cela fut réservé aux Evêques.

Can. 4.

Dans le Missel Mozarabique, & dans la Liturgie Gallicane, avant l'Épître le Prestre ou le Diacre dit *Silentium facite*. Dans la Liturgie de saint Chrysostome le Diacre dit *Attendamus*; c'est le Diacre qui chante l'Épître; & après qu'il la lût, le Prêtre luy donne sa benediction, disant *Pax tibi*; le Diacre répond *Sapientia*. Dans la Messe des In-

diens de Malabar, avant l'Épître & avant l'Évangile le Diacre dit *Silete*. Le Prestre intitule l'Épître, & met *Fratres*, dans le titre : *Pauli Apostoli Epistola ad Corinthios fratres*. Dans le Mozarabe on l'intitule ainsi : *Sequentia Epistola Pauli ad Romanos*, & on répond *Deo gratias* à la fin. Dans d'autres il y a *De Epistola Petri ou Pauli. Cujus oratio & benedictio sit super nos semper, Amen.*

1. *Cor. 1.*

On répondoit *Deo gratias* à la fin de l'Épître. Saint Paul dit si souvent, *Gratias ago Deo meo, in gratiarum actione*. Saint Augustin rapporte l'usage des Chrétiens des premiers temps de se saluer par ces paroles : *Per quorum linguas clamat charitas tua majore voce in cordibus hominum, quam illi in auribus Deo gratias; nam quid melius & animo gerimus & ore promamus, & calamo exprimamus, quam Deo gratias; hoc nec dici suavius, nec audiri latius, nec intelligitur gratius, nec agi fructuosius potest.* On ne peut dire, ni penser, ni exprimer rien de plus grand que de louer Dieu, & de le remercier. C'est l'abregé des pierres & des louanges : *Nec est enim sacratius laudis sacrificium, quam in gratiarum actione.* C'est pour cela que saint Paul rend si souvent graces à Dieu. par Jesus-Christ, que l'Eglise à la fin des lectures & des Offices le remercie : *Benedicamus... Deo gratias* : comme aussi à la Preface avant le Canon, *Vere dignum & justum est gratias agere.*

Lib. 1. cont.  
Adim. c. 18.

*Des Jubez ou Tribunes où l'on disoit les  
Leçons.*

**L** Es Leçons tirez des Epîtres ou des Evangiles se lisoient en un lieu élevé dans l'Eglise, qu'on appelloit Tribune, ou Jubé, ou *Ambo*. Saint Cyprien nomme Pulpître, le Tribunal de l'Eglise : *Quid aliud, quam super pulpitem, id est super Tri-*

Ep. 34.

*bunal Ecclesia oportebat imponi, ut loci altioris dignitate subnixus, & plebi conspicuus, legat precepta Domini.* Prudence dit que c'estoit de ce lieu que l'Evê- que prêchoit à son peuple : *Fonte sub adversâ gradibus sublime tribunal tollitur Antistes, prædicat unde Deum.* Gregoire de Tours le nomme un Tribunal, *Oratione factâ erigo oculorum aciem ad tribunal.* On y montoit par plusieurs degrez ; ces Tribunes ont esté faites sur le modele de celles dont il est parlé dans l'Ecriture : *Stetit Esdras scriba super gradum ligneum, quem fecerat ad loquendum.* Saint Fulgence a fait une fort belle description de ces Jubez : Quand, *dis-il*, nous montons sur ce Thrône élevé pour annoncer la parole du Seigneur, & pour im- moler devant vous le Sacrifice de cette divine parole, nous implorons d'abord le secours du Ciel, afin qu'en même-temps que nous montons les degrez du Jubé, celui qui fait courber les Cieux, descende du trône de sa gloire. *Dum sancta prædicationis jubente, nunc sancto Patre altissimum conscendimus thronum, vestris immolaturi sensibus verbi Domini sacrificium, Dei primitus expectamus eloquium, ut cum nos gradus ascendimus absidis, ipse descendat de throno calorum, qui inclinavit celos & descendit.* Gregoire de Tours décrit ainsi celui d'une Eglise de S. Cyprien. Il y a, *dis-il*, dans cette Eglise un Jubé merveilleusement bien travaillé, sur lequel on met les livres où l'on chante, & où l'on lit ; car on assure qu'il est tout de marbre, de fort belle sculpture, sçavoir le plancher, les quatre escaliers par où l'on y monte, les barreaux qui sont tout autour, les colonnes qui le soutiennent, & le lutrin sur lequel huit personnes peuvent se placer.

Ces Jubez estoient de différentes façons ; il y en avoit qui ressembloient à des galeries élevées ; d'autres étoient faits en tribunes.

Hymn. de S.  
Hypolis.

Lib. 2. de  
glor. Mar-  
tyr. c. 2.

2. Esd. 8.

« Homil. 10.

« Lib. 1. Mi-  
« rac. c. 44.

Plusieurs Papes & Empereurs se sont appliquez à orner le Jubé de leurs Eglises, comme le rapporte Anastase dans les Vies des Papes.

On annonçoit de ce lieu tout ce qu'on vouloit faire sçavoir au peuple. En 489. Macedonius Patriarche de Constantinople, successeur d'Eutymius, monta au Jubé pour se purger, & pour faire la profession de foy : *Collectâ Ecclesiâ, ambonem conspiciens pro concione, se plane orthodoxum esse demonstravit, editâ professione fidei ex præscripto Concilii Calcedonensis.* Le Pape Martin I, fit lire les Canons du Concile de Latran dans le Jubé de cette Eglise. Le Pape Pelage se purgea dans ce lieu de tous les crimes qu'on luy reprochoit. Les Capitulaires de Charlemagne ordonnent d'y lire les Reglemens de ce Prince. Theophane & Cantacuzene rapportent que les Empereurs d'Orient estoient couronnez dans le Jubé de l'Eglise de sainte Sophie. Il est dit dans la Vie de saint Bernard, qu'il monta au Jubé pour exorciser une femme possédée : *cumque ipsa die maximus populus ad Ecclesiam convenisset, inter Missarum solemniam, ipse ad ambonem conscendit, ipsam anathematizat.*

*Niceph lib. 16. c. 26.*

*Lib. 1. c. 38.*

*Intrud. in eper. Bernard. c. 6.*

*Lib. 4. Ration. c. 24.*

Comme il y avoit plusieurs degrez pour monter à ce Jubé, l'Ordre Romain remarque que le Soudiacre qui devoit lire l'Epître, ne montoit pas jusqu'au dernier degré ; cela estoit réservé au Diacre qui lisoit l'Evangile. Durand dit qu'en plusieurs Eglises il y avoit deux escaliers pour aller au Jubé, qu'on montoit par un, & on descendoit par l'autre.

L'Evêque ne prêchoit pas dans son thrône, il étoit trop éloigné du peuple ; mais c'étoit au Jubé qu'il faisoit ses predications. C'est de-là qu'on l'appelloit Tribunal, parce qu'on y distribuoit la parole de Dieu : *Tribunal quod inde à Sacerdotibus tribuuntur præcepta vivendi*, dit saint Isidore. Le

*Lib. 15. Origin.*

Prestre Paulin en fait mention dans la Vie de saint Ambroise : *Attendens pro Tribunali sermonem adorsus est.* Epiphane le Scholaistique rapporte que saint Chrysostome prêchoit au Jubé : *Residens super ambonem ubi solebat facere sermonem.* Sozomene dit que ce Saint prêchoit d'abord à l'autel lorsqu'il arriva à Constantinople ; mais qu'il y avoit une si grande foule d'auditeurs, qu'on l'obligea de prêcher dans la chaire du Lecteur. Saint Augustin parle en plusieurs endroits de la chaire où il prêchoit , *Exedra*, qui estoit en un lieu élevé ; *In gradibus exedra in qua de superiari loquebar loco.* Uranius dans la vie de saint Paulin , raconte qu'après la mort de ce Saint , Jean Evêque de Naples monta au Jubé pour prêcher selon la coutume : *Ascenso Tribunali ex more populum salutavit , re salutatusque à populo orationem dedit.* On voit le salut reciproque du Predicateur & des auditeurs.

Lib. 10. hist.  
Trip. c. 4,

Lib. 8. c. 2.

Lib. 22. de  
Cruit. c. 8.

Saint Gregoire de Nazianze dans la description de l'Eglise d'Anastase , met la chaire du Predicateur en un lieu élevé , les Prestres assis au bas , les Diacres debout , & le peuple tout autour : *Sublimi quidem throno insidere mihi videbar.. Presbyteri in inferioribus subselliis , Diaconi stabant , plebs circum cancellos , ut proximum obtineret suggesto nostro.* On s'empressoit d'estre proche le balultre ou chancel , pour être plus près de la chaire : *Hujus suggesti cancelli à multitudine compressi.*

Orat. 150.

### Des Graduels , Traits , Alleluia , Profes.

Dans l'intervale de l'Epître & de l'Evangile , on chantoit quelque chose ; ce fut d'abord un Pseaume , comme il paroît par saint Augustin : *Serm. 8. de Apostolum audivimus , Psalmum audivimus , Evangelium audivimus ;* ou comme il dit ailleurs : *Lectio- post.*

*Serm. 10.* nem Apostoli audivimus, deinde cantavimus Psalmum; post hac Evangelica lectio.

On y a ajouté depuis *Alleluia*; & selon saint Gregoire ce fut le Pape Damaſe qui l'ordonna, à l'exemple de l'Eglise de Jerusalem où cela se chantoit: *Ut Alleluia hic diceretur de Jerosolimorum Ecclesia ex B. Hieronymi traditione, tempore B. memoria Damasi Papa traditur tractum.* Et selon le quatrième Concile de Tolède de l'an 633. c'estoit après l'Epître, & avant l'Evangile que cet *Alleluia* se chantoit en plusieurs Eglises. Il l'appelle *Laudes*, à cause qu'il signifie louer Dieu, quoiqu'il y en ait qui croyent que ce Concile parle du Canticque *Benedicite omnia opera*; mais il y a plus d'apparence que c'estoit *Alleluia*, qui veut dire louange à Dieu: *In quibusdam Hispaniarum Ecclesiis Laudes post Apostolum decantantur, priusquam Evangelium pradicetur, dum Canones precipiunt post Apostolum non Laudes, sed Evangelium annuntiari.* Ainsi ce que nous appellons Graduel, ne se devoit dire, selon ce Concile, qu'après l'Evangile, & non pas devant.

Comme il y avoit des temps où l'on ne disoit point *Alleluia*, c'estoit dans quelques Eglises depuis la Pentecôte jusqu'à Pâques; dans d'autres ce n'étoit que depuis la Septuagesime, on substitua des Pseaumes à la place de l'*Alleluia*, qu'on appella *Tractus*, Traits, *quia trabendo cantatur.* Aussi ces Traits sont souvent des Pseaumes entiers, ou des demy Pseaumes.

*Can. 15.* Les Chantres montoient sur un lieu élevé pour chanter; le Concile de Laodicée le marque: *Non oportere prater cantores qui suggestum ascendunt, & ex membrana legunt, aliquos alios canere.* Le Concile d'Aix-la-Chapelle en 816. renouvelle le même Canon. Dans la Liturgie de saint Basile, on

chante d'abord un Répons au Lutrïn , puis suit l'Épître , & on dit *Alleluia : Cantatur Responsorium in ambone , inde legitur Apostolus , inde Alleluia cantatur.* Dans Ratolde & dans Jean d'Avranches : *Lector & Epistolæ & Evangelii , & cantores gradualis , & alleluia etiam in Festivis diebus pulpitem ascendunt.*

Le Graduel estoit ainsi nommé à *Gradibus* , à cause des degrez qu'il falloit monter pour le chanter , ou qu'on le chantoit sur les degrez , comme l'interprete le Commentaire de l'Ordre Romain que Cassandre nous a donné : *Responsorium quod ad Missam dicitur pro distinctione aliorum Responsoriorum Graduale vocatur , quia hoc psallitur in Gradibus , cetera ubicumque voluerit Clerus.* C'estoit donc un Répons que ce Graduel , & qui estoit ainsi nommé à cause qu'on le chantoit sur les degrez.

Durand & Jean Beleth distinguent deux sortes de degrez sur lesquels on chantoit le Graduel , ceux de devant l'autel , & ceux du Jubé. Ils disent que les jours de Feries on chantoit le Graduel devant l'autel ; mais qu'aux Festes solempnelles on montoit au Jubé : *Quod in gradibus ante altare diebus profestis cani solet , in solemnibus vero in altioribus ;* Ioan Be-  
*hoc est in pulpito* , dit Beleth. Mais Durand remarque qu'aux jours de Festes on chantoit le Graduel sur les degrez de l'autel , & aux Feries au milieu du chœur : *In profestis diebus in medio chori ante gradus altaris , in festivitibus in gradibus cantatur altaris.*

Rhenanus dans ses Notes sur Tertullien ( *De Corona militis.* ) & Bellarmin ( *lib. 2. de Missa* ) pretendent que le Graduel est ainsi appelé , non qu'il se chantast sur aucun degré , mais seulement dans le temps que le Diacre monte les degrez du Jubé pour dire l'Évangile : *Gradualia succineban-*

*tur quando minister ascendit in locum editiorem ad pronuntiandum Evangelium.*

*Lib. 1. de Persec.* Victor de Vite rapporte qu'on chantoit *Alleluia* au Jubé ; & que pendant qu'un Lecteur le chantoit, il fut percé d'une flèche au gosier : *Lector unius pulpito sistens Alleluia cum melos canebat, sagittâ in gutture transfixus est.*

*Lib. 1. c. 8.* Uldaric dit qu'à Cluny le Graduel & l'*Alleluia* se chantoient avec des aubes : *Graduale à duobus albatis cantatur, ita ut versu finito à principio repetatur. Item Alleluia à duobus.* Et dans les anciens usages de Cîteaux : *In omnibus precipuis festivitatibus sicuti & cæteris diebus Responsorialia, Alleluia cantantur communiter ab utroque choro.*

*C. 56.* Pour revenir au temps qu'on disoit *Alleluia* à la Messe, saint Augustin dit que c'estoit une coutume ancienne de l'Eglise de le chanter solennellement dans une certaine partie de l'année : *Alleluia cantare certo tempore solemniter moris est, secundum Ecclesie antiquam traditionem.* Selon le même Pere, les Eglises ne convenoient pas ensemble, s'il ne le falloit chanter qu'au temps de Pâques : *Ut Alleluia non per solos dies quinquaginta in Ecclesia cantetur, non usquequaque observatur; nam & in aliis diebus varie cantatur alibi atque alibi, ipsis autem diebus ubique.* On le disoit par tout au temps Paschal.

*In Ps. 106.* Isidore de Seville rapporte qu'en Espagne on le disoit pendant toute l'année, excepté les jours de jeûne, & le Carême : *Apud nos secundum antiquam Hispaniarum traditionem præter dies jejuniorum, vel Quadragesima omni tempore canitur Alleluia.*

*Lib. 1. de divin. Offic. c. 3.* Il y avoit une maniere de chanter *Alleluia*, il estoit chargé de Notes ; & même à la fin de la dernière voyelle, on y joignoit le Neume, qui est un

chant par lequel on traînoit fort long-temps cette lettre : *Alleluia verbum breve, sed longo protrahitur pneumate*, dit Etienne d'Autun. Et Rupert dit que c'est pour exprimer la joye qu'on ressent à chanter les loüanges de Dieu, & pour élever les esprits jusqu'à Dieu, qu'on est si long-temps à le chanter : *Dum vero psallimus Alleluia, jubilamus magis quam canimus, unamque brevem digni sermonis syllabam in plures neumas protrahimus, ut jucundo auditu mens attonita repleatur, & rapiatur illuc ubi sancti exultant in gloria.*

*Lib. de Sacrat. altar. c. 12.*

*Lib. 1. Offic. divin. c. 35.*

Ces neumes ou jubilationes furent aussi appellez Sequences : *Sequitur jubilatio, quam Sequentiam vocant*, dit l'Ordre Romain ; c'estoit comme la suite d'*Alleluia*. Quelques-uns s'aviserent de supprimer ces neumes, & de mettre quelque hymne à la place ; cela donna occasion aux Profes qui sont appellez Sequences, *Sequentia*, parce qu'elles suivent *Alleluia*, comme le remarque Hugues de saint Victor : *Quando Sequentia dicitur, posterius Alleluia non habet pneuma, sed chorus loci ejus sequentiam concinit.*

*De Myster. c. 7.*

Notkerus Abbé de saint Gal au neuvième siecle, est le premier qui fit de ces Profes, & Nicolas I. les approuva. Il n'y en avoit d'abord que pour les grandes Festes ; ensuite elles se multiplierent si fort, qu'il y en avoit de propres pour chaque Messe. Adam de saint Victor au douzième siecle, en composa sur une infinité de sujets.

Le Missel Romain n'en a que quatre, à Pâques, à la Pentecôte, à la Feste du saint Sacrement, & pour les morts. Celle de Pâques est attribuée à Notkerus Abbé de saint Gal ; celle de la Pentecôte à *Hermannus contractus*, & non pas au Roy Robert ; celle du saint Sacrement à saint Thomas, & puis celle des morts au Cardinal Latin Malabrancha.

Il y a des gens qui n'approuvent pas qu'on dise la Prose des morts, estant, disent-ils, contre l'institution des Proses, puisqu'elles ne sont qu'une suite d'*Alleluia*, qui ne se chante point aux Messes pour les morts; & il y a des Eglises, comme à Sens, où elle ne se dit point; mais elle a esté ajoutée, afin qu'il y en eust de propres aux Messes des morts, comme il y en avoit dans les derniers siècles presque à toutes les Messes, sans avoir égard à l'origine des Proses, si ce n'estoient que des suites de l'*Alleluia*, on les a regardé comme des hymnes, ou prières faites au sujet de la solemnité, ou de l'Office qu'on celebroit.

Lib. 1. *Offic.*  
c. 32.

Rupert dit qu'on s'assit pendant qu'on lit l'Épître, plutôt que quand on dit l'Évangile; parce que ce sont les écrits des serviteurs du Seigneur qu'on lit à l'Épître, & c'est le Maître qui parle à l'Évangile: *Dixit Jesus.*

C'estoit entre l'Épître & l'Évangile qu'on faisoit les Ordinations, comme il paroît par les Constitutions Apostoliques; & comme le Pontifical Romain le prescrit encore presentement, c'est aussi en ce temps qu'on fait le Sacre des Rois, ou au moins avant l'Épître, comme le remarque François Duchesne, parlant du Sacre du Roy Philippe I. *Inchoatâ Missâ, antequam Epistola legeretur, Archiepiscopus vertit se ad eum, & exposuit ei fidem Catholicam.*

Tom. 4. pag.  
161.

### De l'Évangile.

ON a lû de tout temps l'Évangile dans l'Eglise, aussi-tost qu'il a esté écrit; car si saint Paul recommandoit qu'on lût ses Épîtres dans les assemblées des Fidèles, on n'avoit pas moins de soin de s'instruire de la vie & de la doctrine de Jesus-Christ,

Christ, que de celle de ses Disciples.

Saint Luc estoit recommandable dans toutes les Eglises pour son Evangile, comme le dit S. Paul : *Cujus laus in Evangelio per omnes Ecclesias*, parce qu'on le lisoit par tout. Eusebe rapporte que saint Pierre ordonna de lire dans les Eglises l'Evangile de saint Marc ; ce qui se trouve aussi dans saint Clement, & dans Papias. Saint Justin, saint Cyprien, le Concile de Laodicée, & tous les anciens Auteurs font mention qu'on lisoit l'Evangile à la Messe.

L'Auteur des Constitutions appelle l'Evangile, l'accomplissement des Ecritures, l'Arche de l'alliance éternelle, le tresor des Sacremens, des conseils, & de tous les preceptes du salut, qu'il represente celui dans lequel sont tous les tresors de la sagesse & de la science.

Tous les Chrétiens ont regardé ce Livre comme le Testament que Jesus-Christ a laissé à son Eglise ; c'est pour cela qu'on le lisoit fort souvent, & avec tout le respect qui est dû aux veritez qui y sont contenues. Nicephore dit qu'il porte le caractere & la parfaite image de Jesus-Christ. Alcuin avoit les peuples de considerer le Livre des Evangiles, comme un char de triomphe sur lequel Jesus-Christ comme victorieux, est porté lorsqu'il marche en public accompagné de ses premiers Officiers.

Aussi dans les Conciles generaux le Livre des Evangiles estoit exposé sur un throne, ou sur un autel, comme si ç'eust esté Jesus-Christ même qui y eût presidé en qualité de Juge souverain ; cela se voit dans les Conciles d'Ephese, de Calcedoine & autres. Saint Cyrille d'Alexandrie parlant de celui d'Ephese, dit ces belles paroles : Le sacré Concile assemblé dans l'Eglise de la sainte Vierge Marie, s'est uny à Jesus-Christ, lequel y tient la premiere place,

» & y preside comme en estant le Chef; c'est pour cela  
 » qu'il a placé dans un thrône sublime le saint Evan-  
 » gile qui le represente, & par lequel il crie aux oreil-  
 » les des Prelats : Ayez soin de juger selon la Justice :

Les premiers Peres ont souvent comparé l'Evan-  
 gile avec l'Eucharistie, la parole de Jesus-Christ  
 avec sa chair : *Confugio ad Evangelium, quasi ad*  
*carnem Christi*, disoit saint Ignace. Et Origene re-  
 commande que comme on a tant de soin de ne rien  
 laisser tomber de l'Eucharistie, aussi on ne perde  
 aucune parole du saint Evangile : *Nostis qui divi-*  
*nis Mysteriis interesse consuevistis quomodo cum susci-*  
*pitur corpus Domini, cum omni cautela & veneratio-*  
*ne servatis, ne ex eo parum quid decidat... quod si*  
*circa corpus Domini ejus conservandum tanta uti-*  
*mini cautela, & merito utimini; quomodo putatis*  
*minoris esse piaculi verbum Dei neglexisse, quam*  
*corpus ejus?* Saint Augustin se sert de la même pen-  
 sée; & comme il y a dans ce Pere plusieurs en-  
 droits où il releve la grandeur & l'excellence de  
 ces veritez, je me contenteray de rapporter icy  
 deux passages où il parle du bonheur des Chrétiens  
 de pouvoir voir, entendre, converser avec Jesus-  
 Christ par le moyen de l'Evangile : *Nos Evange-*  
*lium audiamus, quasi presentem Dominum; nec di-*  
*camus, ô illi felices qui eum videre potuerunt, quia*  
*multi ex eis qui viderunt, & occiderunt... Quod enim*  
*pretiosum sonabat de ore Domini, & propter nos*  
*scriptum est, & nobis servatum, & propter nos reci-*  
*tatum, & recitabitur propter posteros. Sursum est*  
*Dominus, seu etiam hic est veritas Dominus. Corpus*  
*in quo resurrexit uno loco esse potest; veritas ejus ubi-*  
*que diffusa est, Dominum ergo audiamus.* On lisoit  
 l'Evangile sur les malades, afin de les guerir, ou  
 de les soutenir par la vertu de la parole divine,  
 comme dit le même saint Augustin : *Caput cum*

*Ep. ad Phi-*  
*lad.*

*Lib. 8. cont.*  
*Cels.*

*Tract. 30. in*  
*Joan. c. 1.*

*tibi dolet, laudamus si Evangelium ad caput tibi posueris; quomodo videmus hominem in lecto constitutum, jactari febris & doloribus rogare ut Evangelium sibi ad caput poneretur, ponatur ergo ad cor, ut sanetur.*

Tract. 7. in  
Ioan.

On ne mettoit autrefois que le Livre des Evangelies sur l'autel, pour représenter Jesus-Christ sur son trône. Dans les Liturgies Grecs & Latines on le porte à l'autel, le Prestre le baise en arrivant : *Osculatur Sacerdos Evangelium* ; & Simeon de Thessalonique dit que l'Évangile est élevé sur l'autel & avec la Croix, pour représenter le Sacrifice de Jesus-Christ ; & Leon. IV. est le premier qui ait permis de mettre des Reliques sur l'autel, auparavant il n'y avoit que le Livre des Evangelies : *Super altare nihil ponatur, nisi capsula cum Reliquiis sanctorum & quatuor sancta Evangelia.* RATHERIUS de Verone, & plusieurs autres Evêques de ce temps, firent de semblables ordonnances.

Liturg.  
Chrysof.  
Lib. de  
Temp.

Les Grecs lisent l'Évangile avec beaucoup de pompe & de ceremonies. Le Prestre qui officie se met en priere, puis prend sur l'autel le Livre des Evangelies fermé, il le montre au peuple en faisant le Signe de la Croix, le met entre les mains du Diacre, qui le reçoit à genoux, demandant la benediction, disant : *Benedicite, Seigneur, le Predicateur du saint Évangile.* Le Celebrant le benit, & dit ; *Dieu vous donne la parole pour annoncer son Évangile avec une grande force* ; le Diacre répond *Amen* : & après une profonde reverence, il marche en procession portant entre ses mains le Livre qu'il élève ; il est précédé des Clercs avec la Croix, les cierges allumés, l'encens ; & suivi des Prestres & des Diares qui disent à haute voix : *Venez, adorons, & nous prosternons devant Jesus-Christ* ; ce que le peuple fait : Le Diacre étant arrivé à la tri-

Liturg.  
Chrysof.

bune encense le Livre ; & le Celebrant qui est resté à l'autel, se tourne vers le peuple, criant à haute voix : *Voilà la sagesse, soyons debout, & écoutons le saint Evangile : Sapientia Recti, audiamus sanctum Evangelium.*

Dans l'Ordre Romain le Diacre baise les pieds de l'Evêque ; & ayant demandé sa benediction, il vient devant l'autel, baise le Livre des Evangiles, le porte les mains élevez, & va ainsi au Jubé accompagné des Soudiacres, des Thuriferaires, & des Acolites qui portent l'encens & les cierges. Etant arrivé au Jubé, il monte sur le dernier degré, & dit *Dominus vobiscum. Sequentia sancti Evangelii...* fait le signe de la Croix sur le font & sur la bouche ; ce que fait aussi l'Evêque & tout le peuple. L'Evangile étant lû on se signe encore, & on fait baiser le Livre à l'Evêque & au Clergé.

On peut remarquer plusieurs choses qui se pratiquoient à la lecture de l'Evangile, & qu'il est bon de rapporter exactement ; sçavoir la lumiere ou les cierges, l'encens, la Benediction que le Diacre demandoit avant que de lire, & quelqu'autres ceremonies.

*Contr. Iovian.*

*Act. 5.*

*Can. 6.*

*Lib. 7 Ethymolog.*

Quant au luminaire, saint Jerôme nous apprend que par toutes les Eglises d'Orient on allumoit en plein jour les cierges avant que de lire l'Evangile, non pour chasser les tenebres, mais pour témoigner la joye que la doctrine de l'Evangile a causée par tout le monde. Dans le Concile de Constantinople, sous Agapet & sous Mennas en 536. il est parlé des cierges & d'encens pour celebrer le Sacrifice. Le quatrième Concile de Carthage declare que l'Acolite reçoit un cierge en son ordination, afin qu'il sçache que c'est à luy à allumer les cierges de l'Eglise. Sur quoy saint Isidore dit que les Acolites sont ceux que nous appellons en Latin porte-

*flambeaux*, parce qu'ils les portent quand on lit l'Évangile, ou qu'on offre le Sacrifice; car alors ils allument les cierges & les portent, non pour chasser les tenebres, puisque le Soleil luit en ce temps-là, mais pour signifier notre joye, afin de montrer par cette lumiere corporelle, cette lumiere dont il est dit dans l'Évangile que c'est la vraie lumiere qui éclaire tout homme venant au monde.

C'est aussi un ancien usage d'encenser le Livre des Évangiles; les Liturgies Grecques & Latines l'observent. Amalarius décrivant toutes les ceremonies avec lesquelles on lisoit l'Évangile, dit que d'abord on presente l'encens à l'Évêque qui en met luy-même dans l'encensoir; ensuite le Diacre demande la benediction, & l'Évêque la luy donne, disant *Dominus sit in corde tuo*; le Diacre porte l'Évangile du bras gauche, il saluë le peuple.

Dans la Messe de Ratolde il est dit que le Diacre tient l'encensoir, & qu'un autre Ministre presente l'encens; ils se mettent à genoux devant l'Évêque qui verse l'encens dans l'encensoir, disant, *Mitto incensum in odorem suavitatis in nomine sanctæ & individua Trinitatis.*

Dans la Messe de du Tillet le Prestre mettant l'encens dans l'encensoir pour l'Évangile, demandoit à Dieu de nous remplir de l'odeur des inspirations celestes, & de preparer nos cœurs pour entendre les paroles du saint Évangile: *Odore celestis inspirationis sue accendat, & impleat Dominus corda nostra ad audienda & implenda Evangelii sui precepta.*

Dans la Messe de Jean d'Avranche on encense le Livre des Évangiles; & après qu'on l'a lû, on le fait baiser au Celebrant, qu'on encense pareillement.

Quant à celuy qui devoit lire l'Évangile, nous

avons dit en parlant des Epîtres que les Lecteurs lisoient autrefois l'Evangile ; mais il y a longtemps qu'on en a fait une fonction des Diacres. Saint Jérôme parlant de Sabinien, le loue de ce qu'il lisoit l'Evangile comme un Diacre : *Evangelium Christi, quasi Diaconus lectitabas*. Dans les Constitutions Apostoliques, c'est aussi le Diacre qui le lit. Le Concile de Vaison en 529. permet aux Diacres d'expliquer l'Evangile qu'ils auront lû ; quand le Prestre sera malade, on ne pourra prêcher : *Si Presbyter aliqua infirmitate prohibente, non potest predicare, homilia Patrum recitentur à Diaconibus ; si enim digni sunt Diaconi quæ Christus in Evangelio locutus est legere, quarè..*

Ep. ad Sabin.

Lib. 2. c. 57.

Can. 2.

Saint Gregoire regardoit la lecture de l'Evangile si fort attachée aux Diacres, qu'il leur ordonne d'en faire leur principale fonction, & leur défend de chanter autre chose dans l'Eglise : *Qua de re decreto constituo, ut in sede hac sacri altaris ministri cantare non debeant, solumque lectionis Evangelica officium inter Missarum solemnia exolvant ; Psalmos vero & reliquas lectiones censeo per Subdiaconos, vel si necessitas fuerit, per minores Ordines exhiberi.*

Lib. 4. Reg. Ep. 88.

Dans l'Eglise d'Alexandrie, il n'y avoit que l'Archidiacre qui chantoit l'Evangile, en d'autres endroits on le faisoit par des Prestres ; & aux Festes solennelles c'estoit l'Evêque même qui le chantoit, & principalement à Constantinople, comme le rapporte Sozomene. Tout le monde estoit dans un grand respect, en silence, & debout, pendant qu'on lisoit l'Evangile. L'Auteur des Constitutions ordonne que pendant ce temps tout le Clergé & le peuple devoit estre debout la teste baissée, écoutant avec humilité la sainte parole.

Lib. 2. c. 19.

Lib. 2. c. 57.

Lib. 1. Ep. 136.

Isidore de Damiette rapporte que l'Evêque étoit pour lors un petit habit de laine fait en forme

de camail , & qu'il se tenoit debout.

Saint Chrysoſtome nous apprend que les Empereurs ôtoient leur diadème pendant l'Evangile : *Le Roy même*, dit-il, *ne souffre point que son diadème demeure sur sa teſte, mais il le baiſſe à cauſe de Dieu qui parle dans ſon Evangile lorsqu'on le lit.* Hom. 63. Selon quelques Ordres militaires on met les armes bas, & ſelon d'autres on a la main à l'épée, ou on la tient toute nuë pendant qu'on lit l'Evangile.

On liſoit quelquefois l'Evangile en pluſieurs Langues. Nicolas I. permit à ceux de Moravie de le lire en Latin & en la langue du païs : *Ut Evangelium prius Latine, tum Sclavonice legeretur.* Ep. 247. Selon l'Ordre Romain, ceux qui avoient des bâtons les quittoient au temps de l'Evangile ; c'eſt à-dire, qu'il eſtoit permis de s'appuyer deſſus ces bâtons pendant l'Office ; mais pendant l'Evangile, on les quittoit pour eſtre debout, comme dit Amalairé : *Uſque ad iſtud Officium baculis ſuſtentabamur, modo, ut oportet ſervos ante Dominum ſtare, humiliter ſtamus, deponentes baculos è manibus ;* auſſi dans les Cathedrales le Chantre quitte ſon bâton.

Quant à la benediction que le Diacre demande avant que de lire, c'eſt auſſi une tres-ancienne pratique ; il faut ſeulement remarquer différentes manieres de la donner. Dans Uldaric, *Diacono lecturo* Lib. 2. c. 30. *Sacerdos dat benedictionem huiusmodi, Deus miſereatur veſtri, & benedicat.*

Dans les uſages de Cîteaux, *Diaconus ponens textum ſuper analogium, vertat ſe ad Abbatem, humiliter petens benedictionem, ſub ſilentio dicens, Domine, jube benedicere ; ſive ad Sacerdotem, ſi Abbas defuerit ;* & on répond : *Dominus ſit in corde & in ore tuo, ut digne annunties Evangelium Chriſti.* Dans l'Ordre des Chartreux il y a, *Dominus ſit in corde* c. 53.

tuo & in labiis tuis, ut recte nobis pronunties Evangelium pacis.

c. 9.

Tous les anciens Ordres Romains recommandent de se tourner du costé du Midy pour chanter l'Evangile, & que c'estoit le costé des hommes : & le Micrologue dit, que de son temps on se tournoit vers le Septentrion ; ce qui estoit contraire aux anciens usages : *Diaconus cum legit Evangelium, juxta Romanum ordinem in ambone vertitur ad meridiem, ubi & masculi conveniunt ; non ad Aquilonem, ubi femine consistunt, ad principalem enim sexum merito vertitur.* Il ajoûte que le Prestre tourne le Livre à l'Evangile, afin que l'autel soit débarrassé pour y mettre les oblations ; & que c'est pour cela que l'usage s'est introduit, que les Diacres quand ils chantent l'Evangile, se tournent du costé du Septentrion, pour se conformer au Prestre qui le lit à l'autel de ce costé-là : *Quod autem Presbyteri ad legendum Evangelium non se ad meridiem vertunt, hoc ideo inolevisse credimus, quia nec ordo illis injunxit, ut in ambonem ad legendum sicut & Diacones ascenderent, ubi ad masculos potius quam ad feminas se vertere deberent. Nam juxta Ecclesiasticam consuetudinem ad altare legunt, ubi nulla diversitas auditorum approximat, qua legentes magis in hanc partem, quam in aliam converti exigat, & nusquam ibi femina. Ad sinistrum vero cornu altaris habent libram, cum legunt Evangelium, vel cum sacrificant, ut in dextra parte sint expeditiores ad suscipiendas oblationes, sive ad conficienda altaris Sacramenta. Unde ad Aquilonem magis quam ad meridiem verti videntur, cum annuntiant Evangelium ; hinc itaque illa usurpatio emerfisse videtur, ut etiam Diacones in ambone contra Romanum ordinem se vertant ad Aquilonem. Quae usurpatio jam adeo inolevit, ut apud plerosque quasi pro ordine teneatur.*

Pour ce qui est du titre de l'Evangile, il y a des Missels où il y a, *Lectio sancti Evangelii secundum N.*

Dans la Messe des Ethiopiens, le Diacre dit, *Ora te ut digni efficiamini audire Evangelium*; & après une priere, le Diacre fait le tour de l'Eglise, disant, *Surgite, audite Evangelium sanctum, & bonam annuntiationem Domini nostri, & salvatoris Jesu Christi.* On encense trois fois le Livre des Evangiles, & c'est le Celebrant qui le chante, commençant par ces paroles: *Sanctum Evangelium quod annuntiavit Mathæus, vel N.*

Dans la Messe des Indiens de Malabar, le Prestre dit l'Evangile, & commence par *Silentium, silete, Pax vobiscum. R. Et tecum cum spiritu tuo. Evangelium sanctum Domini nostri Jesu Christi, predicatio Joannis. R. Gloria Christo Domino*; puis s'adressant à Dieu, il demande sa benediction: *Benedic Domine mi*; on répond, *Benedicat te Christus.* Il commence *Dixit Jesus*, sans y ajoûter *discipulis*, ou *turbis*; & à la fin on dit, *Gloria Christo Domino.*

Dans le Missel Ambrosien on dit toujours *Dixit Dominus Jesus*; cela est aussi dans le Gallican, & cela se trouve dans saint Ambroise.

Etherius & Beatus décrivent toutes les ceremonies avec lesquelles on disoit l'Evangile: *Cum Evangelium à Levita super altare levatur, à Levita primum dicitur Laus tibi. Et ab omnibus respondetur, Laus tibi Domine Jesu Christe Rex aeterna gloria. Praecedente Evangelium cereorum lumine in signo gaudii & letitiae, eo quod tale nuntium Diaconus, id est Evangelium Domini nostri Jesu Christi clara voce habet populo intonare. Tunc silentium omnibus imperat & dicit, Lectio sancti Evangelii secundum Mathæum, aut quemlibet alium, & respondetur ab omni populo, Glo-*

*Lib. I. cont.  
Etipand.*

*ria tibi Domine. In illo tempore...* Tout cela mérite assez d'être remarqué ; le Diacre prend le Livre de dessus l'autel, il louë Dieu, on répond, *Laus tibi Domine Rex aeternae gloriae*, il fait faire silence, il intitule la Leçon, *Lectio sancti Evangelii*, le peuple répond, *Gloria tibi Domine*.

Gemma  
c. 23.

Sac. 3. Re-  
ned. p. 1.

Il paroît assez par ce que nous avons dit qu'on faisoit sur soy le signe de la Croix avant que d'entendre l'Evangile, l'Ordre Romain, & plusieurs autres Missels le rapportent. Amalaire en parle. Honorius d'Autun dit, que quand le Diacre chante *Sequentia*, chacun fait trois signes de Croix sur le front, qui est le siege de la pudeur, sur la bouche pour confesser Jesus-Christ, & sur la poitrine pour le croire. Dans la vie de sainte Berthe au neuvième siecle, il est rapporté que le Prestre & le Diacre faisoient le signe de la Croix : *Postquam Diaconus initium sancti Evangelii incepit, presatus Salomon manum ad se signandum elevavit.*

L'Evangile étant lû, on faisoit baiser le Livre au Prestre & au Clergé, comme le marque Honorius d'Autun, le Soudiacre fait baiser le Livre des Evangiles à tout le Clergé, & pendant ce temps on encense le chœur.

Dans Jean d'Avranches, le Soudiacre porte devant luy un coussin pour mettre le Livre des Evangiles, qu'il rapporte après qu'on l'a lû : *Subdiaconus ante eum pulvinar deferat.* On encense le Prestre à l'autel, *Incensum Sacerdoti in thuribulo offeratur* ; le Celebrant baise le Livre que le Soudiacre luy presente : *In festivis diebus à Subdiacono omni clero incenso procedente, presentetur Evangelium.* Aux jours de Festes on encense le chœur, & on fait baiser le Livre au Clergé.

Dans la Messe de du Tillet le Prestre baisant le Livre des Evangiles dit, *Per istos sermones sancti*

*Evangelii Filii tui Domini nostri Jesu Christi, indulgeat Dominus peccata nostra.*

Dans les anciennes Coûtumes de Cluny, il y a *Prinsquam Sacerdos procedat ad offerendum, osculatur textum in privatis diebus... In Dominicis & Festivis, omnes etiam infantes osculantur; dum per chorum transit, omnes inclinant illi, & si alicui tale quid contigerit, signum sibi cum manu facit, ut eat ut antea, & inclinat.* Le chœur ne baisoit le Livre que les Dimanches & les jours de Festes; on s'inclinoit quand ce Livre passoit par le chœur; & quand on avoit eu quelque illusion nocture, on ne le baisoit pas. M.S.c. 96.

A la fin de l'Evangile on disoit *Deo gratias*, ou *Laus tibi Christe*, ou *Amen*, comme le marque le Docteur Halensis: *Perlecto Evangelio dicunt assistentes, Amen, alii dicunt Deo gratias, nunc dicimus Laus tibi Christe.* 4. p. de Myst. Miss.

Après l'Evangile on éteignoit les cierges, comme le rapporte Amalaire: *Evangelio reposito post lectionem in loco suo cerei extinguuntur, quia finita predicatione Evangelii, lex & prophetia cessabunt.* Lib. 3. c. 18.

Jean d'Avranche dit la même chose, *Lecto Evangelio candelabra extinguuntur.* Le Rituel du Mont-Cassin, *Finis Evangelio extinguenda sunt ipsa duae candela ab Acolithis.* Dans Ratolde, *Evangelio lecto, candelabra extinguuntur; immolatione enim veri agni, ritici cessavit immolatio, & caetera quae per candelabra designantur.*

Le Diacre ôtoit le chasuble pour dire l'Evangile, aussi-bien que le Soudiacre pouit lire l'Epître: *Exuta casula Epistolam legat Subdiaconus*, dit Jean d'Avranche. Cela s'observe à Rome en Carême & en Avent; car le chasuble estoit un ornement propre à tous les Cleres, comme le marque Amalaire: *Casula pertinet generaliter ad omnes Clericos; & les* Lib. 2. c. 19.

Officiers ôtoient peut-estre ces habits embarassans, pour exercer plus librement leurs fonctions.

*Annal.  
Anani.*

Les Livres des Evangiles avoient souvent des couvertures fort riches. Charlemagne & Loüis le Debonnaire en firent faire de magnifiques. Leon d'Ostie, en l'année 1023. nous en represente couverts d'or, & enrichis de pierreries, aussi-bien que Rupert, & plusieurs autres Auteurs.

*Du Prône ou Predication qui se faisoit au milieu de la Messe.*

LE Prône est un nom Grec qui vient de l'endroit de l'Eglise où se faisoit cet exercice, sçavoir dans la nef, *in Pronao.*

C'a esté de tout temps la pratique de l'Eglise de faire expliquer l'Evangile par les Pasteurs, après qu'on l'avoit lû publiquement au peuple, comme le marque saint Justin : *Cessante lectore, praposisus verba facit adhortatoria, ad imitationem tam honestarum rerum invitans.* Tertullien décrivant ce qui se passoit dans les assemblées des Fidelles les jours de Dimanche, fait suivre les Exhortations. de l'Evêque à la lecture de l'Ecriture sainte, & avant que de celebrer le Sacrifice. Nous voyons la même chose dans saint Augustin : Vous avez ouï lire l'Ecriture sainte, avec l'aide du Seigneur, nous vous en expliquerons quelque chose : *Lectiones sanctae proposita sunt, & quas audiamus, & de quibus aliquid sermonis adjuvante Domino proferamus.*

*Apolog. 2.*

*Lib. de  
Anim. c.9*

*Serm. 33. de  
Verbis Dom.*

*Lib. 7. c. 19.*

Sozomene dit qu'à Rome on ne prêchoit pas avant l'heresie d'Arius, & que ce fut depuis l'Arianisme qu'on y introduisit cet usage, aussi-bien qu'à Alexandrie; ce qui a fait croire à quelques-uns que saint Leon avoit esté le premier des Papes qui eût prêché au milieu de la Messe; parce que

nous n'avons point d'Homelies , ou de Sermons d'aucun Pape avant luy. Je ne sçay cependant si cette époque est bien juste , puisq'ue Prudence qui vivoit avant saint Leon , nous represente le Pape prêchant dans l'Eglise de saint Hypolite à Rome :

*Fronte subadversa gradibus sublime tribunal tollitur* , Hymn. 11.  
de S. Hypol.

*Antistes predicat unde Deum.*

Julien Pomere décrit ainsi la maniere qu'il faut prêcher. Un Predicateur de Jesus-Christ doit répondre à sa doctrine, il doit prêcher par ses mœurs, aussi-bien que par ses paroles ; il ne doit point se faire valoir en affectant de dire qu'il n'est pas éloquent , ni mettre son principal soin dans le tour de ses expressions ; il ne faut point qu'il cherche à plaire au peuple , ni à s'attirer des applaudissemens , mais qu'il songe à le toucher & à le convertir ; il faut qu'il pleure luy-même , avant que de faire pleurer ses auditeurs : un discours simple , grave & facile , fera plus d'effet , que des pieces d'éloquence bien étudiées & bien ornées ; il y a bien de la difference entre un Declamateur & un Predicateur : le Declamateur employe toutes les forces de son éloquence pour acquerir de la reputation , le Declamateur releve de petites choses par des mots rares & precieux : le Predicateur au contraire releve la simplicité de son discours par la noblesse & la grandeur des pensées ; le Declamateur affecte de cacher la difformité de ses sentimens par la pompe de son discours ; le Predicateur adoucit la grossiereté de ses termes par la beauté de ses sentimens : l'un met sa gloire dans l'applaudissement du peuple , & l'autre dans la vertu ; le Declamateur parle d'une maniere plausible , mais sa declamation n'est d'aucun fruit ; le Predicateur se sert d'un discours ordinaire , mais il instruit ceux qui veulent s'y appliquer , parce qu'il ne corrompt pas la raison par

*De vita  
Con. emp.*

l'affectation de paroître éloquent. On commençoit ordinairement la predication par saluer le peuple, & ensuite on invoquoit le nom de Dieu; ce qui se faisoit aussi à la fin. Cela ressemble assez à nôtre maniere de prêcher, puisque nous disons *Au nom du Pere...* au commencement & à la fin de nos Discours. Voicy comme parle saint Optat : L'Evêque

„ que saluë par deux fois l'assemblée lorsqu'il prêche;  
 „ & il ne commence point à parler au nom du Sei-  
 „ gneur; qu'il ne saluë d'abord le peuple au nom de  
 „ Dieu, & la fin est semblable au commencement; car  
 „ toute sorte de discours qui se fait dans l'Eglise;  
 „ commence au nom de Dieu, & finit aussi en invo-  
 „ quant ce nom : *Omnis tractatus in Ecclesia à nomine  
 Dei incipitur, & in ejusdem Dei nomine terminatur.*

Lib. 3.

Lib. 6. c. 16.

Homil. 3. in  
Ep. ad Colos.

Socrate parlant de la predication que fit saint Chrysostome lorsqu'il revint de son exil, dit aussi qu'étant dans la chaire Episcopale, il donna selon la coutume la paix au peuple, & prêcha. Saint Chrysostome parle aussi de ce salut de l'Evêque quand il prêche. Ce Saint divise ordinairement ses discours en trois parties; la premiere est un Exorde, la seconde une Explication d'un ou de plusieurs passages de l'Ecriture, & la troisieme est une Exhortation morale.

Ep. ad Ne-  
por.

Saint Jérôme veut qu'un Predicateur excite plutôt les larmes que les applaudissemens des assistans, & dit qu'il ne doit pas prêcher en declamateur ni en satyrique, mais qu'il doit expliquer avec netteté & gravité les mysteres de la Religion, & la morale de l'Evangile.

Ep. ad Ne-  
por.

Les Evêques étoient autrefois les seuls Predicateurs de leur Eglise; & saint Jérôme se plaignoit de son temps qu'en quelques endroits ils ne permettoient pas encore aux Prestres de prêcher en leur presence, quoiqu'il fût écrit; *Que la gloire*

*du pere est d'avoir un fils sage.*

Possidius nous apprend que Valere Evêque d'Hip- Lib. 6.  
pone permit à saint Augustin de prêcher ; parce  
qu'étant Grec de naissance, il avoit de la peine à  
parler Latin ; ce fut pour cela qu'il fit prêcher saint  
Augustin en sa presence. Saint Chrysostome étant  
Prestre, prêcha long-temps à Antioche devant  
l'Evêque & pour l'Evêque.

Aurele Evêque de Carthage permit à ses Prestres  
de prêcher dans son Eglise. Saint Augustin luy écri- Ep. 77.  
vit sur cela une lettre de remerciement ; & ailleurs Serm. 44 de  
il parle des predications des Prestres comme d'un verb. Dom.  
usage déjà estably.

Socrate & Sozomene disent qu'on défendit à Ale-  
xandrie aux Prestres de prêcher, depuis qu'Arius  
qui n'estoit que Prestre avoit par la predication ré-  
pandu ses erreurs. On voit toujours qu'Origene &  
Clement d'Alexandrie qui n'estoient que Prestres,  
avoient prêché plusieurs fois. Il paroît par saint  
Leon & par le Concile de Calcedoine, qu'on dé-  
fendit aux Moines de prêcher, depuis qu'Eutiche  
eut publié ses erreurs dans ses Sermons.

Saint Chrysostome prouve que la predication est Homil. 29.  
la propre fonction des Prêtres ; que c'est par cet em- in Ep. ad  
ploy qu'ils s'immolent à Dieu. Le Concile de Vai- Rom.  
son de l'an 529. donne aux Prestres le pouvoir de  
prêcher dans les Villes & dans tout le Diocese.

C'estoit ordinairement les Dimanches qu'on prê-  
choit, comme nous l'avons vû dans saint Justin,  
dans Tertullien, & dans les autres qui sont citez  
cy. dessus. Saint Ambroise prêchoit tous les Diman- Lib. 6. Conf.  
ches, comme le rapporte saint Augustin. On prê- c. 3.  
choit aussi les jours de jeûne, & principalement le  
Carême. Saint Chrysostome invitoit le peuples à  
venir souvent à la predication pendant ce temps.  
**L'Auteur de la vie de saint Hilaire d'Arles, rap-**

*Apud Sur.  
5. Maii.*

porte que ce Saint prêchoit les jours de jeûne, depuis sept heures jusqu'à dix; qu'il faisoit pour cela preparer des sieges, afin qu'on fût assis; il s'accommodoit à la portée de ses auditeurs, sachant prendre un stile plus familier, quand ceux qui l'écoutoient en avoient besoin.

Entre les Sermons de saint Leon, il y en a beaucoup pour les jours de Carême & de jeûne, & pour le temps de la Passion; il semble dire qu'il ne prêchoit que le Dimanche & le Mercredy.

*De Catech.  
rud. . . 13.*

On estoit ordinairement assis pendant la predication, si ce n'estoit en Afrique que cela ne s'observoit pas encore au temps de saint Augustin; ce qui luy faisoit de la peine, comme il le témoigne.

Quant à l'*Ave Maria* qui se dit au Sermon, c'est une pratique des derniers siècles; l'Ordre Romain de Petrus Amelius qui vivoit en 1398. en fait mention. Le Pape, dit-il, se met à genoux lorsqu'on chante, *Et incarnatus est*, & on luy oste sa mitre, comme aussi lorsqu'il dit *Ave Maria* au commencement du Sermon. Cette Salutation se trouve dans tous les Sermons de Gerson, faits au Concile de Constance en 1414. Peut-être que l'usage en est venu de ce que dans les Fêtes de la Vierge on l'invoquoit en prêchant; ou bien qu'au 2. Concile de Clermont sous Urbain II. en 1096. comme l'Eglise redoubla ses devotions envers la sainte Vierge, on introduisit la pratique d'invoquer le Saint-Esprit par son entremise, & que cela s'est depuis conservé: c'estoit immédiatement après l'Evangile que se faisoit la predication, comme le rapporte saint Oüin dans la

*Lib. 2. c. 23.* vie de saint Eloy: *Eligijs in ferijs B. Martini quando more suo inter Missarum solemnias post Evangelii lectionem populum concionabitur.* Dans l'Ordre Romain il est aussi marqué qu'elle se faisoit avant *Credo: Episcopus accepto odore incensi, & Evangelio*

*Vio deosculato, ad predicationem perducendus est. Si autem Episcopus predicare noluerit, alta voce incipiat Credo in unum Deum. Honorius d'Autun rapporte la même chose : Post Evangelium Episcopus sermo-* *Gemma lib. 1. c. 25.*  
*nem ad populum facit... post hac populus Kyrie eleison, & Credo in unum Deum cantant, quia quod Diaconus legit, & quod Episcopus predicavit, se credere affirmant.*

Le Prône contient quatre parties : les prieres pour l'Eglise, pour les Princes, pour l'Etat, pour les besoins publics & particuliers : 2. L'Instruction comme il faut servir Dieu, l'explication du *Pater*, du *Credo*, des Sacremens, des Commandemens & de l'Evangile : 3. Pour annoncer les Ordonnances de l'Eglise, les Fêtes, les jeûnes, les Indulgences, les Processions, les Mariages, ceux qui aspirent aux Ordres, & toutes les actions publiques de pieté : 4. Pour declarer les Mandemens des Prelats, pour publier les cas d'excommunications, les pecheurs publics & les excommuniez. C'est une fonction publique qui sert à executer ce que les Peres, les Conciles, & les Papes enseignent aux Fidelles, pour les instruire dans la pieté, leur apprendre la Loy du Seigneur ; ainsi les peuples sont obligez d'y assister, & les Curez à le faire, ou faire faire, comme il est ordonné par les Capitulaires de Charlemagne, & depuis par une infinité de Conciles ; & même par le premier Concile d'Orleans, ainsi qu'il est rapporté par Yves de Chartres : Le Curé les jours de Dimanche & de Feste, après l'Exhortation faite au milieu de la Messe *Par. 2.  
"Decc 6.  
"120."* solemnelle, avertira le peuple, conformément aux avis de l'Apôtre, de faire des prieres pour tous les besoins differens, de prier pour le Roy, pour l'Evêque, pour les Pasteurs de l'Eglise, pour la paix, pour les malades de la Paroisse, pour les morts ; & pour

» toutes ces choses chacun dira en son particulier  
 » l'Oraison Dominicale, & le Prestre dira les prieres  
 » propres ; ensuite on fera la sainte oblation. Les  
 Capitulaires de Charlemagne, *lib. 5. c. 165.* recom-  
 mandent la même chose.

### Du Symbale.

**B**aronius croit qu'on a commencé fort tard dans l'Eglise de Rome à chanter le Symbale à la Messe ; que ce ne fut que l'an 1014. sous Benoist VIII. du temps de l'Empereur Henry, qui se plaignoit de ce qu'à Rome on ne disoit point le Symbale à la Messe comme dans les autres Eglises ; on luy répondit, que c'estoit parce que l'Eglise de Rome n'avoit jamais esté tachée d'aucune heresie, mais qu'elle avoit toujours conservé saine & entiere la Foy qu'elle avoit reçüe de saint Pierre. Cependant, le Pape Benoist, à la persuasion de l'Empereur, ordonna qu'on dît le Symbale à Rome, comme on faisoit ailleurs. C'est Bernon d'Auge qui a écrit ce recit, qui en fut un témoin oculaire ; & c'est de luy que Baronius l'a pris. Il paroît cependant par l'Ordre Romain, & par Amalaire, qu'on disoit à Rome le *Credo* à la Messe, au 7. & huitième siecle : *Finito Evangelio ab Episcopo Credo in unum Deum cantatur.* Il faut donc qu'on ait interrompu de le dire jusqu'à l'onzième siecle, afin que le recit de Bernon soit veritable ; ce n'est pas que quand le troisième Concile de Toledé ordonne de le dire, il ne propose que l'usage des Orientaux : *Secundum formam Orientalium Ecclesiarum.*

*In Egloga.*

*Can. II.*

*Lib. I. cont.  
 Filipand.*

Etherius & Beatus en parlent : *Symbolum quod tempore sacrificii ab omni populo predicatur.* C'estoit pour l'Espagne, & en France on le chantoit pareillement avec la particule *Filiusque.* Leon III.

conseilla aux Evêques de France d'abolir peu à peu cette addition, & de commencer par l'Oratoire du Roy : *Ita mihi videtur posse utrumque fieri, ut paulatim in Palatio, quia in sancta nostra Ecclesia non cantatur, cantandi consuetudo ejusdem symboli intermittatur; sicque fiat, ut si dimittatur à vobis, dimittatur ab omnibus.* On voit aussi dans la Confession qu'eut ce même Pape avec deux Evêques envoyez par Charlemagne l'an 809. qu'on recitoit à Rome ce Symbole; & peut-estre qu'on ne le chantoit pas.

Tom. 3.  
Conc. Gall.

Le troisième Concile de Toledé de l'an 585. ordonne que dans les Eglises d'Espagne le peuple chantera à haute voix le Symbole de Constantinople, comme il se pratique en Orient; & ce avant l'Oraison Dominicale, pour faire une profession publique de sa croyance, & pour préparer les cœurs à la Communion du Corps & du Sang de Jesus-Christ.

On ne peut donc disconvenir que les Grecs ont les premiers chanté le Symbole à la Messe. Theodore le Lecteur dit que ce fut Timothée Patriarche de Constantinople qui le fit chanter le premier dans son Eglise l'an 510. à toutes les Messes, & qu'avant luy on ne le disoit qu'une fois l'an; sçavoir le jour de la Parasceve, lorsqu'on instruisoit les Catechumenes. Nicephore Calliste attribué à Pierre Gnaphe Evêque d'Antioche, d'avoir ordonné qu'on chanteroit le Symbole toutes les fois qu'on celebreroit. Ainsi d'Orient il passa en Espagne, de-là en France, & puis à Rome.

Lib. 2. Col-  
lectam.

Lib. 15. c. 28.

C'est le Symbole de Constantinople que l'on chante, & non celui de Nicée; & Valfride Strabon en rend cette raison, qu'il est plus propre par sa composition à être chanté que celui de Nicée: Il convient que les Grecs ont esté les premiers qui

l'ayent dit dans la Liturgie, & qu'en suite les Romains les imiterent; qu'en France & en Allemagne on le chantoit plus souvent au temps de Charlemagne, pour reprimer l'heresie de Felix & d'Elipand: *Notandum Græcos illud Symbolum, quod nos ad imitationem illorum intra Missas adsumimus, potius quam alia, in cantilina dulcedinem ideo transtulisse, quia Constantinopolitani Concilii proprium est. Et fortasse aptius videbatur modulis sonorum, quam Nicæanum quod tempore fuit prius. Ab ipsis ergo ad Romanos usus ille creditur pervenisse; sed apud Gallos & Germanos post dejectionem Felicis heretici sub gloriosissimo Carolo Francorum Rege damnati, idem Symbolum & latius & crebrius in Missarum officiis cœpi iterari.*

seff. 6.

Si on veut sçavoir les additions que le Concile de Constantinople a faites au Symbole de Nicée, je les rapporteray en peu de mots. Dans celuy de Nicée il y a *Omnium visibilium & invisibilium factorem*, & on a mis *factorem celi & terre*, contre les Marcionites & les Manichéens, qui reconnoissent deux principes, puis *visibilium & invisibilium*; ce sont sans doute ces paroles *celi & terre*, & non pas *visibilium & invisibilium*, qu'André de Rhodes, *Colossensis*, dit au Concile de Florence n'être pas dans le Symbole de Nicée. On ajoûta contre Photin, *Natum ante omnia secula*, l'éternité du Verbe; & pour marquer la conception temporelle, *de Spiritu sancto ex Maria Virgine*, contre les Apollinaristes. Dans celuy de Nicée il y avoit seulement *Passus est*, & on y ajoûta *crucifixus pro nobis sub Pontio Pilato, passus & sepultus est*, puis *sedet ad dexteram Patris, inde venturus... cujus regni non erit finis*. Et pour ce qui regarde le Saint-Esprit, on y voit *Dominum vivificantem, ex Patre procedentem, cum Patre & Filio simul adorandum &*

*glorificandum*, *Qui locutus est per Prophetas*. Tout cela contre les erreurs des Macedoniens, comme aussi tout ce qui suit, & *unam sanctam catholicam*... & le reste jusqu'à la fin : car toutes ces choses ne se trouvent point dans saint Athanase, *Ep. ad Jovianum Imperator*. ni dans Ruffin, *lib. 1. hist. c. 6.* ni dans Socrate, *lib. 1.* ni dans Theodoret, ni dans Gelase de Cyzique, qui rapportent le Symbole de Nicée.

Quant à la particule *Filioque*, elle est dans le Symbole de Damase parmy les Ouvrages de saint Jérôme ; mais tout le monde convient que c'est une piece supposée. Leon III. n'auroit pas désapprouvé cette addition, si elle eût esté faite par Damase. Elle se trouve dans Gregoire de Tours, & dans le huitième Concile de Toledé en 553. on la chantoit en France en 727. ce qui fait voir qu'on l'y inséra au Synode de Gentilly sous le Roy Pepin : les Allemands l'y ajoutèrent aussi dans le Concile d'Aix-la-Chapelle l'an 809.

Cassandre rapporte la maniere que les Armeniens disent le *Credo*, & les additions qu'ils y ont faites : *Et perfectus Homo factus est... Ascendit ad In Liturg. caelo in eodem corpore, inde venturus est in eodem corpore* c. 12. *judicare... credimus in Spiritum sanctum non factum, sed procedentem, qui locutus est per Prophetas & Evangelistas, qui descendit in Jordane super Christum, per quem & Apostoli predicaverunt, qui etiam hactenus in sanctis inhabitat... Et resurrectionem mortuorum, & judicium cum anima & corpore, & regnum, & vitam aeternam.* Et à la fin ils anathematifient ceux qui ne croient pas l'éternité du Verbe : *Etiam qui dicunt fuit Pater, quando non fuit Filius... tales anathematizat Catholica & Apostolica Ecclesia.* Le Symbole estoit chanté par le Clergé & par le peuple, & à la fin le Prestre chante à haute

voix cette conclusion : *Sed nos laudamus eum qui fuit ab aeterno, trinus in personis, & unus in essentiâ.*

C. 56. On s'agenouilloit à *Incarnatus est*. Les usages de Cîteaux, *Genuflectebat ad Homo factus est*, & on s'inclinoit à *adoratur*. Raoul de Tongres fait mention de cette genuflexion depuis *descendit de caelis*, jusqu'à *Resurrexit*; & dit que cette genuflexion se fait sans exemple, *Genuflexio illa nullo exemplo probatur*. Il cite le Concile de Nicée au chap. *Quoniam. De consecr. distinct. & de feriis cap. 1.* où il est défendu de se mettre à genoux les Dimanches & les Fêtes. Il ajoûte que ce sont les Seculiers qui ont coupé ce Symbole, & qui le chantent à deux chœurs; qui cela ne se faisoit pas encore chez les Chartreux : *In hoc Symbolo decantando, non congruus modus secularium per notas fractas. Sequimini Monachos Cartusienses.*

Dans le Missel Mozarabe on dit *Credimus in unum Deum*, & non pas *credo*; & c'est le peuple qui le chante à deux chœurs : *Dicat chorus Symbolum bini ac bini, videlicet credimus in unum Deum*. C'est avant la Communion que les Espagnols le disoient, comme font encore les Grecs dans leur Liturgie. Dans la Messe des Ethiopiens, & dans celle des Indiens, c'est après l'Évangile, & avant l'Offertoire. Les Indiens disent aussi, *Credimus in unum Deum*. Dans le Mozarabe le Prestre tient l'hostie sur le calice découvert, recite le Symbole, & puis rompt l'hostie.

Selon l'Ordre Romain le celebrant entonne *Credo*, & le peuple le chante : *Leto Evangelio Episcopus altâ voce incipiat Credo in unum Deum; & ita omnis chorus incipiens, Patrem omnipotentem, ad finem usque perducatur.*

Lib. 2. c. 11. Hugues de saint Victor marque les jours qu'on doit dire le Symbole, à Pâques, à la Pentecôte,

parce que c'est en ces jours que l'Eglise a esté formée, & qu'elle se multiplie par la Foy des Neophytes; aux Festes des Apostres, parce qu'ils l'ont prêché & composé; à celles de la sainte Vierge, parce qu'elle y est nommée, *Natus ex Maria Virgine*, Innocent III. *De celebrat. Miss. cap. Consilium*, ne veut pas qu'on le dise aux Messes votives de la Vierge, afin qu'il y ait de la difference entre les solemnitez de la Mere de Dieu, & les memoires. Raoul de Tongres decide qu'on le doit dire pendant les Octaves de Pâques & de Pentecôte, parce que ces jours sont comme une même Feste, dont ils font la continuation: *Cum die principali pro una festivitate computantur*. Il ajoute aussi les Festes de la Croix, parce que ce sont celles de Nôtre-Seigneur. Il n'est pas d'avis qu'on le dise pendant les Octaves des Festes des Saints, & aux jours des Evangelistes & des Anges, & conclut par ce vers: *Angelus & Virgo & Martyr Prasul sine Credo*. Le Rituel de Mont-Cassin marque les jours qu'on le doit dire: *Symbolum non in omni Festo debet cantari, nisi tantum in diebus Dominicis, in solemnitatibus Domini, id est, Nativitate, Epiphania, Ypocanti, Resurrectione, Ascensione, Pentecoste, Transfiguratione, S. Crucis, S. Angeli, & in festivitatibus S. Maria, in natalibus Apostolorum, & solemnitate omnium Sanctorum, & Dedicatione Ecclesia*. Les Dimanches, les Festes de Nostre-Seigneur, de la sainte Vierge, des Apostres, à la Toussaint, & à la Dedicace; & quand on le disoit, on encensoit le chœur, & on faisoit baiser le Livre des Evangelies: *Et quoties ad Missam Symbolum canitur, simul in utroque choro ab eisdem incensum fratribus, & osculandum Evangelium prabeatur*. Lanfranc dans ses Statuts prescrit la même chose, ne veut pas qu'on le dise les semaines de Pâques ni de Pente-

Propos. 23.

Cap. 1. Sect.  
19.

côte, & jamais à la Messe du matin : *In omnibus Dominicis diebus & in prima die Dominica Nativitatis ad majorem Missam tantum; & in die Circumcisionis, & Epiphania, & in die prima Paschalis solemnitate, & in die Ascensionis & in prima die Pentecostes, & in Festivitate omnium SS. & in Dedicazione Ecclesia, & in omnibus festivitatibus B. Maria, & in die Passionis Apostolorum, dicatur ad majorem Missam Credo in unum Deum; nam ad matutinalem Missam in conventu nunquam dicitur.* Pierre le Venerable ordonne de le dire aux Messes basses,

Stat. 5.

aussi-bien qu'aux grandes : *Ut in festivitate 12. Apostolorum, Credo in unum Deum ad majorem Missam dicatur, sive ad alias quaslibet Missas.* Les anciens usages de Cisteaux prescrivent de le dire à toutes les Messes aux Festes solennelles; mais à celles qui ne le sont point, on ne devoit le dire qu'à la grande Messe, aux Festes même de Nôtre-Seigneur :

C. 65.

*In majoribus festivitatibus Domini, in diebus Dominicis & ad omnes Missas, nisi sint profundis Credo in unum Deum dicatur. Porro in Inventione & Exaltatione S. Crucis, & Corona, & solemnitatibus B. Maria & Apostolorum, & Evangelistarum, & omnium SS. & Dedicazione Ecclesia tantum ad propriam Missam ipsius solemnitate dicatur.* Ces mêmes usages défendent de s'asseoir pendant le Symbole :

C. 73.

*Sacerdos dum Credo in unum Deum dicitur à conventu, stet in eodem loco, donec illo cantato, dicat Dominus vobiscum.* On s'agenouilloit à *Homo factus est*, & on s'inclinoit à

C. 56.

*adoratur.* Dans la Liturgie attribuée à saint Marc, à ces paroles & *Incarnatus est*, on fait le signe de la Croix, comme aussi quand on dit *Crucifixus*, & à ces paroles, & *in Spiritum sanctum.* Petrus Amelius en 1398. dans son Ordre Romain, dit que le Pape se met à genoux quand on chante & *Incar-*

natus est, & on luy oste sa mitre.

Mais pour revenir à la particule *Filioque*, qui a esté ajoutée au Symbole dans l'article de la Procession du Saint-Esprit, les Evêques de France étant allez trouver le Pape Leon III. au sujet de cette addition, reconnoissent que c'estoit par l'autorité de ce Pape qu'ils chantoient le Symbole à la Messe. Le Pape leur répondit : *Ego licentiam dedi cantandi, non autem cantando quidpiam addendi, quomodo in hujusmodi cantando vel celebrando sacro-sanctis Mysteriis Romana tenet Ecclesia; quod vero asseritis ideo vos cantare ita, quoniam alios in istis partibus vobis priores audistis cantasse, quid ad nos? nos enim ipsum non cantamus, sed legimus; & legendo docere, nec tamen eidem Symbolo inserere presumimus.* Il paroît donc qu'on disoit le Symbole à Rome à la Messe, quoiqu'on ne le chanta pas. Ce fut sans doute sous le Pape Nicolas I. que l'Eglise de Rome y ajouta aussi cette particule, puisque Photius luy en fit des reproches. Au deuxième Concile de Lyon sous Gregoire X. on chanta à la Messe le Symbole en Grec & en Latin, avec la particule *Filioque* qu'on repeta par trois fois. On permit cependant aux Grecs de dire le Symbole selon leur ancienne maniere, sans cette addition.

### De l'offrande.

Comme il y a plusieurs choses qui ont rapport à l'Offrande, nous commencerons par la remarque d'Alcuin, que le Prestre ayant salué le peuple l'invite à prier, disant *Oremus*, quoiqu'il n'y ait point de Collecte ordonnée pour ce temps; au lieu que les Grecs disent une Oraison entre l'Evangile & l'Offrande. L'Antienne que nous disons n'est pas une priere, mais le verset d'un Pseaume

De d'ivin.  
Offic.

qui se chantoit autrefois tout entier pendant l'Offrande.

C'a esté de tout temps la pratique des peuples d'offrir la matiere du Sacrifice, & de faire des offrandes à l'autel; cela s'observoit chez les Payens & chez les Juifs: ce fut pourquoy l'Eglise ne trouva pas de peine à y porter les Fidelles, d'autant plus qu'ils participoient au Sacrifice dont ils avoient offert la matiere; ce qui ne se faisoit que rarement chez les Juifs & chez les Gentils.

Tous les anciens Peres parlent de l'offrande que les peuples faisoient. Saint Justin dit que le Prestre offroit le pain & le vin qu'il avoit reçu des peuples: *Afferitur precipuo fratri panis & calix aqua dilutus, quibus acceptis offert Deo.* Saint Irenée dit que nous sommes obligez de presenter à Dieu nos oblations par le ministère des Ministres de l'Eglise qui luy offrent en action de graces les choses mêmes qu'il a créées: *Opòrret nos oblationem Deo facere... & hanc oblationem Ecclesia sola puram offert fabricatori, offerens ei cum gratiarum actione ex creatura ejus.* Saint Cyprien parle souvent des oblations qu'on faisoit aux Prestres à l'autel, & il se plaint de ceux qui venoient à la Messe sans faire leur offrande, & que souvent le riche communioit du pain que le pauvre avoit offert. Le Concile d'Elvire défend aux Evêques de recevoir les oblations de ceux qui ne communioient pas; ainsi tous ceux qui communioient, se distinguoient par l'offrande qu'ils faisoient; c'estoient les penitens & les excommuniés, dont on ne recevoit pas les offrandes.

Selon les Canons Apostoliques on offroit à l'autel tout ce qui pouvoit servir au Sacrifice, le pain & le vin pour estre consacré, l'huile pour éclairer l'Eglise, l'encens pour parfumer l'autel, & les oblations.

Le troisième Concile de Carthage ordonna qu'on n'offriroit autre chose à l'autel que le pain & le vin, parce que Jesus-Christ ne s'est servy que de ces deux choses pour estre la matiere de son Sacrifice. Can. 24.

Chacun portoit son offrande qui estoit de pain, & les plus devots le faisoient de leurs propres mains, comme saint Gregoire de Nazianze le rapporte de l'Empereur Valens; car quoiqu'il fût Arien, saint Basile usant d'un traitement fort doux envers ce Prince, le laissa assister à la celebration solemnelle des saints Mysteres, & reçût les offrandes qu'il avoit luy-même préparées, & les fit mettre sur la sainte Table; ce qui gagna l'Empereur: cela paroît aussi par ce qui est rapporté dans la vie de saint Gregoire, qu'une Dame Romaine se souvint à la Communion, à cause qu'on appelloit le Corps de Jesus-Christ le pain qu'elle avoit fait elle-même, & qu'elle avoit présenté à l'autel. Orat. 10.

Dans les Liturgies on prie Dieu particulièrement pour ceux qui viennent à l'offrande: *Vel qui tibi offerunt*, dit nôtre Canon. Dans la Messe de saint Jacques le Prestre dit, *Meminisse digneris Domine eorum qui has oblationes obtulerunt hodierno die ad sanctum altare tuum, & pro quibus unusquisque obtulit*. Dans celle des Ethiopiens, *Rogemus omnipotentem Deum pro eis qui obtulerunt munera sancte unica Ecclesie*. Saint Chrysostome dit qu'on donnoit le baiser de paix à ceux qui venoient à l'offrande, pour témoigner la reconnoissance que l'Eglise avoit de leurs liberalitez: *Osculum pacis porrigere tempore quo munera offeruntur, in usu est*. Saint Ambroise ne voulut point recevoir les oblations de Theodose avant sa penitence; & écrivant à l'Empereur Valentinien, il luy dit qu'il ne recevra pas les offrandes, puisqu'il avoit fait des presens aux Joan. Diac.

*Li. de Compunct. cord.*

*Ep. 30.*

Temples des Payens : *Certe si aliquid statuitur Episcopis, hoc a quo animo pati & dissimulare non possumus. Licebit tibi ad Ecclesiam convenire, sed illic non invenies Sacerdotem, aut invenies resistantem; quid respondebis Sacerdoti dicenti tibi, munera tua non quarit Ecclesia, qui templa Gentilium adornasti. Ara Christi dona tua respuit, quoniam aram simulacris fecisti.*

Le deuxième Concile de Macon recommande aux Fidèles, tant hommes que femmes, de venir à l'autel tous les Dimanches faire leur offrande du pain & du vin. Cet usage a duré tres-long-temps, & il se pratique encore au Sacre des Rois & des Evêques, à la benediction des Abbez & des Abbesse, & aux Messes des morts; mais dans les autres occasions, cela a esté converty en argent. A Milan on conserve encore cet usage, que le Prestre accompagné du Diacre & du Soudiacre, precedé de deux Acolites qui portent deux bassins d'argent, descend au bas de l'autel, & deux hommes viennent portant du pain & du vin; ce qui consiste en trois hosties, & une burette pleine de vin blanc; puis descendant à l'entrée du chœur, il reçoit l'offrande des femmes, qui est présentée par deux vieilles qui portent aussi le pain & le vin. C'estoit un usage encore si universel au huitième siecle d'obliger les Fidèles de venir à l'offrande, que l'Auteur des fausses Decretales qui vivoit en ce temps, en fit une Ordonnance sous le nom du Pape Fabien : *Decernimus ut omnibus Dominicis diebus altaris oblatio ab omnibus viris & mulieribus fiat, tam panis quam vini.* Burchard rapporte un Decret attribué au Pape Eutichien qui porte la même chose : *Interrogandum si oblationem, id est, panem & vinum viri & femina ad Missas offerant, et si non viri conjuges pro illis offerant, pro se suisque ut in Canone dicitur.*

titur. L'Auteur des Commentaires sur saint Paul,
 parmy les œuvres de saint Ambroise, rapporte cet
 usage : *In Ecclesiâ convenientes oblationes suas sepa-* *In Ep. 12*  
*ratim offerre debent, & post communionem, quacum-* *Cor. c. 11.*  
*que eis de Sacrificiis superfuissent, illic in Ecclesiâ*  
*communem cœnam comedentes pariter consumebant :*  
 ce qui n'avoit pas esté consacré se distribuoit après
 la Messe, & se mangeoit dans l'Eglise ; ou bien on
 le distribuoit aux pauvres, comme le marquent les
 Constitutions Apostoliques : *Dabis Sacerdoti pri-* *Lib. 2. c. 35.*  
*mitias & oblata pro peccatis, ut mediatori Dei, illi*  
*dabis tanquam œconomo rerum Ecclesiasticarum ut*  
*dispenset.* Et saint Pierre Chrysologue exhortant de
 venir à l'offrande, à l'exemple des Mages, dit que
 ces oblations sont ensuite employées à racheter les
 captifs, & à nourrir les pauvres : *Doleo quando* *Serm. 103.*  
*lego Christi cunabula magis rigasse auro, & video al-*  
*tare corporis Christi christianos vacuum reliquisse, &*  
*in tempore hoc presertim quando se pauperum fames*  
*vastat, quando se fundit turba lamentabilis captivo-*  
*rum. Repleamus altare Dei, ut nostra horrea repleat*  
*fructuum plenitudo.* Le premier Concile d'Orleans
 veut qu'on en distribuë une partie à l'Evêque pour
 sa subsistance : *Antiquos Canones renovando, ut de* *Can. 16.*  
*his qua in altario oblatione fidelium consecrantur, me-*  
*dietatem Episcopus sibi vindicet.* Et le premier Con-
 cile de Brague en 572. veut que cela soit partagé
 entre les Clercs : *Quod ex collectione fidelium, aut* *C. 32.*  
*per Festivitates Martyrum, aut per commemoratio-*  
*nes defunctorum offertur, inter omnes Clericos divi-*  
*datur.*

Lanfranc en 1113. dans ses Statuts pour l'Ordre
 de saint Benoist, parlant de la maniere de recevoir
 les Religieux de son Ordre, ordonne qu'ils vien-
 dront à l'offrande avec du pain & du vin : *Offeren-* *C. 17.*  
*das est puer manibus portans hostiam & calicem cum*

vino, sicut mos est post Evangelium Sacerdoti quibus Missam celebrat.

Honorius d'Aulun dit que de son temps les uns faisoient leur offrande en or, d'autres en argent, & qu'il y en avoit qui presentoient du pain & du vin, ou même de l'eau : *Quidam de populo aurum, quidam argentum, quidam de altera substantia sacrificant. Sacerdos & Ministri vinum cum aqua immolant.* Peut-estre qu'on pourroit distinguer par ces sortes d'offrande la qualité des personnes qui les faisoient; au moins les riches offroient de l'or ou de l'argent, les pauvres un denier, ou bien du pain & du vin, ou de l'eau. Cet Auteur ajoûte qu'autrefois chacun offroit de la farine, que les Prestres en faisoient les pains qu'ils consacroient, & dont ils communioient ceux qui l'avoient offerte, & que c'estoit encore la pratique des Grecs : que depuis, le nombre des Fidelles s'estant augmenté, & la devotion diminuée, on commença à offrir des deniers; puis de l'argent & de l'or. Pierre Damien fait encore mention des pains qu'on offroit de son temps.

On a sans doute commencé à offrir de l'argent à l'autel, lorsqu'on ne s'est plus servy du pain que les peuples offroient pour estre la matiere du Sacrifice, quand on a ordonné de preparer le pain d'une maniere plus propre, & pour lors on donna aux pauvres le pain que les Fidelles offroient; ce qui donna lieu aux offrandes en argent, pour avoir dequoy acheter & preparer le pain du Sacrifice.

Honorius ajoûte que quand on alloit querir de la farine dans les maisons pour faire le pain de la Communion, comme chacun donnoit quelque poignée de farine, chaque personne avoit part au Sacrifice; c'est pour cela qu'on disoit dans le Canon, *Et omnium circumstantium.* Que ce fut à cause du petit nombre des communians qu'on substitua l'ar-

De Gemma  
s. 23.

Lib. 4 Ep. 1.

gent à cette farine, & que même on en fit un statut; que cet argent qui n'estoit qu'un denier dans les commencemens, & qui s'est depuis augmenté, estoit encore employé de son temps pour la subsistance des pauvres, ou pour les choses nécessaires au Sacrifice.

Pour ce qui est des jours que les peuples devoient aller à l'offrande, il y a long-temps qu'on leur a recommandé d'y venir tous les jours d'assemblées, sçavoir les Dimanches. J'ay déjà rapporté le Canon du deuxième Concile de Macon qui l'ordonne, Les Capitulaires de Charlemagne, veulent que les Curez avertissent les peuples de ce devoir, d'offrir à Dieu quelque chose tous les Dimanches, & on exhorta les peuples à venir tous les jours à l'offrande s'ils le peuvent; ou au moins le Dimanche. Les Constitutions Synodales d'un Concile d'Angleterre de l'an 1256. les y oblige au moins au grandes Festes. Le Concile de Cologne de l'an 1536. marque les jours de Pâques, de Pentecôte, de l'Ascension & de Noël, & d'offrir deux deniers au lieu d'un. Lib 5. c. 21

Le premier Concile de Milan sous saint Charles ne veut pas qu'on exhorte les Fidelles de venir à l'offrande, si ce n'est avec beaucoup de reserve, de peur qu'on n'attribuë cela plutôt à l'interest & à l'avarice des Prestres qu'à leur zele. Et ce même Concile ordonne que les offrandes faites en argent, soient mises d'une certaine maniere, qu'on ne puisse voir ce qu'on aura donné. Le deuxième Concile de Milan défend de faire jouer autre instrument que l'orgue pendant l'offrande; il ne veut pas qu'on chante aucun motet de musique, ni qu'après l'offrande on fasse quæster par des filles. Enfin c'estoit un usage si universel de venir à l'offrande, que les prieres de l'Eglise estoient faites sur cette pratique. Cap. 62

Le Prestre dit, *Ut meum ac vestrum Sacrificium... Et omnium circumstantium qui tibi offerunt... hanc oblationem servitutis nostra, sed & cuncta familia.* Dans les Secretes de Pâques, *Suscipe preces populi tui cum oblationibus hostiarum.* Dans d'autres, *Altaria donis cumulantes*; ce que saint Augustin explique si bien, offrez au Prestre, afin qu'il offre pour vous, & qu'il appaise Dieu pour vous, en luy presentant

*In Ps. 129.* vos dons : *Accipit abs te, quod offert pro te; quomodo accipit à te Sacerdos quod pro te offerat, quando vis placare Deum pro peccatis tuis.* Ces paroles marquent la vertu du Sacrifice d'estre propitiatoire pour les pechez. J'obmets beaucoup d'autres passages des

*De Oper. & elemos.* Peres sur cette matiere, comme saint Cyprien qui reproche à une veuve riche & avare, qu'elle venoit à l'assemblée du Seigneur sans sacrifice, prenant la part du Sacrifice que le pauvre avoit offert; saint Jérôme & Innocent I. qui disent qu'on recitoit publiquement les noms de ceux qui offroient;

*In Ps. 118.* saint Ambroise qui rapporte que les Fidelles après avoir reçu le Baptême, estoient obligez d'offrir leur present à l'autel quand ils vouloient communier.

*Lib. 8. c. 10.* Dans les Constitutions Apostoliques on prie pour ceux qui offrent le Sacrifice & les premices, afin que Dieu leur rende le centuple. Sozomene (*lib. 6. hist. c. 15.*) rapporte que l'Empereur Valens venant à l'Eglise, offrit les dons sur la sainte Table. Theodoret (*lib. 5. hist. c. 17.*) dit la même chose de l'Empereur Theodose. Saint Augustin parlant du malheur de la captivité à laquelle deux femmes estoient réduites, dit entr'autres choses que dans ce lieu où elles estoient, elles ne pouvoient ni porter leur oblation à l'autel de Dieu, ni trouver de Prestre pour la luy offrir.

*Ep. 122.*

Il y avoit deux sortes d'oblations, les unes estoient seulement pour servir de matiere à l'Eucharistie,

charistie, comme estoit le pain & le vin; les autres choses estoient pour la nourriture des Ministres de l'Eglise, ou pour celle des pauvres. Le Canon 3. des Apostres défend d'offrir autre chose pour la celebration du Sacrement que le pain & le vin, & condamne ceux qui offiroient sur l'autel du miel, du lait, des oiseaux, des legumes, des animaux. Le troisième Concile de Carthage distingue ces sortes d'offrandes, *Que dans les Sacremens*, dit-il (ou dans le Sanctuaire, comme lit Martin de Brague dans sa Collection) on n'offre autre chose que le Corps & le Sang de Nôtre-Seigneur comme il l'a enseigné, c'est-à-dire du pain & du vin mêlé d'eau; mais pour les premices, soit du miel, soit du lait, qu'on les offre selon la coutume en un seul jour solennel pour le mystere des enfans; & si ces choses, principalement le lait, sont offertes sur l'autel, qu'elles aient toutefois une benediction particuliere, pour les distinguer de la consecration du Corps & du Sang de Jesus-Christ, & qu'en matiere de premice on n'offre que des raisins & du fromage.

Il paroît assez parce que nous avons dit, que les peuples apportoient du vin à l'offrande, aussi-bien que du pain; cela paroît par le Canon des Apôtres, par le troisième Concile de Carthage, par le second de Macon, par saint Justin, & par l'Ordre Romain qui dit, le peuple donne son offrande, sçavoir le pain & le vin. Gregoire de Tours parle d'une femme qui donnoit tous les jours du pain & du vin pour la Messe qu'elle faisoit dire pour son mary.

Quant à la couleur du vin, il estoit ordinairement rouge, parce qu'il representoit mieux le Sang de Jesus-Christ, comme aussi afin qu'il fût mieux distingué de l'eau. Saint Ambroise fait allusion au Sang de Jesus-Christ qui estoit rouge: *Cernis rosam In Ps. 116*

M m

546 Les Anciennes Liturgies.

- hoc est Dominici Corporis sanguinem.* Jacques de Vitry dans son histoire d'Occident, *sed & vinum in quantum ex diversis acinis confluit, unitatem representat, in quantum calet aut rubet, caritatem Ecclesia designat.* Eudes de Sully Evêque de Paris dans ses Statuts de l'an 1175. *Vinum autem rubeum potius ministraretur in calice, propter similitudinem albi vini cum aquâ.* Sans parler de saint Jérôme, qui dit que nous foulons tous les jours dans les Sacrifices les raisins tout rouges de son Sang : *Quotidie in Sacrificis ejus de gemmine vitis vere rubens musta calcamus.*

Mais pour revenir à l'offrande, on gardoit cet ordre que les hommes quittoient leur place, & venoient jusqu'aux balustres ou cancelles pour apporter leur offrande, & en quelques Eglises on alloit recevoir celles des femmes au bas de l'Eglise où estoit leur place. Les Capitulaires prescrivent le premier : *Ut ipsa oblatio foris septa altaris recipiatur.* Herard Archevêque de Tours en 858. prescrit la même chose, *Ut oblatio populi foras septa recipiatur.* Theodulphe d'Orleans ne veut pas que les femmes approchent de l'autel pour faire leur offrande, mais il veut que le Prestre les aille recevoir en leur place. Theodore de Cantorbery dans son Penitentiel nous apprend que cette pratique de ne pas permettre aux femmes de porter sur l'autel le pain qui devoit estre offert, ne s'observoit que chez les Latins, mais que chez les Grecs cela leur estoit permis ; c'est pour cela qu'il le permit aux femmes dans son Eglise : *Mulier potest oblationem facere secundum Græcos, & non secundum Romanos.* On voit cependant dans le Concile *in Trullo*, qu'il est défendu au peuple d'entrer dans le chœur pour faire son offrande à l'autel, & on ne permet cela qu'à l'Empereur, selon une ancienne coûtume.

Entre les choses qu'on apportoit à l'autel, outre le pain, le vin, & l'argent dont j'ay déjà parlé, on offroit aussi des cierges; les Canons des Apôtres permettent de présenter de l'huile pour brûler dans l'Eglise. Herard de Tours recommande aux Fidéles d'apporter des cierges : *Quando populus venit ad Ecclesiam, moneantur ut luminaria afferant.* Le Concile de Nante au neuvième siècle, & Hincmar de Rheims, disent que quand on apportera des cierges, il faut les offrir ou devant la Messe, ou avant l'Evangile : *Qui candelam offerre voluerit, aut ante Missam, aut inter Missam antequam Evangelium legatur, ad altare deferant.* Ainsi voila deux sortes d'offrandes à la Messe, l'une avant l'Evangile qui estoit des eulogies & des cierges; & l'autre après, qui consistoit en pain, vin ou argent; la première estoit du pain benit, & la seconde estoit l'oblation pour le Sacrifice. Le Concile de Nante rapporté par Reginon, distingue ainsi ces deux sortes de pains qu'on offroit, dont l'un seroit à la consecration & l'autre à l'eulogie : *Ut de oblationibus que offeruntur à populo, & consecrationi supersunt, vel de panibus quos offerunt fideles ad Ecclesiam.* Le Celebrant & tout le Clergé venoient à l'offrande aussi bien que les peuples, comme il paroît par l'Ordre Romain, & par plusieurs Missels. Il n'y avoit pourtant point de loy qui y obligeast les Clercs, comme le porte l'Ordre Romain : *Lotis manibus surgat Episcopus, ut accipiat oblationes à duobus Presbyteris, & Diaconibus, & ab omnibus Clericis, quos non tam Patrum instituta jubent, quam proprium arbitrium immolare suadet. Quos cum acceperit, atque altari superposuerit, aportante sibi Archidiacono oblatas in patena, à nullo immolatas, accipiat ex illis, quantum sibi sufficere videatur, & alias Archidiacono restituat.*

C. 114.

Lib. 1. c. 1.  
n. 61.

On voit dans le premier des Ordres Romains ; qu'en l'offrande le Pape descend de l'autel : *Descendit ad Senatorium*, & va où sont placez les grands Seigneurs, *Et suscipit oblationes Principum per ordinem*. Chacun estant à sa place, l'Archidiacre le suit qui reçoit *Amulas*, les burettes ou vases dans lesquels est le vin, & le verse dans un grand calice, *refundit in calicem majorem*, que tient un Soudiacre, ou dans un autre vase, *scyphus*, que porte un Acolite. Le Pape vient ensuite à l'offrande, & c'est un Soudiacre qui reçoit son oblation, que l'on met dans une nappe que tiennent deux Acolites. C'est un Evêque qui reçoit les oblations des peuples, & c'est le Diacre qui reçoit le vin : l'Evêque fait le tour de l'Eglise ; & après avoir esté du costé des hommes, *Ascendens Pontifex in partem feminarum*, il monte à l'endroit où sont les femmes ; c'estoient dans des tribunes élevées qu'elles estoient : les Soudiacres presentent les oblations à l'Archidiacre qui les range sur l'autel, & l'on prend du vin qui a esté offert par le Pape, par les Diacres & par les Nobles, & on en verse dans le calice ; c'est aussi l'oblation du Pape que l'on met sur la patene. Le

*Lit. l. c. 38.* peuple offroit le pain sur des nappes blanches, *Cum fanonibus candidis* ; ou comme dit Honorius d'Autun, *Oblata non nudis manibus, sed fanonibus multo labore candidatis offerunt*. L'Evêque faisoit baiser sa main & le calice à ceux qui venoient à l'offrande, *Ordo Rom.* *nibus qui oblationes obrulerunt, eisdem ab eo acceptis, & in patenam impositis, manum suam cum calice ad osculandum præbeat.*

*De divin. Offic. c. 14.* Jean Belet qui vivoit au treizième siecle, rapporte que de son temps le Clergé ne venoit plus à l'offrande, si ce n'estoit aux Messes des morts, & aux premières Messes des nouveaux Prestres : *Clerici non offerunt nisi in exequiis mortuorum, & in*

*Novæ celebratione Sacerdotis.* Il en donne cette raison, que ceux qui doivent vivre de l'offrande des peuples, ne doivent pas estre obligez à en presenter : *Nam inhumanum videretur, si ii offerre tenerentur, qui ex oblationibus aliorum vivunt.*

Chaque Fidelle faisant son offrande disoit, *Je vous presente, Seigneur, mon offrande pour la remission de mes pechez, & de tous les Fidelles; & le Prestre répondoit : Que le Dieu tout-puissant accepte vostre oblation; cela se trouve dans la Messe de du Tillet : Tibi Domine Deo creatori meo hostiam offero pro remissione omnium peccatorum, & cunctorum fidelium tuorum.* Sacerdos respondet : *Acceptum sit omnipotenti Deo sacrificium istud.*

Amalaire décrit ainsi la ceremonie de l'offrande. Après l'Evangile un Acolite presente la nappe ou corporal au Diacre qui l'étend sur l'autel, puis le Prestre vient au bas de l'autel recevoir les oblations; ensuite il remonte à l'autel, & le Diacre range les oblations. Le Micrologue & tous les Auteurs qui ont écrit des divins Offices, rapportent qu'on ne mettoit pas le calice au milieu de l'autel comme nous faisons, mais à la droite du Prestre. Raoul de Tongres dit qu'en France on mettoit le calice devant le Prestre, & non à costé, comme on faisoit à Rome.

*Propos. 252.*

Il y avoit plusieurs bassins pour mettre les oblations. Il y en avoit entr'autres un grand dans lequel on mettoit le pain qui devoit servir à la Communion des Fidelles, & un autre plus petit, semblable à nostre patene, sur lequel on mettoit le pain qui devoit servir à la Communion du Prestre; ces bassins estoient d'argent, & on les appelloit *Offertoria cum patenis*, des grands bassins avec des petits. Ces bassins aussi-bien que le calice, estoient couverts, & enveloppez d'un voile qu'on appelloit

aussi *Offertorium*. Ces voiles estoient d'étoffes précieuses, & dont on enveloppoit la patene & le calice ; il en reste quelque chose dans nos ceremonies ; car le Soudiacre tient la patene enveloppée avec un voile jusques vers le temps de la Communion. Dans les Auteurs des Offices divins, c'est un Acolite, comme on l'observe encore à Paris ; & cet Acolite ou Soudiacre tient la patene avec le voile, parce qu'il ne leur estoit pas permis de toucher les vases sacrez. On donne la patene au Diacre après le *Pater* pour rompre le pain de la Communion. Gregoire de Tours parle souvent de ces voiles : *L'autel*, dit-il, *estant couvert avec les oblations d'un voile de soye* ; il fait aussi mention de la palle de l'autel qui couvroit les oblations : il appelle ce voile *Pallium*, parce qu'il enveloppoit ou entouroit l'autel comme un manteau. Cela se trouve aussi dans saint Chrysostome,

Lib. 7. hist.  
c. 12.

Quant au corporal qui a esté ajouté à la nappe ; car autrefois ce n'estoit que la nappe qu'on mettoit sur l'autel, les anciennes Coûtumes de Cîteaux disent qu'on le plioit en trois en large, & qu'il avoit quatre plis en long. Honorius d'Autun, *Corporale cum complicatur nec apparet initium, nec finis ejus* ; on trouva ainsi du mystere à plier le corporal. Remy d'Auxerre dit la même chose. Raoul de Tongres remarque qu'on a commencé en Italie à avoir deux corporaux ; ou pour parler conformément à nos usages, à distinguer le corporal d'avec la nappe, & qu'en France il n'y avoit qu'un corporal. Dans l'Ordinaire des Chartreux, après le Symbole le Prestre lave ses mains, le Diacre ouvre la bourse où est le corporal, la presente au Prestre qui l'étend luy-même sur la pierre benite : *Cantato Symbolo, lotisque manibus, Diaconus mox capsam corporalis apertam profert Sacerdoti, ut ipse sumens*

Lib. 1. c. 46.

C. 26.

*corporale, sic idem super lapidem altaris consecratum expan sit, ut aliqua sit distantia inter utrumque, tam in:er frontem altaris, quam illius tabulam, & corporale.*

Le Rituel de Montcassin dit qu'on l'étendoit non au milieu de l'autel, mais au costé droit : *Diaconus accepto corporali, ornet altare in dextro latere.* Dans les usages de Cisteaux, c'est au milieu : *Diaconus displicet corporale, habens tres plicatus in latum, & quatuor in longum, medium latitudinis ponens in medio altaris.* Uldaric fait mention de deux corporaux : *Diaconus utrumque corporale vel quod in altari semper jacet* ( c'estoit la nappe qui demeurait attachée à l'autel ) *vel quod Subdiaconus semper apportavit, accipiens expandit ; pollicem tamen & indicem utriusque manus combinatos diligenter constringit, ne vel ipsa corporalia cum eis tangat ; cum quibus hostias habebit in proximo tangere & tractare.*

Le Micrologue dit qu'on couvre le calice seulement, de peur qu'il ne tombe rien d dans, plutôt que pour aucune raison mystique, *Non tam causa mysterii quam cautela ;* & qu'on le découvre à la consecration, à l'élevation & à la Communion, parce qu'on l'éleve ainsi mieux que quand il est couvert.

En France on donnoit la paix en venant à l'offrande. Innocent I. s'en plaint, disant que cela ne se devoit faire qu'après la celebration des saints Mysteres. Les Capitulaires de Charlemagne de l'an 789. & le Concile d'Aix-la-Chapelle, renouvellent l'Ordonnance d'Innocent I. pour la France, afin que comme à Rome, on ne donne la paix qu'à la Communion. L'usage néanmoins s'est conservé en France de la donner en ces deux temps ; mais avec cette difference, qu'on la va prendre du

Prestre qui est à l'autel en allant à l'offrande , & que le Prestre l'envoie de l'autel au Clergé par le Diacre avant la Communion.

*Des prieres que dit le Prestre en offrant  
à Dieu le pain & le vin.*

C. 17.

LE Micrologue dit que selon l'usage de France le Prestre dit , *Veni sanctificator , & Suscipe sancta Trinitas* , quoiqu'il n'y ait aucune regle qui prescrive de reciter ces prieres : *Dicit Sacerdos juxta Gallicanum ordinem : Veni sanctificator omnipotens aterne Deus... deinde ante altare inclinatus dicit hanc orationem , Suscipe sancta Trinitas , non ex aliquo ordine , sed ex Ecclesiastica consuetudine ;* ainsi on s'inclinoit à cette priere. Il ajoûte que dans les Messes basses le Prestre met la patene sous le corporal , à l'imitation de ce que le Soudiacre la tient couverte d'un voile à la Messe solemnelle : *Solent Presbyteri , dum sine Ministris offerunt deposita oblata in altari patenam abscondere sub corporali , & fortasse ideo quia juxta ordinem Acolythus debet eam tenere involutam inter sacrificandum.*

Les Jacobins qui suivent encore l'ancienne maniere de dire la Messe en France , ne disent que *Suscipe* , & obmettent les autres Oraisons ; & encore font-ils seulement mention de la Passion de Notre-Seigneur , & non de ses autres mysteres : *Suscipe sancta Trinitas hanc oblationem quam tibi offero in memoriam Passionis Domini nostri Jesu Christi , & presta ut conspectu tuo tibi placita , ascendant , & meam & omnium fidelium salutem operetur eternam per Christum Dom.* Les Chartreux , les Carmes , les Cisterciens , ne disent que cette seule Oraison , & encore elle varie souvent dans les Missels. Dans quelques-uns il y a , *Suscipe S. Trinitas*

gnus Deus hanc oblationem quam tibi offerimus in memoriam Passionis, Resurrectionis, & Ascensionis Domini nostri Jesu Christi, & in honorem B. Mariae semper Virginis, & omnium Sanctorum, & sanctorum caelestium virtutum, & vivifica crucis. Dans d'autres on nomme les Sains dont on fait la Feste, *In honorem Sanctorum, seu eorum quorum hodie festivitas celebratur, & quorum nomina & reliquia hic habentur.* Dans la Messe de du Tillet le Prestre offre d'abord les oblations, disant, *Suscipe sancta Trinitas hanc oblationem quam tibi offero pro me...* puis le Diacre luy presente le calice, disant, *Immola Deo sacrificium laudis...* & pendant qu'on verse l'eau le Prestre dit, *Deus qui humana substantia,* comme au Romain; ensuite il les benit, l'eau & le vin estant mêlez ensemble, disant, *In nomine Domini nostri Jesu Christi sit sacrificium istud immaculatum, & à te Deo vivo & vero adunatum & benedictum;* puis il l'offre avec cette priere: *Domine Jesu Christe qui in cruce Passionis tuae de latere tuo sanguinem & aquam unde tibi Ecclesiam consecraves manare voluisti; suscipe hoc sacrificium altari tuo superpositum, & concede ut pro redemptione nostra, & etiam pro totius mundi in conspectu divinae majestatis tuae cum odore suavitatis tuae ascendat Jesu Christe.* Dans la Messe d'Illyricus le Prestre offrant le pain dit, *Suscipe sancte Pater omnipotens Deus hanc immaculatam hostiam...* le Diacre en versant l'eau & le vin dans le calice dit, *Deus qui humana substantia...* il presente le calice au Prestre, disant, *Immola Deo sacrificium laudis;* & le Prestre offre le calice, disant, *Offerimus tibi Domine calicem salutaris,* comme au Romain; ensuite il benit le pain & le vin en élevant sa main, & disant, *In nomine Patris & Filii & Spiritus sancti, sit signatum, ordinatum, sanctificatum & benedictum hoc sacrificium.*

puis *Veni sanctificator omnipotens*. Dans quelque autres Missels le Prestre en presentant les oblations dit, *Grata tibi Domine Deus sit hac oblatio quam tibi offerimus pro nostris delictis, & Ecclesia tua sancta Catholica, Amen*. Dans d'autres au lieu du *Veni sanctificator*, il y a *Veni sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium*. Dans le Missel Ambrosien on dit, *Benedictio Dei omnipotentis Patris & Filii & Spiritus sancti copiosa de calice, descendat super hanc nostram oblationem*. Dans quelques uns on trouve, *Veni invisibilis sanctificator, spes aeterna Deus benedicte*. Dans d'autres, *In nomine sanctae & individuae Trinitatis, Patris & Filii & Spiritus sancti, descendat Angelus benedictionis & consecrationis super hoc munus oblatum, Amen*.

Nôtre priere, *Offerimus tibi D. calicem*, est dans le Missel Mozarabe quand on offre le calice, & *in spiritu humilitatis... & veni sanctificator...* Honorius d'Autun ne rapporte que la dernière Oraison, *Suscipe S. Trinitas*, sans parler des trois autres que nous disons.

Quant au temps qu'on préparoit les oblations, je diray que les Grecs preparent le pain & le vin sur une credence avant la Messe. Les Chartreux, les Jacobins, les Carmes le font encore; mais ce n'est qu'aux basses Messes qu'ils le font devant; aux grandes, chez les uns, c'est pendant le *Gloria*, s'il y en a; chez d'autres, c'est pendant le Graduel; & cela s'observoit aussi dans l'Eglise Latine. Ils font aussi l'offrande du pain & du vin en même-temps; & par une seule priere, *Suscipe S. Trinitas*. Dans le Missel de l'Eglise de Lyon le Prestre se munit d'abord de pain & de vin avant que de commencer la Messe; & quand il vient à l'Offertoire il découvre le calice, disant: *Quid retribuam Domino... calicem salutaris accipiam...* & prenant le calice sur lequel

est la patene, il offre le pain & le vin, disant : *Hanc oblationem quesumus Domine, ut placatus accipias, & omnium offerentium, & eorum pro quibus tibi offertur, peccata indulge*, puis *in spiritu humilitatis, & Suscipe S. Trinitas*. Selon d'autres Missels, le Diacre presente au Prestre le calice & la patene dessus, luy disant, *Immola Deo sacrificium laudis, & redde Altissimo vota tua*. Le Prestre dit, *Calicem salutaris accipiam... Laudans invocabo*, puis *Suscipe S. Trinitas*. Dans le Missel Ambrosien, on offre le pain & le vin separément ; & par des prieres particulieres le Prestre offrant le pain dit, *Suscipe clementissime Pater, hunc panem, ut fiat Unigeniti tui in † nomine Patris...* en offrant le calice, *Suscipe clementissime Pater hunc calicem, ut fiat Unigeniti tui sanguis in † nomine Patris...* puis, *Suscipe S. Trinitas*. Dans la Messe d'Illyric le Prestre offre le pain & le vin separément, & recite des prieres propres à chaque oblation. Dans le Missel de Meaux, c'est avant l'Evangile qu'on prepare les oblations ; c'est pour cela qu'on tourne le Livre en ce temps, afin que le côté droit du Prestre soit libre ; & prenant le calice il verse le vin dedans, disant, *De latere Domini nostri Jesu Christi exiit sanguis nostræ redemptionis, & aqua baptismatis tempore Passionis* : puis faisant le signe de la Croix sur l'eau, il la verse, disant, *Commixtio vini & aqua pariter fiat, In nomine Patris & Filii & Spiritus sancti, † Amen*. Il met le calice au milieu de l'autel : *Ponit calicem in medio altaris*, & la patene dessus, *Patena cum hostia de supposita cooperiat*. On dit l'Evangile, le Symbole, & puis après l'Offertoire, joignant les mains il dit, *Quid retribuam Domino pro omnibus que retribuit mihi* ; & prenant le calice avec la patene & l'hostie qui est dessus, il le leve disant, *Calicem salutaris* ; & l'offrant à Dieu, *Suscipe S. Tri-*

*nitas hanc oblationem quam tibi offero in memoriam Incarnationis, Nativitatis, Passionis, Resurrectionis, Ascensionisque Domini nostri Jesu Christi & adventus Spiritus sancti, in commemorationem B. gloriosa semperque Virginis Dei genitricis Maria, & in honorem omnium Sanctorum qui tibi placuerunt ab initio mundi, ut illis proficiat ad honorem.*

*Du mélange de l'eau & du vin, & du temps auquel on les versoit dans le calice.*

**I**L y a assez de chose à remarquer sur le mélange de l'eau & du vin dans le Sacrifice. Il paroît parce que j'ay déjà rapporté, que dans quelques Eglises on préparoit le calice avant la Messe, dans d'autres avant l'Evangile; à Rome, c'est après l'offertoire; dans les anciens usages de Cisteaux, c'estoit après le *Confiteor*; à Cluny, c'estoit après l'offertoire, comme le marque Uldaric: on prenoit du pain & du vin qu'on avoit reçu pour oblations, & il servoit au Sacrifice.

Mais quoiqu'on pût du vin au commencement de la Messe, on n'y mêloit de l'eau qu'après l'offrande, selon plusieurs Missels, comme celui des Chartreux: *Ad offertoria tunc Sacerdos calicem accipit à Diacono osculante manum ejus, ibique expectat calice superposito altari donec Diacono aquam infundente dixerit, De latere Domini nostri Jesu Christi exivit sanguis & aqua, in remissionem peccatorum, & addens in nomine Patris & Filii & Spiritus sancti, Amen, utramque oblationem signaverit*; ainsi il ne benissoit point l'eau séparément. Dans les Us de Cisteaux le Diacre verse le vin dans le calice, mais c'est le Prestre qui y met de l'eau: *Diaconus prius vinum infundat, deinde ampullam cum aqua Sacerdoti tradat, & Sacerdos aquam in calicem fundat.*

Cap. 26.

C. 532

Uldaric ne permet pas au Soudiacie de verser de l'eau ni le vin, c'estoit une fonction du Diacre : *Subdiacono non licet vinum nec aquam fundere, sed* Lib. 3. c. 30  
*Diacono*. Dans quelques Liturgies Grecques on benit le vin & l'eau séparément. Quand on verse du vin le Prestre dit : *Misceatur vinum in calice Domini nostri Jesu Christi, In nomine P. & F. & Spir. S.* quand on verse l'eau : *Misceatur aqua vino, & vinum aqua, In nomine Patris*. Il semble par l'Ordre Romain, qu'on mêloit l'eau & le vin sur la credance, avant que de les apporter à l'autel : *Ut Diaconus legere incæperit, duo Acolythi sacra vasa accepturi sunt, ea in chorum portaturi, & alter cum calice corporali cooperto, & vinum cum aqua mixtas infuso in dextera parte, alterque cum patena in sinistra parte erit*. Dans le Mozarabe on benit l'eau avec le vin dans le calice, en faisant le signe de la Croix, & disant, *In nomine Patris...*

C'est une nouveauté de faire un signe de Croix sur l'eau ; l'ancien usage par tout le monde, estoit de mettre l'eau en croix, c'est-à-dire, de la verser en croix dans le vin, afin que le vin ait sur soy autant qu'il se pourroit, la figure de la Croix, comme le pain l'a par le ferrement avec lequel on luy a appliqué. Verser l'eau en croix, est marqué dans tous les *Ordo-Romanus*. Les Chartreux & les Minimes se servent d'une petite cuillere, afin de ne benir que ce qu'on en prend dedans pour verser dans le calice ; & ne pas benir toute une burette dont on jette tout le reste de l'eau par terre ou dans une piscine.

Lindanus Evêque de Gand, dans ses Notes sur la Liturgie de saint Pierre, rapporte d'anciens Missels Latins, dans lesquels à l'offertoire on disoit, *Domine Jesu christe qui in cruce positus de latere tuo sanguinem, & aquam, unde sibi Ecclesiam consecra-*

*res manare voluisti, suscipe hoc sacrificium.* Il en cite aussi un dans lequel au jour de la Pentecôte il y avoit : *Misceatur aqua cum vino, de latere D. N. J. Christi aqua & sanguis exisse perhibetur, & ideo pariter commiscemus, misericors Deus utrumque ad medellam animarum sanctificare dignetur ;* & selon ce Missel, c'estoit après la Preface que ce faisoit ce mélange, pour représenter dans le Sacrifice le sang & l'eau sortis du costé de Jesus-Christ.

On avoit grand soin de représenter ce mystere dans les Liturgies ; car on mettoit le calice à costé de l'hostie, pour montrer le Sang qui estoit fortý du costé de Jesus-Christ : *Ut calix & oblata juxta ponantur, calix in dextra parte, oblata in sinistra.*

L'Oraison *Deus qui humana substantia*, que nous disons en béussant l'eau, est dans le Sacramentaire de saint Gregoire pour le jour de Noël ; on y a seulement ajoûté, *Per hujus aquæ & vini mysterium.* Elle est dans la Messe de du Tillet, dans celle d'Illyricus ; & c'est le Diacre qui la dit, mêlant l'eau & le vin dans le calice.

On ne doit verser qu'une tres-petite quantité d'eau. Antonius Augustinus, dans les Constitutions Synodales de Tarascon, rapporte un Decret du Pape Pie V. qui condamne ceux qui mettoient plus d'eau, ou au moins autant que de vin ; & nous avons la Decretale d'Honoré III. *Pervitiosus in tuis partibus inolevit abusus, quod in majori quantitate de aqua ponatur in sacrificio quam de vino, cum secundum rationabilem consuetudinem Ecclesia generalis plus in ipso sit de vino quam de aqua ponendum, ideoque mandamus quatenus id non patiaris fieri.*

Dans quelques Eglises il y a de petites cuillers dans lesquelles on verse l'eau avant que la mettre dans le calice, de peur d'en trop mettre. Les Chartreux le font encore.

*Decret. lib.*  
*3. tit. 41.*  
*; 13.*

Le Concile de Tribur de l'an 893. ordonne qu'il y ait au moins deux fois autant de vin que d'eau : *Ne ullus sine commixtione aqua & vini sacra conficiat ; sed ut dua partes sint vini , quia major est majestas sanguinis Christi , quam fragilitas populi ; tertia aqua , per quam intelligitur infirmitas natura humana.* Vincent de Beauvais marque aussi qu'on doit

mettre de l'eau en petite quantité : *Apponenda est aqua in parva quantitate , ut possit absorberi à vino ; quia Christus non mutatur in Ecclesiam , sed Ecclesia mutatur in Christum.* Durand recommande de ver-

fer de l'eau à terre avant que d'en mettre dans le calice , pour ne point répandre sur l'autel ; mais il y trouve un mystere , que c'est pour représenter que l'eau est sortie du costé de J. C. *Sacerdos missurus vinum & aquam in calicem , prius effundit modicum in terram , non solum ut meatus , sive locus vasis per quem fluere debet mundetur , & si quid est in superficie vini vel aqua emittatur ; verum etiam ad ostendendum quod sanguis & aqua de latere Christi usque in terram fluxerunt , ad quod mysterium se preparat peragendum.* Amalaire écrit que c'estoit le Diacre qui verfoit l'eau & le vin dans le calice , *Diaconus aquam vino miscet.*

Innocent III. dit que c'estoit l'Evêque qui mettoit l'eau dans le calice : *Episcopus aquam vino commiscet , quapropter ampullam cum aqua Subdiaconus tradit Episcopo , quam Episcopus fundit in calicem.* Jean Belet remarque qu'on benit l'eau avant que de la verser ; ce qui ne se pratique pas à l'égard du vin , qui attend la benediction de la consecration : *Tum aqua benedicatur , quando admiscetur vino , sed haudquaquam vinum , quoniam peculiarem suam expectat benedictionem.*

Quant à l'usage de mêler l'eau avec le vin dans le Sacrifice , cela est aussi ancien que l'Eglise. Saint

C. 19.

In speculo  
hisor. lib.  
8. c. 29.

Lib. 4. Ra-  
nonal. s. 30.

Lib. 3. c. 19.

Lib. 1. myst.  
Miss. c. 58.

De divin.  
Offic. c. 41.

- Apolog.* 2. Justin parle du calice où estoit le vin mêlé d'eau pour le Sacrifice : *Deinde offertur calix aqua dilutus.* Saint Cyprien écrivant contre ceux qui n'offroient que de l'eau dans le Sacrifice, établit que selon l'exemple & le precepte de Jesus-Christ, il faut
- Ep.* 63. " mettre de l'eau & du vin dans le calice : Parce que,  
 " dit-il, le peuple fidelle est entendu par l'eau, & le  
 " Sang de Jesus-Christ est nommé par le vin; & quand  
 " l'eau est mêlée avec le vin dans le calice, le peu-  
 " ple est uny à Jesus-Christ, & le corps des Fidelles  
 " est joint avec celuy en qui ils ont crû; & ce mélange  
 " de l'eau & du vin dans le calice du Seigneur est tel,  
 " que ces choses ne peuvent plus estre separées. Ainsi  
 " il n'est pas permis, en consacrant le calice de Nôtre-  
 " Seigneur, d'offrir de l'eau seule ou du vin seul; car  
 " si on n'offroit que le vin, on pourroit dire que le  
 " Sang de Jesus-Christ seroit separé du peuple. Le  
 troisième Concile de Brague en 675. Canon 2. saint  
 Isidore, *lib. 1. des Offices Eccles.* c. 18. Bede, *in Marc.*  
 14. Rattram, *lib. de Corpor. & Sang.* ont suivy saint  
 Cyprien pour exprimer la signification mystique du  
 vin & de l'eau, pour représenter l'union de Jesus-  
 Christ avec le peuple dans le Sacrifice. Le Concile
- C.* 32. " *in Trullo*, dit: Si quelque Evêque ou quelque Prêtre  
 " ne suit pas l'ordre qui a esté étably par les Apostres,  
 " & s'il ne mêle de l'eau avec du vin pour offrir le Sa-  
 " crifice immaculé, qu'il soit déposé, parce qu'il an-  
 " nonce le mystere imparfaitement, & qu'il introduit  
 " de là comme une nouveauté dans les traditions. Ce  
 Canon fut fait contre les Armeniens qui celebroident  
 l'Eucharistie avec du vin pur. Le Pape Eugene IV.  
 en 1439. dans les instructions qu'il donna à ces  
 peuples après la tenuë du Concile de Florence, leur  
 recommande encore ce mélange: On enjoit aux  
 Armeniens, *dit ce Pape*, de se conformer à tous les  
 autres Chrétiens, & de mêler un peu d'eau avec le  
 vin

vin en l'oblation du calice. Le Concile *in Trullo*, C. 32. dit, que ce mélange de l'eau & du vin représente l'eau & le sang qui coulerent du côté percé de Jesus-Christ, lorsqu'il estoit étendu sur la croix. Saint Augustin l'exprime de même : *Recevez dans le pain ce- luy qui a esté attaché à la croix, & dans le calice ce qui est sorti du costé ouvert de Jesus-Christ.* Saint Athanase rapporte ce mélange à l'union du Verbe éternel avec l'humanité dans l'Incarnation : *Le calice mystique de la Communion*, dit-il, *a esté donné mêlé d'eau, parce que le vin pur signifie la nature de la Divinité qui n'est point mêlée, & ce qu'il est temperé avec de l'eau désigne l'union qui est entre nous.* J'ajouteray encore aux anciens Peres saint Justin, *Offeritur panis & poculum aqua & vini*; saint Irenée qui dit que Jesus-Christ prenant le calice mêlé de vin & d'eau, en a fait son Sang : *Quando mixtus calix percipit verbum Dei, fit Eucharistia sanguinis Christi.* Theodoret : *In traditione Christum calicem appellavit, id quod in calice infusum & commixtum.* Voyez les Conciles d'Orleans, de Brague & d'Auxerre.

*De la forme du pain dont on se servoit pour la celebration des saints Mysteres, & de la maniere qu'on le preparoit.*

**L** paroît que dans les premiers temps de l'Eglise on se servoit du pain ordinaire pour celebrer les saints Mysteres. Dans les Actes il est dit qu'un jour de Dimanche les Fidelles s'assemblerent pour rompre le pain; ce que saint Augustin entend de l'Eucharistie. Or on ne trouve pas que les Juifs se servissent d'un pain extraordinaire, excepté au tems de Pâques; & encore le pain azyme dont ils se servoient durant ce temps, estoit un pain ordinaire pour eux, puisqu'il ne leur estoit pas permis

d'en avoir d'autre. Et même comme on faisoit souvent succeder le repas au Sacrifice, sur tout dans les Agapes dont parle saint Paul, saint Chrysostome, & tant de Peres, selon toutes les apparences on se servoit du même pain pour la table du Seigneur, que pour celle qui estoit dressée pour la refection corporelle.

Tertullien semble assez marquer cela, lorsque décrivant l'embarras d'une femme Chrétienne qui auroit un mary de différente Religion, il dit qu'elle ne pourroit luy cacher l'Eucharistie qu'il luy verroit manger dès le matin : *Non sciet maritus qui à secreto ante omnem cibum gustes, etsi sciverit panem, non illum credit esse qui dicitur.* Ce pain estoit semblable à celui dont on se servoit pour la refection ordinaire; ainsi on ne pouvoit pas croire qu'il en fût différent. L'Auteur des Livres des Sacremens attribuez à saint Ambroise, fait dire aux hommes au sujet de l'Eucharistie, c'est le pain ordinaire dont je me sers, pourquoy dites-vous que c'est le Corps de Jesus-Christ? Ouy, répond cet Auteur, ce n'est que du pain avant les paroles de Jesus-Christ, mais après c'est son Corps : *Tu forte dicis meus est panis usitatus, sed panis iste, panis est ante verba Sacramentorum; ubi accesserit consecratio, de pane fit caro Christi.* En un mot saint Justin, saint Irenée, saint Gregoire de Nyse, qui parlent si nettement du pain dont on se servoit dans le Sacrifice, ne disent pas un mot qui fasse connoître qu'il fût autre que celui qui servoit à l'usage ordinaire des peuples.

Mais le seizième Concile de Toledé nous apprend qu'on commença dans la suite des temps à préparer le pain qui devoit servir à la Communion & au Sacrifice, & il condamne la coûtume des Prestres qui consacroient à l'autel des pains sans estre préparés; Et il est venu à nostre connoissance, dit

Le Concile, qu'en quelques endroits des Espagnes, « An. 693. « c. 4. certains Prestres en partie par ignorance, & en partie par une audace temeraire, n'offrent pas en Sacrifice sur la table du Seigneur des pains nets & préparés exprés; mais selon que chacun est poussé par la necessité ou porté par sa volonté, ils levent en rond une petite croute des pains destinez à leur usage particulier, & l'offrent sur l'autel pour la sainte oblation. Et après avoir rapporté les paroles de Jesus-Christ en instituant l'Eucharistie, ils ajoutent: Tout ce que nous en recueillons, c'est qu'en prenant un pain entier, & le rompant & en le benissant, il le donna à prendre par parcelles à chacun des Disciples, pour nous enseigner d'en user ainsi à l'avenir, & pour signifier sans doute, que chaque morceau est bien pain, mais que tout pain n'est pas un morceau; d'où vient qu'il dit dans les paroles suivantes, celui auquel je donneray le morceau de pain... c'est pourquoy puisque les paroles du Sauveur témoignent qu'il a pris un pain entier, & non pas un morceau, & qu'il l'a donné à prendre par parcelles à ses Disciples en le rompant après l'avoir beny; c'est pour nous apprendre de prendre un pain entier & de le mettre sur la table de l'autel pour estre beny: ainsi nous ordonnons que le pain qui sera mis sur l'autel pour estre sanctifié, soit entier & net, & qu'il ait esté préparé exprés. Cela a rapport non seulement à l'Evangile qui dit que Jesus-Christ prit un pain, mais aussi à saint Paul qui declare que nous sommes tous participans d'un même pain: *Omnes qui de uno pane participamus*. On offroit un pain plus ou moins grand selon le nombre des communians, & l'unité de ce pain representoit l'unité du Corps mystique de Jesus-Christ. Saint Ignace dans son Epître aux Philadelphiens dit, qu'il y a un seul pain rompu pour tous.

*In Anchor.* Ces pains étoient de forme ronde, comme nous l'apprend saint Epiphane, & ressembloient à nos gâteaux ou tourtes. Dans les Dialogues de saint Gregoire ils sont appelez des couronnes; il y est dit qu'un Prestre apporta à une personne deux couronnes d'oblations. Cassandre rapporte un ancien

*In Liturg.* Interprete de l'Ordre Romain; qui dit: Quoiqu'il semble que la forme & la mesure des oblations dépendît anciennement du zele & de la devotion de chaque particulier, nous pouvons cependant recueillir des Ouvrages de saint Gregoire quelques marques de cet usage; & après avoir rapporté l'endroit des Dialogues que je viens de citer, il dit: Que ces couronnes estoient comme celles que les Chrétiens avoient coûtume d'offrir à Dieu en ce temps-là pour eux & pour les leurs, & qu'il paroît de quelle grandeur, & de quelle forme doivent estre les oblations des Sacrificateurs qu'on est obligé de faire d'une poignée de farine & en forme de couronne; ce qui est offrir un tourteau de pain.

*Ibid.* Cet Interprete de l'Ordre Romain à l'onzième siecle, se plaignant aussi des petites hosties qu'on faisoit de son temps: dit, que la mesure d'une poignée est la plus petite de toutes les mesures pour faire du pain, laquelle mesure est ordonnée à bon droit aux Sacrificateurs pour le ministère de l'autel; que si l'on ne trouve point dans l'ancien Testament ni dans le nouveau de plus petite mesure que la poignée, & si l'on ne doit rien faire tant dans le Temple du Seigneur que dehors, sans mesure & sans raison; ces petites oblations ne semblent nullement convenables à Jesus-Christ & à l'Eglise, parce qu'elles sont sans mesure & sans raison. Cassandre ajoute parlant de cet Auteur, il auroit assez de peine s'il voyoit ce qui se pratique en quelques Eglises, que les oblations du pain, qui

par une ancienne coûtume de l'Eglise, estoient offertes pour le peuple fidelle sur la table du Seigneur pour l'usage du Sacrifice, fussent reduites à la figure d'un écu, & à une forme tres-mince & tres-legere, éloignée de la vraye forme du pain; c'est pourquoy il les appelle par mépris des minuties d'oublies faites à la maniere de la monnoye que nous nommons écu; il leur attribue une legereté imaginaire, & affirme qu'elles sont indignes du nom de pain, tant elles sont minces; & qu'à cause d'elles, le Service divin & la Religion des Offices Ecclesiastiques, reçoit en toute maniere beaucoup de confusion.

Honorius d'Autun qui vivoit au douzième siecle, fait une espece d'histoire des changemens arrivez à la forme du pain de l'Eucharistie. *On dit*, ce sont ses paroles, Qu'autrefois les Prestres recevoient de la farine de chaque maison, ou de chaque famille; ce que les Grecs, observent encore, & qu'ils en faisoient le pain du Seigneur, lequel ils offroient pour le peuple, & le leur distribuient après l'avoir consacré: car tous ceux qui offroient de la farine assistoient à la Messe, & l'on disoit pour eux dans le Canon, *Et omnium circumstantium qui tibi offerunt hoc sacrificium laudis*: Mais après que l'Eglise fut accruë en nombre & diminuëe en sainteté, il fut arrêté, à cause des hommes charnels, que ceux qui le pourroient, communieroient tous les Dimanches, ou chaque troisième Dimanche, ou aux grandes Festes, ou bien trois fois l'an; & parce que le peuple ne communiant point, il n'estoit pas necessaire de faire un si grand pain, on ordonna qu'on le feroit de la forme d'une piece d'argent, & que le peuple offriroit des pieces d'argent au lieu de farine.

*In Gemma  
anima c.  
66.*

La premiere chose qu'on peut remarquer sur le

• pain de l'Eucharistie, c'est qu'il estoit rond : saint  
*Dialog. 3.* Epiphane le dit. L'Auteur des Dialogues sous le  
 nom de saint Cesaïre, dit que le Corps de Jesus-  
 Christ dans le Ciel, a ses organes & ses membres,  
 mais sur l'autel il est rond. Severe Patriarche d'Ale-  
*In ordine* xandre appelle l'hostie de la Messe un cercle, comme  
*Missæ.* aussi le Moine Ison, dans le recit des miracles  
 de saint Omer. Saint Gregoire le nomme une cou-  
 ronne ; & Surius dans la Vie de saint Othmar, qui  
*16. Nov.* vivoit au huitième siecle, rapporte que quand on  
 ouvrit son sepulchre, on trouva sous sa teste cer-  
 taines portions de pain de forme ronde, qu'on  
 nomme communément oblations.

Le Cardinal Humbert dans la relation de la dis-  
 pute qu'il eut avec les Grecs en 1052. nous apprend  
 que dans l'Eglise de Jerusalem on offroit de petites  
 hosties semblables aux nôtres ; & que si les Latins  
 consacrent avec des pains si petits & si minces ;  
*Oblationes tenues ex simila*, c'est pour goûter seu-  
 lement la divine suavité de ce Pain celeste, estant  
 persuadez que la moindre particule de ce pain con-  
 tient tout la vie. A peine pouvoit-on goûter que  
 ce fût du pain, tant elles estoient petites, & ainsi  
 elles ne pouvoient rompre le jeûne : *Cum summa*  
*parcitate gustamus, videre tantummodo cupientes quam*  
*suavis est Dominus ; nec dubitandum in quantula-*  
*cumque portione ejus fideles sibi manducare totam vi-*  
*tam.*

Quoique ce pain fût rond par tout, il n'avoit  
 pas les mêmes caracteres dans toutes les Eglises,  
 ni la même figure, comme il paroît par le cinquié-  
*Can. 1.* me Concile d'Arles, qui ordonne que les oblations  
 qui sont offerres à l'autel, seront faites de la mê-  
 me maniere dans toute la Province, comme elles  
 le sont dans l'Eglise d'Arles. Honorius d'Autun  
 dit que ces hosties dont on communioit le peuple,

estoit de la grandeur d'un denier, & qu'on y marquoit l'image & le nom de Jesus-Christ, comme on fait celle de l'Empereur sur un denier d'argent ; *Panis ideo in modum denarii formatur, & imago Christi cum litteris exprimitur in hoc pane.* Arnulphe Evêque de Rochester en 1122. dans sa Lettre à Lambert, les fait comme un écu : *Nos in forma nummi panem accipimus.*

*Gemmalib.*  
1. c. 35.

*Tom. 2. Spe.*  
*cileg.*

Il y en avoit sans doute de plus grandes pour la Communion du Prestre, que pour celle des peuples ; parce qu'il rompoit la fiemme en plusieurs parties qui servoient à la Communion du Viatique pour les malades, & pour celle du Diacre & du Soudiacre qui l'accompagnoient, comme nous dirons en parlant de la Communion : aussi Bernoldus Prestre de Constance mort en 1060. dans son Ordre Romain, les fait rondes & grosses comme le poing.

Il y a long-temps que les personnes de pieté se font fait une devotion de preparer le pain qui devoit servir au Sacrifice. L'Empereur Valens avoit luy-même préparé de ses mains son oblarion. Saint Gregoire parle d'une Dame Romaine qui se souloit en communiant, parce que, dit-elle, vous appelez le Corps de Jesus-Christ le pain que j'ay pétry. On lit dans la Vie de sainte Radegonde qu'elle s'occupoit à preparer ces hosties, & qu'elle en fournissoit plusieurs Eglises. Theodulphe Evêque d'Orleans, dans les Instructions qu'il donne à ses Curez, leur dit que le pain qu'ils offrent à l'autel, doit avoir esté préparé par les Prestres mêmes, ou par de jeunes Clercs en leur presence, avec un soin & une propreté toute singuliere : *Panes quos Deo in sacrificiis offertis, aut à vobis ipsis, aut à vestris pueris coram nobis nitide ac studiose fiant.* Le Cardinal Humbert dit que l'Eglise Latine celebroit avec

*Cap. 5. 86.*

*Chronic.  
Belg.**Tom. 4. Spe-  
cileg.**Lib. 3. c. 13.**Sacul. 2.  
Benedict.**Fortunat.*

du pain azyme préparé dans la Sacristie par les Ministres de l'autel. Saint Winceslas Roy de Bohême alloit luy-même par devotion cueillir les épis, & les brisoit pour en faire le pain de l'Eucharistie. Dans les anciennes Coûtumes de Cluny, il est dit qu'on prenoit du plus pur froment, qu'on le lavoit, & on le mettoit dans un sac destiné à cela, on l'envoyoit moudre au moulin, qu'on lavoit auparavant, puis on y faisoit moudre d'autre froment, avant que d'y mettre celuy qui devoit servir au Sacrifice, qu'on cribloit encore de nouveau cette farine; c'estoit le Sacristin qui le faisoit revêtu d'une aube, & c'estoit des Prestres ou des Diacres qui pétrissoient la pâte, estant revêtus d'aubes, & qui le faisoient cuire, & pendant tout ce temps on chantoit des Pseaumes. C'estoit ordinairement avant Pâques & avant Noël qu'on préparoit ainsi le pain, comme le rapporte le même Uldaric dans ses Coûtumes de Cluny: *Quoties fieri hostias necesse fuerit, precipue tamen ante Natalem Domini, vel S. Resurrectionis diem fieri solent; & dans le Livre des Miracles de saint Vandrille, la même chose s'y trouve: Tempestate quadam cum vigilia adesset Nativitatis Dominica, & sodales suas sanctorumiales rogatae, ut oblatas quas oblatura Domino in crastinum erat formarent, asque decoquerent. Ce Saint avoit guery une femme, & luy ayant ordonné de communier & de faire son offrande le lendemain jour de Noël, il enjoignit à des Religieuses de préparer le pain & de le cuire; ainsi c'estoit une des occupations des Vierges de l'Eglise. C'estoit pendant le Carême que sainte Radegonde s'appliquoit à préparer le pain qui devoit servir au Sacrifice & à la Communion: *Tum more S. Germani jubet sibi molam secretissime deferri, ad quam sua Quadragesima tantum laboravit; oblationem sui**

manibus faciens, locis venerabilibus incessabiliter dispensavit. Il falloit jeûner avant que de faire ce pain, ou au moins estre à jeun ; cela paroist dans les Coutumes de Cluny ; on recitoit aussi des prieres ; & cela se voit non-seulement à Cluny, mais dans la Vie de saint Pachome Abbé : *Præceperat fratribus qui in pistoria arte laborabant, ut quando facerent oblationes, nihil laquerentur supervacuum, sed apud semetipsos salutaria meditarentur eloquia.*

In vita Pachom. c. 47.

*Quand on a commencé à se servir dans le Sacrifice de pain azyme, ou sans levain.*

JESUS-Christ se servit de pain azyme à la Cene, instituant l'Eucharistie après avoir fait la Pâques ; il n'y avoit point d'autre pain : *Erat enim prima dies azymorum.* Il estoit défendu de se servir d'autre pain ; c'est pour cela qu'on imite davantage Jesus-Christ en se servant de pain azyme, outre qu'il est plus net & plus blanc que le pain levé, comme le dit Alger : *Utrum ex azymo, an de fermentato pane Corpus Christi confici debeat, inter Latinos & Græcos magna controversia est, cum tamen non sit contra fidem Christianam seu azymum seu fermentatum sacrificetur ; tum quia utrumque panis est ; tum quia quamvis Christus de azymo pane corpus suum fecerit, forsitan non quia res est quæ fiebat hoc exigebat, sed quia coena in qua hoc factum est, panem alium non exhibebat... panem tamen fermentatum non prohibuit.*

Lib. 2. de Sacr. corp. & sang. c. 10.

Jesus-Christ n'a donc rien ordonné sur la qualité du pain, qu'il fût levé, ou sans levain ; il a laissé cela au choix & à la disposition de l'Eglise ; aussi on ne voit aucun reglement au sujet du pain azyme dans l'Eglise Latine avant l'onzième siecle, au temps du schisme de Michel Cerularius. Il n'en

*In Specileg.* est point parlé dans le schisme de Photius, ny dans les Ouvrages d'Enée Evêque de Paris, qui écrivit contre Photius, ny dans Ratram qui fit aussi un Livre contre les Grecs ; c'est donc depuis l'an 867. que commença le schisme de Photius, jusqu'à 1074. que le fit celui de Michel Cerularius : que cet usage s'établit dans l'Eglise Latine : car je conte pour rien le Decret que Platine attribué au Pape Alexandre I. d'avoir ordonné le pain azyme : *Oblationem ex azymo, non autem ex fermentato, ut antea, fieri mandavit ; quia hoc modo purior ac prior haberetur, & Ebionis hareticis calumniandi occasio auferretur.* Ce Decret a esté inventé avec les faulx Decretales des Papes, & n'est soutenu d'aucun Auteur.

Les anciens Peres parlent du pain Eucharistique comme d'un pain commun ordinaire ; & si Jesus-Christ se servit d'un pain azyme, c'est qu'il estoit ordinaire & le seul en usage pour ce temps. Ces festins de charité ou agapes, qui succedoient à l'Eucharistie, marquent assez qu'on se servoit également du même pain à ces deux sortes de tables.

- Apolog. 2.* Saint Justin l'appelle un pain ordinaire : *Non ita sumimus ut communem panem, & communem potum.* Quoique ce fût un pain commun avant la consecration, après les paroles du Prestre on ne le regardoit plus de même. Saint Irenée s'explique en termes semblables : *Fam non communis panis est, sed Eucharistia.* Saint Cyrille de Jerusalem parle de même : *Panis Eucharistia post Spiritus S. invocationem, non amplius est panis communis, sed Corpus Christi.* Saint Gregoire de Nyffe l'appelle aussi un pain commun avant qu'il soit consacré : *Panis item panis est initio communis ; sed ubi mysterium sacrificaveris, Corpus Christi fit & dicitur.* Tertullien mar-
- Lib. 4. c 34.*
- Catech. 3.*
- Orat. in Bapt. Chr.*

que aussi que ce pain ne pouvoit estre distingué du pain ordinaire : *Et si sciverit panem, non illum credit esse qui dicitur.* L'Auteur des Livres des Sacramens l'appelle un pain dont on se sert dans l'usage : *Meus est panis, panis usitatus, sed ante verba Sacramentorum.* Saint Gregoire rapporte d'une femme qui avoit de la peine à entendre nommer le Corps de Jesus-Christ le pain qu'elle avoit pétry : *Quem manibus propriis me fecisse cognovi.* C'estoit du pain commun ; mais le Pape Innocent I. le nomme un pain levé, & permet qu'on le porte tous les Dimanches aux Curez de la ville de Rome, après qu'il aura esté consacré par le Pape : *De fermento quod die Dominico per titulos mittimus... quia Presbyteri per titulos propter plebem sibi commissam nobiscum convenire non possunt, idcirco fermentum à nobis confectum, per Acolythos accipiunt, ut se à vostra communionem non judicent separatos.* Il est aisé de prouver que c'est l'Eucharistie dont parle ce Pape ; il l'appelle levain, *fermentum*, à cause du pain levé avec lequel elle étoit faite. C'étoit l'usage d'envoyer l'Eucharistie aux absens, pour marque de communion ; il la nomme Sacrement : *Non sunt longe portanda Sacramenta.* Il ne l'envoie pas dans la campagne, parce que les Curez qui y sont, avoient le pouvoir de la consacrer : *Presbyteri eorum conficiendorum jus habent.* C'estoit donc du pain consacré, & tel que les Prestres seuls pouvoient faire. La Chronique de Dace Evêque de Milan, qui est manuscrite dans cette Eglise, dit que saint Ambroise consacroit avec du pain azyme & du pain levé aux jours de grandes Feltes, pour imiter les usages des Grecs & des Latins : *Ambrosius Græcorum Ecclesiam cum nostro azymo in celeberrimis festivitibus, maxime in Resurrectionis die benedicebat.* Quoique le temps où vivoit cet Auteur ne soit pas connu, il

Lib. 2. ad  
Uxor. c. 5.

Lib. 4. c. 4.

Joan. Diac.  
Lsb. 2. c. 41.

Ep. ad De-  
cent. c. 5.

Chronic.  
Dacri Epif.  
M. S.

rapporte un usage de l'Eglise de Milan de consacrer avec de l'azyme aux grandes Fêtes, & de le joindre au pain levé. Dans le Missel Ambrosien donné par Pamelius, il est marqué qu'on y celebrait ordinairement avec du pain azyme : *Oblatio panis azymi cum patena.*

Pour donc sçavoir le temps qu'on a commencé à se servir du pain azyme dans l'Eglise Latine, il faut se souvenir de ce que j'ay rapporté du seizième Concile de Tolède en 693. qui défend de se servir de ces croûtes faites en rond, & qui désapprouve qu'on employe du pain ordinaire dans le Sacrifice :

Can. 6.

*Ad nos delatum est quod quidam Sacerdotes... non panes mundos & studio preparatos supra mensam Domini in sacrificio offerant... sed de panibus suis usibus preparatis.* Voila le pain commun ; & après avoir blâmé cette pratique, il ordonna :

*Ut non aliter panis in altari, nisi integer & nitidus, neque grande... sed modica tantum oblata.* Il paroît que ce fut en Espagne que commença le pain azyme. Il y a une Lettre attribué à saint Isidore de Seville, qui porte que les Grecs & les Latins estoient en differend au sujet du pain azyme : *Innotuisti nobis in animo tibi versari scrupulum, ex quo Orientalis Christi Ecclesia ex fermentato pane, Occidentalis ex azymo sacratissimi corporis Sacramentum conficere consuevit, & quia ipsi Orientales Latinos super hoc reprehendere non verentur.* Je ne croy pas que cette Epître soit de saint Isidore ; saint Ildephonse ne la rapporte point en parlant des Ouvrages de ce Saint, ny Breulio, ny Sigebert, ny Tritheme ; elle semble avoir esté écrite depuis la dispute des Grecs & des Latins au sujet du pain azyme : *Et quia Orientales nostras consuetudines super hoc reprehendere non verentur* ; ainsi je la croy d'un Auteur qui vivoit à l'onzième siecle.

Isidor. Ep.  
ad Redemp-  
tionem.

Nous voyons l'usage du pain azyme en France

au huitième siècle. Alcuin en parle dans son Epître 69. *Panis qui in Corpus Christi consecratur absque fermento ullius alterius infectionis esse debet mundissimus; & aqua absque omni sorde purissimâ; ex aqua & farina fit panis qui consecratur in Corpus Christi.* Alcuin Ep. 69. ad Lugdun.

Egbert Evêque d'Yorc au huitième siècle en parle aussi: *Sacerdotes Dei diligenter procurent, ut panis & vinum & aqua, sine quibus nequaquam Missa celebrentur, pura & munda fiant.* Cap. 98.

Theodulphe d'Orleans recommande la même chose à ses Curez. Raban au neuvième siècle s'explique plus clairement: *Panem infermentatum in Sacramentum Corporis Christi sanctificari oportet, legitur enim in Levitico, oblatio qua offertur Domino, absque fermento fiat.* Lib. I. Instit. Cleric. c. 31.

Je ne sçay si cela s'observoit à Rome: car quoique Photius ne l'ait pas reproché aux Latins, cela ne me paroît pas prouver qu'il ne fût pas en usage même à Rome; il pouvoit croire que ce n'estoit pas un sujet suffisant pour meriter d'estre reproché, & pour en faire un des articles de sa separation: Cœrularius a pû l'examiner dans la suite. Il est sûr que Leon IX. le trouvant établi par toutes les Eglises des Latins, dit que c'estoit une tradition qui venoit des Apostres de sacrifier avec le pain azyme. Le Cardinal Humbert, & Rupert pretendent que l'Eglise Latine s'en est servy depuis Jesus-Christ. Depuis cette dispute des deux Eglises, on trouve que les Auteurs Latins en parlent au douzième siècle comme d'un usage qui s'observoit par tout. Pierre de Cluny écrivant à saint Bernard, declare que toutes les Eglises Latines consacroient avec de l'azyme, & celles d'Orient avec du pain levé: *Testes sumus nos temporis nostri, qui Romanam Ecclesiam & totam Latinam linguam offerre Deo salutare sacrificium azymi panis videmus; cum Græca Ecclesia & maxima Orientis pars ac barbara, sed Christiana gentes* Lib. 4. Ep. 17.

*sacrificare de fermento dicantur.* Hildebert Archevêque de Tours, parlant d'un Prestre qui avoit consacré avec du pain commun, dit qu'il le faut punir plutôt pour le scandale qu'il a causé dans l'Eglise, en se servant d'une matiere qui n'est pas en usage, que pour la grandeur de la faute, & qu'il a plutôt péché contre la coutume que contre la Foy : *Gravius puniendum scandalum populi qui in ea novitate fuit offensus, quam delictum, & consuetudinem magis quam fidem esse impugnatam.* Saint Anselme reprend les Grecs qui excommunioient les Latins pour le pain azyme : *Quod agunt non contra fidem Catholicam, nam & azymum & fermentatum panem sacrificans, sacrificat.* Il ajoute que ce n'est point pour Judaïser, mais pour imiter Jesus-Christ : *Non Judaïsando, sed ut Dominum qui hoc non Judaïsando fecit, imitetur.* Cela est conforme au Concile de Florence, qui declare qu'on peut consacrer avec du pain levé, ou avec de l'azyme ; c'est ainsi que s'expliqua Genadius Patriarche de Constantinople dans ce Concile : *Ecclesia nullum discrimen intercedere arbitratur inter fermentatum & azymum, dummodo ex tritico confectus sit panis ; & propterea nihil aliud ad sacrificii usum offerri quam ex tritico panem.* Le Cardinal Jacques de Vitry qui vivoit au treizième siecle, parlant de l'Afrique & de l'Espagne, dit que de son temps dans tous ces païs on sacrifioit avec du pain azyme : *Constituunt Sacramentum altaris de pane azymo, quemadmodum alii Latini.*

Ep. 44.

Ep. ad Vā-  
letan.De histor.  
Orient. c. 81.

Les Scholastiques, comme Alensis 4. p. de *Sacram. Euch. art. 1.* saint Thomas in 4. *Sent. dist. 9. 2. a. 2.* saint Bonaventure & autres, disent que dans toute l'Eglise Grecque & Latine on ne se servoit d'abord que de pain azyme : mais qu'au temps des Ebionites qui soutenoient qu'il falloit suivre les usages des Juifs, l'Eglise pour ne point judaïser

quitta le pain levé, & prit le pain azyme : mais il n'y a aucune preuve de ce système dans l'antiquité ; saint Epiphane rapporte seulement qu'ils consacroient tous les ans avec du pain azyme & avec de l'eau pour contrefaire nos Mysteres, *Ad Ecclesia sancta imitationem* : mais si ç'eût esté la coutume de l'Eglise de se servir de pain azyme, pourquoy l'auroit-elle quitté à cause des Ebionites qui ne faisoient que l'imiter ? Je croy plûtoft que saint Epiphane veut dire que ces heretiques voulant imiter le Sacrifice de l'Eglise dans l'oblation du pain & du calice, ne la faisoient qu'imparfaitement, se servant du pain azyme pour se distinguer des Chrétiens, & n'offrant que de l'eau dans le calice.

*Heresi 30.*

Il s'est conservé de l'ancien usage du pain levé, les offrandes en pain qui se font au Sacre des Rois, des Evêques, aux benedictions des Abbes, aux canonisations des Saints, & aux Messes des morts, & le pain-benit aux Villages, est souvent de pain levé & ordinaire.

### *Du Pain-benit.*

L'Origine du pain-benit paroît assez, parce que nous avons dit : les Fideles apportoitent tous autrefois leur pain à l'offrande, & ils y participoient par la Communion ; ensuite la devotion s'estant diminuée, on ne venoit plus si frequemment à l'offrande : de plus quand on a commencé à preparer le pain pour le Sacrifice, qu'on ne s'est plus servy du pain commun & ordinaire, les offrandes qui se faisoient auparavant en pain & en vin, ont esté converties en argent.

Mais afin de laisser quelque vestige de ces anciennes offrandes, & aussi pour ne pas laisser les

Fidelles sans quelque marque extérieure de Communion lorsqu'ils assistoient à la Messe, on a substitué le pain-béni, c'est à-dire, que dans les Paroisses les habitans présentent tous les Dimanches l'un après l'autre un ou plusieurs pains que l'on béni: cette offrande semble se faire au nom de tous les Paroissiens, c'est l'image de l'ancienne coutume que chacun venoit à l'autel offrir son pain tous les Dimanches, & on faisoit tous ensemble ce qui ne se pratique aujourd'huy que tour à tour l'un après l'autre.

Et comme de tous ces pains que chaque Fidelle offroit, on en prenoit une certaine portion pour servir à la Communion; après que la Communion a été moins fréquente, on a pris de ces pains-bénis, qu'on a distribué à chaque particulier, pour marque de Communion.

Hincmar de Rheims dans ses Capitulaires de l'an 854. fit ce Règlement pour les Curez de son

c. 7 „ Diocèse. Chaque Prestre, *dit-il*, prendra ce qui  
 „ reste des oblations qui n'aura pas été consacré, ou  
 „ les pains que les Fidelles apportent à l'Eglise, ou  
 „ le sien propre; & les ayant coupé par morceaux  
 „ dans un vase tres-propre, le distribuera après la  
 „ Messe solennelle les jours de Dimanches & de  
 „ Fêtes à ceux qui n'auront pas communiqué: ce sera  
 „ un Prestre qui les distribuera après les avoir béni,  
 „ & il prendra garde qu'il n'en tombe aucune miette  
 „ à terre. On bénira ces Eulogies par cette priere:  
 „ Dieu tout-puissant & éternel, daignez bénir ce  
 „ pain par votre sainte & spirituelle benediction,  
 „ afin que tous ceux qui en mangeront avec foy &  
 „ respect, & avec action de graces, reçoivent les  
 „ secours salutaires de l'esprit & du corps, & qu'ils  
 „ y trouvent une protection contre les maladies &  
 „ contre tous les pièges de leurs ennemis: nous vous

en prions par Nostre-Seigneur Jesus-Christ vostre  
Fils, qui est le pain de vie descendu du Ciel, pour  
donner la vie & le salut au monde, & qui vit &  
regne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit.

Honorius d'Autun dit que le pain de l'Eulogie  
se benissoit après la Messe : *Statutum est ut panis* Lib. 1. c. 67.  
*post Missam benediceretur, & populo pro benedictione*  
*communione partiretur, hoc & Eulogia dicebatur.*

Outre le pain & le vin qui sont la matiere du Sac-  
rifice, les Fielles offroient plusieurs choses qui  
pouvoient servir à l'usage de l'Eglise, ou à l'assi-  
stance des pauvres, ou au supplément de l'Eucha-  
ristie. Le Canon 3. des Apostres permet d'offrir de  
l'huile, de l'encens, des épics nouveaux & des rai-  
sins, comme les premices des fruits de la terre :  
*Non ut sacrificium, sed ut primitia*, dit Zonare ex-  
pliquant ce Canon. Le troisiéme Concile de Car-  
thage explique bien la difference de l'oblation  
pour le Sacrifice d'avec ce qui en estoit distingué :  
*Ut in Sacramentis corporis & sanguinis Domini nihil*  
*offeratur, quam quod ipse Dominus tradidit, hoc est*  
*panis, & vinum aqua mixtum. Primitia vero, seu*  
*lac & mel quod in die solemnissimo in infantium myste-*  
*rio solent offerri, quamvis in altari offerantur, suam*  
*tamen habeant propriam benedictionem, ut à Sacra-*  
*mento Dominici corporis distinguantur.* Il y avoit une  
benediction particuliere pour ces choses.

Le pain-benit fut donc substitué à l'Eucharistie ;  
c'estoit le reste des oblations ; on l'emportoit chez  
foy, on l'envoyoit dans les maisons ; il a aussi esté  
regardé comme le symbole de l'union, ainsi on l'a  
donné à ceux qui avoient communiqué. Codin rap- Lib. 1. c. 17.  
porte dans le Ceremonial du couronnement des  
Empereurs d'Orient, que le jour de leur Sacre,  
après avoir participé aux saints Mysteres, ils de-  
voient aussi prendre & manger le pain-benit qui

se distribuoit à la fin de la Liturgie.

Balsamon expliquant le Canon 7. de l'Épître canonique de Theophile d'Alexandrie, qui parle des Eulogies ou pain-benit, dit que ce qui reste des oblations faites par les Fidèles, après qu'on en a pris suffisamment pour la consecration, doit estre distribué aux Clercs & aux Laïques baptizez, mais qu'on doit les refuser aux Cathecumenes; parce qu'ayant esté offerres à Dieu, & presentées sur son autel, & destinées pour le Sacrifice, elles doivent estre considerées comme saintes, & qu'ainsi il ne les faut pas donner à ceux qui sont encore dans le rang des imparfaits.

Mais pour revenir à Hincmar, il faut remarquer qu'il distingue trois sortes de pain dont on pouvoit faire ces Eulogies: le premier est celuy dont on prenoit ce qui estoit necessaire pour la consecration, & ce pain avoit esté offert par les Fidèles; le second estoit d'une autre sorte de pain distingué du premier, que les peuples apportoient aussi à l'Eglise; & le troisiéme estoit celuy du Curé au default des deux autres.

Il nous distingue aussi dans le même endroit ces deux sortes de pains; c'est en parlant des Confrairies, où il dit, qu'on presentera seulement une oblation, *oblatam*, & un offertoire pour tous ceux qui seront associez à ces Confrairies. Il appelle oblation, *oblatam*, les petits pains faits délicatement pour le Sacrifice, & pour l'offertoire c'estoit l'Eulogie ou pain-benit qu'un particulier offroit pour tous & au nom de tous les Confreres. Car il faut bien remarquer qu'on distinguoit pour lors le pain d'avec l'oblation, *oblata*, oubliée; celle cy étoit pour le Sacrifice, mais le pain estoit pour l'Eulogie.

Enfin il permet de donner au Prestre, devant

ou après la Messe autant de vin & autant de ces oblations (*oublies*) qu'on voudra, pour en faire une distribution charitable au peuple, ou pour la subsistance du Prestre. Il paroît aussi que dans ces Eulogies on donnoit du vin aussi-bien que du pain.

Balsamon nous apprend plusieurs pratiques des Grecs au sujet du pain-benit; que du temps de l'Empereur Alexis Comnene, le Patriarche Nicolas ordonna qu'on ne pouvoit manger hors de l'Eglise, les restes du pain & du vin qui n'avoient pas esté consacrez, parce qu'ils avoient esté offerts; qu'on ne donneroit point de ce pain-benit à ceux qui n'avoient pas esté baptisez, ou qui estoient en penitence ou excommuniéz. Et Balsamon ajoûte que tout cela s'observoit de son temps; & qu'ayant esté consulté pour sçavoir si on devoit le donner aux femmes qui estoient en penitence, il avoit répondu qu'il croyoit qu'on le pouvoit; parce que comme on leur permet d'assister au Sacrifice, de peur de les rendre suspectes selon la Regle de saint Basile, on peut aussi par la même raison leur accorder le pain-benit.

On regardoit le pain-benit comme le supplément de la Communion. Lanfranc dans ses Statuts de l'Ordre de saint Benoist, ordonne de communier les Laïques & les pauvres aux jours qu'ils ne reçoivent pas l'Eucharistie avec des hosties benites, mais non pas consacrées. *Après la Messe le Prestre communiera les pauvres avec des oblations (oublies) non consacrées, en faisant seulement le signe de la Croix dessus au nom du Seigneur.* Apparemment qu'on ne les benissoit qu'en faisant ce signe de Croix, & disant, *Au nom du Pere.*

Le Concile de Bordeaux de l'an 1255. ordonne de ne donner que du pain-benit aux enfans à Pâ-

ques pour les communier, parce qu'ils ne sont pas encore en estat de recevoir l'Eucharistie; ce qu'il veut qu'on observe à l'égard de tous ceux auxquels il est défendu de communier.

Le Synode de Worcester en Angleterre de l'an 1240. défend de donner du pain-benit aux excommuniés, & aux pecheurs publics & scandaleux, tels que sont les concubines.

Dans les Monasteres on distribuoit les Eulogies à ceux qui n'avoient pas communiqué en entrant au Refectoire avant le dîné.

*Can. 68.* Le Concile d'Aix-la-Chapelle en 817. l'ordonne ainsi : *Les Moines de l'Abbaye de Fulde, dans la Requeste qu'ils presenterent à Charlemagne, demandent qu'on leur distribuë tous les jours avant le repas du pain-benit, ainsi qu'il s'estoit toujours pratiqué.*

*Lib. 2. c. 30.* Uldaric dans les anciennes Coûtumes de Cluny, rapporte celle-cy : *Les jours qui ne sont point festes, on portera au Refectoire des hosties non consacrées, que le Prestre distribuera avant le repas à ceux qui n'auront pas communiqué.*

*Lib. de Vita Eremit. c. 5.* Pierre Damien parle d'un Solitaire nommé Martin, qui ne mangeoit point qu'après le Soleil couché, excepté les Dimanches qu'à l'heure de Sexte qu'il prenoit une petite oblation de celles qu'on faisoit pour le Sacrifice : c'estoit après la Messe qu'on distribuoit le pain-benit à ceux qui n'avoient pas communiqué, comme l'ordonnent les Constitutions Synodales d'Ausbourg de l'an 1009. *Les jours de Festes on distribuera le pain-benit au peuple après la Messe.*

*Gemma Anim. c. 67.* Honorius d'Autun dit qu'on ne le benissoit qu'après la Messe, & non pas dans le temps du Sacrifice comme nous faisons, & qu'on ne le donnoit qu'à ceux qui n'avoient pas communiqué; qu'on n'en faisoit point le Carême, & qu'à la place l'Eglise

disoit une priere sur le peuple ; afin que ceux qui ne participoient pas au Sacrifice , ne fussent pas privez des prieres & des suffrages de l'Eglise.

Dans les Ordonnances Synodales de Pierre de Collemadiou Archevêque de Rouen, il est défendu de benir le pain le jour de Pâques & aux Festes solemnelles , parce qu'en ces jours tous les Fidelles communioient.

Les Grecs le distribuent avec respect , & le reçoivent aussi avec grande veneration ; c'est un Prestre qui le distribue , & les peuples baissent sa main en le recevant , comme le rapporte Cabasilas.

Il falloit estre à jeun pour le manger , ainsi qu'il paroît par leur Euchologe & par Allatius. *Lib. 3. c. 9. lect. 1.*

### *De l'encensement des Oblations.*

**O**N s'est de tout temps servy de l'encens dans le Sacrifice ; le Canon 3. des Apostres parle de l'encens qu'on offroit à l'autel. Dans le Concile de Calcedoine en 451. il est rapportée la Requête d'Ischirion Diacre d'Alexandrie , contre Dioscore son Evêque , & il y est parlé d'une Dame nommée Peristerie , qui avoit laissé par testament de quoy fournir de l'encens pour le Sacrifice. Dans le Concile de Constantinople sous Mennas en 536. il y est aussi parlé de s'assembler à l'Eglise avec des cierges & des parfums. Evagre dans son histoire parle d'un Moine nommé Zozime , qui ayant prédit la ruine d'Antioche , demanda un encensoir ; & l'ayant remply de parfums , il le presenta devant Dieu pour appaiser sa colere. Le même Auteur décrivant les presens que Chosroës Roy de Perse offrit au Martyr Sergius , parle d'un encensoir d'or pour la celebration de l'Eucharistie. *Act. 3. Act. 4. Lib. 4. c. 7. Lib. 6. c. 23*

Dans les Liturgies de saint Jacques , de saint

Marc, de saint Basile & de saint Chrysoſtome, il y eſt parlé d'encens. Dans celle de ſaint Jacques le Preſtre encenſant l'autel, dit à Dieu cette priere :

» Seigneur Jeſus, qui vous eſtes offert en la Croix  
 » comme une victime ſainte à Dieu voſtre Pere, vous  
 » qui eſtes le charbon des deux natures qui touchâtes  
 » avec une pincette les lèvres du Prophete pour le  
 » purifier de ſes pechez, touchez nos ſens, nettoyez-  
 » les de toute ſouillure, & faites que nous nous  
 » preſentions purs & ſaints à voſtre autel pour vous  
 » offrir un ſacrifice de loüanges : recevez de nous  
 » ce preſent parfum en odeur de ſuavité, changeant  
 » & purifiant nos ames, & les ſanctifiant. Il y a en-  
 » core d'autres prieres dans cette Liturgie que le  
 » Preſtre recite pendant les encenſemens : *Deus qui*  
*admiſiſti Abelis dona, Noë & Abraham ſacrificium;*  
*Aaronis & Zacharia thimiama, accipe quaſo de ma-*  
*nibus noſtris thus hoc quod tibi adolemus in odorem*  
*ſuavitatis, noſtrorumque peccatorum remiſſionem.* Dans  
 celle de ſaint Marc avant l'Evangile, on offre de  
 l'encens, diſant, *Incuſum offerimus coram ſancta*  
*gloria tua, quod aſſumas in ſanctum & ſupercœleſte*  
*altare tuum, viciffim nobis mittito gratiam S. tui Spi-*  
*ritus, quia benedictus eſt.* Et en encenſant les obla-  
 tions, on dit : *Domine Deus noſter qui nullius rei*  
*eges, ſuſcipe incenſum hoc quod tibi ab indigna manu*  
*offertur, iuaque benedictione nos omnes dignare.* Cette  
 priere eſt auſſi dans la Liturgie de ſaint Baſile.  
 Dans de ſaint Chryſoſtome, le Diacre preſente  
 l'encens au Preſtre, diſant, *Benedic Domine incen-*  
*ſum iſtud, & le Preſtre dit, Incenſum tibi offerimus*  
*Chriſte Deus in odorem ſuavitatis ſpiritualis; mitte no-*  
*bis gratiam Spiritus ſancti nunc & ſemper, Amen.*  
 Pendant qu'on encenſe les oblations le Preſtre dit  
 le Pfeauſme *Dominus regnavit, decorem indutus eſt.*  
 Dans la Liturgie de ſaint Pierre le Preſtre pendant

Les encensemens dit, *Domine Deus sancte & in sanctis requiescem; ... sicut Zacharia suffitum thymiamatis suscepisti, sic de manibus nostris hanc suscipe thymificationem in odorem suavitatis...* puis on encense le peuple, le Diacre disant à haute voix, *Benedic Domine.*

Il est parlé de l'encens dans le plus anciens Auteurs, Hyppolite qui vivoit en 220. parlant des temps de l'Antechrist, dit que pour lors il n'y aura plus de Sacrifice, ni d'oblation, ni d'encens, que tout le monde sera en pleurs : *Lugebunt Ecclesia luctum magnum, quia nec oblatio nec suffitius fiet.*

*Orat. de Antichrist.*

L'Auteur de la Hierarchie dit que l'Evêque ayant fait sa priere auprès de l'autel, fait fumer de l'encens tout autour avant de commencer le Sacrifice.

Dans la vie de Boniface I. qui vivoit au temps de saint Augustin, il est dit que ce Pape fit cette Ordonnance :

*Cap. 3.*

*Qu'aucune femme ou Religieuse ne touche & ne lave le sacré corporal, ni ne fasse fumer de l'encens dans l'Eglise, mais seulement les Diacres.* L'Auteur des faulx Decretales attribué une semblable Ordonnance au Pape Soter.

Saint Ambroise fait mention de l'encens qu'on brûloit au temps du Sacrifice, & souhaitoit que dans le temps que le Prêtre encense les oblations les Anges y fussent presens, comme il en apparut à Zacharie pendant qu'il encensoit l'autel :

*In Luc. c. 1.*

*Utinam nobis quoque adolentibus altaria, & sacrificium deferentibus, assistat Angelus, imo se prebeat videndum: non enim dubites Angelum assistere, quando Christus assistit, quando Christus immolatur.* Saint Chrysostome comparant l'aumône qu'il appelle un Sacrifice, avec celui de la Messe, rapporte les ceremonies de la Messe pour en faire l'application à l'aumône. Il y a, dit-il,

*Homil. 20.*

*2. Cor. 1.*

des vêtemens sacrez pour le Sacrifice, & la charité est le vêtement de celui qui fait l'aumône; au lieu

» de porter un bâton pastoral, il a le nom de Dieu;  
 » son autel sont les pauvres, qui sont les membres  
 » de Jesus-Christ. Vous voyez le Prestre debout in-  
 » voquant le Saint-Esprit, & vous appelez le Saint-  
 » Esprit non de paroles, mais par vos œuvres : nos  
 » parfums sensibles & materiels ne vont pas fort  
 » avant dans l'air, mais celuy de l'aumône perce  
 » les voûtes celestes. Ainsi ce Pere fait mention de  
 l'encens dont on se servoit dans le Sacrifice. Saint  
 Basile en parle aussi, lorsque décrivant la profa-  
 nation d'une Eglise, il dit qu'il n'y avoit plus d'au-  
 tel ni de Sacrifice, qu'on n'y brûloit plus de par-  
 fum, que le lieu estoit abandonné : *Domus ora-*  
*tionis prophanorum manibus vastabatur, ara sanctis-*  
*sima evertentur, nec erat oblatio ulla, nec thymia-*  
*ma; Divina rei jam nullus locus erat amplius re-*  
*lictus.*

Homil. 19.  
 in Gordium  
 Martyr.

Dans le Concile de Calcedoine les Prestres pre-  
 senterent un libelle contre Ibas Evêque d'Edesse,  
 se plaignans de ce qu'il avoit donné d'un vin verd  
 pour celebrer le Sacrifice & pour la Communion:  
*Quia dum memoria fieret sanctorum Martyrum, non*  
*est datum vinum ad sacrificium altaris ad sanctifica-*  
*tionem, & populi distributionem, nisi admodum exi-*  
*guum & vitiosum, ac lutosum, & quasi eo ipso tem-*  
*pore vindemiatum, ut ex hoc cogerentur qui deputati*  
*fuerant ministrare, de tabernis omnino vitiosi compa-*  
*rare sex sextarios, qui nec sufficient; ita ut his, qui*  
*sanctum corpus distribuebant, innueret ut ingrederen-*  
*tur, quia sanguis non inveniretur, cum ipsi bibant,*  
*& habuerint semper excellens & mirabile vinum.*  
 On luy reproche aussi de n'avoir pas donné de  
 l'encens pour le Sacrifice, *Neque incensum pro sa-*  
*cificio.*

Act. 10.

Saint Isidore de Seville dit que c'est à l'Archi-  
 diacre à preparer l'encens, & d'avoir soin que

l'Eglise en soit fournie : *Archidiaconus imperat Sub-* Ep. ad Leu.  
*diaconis & Levitis, ad eum pertinet cura incensi, &* distred.  
*sacrificii necessaria sollicitudo.* Theodore de Cantor-  
 bery dans son Penitentiel, ordonne de se servir  
 d'encens aux Fêtes des Martyrs : *Incensum Domini* Cap. 1.  
*incendatur in natali SS. Martyrum pro reverentia diei,*  
*quia ipsi sicut lilia dederunt odorem suavitatis, & as-*  
*pergunt Ecclesiam Dei, sicut incenso aspergitur primi-*  
*tus juxta altare*

Saint Sabas Abbé, dit que le Prestre encense  
 l'autel en forme de croix : *Sacerdos ad modum cru-* In Typico.  
*cis sacrum altare & omnem sacrificii locum incensat...* c. 1.  
*Egreditur per portas Sanctas, factaque cruce cum thu-*  
*ribulo ante propitiatorium, progreditur, & incensat*  
*imaginem sancti.* Encenser l'autel en forme de croix,  
 c'estoit l'encenser vers l'Orient & le Septentrion,  
 puis vers l'Occident & le Midy. Jean Catacuzene  
 le marque ainsi : *In sanctuarium ingreditur, ac tra-* Lib. 1. hist.  
*dito sibi thuribulo sacram mensam versus Orientem va-* c. 4.  
*porat, deinde versus Septentrionem; tum ad Occiden-*  
*tem, denique ad Meridiem respiciens.* Il parle de  
 l'Empereur; lorsqu'il veut communier, il entre au  
 chœur, & encense ainsi l'autel. Codin dit la mê- Lib. de Offic.  
 me chose : *Ingreditur Imperator in sancta sanctorum,* Constant.  
*& accepto thuribulo, incensat crucis in speciem sa-* c. 17.  
*cram mensam; primum quidem ad Orientem, deinde*  
*ad Septentrionem, postea ad Occidentem, & tandem*  
*ad Meridiem.*

Dans la Liturgie de saint Chrysostome, c'est le  
 Diacre qui encense l'autel, & le Prestre encense les  
 oblations : *Diaconus sanctam mensam in circuitu &*  
*cruciformiter suffumigat;* c'est le premier encense-  
 ment avant que d'aller chanter l'Evangile. Quand  
 on dit le Trisagion il encense l'autel, le Sanctuaire  
 & le Prestre : *Diaconus in circuitu & cruciformiter*  
*sanctam mensam, sacrarium, & Sacerdotem suffumi-*

gat. Avant la lecture des Dyptiques, il les encense à l'autel : *Suffumigat mensam & Dyptica*. Saint Germain de Constantinople dit que l'encensoir représente l'humanité de Jesus-Christ, le feu sa Divinité, le parfum le Saint-Esprit : *Thuribulum indicat Christi humanitatem, ignis Divinitatem, fragans fumus bonum odorem S. Spiritus*.

*In Theoria.*  
*Ep. 149. in-*  
*ter Bonifac.*

*Cap. 6.*

Le Diacre Gemmulus dans sa Lettre à saint Boniface Apôtre d'Allemagne, prie ce Saint de luy envoyer de l'encens du meilleur, pour brûler à l'autel au temps du Sacrifice. Hincmar de Rheims dans ses Capitulaires de l'an 832. recommande à chaque Curé d'avoir un encensoir, afin d'encenser au temps de l'Evangile, & quand on a offert les oblations sur l'autel. L'Ordre Romain dit qu'on mettoit l'encens sur l'autel après l'offrande : *Post oblationem ponitur incensum super altare, dicente Sacerdote, Dirigatur oratio mea sicut incensum*. Amalraire & Alcuin rapportent la même chose. Reginnon attribué à un Concile de Tours d'avoir ordonné d'encenser le Livre des Evangiles, & les oblations : *Ut tempore quo Evangelium legitur, & finito offertorio super oblationem incensum ponatur*. Remy d'Auxerre parle aussi de l'encensement des oblations : *Post oblationem ponitur incensum super altare, dicente Sacerdote, Dirigatur oratio sicut incensum in conspectu tuo*.

*L. ib. l. c. 200.*

Dans la Messe de du Tillet on encense le Livre des Evangiles avant que de le lire : *Cum incensum antequam legatur Evangelium mittit in thuribulum, dicat, Odore cœlestis inspirationis suæ accendat, & impleat Dominus corda nostra ad audienda & implenda Evangelii sui præcepta, Qui vivis*. A l'offrande en mettant l'encens dans l'encensoir il dit, *Per intercessionem S. Gabrielis Archangelis stantis ad dextram altaris incensi, & omnium electorum suorum, incensum*

*istud Dominus dignetur benedicere, & in odorem suavitatis accipere.* En encensant l'autel & les oblations il dit, *Incensum istud à te benedictum ascendat ad te, & descendat...* *Dirigatur oratio mea...* Quand on encense le Prestre ou le Clergé, chacun doit dire : *Accendat in nobis Deus ignem sui amoris, & flammam eterna caritatis.*

Dans la Messe de Ratolde, le Prestre mettant l'encens dans l'encensoir, avant l'Evangile dit : *Misto incensum in odorem suavitatis in nomine sanctæ & individuae Trinitatis.* Pendant qu'il encense les oblations il dit, *Domine Deus noster, supplici devotione deposcimus, ut sicut suscepisti munera Abel, Noë, & omnium sanctorum, suscipere digneris incensum istud in odorem suavitatis, & remissionem omnium peccatorum nostrorum. Per Dominum...*

Dans la Messe de du Tillet, le Prestre encense l'autel après avoir encensé les oblations : *Sacerdos ponat incensam super Sacrificium...* & *in circuitu altaris dicens, Incensum istud...* Quand on tournoit autour des Autels, on les encensoit des deux costez, & depuis on a doublé les coups d'encens du costé seul qu'on peut l'encenser.

Dans la Messe de Jean d'Avranche, le Prestre encense les oblations, mais c'est le Diacre qui encense le tour de l'autel : *Sacerdos incensum desuper offerat, & sic Diacono prabeat; Diaconus vero in circuitu altaris deferat, postea Sacerdoti, deinde ministro reddat, ut Clero populoque deferat.* Le Diacre encense le Prestre, & l'Acolyte encense le Clergé & le peuple.

Dans la Messe d'Illyricus, le Prestre encense l'autel : *Circumveniens altare Episcopus vel Presbyter dicat, Incensum istud...* Dans d'autres Missels manuscrits, *Diaconus faciat incensum circum altare, & reversus odorem prabeat Sacerdoti;* c'est le Diacre qui

encense l'autel & le celebrant. Le Rituel de Mont-Cassin dit la même chose : *Sacerdos suscepto thuribulo à Diacono faciat incensum super calicem & oblatas, & reddat thuribulum Diacono, cum quo Diaconus faciat incensum in circuitu altaris, & præbens incensum Sacerdoti, reddat Acolytho.* •

*Lib. 2. c. 30.* • Uldaric dans ses anciennes Coûtumes de Cluny décrit les encensemens de l'offrande ; le Celebrant faisoit trois croix avec l'encensoir sur les oblations, & plusieurs autres circonstances de cette cérémonie. Voicy les paroles . *Sacerdos calicem & hostiam incensans facit cum incenso super ambo tres cruces, & unum quasi circulum ; incensat quoque contra utraque altaris cornua dextrum & sinistrum, quantum manum extendere possit, pedibus tamen immotis : deinde reddit thuribulum Diacono, qui prius incensat Sacerdotem, & casulam inter brachia versus pedes trahit, postea faciem dextri cornu altaris, & superficiem ad extremum sinistri faciem & superficiem. Si vero dies festus adest, quinque altaria & principalia proxima incensat... Postquam autem Diaconus altare, vel si talis est dies, altaria incensaverit, & aliquem Episcopum vel Abbatem si forte adfuerit, juxta columnas ciborii thuribulum converso reddit, à quo & incensatur... Conversus quoque, si cappa est in choro, prius illum incensat qui ea indutus est ; deinde incipiens à dextra eodem modo & ordine thuribulum portat... Postea exiens incensat eos qui extra chorum sunt, incipiens ab introitu chori in superiori parte... Quod si aliquem Sacerdotem Missam ibi cantantem ostenderit, vel ipse, vel Diaconus si competenter fieri potest, ei thuribulum offert, & ipse altare vel sacram oblationem incensans ei thuribulum reddit.*

Dans l'ordinaire des Chartreux, le celebrant encense les oblations & l'autel ; & pendant qu'il lave ses mains le Diacre encense la suspension où est le

Corps de Jesus-Christ : *Sacerdos thurificaturus dicat, Cap. 26.*  
*Dirigatur Domine oratio mea sicut incensum in conspectu tuo ; postea thurificat semel super calicem & hostiam in modum crucis dicens , In nomine Patris & Filii & Spiritus sancti , Amen , & semel in modum coronæ ducendo thuribulum ab Epistola cornu versus alterum post calicem , deinde semel ad crucem , semel ad cornu Epistole , semel ad cornu Evangelii ; & ter inferius ante faciem altaris. Redditoque thuribulo Diacono lavat digitos , & extergit stans in cornu altaris , donec Diaconus ter ad corpus Domini thurificaverit...*

Dans les anciens usages de Cisteaux , le Diacre encense l'autel aux deux costez & la croix : *Dia-* *Cap. 53.*  
*conus thurificat prius dexteram partem ipsius altaris bis de foris , deinde elevans manum thurificat bis crucem , & inde transiens per retro altare ad sinistram partem thurificat eam , & similiter crucem. L'ordinaire des Chartreux marque qu'il n'y avoit de l'encens que les jours de Festes du Chapitre à solemniser , & que le Prestre ne disoit rien en mettant l'encens dans l'encensoir : *Sacerdos antequam benedictionem det , si dies festus est , ponit incensum in thuribulo , quod solis diebus Capituli adoletur , imponendo nihil dicit. Jean Beleth n'approuve pas qu'on se serve d'encens aux Messes des morts : De celebratione mortuorum ad Missam thus offerri non debet ; quamvis hoc tempore ita usu receptum sit ; nam in veteri lege prohibitum est , ne pro peccato offerretur oleum lætitiæ nec thus suavitatis... quocirca exequiæ quas nos facimus , ob mortuorum commissâ celebrantur. Cap. 26.**

Dans le Missel de l'Eglise de Lyon , pendant qu'on encense les oblations , le Prestre dit , *Veni sancte Spiritus , reple tuorum corda fidelium.* Dans l'Ordre Romain on n'encense pas à longues chaînes , on presente l'encensoir au nez de ceux

qu'on encense : *Thuribulum ad nares hominum fertur, & per manum fumus ad os trahitur.*

*Après l'offrande le Prêtre lave ses mains.*

**S**aint Cyrille de Jerusalem & les Constitutions Apostoliques, parlent du Prêtre qui lave ses mains après l'offrande, & avant que de commencer la Préface. Fortunat dans la vie de saint Marcel Evêque de Paris, rapporte que ce Saint n'étant encore que Soudiacre, un jour de l'Epiphanie comme il versoit de l'eau sur les mains de Prudence son Evêque pour les laver, elle fut tout d'un coup changée en vin; ce qui surprit tout le monde, & l'Evêque voulut qu'on en mît dans le calice, & tout le monde après la Messe en prit à la Communion. Il rapporte aussi qu'en un autre jour, comme ce Saint versoit de l'eau sur les mains de l'Evêque, elle commença à sentir le baume : *Cum Subdiacónati ministerio fungeretur, in die Epiphaniarum hauriens aquam de fluvio Sequana, dum B. Prudentio Episcopo manibus ablucendis offerret. mutatis elementis, vini super est inventus; quo viso obstupefactus Pontifex, jussit ex ipso urceo in calicem sacrum fundi, unde unversus populus, Missa celebrata, ad communionem accepit... Itaque cum vir sanctissimus quadam vice ex Officii sui servitute aquam manibus venerabili Episcopo porrexisset, mox inde balsama cœpere flagrare.*

Les Chartreux dans leur Ordinaire de la Messe, marquent que pendant le Symbole le Prêtre lave ses mains; c'est le Diacre qui luy verse de l'eau: & quand il n'y a point *Credo*, c'est pendant l'offertoire, & toutes les fois que le Diacre doit manier le calice, il lave ses mains : *Dicto Et homo factus est, Sacerdos manus abluis dicens versum La-*

vabo inter innocentes manus, cum uno aut duobus sequentibus, aquam infundente Diacono; cum vero non dicitur Credo, lecto offertorio inclinans ad altaris medium, pergit ad cornu Epistole; ubi primum manus lavat, & corporale suscipit. Diaconus vero quoties tractaturus est calicem aut corporale, toties digitos lavare debet, nisi lotio hujusmodi jam præcesserit. Dans Uldaric le Soudiacre lave ses mains pendant l'Evangile, le Diacre quand on dit l'offertoire, & le Prestre après. Dans les usages de Cisteaux, le Diacre & le Soudiacre lavent aussi leurs mains : Sa- c. 53?  
*cerdos aqua sibi à Subdiacono de ampulla data, & in pelvi ad hoc preparata recepta, digitos abluebat, tergebatque ad linteam ad hoc preparatum, & facta thurificatione, minister qui thuribulum obtulerat sacerdoti, deferebat Diacono & Subdiacono aquam ad lavandum manus suas.*

### De l'Orate fratres.

**A** Prés l'offertoire, le Prestre se tournant vers le peuple, dit *Orate fratres*, selon quelques-uns *Orate pro me fratres*. Etienne d'Autun mort l'an 930. dit que le Prestre se tournant vers le peuple, disoit seulement *Orate*. Amalaire nous apprend qu'on répondoit, *Mittat tibi auxilium de sancto*, & les deux versets suivans, Etienne d'Autun rapporte la même chose.

Selon Remy d'Auxerre, le Prestre ayant dit *Orate fratres*, il dit tout bas, *Ut meum ac vestrum pariter sacrificium acceptum sit Domino*. Et le peuple incliné recite, *Sit Dominus in corde tuo & in ore tuo, & suscipiat sacrificium sibi acceptum de ore tuo & de manibus nostris pro nostrâ omniumque salute, Amen*. Selon Alcuin le Prestre dit, *Orate pro me fratres*; & on répond, *Sit Dominus in corde tuo &*

in ore tuo, & suscipiat sacrificium sibi acceptum de ore tuo & de manibus tuis, pro nostra omniumque salute, Amen; ou bien on dit, Exaudiat te Dominus in die tribulationis, jusqu'à Pingue fiat. Dans d'autres Liturgies le Prestre dit, Orate pro me misero peccatore; & on répond, Que tous les Saints prient pour nous, que Dieu reçoive nostre Sacrifice, qu'il ait pitié de nous, & qu'il nous remette tous nos pechez.

De la Secrete, & de la réponse des peuples  
Amen.

LA Secrete n'est point marquée en aucun ancien Missel, pour estre dite basse: ce n'est que ce mot qui a trompé; il signifie *Separation*: c'est le participe de *Secernere*.

Les Secretes sont des prieres que le Prestre recite seul à voix basses, à la fin desquelles il élève sa voix; & le peuple y souscrivant, pour marquer qu'il s'unit à ses demandes, répond *Amen*.

*1. Cor. 14.* Saint Paul exhorte les Fidelles à se faire instruire de ce qu'on leur dit, afin qu'ils puissent répondre *Amen*. Saint Justin dit que le Prestre ayant finy sa priere, le peuple y souscrivoit par ses acclamations, en disant d'une voix commune *Amen*, & avec

*Apolog. 2.* toute la ferveur possible: *Post preces totus cœtus accinit, Amen... Præpositus quantum potest preces offert, plebs vero Amen accinit*: Cet *Amen* dont parlent icy tous les Peres; n'est pas celuy de la Secrete, mais celuy du Canon qui est avant le *Pater*. C'est par cette parole que le peuple s'unit aux prieres que le Prestre fait seul en secret, & qu'il souscrit à ses

*Lib. 2. cont. Parm. c. 7.* paroles, dit saint Augustin, *Cum Episcopus solus intrat, c. 7. tus est, populus orat cum illo, & quasi subscribens ad præfat. in ejus verba respondet Amen*. Saint Jérôme remarque qu'on

qu'on entendoit de toutes parts dans les Eglises, *Ep. ad Galat.* retentir la voix des peuples, criant à haute voix comme un tonnerre celeste, & disant *Amen*. Et Theodoret declare qu'en le disant, on s'unit & on participe à l'esprit & aux prieres du Prestre qui offre le Sacrifice: *Non solus Sacerdos orans offert hunc, sed etiam qui Amen adjungit, est oblatæ glorificationis particeps.* *In Ep. 2. ad Cor. cap. 1.*

Cette parole se prend en plusieurs manieres: 1. pour dire en verité, pour un serment. Dans l'Evangile Jesus-Christ dit tant de fois *Amen, Amen*, c'est-à-dire, *en verité*. Saint Augustin l'explique ainsi: *Je vous dis Amen, la verité a dit cela, & combien est-il grand, & combien doit on faire de cas que Nostre-Seigneur ait dit Amen, Amen. Je vous dis ce qu'il prononce comme cela, il le recommande beaucoup; & s'il est permis de dire, c'est une espece de jurement, & c'est un serment de dire Amen, je vous dis.* *Tract. 47. in Joan.* 2. Il signifie *Ainsi soit-il*, saint Justin le marque: *Le peuple qui est present disant Amen, ce qui veut dire en Langue Hebraïque, qu'ainsi soit-il, & qu'il soit fait.* *Apologo. 2.* Saint Ambroise dit la même chose: *En Hebreu il y a Amen; au lieu duquel le Grec a dit Ἰησοῦς, Qui veut dire Ainsi soit-il.* *In Psal.* Il se prend pour un acte de foy. Selon l'Auteur des Livres des Sacremens, sous le nom de saint Ambroise, le Prestre dit, c'est le Corps de Jesus-Christ, & vous dites *Amen*; cela est vray: *Tu dicis Amen, hoc verum est.* *Lib. 4. c. 3.* Saint Jerôme dit, *Aquila a traduit Amen fidèlement, & nous pouvons le rendre par celui de vraiment.* *In cap. 6. Math.* 4. Dans l'Ecriture il veut dire souvent *Loüez Dieu: Quatuor animalia dicebant Amen... Adoraverunt cum dicentes Amen... Benedictio & claritas, honor, fortitudo in sacula saculorum Amen... dicentes Amen Alleluia;* c'est ainsi que les premiers Chrétiens le disoient. Eusebe rapportant le martyre de saint Polycarpe,

In cap. 9.  
Ep. Rom.

après qu'il eut fini sa priere par *Amen*, on mit le feu au bûcher : *Cum autem Amen hoc destinasset Deo, & orationem terminasset.* Et Theodoret expliquant cet endroit de saint Paul, *Qui est super omnia benedictus Deus in secula Amen* ; Dieu, dit-il, a donné toutes ces promesses par Nostre-Seigneur Jesus-Christ, & pour cette raison par luy nous offrons à Dieu l'hymne de l'action de grâces ; & quant à cet *Amen*, il ne l'a pas ajouté sans cause, mais pour enseigner que l'Evêque & le Prestre n'offre pas seul l'hymne ; mais aussi que celuy qui dit *Amen*, a part à la glorification & aux loüanges qui se font, & qui sont offertes.

### De la Preface *Sursum corda.*

De Orat.  
Domin.

Cateches. 5.  
Mystag.

Lib. de Do-  
no persever.  
c. 13.

**L**A Preface est une préparation au Canon de la Messe ; elle commence par ces paroles, *Sursum corda* ; ce qui se trouve dans toutes les Liturgies Grecques & Latines, & dans les plus anciens Auteurs. Saint Cyprien en parle, lorsqu'il remarque qu'avant la priere du Sacrifice le Prestre y prepare les Fidéles, en leur recommandant d'élever leurs cœurs en haut : *Ideo Sacerdos ante orationem parat fratrum mentes dicendo, Sursum corda.* Saint Cyrille de Jerusalem dit que le Prestre crie à haute voix : *Elevez vos cœurs, parce qu'il est temps de peüser & de s'unir à Dieu, lorsque nous allons luy offrir celuy qui regne avec luy dans la gloire ; & lorsqu'on répond, que nos cœurs sont élevez à Dieu, nous témoignons que nôtre esprit est dégagé de toutes pensées humaines, & nôtre cœur de toute affection déreglée, pour ne s'occuper que de Dieu : Postea Sacerdos clamat Sursum corda...* S. Augustin parle souvent de cet avertissement du Prestre au temps du Sacrifice : *Quid no persever. ergo in Sacramentis fidelium dicitur, ut Sursum cor*

*habeamus ad Dominum, munus est Domini.* Il semble selon ce Pere, qu'on disoit dans son Eglise, *Sursum cor* au singulier, comme il paroît par le passage que je viens de citer, & par un autre que voicy : *Quia & illud quod inter sacra Mysteria cor habere sursum jubemur, ipso adjuvante id valebis.* Il repete la même chose dans une de ses Epîtres : *Anima Christiana non frustra audit Sursum cor, nec frustra respondet Se habere ad Dominum.* On trouve pourtant cette exhortation ou avertissement au pluriel dans saint Augustin, & il declare que c'estoit ainsi que cela se disoit par toute la terre où l'on celebroit le Sacrifice : *Quasidie per universum orbem humanum genus una penè voce respondet Sursum corda se habere ad Dominum.* Saint Chrysostome se servoit de cette Preface pour exhorter les Fidelles à estre attentifs aux sacrez Mysteres, puisqu'ils avoient répondu au Prestre qu'ils avoient leurs cœurs élevez à Dieu pendant ce temps : *Quid facis, ô homo ! num promisti Sacerdoti qui tibi dixit Sursum corda, & dixisti Habemus ad Dominum ?* Saint Cesaire d'Arles se plaignoit de ce que son peuple sortoit de l'Eglise après qu'on avoit recité les Leçons, au temps que le Prestre disoit *Sursum corda* ; & il leur dit que c'est en ce temps que commence la Messe : *Pene omnes recitatis lectionibus exeunt de Ecclesia, cum dicturus est Sacerdos Sursum corda.* Le Prestre ayant invité de lever son cœur à Dieu, les peuples répondent : *Habemus ad Dominum* ; cela se trouve & dans les Liturgies, & dans les Auteurs que je viens de citer. J'ajoutteray seulement Anastase Sinaïte, qui se plaignoit de ceux qui s'occupoient d'autres pensées que de celle du Sacrifice, après avoir dit hautement que leur cœur estoit uny à Dieu : *Hac serm. de festatur nobis Sacerdos dicens, Sursum corda ; deinde cœ Synaxi. quid nos ad ista respondemus ? Habemus ad Dominum.*

De Bono viduit. c. 16.

Ep. ad Proban.

De vera Relig. c. 3.

Homil. de Euch.

Homil. 12.

*Quid vis, quid facis? Mens tua ad corruptibilia & temporalia temere attollitur, & tu dicis, Habeo ad Dominum.*

*Catech. 5.*

Le Prestre exhorte de rendre graces à Dieu : *Gratias agamus Domino Deo nostro* ; cela se trouve aussi dans toutes les Liturgies. Saint Cyrille de Jerusalem l'explique ainsi : Le Prestre demande ensuite à tous les assistans de penser aux obligations qu'ils ont à Dieu, pour luy en rendre des actions de graces publiques ; & les Fidelles repassant par leur esprit les bienfaits de Dieu, publient à haute voix qu'il est digne, qu'il est juste d'en rendre un témoignage public de reconnoissance : *Deinde dicit Sacerdos, Gratias agamus Domino... ad hæc verò subjicitis, Dignum & justum est...* Saint Chrysostome explique d'une maniere merveilleuse cette union qu'il y a entre le Prestre & le peuple dans le Sacrifice, par les mutuelles actions de graces qu'ils rendent à Dieu : Le Prestre, dit-il, prie pour le peuple, & le peuple de son costé fait à Dieu des vœux pour le Prestre ; & ils s'excitent mutuellement à reconnoître les bienfaits qu'ils ont reçu de Dieu pour l'en remercier, & se preparer ainsi à luy offrir les redoutables Mysteres. *In tremendis Mysteriis Sacer-*

*Homil. 18.  
in 2. Cor.*

*dos pro plebe, ita plebs pro Sacerdote vota facit. Neque enim ipse solus gratias agit, sed etiam plebs universa. Nam cum prius illorum vocem sumpsit, atque illi assenserunt id juste ac digne fieri, tum demum gratiarum actionem auspicatur.* Saint Augustin dit si souvent que les Fidelles sçavent en quel endroit du Sacrifice on rend graces au Seigneur : *Nosti in quo sacrificio dicatur Gratias agamus Domino Deo nostro.* Il exhorte Honorat à se faire baptiser pour remercier Dieu avec les Fidelles dans le Sacrifice : *Hinc gratias agimus Domino Deo nostro, quod est magnum Sacramentum in sacrificio novi Testamenti, quod ubi, &*

*Ep. ad Dardan.*

*Ep. ad Honorat.*

quando, & quomodo offeratur, cum fueris baptisatus, invenies. Il parle aussi de la réponse que le peuple faisoit à l'invitation du Prestre à rendre grâces à Dieu : *In Sacramentis fidelium dicitur ut sursum cor habeamus, munus est Domini; de quo munere ipsi persev. c. 13. Domino Deo nostro gratias agere à Sacerdote post hanc vocem, quibus hoc dicitur, Admonentur; & dignum & justum esse respondent.*

Le peuple ayant dit qu'il est juste de remercier Dieu, le Prestre reprend ces paroles, disant : *Vere dignum & justum est..* cela se trouve dans toutes sortes de Liturgies ; ce qui est aussi autorisé par le témoignage des saints Peres, qui déclarent qu'on doit rendre grâces à Dieu dans le Sacrifice avant la consecration. Saint Justin dit que le Prestre ayant reçu le pain & le vin, offre à Dieu la louange & l'action de grâces qui luy est dûë, puis celebre l'Eucharistie : *Offertur panis & calix, quibus acceptis laudem & gratiarum actionem Patri omnium prolixè exequitur.* Saint Irenée declare que l'Eglise offre le Sacrifice à Dieu, en luy rendant grâces de tous les biens qu'il nous fait : *Et hanc oblationem Ecclesia solam puram offert fabricatori, offerens ei cum gratiarum actione ex creatura ejus.*

Dans la Preface on fait mention de la louange que les Anges rendent à Dieu : *Laudant Angeli;* cela se trouve dans toutes les Liturgies. L'Auteur des Dialogues sous le nom de saint Cesaire : *Quem divini Sacrificii sequentes Sacerdotes Dea clamant, te laudant Angeli, Archangeli, Throni, Dominationes, Principatus, Potestates, Virtutes.* Saint Cyrille de Jerusalem en parle aussi à la Preface : *Pacimus inde mentionem.. Angelorum.. Archangelorum, Virtutum, Dominationum, Principatum, Potestatum, Thronorum, Cherubim.* Les Constitutions Apostoliques rapportent aussi cela. Saint Isidore de Seville dit que

Lib. 1. de  
Divin. Off.  
c. 15.

dans cette Preface on invite toutes les creatures à louer Dieu, & les celestes, & celles qui sont sur la terre : *In qua etiam ad Dei laudem terrestrium creaturarum, virtutumque coelestium universitas provocatur.* Ce que saint Isidore rapporte se trouve dans les anciennes Liturgies. Dans celle de saint Jacques on nomme le Soleil, la Lune, les Astres pour remercier Dieu. Saint Cyrille de Jerusalem en fait mention : *Facimus etiam mentionem Solis & Luna, cali & terra, & maris, & universa creatura, tam ratione praedita quam irrationalis, Angelorum, Archangelorum...* Les Constitutions Apolloliques marquent la même chose.

Catech. 5.

Dans la Liturgie de saint Basile, après le *Sanctus* & avant la consecration, on raconte tout ce que Dieu a fait depuis la creation du monde, la production de l'homme, sa chute, sa reparation, & ensuite l'institution de l'Eucharistie ; ce qui me feroit croire que nos Prefaces qui ne contiennent que les noms des Anges & des Esprits celestes, ne sont qu'un Abregé de celle qu'on disoit autrefois ; au moins par rapport à celle des Grecs, & peut-estre aussi des Latins, puisque saint Isidore rapporte qu'on invitoit toutes les creatures corporelles & spirituelles, celestes & terrestres à louer Dieu.

Dans la Lettre attribuée à Pelage II. aux Evêques de France & d'Allemagne, il est dit que ce Pape ordonne qu'on chantera dans l'Eglise neuf Prefaces qui sont dans l'Ordre Romain ; sçavoir une à Pâques, la seconde à l'Ascension, la troisième à la Pentecôte, la quatrième à Noël, la cinquième à l'Epiphanie, la sixième aux Fêtes des Apôtres, la septième pour le jour de la Trinité, la huitième au temps de la Passion, & la neuvième pendant le Carême. Ce Decret est rapporté par

Gratien, de *Consecr. cap. Invenimus*. Mais cette Lettre est faussement attribuée à Pelage I. qui vivoit l'an 558. auquel temps la Feste de la Trinité estoit inconnüe. Sigebert veut qu'elle soit de Pelage II. mais elle n'est pas plus de luy que de l'autre Pelage ; autrement saint Gregoire qui luy a succédé, n'auroit pas composé des Prefaces propres à chaque Messe : de plus il n'en parle point, ni de ces Prefaces dans la Lettre à Jean de Syracuse ; enfin cette Lettre est adressée aux Evêques de Germanie & des Gaules. Or en France on n'a suivi le Missel Romain que depuis Charlemagne ; ainsi je croy que c'est une piece du dix ou de l'onzième siecle ; puisque dans tous les Missels, le Gelasien, le Gregorien, le Mozarabique, le Gallican, l'Ambrosien, il y a des Prefaces propres à chaque Messe ; il n'y a que les Grecs qui disent toujours la même ; qu'Amalaire, Walfride, Strabon, Alcuin, ne parlent point de ce Decret du Pape Gelase ; & Alger & Guitmond écrivans contre Beranger, citent des Prefaces qui se disoient encore de leur temps à des Messes particulieres, ainsi qu'elles se trouvent dans le Sacramentaire de saint Gregoire ; sçavoir celle qui est au cinquième Dimanche après l'Epiphanie : & Guitmond assure qu'elles se chantoient dans toutes les Eglises des Latins : *Prefationem istam*

*Lib. 2. de corpore & sang. Christ.*

*qua per totum pene orbem Latinum, inter Epiphaniam & Septuagesimam in quadam die Dominica habetur... singuli accipiunt, & in singulis totus est.* Ainsi il n'y a pas plus de 400. ans qu'on a quitté ces Prefaces pour suivre le Decret attribué à Pelage II.

On pretend qu'Urbain II. est Auteur de la Preface de la Vierge, qu'il l'approuva dans le Concile de Plaisance, ou dans celuy de Clermont. Honorius d'Autum dit que la Preface des Apostres avoit esté faite seulement pour saint Pierre & saint Paul,

*Lib. 2. c. 1200*

& qu'il y en avoit de propres à saint André & aux autres Apostres, mais depuis on l'a appliquée à tous les Apostres : *Te Domine suppliciter exoramus, de Petro & Paulo, qua etiam de pluribus Apostolis dicitur, Gregorius de S. Andrea adjecit.*

CAN. 15.

Le Concile de Londres de l'an 1175. fait mention de ces dix Prefaces. Nous ne trouvons, dit-il, que dix Prefaces dans les Canons qu'il faille recevoir, une pour le temps Paschal, *Te quidem omni tempore*; la seconde pour le temps de l'Ascension, *Qui post Resurrectionem*; la troisième pour la Feste de la Pentecôte, *Qui ascendens*; la quatrième pour le jour de Noël, *Quia per Incarnati*; la cinquième à l'Epiphanie, *Quia cum Unigenitus*; la sixième se dit aux Festes des Apostres, *Te suppliciter exorare*; la septième au jour de la Trinité, *Qui cum Unigenito*; la huitième est de la Croix, *Qui salutem humani generis*; la neuvième pour le Carême, *Qui corporali jejunio*, la dixième est de la sainte Vierge, *Et te in veneratione*. En vertu donc de ce Decret, & par l'autorité de nostre Saint Pere le Pape Alexandre, nous défendons d'ajouter aucune Preface à ces dix.

Raoul de Tongres écrit que de son temps la Preface de la Nativité se disoit jusqu'à l'Epiphanie, excepté le jour de la Feste & celui de l'Octave de saint Jean, celle du Carême jusqu'au Dimanche des Rameaux, auquel jour on commençoit à dire celle de la Passion.

Les Conciles de Westmonster de l'an 1175. chapitre 14. celui de Bayeux de l'an 1300. ordonnent la même chose que celui de Londres au sujet du nombre des Prefaces.



## Du Sanctus.

Toutes les Liturgies marquent le Cantique des Anges après la Preface. Saint Cyrille de Jérusalem dit, Qu'après l'action de graces nous recitons cette Hymne sacrée que les Seraphins chantent en l'honneur des trois Personnes divines, afin que par cette psalmodie toute celeste, nous communiquions avec la sublime milice des Anges, *Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus exercituum... propterea traditam nobis hanc Seraphicam Theologiam dicimus.* Saint Gregoire de Nyse exhortant les Catechumenes à ne point differer de se faire baptiser, leur disoit : J'ay honte de voir des vieillards tout blancs qu'on fait sortir de l'Eglise avec les Catechumenes ; pressez-vous de vous unir avec le peuple fidelle, de sçavoir nos Mysteres, de chanter avec nous ce que disent les Seraphins. *Unire populo mystico, & arcanos disce sermones, dic nobiscum ea qua sex alas habentia Seraphim cum Christianis dicunt.* Le deuxième Concile de Vaison en 529. ordonne de dire cette hymne dans toutes les Messes, soit en Carême, ou à celles des morts : *Ut in omnibus Missis sive Quadragesimalibus, vel que in defunctorum commemorationibus fiunt, semper Sanctus, Sanctus, Sanctus, eo ordine quo ad Missas publicas dici debeat ; quia tam dulcis & desiderabilis vox etiamsi diu nocturne possit dici, fastidium non potest generare.* C'est à l'imitation des Anges que l'Eglise chante ce Cantique, comme il est rapporté par Isaïe chap. 6. & par l'Apocalypse chap. 4. on dit trois fois *Sanctus*, pour marquer la Trinité des personnes, & l'unité de la nature divine, comme écrit saint Ambroise : *Cherubim & Seraphim indefessis vocibus dicunt Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth ; non semel*

Catech. 5.

Orat. de non differ. bapt.

Lib. 3. de Spiritu S. c. 18.

*dicunt, ne singularitatem credas; non bis dicunt, ne Spiritum excludas; non Sanctos dicunt, ne pluralitatem aestimes; sed ter reperunt & idem dicunt, ut etiam in hymno distinctionem Trinitatis & Divinitatis intelligas unitatem. Hæc cum dicunt, Deum prædicant.*

*Homil. 12.*

Comment pourrez-vous répondre au Prêtre, nous avons les cœurs en haut? comment chanterez-vous que Dieu est Saint? *Qualiter cum timore simul & gaudio clamabunt Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus exercituum... Benedictus qui venit in nomine Domini.* On a quelquefois fait des additions au *Sanctus*, telles que Pamelius en rapporte: *Sanctus Deus Pater ingenitus, sanctus Filius ejus Unigenitus, sanctus Dominus Paracletus ex utroque procedens Deus Sabaoth.*

*Lib. 2.*

*Lib. 3.*

*Lib. 2, c. 24.*

*C. 4.*

Amalaire dit qu'on s'incline en récitant *Sanctus*. Hugues de saint Victor ordonne au Prêtre de le dire dans le temps que le chœur le chante: *Sacerdos cum choro debet dicere Sanctus... qui suas & aliorum preces admitti deprecatus est.* Le Micrologue déclare que le Prêtre doit dire *Sanctus* avec le chœur, afin d'être participant du Sacrifice; puisqu'il a demandé dans la Préface que sa prière aussi-bien que celle des assistans, fût admise devant Dieu avec les louanges des Esprits bienheureux. Peut-être que le Prêtre ne finissoit pas à chanter au *Sanctus*, mais qu'il continuoit à le chanter comme la Préface, & que le chœur l'accompagnoit. Dans la Messe d'Illyricus le Prêtre ne dit point *Sanctus*, mais pendant qu'on le chante, il recite d'autres prières: *Quando alii Sanctus decantant, hæc orationem cursim dicenda est à Sacerdote.*

## Du Canon de la Messe.

**I**L y a long-temps que les prieres qui accompagnent la consecration, sont appellées le Canon de la Messe. Saint Gregoire marque qu'on le nommoit ainsi communément : *Quia orationem Dominicam mox post Canonem dici statuis.* On se plaignoit de ce qu'il avoit ordonné de dire l'Oraison Dominicale après le Canon : & parlant de l'Evêque Janvier qui se trouvoit mal au temps du Sacrifice : *Ut post longa intervalla ad locum Canonis redire valeat.* L'Auteur des Commentaires sur saint Paul, entre les Ouvrages de saint Ambroise, l'appelle *Ecclesiastica Regula*. Saint Optat luy donne un autre nom ; la maniere legitime & approuvée de celebrier le mystere des Sacremens : *Legitimum in Sacramentorum mysterio.* Saint Isidore l'appelle l'ordre de faire les prieres, *Ordo precum*. Valfride l'appelle *Actio*. C'est encore un ancien nom qui luy reste, aussi-bien qu'aux prieres qui le composent : *Infra*, ou *intra actionem* ; parce que, dit cet Auteur, c'est dans ce temps qu'on fait le Sacrement du Corps & du Sang de Jesus-Christ, qui est la plus grande de toutes les actions.

Mais le nom qui luy est le plus souvent attribué par les saints Peres, c'est celui d'Oraison, de Prieres. Tertullien l'appelle les prieres du Sacrifice : *Plerique non putant sacrificiorum orationibus interveniendum, quod statio solvenda sit accepto corpore Domini.* Saint Cyprien le nomme Priere, & que le Prestre avant que de commencer la Priere (c'est le Canon) y prepare les esprits des Fidelles, disant : *Elevet-vo. cœurs. Ideo & Sacerdos ante orationem, prefatione premissa, parat fratrum mentes, dicendo Sursum corda.* Et saint Augustin dit que par le nom

Lib. 7, Ep. 64.

Lib. 11, Ep. 19.

In 1. Tim. 2.

Lib. 2.

Lib. 1. de Offic. c. 15.

Cap. 22.

De Orat.

Lib. de Orat.

Ep. 147.

de Prieres, on entend ce qui se fait dans le temps qu'on benit les oblations, & qu'on les sanctifie; ce qui se termine par l'Oraison Dominicale.

Lib. 1. *Offic.*  
c. 15.

De Vir. Il-  
lustr.

De reb. Ec-  
cles. c. 22.

Pour ce qui est de l'Auteur du Canon, saint Isidore l'attribuë à saint Pierre; & il dit que ce fut cet Apostre qui ordonna les prieres & la maniere de celebrer la Messe à Rome: *Ordo Missæ vel orationum quibus oblata Deo sacrificia consecrantur, primum à S. Petro institutus est.* Mais saint Gregoire qui pouvoit estre mieux instruit des usages de Rome, appelle *Scholastique* celuy qui l'avoit composé: *A Scholastico compositam precem.* C'estoit un homme sçavant & pieux; c'est ce que signifioit pour lors le nom de *Scholastique*, comme le marque saint Jerôme parlant d'un Evêque: *Seraphion Episcopus ob elegantiam ingenii cognomen Scholastici meruit.* On peut donc s'en tenir à saint Gregoire qui ne sçavoit pas le nom de celuy qui avoit fait le Canon: & si saint Pierre en estoit l'Auteur, peut-estre qu'on l'auroit cité dans la suite des siecles; mais personne ne luy a attribué cette priere. Walfride Strabon avouë qu'au neuvième siecle on ne sçavoit point qui en estoit l'Auteur, qu'on y avoit fait dans la suite quelques additions: *Ipsam actionem qua conficitur Sacramentum Domini corporis & sanguinis mysterium, quam Romani Canonem appellant, quis primus ordinaverit, nobis ignotum est, auctam tamen fuisse non semel, sed sapius ex partibus additis intelligimus.*

Raoul de Tongres voulant expliquer quel estoit ce Scolastique dont parle saint Gregoire, pense que c'est le Pape Gelase: *Hic Scholasticus creditur fuisse B. Gelasius.* Mais il faut convenir que c'est deviner, & qu'il n'y en a aucune preuve. D'autres l'attribuent à Voconius Evêque de Castelle en Mauritanie; d'autres à Muscus Prestre de Marseille,

qui avoit écrit un Livre des Sacremens, comme le rapporte Gennadius. Mais ce qui pourroit faire croire que le Canon de l'Eglise de Rome n'a pas esté composé en France, c'est que dans le Missel Gothique dont on se servoit autrefois, le Canon est différent de celuy de Rome, & même il change tous les jours à chaque Messe, & est fort court; c'est une priere qui a rapport au jour dont on dit la Messe, & qui finit à *Qui pridie quam pateretur*; qui est la consécration: de sorte que si le Canon Romain avoit esté fait en France, on l'auroit dit dans l'Eglise Gallicane. Il est bien vray que le *Missale Francorum* le suit mot à mot; mais il paroît qu'il avoit esté pris de Rome, & que le premier changement que l'on introduit dans la Liturgie Gallicane, fut d'y inserer le Canon Gregorien; donc on commença à se servir en France, avant que de prendre le Missel Romain.

De Vir. Illust.

Enfin une preuve qu'il est plus ancien que Museus, ou que Voconius, c'est qu'il est presque tout entier dans les Livres des Sacremens sous le nom de saint Ambroise, qui sont d'un écrivain assez contemporain à ce saint Docteur, s'il n'en est le véritable Auteur; ainsi il auroit esté fait dès le quatre ou cinquième siècle avant Museus & Voconius, qui ne sont que du sixième siècle. On peut dire aussi que saint Optat fait mention de certaines prieres du Sacrifice; qui ont rapport à celles qui sont dans nostre Canon. Il prouve contre les Donatistes l'unité de l'Eglise, parce que dans le Sacrifice on dit à Dieu qu'on l'offre pour l'Eglise qui est une: *Offerre vos dicitis in Sacramentorum Mysterio, pro Ecclesiâ quæ est una*; ce qui a rapport à ces paroles du Canon: *Pro Ecclesia tua sanctâ Catholicâ*. Vous dites aussi, ajoute-t-il, que vous offrez pour l'Eglise qui est répandue par toute la terre, & cela est dans le

Lib. 2.

Canon : *Toto terrarum orbe*. Il semble que la prière *Te igitur*, fut connue de ce Saint.

Pour le *Communicantes*, ou la memoire des vivans, & celle des Saints, Innocent I. en parle dans sa Lettre : *On ne doit reciter les noms de ceux que l'on recommande au Sacrifice qu'après l'effrande*; ainsi le *Communicantes* estoit en usage de son temps : & même une marque qu'il est tres-ancien, c'est qu'il n'y a que les noms des anciens Martyrs. L'Oraison *Hanc igitur*, & *unde & memores*. *Supplices*, sont dans les Livres des Sacremens de saint Ambroise ; & même l'Auteur des Constitutions Apostoliques rapporte, *Unde & memores* : & celui qui a écrit les questions sur l'ancien & le nouveau Testament, parmi les Oeuvres de saint Augustin, & qu'on croit estre le Diacre Hilaire qui vivoit au cinquième siecle, semble faire allusion à la priere *Unde & memores*, où Melchisedech est appellé le grand Prestre du Seigneur : *Christi Vicarius Patris est & Antistes, & per hōs dicitur summus Sacerdos, similiter & Spiritus sancti quasi Antistes Sacerdos appellatus est excelsi Dei, non summus, sicut nostri in oblatione presumunt*.

Le Pape Vigile en 540. assure que l'Eglise a reçu le Canon de la Tradition des Apostres : *Quapropter & ipsius Canonica precis textum direximus, quem ex Apostolica traditione suscepimus* : & le Concile de Trente dit que tout ce qui est contenu dans le Canon, est composé des paroles de Jesus-Christ des traditions des Apostres, & de l'institution des Souverains Pontifes. En effet si on parcourt toutes les paroles & toutes les actions du Prestre dans le temps qu'il dit le Canon, on ne trouvera rien qui ne soit plein de pieté & de religion. Il semble aussi que c'est le même Auteur qui a composé le Canon ; les additions qui y ont esté faites dans la suite,

Ep. ad Decent.

Quæst. de vet. & nov. Testam. q<sup>u</sup>. 44.

Ep. ad Eucher.

Sess. 22. c. 4.

font peu considerables, il paroît estre d'un même stile. Et quoy qu'on fasse memoire des Martyrs devant & après la consecration, ç'a esté plutôt par une raison mystérieuse, afin que les Saints fussent nommez en la presence de Jesus-Christ, que non pas pour faire croire que cette priere soit un supplément de la premiere memoire qu'on en a faite:

*De la premiere Oraison du Canon Te igitur.*

**L**E Missel de France commence le Canon par *Sanctus Dominus Deus Sabaoth, Te igitur.* Les Capitulaires de Charlemagne la mettent après l'hymne des Anges: *Post hymnum Angelorum, Sacerdos incipit, Te igitur.* Lib. 6. c. 170.

Amalarius trouve cette premiere Oraison du Canon tres-belle; il dit qu'elle contient tout ce qu'on peut demander à Dieu, l'union avec les Anges & les Esprits bienheureux par la Preface: *Cum quibus & nostras voces;* elle demande à Dieu la paix, *Pacificare;* sa protection, *custodire;* l'union entre les Fielles, *adunare.*

On peut remarquer les differences qui se trouvent dans les Auteurs qui rapportent cette priere. Dans la Messe attribuée à saint Pierre, *Te igitur... accepta habeas, hac dona, hanc oblationem, hanc sanctam hostiam irreprehensam.* Dans cette priere les oblations sont appellées des dons, des presens & des sacrifices; *dona, munera, sacrificia;* elles sont dites des dons, parce qu'on les offre volontairement; des presens, parce que c'est en action de grâces, ou pour obtenir quelque faveur qu'on offre à Dieu; des sacrifices, parce qu'elles sont consacrées par les paroles du Prestre. Fortunat Evêque de Poitiers, fait mention de ces trois noms qu'on donnoit aux oblations:

Lib. 4. de  
vita S. Mar-  
tin.

*Immaculata Deo cum dona imponeret ara,  
Et Pater attonitus ceremonia diva sacraret  
Munera, vel Christi benediceret ore Sacerdos.*

Lib. 2.

Ep. ad Justi-  
niam. Impe-  
ras;

Sacul. Be-  
nedict.

Cap. 3.

C. 23.

Après ces paroles, *Pro Ecclesia tua sancta Catholica*, les Africains ajoutoient *Qua est una*, comme il paroît par saint Optat. Le Pape Vigile cite cette priere, qu'il dit avoir esté reçûe dans l'Eglise par la Tradition : *Et quod omnes Pontifices ex antiqua in offerendo sacrificia traditione deposcimus; exorantes, ut Catholicam Fidem adunare; regere Dominus & custodire toto orbe dignetur.* Dans la Vie de saint Dunstan qui vivoit au neuvième siècle, il est rapporté que comme il disoit cette première Oraison du Canon les bras étendus, une colombe parut sur l'autel : *Dunstano inter sacra Missarum solemnia sacras manus extendente, & Deum Patrem omnipotentem, ut Ecclesiam suam sanctam Catholicam regere, pacificare, custodire adunare dignaretur toto orbe terrarum. interpellante; nivea colomba de celo descendit.* Agobard écrivant contre Amalaire, luy reproche de n'avoir pas bien expliqué cette Oraison : *Nunc de Te igitur dicendum; ab initio orationis usque ad locum ubi dicitur, Et in electorum tuorum jubeas grege numerari... male dicitur à te...* Dans l'Ordre Romain à la Messe du Jeudy Saint, le Canon s'y trouve; & après ces paroles, *Famulo tuo Papa N.* il n'y a point *atque Catholica Fidei cultoribus*; cela est dans le Sacramentaire de saint Gregoire. Le Micrologue dit que ces paroles sont superflues, parce que dans le *Memento*; on prie pour les vivans & pour les morts, & dans la description de la Messe il les obmet. Dans la Messe de saint Pierre elles n'y sont pas; au lieu de *Quam pacificare, custodire*, Remy d'Auxerre lit *Quam beatificare.* Dans *Te igitur*,  
Aimon

Aimon d'Alberstade ne lit point *Supplices te rogamus*. Lors, dit-il, que le Prestre commence les prières qui precedent la consecration, il dit *Te igitur*, In 1. ad Tim. 5. 2.  
*clementissime Pater petimus,*

Dans cette Oraison on prie Dieu pour l'Eglise, pour le Pape, pour le Roy, pour l'Evêque, & pour tous les Fidelles; ce qui s'est de tout temps pratiqué. Le Prestre prioit aussi Dieu pour luy à la fin de cette Oraison, comme il est rapporté dans la Liturgie de saint Pierre: *Unà cum servo tuo Papa nostro, meque misero & indigno. Memento.* Dans la Messe d'Illyricus ont y joint les Evêques, les Abbez, les Prestres, & tout le peuple de Dieu.

Eusebe parlant de la Dedicace de l'Eglise de Tyr, dit qu'on y pria pendant le Sacrifice pour l'Eglise, pour l'Empereur & pour ses enfans: *Incruentis sacrificiis & mysticis immolationibus Deum placabant,* Lib. 4. de vita Const. c. 45.  
*pro pace communi, pro Ecclesia Dei, pro Imperatore tot bonorum autore, ejusque liberis, preces Deo suppliciter offerentes.* Dans la Vie de saint Angilbert, qui vivoit au temps de Charlemagne, il est dit qu'il ordonna de faire tous les jours memoire du Pape, & de l'Empereur & de ses enfans dans le Sacrifice: *Ut quotidie memoria sanctissimi Papae Adriani, & gloriosi Domini Augusti Caroli, conjugis & prolis ejus teneatur.* Spicileg. tom. 4.  
 Wandelbert Diacre en 830. dans la Vie de saint Goar, dit qu'il prioit tous les jours dans le Sacrifice pour l'Eglise: *Erat ei solennis consuetudo ut omni die Missam pro statu Ecclesiae offerret.*



On nommoit le Pape , l'Evêque , le Roy dans  
le Sacrifice , des Tables & des Dyptiques  
de l'Eglise.

C'A esté de tout temps l'usage de faire memoire  
des vivans & des morts pendant le Sacrifice ;  
comme il paroît par ce que nous allons dire ; mais  
il est à propos de remarquer que cela ne se faisoit  
pas dans toutes les Eglises au même-temps du Sa-  
crifice. En France c'estoit après l'offrande qu'on  
recitoit les noms de ceux dont on vouloit faire  
memoire ; cela paroît par le Missel Gallican , dans  
lequel avant la Preface il y a roudjours une Orai-  
son qui suivoit la recitation des noms , & qui est  
appellée *Collectio post nomina*. La même chose se  
voit dans le Missel Mozarabique.

A Rome c'estoit dans le Canon que cela se pra-  
tiquoit. Le Pape Innocent I. autorise l'usage de  
son Eglise , & desaprouve celle qu'on suivoit en  
France & en Espagne , & marque qu'il est bien plus  
à propos d'estre nommé dans le Canon , parce que  
c'est en ce temps que les membres doivent s'unir  
avec Jesus-Christ leur Chef ; au lieu que quand on  
les nommoit après l'offrande , c'estoit hors le temps  
du Sacrifice : *De nominibus recitandis antequam pre-  
cem Sacerdos faciat , atque eorum oblationes quorum  
nomina recitanda sunt sua oratione commendet... Prius  
ergo oblationes sunt commendanda ac tunc eorum no-  
mina , quorum sunt oblationes , edicenda ; ut inter  
sacra Mysteria nominentur , non inter alia qua ante  
præmittimus , ut ipsis mysteriis viam futuris precibus  
aperiamus.*

Il y avoit des Tables dans chaque Eglise sur les-  
quelles on écrivoit les noms de ceux qu'on devoit  
nommer au Sacrifice , soit des vivans ou des morts ,

*Ep. ad De-  
cent.*

& on les appelloit Dyptiques. Il y en avoit même de trois sortes ; la premiere contenoit les noms des Evêques qui avoient gouverné l'Eglise , & qui avoient vécu saintement , on les nommoit pour honorer leur memoire , & pour exciter l'exemple ; & quand ils ne s'estoient pas bien comporté , on effaçoit leurs noms ; ces Dyptiques s'appelloient *Tabella Episcopales*. George d'Alexandrie dans la vie de saint Chrysostome , rapporte qu'on fit mettre dans les Tables de Constantinople le nom de ce Saint qu'on y avoit effacé : *Simul advertit , ut Joannis nomen Tabulis sacris juberet inscribi , tanquam digni Patris , cujus fama celebratur*. L'Empereur Justinien parle des Evêques dont on avoit effacé les noms : *Ex eo tempore deleverunt è sacris Dypticis Ecclesia , ejus nomen*. Procle Evêque de Constantinople , se plaint de ce qu'on avoit effacé le nom de saint Chrysostome : *Oeconomus autem & curatores propria voluntate constituisse Ecclesia Dei , & Episcopi nomen è sacris dypticis abstulisse*. Facundus dit aussi que saint Cyrille écrivit à Atticus Evêque de Constantinople , pour rétablir la memoire de saint Chrysostome ; & dans la réponse qu'Atticus luy fit , il luy témoigne que cela avoit esté fait. Le même Facundus nous apprend qu'à Antioche on nommoit dans le Sacrifice Eustathe Evêque de cette Ville , qui avoit assisté au Concile de Nicée , & qu'il estoit dans son rang entre ceux qui l'avoient précédé , & ceux qui avoient gouverné cette Eglise après luy. Dans la Conference de Carthage un Evêque dit : *Nous sommes dans l'Eglise que Cecilien a gouverné comme Evêque , & dans laquelle il est mort ; nous recitons son nom à l'autel , & nous communiquons à sa memoire , comme à celle d'un de nos freres*.

*Edict. de fide Orthod.*

*Ep. ad Dominum Antioch.*

*Lib. 4. c. 1.*

*Collat. 3. c. 230.*

C'estoit l'ancienne maniere de canoniser les

Saints, que de les mettre dans les Dyptiques de l'Eglise, & de reciter leurs noms à l'autel. Quand Adrien II. voulut honorer la memoire de Nicolas I. il ordonna que son nom seroit écrit dans les Tables de l'Eglise, & qu'on seroit tous les jours memoire de luy à l'autel en le nommant dans le Canon. C'estoit aussi la marque de Communion que d'estre mis dans les Dyptiques; on en effaçoit les noms des heretiques, comme il paroît par le Concile de Calcedoine. L'Empereur Justinien ordonna pareillement d'effacer le nom de Theodore de Mopsueste: & Anastase Bibliothecaire, dans la vie du Pape Agaton, rapporte qu'on ôta les noms des Patriarches & des Evêques Monothelites, aussi bien que leurs peintures qui estoient dans les Eglises. Hincmar de Rheims écrivant à Nicolas I. *Nous avons, dit il, trouvé dans les Lettres de vostre Sainteté, de ne plus compter Thorgaude & Gunthar au nombre des Evêques, & je vous prie de me faire sçavoir si nous pouvons nommer Ebbon dans nostre Eglise dans les Dyptiques au nombre des Evêques.* Il paroît que dans cette premiere Table on mettoit seulement les noms des morts.

Il y avoit une autre sorte de Dyptiques où on mettoit les noms des vivans qui estoient considerables dans l'Eglise, ou par leur rang, ou par leur merite, comme il est dans la Liturgie de saint Chrysostome: *Diaconus in circuitu mensam sacram ihurificat & defunctorum ac vivorum Dyptica nulli jubet percurrat.* Le Pape estoit nommé le premier, & ensuite les Patriarches: *In sacris Officiis, in Dyptichis Papa simul cum aliis Patriarchis mentionem fieri.* Pachimete rapporte la même chose: *Et hac ratione proprio in loco, & Papa commemoratio à Diacone fiebat.* Dioscore d'Alexandrie fut le premier qui osa effacer le nom du Pape saint Leon des Dyptiques

*Act. 14.*

*Edit. fid. Orthod.*

*In Agathon.*

*Opusc. 17.*

*Gregoras lib. 5.*

*Histor. l. 5.*

ou Tables de l'Eglise. Acace Evêque de Constantinople, eut la même insolence d'effacer aussi le nom de Felix III. mais ces entreprises temeraires de ces heretiques & schismatiques, font connoître l'ancien usage de nommer le Pape dans le Canon de la Messe. Le second Concile de Vaison confirma cet usage : *Nobis justum visum est, ut nomen Domni Pape, quicumque Apostolica Sedi præsuerit, in nostris Ecclesiis recitetur.* Can. 4.

Dans le cinquième Concile general il est dit, qu'on mit les quatre Conciles dans les Dyptiques avec les noms des Patriarches : *Tempore Dypticorum cucurrit omnis multitudo cum magno silentio circum altare, & audiebant. Et cum sola lecta fuissent à Diacono appellationes prædictarum sanctarum quatuor Synodorum, & sanctæ memoria Archiepiscoporum Euphemii, Macedonii & Leonis voce magnâ universi clamaverunt gloria tibi Domine.*

La troisième sorte de Dyptiques contenoit les noms des Fidelles considerables, des bienfaiteurs, de ceux qui avoient fait offrande : ce fut conformément à cette discipline que le Concile d'Elvire Can. 27. défendit de reciter à l'autel le nom des Energumenes. Saint Cyprien se plaint qu'on recitoit les noms Ep. 9. de ceux qui estoient tombez pendant la persecution, sans avoir fait penitence ; c'estoit la marque d'une parfaite & entiere reconciliation d'estre nommé à l'autel ; & par-là on avoit droit de participer à l'Eucharistie. Et les Evêques d'Afrique voulant punir d'excommunication ceux qui en mourant chargeroyent des Clercs de la tutelle de leurs enfans, ordonnent qu'on ne les nommera pas à l'autel, & qu'on ne recevra pas les oblations qu'on présentera pour le repos de leurs ames. Innocent I. S. Cyp. Ep. 66. veut qu'on nomme dans le Canon ceux qui sont venus à l'offrande ; & saint Jérôme parlant de cet

*In cap. 11. Jerem.* usage, dit que comme on abuse des meilleures choses, les riches en firent le sujet de leur vanité. Et  
*In Ezech. c. 17.* ailleurs il décrit le plaisir que la plupart prenoient de s'entendre nommer, & d'entendre publier leurs largesses, comme au contraire la confusion qu'on avoit de ne s'estre pas entendu nommer, Saint Maxime rapporte la même chose, que dans le Sacrifice on nomme les Pontifes, les Prestres, les Diacres, les Empereurs & tous les Fidelles, le Diacre disant, *Souvenez-vous, Seigneur, des Fidelles.*

*Collat. cum Princip.* C'estoit le Diacre qui lisoit les Dyptiques, comme il paroît par ce passage, & par la Liturgie de saint Chrysostome. Isidore de Seville fait aussi mention de la recitation de ces noms faite par le Diacre. Souvent c'estoit un Soudiacre qui faisoit cette fonction, sur tout dans l'Eglise Latine. Folcuin, Moine de l'Abbaye de Lobbe, dans sa Chronique parlant d'Albert Evêque de Rheims, rapporte qu'il recitoit, selon la coûtume, les noms de tous les Evêques ses Predecesseurs dans le temps du Sacrifice, & que c'estoit un Soudiacre qui luy lisoit les noms de ceux qui estoient écrits dans les Dyptiques. A present à Paris, c'est le Spé qui prononce les Dyptiques. Spé c'est le premier enfant : en Latin *Spex*, *Specis* l'Inspecteur des onze petits. Ces Dyptiques de Paris ne se font qu'au *Memento* pour les morts.

*Cap. 7.* Cet usage a duré assez long-temps en France. Le Micrologue, & Leon d'Ostie qui vivoient à l'onzième siecle en parlent. Herman, Moine de saint Martin de Tournay au douzième siecle, marque que cela commençoit à s'abolir, puisqu'il dit que selon l'ancienne coûtume on recitoit à l'autel les noms de ceux qui estoient unis avec quelque société à des Eglises; que quand le Prestre en venoit au *Memento*, un des Ministres de l'autel luy presen-

*Cap. 13. l. 2. c. 73.*

voit ces noms pour les nommer : *Mos antiquitus institutus tunc temporis servabatur in Ecclesiis, ut nomina fratrum circumadjacentium Ecclesiarum, quibus se mutuas orationes debere, vel societatem promississq noverant, super sacrosanctum altare scripta ponerentur : quatenus Sacerdos Missam cantantibus nominatim recitaret, cum ad illum locum venisset, Memento Domine famulorum. Tunc enim unus ministrorum altaris ei propinquans presentabat recitanda. Et Alcuin que je croy n'estre que du douzième siecle, dit que de son temps cela s'observoit encore à Rome : Post illa verba quibus dicitur, in somno pacis, usus fuit antiquorum, sicut etiam hodie Romana agit Ecclesia, ut statim recitarentur à Dypticis nomina defunctorum.*

Florus qui estoit au temps de Charles le Chauve, rapporte les mêmes paroles : *Usus fuit antiquorum post verba Memento famulorum famularumque, sicut etiam Romana agit Ecclesia, ut statim recitarentur ex Dypticis sive Tabulis nomina defunctorum, & subjungeretur ipsis Domine.* On faisoit memoire non-seulement des morts, mais aussi des vivans, comme nous avons dit, Sigebaud Roy d'Angleterre écrivant à saint Boniface Evêque de Mayence, luy dit qu'il avoit fait mettre son nom dans les Dyptiques de l'Eglise d'Angleterre, & qu'on le nommoit à l'autel pendant le Sacrifice avec les Evêques de son Royaume : *Notum sit tibi quod ex eo tempore nomen* Inter Boni-  
tuum adscriptum habuissim, cum Missarum solemnia *fac. Ep. 49.* *celebrarem, simul cum nominibus Episcoporum nostrorum.* Il sembleroit que ce Prince auroit dit la Messe luy-même : *Cum Missarum solemnia celebrarem, si on ne sçavoit que dans ces siecles, Missas tenere, celebrare, se disoit des Laïques qui assistoient seulement au Sacrifice.*

On nommoit parmy les vivans l'Evêque Diocésain, comme le marque saint Gregoire le Grand :

Greger. In-  
ron. lib. 6.  
c. 48.

Consuetudo eo tempore, ut quilibet in aliquâ Patriar-  
chaliū sedium noviter ordinatus, se prædictas qua-  
tuor Synodos custodire, reliquis sedibus transmissa Epi-  
stola profiteretur, antequam nomen ejus apud reliquas  
sedes in Dypicibus describi mereretur; nomen videlicet  
prædecessoris ejus licet defuncti, reliqua sedes computa-  
bant inter viventes, donec ipsius noviter intronisati  
presulis Synodicam reciperent Epistolam; cela paroît  
aussi par la Lettre de Pelagè *Ad circum cellarum*  
*Episcopum*, par les Capitulaires de Charlemagne,  
par Alcuin, Amalaire, Valfride; mais c'estoit après  
le Pape qu'on nommoit l'Evêque Diocesain, com-  
me le témoigne saint Gregoire dans sa Lettre à

lib. 3. Ep.  
37.

Constance Evêque de Milan: *Quod scripsisti quia*  
*scandalisuntur plurimi, quia fratrem & Coepiscopum*  
*nostrum Joannem Ravennatis Ecclesia inter Missurum*  
*solemnia nominatis, requirenda vobis antiqua consuetudo*  
*est. Et si consuetudo fuit, modo à stultis hominibus re-*  
*prehendenda non est; si vero consuetudo non fuit, fieri*  
*non debet, unde scandalum quibusdam moveri possit.*  
*Tamen sollicitè perquirere stude, si idem Joannes frater*  
*& Coepiscopus noster vos ad altare nominet: Quod mi-*  
*nime dicunt fieri; & si ille vestri nominis memoria*  
*non facit, quæ necessitas cogat ignoro, ut vos illius fa-*  
*ciatis. Quod quidem sine aliquorum scandalo fieri si non*  
*potest, vos tale aliquid facere valde laudabile est.*

1. Tim. 2.

On nomme aussi le Roy dans la première Orai-  
son du Canon; ce qui s'est de tout temps pratiqué,  
de prier pour les Princes dans le Sacrifice. Saint Paul  
exhortoit les Fidèles à le faire: *Obsecro orationes*

Apolog.  
30. 31.

*fieri pro Regibus.* Tertullien dit, que nous avons  
une obligation particulière de faire des prières pour  
tous les Etats de l'Empire & pour la prospérité du  
Gouvernement; nous reverons la personne des  
Empereurs la Providence de Dieu qui les a élevés  
sur toutes les Nations; nous sçavons qu'ils gouver-

nent le monde avec cette autorité suprême, parce que Dieu l'a voulu; & nous souhaitons leur consécration, parce que Dieu veut que nous la souhaitions. Saint Optat dit que c'est avec raison que saint Paul enseigne de prier pour les Rois & pour les Puissances souveraines, quand même l'Empereur vivroit en Payen; à plus forte raison doit-on prier pour luy, s'il est Chrétien, s'il est craignant Dieu, s'il vit dans la pieté, s'il est misericordieux & charitable. Origene parle des vœux que les peuples faisoient pour le salut des Empereurs: *Laboramus pro Imperio Romano, dum juste viventes, pro eo vota facimus.* Saint Denis d'Alexandrie rapporte la même chose: *Nos unum Deum verum omnium opificem, qui Valeriano & Gallieno sacratissimis Augustis imperium dedit, colimus, & adoramus; huic continuas preces offerimus pro Imperio illorum, ut stabile & incunctissimum permaneat.* Agobard dans une Lettre à Louïs le Debonnaire, appelle une intercession continue la recitation du nom de l'Empereur que l'on fait tous les jours à la Messe, & dit qu'elle estoit en usage au temps de saint Ambroise: *Am-brosius Theodosium prevaricatorem judicavit tam injusta contra Ecclesiam perpetrantem, & nisi sibi locum audientia reservasset, solitam pro eo intercessionem se omisurum testatus.*

Lib. 3.

Lib. 8. cont. Cels.

Apud Euseb. lib. 7. c. 23.

Ep. de In-dignis judicium.

En Orient les noms des Empereurs étoient écrits dans les Dyptiques. Dioscore, Diacre de l'Eglise Romaine, & Envoyé du Pape Hormisdas auprès de l'Empereur Justin, dans sa Lettre au Pape, où il luy rend compte de sa conduite, dit qu'on avoit effacé des Tables de l'Eglise les noms des Empereurs Zenon & Anastase: *Deleta sunt de Dyptichis Zenonis & Anastasii nomina; & hoc non solum in ipsa sola Ecclesia in qua Episcopus manet, verum etiam per omnes Ecclesias, cum magna diligentia.*

Dans la Messe d'Illyric il y a une priere particuliere pour l'Evêque & pour le Roy : *Tibi Domino creatori offero hostiam placationis & laudis pro me, & pro Rege nostro, & Antistite nostro, ac pro populo cuncto Christiano.* Le sixième Concile d'Orleans en 813. ordonne de dire des Messes pour le Roy & pour la Famille royale : *Ut omnes Episcopi, Presbyteri Missarum solemniter pro Rege, ejusque liberis Deo persolvant.* Les Capitulaires ordonnent souvent la même chose.

### *Du Memento des vivans.*

**C** Hrodogand Evêque de Mets, dans sa Regle des Chanoines, rapporte le premier *Memento* du Canon : c'est lorsqu'il défend à ses Prestres de dire la Messe estant seuls ; parce qu'on est obligé, selon le Canon de l'Eglise, de prier pour ceux qui sont presens, & de dire, *Memento Domine famulorum... & omnium circumstantium.* Le sixième Concile de Paris de l'an 825. dit la même chose.

C'est aussi à cette occasion qu'Etienne d'Autun parle de l'origine des Messes basses ; qu'elles ont commencé chez les Moines, à qui il a esté permis, comme à des Solitaires, de dire la Messe en particulier, & qu'ensuite cela a passé en usage chez les Seculiers. Cet Auteur ajoûte qu'il ne faut pas pour cela obmettre les paroles du Canon qui parlent des assistans, quand il n'y auroit personne : *Sciendum est quod si unus tantum presens vel nulli sint presentes, ut in Missis solitariis non ideo mutantur ( omnium presentium ) qua pluraliter solent fieri orationes ; primo enim non solebant Missa celebrari sine collecta fidelium multitudine ; postea mos inolevit Solitarias sicut Monachos celebrare, quod eis concessum est ex indulgentia ; unde etiam seculares consueverunt*

*Missas cantare privatas.* Ce même Auteur rapporte plusieurs pratiques que nous observons, comme de faire trois signes de Croix dans l'Oraison du Canon *Te igitur*, à ces paroles *hac dona, hac munera, hac sacrificia*. Il explique le *Memento*, & remarque que ces paroles *Pro se suisque omnibus*, doivent s'entendre des besoins de l'ame & du corps, pour ses proches, ses parens, ou pour leurs amis, pour la santé ou prospérité, pour les biens de la terre, & pour toute sorte de necessitez. Le Micrologue dit qu'on ne li-soit pas autrefois *Pro quibus tibi offerimus*, mais seulement à la troisième Personne, *Qui tibi offerunt.* Cap. 9. Remy d'Auxerre ne lit pas aussi, *Pro quibus tibi offerimus*, mais seulement *Qui tibi offerunt.*

L'Auteur du Livre de la Hierarchie ne nomme point les vivans avant la consecration, il fait seulement memoire des morts; & saint Maxime dans ses Remarques sur ce Livre dit, *Notandum mortuorum tantum eo Pontifice recitari solita fuisse nomina.* On ne faisoit donc point de memoire particuliere des vivans dans l'Eglise où estoit l'auteur de ce Livre; c'est peut-estre qu'on se contentoit d'offrir le Sacrifice pour ceux qui estoient presens, qu'on ne distinguoit point autrement que par leur assistance en commun au Sacrifice. Cap. 3.

Dans le Missel Gothique on recitoit les noms des vivans & des morts avant le Canon, & il y avoit une priere particuliere qui suivait la recitation de ces noms, *Collectio post nomina*, & il paroît aussi par la Collecte de la veille de l'Epiphanie, qu'on y nommoit les vivans & les morts: *Presentem itaque oblationem ita inlabere, ut medelam viventibus, defunctis requiem praestet; & quorum tenuit recitatio premissa sortem, inter electos jubeas adgregare.*

## Du Communicantes, &amp; de la memoire des Saints dans le Sacrifice.

ON a de tout temps fait memoire des Saints dans le Sacrifice, comme nous allons l'établir après avoir rapporté cette remarque de saint Augustin, qu'encore qu'on offre le Sacrifice en l'honneur des Martyrs, cependant ce n'est qu'à Dieu seul qu'on sacrifie : *Populus christianus memorias Martyrum religiosa solemnitate concelebat... Ita tamen ut nulli Martyrum, sed ipsi Deo Martyrum sacrificemus... Quis enim aliquando dixit, Offerimus tibi Petre & Paule aut Cypriane? sed quod offertur, Deo offertur qui Martyres coronavit.* Ces paroles semblent dire qu'on n'invoquoit pas les Saints dans le Sacrifice, quoy qu'on fist memoire d'eux, & qu'on les nommât dans les saints Mysteres, comme le dit le même Pere dans un autre endroit : *Ad quod sacrificium sicut homines Dei qui mundum in ejus confessione vicerunt, suo loco & ordine nominantur, non tamen à Sacerdote qui sacrificat invocantur.* Cependant quoiqu'on ne les invoque pas dans ce temps, on ne laisse pas en les nommant, & en faisant memoire d'eux, d'implorer leur intercession, comme dit encore saint Augustin : *Ideo ad isam mensam Domini non sic eos commemoramus, quemadmodum alios qui in pace quiescunt, ut etiam pro eis oremus; sed magis ut orent ipso pro nobis, ut eorum vestigiis adhareamus.* On ne les nomme pas comme si on prioit pour eux, mais c'est plutôt afin qu'ils prient pour nous, que nous puissions les imiter.

C'estoit dans cette pensée que les Liturgies Grecques font memoire des Patriarches, des Prophetes, des Justes, des Apostres & des Martyrs, pour cele-

*Lib. 20. cont.  
Faust. c. 21.*

*Lib. 22. de  
Cruit. c. 10.*

*Homil. 84.  
in Ioan.*

brer leur memoire, & pour obtenir d'imiter leur vertu. Cela se trouve dans les Constitutions Apostoliques : *Etiā tibi offerimus pro omnibus qui à* Lib. 8. c. 13. *saeculo placuerunt tibi sanctis, Patriarchis, Prophetis, Justis, Apostolis, Martyribus, Confessoribus, Episcopis, Presbyteris... atque omnibus quorum tu cognovisti nomina, sanctorum Martyrum memoriam celebramus, ut digni & participes efficiamur certaminis ipsorum.* C'est aussi ce qu'explique saint Cyrille de Jerusalem : Dans le Sacrifice nous prions pour la *Catech. 5.* paix universelle des Eglises, pour les Rois... Et nous disons à Dieu, Seigneur, nous vous prions tois, & nous vous offrons ce Sacrifice; afin qu'en faisant aussi memoire de ceux qui sont morts avant nous, sçavoir des Patriarches, des Prophetes, des Apostres & des Martyrs, vous receviez favorablement nos Oraisons par le merite de leurs prieres; ce qui a rapport à ce que nous disons tous les jours : *Quorum meritis precibusque contedas, protectionis tua muniamur auxilio.*

Il y a une difficulté au sujet d'une Collecte de saint Leon, qui est dans le Sacramentaire de saint Gregoire, au vingt-huitième Juin; c'est apparemment Leon III. & qu'Hincmar rapporte : *Annue* Lib. de Pra *Domine, ut anima famuli tui Leonis hac prosit oblatio, quam immolando totius mundi tribuisti relaxare delicta.* dest. c. 34. Innocent III. en fait mention; & la glose *De celebr.* sur les Decretales, lib. 3. *De celebrat. Missar. tit. Missur. c. 6.* 14. dit, *Quia olim orabatur pro ipsis, hodie ipse orat pro vobis, & ita mutatum est.* Il y a des Saints dont Dieu n'a pas manifesté d'abord les merites & les vertus; ainsi on a pû prier pour eux pendant un certain temps, ainsi que pour les autres Fidelles; & puis quand il a plû à Dieu de faire connoître leur sainteté, on a cessé de prier pour eux, & on les a supplié de prier pour nous. C'est selon cette

glose ce qui est arrivé au Pape Leon III.

*Serm. 101. de Diversis c. 7.* J'ajoutéray encore un beau passage de saint Augustin , au sujet de la memoire des Saints dans le Sacrifice : Il faut que vous sçachiez , mes freres , que nous ne tenons pas nos Martyrs pour des Dieux , & que nous ne les honorons pas comme des Dieux ; nous ne leur bâtissons point de Temples , nous ne leur dressons point d'autels , & ne leur offrons point de Sacrifices dans les Chapelles des Martyrs ; nous ne les offrons qu'à celuy de qui nous tenons tout ce que nous luy offrons. Lorsque nous allons aux Chapelles des saints Martyrs , n'est-ce pas à Dieu que nous adressons nos vœux ? Il est vray que ces Saints ont une place tres-honorable dans le Sacrifice ; car vous sçavez que lorsqu'on celebre à l'autel de Jesus-Christ les divins Mysteres , on les nomme avant tous les autres Saints , encore qu'on ne les adore pas à la place de Jesus-Christ. Avez-vous jamais oui dire dans la Chapelle de saint Theogene , Je vous offre ce Sacrifice , ô Pierre ! je vous l'offre , ô Paul ! Vous ne l'avez jamais entendu dire ; on ne le fait point , & il n'est pas permis de le faire. Si donc quelqu'un vous dit , N'adorez-vous pas saint Pierre ? répondez-luy hardiment , ainsi que le Diacre saint Euloge répondit à ceux qui luy demandoient s'il n'adoroit pas le saint Martyr Fructueux son Evêque ? Je n'adore point saint Pierre ; mais j'adore celuy que saint Pierre a luy-même adoré aussi-bien que moy ; c'est en parlant de cette sorte que saint Pierre vous aimera : car si vous voulez adorer saint Pierre au lieu de Dieu , vous offensez celuy qui est appelé la pierre angulaire ; sçavoir Jesus-Christ , & vous aurez sujet de craindre de vous briser en vous heurtant contre cette pierre. Ce beau passage nous apprend l'usage de faire memoire des Martyrs , & d'autres Saints

au temps du Sacrifice ; qu'il y avoit plusieurs Eglises de Martyrs à Hippone. Saint Theogene en estoit Evêque au temps de saint Cyprien, il y souffrit le martyre. Saint Fructueux estoit Evêque de Tarracone en Espagne, il avoit une Chapelle à Hippone ; il mourut l'an 262.

Saint Chrysofome parlant de la priere des morts dit : Nous recitons leurs noms à l'autel avec les Martyrs, les Confesseurs & les Evêques ; parce que nous ne faisons tous ensemble qu'un même Corps, quoiqu'il y ait des membres plus nobles les uns que les autres. Et peut-estre que pressans de toutes parts la bonté de Dieu, & par nos prieres & par nos offrandes, & par l'intercession des Saints desquels on recite avec eux les noms à l'autel, il leur accordera le pardon de leurs pechez. Ce Saint declare encore qu'on ne prie point pour les Martyrs, quoiqu'on leur fasse l'honneur de les nommer dans le Sacrifice en presence de Jesus-Christ : *Quid putas pro Martyribus offerri, quod vocantur in illa hora? licet Martyres sint, etiam pro Martyribus magnus honor nominari Domino presente, dum mors illa perficitur, & horrendum sacrificium, & ineffabilia Sacramenta.*

*Homil. 41.  
in 1. Cor.*

*Homil. 21.  
in Act.*

Dans toutes les Liturgies on fait memoire de la sainte Vierge. Dans celle de saint Jacques : *Sanctissima, inviolata, gloriosissima... Genitricis Dei & semper Virginis Maria, & justorum memoriam faciamus, ut precibus & intercessionibus ipsorum omnes misericordiam consequamur.* Dans celle de saint Chrysofome : *In honorem & memoriam superbenedictæ gloriosa Domina nostra Dei genitricis & semper Virginis Maria, cujus intercessione suscipe Domine sacrificium hoc insuper cœleste tuum altare.* Il est fait mention de la sainte Vierge, non seulement dans le Canon, mais aussi dans le Symbole ; on ne peut

même penser à la naissance de Jesus-Christ, sans parler d'elle : *Natus ex Maria Virgine.*

Dans la Regle d'Aurelien Evêque d'Arles, il y a vets la fin une memoire de la sainte Vierge & des Saints semblable à nôtre *Communicantes*, au moins c'est une Formule de ces memoires : *Simulque precantes oramus etiam, Domine, pro animabus famulorum tuorum Patrum atque Institutorum quondam nostrorum, Aureliani, Petri, Florentini... vel omnium fratrum nostrorum quos de hoc loco ad te vocare dignatus es; cunctorumque etiam hujus loci memores fidelium, pariterque parentum nostrorum atque servientium hujus loci, & pro animabus omnium fidelium famulorum tuorum vel famularum ac peregrinorum in pace Ecclesiæ defunctorum, ut eis tu, Domine Deus noster peccatorum tribuas veniam, & requiem largiaris eternam; meritis & intercessionibus Sanctorum tuorum, Mariae genitricis Domini nostri Jesu Christi, Joannis Baptiste, Stephani, Petri, Pauli, Joannis, Jacobi, Andreae, Philippi, Thoma... Hilarii Episcopi & Confessoris, Martini Episcopi & Confessoris, Casarii Episcopi: hac propitiis prestare & exaudire digneris qui vivis & regnas in unitate Spiritus sancti Deus in secula seculorum, Amen.*

Honorius d'Autun compte les Saints qui sont nommez dans le Canon; la sainte Vierge, parce qu'elle a enfanté la victime du Sacrifice : *Ideo S. Genitrix nominatur, quia hoc sacrificium de eâ mundo generatur.* Les douze Apostres, parce qu'ils l'ont prêché & scellé par leur mort : *Ideo duodecim Apostoli, quia illorum doctrinâ & sanguine hæc Sacramenta affirmantur, pro testimonio namque hujus sacrificii Petrus, Andreas, Philippus sunt crucifixi, Paulus, Jacobus... decollati.* On nomme douze Martyrs, Lin, Clet, Clement, Sixte, Corneille, Papes. Cyprien Evêque de Carthage, Laurent Archidiaque

diacre de Rome , Chryfogone , Jean & Paul Capitaines , Cosme & Damien Medecins. Dans le second *Memento* , on nomme huit Martyrs , sept Vierges qui font auffi mortes dans les supplices , un Evangelifte c'est saint Jean , un Diacre saint Etienne , un Apofte saint Mathias , un Disciple saint Barnabé , un Patriarche saint Ignace , un Pape saint Alexandre , un Prestre saint Marcellin , un Exorcifte saint Pierre : des femmes mariées saintes Perpetuë & Felicité , des Vierges sainte Agathe & sainte Agnés. On nomme ainfi dans le Canon trois Patriarches ; ſçavoir Abel , Abraham & Melchisedech , trois Saints de l'ancien Testament , vingt-cinq Martyrs du nouveau dans le premier *Memento* , & quinze dans le ſecond. Il n'y a que des Martyrs , & aucun Confefſeur ny Vierge qui ne ſoit Martyre ; parce qu'on n'a jamais douté de la beatitùde & de la felicité des Martyrs , comme ayant lavé & purifié leurs ames dans leur ſang.

Dans le Canon de l'Eglife de Rome , il n'eſt fait mention que des Apoftres & des Martyrs. Saint Auguſtin ſemble dire qu'on ne faiſoit memoire que des Martyrs : *Fidelibus notum eſt quo loco Martyres , & quo defuncti ad altaris Sacramenta recitentur.* Il re-  
*De Virgin. c. 45.*  
 pete la même choſe ailleurs : *Ideo ad menſam Domini Martyres commemoramus.* Et ailleurs ( *Serm. 17. de Verbis Domini.* ) *Martyres recitantur ad altare.* On ne nommoit donc que des Martyrs ; auffi l'Eglife ne faiſoit point l'Office des Confefſeurs dans les premiers ſiecles. Saint Athanaſe & ſaint Baſile ſont les premiers Evêques dont on ait fait la Feſte en Orient. Saint Gregoire de Nyce a fait des Sermons à la louange de ſaint Baſile , dont on faiſoit la Feſte tous les ans. Saint Gregoire de Nazianze a fait la même choſe à l'honneur de ſaint Athanaſe. En Occident ſaint Martin eſt le premier

Evêque dont on ait fait l'Office ; aussi on trouve son nom dans les Liturgies Gallicanes. Comme donc à Rome il n'y a que les noms des Apostres & des Martyrs des premiers siècles, cela marque son antiquité, & qu'il a esté composé en ces temps-là ; & même tous les Martyrs qui sont nommez dans le *Communicantes*, ont souffert dans l'Italie ; chaque Eglise mettoit ses Saints dans le Canon ; il n'y a de la difficulté que pour saint Cosme & saint Damien, que l'on dit ordinairement avoir esté des Medecins d'Arabie, qui ont souffert en ce pais ; mais comme il y a plusieurs Saints de ce nom, que l'on a souvent confondu, & qu'on sçait qu'il y en a deux de ce nom qui ont souffert à Rome ; ce sont eux sans doute dont ont fait memoire dans le Canon, plutôt que de ceux d'Arabie, quoique le martyr de ceux-cy ait esté plus celebre.

Etienne d'Autun dit que l'on faisoit memoire des Anges, des Patriarches, des Apostres, des Martyrs ; des Confesseurs & des Vierges ; & qu'il y a plus ou moins de ces Saints dans le Canon, selon que le Saint-Esprit l'inspiroit à ceux qui le composoient : *Numerum non attendimus quare plures vel pauciores, quia qui Canonem ordinavit, quos sibi placuit, dictante Spiritu sancto memorare instituit* : de sorte que le choix des Saints qui y sont, est venu de la devotion de celuy qui a fait le Canon. On peut seulement remarquer dans nôtre Canon qui est celuy de Rome, qu'il n'y fait mention que des Apostres & des Martyrs des premiers siècles ; ce qui en fait voir l'antiquité. Dans les Eglises particulieres, on y ajoutoit les Saints qu'on y honoroit ; c'estoit comme nous l'avons déjà dit, la marque par laquelle on declaroit la sainteté d'un Confesseur, & qu'on le reconnoissoit pour un vray Martyr de la Religion, lorsqu'on le nommoit dans le Canon.

Dans le Missel Gelasien on trouve les changemens qui se font aux grandes Fêtes à la priere *Communicantes*, & qui sont les mêmes que ceux que nous disons.

A Noël, *Communicantes & diem sacratissimum celebrantes in quo incontaminata Virginitas huic mundo edidit Salvatorem.*

A l'Epiphanie, *Diem sacratissimum celebrantes quo Unigenitus tuus in tua tecum gloria sempiternus, in veritate nostra carnis natus, Magis de longinquo venientibus visibilis & corporalis apparuit.*

Au Jeudy saint, *Communicantes & diem sacratissimum celebrantes quo traditus est Dominus Jesu Christi.*

A Pâques : *Noctem sacratissimam celebrantes Resurrectionis Domini nostri Jesu Christi secundum carnem.*

Pour la Feste de l'Ascension, *Diem quo Dominus noster unigenitus Filius tuus unicum sibi hominem nostra substantia in gloria tua dextera collocavit.*

Pour la Pentecôte, *Diem Pentecostes sacratissimum celebrantes quo Spiritus sanctus Apostolos plebemque credentium presentia sua Majestatis implevit.*

Dans le Missel Gallican on y trouve ces mêmes variations.

Le Micrologue fait aussi mention de ces additions qui se font aux principales Fêtes de l'année au *Communicantes*, & nomme les six jours solennels de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de Noël, de l'Epiphanie & du Jeudy saint: Il ajoute même que cela se trouvoit dans les plus anciens Sacramentaires : *In antiquioribus, & emendatioribus Sacramentariis interponenda legimus.* C. 12.

Selon le même auteur, pendant tout le Canon le Prestre a les bras étendus, pour représenter Jesus-Christ à la Croix : *Sacerdos per totum Canonem*

*in expansione manuum, non tam mentis devotionem quam Christi extensionem in cruce designat. On ajoûtoit autrefois le nom du Saint dont on faisoit la Feste.*

Orderic Vital dit que le Pape Gregoire III. l'avoit ordonné, & qu'on l'exprimoit ainsi : *Quorum vel cujus solemnitas hodie in conspectu Majestatis tua celebratur, Domine Deus noster in toto terrarum orbe.*

*Si le Canon se disoit autrefois en secret, ou à haute voix.*

C'Est un usage qui se trouve étably dans les Liturgies Grecques de prononcer le Canon d'une voix haute & intelligible, au moins les paroles de la consecration, & le peuple répondoit *Amen* ; cela se trouve dans la Liturgie de saint Jacques, dans celle de saint Basile, & dans celle de saint Chrysostome. Je rapporteray seulement de quelle maniere cela est disposé dans celle de saint Basile : le Canon est appellé *Secrete*, *Secreta* ; parce que le Prestre le dit d'une voix basse : lorsqu'il est à la consecration, il élève sa voix, *Voce altiori*, pour dire les paroles suivantes : *Dedit sanctis Discipulis suis dicens Accipite & manducate, Hoc est corpus meum, quod pro vobis frangitur in remissionem peccatorum* ; le peuple répond *Amen*, puis le Prestre dit en secret : *Similiter & calicem de genimine vitis accipiens, gratias agens, benedicens, sanctificans dedit Discipulis dicens* ; & élevant sa voix, *Bibite ex hoc omnes ; Hic est sanguis meus novi Testamenti, qui pro vobis & multis effundetur in remissionem peccatorum* ; le peuple répond *Amen* : ensuite le Prestre dit d'une voix basse, *Hoc facite in meam commemorationem.*

*apud Eu-  
lib. 7.  
c. 8.*

Denis d'Alexandrie dit qu'il n'osa rebaptiser un homme qui doutoit s'il l'avoit bien esté, parce qu'il

avoit ouï l'action de grâces ( ce sont les paroles de la consecration ) dans l'Eglise, & avoit répondu *Amen* avec les autres.

On pourroit demander si c'estoit immédiatement après la consecration qu'on répondoit *Amen*, ou si ce n'estoit qu'à la fin du Canon que le Prestre élevoit sa voix, comme il fait aujourd'huy dans l'Eglise Latine en disant, *Per omnia secula seculorum* avant le *Pater*; auquel temps le peuple répond *Amen*, pour marquer son consentement & l'union qu'il a avec le Prestre, comme l'entend Monsieur de Valois, dans ses Remarques sur le Livre sixième d'Eusebe: mais il paroist par les Liturgies Grecques que c'estoit immédiatement après les paroles de la consecration; ce qui se pratiquoit aussi dans l'Eglise Latine.

Saint Ambroise dit qu'après la benediction ou consecration du pain & du calice, ils deviennent le Corps & le Sang de Jesus-Christ, & qu'on dit *Amen* pour marquer qu'on croit que cela est vray:

*Ante benedictionem verborum celestium alia species nominatur, post consecrationem corpus Christi significatur. Ipse dicit sanguinem suum, ante consecrationem aliud dicitur, post consecrationem sanguis nuncupatur, & tu dicis Amen, hoc est verum.*

*De his qui  
Myster. unit.  
c. 9.*

Saint Augustin en parle aussi. Jean Moschus dans son Livre du Pré spirituel, dit que dans quelques Eglises on prononçoit à haute voix les paroles de la consecration; c'estoit pour cela que les enfans les sçavoient,

*Ep. ad Ianuar.*

& même les chantoient: *Quoniam in quibusdam Ecclesiis clarâ voce solent pronuntiare orationem oblationis Presbyteri, factum est ut eam pueri didicerint.*

*C. 369.*

Dans la Messe attribuée à saint Pierre, on répond *Amen* après la consecration. Dans l'Office Mozarabique le chœur répond *Amen* à chaque priere du Canon: 1. On nomme ceux qui ont offert pour le

Sacrifice, *Pro se suisque omnibus*, le chœur répond, *Offerunt pro se & pro universa fraternitate.* 2. Le Prestre dit *Communicantes*, nommant la sainte Vierge, les Apostres; le chœur répond, *Et omnium Martyrum.* Le Prestre reprend, nommant les Confesseurs & autres Saints; le chœur dit, *Et omnium paasantium.* Dans toutes les prieres qui suivent le *Communicantes*, le peuple répond *Amen*, aussi-bien qu'après qu'on a prononcé les paroles de la consecration.

L'Empereur Justinien fit autrefois une Ordonnance pour faire prononcer le Canon à haute voix:

*In novell. Constit. 123.* *Jubemus ut omnes Episcopi pariter & Presbyteri, non tacito modo, sed clara voce que à fidelissimo populo audiatur, sacram oblationem & sanctas preces in sacro Baptismate adhibitae celebrent: Quo majore inde devotione in depromendis Dei laudibus audientium animi offerantur. Ita & divinus Paulus docet: Si solum benedicas Spiritu, quomodo is qui privati locum tenet, dicit ad gratiarum actionem suam Deo ipsum Amen, quandoquidem quod dicat non videt. His igitur de causis convenit, ut inter ceteras preces, & ea que in sancta oblatione dicuntur clara voce à religiosissimis Episcopis & Presbyteris proferantur, sciuris religiosissimis Sacerdotibus, quod si qui horum neglexerint, in horrendo judicio de his rationem reddent.*

*1. Cor. Ep.*

Au temps de Paschase on répondoit encore *Amen* en quelques Eglises aux paroles de la consecration:

*Lib. de Corp. & Sang. Dom.* *Respice in Sacramentorum libro quid orat Sacerdos, ut fiat corpus & sanguis dilecti Filii tui D. N. J. C. qua prece expletâ, consonâ voce omnes Amen dicimus; sicque omnis Ecclesia orat & confitetur.*

Cependant il y a long-temps qu'on recite le Canon d'une voix basse dans l'Eglise Latine. Alcuin en parle ainsi: *Consuetudo venit in Ecclesia ut tacite ista obsecratio & consecratio à Sacerdote cantetur, ne*

verba tam sancta atque ad tantum mysterium pertinentia vilescerent. Il rapporte l'histoire de certains Bergers qui le chantoient en gardant leurs troupeaux, & qui furent frappez du feu du ciel, parce qu'ils profanoient des paroles si saintes. Remy d'Auxerre rapporte la même histoire qu'il tire de Sophronius au chapitre 196. du Pré spirituel : *Unde fertur quod antequam ista consuetudo ( ut tacite à Sacerdote consecratio cantetur ) fuisset ; dum pastores in agro decantarent , divinitus percussi sunt ab igne caelesti.* Honorius d'Autun rapporte aussi cette histoire, & dit que depuis il fut ordonné par une Constitution synodale, sous peine d'excommunication, qu'on reciteroit le Canon bas au temps du Sacrifice : *Unde fertur dum Canon primitus quotidie publice recitaretur, ab omnibus per usum sciretur ; & cum eum pastores in agro super panem & vinum dicerent , repente carnem & sanguinem ante se invenirent , atque inde divinitus percussi interirent... Unde synodali Decreto sub anathemate est praeceptum , ut nullus Canonem dicat nisi in libro , & in sacris vestibus , & nisi super altare , & super sacrificium.*

Tam. 7. Biblioth. PP.

Gemma anim. lib. 1. c. 103.

Le Pape Innocent III. parle de cette Ordonnance qui fut faite de dire le Canon bas : *Ne sacrosancta verba vilescerent , dum omnes pœnè per usum in plateis & vicis alijsque locis cognitis illa decantarent ; decrevit Ecclesia ut hae obsecratio , qua secreta censetur , à Sacerdote secrete dicatur.*

De Myster. l. 3. c. 1.

J'avois oublié de dire que Florus dans son Explication de la Messe, rapporte que dans toute l'Eglise on disoit *Amen* après les paroles de la consecration, comme à la fin des Collectes, pour marquer le consentement du peuple, & l'union qu'il a avec le Prestre dans le Sacrifice : *Amen quod ab omni Ecclesia responderetur , ad tanti Mysterii consecrationem , sicut & in omni legitima oratione , respondent fideles ,*

In Expos. Miss.

& respondendo suscribunt. Cet Auteur vivoit environ le huit & le neuvième siècle ; ce qui fait voir que ç'a peut-estre esté dans le neuvième siècle qu'on a cessé dans l'Eglise Latine de dire le Canon à haute voix.

*Des signes de Croix , & autres ceremonies qui se pratiquent dans le Canon.*

L'Ordre Romain donné par Hittorpius, marque tous les signes de Croix , & les inclinations que le Prestre devoit faire à l'autel pendant le Canon. Dans la priere *Te igitur* , à ces paroles, *Hac dona* , il fait trois signes de Croix sur le pain, & trois sur le calice séparément : *Benedicas hac dona ; hic signat oblatam , & calicem tribus vicibus , non tamen sub una cruce ; sed separatim singulis , singulas faciens cruces. Hac dona , hac munera , hac sancta sacrificia illibata.* Au *Memento* on nomme les vivans si on veut , pourvu que ce ne soit pas un jour de Dimanche : *Memento... hic nomina vivorum memorentur , si volueris , sed non Dominica die , nisi cæteris diebus ;* c'estoit peut-estre parce qu'on les avoit déjà nommez au Prône. On s'incline à la conclusion de ces prieres avant *Hanc igitur* , en disant, *Per Christum Dominum , hic se inclinatur usque ad altare dicens , hanc igitur oblationem , usque jubeas numerari.* On voit que cette inclination estoit profonde ; *Usque ad altare* , qu'on n'étendoit pas les mains sur les oblations pendant *Hanc igitur* . En disant *Ut nobis corpus* , il fait le signe de la Croix , & on ne benit que le pain en disant *Benedictam , ascriptam* , & non pas le calice , *Hic erigit sursum. Oblatam solam hic benedicit : Quam oblationem tu Deus in omnibus quasumus benedictam , ascriptam , ratam , rationabilem acceptabilemque facere digneris* , puis

*Ut fiat corpus hic ambo signat, id est oblatam & calicem.* Après la consecration on fait les quatre premiers signes de Croix sur l'hostie seulement, & le cinquième sur le calice : *Hic quatuor vicibus solam oblatam signet ; In quinta vice super calicem solum crucem faciens, hostiam puram, hostiam sanctam...* On s'incline profondement en disant *Supplices*, & on fait une priere particuliere si on veut : *Inclinat se iterum juxta altare dicens, Supplices te rogamus, hic orat apud se quod voluerit ; deinde dicit, iube hac perferri... usque in conspectum, hic erigit se.* Il ne parle point de baiser l'autel à ces paroles, *Ut quotquot ex hac altaris.* A la fin du Canon on fait trois signes de Croix sur l'hostie, & autant sur le calice : *Per quem hac omnia... creas. Hic ambo signat, id est, oblatam & calicem tribus vicibus, singulis singula faciens cruces, sanctificas, vivificas, benedicens & prestatas nobis.*

On a employé de tout temps le signe de la Croix dans le Sacrifice. Saint Augustin dit que sans ce signe il n'y a rien de parfait dans les Sacremens : *Quod signum nisi adhibeatur in sacrificio quo aluntur, nihil rite perficitur.* On fait ce signe sur les oblations pour les benir, & pour les offrir à Dieu, & pour les consacrer, en luy representant la Passion de son Fils par le signe de la Croix : *Signo crucis consecratur Corpus Domini.* Saint Chrysostome fait la même remarque ; sçavoir que dans les Ordinations, & dans le Sacrifice, & dans tout ce qui se fait sur l'autel du Seigneur on se sert de la Croix : *In mensa sacra crux, hac in Sacerdotum ordinationibus, hac cum Corpore Christi in mystica cœna fulget.* Fortunat dans la Vie de saint Martin, nous le represente à l'autel benissant par ses mains les oblations ; c'estoit sans doute par le signe de la Croix : *cum holocausta sacra manibus benediceret ara.* Le *Lib. 3.*

*Tract. 118.  
in Joan.*

*Serm. 18. de  
Tempor.*

*Hom. quod  
Christus sit  
Deus.*

*Synod. Carisfiac. c. 15.*

Synode de Carifi dans la Lettre qu'il écrivit à Louïs Roy de Germanie, marquant le sacrilege que commet un Prestre qui se sert de ses mains pour des actions criminelles, montre la grandeur de cette faute ; parce qu'une main qui a esté ointe par le Chrême, & qui produit le Corps de Jesus-Christ sur l'autel par le signe de la Croix, ne doit rien manier de profane : *Manus enim chrismate sacro peruncta, qua de pane & vino aqua mixto per orationem & crucis signum conficit corpus & Christi sanguinis Sacramentum, abominabile est, ut post ordinationem Episcopatus, saculare tangat ullo modo Sacramentum.*

*De Vitis Patrum. c. 16.*

Gregoire de Tours nous apprend aussi cette coutume de benir les oblations avec le signe de la Croix, & de faire ces signes après même la consecration ; c'est en parlant de saint Venant : *Ventumque est ut sanctum munus, juxta morem Catholicum, signo Crucis superposito benediceretur.* Et pendant que le Prestre faisoit le signe de la Croix sur les oblations, saint Venant vit un vieillard qui les benifesoit pareillement avec sa main droite : *Vidit senem oblatum altaris sacrificium dextera extensa benedicentem.* La benediction se faisoit en étendant la main droite sur les oblations.

*Ep. ad Bonifac. resp. 12.*

Le nombre des signes de Croix qu'il falloit faire à la Messe, n'estoit pas encore fixé au temps du Pape Zacharie, puisque saint Boniface Apstre d'Allemagne le consulta sur cela ; & ce Pape luy répond qu'il luy envoie marqué dans un rôle par le Prestre qui luy avoit apporté la Lettre : *Flagitasti à nobis ut in sacri Canonis predicatione, quot cruce in locis quibusdam facere debeamus ; in Rotulo dato predicto Lul. Presbytero tuo, quot signa sancta Crucis fieri debeant infiximus.*

Amalaire se fait la question du nombre des signes

de croix qu'il faut faire pendant la Messe, & il croit qu'un ou deux peuvent suffire : *Videtur mihi si semel fuerit facta crux super panem & vinum posse sufficere, quia Dominus semel crucifixus est; non abs re si bis figatur, quia pro duobus populis fixus est Christus.* Lib. 3 c. 27.

Le Micrologue dit qu'il avoit appris du Pape Gregoire VII. & des Evêques, à ne faire ou qu'un, ou trois, ou cinq signes de Croix sur les oblations : *Nos per ipsum (Gregorium) & per Episcopos accepimus imparum numerum semper in dispensatione signorum super oblationem observamus, videlicet unam crucem, vel tres, vel quinque faciendo.* Il ajoute que ces signes se font en même-temps sur l'hostie & sur le calice, à moins que l'on ne nomme le pain séparément du calice : *Tres cruces super panem & vinum communiter facimus; nec unquam panem à calice separamus in consignatione, nisi ubi separatim nominantur in Canone.* Cap. 14.

Dans une ancienne exposition de la Messe qui est au sixième tome de la Bibliothèque des Peres, il y a six temps dans lesquels on fait le signe de la Croix dans le Canon : *sex sunt ordines crucum in Te igitur; quorum primus est ubi dicitur, & benedicas hæc dona; secundus, ubi dicitur quam oblationem tu Deus; tertius, accipiens panem in sanctus; quartus, ubi subinfertur hostiam puram; quintus, per quem hæc bona creas; sextus, per ipsum & cum ipso.*

Le Concile d'Ausbourg de l'an 1009. marque comment se faisoient ces signes de Croix, que c'estoit en ligne directe sur le pain & sur le calice, & non en rond autour des oblations; qu'il ne faut pas tourner les doigts de la main, mais en serrer deux avec le pouce en dedans, & faire le signe de la Croix avec les trois doigts pour représenter la sainte Trinité : *Calicem & oblatam recta cruce si-* Can. 19.

*gnato, id est, non in circulo, & variatione digitorum, ut plurimi; sed strictis duobus digitis & pollice intus recluso, per quos Trinitas innuitur, istud signum † recte facere studete.* Yve de Chartres nous représente aussi de quelle manière le faisoient ces signes de Croix; c'estoit en tirant une ligne droite avec la main de l'Orient à l'Occident, qui estoit coupée par une autre du Midy au Septentrion; on en faisoit aussi sur l'Hostie séparément de ceux qu'on faisoit sur le calice, parce qu'elle n'estoit pas aux pieds du calice, comme nous l'y mettons; mais le calice estoit au côté droit de l'hostie, pour représenter que le sang étoit sorty du côté droit de Jesus-Christ: de sorte que depuis qu'on a mis le calice au milieu de l'autel aussi-bien que l'hostie, on peut benir l'un & l'autre en même-temps par un signe de Croix; au lieu qu'il en falloit deux quand l'un estoit au côté de l'autre: *Cum vero hostia jam consecrata intra vel supra calicem signum Crucis imprimitur à latere calicis Orientali usque ad Occidentalem, & à Septentrionali usque ad Australem; hoc significari volumus quod ante Passionem.. Hostia quoque quæ juxta calicem consignatur, sic debet esse posita, ut sua & calicis positione dextrum Christi latus representet.* Ainsi voila plusieurs sortes de signes de Croix dans la Messe; les uns avec les doigts ou la main sur le pain & sur le vin; d'autres sur le calice seulement avec l'hostie consacrée, comme nous faisons à la seconde élévation, ou au dedans du calice, comme nous faisons en disant *Pax Domini.*

*Ep. 233.*

*C. 27.*

Tous les Auteurs des divins Offices rapportent que le Prestre prie les bras étendus pendant le Canon, pour représenter la situation de Jesus-Christ, s'offrant en sacrifice sur la Croix; cela est encore dans l'Ordinaire des Chartreux, & de plusieurs autres Religieux: *Ad hac verba imprimis, quæ tibi*

*offerimus, elevantur manus & expansa tenentur in modum crucis usque ad Hanc igitur. Raoul de Tongres dit qu'il ne faut pas estre si scrupuleux au sujet de l'inflexion des deux premiers doigts, & qu'on represente mieux Jesus-Christ quand ils sont étendus avec la main : Sacerdos per totum Canonem in manuum expansione, tam mentis devotionem, quam Christi in cruce extensionem praesignat. Digni ergo pro superflua cautela non semper contrahantur; male enim cauti sumus, si Christum imitari summo opere non studemus. Congruit ergo ut manus infra Canonem expendamus, observato ne quid digitis praeter corpus Domini tangamus, nec manus remittere debemus, nisi sancta cruce fuerint faciende.*

De la priere *Hanc igitur, & Quam oblationem.*

**I**L faut remarquer dans cette Oraison l'addition que saint Gregoire y a faite, & les changemens qui y arrivent quelquefois. Jean Diacre nous apprend que ce saint Pape y ajoûta *Diesque nostros*; c'est dans la vie de ce Saint : *In Canone Missae appo-* Lib. 2.  
*suit, Diesque nostros in tua pace disponas, utque ab aeterna damnatione nos eripi, & in electorum tuorum jubeas grege numerari.*

Nous avons encore le Jeudy & le Samedi saint les additions qu'on a inseré dans cette priere; car on y prie pour les nouveaux baptisez, & le Jeudy saint on y fait memoire de la solemnité du jour : *Hanc igitur oblationem... quam tibi offerimus ob diem in qua D. N. J. C. tradidit Discipulis suis corporis & sanguinis sui mysteria.* A Pâques & à la Pentecôte on dit, *Hanc oblationem quam tibi offerimus pro his quos ex aqua & Spiritu sancto regenerare dignatus es.* Ces additions se trouvent dans le Sacramentaire de saint Gregoire.

Dans la Messe d'Illyricus le Prestre fait une memoire de luy dans cette Oraison, declarant qu'après avoir prié pour tous les Ordres de l'Eglise, il demande à Dieu qu'il reçoive aussi ce Sacrifice pour la remission de ses pechez, & pour la sanctification : *Hanc etiam oblationem humilitatis mee & devotionis, quam tibi offero pro peccatis meis, & criminosis actionibus... Quam oblationem tu Deus.* Dans le Missel de France, *Missale Francorum*, le Prestre nomme dans cette priere le Saint dont on fait la Feste; & après avoir dit que c'est en l'honneur de ce Saint qu'il offre à Dieu le Sacrifice, il declare que c'est aussi pour obtenir le pardon de ses fautes : *Hanc igitur oblationem servitutis nostrae, quam tibi offerimus in honore Domini B. Martyris tui ill... & pro peccatis atque offensionibus nostris.*

*Lib. de Corp.  
& Sang.  
c. 12.*

Pour la priere *Quam oblationem*, \*Paschale s'en sert pour prouver la réalité de l'Eucharistie : *Quod si queris super quibus universaliter ab omnibus Amen respondeatur in tota Ecclesia Christi; respice in Sacramentorum celebratione instituyente B. Petro, ut credimus, quid orat Sacerdos in Canone? Ut fiat, inquit, Corpus & Sanguis dilectissimi Filii tui D. N. J. C. quâ prece expletâ, consonâ voce omnes Amen dicimus; sicque omnis Ecclesia in omni gente & linguâ orat & confitetur, quod hoc sit, quod orat.* Dans la Liturgie attribuée à saint Pierre, cette priere est plus étendue que dans nostre Canon : *Domine Deus noster qui te obtulisti pro hujus mundi vitâ, respice in nos & super panem istum & calicem hunc, & fac eum immaculatum tuum Corpus, & pretiosum Sanguinem in perceptionem animarum & corporum. Quam oblationem tu Domine in omnibus quæsumus ratam, rationabilem...* Dans les Liturgies Grecques il y a une priere semblable à la nostre, par laquelle on demande que le Saint-Esprit descende sur les dons,

pour les faire le Corps & le Sang de Jesus-Christ ; mais ils disent cette priere après la consecration , & non pas devant , comme font les Latins.

*De la Consecration.*

ON appelle consecration l'action par laquelle les symboles du pain & du vin sont changez au Corps & au Sang de Jesus-Christ ; & comme elle est accompagnée de prieres qui invoquent Dieu & son Esprit-Saint pour operer ces grandes merveilles , plusieurs Auteurs l'ont appellée prieres , invocation ; d'autres benediction , parce que les symboles sont benis au temps qu'ils sont changez ; d'autres enfin action de graces , parce qu'il n'y a rien qui marque davantage la puillance de Dieu , & qui attire plus nostre reconnoissance que le Sacrement où la chair & le sang de Jesus-Christ nous sont donnez pour estre la nourriture de nos ames. Origene appelle l'Eucharie , le Symbole de l'action de graces ; & ailleurs , qu'elle est faite un Corps sacré , & sanctifié par la priere. Saint Cyrille de Jerusalem , qu'avant l'invocation de la sainte Trinité , le pain est de simple pain ; mais la priere estant achevée , le pain est le Corps de Jesus-Christ. Saint Basile dit , Qui des Saints nous a laissé par écrit les paroles d'invocation pour consacrer le pain de l'Eucharistie ? Saint Gregoire de Nyse l'appelle la consecration & la sanctification du Saint-Esprit ; il la nomme aussi benediction. Saint Augustin dit que nous appellons le Corps & le Sang de Jesus-Christ , ce qui est consacré par la priere mystique. Saint Jerôme dit des Prestres , qu'ils font par leurs prieres le Corps & le Sang de Jesus-Christ. Theodoret la nomme invocation , sanctification. Saint Cesaire d'Arles dit que les Symboles sont consacrez par l'invocation du Dieu souverain ; il

*Lib. 8. cont. Celsum. In Math. 15.*

*Catech.*

*De Spir. S. c. 27. Orat. in Bapt.*

*Lib. 3. de Trinit. c. 4. Ep. 83.*

*Dialog. 2. Homil. 5.*

la nomme aussi *sanctification*. Le seizième Concile de Tolède l'appelle benediction.

Ambr. l. 4.  
de Sacram.  
c. 4.

Quant aux paroles de la consecration, elles sont presque les mêmes dans toutes les Liturgies; elles sont tirées des Evangelistes & de saint Paul, elles ne varient qu'en tres-peu de chose; c'est ce qu'il nous faut remarquer. L'ancienne Liturgie Ambrosienne les rapporte ainsi : *Qui pridie quam pateretur, in sanctis manibus suis accepit panem, respexit ad caelum ad te sancte Pater aterne Deus, gratias agens benedixit, fregit, confractumque Apostolis suis & Discipulis tradidit dicens, Accipite & comedite ex hoc omnes : Hoc enim est Corpus meum quod pro multis confringetur. Similiter etiam calicem postquam conatum est pridie quam pateretur accepit, respexit ad caelum ad te sancte Pater omnipotens aterne Deus, gratias agens benedixit, Apostolis & Discipulis suis tradidit dicens, Accipite & bibite ex eo omnes, Hic est enim sanguis meus. Quotiescumque hoc feceritis, toties commemorationem meam facietis.* Dans ces paroles on voit toutes les actions qui sont rapportées dans le Canon de l'Eglise de Rome : la principale chose qu'il faut observer, c'est que dans la consecration du calice le Prestre dit seulement : *Cecy est mon Sang ; Hic est enim Sanguis meus* : que dans celle du pain il y a *confringetur*, qui sera rompu, & non pas qui sera livré, *tradetur*. Dans le grec de saint Paul il y a *κλωμενον*, qui veut dire *frangitur*, qui est rompu, au lieu que la vulgate porte *tradetur*.

Dans le Missel Mozarabique il y a aussi *tradetur*; mais à la marge il y est dit qu'on peut omettre ces paroles *Quod pro vobis tradetur*; comme si autrefois on eût seulement dit, *Cecy est mon Corps*; ainsi que saint Ambroise dans la consecration du calice disoit seulement, *Cecy est mon Sang : Hic est*

*est Sanguis meus.* La raison pour laquelle les Espagnols firent cette addition aux paroles du Canon, se peut prendre d'Ambrosius Morales, dont Baro-  
 nius rapporte les paroles : Que Sisenande Evêque de Compostelle envoya un de ses Prestres à Rome au temps du Pape Jean X. afin d'examiner les Rits de Rome, & de les confronter avec ceux des Espagnols ; & qu'après avoir trouvé que ces Rits, quoique differens entr'eux, ne contenoient rien de contraire à la Foy, Sisenande introduisit seulement les paroles de la consecration, telles qu'on les disoit à Rome ; c'est pour cela que dans leur Missel il y a comme dans le Canon de Rome, *Quod pro vobis tradetur* ; ce qui ne se disoit pas auparavant. Voila pourquoi il y a à la marge qu'on peut obmettre ces paroles. Peut-estre qu'autrefois en France on disoit comme à Milan, *Quod confringetur* ; au moins dans le Missel Gothique, au jour de Noël après la consecration le Corps de Jesus-Christ est dit rompu : *Credimus corpus tuum in peccatorum nostrorum remissione confractum... sanguis sanctus tuus effusus est.* Ce qui semble estre une repetition des paroles de la consecration ; on ne peut dire cependant quelles elles estoient, parce qu'elles ne se sont pas trouvées, & que ce Missel les suppose à chaque Messe.

On peut encore faire cette remarque, que dans le Missel Mozarabique on repete *Quotiescumque* après la consecration de chaque espece ; ainsi après celle du pain le Prestre dit, *Quotiescumque manducaveritis, hoc facite in meam commemorationem* ; de même après celle du calice, *Quotiescumque biberitis.* Dans le Missel Gothique après la consecration de chaque espece le Prestre dit, *Quotiescumque feceritis, in mei memoriam facietis.*

Pour donc reprendre toutes les paroles de la consecration qui sont dans le Canon de l'Eglise de

Rome, *Qui pridie quam pateretur, accepit panem in sanctis manibus*, se trouve dans les Livres des Sacrements de saint Ambroise, & non pas *In sanctas ac venerabiles manus suas*. Que Jesus-Christ ait levé les yeux au ciel, *elevatis oculis*, saint Ambroise, & toutes les Liturgies Grecques le rapportent, *Deditque*; la conjonction *que*, ne se trouve pas dans la Messe attribuée à saint Pierre, ni dans quelques autres manuscrits, non plus que ces paroles *ex hoc omnes*, quoiqu'elles soient dans saint Ambroise. La particule *enim*, *Hoc est enim Corpus*, est dans saint Ambroise, & dans la Liturgie de saint Marc; elle n'est point dans l'Ecriture ni dans les autres Liturgies. Voila pour la consecration du pain.

Pour celle du vin, ces mots *Hunc präclarum calicem*, ne se trouvent pas par tout. Dans saint Ambroise il y a seulement *Similiter calicem accepit*, sans *Hunc präclarum*; cela n'est pas aussi dans les autres Liturgies, ni dans l'Ecriture. *Deditque*; dans saint Mathieu il y a *& dedit*; dans la Messe de saint Pierre il y a seulement *dedit*. Les paroles de la consecration du calice ne se trouvent que dans le Canon Gelasien de la maniere que nous les disons. Dans saint Ambroise il y a seulement, *Hic est enim sanguis meus*; ce qui a plus de rapport avec saint Mathieu ch. 26. & saint Marc ch. 14. Dans saint Mathieu la particule *enim* y est pour le calice; mais toutes les autres paroles, *Novi & aterni...* ne sont ni dans l'Ecriture, ni dans aucune autre Liturgie; & même celles cy, *Mysterium fidei*, ne sont pas dans l'Ordre Romain. Dans la Liturgie de saint Pierre il y a seulement, *Bibite ex eo omnes, Hic est sanguis meus*, sans autre addition. Et pour celle du pain, *Hoc est Corpus meum, quod pro vobis frangitur*.

De l'élevation de l'hostie & de celle du calice,  
& de leur adoration.

Dans les Liturgies Grecques avant la Communion on élève l'Eucharistie, & on la montre au peuple pour l'adorer, & pour l'avertir de se préparer à communier. Saint Chrysostome en parle, & dit même qu'on ouvroit pour lors les portes du Sanctuaire, qu'on tiroit les rideaux de l'autel, afin de le découvrir. Lors, dit-il, qu'on élève l'hostie, & après que Jesus-Christ a esté immolé, vous entendez dire, Prions; lorsque vous voyez qu'on ouvre les portes du Sanctuaire, qu'on découvre l'autel, representez-vous le Ciel même s'ouvrir. Cum elatâ hostiâ, christoque immolato, audieris Oremus; cum videris bifores valvas adyti subduci repagulis & adaperiri; tunc ipsum representa calum ipsum. Et ailleurs, Dum profertur sacrificium, & Christus immolatur, cum audieris Oremus, cum videris vela retrahi, tunc superne calum aperiri cogita.

Homil. 3. in  
Ep. ad Eph.  
& Homil.  
61. ad pop.  
Antioch.

Dans la Liturgie de saint Jacques, après le Pater le Prestre élève l'hostie, Sacerdos elevans donum dicit apud se. Dans celle de saint Chrysostome, lorsque le Prestre étend sa main pour prendre le pain sacré & l'élever, le Diacre crie à haute voix, Faisons attention, & le Prestre dit, Les choses saintes aux Saints: Cum Diaconus videt Sacerdotem extendentem manus, & tangentem sanctum panem ad faciendam elevationem clamat, Attendamus; & Sacerdos, sancta Sanctis. Anastase Sinaïte remarque que l'élevation se fait entre le Pater & la Communion; & qu'après avoir dit, Pardonnez-nous nos offenses, le Prestre élève le pain de vie, & le montre entre ses mains: Hæc dicamus (dimitte nobis) hac quotidie precemur, dum tremenda synaxi assisti-

Orat. de S.  
Synaxi.

*mus ; quod cognoscens Sacerdos post consecrationem illius sacrificii incruenti , panem vite in altum elevat ; & ipsum manibus ostendit ; deinde clamat Diaconus , & dicit , Attendamus , & statim subjungit Sacerdos , & dicit Sancta Sanctis .* L'Auteur du Livre de la Hierarchie met cet ordre dans la celebration des saints Mylletes ; le Prestre les consacre , puis il expose à la vûe d'un chacun ce qui a esté consacré , les invitant à la sainte Communion : *Sacerdos Dei opera ubi cecinit & collaudavit , consecrat mysteria , sub aspectum qua celebrata sunt , ducit ; per sacrosancta proposita symbola , ostensisque divina operationis muneribus ad divinam eorum communionem tunc ipsemet accedit .*

Cap. 3.

Dans la vie de saint Basile écrite par Amphiloque , il y est dit qu'après les prieres de la consecration , il éleva le pain sur lequel il avoit prononcé les prieres , disant ; *Considerez , Seigneur , du Trône de votre gloire . Et post finem orationum exaltavit panem prolixè orans , & dicens , Attende Domine J. Christe de sancto habitaculo tuo .* Cette priere est dans la Liturgie de saint Basile & dans celle de saint Chrysostome , & on la dit avant la Communion. Saint Jean Damascene rapporte la priere qu'on chantoit à l'élevation : *In elevatione panis Eucharistia non dicimus trisagios , vel triskyrios , ter Sanctus , aut ter Dominus ; sed unus Sanctus , & unus Dominus Jesus Christus .* Cette priere est dans saint Cyrille de Jerusalem. Georges Codin dans son Livre des Officiers de la Cour de Constantinople ; décrivant de quelle maniere l'Empereur entend la Messe , fait mention de l'élevation de l'hostie.

*Codinus de Officiis aulae Constantinop.*

L'Empereur , dit-il , quand il est arrivé s'assit , & se leve seulement quand on dit le Symbole & l'Oraison Dominicale , & quand on élève le Corps de Jesus-Christ ; & après l'élevation s'il n'est pas dis-

posé à communier, il s'assit sur son trône jusqu'à la fin de la Liturgie ; s'il est préparé, deux Diacres viennent au devant de luy, & il entre avec eux dans le Sanctuaire : *Veniens Imperator sedit, exurgens solum in lectione Symboli, & in oratione Dominica, & in elevatione Dominici & sancti Corporis. Factâ autem elevatione, si ad communionem paratus non sit Imperator, sedet in throno usque ad finem sanctæ Liturgiæ ; si autem paratus est, advocant ipsum duo Diaconi, ingrediturque cum eis in altare Sanctum.*

Il paroît par ces passages que les Grecs adorent Jesus-Christ à l'élevation ; c'est aussi ce que rapporte Simeon de Thellalonique : *Pontifex in altum De Templo. sublato pane, populus consonâ voce clamat, Unus Sanctus, unus Jesus Christus in gloria Dei Patris, id est, quod Paulus dicit, Flectetur omne genu in nomine Jesu.* Cette priere *Unus sanctus*, est dans la Liturgie de saint Chrysostome ; & dans celle de saint Basile à l'élevation le peuple chante *Unus Pater Sanctus, unus Filius, unus Spiritus S. Gloria Patri...* Dans la Messe des Ethiopiens le Prestre estant à l'élevation dit, *Oremus, humiliare capita vestra, Surgite ad adorandum* ; & le peuple répond, *Domine Jesu Christe miserere nostri* ; ce qu'il repete trois fois. Dans la Messe des Indiens le Prestre, *Prolatis verbis consecrationis statim hostiam consecratam genu flexo adorat, Surgens ostendit populo* ; de même pour le calice, *Prolatis verbis consecrationis calicis, genu flexo adorat, surgit & ostendit populo.* Ce n'est pas avec la main que les Grecs élèvent l'hostie, c'est avec le bassin ou patene : *Sacerdos patenam cum corpore Christi sus-* Liturg. S. *collit, & ostendit populo.* Basil.

L'élevation de l'hostie n'est pas si ancienne dans l'Eglise Latine ; le Sacramentaire de saint Gregoire, Isidore, Amalraire, Alcuin, Rabanus, n'en

parlent point ; on ne trouve que la seconde élévation dans le Micrologue , comme nous dirons , où pour lors on élève le pain consacré avec le calice , à la différence des Grecs qui ne levent que le pain seulement.

On trouve cependant nos deux élévations séparées dans le Missel Mozarabique , ainsi que nous le pratiquons presentement. Après la consecration de chaque espece , on l'élevoit séparément , & puis on les élévoit toutes deux ensemble après que le pain estoit consacré : *Hic elevetur corpus Christi*. Et après que le vin l'estoit , *Hic elevetur calix cooperitus cum fialâ* ; c'estoit un voile ou corporal dont le calice estoit couvert. Avant le *Credo* & le *Pater* , qui se disent à la fin du Canon , on fait la seconde élévation : *Elevet Sacerdos corpus Christi , ut videatur à populo , & dicat chorus Symbolum bini ac bini*. Cette seconde élévation se faisoit en découvrant le calice & mettant l'hostie dessus , le Prestre disant , *Dominus sit semper vobiscum , & fidem quam corde credimus , ore dicamus*. Le Micrologue ne parle que de la seconde élévation , *Cum dicimus Per omnia secula seculorum corpus cum calice levamus , & statim in altari deposita cooperimus*. On découvroit le calice pour l'élever , parce qu'on mettoit l'hostie dessus. Hildebert Evêque du Mans , à l'onzième siecle , parle de l'élévation : *Presbyter idcirco cum verba venitur ad illa , In quibus altari gratia tanta datur , tollit utrumque manu , cum sit omnibus escis altior , & quiddam majus utrumque ferat*. Cet Evêque semble décrire la seconde élévation , où l'on élève le pain & le vin ensemble ; néanmoins il marque que c'estoit après la consecration. Il paroît par Yve de Chartres que cette premiere élévation n'estoit pas encore en usage en France au milieu de l'onzième siecle ; car écrivant à Mathilde Reine

d'Angleterre, & la remerciant des cloches qu'elle avoit données à son Eglise, il luy dit qu'on se souviendra d'elle toutes les fois qu'on les sonnera, & principalement au temps de la consecration : *Quando illa salutaris hostia per novi Sacerdotii ministros in Domini mensâ quotidie consecratur.* Il paroît qu'on sonnoit une cloche à la consecration, pour avertir le peuple d'adorer Jesus-Christ ; mais il ne parle point de l'élevation de l'hostie, Uldaric ne parle aussi que de la seconde elevation : *Quand*, dit-il, *Lib. 2. c. 30.* *le Celebrant prononce ces paroles Per omnia sæcula, le Diacre élève un peu le calice.* Il ne parle pas même de l'hostie qu'on mettoit dessus, non plus que l'Ordre Romain ; mais Raban à la fin du premier Livre des Institutions des Clercs, marque l'un & l'autre : L'élevation du Corps & du Sang de Jesus-Christ, par le Prestre & par le Diacre, insinuë son elevation en la croix pour le salut de tout le monde. Hugues de saint Victor dit la même chose : *Lib. 2. c. 28.* *Le Prestre après le signe de la Croix, élève avec les deux mains le Sacrement du Corps & du Sang de Jesus-Christ, & puis il le pose sur l'autel ; ce qui signifie l'élevation du Corps de Jesus-Christ en croix, & sa déposition dans le sepulcre.* Germain Patriarche de Constantinople, avoit donné le même sens à cette ceremonie : L'élevation du précieux Corps represente l'élevation en la croix, la mort de Jesus-Christ en cette croix, & aussi sa resurrection. *In Theor.*

Il y eut une dispute entre Monsieur le Cardinal du Perron & le Ministre du Pleffis-Mornay au sujet des Abissins ou Ethiopiens, sçavoir s'ils élevent l'hostie à la Messe. Ce Ministre prouvoit qu'elle ne s'y faisoit point par Zaza-Zabus Envoyé du Prestre-Jean au Roy de Portugal : *In hoc ministro* *Dam. à Goës*  
*rio Sacramentum Eucharistia non ostenditur, ut hic de moribus*  
*Æthiop.*

*video fieri* ; & par Alvarez de Portugal Cordelier ; dans ses Voyages d'Ethiopie , lequel parlant de l'Eucharistie dit , *Eam non elevat Sacerdos , neque in calice aliter instituit , quem neque ipsum in altum attollit.* Monsieur le Cardinal du Perron prouvoit que les Ethiopiens pratiquoient cette ceremonie par leur Liturgie , où il y a *Sacerdos elevans Sacramentum dicit altâ voce , Domine Jesu Christe miserere nobis* ; & il répondoit aux autoritez du Ministre , disant qu'elles parloient de l'élevation après la consecration , comme le font les Latins , & non avant la Communion , comme le pratiquent les Orientaux. Le même Cardinal cite un Decret du Pape Pelage II. de l'an 557. qui parle de cette élévation :

*Lib. 3. de Euchar. c. 4.*

*Ut memoria defunctorum in omni Missa fieri debet post elevationem hostia.* C'est Martinus Polonus qui le rapporte dans la Vie de ce Pape ; mais ce Polonois vivoit en 1285. ainsi il ne faut pas s'en rapporter tout-à-fait à luy sur ce fait dont personne n'a parlé avant luy. Lucas Tudenis qui vivoit en 1241. puis-qu'il dit qu'il avoit vû à Rome Gregoire IX. écrivit contre les Heretiques , & contre les Chrétiens qui manquoient de respect envers Jesus-Christ , lorsqu'on élevoit son Corps au temps du Sacrifice :

*Lib. 2. cont. Alb. c. 5. 10.*

*Veluti rem nefariam & hæresis proximam , quod quidam cum elevatur Corpus Christi à Sacerdote in sacratissimo ministerio Missæ , vel aliàs defertur , erubescunt , vel effugiunt suppliciter adorare.*

En effet dans toutes les Liturgies on adore Jesus-Christ au temps qu'on élève l'hostie. Dans celle de saint Basile le Prestre dit , *Attende Domine Jesu Christe Deus noster de sancto habitaculo tuo , & de throno gloria regni tui , & veni ad sanctificandum nos , qui in excelsis cum Patre simul resides , & unâ hic nobiscum invisibiliter versaris..* puis le Prestre l'adore aussi-bien que le Diacre , disant par trois lois *Deus*

*propitiuſ eſto mihi peccatori. Deum adorât Sacerdos & Diaconus, & ſimiliter populuſ cunctuſ cum devotione adorât.* Dans celle de ſaint Chryſoſtome, *Diaconuſ accedit & adorât dicens, Ecce venio ad immortalẽ Regem.*

Les Latins ont obſervé la même pratique. Guillaume d'Auvergne qui vivoit en 1230. la marque : *In ipſâ horâ elevationiſ Dominici Corporiſ proci datur coram eo, cum gratiarum actione devotiſſimâ.* Il re-  
 pete la même choſe ailleurs : *In Miſſa eſt tota gratia devotioniſ, cum populuſ ipſe aſpectuſ Redemptoriſ eſt manibuſ Sacerdotiſ elevatuſ, qui ſalutanduſ & adoranduſ ipſiſ in forma illa Sacramenti oſtenditur.* Saint Bonaventure rapportant les raiſons pour leſquelles l'Egliſe a ordonné l'élevation du Corps & du Sang de Jeſuſ-Chriſt, dit que c'eſt principalement afin qu'on l'adorât caché ſouſ ce Myſtere : *Corpuſ Domini noſtri Jeſu Chriſti, multiſ de cauſiſ elevatur à Sacerdote in Miſſa, quarum prima & præcipua eſt ad gratiam Dei Patriſ, quam peccatiſ noſtriſ perdimuſ, obtinendam... ad adoranduſ.*  
 Guillaume Durand, Evêque de Mende, qui vivoit au treizième ſiècle, dans ſon Rational allegue pluſieurs raiſons pour leſquelles on élevoit l'hoſtie ; afin que le peuple ſçût qu'après la conſecration Jeſuſ-Chriſt eſt ſur l'autel, & qu'il luy faut rendre de tres-humbles reverences : *Diſtiſ verbuſ, Hoc eſt Corpuſ meum, Sacerdoſ elevat Corpuſ Chriſti, ut cuncti aſtanteſ cognoſcant factam conſecrationem, & Chriſtuſ ſuper altare veniſſe, reverenter ad terram proſternantur.* Lyranuſ qui écrivoit en 1320. dit la même choſe : *Corpuſ Chriſti ſuper capita Sacerdotum elevatur, ut à populo adoretur.* Le Concile de Treves de l'an 1548. recommande de chanter des Antiennes en l'honneur du ſaint Sacrement pendant l'élevation, à moins qu'on ne l'adore en

Guill. Alvernus in divina Rhetorica c. 33.

Lib. de Sacram. ordin. c. 11.

In Expoſ. Miſſ.

Lib. 4.

Lib. cont. Juda.

- Cap. 18. silence ; ce qu'il approuve davantage : *Sub elevatione sacrae hostiae, Antiphona ad hoc sacrificium pertinentes cantentur ; quamquam melius & convenientius veteri Ecclesiae esset, praesentiam Dominici corporis in altissimo silentio prostratos contemplari.* Le Concile de la même Ville de l'année suivante 1549. ne veut pas qu'on jouë l'orgue, ni qu'on chante aucune Antienne pendant ce temps ; il recommande seulement d'adorer Jesus-Christ dans le silence : *In elevatione Corporis & Sanguinis Christi, & post usquendum cantatur Agnus Dei, sileant organa ; nulla cantetur Antiphona neque pro pace, neque adversus pestem aut mortalitatem, sed silenter pro se quisque aut flexis genibus, aut prostratis humi corporibus, passionis ac mortis Christi commemorationem faciat.* Le Concile de Cologne de l'an 1536. n'approuve pas qu'on chante des Antiennes pour la paix, ou contre la mortalité, ni pour aucune autre nécessité pendant l'élevation ; il recommande seulement d'être prosterné, & dans le silence pendant ce temps. Celuy de Rheims de l'an 1583. prescrit la même chose : *Silenter pro se quisque, aut flexis genibus, aut prostratis humi corporibus, passionis ac mortis Christi commemorationem faciat.* Selon l'usage de Rome, on ne chante point pendant l'élevation, on adore Jesus-Christ en silence ; & le Concile d'Aufbourg de l'an 1548. dit que cela est plus conforme à l'ancienne pratique de l'Eglise : *Veteri Ecclesia convenientius est, praesentiam corporis Dominici in Altissimo silentio prostratos contemplari.* En France c'est l'usage depuis l'an 1515. de chanter *O salutaris hostia* pendant l'élevation ; ce fut à la priere de Louïs XII. que les Evêques de France l'ordonnerent dans leurs Eglises, pour implorer l'assistance de Dieu contre les ennemis de l'Etat ; & au lieu de ces paroles *fer auxilium*, on disoit *serva liliam*. Le
- Cap. de Offic. Miss.
- Part. 2. c. 14
- Cap. 11.
- C. 18.

Ceremonial de Paris ne veut pas qu'on y ajoute la doxologie *Uni trinoque Ad elevationem SS. Sacramenti inter Sanctus & Benedictus*, *cantatur semper versus O salutaris hostia, sine alio versu Uni trinoque.* Dans le Missel des Carmes il est marqué qu'après l'élevation dans la Messe conventuelle on dira en Carême, le Pseaume *Deus venerunt gentes*, avec une Oraison; & les Dimanches & Fêtes, c'est le Pseaume *Latus sum*, avec l'Oraison *Ecclesia tua... Deus à quo sancta desideria.* Dans le Missel des Jacobins on dit *Domine salvum fac Regem.*

Quant à la maniere d'adorer Jesus-Christ comme on le peut faire par l'inclination profonde, ou par les genuflexions, je diray que le Concile de Rheims en 1583. exhorte les Eglises où l'usage estoit d'adorer debout Jesus-Christ pendant l'élevation, de le changer en se mettant à genoux, pour rendre un plus grand respect: *Sancta Synodus hortatur, ut si qua Ecclesia altero more adhuc utatur, & stando Christi Corpus in hoc sacrificio adoret, procumbat deinceps, dum sancta mysteria proponuntur adoranda.* Cap. II.  
 Au temps d'Henry III. Roy de France, il y eut une dispute celebre à Lyon entre le Doyen & les Chanoines; le Doyen voulant qu'on se mît à genoux pendant l'élevation, pour marque de respect & de reverence, sur tout dans un temps où l'heresie deshonoroit si fort ce Sacrement; les Chanoines voulans demeurer dans leur ancien usage, qui estoit de s'incliner seulement. La cause ayant esté examinée au Conseil du Roy, elle fut renvoyée sur les lieux, & la Commission fut donnée à Messieurs les Cardinaux de Lorraine & de Tournon de finir ce differend, lesquels arresterent que l'on feroit à l'accoustumée, mais avec toute la bienséance & reverence possible.

Mais pour revenir à l'élevation, il en est parlé au douzième siècle dans les Statuts de Guillaume Evêque de Paris : *Precipitur quod in celebratione Missarum, quando Corpus Domini elevatur, in ipsâ elevatione, vel paulo anter campana pulsetur, sicut aliàs fuit statutum, ut sic mentes fidelium ad orationem excitentur.*

Au treizième siècle dans le Ceremonial de Grégoire X. il est ordonné que chacun se prosternera à terre au temps de l'élevation pour adorer Jesus-Christ, & qu'on demeurera ainsi prosternez jusqu'à l'Oraison Dominicale : *Ut in elevatione Corporis Christi prosternant se ad terram & adorent reverenter in facies cadendo, & sic prostrati stent usque ad Per omnia.* Les Chartreux observent encore aujourd'hui cette pratique. Les Constitutions de saint Edmond Archevêque de Cantorbery de l'an 1236. & celles d'Alexandre Evêque de Coventer en Angleterre, de l'an 1237. ordonnent de sonner une clochette quand on élèvera l'hostie, afin d'avertir les peuples de se preparer à la Communion, leur faisant entendre que Jesus-Christ leur Juge est prest de se donner à eux : *Precipimus ut in elevatione Eucharistie, quando ultimò elevatur, & magis in altum; tunc primò sonet campanella, qua sit quasi tuba denuntiantis adventum judicis; imo Salvatoris ad nos venientis ad cœleste convivium.* Voicy les deux elevations à la Messe; comme aussi il y est marqué que c'estoit à la seconde qu'on sonnoit la cloche, & que cette seconde elevation se fait plus haut que la premiere : *Quando ultimò elevatur, & magis in altum;* ce qui s'observe dans le Missel Mozarabique.

Le Concile de Cologne de l'an 1280. est plus conforme à nos usages; il ordonne de faire l'élevation après les paroles de la consecration, & que pendant ce temps on sonnera trois coups avec la

cloche pour avertir les Fidelles en tel lieu qu'ils  
 soient d'adorer Jesus-Christ : *Nullus Sacerdos ele-* Can. 7.  
*vet hostiam ad ostendendum populo, nisi postquam di-*  
*xerit, Hoc est Corpus meum; & pulsetur nola tribus*  
*ictibus ex una parte, ut fideles qui audierint, ubicum-*  
*que fuerint, veniant & adorent.* Les Constitutions  
 d'Eudes ou Odon Evêque de Paris en 1175. avoient C. 28.  
 prescrit la même chose : *Præcipitur Presbyteris, ut*  
*cum in Canone Missæ inceperint, Qui pridie quam pa-*  
*teretur, tenentes hostiam, ne elevent eam statim nimis*  
*alte, ita quod possit videri à populo, sed quasi ante*  
*pectus detineant, donec dixerint Hoc est Corpus meum,*  
*& tunc elevent eam ut videri possit ab omnibus;* ce qui  
 marque qu'autrefois on élevoit le pain avant la  
 consecration, & on le montrait au peuple, sans  
 doute pour l'avertir qu'il alloit devenir le  
 Corps de Jesus-Christ; cela est marqué dans la Li-  
 turgie de saint Gregoire, après ces paroles, *Bene-*  
*dixit, fregit, deditque Discipulis suis dicens: hoc loco*  
*Sacerdos accepto ambabus manibus suis panem, attollit*  
*sursum respiciens ad Orientem, cumque toti populo*  
*ostendens, ait secreta; Hoc est enim Corpus meum.*  
 Après la consecration du calice il y a, *Elevans au-*  
*tem calicem eodem modo quo panem, ait, hæc quoties-*  
*cumque feceritis:* ce qui fait voir que l'élevation se  
 faisoit quelquefois avant la consecration; ce qui  
 fut défendu, après qu'on eut étably celle qui suit  
 la consecration, de peur que le peuple ne prît l'une  
 pour l'autre, & n'adorât Jesus-Christ avant que  
 l'hostie fût consacrée.

Le Concile d'Excester, *Exoniense*, en Angleterre  
 de l'an 1287. recommande la même chose, que  
 l'élevation se fasse après les paroles de la consecra-  
 tion, & qu'elle se fasse assez haut, pour que l'ho-  
 stie soit vûë des Fidelles qui y sont presens; parce  
 que, dit-il, cela excite leur devotion; on les aver-

tira aussi de se mettre à genoux pour lors, & on sonnera pour cela une clochette : *Quia per hac verba Hoc est Corpus meum, & non per alia panis fit Corpus Christi, prius hostiam non levet Sacerdos, donec ipsa plene protulerit verba; hostia ita levetur in altum ut à fidelibus circumstantibus valeat intueri; per hoc enim fidelium devotio excitatur. Parochiani moneantur, ut tunc genuflectant, ad quod per campanella pulsationem primitus excitentur, & in elevatione ter tangatur campana major.*

Num. 3.

Tom. 2.  
Chronic.  
gener.

Raynaldus en l'année 1203. rapporte qu'en Allemagne Guy Abbé de Cisteaux, qui avoit esté envoyé du Pape pour confirmer l'élection d'Othon, y introduisit la loüable coûtume de sonner une cloche à l'élevation de l'hostie. Jean Naucler Prevost de Tubinge, & plusieurs après luy, attribuent au Pape Gregoire IX. qui mourut en 1241. l'institution de la clochette quand on leve l'hostie; mais il faut dire que ce fut seulement dans les lieux où cela ne se pratiquoit pas, puisqu'en 1203. cela s'observoit en Allemagne, & apparemment ailleurs. L'Abbé de Foucarmont, dans son Livre du premier esprit de l'Ordre de Cisteaux, d't que ce fut en 1279. qu'on ordonna dans toutes les Eglises d'élever la sainte hostie immédiatement après la consecration, en sorte qu'elle pût estre vüe de tout le monde : *Ut videri possit ab omnibus*; mais que dans le commencement de cet Ordre l'usage n'estbit pas que la sainte hostie fût levée après la consecration.

In 4. sent.  
dist. 13. qu.  
2. art. 5.

On peut encore remarquer que les Grecs ne font que l'élevation de l'hostie, dans le bassin, & non point celle du calice; & même celle qui s'en fait dans l'Eglise Latine après la consecration, n'est pas si universelle que celle de l'hostie. Dominique Soto dit qu'elle n'estoit pas encore en usage au temps de saint Thomas qui n'en a point parlé,

qu'elle n'estoit point dans l'Ordinaire de la Messe des Jacobins, ni dans celuy des Chartreux: *Imo verò apud Carthusienses non elevatur calix, neque in Ordinario nostro quod inde sumptum est, præcipitur nobis ut elevemus. Quin & plures sunt Religionum Ordines in quibus non præcipitur elevari; sed ne ab Ecclesiis secularium dissideant, illum elevant.* Ainsi cela a commencé chez les Seculiers, auxquels les Regulariers se sont conformez. Dans l'Ordinaire des Dominicains il n'est parlé d'élever le calice que quand le Prestre veut le consacrer, & non pour l'exposer à l'adoration: *Collocatâ hostiâ Sacerdos calicem detegat; & dum dicit Accipiens & hunc præclarum calicem, ipsum modicum elevet ab altari cum utraque manu, post modum, ad benedixit, deponat & faciat desuper signum crucis tenens eum manu sinistra; statimque iterum levet & teneat eum sicut prius, cumque dixerit In remissionem peccatorum, reponat, & operiat corporali.* On peut remarquer que le calice estoit couvert du corporal, & non d'une palle, comme nous faisons; ce qui est assez moderne: les Chartreux ne s'en servent pas encore.

Dans plusieurs Missels des derniers siècles, entr'autres dans un Romain de l'an 1507. il n'est point parlé de l'élevation du calice après la consecration: *Dicto Hoc est Corpus meum, & adorato corpore Domini cum mediocri inclinatione, illud elevat reverenter... postea deponit in loco suo. Deinde coopertum calicem accipit cum duabus manibus, & parum elevat dicens, accipiens hunc præclarum calicem... & deponit iterum super altare... item elevans dicit accipite & bibite... deinde deposito calice dicit in mei commemoracionem facietis.*

De la suite du Canon. De la priere  
Unde & memores.

Toutes les Liturgies font memoire des Mysteres de Jesus-Christ après la consecration. Les Constitutions Apostoliques la rapportent ainsi :

*Lib. 8. c. 12.* *Quare memores Passionis ejus & mortis ejusque Resurrectionis à mortuis, & reditus in celum atque Adventus ejus secundi qui futurus est... offerimus tibi Regi & Deo panem hunc & calicem hunc, gratias agentes tibi per eum.* Saint Ambroise rapporte cette priere comme elle est dans le Canon : *Sacerdos dicit, Ergo memores gloriosissima ejus Passionis & ab inferis Resurrectionis, & in calos Ascensionis.* Florus lit, *gloria Ascensionis.* Dans l'Ordre Romain au Jeudy saint, *Unde & memores... sed & plebs tua sancta* ; il n'y a point *catholica*, puis, *ab inferis mirabilis Resurrectionis.* Dans la Liturgie de saint Pierre, *Unde memores... Christi tui Domini autem nostri & Dei.* Et après ces paroles *gloriosa Ascensionis*, le Prestre dit à haute voix, *Tua ex tuis offerimus*, & le peuple répond, *Te laudamus, te benedicimus* ; puis le Prestre, *Tua ex tuis offerimus veneranda majestati tuae de tuis donis ac datis hostiam...* Dans les Liturgies Grecques il y a *Tua ex tuis offerimus* ; & nous disons, *De tuis donis ac datis.*

*Cap. 13.* Le Micrologue rapporte que dans quelques Missels on faisoit memoire de la naissance de Jesus-Christ aussi-bien que de ses autres mysteres, dans cette priere ; ce qu'il n'approuve pas : Parce que, dit-il, saint Paul nous recommande seulement d'annoncer la mort de Jesus Christ dans le Sacrifice, & non pas sa naissance : *Unde & memores. Domine nos tui servi Nativitatem Domini quidam commemorant, cum juxta Apostolum in ejusdem sacrificio, non Nativitatem*

*Nativitatem Domini, sed mortem ejus annuntiare debemus.*

Dans cette priere, l'Eglise appelle Jesus-Christ immolé sur l'autel, une hostie pure & sans tache : *Hostiam puram, hostiam immaculatam.* Saint Ambroise luy attribue les mêmes qualitez : *Hanc immaculatam hostiam, hunc panem sanctum, & calicem vite aeternae.* Saint Irenée parlant du Sacrifice, dit que l'Eglise seule offre à Dieu une hostie pure : *Hanc oblationem Ecclesia sola puram offert.* Fortunat appelle aussi l'hostie des dons immaculez : *Immaculata Dei cum dona imponeret ara.*

Lib. 4. c. 6.

Lib. 4. adv.

harez. c. 34.

In vit. S.

Mart. l. 4.

### De la priere *Supplices.*

**L**A priere *Supplices te rogamus,* se trouve dans les Constitutions Apostoliques ; au moins il y est parlé d'autel sur lequel on souhaite que les dons soient presentez à Dieu : l'Evêque avertit le peuple de prier Dieu par Jesus-Christ pour les dons offerts, afin qu'il les reçoive par Jesus-Christ sur son autel celeste en odeur de suavité. La même chose se trouve dans la Liturgie de saint Jacques ; on prie pour les dons qu'on a offerts & sanctifiez, afin que Dieu les acceptant & les recevant sur son autel celeste en odeur d'une douce vapeur spirituelle, il envoie de là en leur place la grace divine & le don du Saint-Esprit : c'est après la consecration, & l'invocation du Saint-Esprit que les Constitutions marquent cette priere : *Deprececur Deum per Christum ejus pro munere oblato Domino Deo, ut Deus qui bonus est, suscipiat illud per Mediatorem Christum in caeleste suum altare in odorem suavitatis.*

Lib. 8. c. 13.

Nicolas Cabasilas, Evêque de Thessalonique, dans son Explication de la Liturgie, n'approuve pas nôtre priere *Supplices te rogamus* : car que pre-

Tom. 6. Bi-

bl. P.P.

tendent les Latins, dit cet Evêque Grec, lorsqu'ils demandent que les dons soient portez au Ciel devant le thrône de Dieu par les mains d'un Ange ? demandent-ils que Jesus-Christ quitte l'autel pour estre porté au Ciel ? ce qui seroit contraire à la fin du Sacrifice, qui est de demander à Dieu que Jesus-Christ son Fils demeure en nous & avec nous : & que d'ailleurs Jesus-Christ est dans le Ciel où il regne, lors même que nous l'adorons présent sur l'autel. Ou bien, continuë-t-il, on demande quelque gloire pour Jesus-Christ ; en sorte que par cette priere il passe en un état plus glorieux & plus parfait que n'estoit celuy dans lequel il estoit ; ce qui luy seroit injurieux. Il faut donc, conclud cet Evêque, que les Latins demandent à Dieu que ces dons soient presentez devant son Thrône pour y estre consacrez, & pour y devenir le Corps & le Sang de Jesus-Christ ; d'où il prétend qu'ils ne l'estoient pas par les paroles de la consecration : *Unde manifestum est ea adhuc esse panem & vinum qua sanctificationem nondum susceperunt ; & propterea pro ipsis quidem orant, ut qua oratione adhuc indigent. Orant autem ut ea sursum ferantur, ut qua adhuc inferius sita sint & ad altare, usque nondum sint sanctificata, ut illic posita sacrificentur.* Mais il faut excuser cet Evêque Grec qui n'entendoit pas le sens de nos prieres, & qui vouloit s'en servir pour soutenir les sentimens de son Eglise au sujet de la consecration : Nous ne demandons, ni que J. C. descende sur l'autel, comme s'il n'y estoit pas, ni qu'il se separe de nous, ni aucune dignité nouvelle qui luy survienne par le Sacrifice : on souhaite seulement que Dieu ratifie dans le Ciel le Sacrifice que nous luy offrons sur la terre ; & que ce soit par les mains des Anges, qui s'unissent à nous dans cette sainte action, qu'il soit présenté à sa divine Majesté ; ce

qui suppose sans doute que Jesus-Christ y est present avant cette priere.

J'ay vû d'anciens Missels , où après ces mots *Supplices te rogamus omnip. Deus* : il y a en lettres rouges *Hic orat quodcumque voluerit*. Voilà dequoy répondre physiquement à Cabafilas ; & pour lors *hæc perferri* s'entend des prieres.

Paschase explique cette Oraison de l'unité du Sacerdoce de Jesus-Christ, que c'est le même qui est dans le Ciel que l'on offre, & qui s'offre sur l'autel : *Ut quid perferenda illuc deposcit, nisi ut intelligatur, quod in ejus Sacerdotio ista sunt*. Remy d'Auxerre avertit de ne pas entendre par cette Oraison qu'il y ait un autel materiel dans le Ciel, sur lequel les Anges portent & presentent à Dieu l'oblation de la Messe ; mais que dans le Sacrifice les Anges s'y trouvent presens aussi-bien que Dieu, qui reçoit en même-temps de Jesus-Christ dans le Ciel, & du Prestre qui est à l'autel la même victime ; en un mot, c'est pour marquer l'union qu'il y a entre le ciel & la terre dans les saints Mysteres, ce qu'il prouve par deux passages de saint Augustin & de saint Gregoire : *B. Gregorius ait quis fidelium haberet dubium in ipsa immolationis horâ ad vocem Sacerdotis calos aperiri, in illo Jesu Christi mysterio, Angelorum choros adesse, summis ima sociari, terrena cœlestibus jungi... Uno & eodem tempore ac momento in calum rapitur ministerio Angelorum consociandum corpori Christi, & ante oculos Sacerdotis in altari videtur... B. quoque Augustinus de eodem sublimi altari ait, In conspectu divina Majestatis est quoddam invisibile, ad quod non accedit injustus, ille solus accedit, qui ad istud securus accedit; illic inveniat vitam suam, qui in isto discernit causam suam.*

On peut encore faire cette remarque sur cette priere, que dans nôtre Canon il y a *Per manus san-*

ivo Carnot.  
Opusc. de  
conv. vete  
& nov. Test.

Lib. 4. Sa-  
cram. c. 5.

*Eli Angeli tui*, ce qui a esté entendu quelquefois de Jesus-Christ qui est appellé l'Ange du grand conseil ; comme si le sens de cette Oraison estoit de demander à Dieu qu'il ait nôtre Sacrifice agreable, par la consideration de son Fils qui est celuy qui le luy offre. Mais il paroît plus naturel d'avoir recours à saint Ambroise, qui lit *Per manus Angelorum*, pour faire entendre l'union de ces Elprits bienheureux avec nous dans le Sacrifice. Dans l'Ordre Romain il y a seulement *Per manus Angeli tui*, & *Sancti* n'y est pas.

### De la priere Supra quæ.

c. 5.

**O**N demande à Dieu qu'il reçoive ce Sacrifice, comme il reçût autrefois celuy d'Abel, d'Abraham & de Melchisedech : *Supra qua propitio*. Toutes les Liturgies font mention des offrandes des Patriarches. Celle de saint Jacques dit, *O Deus respice in nos, & ad nostrum hoc rationale obsequium, idque accipe, ut Abel dona accepisti, Noë sacrificia, Moysis & Aaronis Sacerdotia, Samuelis pacifica, Davidis pœnitentiam, Zacharia incensum*. Dans celle des Ethiopiens à l'offertoire : *Domine Deus qui suscepisti sacrificium Abel in deserto, Noë in arca, Abraha in summitate montis ; sic oblationem meam & offerentium in nomine sancto tuo suscipe*.

Dans le Missel Gothique au jour de l'Epiphanie après l'offrande : *Collectio post nomina... Omnium simul oblationes convertere dignetur in sacrificium divinum, & accepto ferre, ut accepto tulit Abel justi sui munera, & Abraha Patriarcha sui hostias*. Dans la Liturgie de saint Basile, à l'offertoire le Prestre dit en secret, *Ut Dominus acceptum habeat hoc sacrificium, sicut suscepit munera Abel, sacrificium Noë, holocaustum Abraha, & sicut suscepit de sanctis Apo-*

*folis verum istud mysterium.* L'Auteur des Questions de l'ancien & du nouveau Testament, parmi les Oeuvres de saint Augustin, qu'on croit estre le Diacre Hilaire, fait allusion à cette priere ; lorsqu'il dit que Melchisedech estoit Prestre, mais non pas Prestre souverain, *Summus Sacerdos*, comme les Evêques le disoient dans le Sacrifice ; *Ut in oblatione presumunt Sacerdotes.* 2<sup>ya</sup> est. 44.

Du Memento pour les morts.

ON a de tout temps fait memoire des morts dans le Sacrifice. Tertullien met cette coûtume au nombre des Traditions Apostoliques. *Nous celebrons tous les ans les oblations pour les morts.* S. Cyprien fait aussi mention de la même coûtume d'offrir le Sacrifice pour les morts, & de faire memoire d'eux à l'autel. S. Chrysostome dit que c'est une Tradition qui vient des Apostres de faire memoire des morts dans les terribles & redoutables Mysteres. S. Augustin nous apprend comment sa mere sainte Monique se recommanda à luy, le priant de se souvenir d'elle à l'autel, & d'offrir le Sacrifice pour elle après sa mort. Ce même Pere dit que l'Eglise universelle, ainsi qu'elle l'a appris par la Tradition, observe de prier & d'offrir pour ceux qui sont morts dans la Communion du Corps & du Sang de Jesus-Christ, & de se souvenir d'eux à l'autel, à l'endroit du Sacrifice, où l'on a coûtume de faire memoire des morts. Saint Cyrille de Jerusalem rapporte au long comment on faisoit memoire des morts à l'autel, comme aussi l'Auteur du Livre de la Hierarchie, & toutes les Liturgies Grecques & Latines. Bede fait allusion à nôtre Canon, lorsqu'il parle du Sacrifice qu'on offroit pour les morts : *Intellexerunt enim quod sacrificium salutare ad redemptionem valeret & anima & corporis* De coron. milit. Ep. 66. Homil. 69. Lib. 9. Confess. c. 13. De cur. pro mortuis. Catech. 4. Mystag. Lib. 4. hist. c. 21.

*sempiternam.* L'Eglise de Lyon, dans son Epître contre les erreurs de Gotteschal, prouve que Jesus-Christ est mort pour tous les Fidelles baptizez par les paroles du Canon : *Quod Christus pro omnibus credentibus & in eo regeneratis recte & veraciter passus sit, hoc tota series scripturarum... hoc Ecclesia auctoritas qua oblationem corporis & sanguinis Christi pro Ecclesia Catholica toto orbe diffusa, videlicet pro omnium fidelium societate atque unitate, & pro illis solis defunctis, qui nos praeceperunt cum signo fidei, & dormiunt in somno pacis, fideliter offert.*

*De la derniere Oraison du Canon Nobis quoque, & de la seconde elevation.*

**D**Ans le Missel Mozarabique le Prestre frappant sa poitrine dit, *Pone Domine finem peccatis nostris.* Innocent III. parle de la coûtume de frapper sa poitrine, & d'élever sa voix, en disant, *Nobis quoque peccatoribus*, pour représenter la douleur qu'on a d'avoir offensé Dieu : *Cum ventum est ad id, Nobis quoque peccatoribus famulis tuis, Sacerdos paululum expressâ voce percussio peccatore silentium interrumpit, representans contritionem & confessionem latronis in cruce.*

Cette priere finit par les paroles, *per quem haec omnia creas.* Elles se disoient autrefois sur les fruits de la terre qu'on benissoit pour lors ; cela se voit dans la Liturgie Gallicane, quand on presente les fruits nouveaux à benir, le Prestre dit, *Benedic Domine & hos fructus novos... In nomine Patris & Filii & spiritus sancti ; Per quem haec omnia Domine semper bona creas.* Uldaric dans ses anciennes Coûtumes de Cluny, rapporte la même chose.

C'est aussi par cette priere que l'Evêque benit l'huile des infirmes le Jedy saint, comme il est

marqué dans le Sacramentaire de saint Gregoire a la fin du Canon : *Tunc offertur Pontifici oleum, & benedicit eum ad unguendum infirmum, his verbis : Emitte Domine... per quem hac omnia Domine semper bona creas, sanctificas, † vivificas, † bene † dicis & prestas nobis per ipsum.* Dans l'Ordre Romain au jour de Pâques, à la fin du Canon on presente un Agneau au Pape, qui le benit en disant cette priere. Ratolde dans sa Messe rapporte la même chose : *Antequam dicatur, Per quem hac omnia. Benedictio carnis, Deus qui universe carnis... Per quem hac omnia Domine semper bona creas, sancti†ficas...* ainsi ces trois signes de Croix que nous faisons sur l'hostie & sur le calice, se faisoient sur les saintes huiles, ou sur les autres choses qu'on benissoit pour lors. Cette priere *Per quem omnia creas*, est dans le Missel Gothique au jour de la Circoncision.

Quant à la seconde elevation, il en est parlé dans l'Ordre Romain : après ces paroles *Per quem...* il est dit que pour lors l'Archidiacre prend le calice par les anses, & l'éleve pendant que le Pape dit *Per ipsum. Cum dixerit Per quem hac omnia Domine, erigit se Archidiaconus solus, & cum dixerit Per ipsum & cum ipso, levat cum offertorio calicem per ansas, & tenet exaltans illum juxta Pontificem.* Le Micrologue la rapporte aussi, quoiqu'il n'ait rien dit de la premiere : *Et cum dicimus Per omnia sacula saculorum, corpus cum calice levamus.* Germain Patriarche de Constantinople, fait mention des trois signes de Croix qui precedent cette elevation : *Quod In Theor. autem Sacerdos panem attollit, & signum crucis ter facit in aère cum venerando & vivificante pane.* Yve de Chartres explique en un sens mystique les signes de Croix qui se font dessus & hors du calice avec l'hostie, & l'élevation qui se fait en même-temps du calice & de l'hostie : *Cum vero hostia jam conse-* Ep. 233.

In Theor.

*crata intra vel supra calicem signum crucis imprimitur à latere calicis Orientali usque ad Occidentalem, & à Septentrionali usque ad Australem, hoc figurari intelligimus, quod ante passionem Domini Discipulis suis praxidit, Cum exaltatus fuero à terra, omnia traham ad me ipsum ;* ce qui revient à la pensée de saint Germain de Constantinople, que le Prestre fait trois signes de Croix avec l'hostie, l'un fort haut, le second un peu plus bas, & le troisième proche le bassin ou patene, pour faire entendre au peuple fidelle, que le ciel, l'air & la terre sont sanctifiez par le Corps venerable du Sauveur.

Hugues de saint Victor expliquant le Canon, rapporte que l'on faisoit cinq signes de Croix, le premier au dehors du calice, le second sur le calice, le troisième dans le calice, le quatrième comme le premier, le cinquième au devant du calice : *Prima crux ex utraque parte ultra calicem protenditur, secunda calici coaquatur, tertia infra calicem coarctatur, quarta eadem est cum prima, quinta ante calicem depingitur.*

Cap. 17.

Le Micrologue rapporte les quatre signes de Croix qu'on faisoit sur le calice avec l'hostie, & le cinquième au côté du calice ; il n'approuve pas qu'on n'en fasse que trois sur le calice & deux au dehors, parce que Jesus-Christ n'a reçu qu'une playe à son côté ; il dit qu'il avoit appris cela d'Anselme Evêque de Luque, à qui le Pape Gregoire VII. l'avoit ainsi prescrit : *Cum corpore Dominico quatuor cruces super calicem facimus dicendo Per ipsum... quintam in latere calicis, videlicet vulnus Domini lateris significando. Unde & calicem ex eodem latere cum oblatâ tangimus juxta Ordinem Romanum ; multi tamen tres tantum cruces super calicem, & duas in latere ejus faciunt, sed videtur incongruum, cum Christus nullum vulnus in latere habuerit, nisi unum.*

*Sed R. memoria Gregorius Papa fecit ut prædiximus, quod B. Anselmus Lucensis Episcopus ita ab eo se didicisse testatus est, nobisque observandum firmissime inculcavit.*

Rupert ne parle que de trois signes de Croix sur le calice, & deux aux côtez, pour marquer le sang & l'eau qui sortirent du côté de Nostre-Seigneur : *Lib. 2. de divin Offic. c. 15.*  
*Ter in calice, & bis extra calicem.*

Cette élévation du calice se faisoit par le Prestre & par le Diacre ensemble, comme le dit Yve de Chartres : *Cum autem panis & calix adhibito Diacono elevatur.* Dans la Messe de Ratolde, c'est le Diacre seul qui l'élève, & le Prestre tient l'hostie dessus après avoir fait les signes de Croix : *Diaconus præcavens, quod super calicem Episcopus faciat signum crucis, & præveniat sibi sublevans calicem in conspectu Domini.* Il ne marque qu'un signe de Croix, & c'estoit au Diacre à avertir le Celebrant de le faire. Jean d'Avranches décrit ainsi cette seconde élévation. Quand l'Evêque dit *Per quem hæc omnia*, le Diacre quitte sa place & s'approche de l'autel, & découvre avec sa main droite les oblations qui estoient couvertes du corporal; ce qu'il fait conjointement avec le Celebrant qui touche les quatre parties du calice, en disant *Per ipsum*; puis l'un & l'autre élèvent ensemble le calice, le posent ensuite sur l'autel, & le couvrent : *Ubi ad hæc verba venerit, scilicet Per quem hæc omnia, tunc Diaconus accedat & dexterâ manu dextrum cornu corporalis accipiat, cum Sacerdote discooperiat. Sacerdos Per ipsum dicendo, oblatâ quatuor partes calicis tangat. Immolatione enim Corporis Christi redempta sunt quatuor elementa mundi. Item oratione finitâ, uterque calicem levant, & simul ponant & cooperiant.* Ces quatre parties du calice que l'on touche avec l'hostie, sont les signes de Croix qu'on fait dessus

Ep. 233:

avec le pain consacré, & qu'on tire d'Orient en Occident, & du Midy au Septentrion, comme je l'ay rapporté d'Yve de Chartres, qui blâme la pratique de ceux qui faisoient tourner l'hostie au tour du calice, afin d'en toucher les extremitéz; & cet Evêque dit que cela se doit faire par les signes de Croix.

Dans l'Ordre Romain le Pape fait trois signes de Croix sur les oblations, en disant *Per quem omnia creas*, puis il touche le calice avec l'hostie, disant *Per ipsum*, & il l'éleve entonnant *Per omnia secula*. Il n'y est point parlé des signes de Croix avec l'hostie dessus ou autour du calice: *Hic erigens se Archidiaconus venit, & involvens calicem mappula levat illum contra Dominum Papam. Per quem hæc omnia Domine semper bona creas. Hic ambo signat, id est, oblatam & calicem tribus vicibus. Hic levat Dominus Papa oblatam duas usque ad oram calicis, & tangens eum de oblationibus tenente illum Archidiacono, dicit Per ipsum & cum ipso & in ipso tibi Deo Patri omnipotenti in unitate Spiritus sancti omnis honor & gloria. Tunc dicit in altum Per omnia secula seculorum, tunc reponit in altari & dicit in altum, Oremus, Preceptis salutaribus*. Il semble que le Prestre n'élevoit sa voix qu'en disant *Oremus*, & non pas à *Per omnia*.

### *De l'Oraison Dominicale à la Messe.*

ON trouve dans tous les anciens Auteurs & dans les Liturgies, qu'on disoit l'Oraison Dominicale à la Messe. Tertullien, saint Cyprien, saint Cyrille de Jerusalem, saint Chrysostome, saint Ambroise, saint Augustin en parlent: mais voyons toutes les particularitez de cette priere. L'Auteur des Livres des Sacremens rapporte une

conclusion que le Prestre disoit à la fin, disant que c'estoit par Jesus-Christ qu'on demandoit à Dieu les choses contenuës dans cette Oraison : *Quæ sequuntur Orationem Dominicam audi, quid dicat Sacerdos, Per Dominum nostrum Jesum Christum, in quo tibi est, cum quo tibi est laus & gloria, magnificentia, potestas, cum Spiritu sancto à sæculis & nunc & semper & in sæcula sæculorum.* Ces paroles ont rapport à ce que nous disons avant le Pater à la seconde élévation, *Per ipsum & cum ipso.* Dans les Liturgies de saint Jacques, de saint Chrysostome & de saint Basile, on y ajoute, *Quoniam tuum est regnum & gloria Patris & Filii & Spiritus sancti nunc & semper & in sæcula sæculorum.* L'Auteur des Dialogues sous le nom de saint Césaire, frere de saint Gregoire de Nazianze, marque cette conclusion : *Hunc Angelum imitantes, & nos quantum possumus victorioso Christum in tempore mystici sacrificii clamantes, quia tua est fortitudo, & regnum & potestas & imperium.*

Lib. 6. Sacram. c. 5.

Dialog. 1. qu. 29.

Oprat de Mileve nous apprend que c'estoit avant l'Oraison Dominicale qu'on reconcilioit les Penitens en Afrique : *Etenim inter vicina momenta dum manus imponitis & delicta donatis, mox ad altare conversi, Dominicam Orationem prætermittere non potestis.* Saint Augustin exhortant les peuples à sçavoir par cœur l'Oraison Dominicale, leur disoit : Venez tous les jours à la Messe, & vous entendrez le Prestre qui dit cette priere, & il sera difficile que vous ne la reteniez, l'entendant dire si souvent : *In Ecclesia ad altare Dei quotidie dicitur ista Dominica oratio, & audiunt illam fideles : ne ergo timemus ne minus diligenter eam teneatis ; quia etsi quis vestrum non poterit tenere perfecte, audiendo quotidie tenebit.*

Lib. 2.

Serm. 58 ad popul.

Quelques-uns ont crû que saint Gregoire avoit

ordonné de dire à la Messe cette priere, à cause qu'écrivant à des Grecs qui estoient en Sicile, & qui se plaignoient de ce qu'on disoit l'Oraison Dominicale après le Canon, *mox post Canonem*; ce Pape approuve cette pratique, qui est conforme aux Apostres qui la recitoient après la consecration: *Orationem Dominicam mox post prece[m] dicimus, quia mos Apostolorum fuit, ut ad ipsam solummodo orationem oblationis hostiam consecrarent.* Ce Pape justifie cet usage, disant qu'il est bien juste de reciter dans le Sacrifice la priere que Jesus-Christ avoit luy-même composée, puisqu'on y lisoit le Canon qui avoit esté fait par un Scholastique: *Et valde mihi inconveniens est visum, ut prece[m] quam Scholasticus composuerat, super oblationem diceremus, ipsam vero orationem quam Salvator noster composuit, super ejus corpus & sanguinem taceremus.* Mais afin qu'on ne croye pas que saint Gregoire ait ordonné de dire cette priere, comme si on ne l'eût pas dite avant luy, on peut voir qu'il ajoute au même endroit, que les Grecs la disoient, & que c'estoit le peuple qui la chantoit; mais qu'à Rome, c'estoit le Prestre seul: *Dominica Oratio apud Græcos ab omni populo dicitur; apud nos vero à solo Sacerdote.* Saint Jérôme nous apprend que c'est Jesus-Christ luy-même qui a ordonné à ses Apostres de dire tous les jours cette priere à la Messe: *Sic docuit Apostolos suos, ut quotidie in corporis sui sacrificio credentes audeant loqui, Pater noster qui es in calis.* Saint Augustin nous apprend que dans toute l'Eglise le Canon finissoit par l'Oraison Dominicale. Si donc saint Gregoire ordonna à ceux de Sicile de la dire à la Messe, c'est peut-estre qu'ils avoient cessé de la dire; de même que le quatrième Concile de Toledé fit un Canon contre ceux qui ne la vouloient dire aux Offices de l'Eglise que les Dimanches.

Lib. 7. Ep.  
64.

Lib. 3. cont.  
Pelag.

Ep. ad Pau-  
lin.

Can. 11.

Mais on peut s'arrester à ce que saint Gregoire nous a déjà dit, que chez les Grecs le peuple chante cette priere ; & qu'à Rome le Prestre la dit seul, & les assistans l'entendent : *Dominica oratio apud Græcos ab omni populo dicitur ; apud nos à solo Sacerdote* : car cette pratique des Grecs s'observoit en plusieurs Eglises d'Occident. Nous avons déjà vû que saint Augustin exhortoit ceux qui ne sçavoient pas cette priere à aller à la Messe pour l'apprendre ; parce que la disant avec les autres, ils l'apprendroient aisément. Le même saint Docteur parlant de la confession des pechez qui se fait en frappant sa poitrine, & en disant *Dimitte nobis debita nostra*, *Serm. 351.* represente l'Evêque & tous ceux qui assistoient à la Messe frappant ainsi leurs poitrines, & se declarans pecheurs ; ce qu'il applique à l'Oraison Dominicale : *Car, ajoute-t-il, si nous n'avions point de pechez, nous mentirions sans doute devant l'autel du Seigneur, dans la celebration des saints Mysteres en frappant nostre poitrine, disant : Pardonnez-nous nos offenses : Nam si non habemus peccata, & tundentes pectora dicimus, Dimitte nobis peccata nostra, ex hoc ipso certe & graviter nullo dubitante peccamus, cum inter Sacramenta mentimur.* Cela se voit observé dans plusieurs Missels de frapper sa poitrine à ces paroles, *Dimitte nobis debita nostra.*

En France le peuple chantoit cette priere, comme nous voyons qu'il chante en commun le *Credo*. Cela paroist par Gregoire de Tours, qui rapporte le miracle d'une femme muette qui estoit venue par devotion visiter le tombeau de saint Martin ; & un jour de Dimanche comme on disoit à la Messe l'Oraison Dominicale, elle recouvra l'usage de la parole, & chanta cette priere avec les autres : *Quâdam die Dominicâ dum Missarum solemnia celebra. Lib. 2. de*

mirac. S.

Mart. c. 30.

rentur, quædam fœmina muta in Basilicâ cum reliquo populo stabat. Factum est autem cum Dominica oratio diceretur, hæc aperto ore cœpit sanctam orationem cum reliquis decantare.

Dans les Liturgies Grecques le peuple chante le *Pater*. Dans celle de saint Pierre le Prestre dit à haute voix la Preface, *Præceptis salutaribus moniti, &c.* le peuple chante *Pater noster...* & à la fin le Prestre reprend la conclusion à haute voix, disant, *Quoniam tuum est regnum & potestas & gloria...* On voit la même chose dans celle de saint Chrysostome. Dans celle de saint Basile le Prestre dit cette Preface, *Dignare Domine nos te Patrem cœlestem invocare & dicere Pater*. Le Clergé & le peuple élevant leurs mains le disent avec le Prestre : *Populus & Clerus levatis manibus cum Sacerdote, Pater noster;* & à la fin le Prestre dit seul, *Quoniam tuum est regnum...* & le peuple répond *Amen*. Leontius dans la Vie de saint Jean l'Aumônier Patriarche d'Alexandrie, rapporte que ce Saint ayant entrepris de reconcilier une personne avec un Prince qui en avoit esté offensé, il prit un jour propre pour dire la Messe en particulier devant ce Prince, n'ayant qu'un de ses gens pour le servir : comme ils disoient tous trois l'Oraison Dominicale, à ces paroles : *Pardonnez-nous nos offenses*, le saint Patriarche demeura tout court sans vouloir continuer, & fit signe à celui qui le servoit de faire de même ; ce qui fit assez connoître à ce Prince l'obligation qu'il avoit de pardonner à son ennemy : *Fecit Missas in oratorio suo nullum habens nisi ministrum suum; cum ergo sancta benedixisset Patriarcha, & orationem Dominicam inchoasset, cœperunt dicere tres illi, Pater noster; & cum pervenisset ad sermonem quo dicitur, Dimitte nobis debita nostra, innuit domestico Patriarcha ut taceret, siluit ergo Patriarcha, & remansit*

*Princeps solus.* Il paroist par-là que les assistans disoient à haute voix cette priere avec le Prestre ; au lieu qu'aujourd'huy ils ne disent que la dernière demande, *Sed libera nos à malo.*

Dans la Messe Mozarabique le Prestre dit l'Oraison seul ; mais à chaque demande le peuple répond *Amen*, si ce n'est à la quatrième, *Panem nostrum*, qu'on répond *Qui es Deus.* Boherius dans son second Commentaire sur la Regle de saint Benoist, attribüé cela à saint Isidore de Seville, que l'on fait ordinairement l'Auteur de cette Messe : *Unde legitur quod Isidorus Hispalensis condens Missa officium sordinavit, ut in quâlibet petitione Pater noster, Clerus responderet Amen ; sed ubi panem nostrum quotidianum, responderet Qui es Deus.*

On se preparoit à la Communion pendant le *Pater* ; & dans la Regle de Paul & d'Etienne on ordonne aux Religieux de quitter leur place pour se trouver à l'autel à la fin de cette priere pour communier : *In quâ horâ sanctum Corpus & Sanguinem Domini communicaturi sumus, presentes esse festinemus ad dicendum Libera nos à malo.* Comme la Communion suit le *Pater* de près, l'usage estoit de faire approcher de l'autel, pendant cette priere, ceux qui devoient communier ; dans d'autres Eglises le Soudiacre, & ensuite le Diacre élevoit la patene pour lors, comme le signal pour avertir le peuple de se disposer à la Communion, & de s'approcher pour cet effet de l'autel. Selon l'usage de Paris la patene demeure dans un bassin jusqu'au *Pater.* En quelques endroits on se contente de mettre la patene droite sur l'autel, sans l'élever en l'air ni la montrer au peuple. A Tours un enfant de chœur va au commencement du *Pater* la montrer au milieu du chœur & la donne au Soudiacre. A Autun les Clercs qui veulent communier, partent encore de leurs places au *Pater.* A Lyon au *Pater*, le celebrant éleve l'hostie de la main

droite, & la remet sur l'autel à ces paroles *sicut in calo & in terra.*

*De la fraction de l'hostie, & du mélange  
d'une partie de l'hostie avec le Sang de  
Nostre-Seigneur.*

**L**A fraction de l'hostie se faisoit en plusieurs manieres; les Grecs rompent le pain en neuf portions, en l'honneur de Jésus-Christ & des Saints; les Mozarabes aussi en neuf, en l'honneur des neuf principaux mysteres de Jésus Christ; les Indiens dans leur Messe rompent l'hostie en deux, & le Prêtre prend une de ces parties, qu'il trempe à demy dans le Sang de Nostre-Seigneur, & ensuite fait un signe de Croix sur l'autre partie qui n'a pas esté trempée; & joignant ces deux portions ensemble, il fait une priere.

*Lib. 1. In-  
fir. Cleric.  
c. 33.*

Raban nous apprend trois manieres differentes dont on faisoit cette ceremonie du mélange du pain consacré avec le vin, avant que de donner le pain. En Italie, dit-il, on met une partie de l'hostie dans le calice avant que de dire *Pax Domini*: en d'autres endroits on donne la paix avant que de rompre le pain, & que d'en mettre dans le calice; mais à Rome on dit *Pax Domini* en même-temps que l'on met l'hostie dans le calice: *Immissio panis in vinum variè apud quosdam habetur & agitur. Itali primò mittunt de sancto pane in calicem, & postea dicunt Pax Domini; aliqui vero reservant immisionem usque dum pax celebrata sit & fractio panis. Romani cum dicunt Pax Domini sit semper vobiscum, mittitur Corpus Domini in calicem, & postea, Fiat commixtio Corporis & Sanguinis Domini proficiens nobis ad salutem mentis & corporis in vitam aeternam.* Dans cette priere Raban rapporte seulement *commixtio*, sans parler du mot de *consecratio*.

*Can. 17.*

Dans le quatriéme Concile de Toléde il y a, *Con-junctio*

*unctio panis & vini.* Dans l'Ordre Romain & dans le Micrologue, *consecratio & commixtio.* Dans le Mozarabe le Prestre dit, *Sancta sanctis & conjunctio Corporis Domini nostri Jesu Christi sit sumentibus & potantibus nobis ad veniam, & defunctis fidelibus prestetur ad requiem.*

Il est parlé du mélange de l'hostie avec le Sang de Jesus-Christ dans le premier Concile d'Orange : *Calix admixtione Eucharistia consecrandus* ; & Can. 17.  
 dans le quatrième Concile de Toledé : *Post orationem Dominicam & conjunctionem panis & calicis.*  
 Dans la Messe de saint Gregoire le Prestre ne rompt l'hostie qu'après avoir dit *Pax Domini* ; & pour lors il dit *Agnus Dei*, & en met une particule dans le calice : *Sacerdos dividit panem, & dimidium in calicem immittit dicendo bis Agnus Dei* ; & après le troisième *Agnus Dei*, il ajoute, *Hac commixtio sancti & sacri Corporis Domini nostri Jesu Christi : Fiat autem mihi & omnibus accipientibus ad salutem mentis & corporis...*  
 Paul Diacre, dans sa Chronique du Mont-Cassin, rapporte que l'Empereur Henry estant venu à Rome pour y estre couronné, le Pape Paschal II. dit la Messe ; & que quand il vint à la fraction de l'hostie, il donna à Henry une portion de l'hostie, & prit l'autre pour signe d'alliance, disant : *Sicut pars ista vivifici corporis divisa est, ita divisus sit à Regno Christi & Domini qui pactum istud rumpere aut violare tentaverit.* Les usages de Cisteaux ordonnent de ne mettre dans le calice qu'après l'*Agnus Dei* la particule de l'hostie qui a esté rompue : Lib. 4. c. 42.  
*Dicto Per omnia secula, faciat ad Pax Domini intra calicem unam crucem, aliam ad sit semper, tertiam ad vobiscum ; & postquam ter dixerit Agnus Dei, dimittat in calicem dicens : Hac sacrosancta commixtio.* Les Chartreux la mettent avant, *Particulam ipsam dimittit in cali-* C. 53.

*cem cum dicitur Et cum spiritu suo.*

Dans l'ancien Ordre Romain il y a que le Pape après l'Oraison Dominicale dit, *Libera nos*, & nomme tel Saint qu'il luy plaist après saint Paul ; & que disant *Pax Domini*, il ne met pas une partie de l'hostie comme font les autres Prestres ; ce n'est qu'à la Communion qu'il la rompt & qu'il la met dans le calice, en faisant trois signes de Croix sans rien dire : *Tunc dicit Dominus Papa libera nos, usque Petro & Paulo. Hic nominatim quales voluerit Sanctos, vel quantos commemorat : Deinde infert cum omnibus Sanctis, da propitius pacem, usque per omnia secula seculorum, Amen. Deinde dicit, Pax Domini, deinde dat pacem altari vel patena ( en baissant l'autel, puis la patene ) & sic sibi dat pacem. Cum vero Dominus Papa dicit, Pax Domini sit semper vobiscum, non mittit partem de sancta in calicem, sicut ceteris Sacerdotibus mos est. Dum confringit, Agnus Dei dicit, & expleta confractione, quando communicat Dominus Apostolicus partem sibi mordet, & reliquam in calicem mittit faciens crucem de ea tribus vicibus super calicem, nihil dicens ; & sic confirmatur de calice, tenente calicem Archidiacono.*

Le Micrologue fait mention des trois portions de l'hostie que le Prestre rompoit à la Messe ; la premiere se mettoit dans le calice, la seconde étoit pour la Communion du Prestre, & la troisieme estoit destinée pour les malades, ou pour les assistans qui devoient communier : *Tertiam communicaturis sive infirmis necessario dimittit.* Il ajoute que c'estoit le Diacre qui rompoit l'hostie à la Messe solennelle, & que c'estoit pour cela qu'il prenoit la patene de la main du Soudiacre, qu'un Acolite avoit tenuë enveloppée dans un voile ; que c'est avec cette patene que le Diacre divise l'hostie : mais

Cap. 18.

quand le Prestre n'a point de Diacre pour le servir, il prend luy-même la patene de dessous le corporal ; & l'ayant baillée, il la remet au milieu de l'autel, & rompt l'hostie dessus : *Quando dicitur ab omni perturbatione... Archidiaconus à Subdiacono patenam nudam, quam Acolythus tenuit involutam, & osculatam dat uni è Diaconibus tenendam ad confractionem in eâ faciendam... Presbyter sine Ministro sacrificans, eam de sub corporali absconditam resumit, & osculatam in altari deponit, ut hostiam in eâ confringat.* Dans l'ancien Missel de Paris & des Jacobins, au lieu de *Commixtio & Consecratio corporis*, il y a *Commixtio Consecrati corporis* : En d'autres il y a, & *Consecratio*.

Jean d'Avranche marque aussi qu'on divisoit l'hostie en trois parties; que la premiere se mettoit dans le calice, en disant à haute voix *Pax Domini*; & qu'ensuite le Prestre disoit bas *Fiat commixtio*; que la seconde portion servoit à la Communion du Prestre, & à celle du Diacre & du Soudiacre; & la troisième demouroit sur la patene, jusqu'à la fin de la Messe, qu'on la gardoit pour communier les malades : *Sacerdos Corpus Domini tripliciter dividat, quarum partium unam Sacerdos calici immittens Pax Domini altâ voce dicendo, protinus subdat secretò Fiat commixtio Corporis & Sanguinis Domini nobis accipientibus in vitam aeternam: Aliâ se, Diaconum, Subdiaconumque communicet. Tertiâ Viaticum, si opus fuerit, in patenâ usque ad finem Missæ reseruet.* Yves de Chartres marque la même chose : *Sacerdos Dominicum corpus consecratum & sanctificatum in tres partes dividit, quarum unam calici immittit dicendo Pax Domini, aliam se & Diaconus & Subdiaconus communicent, tertiâ ad Viaticum, si opus fuerit, in patenâ usque ad finem Missæ reseruet; si autem opus non fuerit, eam Sacerdos, aut unus ministrorum in*

De Drum.  
Offic.

*communicationem accipiat.* Dans la Liturgie Ambrôsienne il y a *commixtio consecrati corporis*, & non pas *consecratio*, comme nous disons:

*Du baiser de Paix à la Messe.*

C'Estoit la pratique de l'Eglise de donner le baiser de Paix à chaque Sacrement. Saint Cyprien le marque pour le Bapême même des petits enfans : *Car*, dit-il, *encore qu'un enfant soit nouvellement né, on ne doit pas avoir de peine de luy donner le baiser de paix ; ce sont les mains recentes de Dieu que l'on baise en cet enfant nouvellement regeneré.* Cela se trouve aussi dans plusieurs Auteurs pour la Confirmation ; mais principalement dans la donation attribuée à Constantin, où il dit que l'Evêque disoit, *Que Dieu te marque du sceau de la Foy, Au nom du Pere & du Fils & du saint Esprit, pour la confirmation de la Foy ;* le Clergé répondoit *Amen*, & l'Evêque ajoûtoit *Pax tibi.* Pour ce qui est de l'Ordination, l'Auteur du Livre de la Hierarchie dit, que tous les Prestres qui assistent à l'Ordre sacré, aussi-bien que l'Evêque qui ordonne, saluent celui qui a esté consacré ; cela se voit aussi observé dans le Sacrement de Penitence. Saint Jean après avoir promis à un jeune homme qu'il luy obtiendroit de Jesus-Christ la remission de ses pechez ; ce jeune homme se jeta à ses pieds, luy baisa la main, & reçût de luy la paix avec la penitence.

Mais c'estoit principalement dans le Sacrifice qu'on donnoit le baiser de Paix ; avec cette différence qu'en Orient c'estoit ordinairement avant la consecration, comme il paroist par plusieurs Auteurs que nous rapporterons. Saint Justin dit qu'après les prietes on s'entre-saluc d'un même baiser,

*Apolog. 2.*

après lequel on offre au Prestre le pain & le calice mêlé d'eau & de vin : *precibu finitis nos osculis salutamus* ; ainsi c'estoit à l'offrande que se donnoit la Paix. L'Auteur des Constitutions Apostoliques décrivant les pratiques de la Liturgie, rapporte qu'après qu'on avoit fait sortir les Penitens & les Catecumenes , on crioit : Que personne ne se Lib. 2. c. 57. veuille du mal , que les hommes saluent les hommes , & que les femmes baissent les femmes du baiser du Seigneur , & qu'ensuite on fasse le Sacrifice. L'Auteur du Livre de la Hierarchie , la marque au même temps : Après que chacun s'est baisé , on fait Cap. de S. Synaxi. la recitation & la memoire des Saints , l'Evêque & les Prestres lavent leurs mains , l'Evêque se met au milieu de l'autel , & commence à rendre grâces à Dieu ; c'est la Preface. Cela se voit aussi dans le Can. 19. Concile de Laodicée : car après les trois Oraisons qui se disent au commencement de la Liturgie , on donne la Paix , & on fait la sainte oblation : *Secundâ & tertiâ expleis orationibus , pacem sibi invicem dabunt. Et postquam Episcopus osculum pacis dederit , tum laici sibi tribuent , & ita sancta celebrabitur oblatio.* Origene sur ces paroles de saint Paul , *Salutate invicem* , dit que c'est de là qu'est venuë dans l'Eglise la coûtume de se donner le baiser de Paix : *Ex hoc sermone mos Ecclesiis traditus est , ut post orationes osculose invicem recipiant fratres.*

Les Latins ordonnoient ordinairement le baiser de Paix après l'administration de chaque Sacrement ; c'est pourquoi il semble que c'estoit après la Messe qu'on se le donnoit : ce qui faisoit dire à Tertullien , *Quel est le Sacrifice d'où on sort sans le baiser de Paix ? Quale sacrificium à quo sine pace receditur ?* Et aussi quand il se plaint de ceux qui ne vouloient pas donner le baiser de Paix aux jours de jeûne : Après l'Oraison , parce que c'est le sceau

*Ep. 53.*

de la priere ; au moins c'estoit pour communier qu'on donnoit la Paix, & même dans le stile ancien de saint Cyprien, donner la Paix, c'estoit donner la Communion : *Ut si periculum infirmitatis urgeret, pacem sub ictu mortis acciperent ; ne de seculo recedentes sine communicatione aut pace Domini dimitterentur . . . necessitate cogente censuimus pacem dandam, . . . nunc vero non infirmis, sed fortibus pax necessaria est.*

Le Pape Innocent I. semble condamner la pratique des Grecs, lorsqu'il blâme ceux qui donnoient la Paix avant le Sacrifice : Quoique, dit-il, cela ne se devoit faire qu'après ; car par le baiser de Paix, on connoist que le peuple a donné son consentement à tout ce qui s'est passé dans la celebration des saints Mysteres, & qu'ils sont finis. Saint Augustin marque plus clairement en quelle partie de la Messe on donnoit la Paix ; quand on avoit achevé la consecration, & après le Canon on disoit l'Oraison Dominicale, ensuite on donnoit la Paix, & tous les assistans s'embrassoient : *Ecce ubi est peracta sanctificatio, dicimus Orationem Dominicam, quam accepistis & reddidistis ; post ipsam dicitur Pax vobiscum, & osculantur se Christiani in osculo sancto.* Sedulius fait la même remarque qu'Origene, que c'est saint Paul qui a ordonné de s'embrasser ainsi après la priere ; *In osculo sancto. Ex hoc sermone aliisque similibus, mos Ecclesia traditus est, ut post orationem osculo se invicem suscipiant fratres.* Saint Isidore de Seville parle de la priere qu'on disoit en donnant le baiser de Paix, comme une preparation au Sacrifice ou à la Communion : *Quarta Offic. c. 15. oratio pro osculo pacis, ut charitate omnes reconciliati invicem digne Sacramento Corporis & Sanguinis Christi confocientur.* Le Concile d'Aix-la-Chapelle en 789. renouvelle le Decret du Pape Innocent I. de

*Serm 87. de Divers.**In cap. 16. ad Rom.**Lib 1. de Offic. c. 15.*

ne point donner la Paix qu'après la celebration des saints Mysteres : *Per pacem constat populum ad omnia qua in Mysteriis agunt præbuisse consensum, ac finita esse pacis concludentis signaculo demonstrantur.*

Can. 53.

Celuy de Francfort de l'an 794. ordonne aussi que ce sera à la fin de la Messe que chacun se donnera le baiser de paix :

*Ut confectis sacris mysteriis in Missarum solemnibus omnes generaliter pacem ad invicem præbeant.*

Can. 5.

Celuy de Mayence de l'an 813. la joint avec l'offrande, & recommande l'une & l'autre en même-temps, comme si c'estoit l'usage de donner la paix à ceux qui faisoient l'offrande :

*Oblationem quoque & pacem in Ecclesiâ facere jugiter admonetur populus Christianus; quia ipsa oblatio sibi & suis magnum remedium est animarum, & in ipsâ pace vere unanimitas & concordia demonstratur.*

Cap. 44.

C'étoit un usage ordinaire que de s'embrasser pendant le Sacrifice, comme le marque l'Auteur des Miracles de saint Oportune en 770. qui rapporte qu'une femme aveugle recouvra la vûe au temps de la Messe, lorsque selon la coûtume des Fidelles de se baiser, elle embrassa un homme :

*Cum crastinâ die Missa celebraretur... cumque adstantes homines secundum consuetudinem Christianitatis inter se pacis oscula darent.*

Tom. 4. s. a. die Missa celebraretur... cumque adstantes homines secundum consuetudinem Christianitatis inter se pacis oscula darent.

S. Loup Evêque de Troye nous décrit dans une Lettre l'ordre qu'on observoit pour donner la paix, en marquant que le Soudiacre entroit dans le Sanctuaire pour recevoir la paix, mais qu'il n'approchoit pas de l'autel, si ce n'estoit lorsqu'il presentoit les palles ou voiles au Diacre :

*Subdiaconos autem ad pacem inter se in sacrario oportet accedere; in altario autem non nisi dum porrigunt pallas Diacono, aut suscipiunt quod infertur, ad pacem autem nequam eis permissum est.*

Tom. 1. Con- cil. Gall.

Les Soudiacres ne recevoient point la paix à l'autel, & ne la donnoient pas aussi,

mais seulement hors de l'autel ; ainsi que nous voyons que le Diacre la reçoit du Prestre à l'autel, d'où il descend pour la donner au Soudiacre.

Le baiser de paix se donnoit non pas en s'embrasant l'un l'autre, comme nous faisons, en approchant les jouës l'une de l'autre, mais la bouche touchant les lèvres avec les lèvres ; cela paroist par toute l'antiquité. Saint Clement d'Alexandrie le represente ainsi : *Dilectio non in osculo censetur, sed in benevolentia ; aliqui autem nihil aliud osculo quam Ecclesias conturbant, cum ipsam non habeant intus amicitiam ; utique hoc turpem movit suspicionem quod impudenter osculo uterentur quod esse oportebat mysticum : id sanctum vocavit Apostolus, ore scilicet modesto & clauso.* Ce même Pere remarquoit déjà de son temps que cette maniere de se baiser à la bouche, estoit sujette à beaucoup d'inconveniens. Cependant Athenagore dit que les Chrétiens regardoient avec respect leurs freres comme les membres de Jesus-Christ, & comme les temples du Saint-Esprit, dont ils honoroient l'entrée en se baissant à la bouche : *Summâ cautione communicandum est osculum, ut non aliter quam pia salutatio vel potius adoratio quadam habeatur, qua si vel parva impurâ cogitatione inquinata fuerit, à vita aternâ nos alienet.* Saint Chrysostome parle aussi du respect avec lequel les Chrétiens se baïsoient à la bouche, comme l'entrée du Sanctuaire de la Divinité qui residoit en eux : *De hoc osculo aliquid afferri potest, templum Christi sumus ; itaque vestibula templi, & aditum osculamur, cum aliâ alios osculamur.* Il marque encore ailleurs ce baiser des lèvres : *Vereor ne plures ex vobis labiis hoc tantummodo faciant.* Saint Augustin en parle aussi : *Ecce ubi peracta est sanctificatio, & orationem Dominicam dicimus, post ipsam Pax vobiscum, osculantur se Christiani... quomodo*

Lib. 3. Pe-  
dago.

In Apolog.

Homil 30.  
in 2. Cor.

Lib. de Com-  
punit.

Serm. 83. de  
Divers.

*labia tua ad labia fratris accedunt, nisi ut cor tuum à corde ejus non recedat?* La même chose s'observoit aussi en France, comme il paroist par le Missel Gothique à la Messe de l'Épiphanie : *Ut osculum quod in labiis datur, in cordibus non negetur.* Et au jour de sainte Cecile : *Ut pax quæ profertur labiis, cordibus non negetur.*

On obmettoit de donner la paix le Vendredy saint. Tertullien le marque, *Sic & in die Pasche* De Orat. c. 14. *quo communis & quasi publicæ jejunii religio est, merito deponimus osculum;* c'estoit parce qu'on n'offroit pas le Sacrifice ce jour-là, & qu'il n'y avoit pas de Communion. Amalaire rapporte aussi qu'on ne donnoit point la paix à la Messe des morts : c'estoit parce qu'on ne communioit pas ordinairement à ces Messes, ou qu'elles n'estoient pas solennelles. Lib. 3. c. 44. Cependant l'Auteur du Livre de la Hierarchie écrit que l'usage étoit de son temps de baiser les morts, pour témoigner qu'ils estoient decedez dans la Communion de l'Église. Le Concile d'Auxerre le défendit : *Osculum dare mortuis non oportet.* Et Hugues de saint Victor écrit qu'on ne donnoit point la paix aux Messes des morts : *Quando pro fidelibus defunctis hoc sacrificium immolatur, osculum pacis viventes ad invicem non accipiunt; quoniam hi pro quibus vivifica fit immolatio ab hac vitâ subtracti, humana conversationis pacem vel concordiam tenere amplius, aut exhibere non possunt.* Cap. ultim. Miscell. lib. 1. tit. 6. Amalaire dit qu'on ne la donnoit pas le Vendredy saint, en detestation de ce que Judas par un baiser avoit trahy Jesus-Christ : *In Parasceve à pacis osculo abstinemus, ut demonstretur quam injuriam passus sit Christus à suo proditore, ut & nos vitemus eandem injuriam in fratribus.* Lib. 1. c. 13. C'étoit pour la même raison, selon Alcuin, qu'on ne la donnoit pas le Jeudy saint. Durand dit que de son temps les Moines ne se don-

Lib. 4. c. 53.

noient pas le baiser de paix : *Inter Monachos pax non datur, quia mundo mortui reputantur* ; mais cela ne se trouve pas dans leurs Missels, qui ordonnent le baiser de paix à la Messe, entr'autres celui du Mont-Cassin : *Subdiaconi postquam pacem à Sacerdote acceperunt, eandem pacem in choro deferunt, & osculatis uniusque chori primoribus ad altare redeunt; omnes invicem per ordinem se osculantur. In festivitatibus duabus per annum, scilicet Natali & Resurrectione D. omnes sigillatim pacem à Sacerdote accipiendam ad altare accedimus, & sic omnes per ordinem invicem osculamur.*

Serm. 83. de Divers.

Catech. 5.

Quant à la maniere de donner la paix, saint Augustin nous apprend qu'on disoit *Pax vobiscum*, au lieu que nous disons, *Pax Domini sit semper vobiscum*. J'ay déjà rapporté le passage, *Ecce post orationem Dominicam dicitur, Pax vobiscum & osculantur se Christiani*. Dans saint Cyrille de Jerusalem le Diacre dit à haute voix, Embrassez-vous les uns les autres : *Clamat Diaconus, complectimini, & osculamini vos invicem*. Dans la Liturgie de saint Jacques, le Prestre dit, *Quoniam Deus es pacis, misericordia & dilectionis, tu Unigenitus solus tuus, & Spiritus sanctus tuus nunc & semper*, le peuple répond *Amen*, puis le Prestre *Pax omnibus*, le Diacre, *Osculemur inter nos osculo sancto*. Dans celle de saint Marc le Diacre dit, *Salutate vos invicem*, & le Prestre dit, *Dominator Domine omnipotens aspice de cælo Ecclesiam tuam, & ad omnem populum & gregem tuum, serva nos... Nobisque largire charitatem... tuum auxilium & donum sancti Spiritus tui, ut in corde puro, & purâ conscientiâ salutemus nos invicem osculo sancto in unâ fide*. Dans celle de saint Basile le Prestre dit *Pax omnibus*, le Diacre, *Diligamus invicem. Et dant omnes pacem*. Dans celle de saint Chrysostome le Celebrant baise

l'autel, & les Prestres qui l'accompagnoient baissent aussi l'autel; mais les Diacres s'embrassent les uns les autres. Dans l'Ambrosien le Prestre dit, *Pax & communicatio Domini nostri Jesu Christi sit semper vobiscum*, on répond, *Et cum Spiritu tuo*, puis *Offerte pacem*, & on dit *Deo gratias: Pax in celo, Pax in terra, Pax Christi & Ecclesia maneat semper vobiscum*. Dans le Mozarabe on dit une priere qu'on nomme *Oratio ad pacem*, à la fin de laquelle le Prestre dit, *Quia tu es Pax nostra...* puis élevant ses mains, *Gratia Dei Patris omnipotentis, & dilectio Domini nostri Jesu Christi, & communicatio Spiritus sancti sit semper cum omnibus vobis*, le chœur répond, *Et cum hominibus bona voluntatis*, puis le Prestre, *Pacem meam do vobis...* & prenant la patene il la baise, disant, *Habete pacem dilectionis, ut sitis apti sacrosanctis mysteriis Dei*, & donne la patene à baiser au Diacre, qui la fait ensuite baiser au peuple. Dans un ancien Missel de saint Remy de Rheims de l'an 1556. le Prestre baise l'hostie en disant. *Pax tua sit mihi Christe*; & ensuite en donnant le baiser au Diacre, il ajoute, *Et tibi frater, & omnibus sanguine Christi redemptis*. Dans d'autres Eglises le Diacre disoit, *Habete vinculum pacis & dilectionis ut apti sitis sacrosanctis mysteriis*, & le chœur répondoit, *Pax Christi & Ecclesia abundet in cordibus nostris*. Selon le Micrologue en Cap. 18. donnant la paix on disoit *Pax tecum*, & on répondoit *Et cum spiritu tuo*. Amalaire nous apprend que les hommes ne baissent point les femmes pour la paix, afin d'éviter les suites fâcheuses que ces sortes de baisers pourroient produire, & qu'il n'y avoit que le Clergé & les hommes qui se donnaient le baiser de paix: *Interrogatus sum, quare non Lib. 3. c. 32. invicem porrigant sibi oscula viri & femina in officio Missæ? respondendum arbitror, carnales amplexus*

quibus junguntur saepe viri & fœmina vitandi sunt in Ecclesia conventu , & ideo sequestrantur viri & fœmina in Ecclesiâ non solum ab osculo carnali , sed etiam situ locali : ab his personis dantur oscula mutua in Ecclesiâ , qua nullam vitillationem libidinosa suggestio- nis possunt excitare. Ainsi ou les femmes ne le bai- soient point , ou si elles s'embrassoient entr'elles, elles ne recevoient pas des hommes le baiser de paix. Dans le Missel de Meaux le Prestre ayant dit *Domine Jesu Christe qui dixisti...* il essuye sa bouche sur la manche de son aube du côté gauche & baise l'hostie , puis donne le baiser de paix , disant , *Pax tibi Fili , & omni Ecclesia Christi* ; ensuite le Dia- cre la donne aux autres : *Tunc terfo ore cum albâ brachii sinistri osculatur Sacerdos hostiam , & conti- nuo dat osculum pacis dicens recipienti Pax tibi.*

Il y a long-temps qu'on a substitué la patene au baiser de paix , & qu'on la donne à baiser. Il en est parlé dans le Missel Mozarabe : *Accipiat Sacerdos pacem de patenâ dicendo , Habete osculum pacis.* On a aussi substitué des images qu'on a appellé Paix ; le Synode d'Oxford de l'an 1287. en parle , *Affer ad pacem.* Celuy de Merton de l'an 1300. la nomme *Tabula pacis , & osculatorium.* Celuy de Bayeux de 1300. *lapis pacis.* Saint Opat rapporte qu'une Dame puissante de Carthage nommée Lu- cille , baisoit les ossemens d'un Chrétien qui n'é- toit pas reconnu pour Martyr avant que de com- munion , & qu'elle en fut reprise : je ne sçay si c'étoit pour suppléer au baiser de paix , ou par une devotion particuliere.

Can. 12.  
cap. 4.



De la benediction solemnelle des Evêques  
avant l'Agnus Dei.

**L**A benediction se donnoit ordinairement après l'Oraison Dominicale, & avant la Communion. Saint Augustin le dit ainsi : *Quant à ce que l'Apôtre appelle interpellation ; je croy que c'est ce qui se fait après l'Oraison Dominicale quand on benoit le peuple, & que les Evêques étendant les mains le présentent à la miséricorde de Dieu.* Ep. ad Pat. l. iii. Le quatrième Concile de Toledé blâme la coûtume de certains Prestres qui communioient après l'Oraison Dominicale, & ensuite donnoient la benediction : *Qui post dictam Orationem Dominicam statim communicant, & postea benedictionem in populo dant ; & ce Concile ordonne que la benediction se donnera après le mélange du pain & du vin, & avant la Communion : Ut post Orationem Dominicam, & conjunctionem panis & calicis benedictio in populum sequatur.* Can. 18. Saint Césaire d'Arles dans un de ses Sermons recommande d'entendre la Messe entière, & de ne point sortir que l'Oraison Dominicale ne soit dite, & qu'on n'ait reçu la benediction : *Qui vult Missam ad integrum celebrare, usquequo Oratio Dominica dicatur, & benedictio populo detur.* C'est ce que font encore les Evêques ; & ce Saint nous apprend que le Diacre avertissoit de s'incliner pour recevoir cette benediction : *Quoties Diaconus clamaverit, ut in oratione genua flectere, aut benedictioni inclinare capita debeatis.* Homil. 38.

L'Ordre Romain décrit au long de quelle manière se donnoit cette benediction. Après le *Pater* un Soudiacre prend la patene que tenoit un Acolite, & la presente à l'Archidiacre pour la donner à l'Evêque lorsqu'il dira *Da propitius pacem*, il la

baïse par dessous ; & quand il dit *Per omnia secula* ; le Diacre tient prêt le livre des BenediCTIONS , & se tournant vers le peuple il l'avertit de s'humilier pour recevoir la benediction , & le cœur répond *Deo gratias* ; ensuite l'Evêque lit les prieres pour benir le peuple , & luy donne la benediction ; & ensuite il dit ; *Pax Domini sit semper vobiscum* , & il met la particule dans le calice , disant , *Fiat commixtio...* Dans Ratolde de Corbie, après l'Oraison Dominicale l'Evêque fait signe au Diacre d'avertir le peuple de s'humilier pour la benediction ; & après que l'Evêque a beny le peuple , il prend une partie de l'hostie qu'il a rompuë , & dit *Pax Domini* , en donnant la paix : ainsi la benediction precede le mélange des deux especes , & la paix est comme le sceau du Sacrifice. L'ancien Pontifical de Roïen met aussi la benediction avant le mélange des especes ; c'est à l'Office du Jeudy saint : *Libera nos... Per omnia secula seculorum , Amen. Tunc dicat Diaconus , Humiliate vos ad benedictionem , & Episcopus versus populum dicat , Benedicat vos omnipotens Deus.* Dans le Mozarabe il y a *Benedictioni*. Dans la Messe d'Illyric il est marqué que l'Evêque après avoir rompu l'hostie, n'en mettra pas une partie dans le calice comme font les Prestres , mais qu'il attendra qu'il ait donné la benediction : *Et non mittat Episcopus in calicem partem oblatae , ut Presbyteri solent ; sed expectet donec finitâ benedictione Episcopus communicare debeat ; & tunc mittens partem quam antea fregerat , tenensque super calicem , immittens , dicens Sacri sanguinis commixtio.* En Espagne on mettoit la particule de l'hostie dans le calice avant que de donner la benediction , comme nous l'avons vû dans le quatrième Concile de Toledé : *Post conjunctionem panis & calicis , benedictio sequatur.* Dans le Mozarabique

on rompt l'hostie en neuf portions , & on met deux de ces particules dans le calice , & ensuite on donne la benediction : *Libera nos quasumus... & iudendo pectus , dicit , Domine pone finem peccatis. Quâ finita , acceptam particulam quæ dicitur Regnum* ( c'est ainsi qu'on appelle une de ces neuf particules ) *præmissâ oratione ponit super calicem ; mox additâ aliâ immittit in illum. Post hæc dicit Humilitate vos benedictioni , & certis quibusdam formulis benedicit populo.* Ces benedictions sont dans les Missels Gothique , Mozarabique , dans l'Ordre Romain , & autres. L'Abbé Grimolde a recueilly les anciennes benedictions , & il y en a pour chaque Messes de propres. Elles consistent en trois Oraisons , ou même quatre ; à la fin de chacune on répond *Amen* , puis le celebrant ajoute , *Benedictio Dei Patris & Filii & Spiritus sancti , & pax Domini sit semper vobiscum.* Il faut dire *Et pax ejus* pour faire le sens : il est ainsi marqué à Paris : & même aux Messes des noces pour toute sorte de Prestres. Dans quelques-uns *Pax Domini* est séparé , & il y a *Benedictio Dei Patris..... descendat super vos* ; ensuite le Prestre fait trois signes de Croix sur le calice avec la particule de l'hostie , disant , *Pax Domini sit semper vobiscum.* Dans Ratolde il y a *Benedicat vos omnipotens Deus.* Dans le Missel Gothique ni dans le Mozarabe il n'y a point *Benedictio* ; ce sont trois Oraisons qu'on fait sur le peuple , priant Dieu qu'il répande ses benedictions sur ceux qui sont presens , & ces prieres finissent par cette conclusion : *Quod ipse prestare digneris , Qui cum Patre & Spiritu vivis & regnas , en s'adressant au Pere , Per Dominum nostrum Jesum Christum.* Dans le Sacramentaire de saint Gregoire ce sont trois Oraisons assez courtes , à la fin desquelles on répond *Amen* , & le

Prestre reprend toujours, *Quod ipse prestare dignetur cujus regnum & imperium sine fine permanet in sacula seculorum, Amen. Benedictio Dei Patris & Filii & Spiritus sancti, & Pax Domini sit semper vobiscum. R. Amen.* Dans le Missel Gothique cette benediction se donne après la Communion en Carême : *Oratio post Eucharistiam; Concede Domine.. puis Consummatio Missa virtutum caelestium.. ensuite, Benedictio populi in Quadragesimâ.*

La benediction se donnoit en étendant les mains sur le peuple. Saint Augustin nous la représente ainsi : *Postulationes sunt cum populus benedicitur; tunc enim Antistites velut advocati susceptos suos per manuum impositionem misericordissima offerunt potestati; quibus peractis & participato tanto Sacramento, gratiarum actio cuncta concludit.* Saint Ambroise nous apprend aussi, qu'on benissoit en imposant les mains : *Cur ergo manus imponitis & benedictionis opus creditis?* Saint Jérôme se plaignant de l'avarice de quelques Prestres, dit qu'ils étendoient la main, comme s'ils eussent voulu benir le peuple,

& c'étoit pour recevoir de l'argent : *Extensâ manu, ut benedicere eos putes, si nescias, pretium accipiunt salutandi.* Cette benediction que l'Evêque donnoit ainsi avant la Communion, étoit censée être la fin de la Messe, & on y a ajoûté la seconde que depuis qu'on a compris la Communion dans le corps de la Messe. Car il paroît par saint Cesaire que de son temps on avoit entendu la Messe entiere, quand on sortoit après cette benediction qui se donnoit avant la Communion : *Qui vult Missam ad integrum celebrare, usquequo oratio Dominica dicatur, & benedictio populo desur.* Il étoit libre à ceux qui ne communioient pas de sortir après avoir reçu la benediction; & même il paroît par saint Gregoire, qu'avant la Communion

le

*Ep. ad Paulin.*

*Lib. 1. de Panit. c. 7.*

*Ep. ad Euseb. c. 13.*

*Lib. 2. Dialog. c. 23.*

le Diacre avoit coûtume de crier que ceux qui ne communient pas ayent à sortir, & fassent place à ceux qui approchent de la sainte Table : *Si quis non communicat, det locum* ; ce qui se disoit non seulement pour les penitens, mais aussi pour les fidelles. Nous voyons dans Gregoire de Tours qu'on croyoit la Messe achevée avant la Communion : *Cumque expletis Missis, populus cœpisset sacrosanctum Corpus Redemptoris accipere*. Voila comme on appelloit l'Eucharistie, le sacré & saint Corps du Redempteur. Saint Cyprien nous marque aussi la fin de la Liturgie avant la Communion : *Ubi vero solemnibus adimpletis, calicem Diaconus presentibus offerre cœpit*.

Lib. 2, de  
Mirac. S.  
Mart. c. 57.

Lib. de Lap-  
sis.

Mais parce que ces benedictions solennelles qui se font avant l'*Agnus Dei*, ne se donnent maintenant que par les Evêques ; on demande si les Prestres l'ont autrefois donnée ? A cela on peut répondre qu'ouïy, selon le quatrième Concile de Toledé, qui ordonne aux Prestres de la donner, non après la Communion, comme quelques-uns faisoient, mais devant : *Nonnulli Sacerdotes post dictam Orationem Dominicam communicant, & postea benedictionem in populo dant ; quod deinceps interdiximus ; sed post orationem Dominicam & conjunctionem panis & calicis benedictio in populum sequatur*. Le Concile d'Agde ordonne d'entendre la Messe tous les Dimanches, & de n'en point sortir avant la benediction du Prestre : *Missas die Dominico sacularibus totas tenere speciali ordine precipimus ; ita ut ante benedictionem Sacerdotis populus egredi non presumat*. Or cette benediction même du Prêtre n'étoit pas celle qu'on donne après la Communion, mais avant ; la Messe finissoit pour lors à la Communion, comme le marque saint Cesaire. Le troisième Concile d'Orleans en parle encore plus net-

Can. 17.

Can. 47.

Can. 28.

tement : *De Missis nullus laicorum ante discedat, quam Dominica dicatur oratio ; & si Episcopus praesens fuerit , ejus benedictio expectetur.* Le Pere le Cointe rapporte des manuscrits où l'on lit, *Et ubi Episcopus fuerit , benedictionem accipiat Sacerdotis.* Regimon ( *lib. 1. c. 196.* lit de même ; dans d'autres il y a *Si Episcopus defuerit.* Burchard ( *lib. 3. c. 29.* ) le rapporte ainsi. Lors donc que le Concile d'Agde défend aux Prestres de donner la benediction dans l'Eglise, cela se doit entendre hors la Messe : *Benedictionem super plebem in Ecclesiâ fundere , aut pœnitentem in Ecclesiâ benedicere , Presbytero penitus non licebit.*

*Annal. Eccl. an. 511.*

*Can. 44.*

Ces benedictions s'observent encore dans la Messe du Prestre, aux Messes des mariages.

### De l'Agnus Dei.

LE Pape Nicolas III. avoit ordonné de dire le Pseaume *Latus sum* avec la Collecte avant l'*Agnus Dei*, pour obtenir la Paix entre les Princes Chrétiens. Jean XXII. ordonna la même chose : *Et quia in Missarum solemnibus ad Deum consueverunt preces effundi devotius ; de fratrum nostrorum consensu ordinavimus quod in singulis Missarum celebrationibus post dictum à celebrante Pater noster , responsioneque secuta , antequam Missa ulterius procedatur , illud canticum Latus sum in iis quæ dicta sunt , totum cum Gloria Patri à Religiosis & Clericis cum devotione prædicentur , Kyrie eleison , Christe... Pater noster , Domine salvos fac Reges... Salvum fac populum , fiat pax , Domine exaudi. Oremus. Ecclesia tua preces placatus... Hostium nostrorum elide superbiam... Per Christum benedicat celebrans consequenter ; c'étoit la benediction. Cela se trouve dans plusieurs Missels des derniers siècles, puis cela fut supprimé.*

*Extravag. lib. 3. tit. II.*

Pour ce qui est de l'*Agnus Dei*, Anastase écrit que ç'a été le Pape Serge élu en 687. qui a ordonné de le dire à la Messe : *Decrevit ut in Missa tempore confractionis hostia, Agnus Dei qui tollis peccata mundi miserere nobis à Clero & à populo decantaretur.* On le trouve cependant dans le Sacramentaire de saint Gregoire ; & il y est dit à l'Office du Samedi saint, qu'on ne le dira point : *Non cantent offertorium, neque Agnus Dei, neque communionem.*

Hincmar dans son Poëme à Charles le Chauve, *Ferculum Salomonis*, rapporte ainsi les additions faites à cette priere : *Agnus lux mundi, proprio nos corpore pascens, in nobis maneat, mansio nostra fiet. Agnus fons vite proprio nos sanguine potans, semper in ore suo debriet atque regat.* Dans une explication de la Messe, rapportée au sixième tome de la Bibliothèque des Peres, il y a, *Qui resurrexisti Agnus Dei consecratus & vivificatus, qui tollis peccata moriens & resurgens in corpore tuo, miserere nobis.* Dans le Missel Gothique au Jeudy saint, après la celebration on dit, *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, respice in nos & miserere nobis.* La même chose se trouve dans le Missel de France à la quatrième Ferie de la semaine de Pâques. Rupert le rapporte aussi avec des additions : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, qui sedes ad dexteram Patris, miserere nobis.* Ces Auteurs ne disent point com-  
 bien on le disoit de fois. Honorius d'Autun les rapporte tous trois, aussi-bien qu'Yve de Chartres, avec *dona nobis pacem* à la fin du troisième, aussi-bien que Pierre de Vignes (*Petrus de Vineis*), Hugues de saint Victor. Le Pape Innocent III. (*lib. 6. de Myster.*) dit qu'on ajoûta *dona nobis pacem* au troisième *Agnus Dei* dans le temps d'un schisme ; à saint Jean de Latran on dit *Miserere nobis*

aux trois *Agnus Dei*. On rapporte que l'an 1183, le Roy d'Arragon, & Raymond Comte de saint Gilles, étant prêts de se faire la guerre, Nôtre Seigneur apparut entre les bras de sa mere à un artisan nommé Durand, avec cette inscription, *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem*; & qu'ayant laissé son image à cet homme avec ces paroles, tout le peuple y accourut par devotion; & ces Princes crurent que Dieu vouloit qu'ils vécussent en paix.

### De la Communion.

**I**L y a plusieurs remarques à faire au sujet de la Communion. Je commence par la Communion du Clergé; on consacroit plusieurs hosties dans les jours qu'il y avoit beaucoup de communians; mais lorsqu'il n'y avoit que les Ministres de l'autel qui communiaissent, ils le faisoient avec l'hostie du Prêtre: *Sciendum quod omnibus diebus quibus Conventus communicat possunt ( uti necesse fuerit ) plures hostie consecrari & super patenam communicaturis distribui: nam ceteris tam privatis quam festivis diebus, ad omnes Missas una tantum hostia consecratur, cujus tertiam partem Sacerdos super calicem tenens communicaturis distribuat, & postea sanguinem.* Dans la Messe de Jean d'Avranches le Prettre communie le Diacre & le Soudiacre qui l'avoient servy, & leur donne une portion de la même hostie, & ils boivent aussi dans le même calice; il les embrasse auparavant: *Sacerdos se Diaconum & Subdiaconum communicet.... Dum Sacerdos ministris communionem porrigit, unumquemque primitus osculetur.* Dans Ratoldé l'Evêque ou Celebrant communie les Prêtres aussi-bien que le Diacre, mais ils prennent eux-mêmes le calice: *Episcopus Presbyteros & Dia-*

Lib. 16. Exordii Cisterciensis Ordinis. c. 54.

*conos communicat cum osculo pacis, sicco tamen sacrificio, & Subdiaconus mixto sacrificio.* Ce sacrifice mixte étoit du pain consacré trempé dans le calice. Dans une description de la Messe qui est à la suite de l'Ordre Romain, l'Evêque embrasse les Prestres & les Diacres, & leur met l'Eucharistie dans la main, & ils se communient eux-mêmes; mais les Diacres luy baissent la main, & il leur met l'Eucharistie dans la bouche: *Presbyteri & Diaconi osculando Episcopum corpus Christi ab eo manibus accipiant, in sinistra parte altari communicaturi. Subdiaconi vero osculando manum Episcopi, ore accipiant corpus Christi ab eo.* Dans les Statuts des Chartreux de l'an 1259. le Diacre tous les Dimanches se communie de l'hostie qui étoit réservée. Selon l'Auteur

Lib. 8. c. 1.

des Constitutions Apostoliques l'Evêque communie le premier, puis les Prestres, les Diacres, les Soudiacres, les Lecteurs, les Chantres & les Moines; ensuite les Diaconistes, les Vierges & les Veuves, puis les enfans, & tout le peuple chacun en son rang.

A Rome voicy comme l'Ordre Romain décrit la Communion. Après que le Pape a donné la paix, il rompt une des oblations qui est à sa droite, & laisse sur l'autel la particule qu'il a rompuë, & met sur la patene les autres oblations, & il va s'asseoir à sa place. L'Archidiacre prend le calice, & le donne à un Soudiacre qui est au côté droit de l'autel; les Soudiacres avec les Acolites viennent avec de petites bourses qu'ils présentent à l'Archidiacre pour mettre les oblations. Pendant ce temps des Acolites vont autour de l'autel derriere les Evêques; d'autres derriere les Prestres pour les avertir de rompre les hosties avec la patene; & quand on chante *Agnus Dei*, un Diacre prend la patene sur laquelle est l'hostie pour le Pape, &

la luy porte à sa place , afin qu'il communie ; & après qu'il a communiqué , il met dans le calice la particule qu'il avoit rompuë , & qui étoit restée sur la patene , & fait trois signes de Croix en la mettant dans le calice , disant , *Fiat commixtio...* on répond *Amen* ; il dit *Pax tecum. R. Et cum spiritu tuo.* C'est l'Archidiacre qui luy presente le calice , & qui le tient pendant que le Pape communie, L'Archidiacre revient à l'autel , & verse dans le calice un peu du vin qui est dans un verre que tient un Acolite ; les Evêques viennent au siege du Pape, qui les communie selon leur rang ; mais les Prêtres vont à l'autel pour communier. Le premier Evêque reçoit le calice de l'Archidiacre qui le tient pendant qu'il communie , & il demeure au coin de l'autel pour communier les autres Evêques ; ensuite il rend le calice à l'Archidiacre qui en verse dans un verre ( *in scypho.* ) Après que les Evêques & les Prestres ont communiqué , le Pape descend de son siege , & communie les grands Seigneurs qui viennent à l'autel pour cela ; les Evêques communient le peuple avec la permission du Pape , & parcourent l'Eglise communiens chacun à sa place , les hommes aussi-bien que les femmes.

Uldaric dans ses Coûtumes de Cluny décrit ainsi l'Ordre de la Communion : *Sacerdote ad pacem procedente , Diaconus ad altare accedit , duasque hostias , vel si plures fuerint , ut in Dominicis , frangit & dividit , quas Sacerdos non divisit separatim dimittit , ut de alterâ ipse , de alterâ Sacerdos communiceatur... Qui rediens & illam particulam Dominici corporis quam suscepturus est , de patenâ accipiens , cum duobus mediis digitis sinistra manus , patenam modicè Diacono porrigit , & super calicem ipsam portiunculam sumens , postea eundem calicem cum sanguine Dia-*

cono dat. Unus autem de ministris tollit de armario scutellam & allatam tenet cum linteolo super reclinatorium, quod est propter hoc maxime factum inter duas ciborii columnas, super quod Diaconus mittit patenam in qua Dominicum corpus est divisum. Calicem quoque cum sanguine dat Subdiacono intrinsecus stanti inter reclinatorium & altare, qui tenebit cum reclinem quam conjunctius poterit erga scutellam... communicat primus Diaconus & post eum alii forinsecus accedentes... debent autem singuli ita se scutella adungere, ut si forte inter sumendum corpus Domini aliquando vel de ore sumentis, vel de manu porrigentis lapsus fuerit, nisi in scutellam cadere non possit. Quotquot autem ipsum corpus sacrum dederit, singulis sanguine prius intinguit.

Il est bon de remarquer que quand on eut supprimé la Communion sous les deux especes, on la reserva aux Ministres de l'autel qui communioient au calice en suçant le Sang avec un chalumeau. Dans une exposition de la Messe qui est après l'Ordre Romain il en est parlé : *Ipse autem Diaconus tenens calicem & fistulam stet ante Episcopum usque dum ex sanguine & corpore Christi quantum voluerit sumat, & sic calicem & fistulam Subdiacono commendat... his peractis duo Diaconi complicantes corporale portant super calicem, fistulâ in eo remanente.* Ainsi l'Evêque, le Clergé & le peuple communioit avec le chalumeau.

Dans les anciennes Coûtumes de Cîteaux, il est dit en l'an 1110. que selon l'Ordre Romain le Diacre tenoit le calice consacré & le chalumeau, jusqu'à ce que le Pape eût pris du Corps & du Sang de Jesus-Christ autant qu'il vouloit, & qu'ensuite il rendoit le calice & le chalumeau au Soudiacre ; que les Diacres & les Soudiacres communioient du Sang de Jesus-Christ avec le chalumeau qui de-

meuroit toujours dans le calice: *Fistulâ in eo remanente*. Ces chalumeaux furent instituez, afin qu'on communiât sous les deux especes, sans rien répandre du Sang de Nôtre Seigneur. Quand tous avoient communié, le Diacre suçoit le chalumeau autant qu'il pouvoit, puis il en faisoit l'ablution, aussi-bien que celle du calice avec du vin.

On pourroit demander si le Prestre communioit de la particule de l'hostie qu'il mettoit dans le calice. Il paroît par la Messe d'Illyricus que c'étoient les Officiers du Celebrant qui communioient avec la particule de l'hostie qu'on avoit trempée dans le calice; & que quand le Celebrant les communioit, il disoit, *Hac sacrosancta commixtio corporis & sanguinis Domini nostri Jesu Christi proste tibi ad vitam aeternam*; & il est marqué que c'étoit l'Eucharistie ainsi trempée que l'Evêque donnoit aux Prestres & aux Diacres qui l'assistoient: *Cum Presbyteris & Diaconis calix in quo utraque species commixta erat distribuebatur, celebrans dicat, Hac sacrosancta commixtio*. Et dans la Messe du Pape il est dit qu'après que le Pape a communié avec l'hostie, on luy donne le Sang à suçer avec un chalumeau d'or, & que ce qui reste dans le calice avec la particule de l'hostie qui est dedans, sert à la communion du Diacre & du Soudiacre: *Cum Pontifex corpus Christi sumpserit, Episcopus Cardinalis porrigit ei calicem quem Papa ponit in calice in manibus Diaconi existente, & sanguinis partem sugit, residuum cum particulâ hostiæ dimittit pro Diacono & Subdiacono*.

Lib. 2. Cæ-  
remon. sa-  
crar. sect. 1.



Des prieres que le Prestre dit devant & après  
la Communion.

LE Micrologue dit que l'Oraison *Domine Jesu Christe* que le Prestre dit incliné, n'est prescrite par aucun Ordre; c'est seulement par une louïable coûtume : *Orationem quam inclinati dicimus ante- Cap. 18.*  
*quam communicemus non ex ordine, sed ex religioso-*  
*rum traditione habemus, scilicet hanc Domine Jesu*  
*Christe qui ex voluntate Patris.* Il dit la même chose de la formule dont on se sert en donnant la Communion : *Item & illud corpus & sanguis Domini nostri Jesu Christi quod dicimus, quando atis Eucharistiam distribuimus.*

Dans Ratolde les Oraisons *Perceptio corporis...* & *Domine Jesu Christe*, sont marquées après la Communion & non devant. Dans la Messe de du Tillet l'Oraison *Perceptio* se dit entre les deux Communions, c'est-à-dire, après celle du pain, & *Quid retribuam* à celle du calice; & après les deux especes, *Domine Jesu Christe Fili Dei vivi.* La priere *Panem cœlestem*, se trouve dans le Missel Mozarabique, & dans celuy de du Tillet, quand le Prestre prend le pain pour communier. Le sens de *Perceptio* est dans les Constitutions Apostoliques après la Communion : *Qui pretiosum corpus & Lib. 8. c. 14.*  
*sanguinem Christi participavimus, agamus gratias*  
*quia dignatus est nos communionem sanctorum mysterio-*  
*rum, & obsecremus ut non fiat nobis in judicium, sed*  
*in salutem, in utilitatem animæ & corporis, in custo-*  
*diam pietatis, in remissionem peccatorum, in vitam*  
*futuri sæculi.* Le Micrologue rapporte, *Quod ore*  
*sumpsimus*, & l'attribuë à l'Ordre Romain : *Post- Cap. 9.*  
*quam omnes communicaverint dicit Sacerdos hanc ora-*  
*tionem sub silentia : Quod ore sumpsimus... juxta*

*ordinem Romanum.* Elle se trouve dans le Missel Gothique, à la postcommunion du jour de Noël, aussi-bien que *Corpus tuum quod sumpsimus, & sanguinem quem potavimus hæreat in visceribus nostris; præsta Deus ut non remaneat peccati macula...*

*Des Ablutions après la Communion.*

**I**L y a deux sortes d'ablutions après la Communion, la première est du calice, & la seconde est des mains ou des doigts du Celebrant; c'étoit le Diacre qui faisoit celle du calice, comme il paroît par plusieurs anciens Missels; & le Prestre lavoit ses mains, & c'étoit pour la troisième fois qu'il le faisoit, avant que de venir à l'autel, après l'offrande, & ensuite de la Communion, comme le dit Ratolde, *Lotis manibus tertio.* On lavoit toute la main, parce qu'on manioit l'Eucharistie avec la main, au lieu qu'aujourd'hui on la touche qu'avec l'extrémité des deux premiers doigts. Dans l'Ordre Romain de Gaiet, il y a que le Prestre n'avaloit pas le vin avec lequel il lavoit ses doigts, mais on le jettoit dans la piscine. Yves de Chartre rapporte que le Prestre lavoit ses mains après la Communion: *Notandum quod post conventa & sumpta Sacramenta, Sacerdos antequam convertat se ad Conventum Ecclesie, manus lavat & in locum sacrum huic cultui deputatum, ipsa aqua vertitur.* Jean d'Avranches ordonne qu'il y ait un vase particulier, dans lequel le Prestre lave ses doigts après la Communion: *Particulam que in calice remansit, Sacerdos sumat, & post Diacono calicem ad mundandum porrigat. Acolythus vero alterum calicem Sacerdoti ad mundandos digitos deferat.* Dans les Usages de Cisteaux on mettoit du vin

*De Conven.  
& nov.  
Test.*

Cap. 53.

dans le calice pour le purifier , & le Prestre alloit laver ses doigts dans la piscine , puis il avaloit le vin qui étoit dans le calice , & en prenoit une seconde fois pour purifier encore le calice : *Subdiaconus eat ad Sacerdotem ministrare vinum in calice, qui recepto calice respergat digitos suos in ipso, quem ponens super altare eat ad piscinam abluere in ipsâ digitos aquâ, quibus tersis redeat ad altare sumere vinum quod dimisit in calice; quo sumpto, aspergat iterum calicem vino.*

Dans le Missel de Meaux, avant la Communion, le Prestre dit *Domine Jesu Christe...* puis il medite quelque temps sans prier , & il communie, disant *Corpus Domini nostri Jesu Christi conservet animam meam in vitam aternam.* En prenant le Sang, *Sanguis Domini nostri Jesu C...* il n'y a point *Domine non sum dignus* ; & après la Communion il dit, *Perceptio corporis & sanguinis... non veniat in iudicium.* Il prend l'ablution, disant, *Quod ore sumpsimus* ; il lave ses mains, disant, *Nunc dimittis* tout entier avec *Gloria Patri* ; puis revenant à l'autel, il essuye le calice avec un linge : *Vino perfusionis sumpto, lavet manus, lavandoque dicat, Nunc dimittis servum tuum in pace... Gloria Patri... Lotis manibus Sacerdos ad altare reversus, extergat calicem linteo.*

Le Concile de Cologne de l'an 1280. ordonne au Prestre de ne point prendre d'ablution quand on dit plusieurs Messes, si ce n'est à la dernière ; mais qu'après avoir lavé ses doigts dans un vase propre à cela ; il l'avalera à la dernière Messe, ou le donnera à prendre à quelque personne qui sera à jeun , & qu'il sçaura être disposée : *Et nunc in primâ Missâ post perceptionem sanguinis non utatur ablutione vini & aquâ ; sed reservet in tuto ac honesto loco, & eam accipiat in secundâ Missâ ; vel det ka-*

*Cap. de Euchar.* *nesta persona jejuna, quam noverit ad hoc esse para-*  
*tam.* Celuy de Nismes de l'an 1284. ordonne au  
 Prestre de mettre plus de vin dans le calice que  
 d'eau, & d'avalier à la Communion tout ce qui est  
 dans le calice ; de faire ensuite deux ablutions se-  
 lon la coûtume de l'Eglise de Nismes, la premiere  
 avec du vin pur, la seconde avec de l'eau & du  
 vin qu'on luy versera sur les doigts qu'il mettra  
 dans le calice : *Pracipimus quod in calice magis de*  
*vino quam de aquâ ponatur, & quod Sacerdos totum*  
*accipiat corporis & sanguinis Domini Sacramentum :*  
*duas receptiones faciat juxta consuetudinem Ecclesiæ*  
*Nemausensis, videlicet primam de vino puro tantum,*  
*secundam de vino & aquâ ; & cum istâ secundâ si-*  
*mul perfundat digitos super calicem & postea reci-*  
*piet.*

Le Pape Innocent III. *Cap. ( Ex parte, De cele-*  
*bras. Missar. )* fut consulté sur quatre choses ; sça-  
 voir si après la Communion le Prestre devoit laver  
 ses mains, si ce devoit être avec de l'eau ou du vin,  
 s'il devoit avaler cette ablution ; & si après l'a-  
 voir pris, il pouvoit encore célébrer : *An Sacer-*  
*dos post Sacramenta sumpta perfundere debeat manus ;*  
*2. cum quo liquore ; 3. utrum illam perfusionem de-*  
*beat Sacerdos sumere ; 4. an post illam sumptam de-*  
*beat, seu possit iterum celebrare.* Et ce Pape répond  
 que cette ablution se doit faire avec du vin, &  
 qu'un Prestre ne peut plus célébrer quand il a pris  
 ce vin : *Semper Sacerdos vino perfundere debet post-*  
*quam totum accepit Eucharistia Sacramentum, nisi*  
*cum eodem die aliam Missam debuerit celebrare, ne*  
*se forte vinum perfusionis acciperet, celebrationem aliam*  
*impediret.* On ne voit rien sur ce sujet avant Inno-  
 cent III. car Amalaire, Alcuin, Rupert, Raoul  
 de Tongres, le Micrologue, Hugues de saint Vi-  
 ctor n'en parlent point. Le Docteur Alais, *Alex-*

sis, remarque que le Prestre faisoit une ablution après la consommation du Sacrement, qu'il lavoit ses mains avec de l'eau, & ne dit point qu'il l'avaloit : *His peractis Sacerdos abluat manus, non quia aliquid immundum ex contactu Dominici Sacramenti contraxerit; sed potius ob reverentiam Sacramenti & ut indignitatem suam memoretur; & ut indignum existimet ut manus que corpus incorruptibile contretaverunt, corpus corruptibile vel aliud immundum contingant, donec studiose laventur: Et etiam ut si quid incaute inhaferit manibus ex contactu Dominici Sacramenti abluatur. Ablutionis autem aqua debet in locum mundum honeste diffundi, ut altitudo Sacramenti reverentius honoretur. Trina vero Sacerdotis ablutio in principio, in medio, & in fine designat munditiam cogitationis, locutionis, & actionis.* Saint Thomas parle de l'ablution de la bouche, & de celle des doigts : *Quod vinum ratione sua humiditas est ablutivum, & ideo sumitur post susceptionem hujus Sacramenti ad abluendum os, ne aliqua reliquia remaneant, quod pertinet ad rationem Sacramenti. Unde Extra. de celebrat. Miss. cap. ex parte semper Sacerdos... Eadem ratione perfundit vino digitos quibus corpus Christi tetigerit.*

J'ajoutéray que Leon IV. dans une Oraison Synodale aux Curez, ordonne qu'il y ait deux piscines dans chaque Eglise, ou dans les Sacristies, ou proche des autels : *Locus in secretario aut juxta altare sit preparatus, ubi aqua effundi possit quando vasa sacra abluuntur, & ibi linteam nitidum cum aqua dependeat, ut ibi Sacerdos manus lavet post communionem;* c'étoit pour laver les mains après la Communion. Ratherius Evêque de Ravenne dans ses Constitutions ordonne la même chose.

Saint Uldaric dans les anciennes Coûtumes de Cluny parle de deux piscines; dans l'une on puri-

soit le calice, & dans l'autre on lavoit les mains après le Sacrifice : *Si quid aqua remanserit in calicē inter lavandum, effundit in caream de lateritiis tegulis factam* ( c'est de brique ) *in proximo altaris, sicut altera facta est paululum remotius, ubi Subdiaconus & alii subministri manus super eas lavent.* Le Diacre & le Soudiacre lavoient aussi leurs mains.

Dans les anciens Usages de Cisteaux le Prestre alloit laver les mains dans une piscine proche l'autel après la Communion : *Sacerdos calicem ponens super altare eat ad piscinam abluere in ipsa digitos aqua. Quibus tersis ad medium linteum ad hoc ipsi paratum, redeat ad altare sumere vinum quod dimisit in calice.*

Dans les Statuts de Pierre de Colmieu Archevêque de Roüen 1245. *Provideant Presbyteri quod piscinas habeant juxta altaria decentes, mundas, ablu-tionibus cursum liberum exhibentes, nec sine oportoriū relinquuntur.*

Pour ce qui regarde les ablutions, Pallade rapporte dans la vie de saint Chrysostome, que ce saint Evêque exhortoit tous ceux qui communioient de prendre un peu d'eau, ou une bouchée de pâte, ou pastille : *Aquam, aut pastillam degustarent*, de crainte que contre leur gré ils ne jettassent en crachant quelque partie des especes sacrées : *Ne cum salivâ aut pituitâ aliquid è symbolo sacramenti præter voluntatem expuerent.* Aussi plusieurs Conciles recommandent de faire prendre du vin après la Communion, de peur que s'il étoit resté quelque particule des especes, on ne les jettât en toussant ou en crachant. Jean Belet dit que cela s'observoit de son temps. Le Concile de Cologne de l'an 1280. l'ordonne, afin qu'on avale plus aisément l'Eucharistie : *Ut sumptâ Eucharistiâ, Sacerdos habeat calicem*

*preparatum cum vino & aquâ , de quo sumant communicantes.* Le Rituel de Paul V. ordonne d'avertir de ne pas cracher aussi-tôt qu'on a communiqué : *Moneantur communicantes ne statim expuant.* Amalraire dans sa Lettre à Guntar , luy dit que pour ne pas blesser ceux qui sont choquez de ce qu'il crache incontinent après avoir communiqué , il s'en abstiendrait volontiers ; mais qu'étant d'un temperament à ne le pouvoir faire , il espere que pourvû qu'il soit pur & humble aux yeux de Dieu , il ne luy imputera pas de rejeter sa salive , quand même par malheur il échaperoit avec elle quelques parcelles des especes sacramentelles. Il exhorte les Prestres à être aussi attentifs à retenir & conserver dans leur cœur les paroles du Fils de Dieu , qu'ils l'étoient à empêcher qu'il ne sortît de leur bouche la moindre parcelle de son sacré Corps.

*De la dernière Benediction , & de la fin de la Messe.*

Nous avons parlé de la dernière Benediction qui se donnoit avant l'*Agnus Dei* ; mais il y en a encore une autre qui se donne à la fin de la Messe. Le Micrologue rend raison de l'ordre des Benedictions de la Messe , & marque qu'autrefois on faisoit sortir de l'Eglise ceux qui ne communioient pas , & avant que de les renvoyer on leur donnoit la Benediction ; mais depuis comme presque tous les Fidèles se sont abstenus de communier , & qu'ils assistent à la Communion du Prêtre , on a remis à les benir après que le Prestre a communiqué , afin que s'ils se privent de l'Eucharistie , ils ne le soient pas des suffrages & des prières , & de la Benediction du Prestre ; & c'est pour

cela que la Bénédiction qui ne se donnoit autre-  
fois que par les Evêques, a été permise aux Prê-  
tres: *Necessario permissum est, ut à Presbytero bene-  
diceretur populus, ne tam benedictione, quam commu-  
nionem privatus discedere videretur. Adeo tamen in usum  
jam venit, ut nequaquam absque gravi scandalo à  
Presbyteris in populo pretermitti possit.*

Amalaire dit que c'est la coutume dans l'Eglise  
que le Prestre après avoir achevé & consommé le  
Sacrifice ( c'est après la Communion & l'action  
de graces ) benisse le peuple & le saluë, & qu'en-  
suite le Diacre le renvoye : *Hunc morem tenet Sa-  
cerdos, ut post omnia Sacramenta consummata bene-  
dicat populo atque salutet. Deinde reversus ad Orien-  
tem, Diaconus Ite Missa est.* Ce n'est pas là nôtre  
Bénédiction moderne ; puisqu'elle se donne avant  
l'*Ite* : mais c'est ou la Postcommunion ou l'Oraison  
sur le peuple. Raban en parle de même, & mar-  
que aussi qu'elle se donnoit avant l'*Ite Missa est,*

Cap. 36.  
  
Lib. 1. de Im-  
sit. Cleric.  
c. 33.

& non après ; comme nous faisons : *Post commu-  
nionem ergo... data benedictione à Sacerdote ad ple-  
bem, Diaconus dicat Ite Missa est.* Dans la Messe de  
du Tillet on y voit nos pratiques mieux décrites ;  
la Messe étant finie, le Diacre dit *Ite Missa est,*  
ensuite le Prestre baise l'autel, & dit la priere  
*Placeat tibi sancta Trinitas* ; mais il n'est point parlé  
de la Bénédiction, parce qu'il l'avoit donnée avant  
la Communion : *Finitâ Missâ postquam Diaconus  
dixit Ite Missa est, veniat Sacerdos ante altare, &  
osculato dicat Placeat tibi sancta Trinitas... quibus  
expletis Episcopus redit ad sacrarium cum Diaconibus  
& reliquis, cantet hymnum trium puerorum, & Lau-  
date Dominum in sanctis ejus ; postea preces, Con-  
fiteantur Domine omnia opera tua... Deinde oratio  
Deus qui tribus pueris...* Etienne d'Autun fait pre-

Gemm. lib. 1. c. 84. ceder *Ite Missa est* à la Bénédiction : *Dicto Ite  
Missa*

*Missa est, mox sequitur benedictio.* J'ay déjà dit qu'on peut expliquer la dernière Benediction dont parle Amalaire, & qu'il y en a qui l'entendent de la dernière Oraison que le Prestre dit sur le peuple après la Communion; & cela se trouve dans le même Auteur: *Est ultima benedictio de qua nunc agimus, quam potissimum frequentamus tempore Quadragesime, hoc est post illam ultimam continuatam in qua spiritualis refectio commendatur.* Il semble appeler la dernière benediction, l'Oraison que le Prestre fait en Carême sur le peuple. Valfride Strabon parle de même: *Statutum est à Concilio ut populus post benedictionem Sacerdotis non egrediatur à Missa, qua benedictio intelligitur ultima Sacerdotis oratio.* Le Concile dont parle Strabon, est celui d'Agde: *Missas totas teneri precipimus, ita ut ante benedictionem Sacerdotis, populus egredi non presumat.*

Lib. 3. c. 37.

Strab. de reb. Eccles. c. 22.

Il n'est point parlé de cette dernière benediction dans plusieurs Missels, parce qu'on la suppose donnée avant la Communion; elle ne se donne point encore à Amiens ni à Laon, comme il est marqué dans les Rits de cette Eglise, ni aux Chartreux: *Peractâ populi communionem, Sacerdos summam supremè invocat Trinitatem, dicens Placeat tibi S. Trinitas, & statim sacris se exuit vestibus; propterea quod nulla penitus daretur olim ad finem Missa benedictio, præter eam quâ benedicuntur populus per orationem ad complendum; quem ritum servant etiamnum Ecclesie Gallicana Cathedralis, in quibus celebrans factâ posteriori ad populum salutatione eique pronuntiata per Diaconum discedendi licentiâ SS. Trinitati se humiliter inclinans sua servituti obsequium circa cultum Dei in officio altaris exhibitum, ratum & acceptum haberi expostulat, mox osculatur altare in signum reverentia, factaque profundâ inclinatione, descendit cum ministris in plano.* Dans l'Ordre Romain il y a

Rit. Eccles. Laudun.

une benediction à la fin, le Pape descendant de l'autel, les Evêques luy disent, *Jube Domne benedicere*, & le Pape répond *Benedicat nos Dominus*. Elle ne se trouve point dans les anciens usages de Cisteaux : *Sacerdos dictâ oratione Placeat S. Trinitas, osculatur altare dicens, Meritis & precibus istorum & omnium sanctorum suorum misereatur nostri omnipotens Dominus, Amen*, & s'en retourne. Les Chartreux ne la donnent point non plus. C'est peut-être parce que les Moines ne celebrant pas devant le peuple, ne le benissoient point. Le Missel Mozarabique, tel que nous l'avons aujourd'huy, a une benediction à la fin de la Messe, outre la solemnelle qui se fait avant la Communion. Le Prestre après les dernieres Oraisons dit, *In unitate Spiritus sancti benedicat vos Pater & Filius*; peut-être que cette addition a été faite par le Cardinal Ximenés.

*Vid. Coar.*

*In Genes.*  
32.

Les Grecs ont des prieres propres à chaque Messe pour donner la benediction, & ils les appellent *Dimissiones*, parce que c'étoit en renvoyant le peuple qu'on le benissoit. Saint Chrysostome sur ces paroles de Jacob : *Non te dimittam, nisi benedixeris mihi*, dit, *Magnis quidem mysteriis dignus habitus sum; non te dimittam, usque dum benedictione qua est à te perfruar*. C'est ainsi que les Grecs benissent le peuple, le Prestre dit *Custodiat Dominus Deus omnes vos suâ gratiâ & humanitate perpetuâ, nunc & semper & in secula seculorum, Amen*; le peuple répond, *Benedicentem & sanctificantem nos Domine conserva in multos a. nos.*

J'ay déjà dit que dans quelques Missels cette dernière benediction se donnoit avant *Placeat*; elle se trouve encore ainsi dans le Missel Romain imprimé à Paris en 1530. *Finîtâ Missâ Sacerdos benedicat populum dicens, Benedicat vos omnipotens &*

*misericors Dominus Pater & Filius & Spiritus S. vel, In unitate S. Spiritus benedicat vos Pater & Filius, Amen. Datâ benedictione, inclinât se profunde in medio altaris & dicit Placeat tibi S. Trinitas.*

La benediction publique qui se fait à la Messe ou à d'autres Offices, a toujours été regardée comme une marque de juridiction; autrefois elle n'étoit pas permise aux Prêtres. Le Concile de Riez de l'an 439. leur accorde seulement de la donner dans les maisons, ou au plus dans les Eglises de la campagne: *Visum est omni Presbytero Can. 5. per familias, per agros, per privitas domos, pro desiderio fidelium, facultatem benedictionis aperire, quod nonnullas jam Provincias habere succurrit. Huic autem in Ecclesiarum plebibus, per loca tamen magis quam per urbes hoc idem visum est tribuendum esse.* Le Concile d'Agde défend aussi la benediction publique aux Prêtres: *Benedictionem super plebem Can. 4. in Ecclesiâ fundere Presbytero penitus non licebit.* En Orient cela leur étoit permis. Saint Basile dans son Epître à Amphiloque, parlant d'un Prêtre qu'on interdisoit, luy défend de benir le peuple, ni en public ni en particulier: *Nec publicè, nec Can. 37. privatim benedicat.*

On renvoye le peuple en disant *Ite Missa est. Cap. 64.* On disoit *Ite* quand il n'y avoit plus rien à chanter: & *Benedicamus* quand il y avoit une heure à dire, comme Nones les jours de petits jeûnes ou Vêpres en Carême: quand on les disoit ensuite de la Communion comme le Jeudy & le Samedi saint, on disoit & on dit encore *Ite.*

Ce *Deo gratias* signifie Nous remercions Dieu: & non pas à l'imperatif Remercions Dieu. Le Micrologue marque la différence de *Benedicamus.* & avec *Ite Missa est.* On ne disoit *Ite Missa est.*

que dans les Messes où le peuple étoit assemblé, sçavoir les jours de Fêtes & de Dimanches ; les autres jours il n'y avoit que les Religieux qui disoient la Messe : c'est pourquoy on ne renvoyoit point le peuple, & on disoit seulement *Benedicamus* ; depuis on a appliqué cela aux Dimanches de l'Avent & du Carême, & on a attaché *Ite Missa est* au *Gloria in excelsis*, comme une marque de joye.

Les Latins disent *Ite Missa est* ; chez les Grecs c'est *Ite in pace*, ou *Procedamus in pace* ; *in pace Christi eamus*. Dans le Missel Mozarabique aux Fêtes solennelles on dit, *Solemnia completa sunt in nomine D. N. J. Christi, vobis nostrum sit acceptum cum pace* ; aux jours moins solennels, *Missa acta est, In nomine D. N. J. Christi proficiamus in pace*, & on répond *Deo gratias*.

Pour le commencement de l'Evangile de saint Jean, *In principio*, cela ne se trouve dans aucun ancien Missel, ni Auteur des divins Offices, ni dans le Micrologue ; ce n'est que depuis Pie V. qu'on l'a introduit dans les Missels, ainsi c'est une addition des derniers siècles. Il y a eu un temps qu'on se faisoit reciter ce chap. par devotion tous les jours, comme le marque le Concile de Salgunstade : *Quoniam quidam laïcorum & maximo matronarum habens in consuetudinem ut per singulos dies audiant Evangelium In principio*. C'est peut-être de ce que des particuliers se le faisoient ainsi dire après la Messe, qu'on l'a ajouté à la Liturgie. En plusieurs endroits on ne le dit point à l'aurel, mais en s'en retournant à la Sacristie. Dans les Constitutions des Jesuites il y a qu'on dita *ad libitum* ou *loquens Jesu ad turbas* ou *In principio*.

Le Mozarabique prescrit de dire *Salve Regina* à

la fin de la Messe après la benediction ; c'est une addition du Cardinal Ximenés. Les Carmes disent cette Antienne à genoux , & au temps Pascal *Regina cali.*

Dans le Missel Romain imprimé à Paris l'an 1530. le Prestre dit *Initium S. Ev. sec. Joan.* on répond *Gloria tibi Domine qui natus es de purissima Virgine , succurrat nobis hodie & in omni tempore , puis In principio erat Verbum... plenum gratia & veritatis. R. Deo gratias ;* ensuite le Prestre , *Per hac sancta Evangelica dicta deleantur nostra delicta. Antiph. Te invocamus... V. Sit nomen. Orat. Protector in te sperantium.*

Dans le Missel de Meaux on dit *Ite Missa est,* puis le Prestre prend la patene ; & étant au milieu de l'autel tourné vers le peuple , il donne la benediction , disant auparavant *Adjutorium... & Sit nomen... & c'est avant que d'invoquer la sainte Trinité : Sacerdos acceptâ patenâ ante medium altaris stans , sacerdotalem super populum faciat benedictionem , ita dicens , Adjutorium... R. Qui fecit... Sit nomen Domini... R. Ex hoc... Oremus. Benedicat vos omnipotens Deus , Pater † & Filius † & Spiritus † sanctus. R. Amen.* puis se tournant vers l'autel il dit , *Placeat tibi sancta Trinitas , & en se deshabillant il dit le dernier Evangile : Sacerdos se sacris vestibus exuendo dicat sequens Evangelium modo sequenti , Dominus vobiscum. Initium S. Evangelii secundum Joannem , Gloria tibi Domine qui natus es de Virgine , cum Patre & sancto Spiritu in sempiterna sæcula , Amen. In principio..... In fine Deo gratias , Per Evangelica dicta deleantur nostra delicta , Amen. Sit nomen Domini... Ecclesiam tuam benignus illustra ut B. Joannis.... Protector in te sperantium Deus.*

Ermengardus rapporte que les Vaudois lisoient

l'Évangile de saint Jean sur la tête des peuples :  
*Qui major dicitur inter eos , ablatis manibus librum  
 Evangeliorum tenens , eos quos ad consolationem reci-  
 piunt , super capita eorum libro posito , orationem  
 Dominicam septies dicunt , & S. Joannis Evange-  
 lium In principio usque ad Gratia & veritas per Je-  
 sum Christum facta est.*

*Lib. cont.  
 Valdens.*

Voilà ce qui m'a paru de plus considérable dans les anciennes Liturgies , & sur les pratiques qui s'observent dans le saint Sacrifice de la Messe. Je souhaite que cela contribuë à exciter tout le respect & toute la devotion convenable à une si sainte action : & que cet Ouvrage puisse être de quelque utilité aux Fidèles , le soumettant entièrement au jugement de la sainte Eglise Catholique , Apostolique & Romaine.

F I N.

---

J'AY vû par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce Livre *des Anciennes Liturgies*, composé par Monsieur DE GRANCOLAS Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, où je n'ay rien trouvé qui en doive empêcher le debit & la reimpression. Fait à Paris ce 12. jour de Decembre 1702.

L. ELLIES DU PIN.







005676825





